CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR HEDENDAAGSE GESHIEDENIS

Cahiers 60 Bijdragen

HUBERT WOUTERS

DOCUMENTEN BETREFFENDE DE GESCHIEDENIS DER ARBEIDERSBEWEGING TEN TIJDE VAN DE Ie INTERNATIONALE

(1866-1880)

DEEL I

1970

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

PUBLICATIONS DU CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

UITGAVEN VAN HET INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

ARCHIVES ECCLESIASTIQUES — KERKELIJKE ARCHIEVEN

A. Simon, Notes sur les archives ecclésiastiques. 1957. (Cahiers-Bijdragen 2.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

A. Simon, Inventaires d'archives. (Papiers Villermont. Archives de la nonciature à Bruxelles. Archives des églises protestantes.) 1957. (Cahiers-Bijdragen 3.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

A. Simon, Inventaires d'archives. (Evêché de Namur. Château de Gaesbeek. Famille Van Meenen. Cure de Sainte-Gudule, Bruxelles. Famille Croij. Eglise Evangélique, Verviers) 1958. (Cahiers-Bijdragen 5.) fr. 80 (abonnement fr. 70).

A. Simon, Inventaires d'archives. (Famille Licot. Papiers de Missiessy. Nonciature de Bruxelles. d'Ansembourg. Rédemptoristes (Bruxelles). d'Anethan. de Béthune. 't Serstevens. Evêche de Liège.) 1960. (Cahiers-Bijdragen 14.) fr. 100 (abonnement fr. 85)

A. Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1830-1867. Procès-verbaux. 1960. (Cahiers-Bijdragen 10.) fr. 260 (abonnement fr. 215)

A. Simon, Réunions des Evêques de Belgique, 1868-1883. Procès-verbaux. 1961. (Cahiers-Bijdragen 17.) fr. 270 (abonnement fr. 230)

A. Simon, Evêques de la Belgique Indépendante (1830-1940). Sources d'Archives. 1961. (Cahiers-Bijdragen 21.) fr. 160 (abonnement fr. 135)

Sources de l'histoire religieuse de la Belgique. — Bronnen voor de religieuze geschiedenis van België. 1968. (Cahiers-Bijdragen 54.) fr. 330 (abonnement fr. 280)

Marc Walckiers, Sources inédites relatives aux débuts de la J.O.C. (1919-1925) 1970. (Cahiers-Bijdragen 61.)

Wouter Rombauts, Het Paasverzuim in het Bisdom Brugge (1840-1911). Bijdrage tot de geschiedenis van het kerkelijk leven in West-Vlaanderen. (ter perse) (Bijdragen-Cahiers 62.)

PRESSE — PERS

A. J. Vermeersch en H. Wouters, Bijdragen tot de geschiedenis van de Belgische Pers, 1830-1848. 1958. (Bijdragen-Cahiers 4.) Uitverkocht

M. De Vroede, De Vlaamse Pers in 1855-1856. 1960. (Bijdragen-Cahiers 12.) fr. 120 (abonnement fr. 100)

Jacques Willequet, Documents pour servir à l'histoire de la presse belge, 1877-1914. 1961. (Cahiers-Bijdragen 16.) fr. 140 (abonnement fr. 120)

Romain Van Eenoo en Arthur J. Vermeersch, Bibliografisch repertorium van de Belgische pers, 1789-1914. 1962. (Bijdragen-Cahiers 23.) fr. 140 (abonnement fr. 120)

J. Lory, Panorama de la presse belge en 1870-1871. 1963. (Cahiers-Bijdragen 32.) fr. 60 (abonnement fr.50)

J. Leclercq-Paulissen, Contribution à l'histoire de la presse tournaisienne depuis ses origines jusqu'en 1914. 1958. (Cahiers-Bijdragen 6.) fr. 110 (abonnement fr. 95)

Romain Van Eenoo, De Pers te Brugge, 1792-1914. Bouwstoffen. 1961. (Bijdragen-Cahiers 20.) fr. 370 (abonnement fr. 315)

Lode Wils, De liberale Antwerpse dagbladen : 1857-1864. 1962. (Bijdragen-Cahiers 26.) fr. 100 (abonnement fr. 85)

M. De Vroede, De Belgisch-Limburgse pers van 1830 tot 1860. 1963. (Bijdragen-Cahiers 28.) fr. 350 (abonnement fr. 300)

E. Voordeckers, Een bijdrage tot de geschiedenis van de Gentse pers in de negentiende eeuw. 1964. (Bijdragen-Cahiers 35.) fr. 1020 (abonnement 870 fr.)

H. Liebaut, Repertorium van de pers in het arrondissement Aalst (1840-1914). 1967. (Bijdragen-Cahiers 41.) fr. 290 (abonnement fr. 245)

Arthur J. Vermeersch, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. — Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (A-K) 1965. (Cahiers-Bijdragen 42.) fr. 740 (abonnement fr. 630)

Helmut Gaus en Arthur J. Vermeersch, Répertoire de la presse bruxelloise, 1789-1914. - Repertorium van de Brusselse pers, 1789-1914. (II, L-Z). 1968. (Cahiers-Bijdragen 50.) fr. 1150 (abonnement fr. 980)

E. Voordeckers, Drukkers en pers in het arrondissement Roeselare (1847-1914). 1965. (Bijdragen-Cahiers 43.) fr. 320 (abonnement fr. 270)

CENTRE INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR HEDENDAAGSE GESHIEDENIS

Cahiers 60 Bijdragen

HUBERT WOUTERS

DOCUMENTEN BETREFFENDE DE GESCHIEDENIS DER ARBEIDERSBEWEGING TEN TIJDE VAN DE Ie INTERNATIONALE

(1866-1880)

DEEL I

1970

ÉDITIONS NAUWELAERTS
LEUVEN-LOUVAIN

BÉATRICE-NAUWELAERTS
PARIS

COMITE DIRECTEUR
DU CENTRE
INTERUNIVERSITAIRE D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

BESTUURSCOMITE VAN HET
INTERUNIVERSITAIR CENTRUM VOOR
HEDENDAAGSE GESCHIEDENIS

† G. Jacquemyns, Université Libre de Bruxelles, président.
R. Demoulin, Université de Liège.
H. Haag, Université de Louvain.
J. Dhondt, Universiteit Gent, secretaris-penningmeester.

WOORD VOORAF

De reeks documenten uit Brusselse archieven, uitgegeven in bijdragen 27 en 40 van het Interuniversitair Centrum voor hedendaagse Geschiedenis worden hier op dezelfde wijze verder overgedrukt voor de periode van de eerste Internationale. Na de kalme jaren, die volgden op de uitbarstingen van 1847-1849, groeit voor de eerste maal een organisatie van de arbeidersbeweging over geheel het land, ja zelfs erbuiten. Deze organisatie brengt een intense activiteit voort, minder revolutionair dan tevoren, maar met belangrijker resultaten. Afgezien van enkele soms zeer heftige baldadigheden bij grote stakingen, blijft de actie gekanaliseerd binnen de perken van de wet, versoepeld trouwens door het intrekken van het coalitieverbod.

Zoals bij de vorige uitgaven werden ook hier slechts de voornaamste stukken uit de bundels gelicht. Deze bundels werden immers door de administraties niet om historische redenen aangelegd. Zij bevatten tal van herhalingen, vormelijke teksten en gegevens, die niet terugslaan op de arbeidersbeweging.

De chronologische rangschikking bleef eveneens behouden. Dit schaadt wel de overzichtelijkheid voor de lezer, maar hieraan wordt verholpen door uitvoerige indices, waarop de gebruiker kan beroep doen.

Prof. Dr. J. DHONDT, die mij dit werk toevertrouwde, stond mij voortdurend bij met raad en daad, waarvoor ik hem hier mijn oprechte dank aanbied.

Verder betuig ik mijn erkentelijkheid aan de dames en heren archivarissen, wier welwillendheid mijn werk vergemakkelijkte, juffrouw M. MARTENS, stadsarchivaresse te Brussel, de heer DESNEUX, archivaris van het Ministerie van buitenlandse Zaken, en juffrouw D. VAN DER VEEGHDE, archivaresse van de 4e sectie van het Algemeen Rijksarchief. Mevrouw DESMET-THIELEMANS, archivaresse van de 5e sectie van het Algemeen Rijksarchief, verleende mij faciliteiten bij het raadplegen van de zeer talrijke dossiers van de vreemdelingenpolitie, waarvoor ik haar en de heer Archivaris-Generaal speciaal wil bedanken.

Tenslotte dient ook hulde gebracht aan de heer Procureur-Generaal te Brussel, de heer Administrateur-Generaal van de Openbare Veiligheid, de heren Burgemeester en Hoofdpolitiecommissaris van Brussel, die met uiterste bereidwilligheid toelating verleenden tot het uitgeven van documenten, die onder hunne verantwoordelijkheid staan.

AANGEWENDE AFKORTINGEN

AB. : Assisenhof van Brabant.
AD. : Algemene dossiers.
I AM. : Eerste algemene Mijninspectie.
ARAB. : Algemeen Rijksarchief te Brussel.
BHB. : Beroepshof te Brussel.
CRB. : Correctionele Rechtbank te Brussel.
KlB. : Klassering B.
MB. : Mijnbeheer.
MBZ. : Archief van het Ministerie van buitenlandse Zaken.
Mt. : Meetings.
PD. : Persoonlijke dossiers.
PG. : Parket-Generaal.
StB. : Stadsarchief te Brussel.

GERAADPLEEGDE ARCHIEVEN

1. Algemeen Rijksarchief te Brussel

A. FONDS BARA (1)

25. Meeting tenu le 15 janvier *A la Belle Vue,* rue Haute.
29. Protestation de l'*Association internationale des Travailleurs* de la Vallée de la Vesdre, 1873.

B. FONDS FRÈRE-ORBAN (2)

117. Notes sur le mouvement radical pour le suffrage universel (1869-1892).
176. Documents relatifs à P. Janson, leader radical à Bruxelles (1868-1877). Documents concernant ses opinions politiques (1868-1876).
193. Manifeste de l'*Association internationale des Travailleurs* et compte rendu de son troisième congrès, 1868.

C. VREEMDELINGENPOLITIE

a. *Algemene dossiers* (3)

76. Militaires français arrivant en Belgique par la Hollande. Légion franco-belge à Rocroi. Liste des étrangers auxquels l'entrée de la Belgique est interdite (1870-1871).
84. Listes des communards.
86. Belges condamnés pour avoir fait partie de la Commune et en faveur desquels est intervenu un arrêté de grâce. Troubles de janvier et février 1870 à Paris.

b. *Persoonlijke dossiers*

36.486 : Victor Considerant.
40.845 : Vincent en Thadée Tyskiewicz.
97.465 : Hector Morel.
99.442 : Félix Pyat.
110.558 : Victor Hugo.
111.424 : Gustave Naquet.
114.986 : Eugène Frappat.
121.392 : Arthur Ranc.
138.068 : Ferdinand Frappat.
150.036 : Edouard Bonhomme.
152.466 : François Spehl.
172.085 : Léonard Fatzaun.
173.737 : Victor Vuilmet.
179.244 : Auguste Morel.
181.847 : Pierre Vésinier.
183.157 : Eugène Cheval.
184.577 : Antoine Dewit.
191.406 : Gustave Flourens.
191.733 : Charles Longuet.

---

(1) Er bestaat een geschreven inventaris.

(2) BOUMANS R., *Inventaire des papiers de H.-J.-W. Frère-Orban,* Brussel, 1958.

(3) VERVAEK S., *Inventaire des Archives du Ministère de la Justice, Administratoin de la Sûreté publique, (Police des Etrangers), Dossiers généraux (Régime fançais - 1914),* Brussel, 1968.

196.427 : Nicolas Cloot.
196.844 : Louis-Charles Robin
206.269 : Hippolyte Soyez.
216.131 : Henri Rochefort.
217.093 : Gustave Tridon.
219.728 : Louis Gosselin.
219.767 : Jean-Paul Derouilla.
221.662 : Jean-Joseph en Raymond Cayron.
222.601 : Jacques Forest.
225.382 : Gustave Garet.
228.737 : François Suret.
229.063 : Gustave Maroteau.
229.115 : Louis-Eugène Varlin.
229.265 : Hippolyte Lissagaray.
229.579 : Armand Liberon.
238.797 : Joseph Agarant.
238.996 : Antoine Donnelle.
240.975 : Mina Müller, weduwe Puccinelli.
244.254 : Eugène-Marie Faillet.
244.270 : Joseph Vaughan.
244.790 : Jules Claudel.
245.451 : Joseph Puissant.
246.598 : Emile Aubry.
247.153 : Gustave Mondet.
247.812 : Cavalier, bijgenaamd Pipe-en-Bois.
249.291 : Charles Aconin.
249.432 : Célestin Deneuvillers.
250.312 : Nicolas Sauerborn.
250.595 : François-Xavier Mouls.
251.333 : Pierre-Joseph Charlemont.
253.625 : Leonard Chassaing.
254.609 : Jules Lemonnyer.
255.618 : Pierre Imbert.
256.226 : Mathieu Esser.
262.217 : Victor Girard.
263.248 : Jean-A. Babec.
264.438 : Henri-Joseph Bertrand.
270.427 : Gustave Bazin.
277.775 : Jean Descamps.
277.983 : Tabaraud, bijgenaamd Montegut.
281.298 : François Jourde.
285.743 : Jean Gros.
285.788 : Julien Morel.
285.995 : Raph. Trabucco.
286.232 : Balthazar Hohn.
294.299 : Alexandre Schlesinger.
301.246 : Ernest Vander Ven.
303.020 : Frederik Junck.
304.239 : Frederik Osang.
311.118 : Emanuel Chauvière.
316.434 : Sulpice Lamouche.
320.136 : Elbert Blume.
320.346 : Paul Brousse.
320.368 : Karl Liebknecht.
320.394 : Jean Didier.
327.528 : Charles Perrier.
331.192 : Herman Keyenburg.
336.304 : Carl Hirsch.
336.596 : Arsène Crié.
337.765 : Pierre Baum.
344.198 : Johann Most.
347.501 : François Gold.
347.695 : Alexandre Begeot.
347.807 : Maximilien Höcht.
348.505 : Charles-Louis Klein.
353.081 : Henri Malatesta.
360.253 : Guillaume Hasselmann.
360.916 : Henri Bigot.
361.088 : Charles Schneidt.

D. Parket-Generaal (1)

218. Agitation politique et sociale, congrès, troubles, grèves, élections, attentats à la dynamite, etc., 1861-1872.
219. Id., 1873-1880.

E. Assisenhof van Brabant (2)

Nummering per bundel. Elke bundel bevat verschillende zaken.

F. Beroepshof van Brussel (2)

Nummering per bundel.

G. Correctionele Rechtbank van Brussel (2)

Nummering per zaak.

H. Mijnbeheer (1)

905. Accidents du Grisou, Grisœil, Agrappe (1873-1879).
1018/2. Grèves à propos des salaires, 1874-1889.

I. Eerste algemene mijninspectie (1)

249. Caisse de Prévoyance. Plaintes d'ouvriers (1861-1887).
306. Grèves (1861-1885).

2. Stadsarchief te Brussel

Archives de la police de la Ville de Bruxelles. Meetings.
Een reeks dozen voor de periode 1845-1886.

3. Het Archief van het Ministerie van buitenlandse Zaken

KIB. 186 : Socialisme, anarchisme, grèves, mouvement social.
10.945 : Archives de Vienne.
Correspondance politique. Légations. Saint-Siège : 15 : 1876-1878.
Presse - Correspondance politique. Délits de presse. 6 vol. (1852-1878).

(1) Er bestaat een geschreven inventaris.
(2) Er bestaat een inventaris op steekkaarten.

HOOFDSTUK I

OPKOMST VAN DE EERSTE INTERNATIONALE (1866-1868)

1. Losse nota in inkt, 10 januari 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

On rapporte qu'un sieur Vésinier, né à Macon, et son épouse, logés chaussée d'Ixelles, 80, ont été admis le 8 de ce mois dans la *Société des Solidaires.*

Il y a lieu de croire que cet étranger est le même que le sieur Vésinier Pierre, né à Macon, qui semble être l'auteur d'un écrit intitulé : *Histoire du nouveau César par P. Vésinier, continuateur des Mystères du Peuple d'Eugène Sue.* Londres, Pierre Vésinier, libraire. (Voir les annonces de *La Tribune du Peuple* (1).

Il résulte de renseignements particuliers recueillis à Londres que la première partie de cet ouvrage a été imprimée à Londres au commencement de 1865 et la seconde partie peu après, que presque tous les exemplaires de la première partie ont été expédiés et saisis en Suisse. Il était question de réimprimer la première partie. Celle-ci est intitulée : *Louis-Napoleon Bonaparte, Ecrivain, Publiciste, Homme politique,* et la seconde : *Strasbourg, Boulogne et le 2 décembre.*

2. Uittreksel uit een particulier verslag, 15 januari 1866.

ARAB., Bara, 25.

Un meeting ouvrier a été tenu le 15 de ce mois *A la belle Vue,* rue Haute, en cette ville, en faveur de la réforme électorale.

Le bureau était composé du sieur Coët, sculpteur en bois, président, Lebrun, luthier, P. Lenselaers, bronzier et Jacques Chersin, ébéniste, qui avaient convoqué le meeting.

Il y avait 200 à 250 ouvriers et bourgeois.

Deux partis se trouvaient en présence, ayant à leur tête, d'un côté les sieurs Schmidt, négociant, président du *Meeting libéral* de *La Louve,* Potvin Ch., homme de lettres, Demeure, avocat, Patte,

(1) Een nota van 7 februari meldt dat Vésinier meewerkt aan dit blad en zijn artikels P.V. tekent. Op 22 februari wordt meegedeeld dat hij ook meewerkt aan *L'Espiègle.*

négociant, Picard et Paul Janson, avocats. D'autre part les sieurs Delimal, rédacteurs en chef de *L'Espiègle,* Fontaine Léon, gérant de *La Rive gauche,* Janson Georges, avocat, et Moyson Emile, employé chez les sieurs Lacroix-Verboeckhoven et Cie, imprimeurs.

Le président a ouvert la séance en donnant lecture du programme du meeting, qui concluait à ce que des remercîments fussent adressés à M. Guillery pour l'initiative qu'il a prise par sa proposition de réforme électorale.

Ont ensuite pris successivement la parole les sieurs Janson Georges, Demeure, Delimal, deux ouvriers, Potvin Charles, Claes de St-Gilles, Moyson et Patte.

Le Sr Georges Janson a combattu la conclusion du programme en se prononçant pour le suffrage universel. Il a dit qu'on ne peut dénier aux ouvriers le droit sacré de suffrage, que se rallier à la proposition de M. Guillery serait reconnaître que les ouvriers sont incapables d'exercer ce droit et commettre une injustice plus criante en séparant une nouvelle catégorie de citoyens de la classe la plus pauvre des travailleurs. Il a ajouté que le peuple a le droit d'employer la force lorsque le gouvernement refuse ce qu'il réclame légitimement et que l'histoire de tous les gouvernements, refusant les réformes réclamées par le peuple, est de disparaître par un coup de foudre comme celui de février.

Le Sr Demeure a dit qu'il se ralliait à la proposition Guillery comme un créancier accepte l'accompte que lui offre un mauvais débiteur, de crainte de tout perdre s'il refusait. Les ministres sont de mauvais débiteurs, qui ne feront jamais droit aux réclamations du peuple, leur créancier, si celui-ci exige le tout à la fois. Il a ajouté qu'il était d'accord avec Georges Janson quant au droit de recourir à la force, mais qu'il ne fallait en user qu'après avoir épuisé tous les moyens légaux.

Georges Janson à répliqué qu'on ne pouvait comparer une question de droit politique à une question d'argent, ajoutant que le peuple était admis à faire partie des comices armés, rangés en bataille sur les frontières pour défendre le territoire et qu'il pouvait également être admis dans les comices pacifiques pour prendre part au gouvernement du pays.

Le Sr Delimal a dit que la proposition de vôter les remercîments à M. Guillery était une tentative d'escamotage, qu'on cherchait à tromper les ouvriers en leur fesant espérer le suffrage universel, qu'on voulait rallier une nouvelle catégorie de petits bourgeois aux grands bourgeois et grossir ainsi ce noyau épouvantable appelé le capital afin de reléguer pour toujours dans l'oubli le vrai prolétaire, celui qui n'a rien que ses bras. En terminant, il s'est écrié : „L'impôt du

sang, celui-là, vous prolétaires, vous le payez ! Si l'on vous refuse le droit de suffrage, il ne vous restera qu'à vous compter et à employer la force".

Le Sr Potvin a d'abord cherché à atténuer le mauvais effet produit par les déclamations et les menaces des sieurs Janson Georges et Delimal. Ceux-ci se sont moqués de lui. Puis il a fait l'éloge de M. Funck, échevin, pour l'appui qu'il a prêté à l'école dirigée par Mme Gatti de Gamond. Il a aussi loué le conseil communal en rappelant les travaux exécutés et les millions dépensés pour l'embellissement et la salubrité de la ville. „Croyez-vous, a-t-il demandé en terminant, qu'un gouvernement tel que celui de 93 en France, ferait de pareilles dépenses. La révolution était préparée depuis 100 ans, avez-vous dit. J'admets qu'elle l'était depuis 300 ans. Le gouvernement qu'elle a produit, a à peine duré 10 ans."

Un sieur Claes de St-Gillis a dit que les ouvriers ne devaient pas croire les individus qui cherchaient à échauffer leur esprit, vu que ceux-ci voulaient les tromper; que n'étant d'ailleurs pas ouvriers, ils ne pouvaient connaître les besoins et les aspirations des travailleurs, mais que lui, Claes, ayant été longtemps ouvrier, les connaissait. Il a proposé en terminant d'aller trouver les contremaîtres pour les engager à prêter leurs concours afin que les ouvriers se réunissent paisiblement, fassent des collectes, etc.

Moyson Emile a dit qu'il n'y avait pas lieu de remercier M. Guillery, parce que sa proposition n'était pas grand'chose et que d'ailleurs il n'avait fait à cet égard que son devoir.

Fontaine Léon a dit que l'institution du suffrage universel n'emporterait point la suppression des livrets d'ouvriers demandée par le programme des meetings, puisqu'en France les livrets d'ouvriers existent en même temps que le suffrage universel.

Janson Paul a répondu à Fontaine que le suffrage universel n'existe pas en France.

Fontaine a de nouveau demandé la parole. Janson Paul la demandait également. Ils sont arrivés tous deux en même temps à la tribune, l'un pâle d'émotion, l'autre rouge de colère. Ils se sont regardés un instant sans rien dire, puis Janson a répété que le suffrage universel n'existe pas réellement en France, puisque ce pays n'a point les libertés de la presse, d'association et de réunion.

Une scène assez violente a eu lieu entre Janson Georges et Patte. Le premier exprimait l'avis qu'il ne fallait pas pétitionner, tandis que le second exprimait un avis contraire. La discussion s'est échauffée au point que Janson a levé la main sur Patte. Le Sr Rainge, président de l'association électorale de St-Gilles, s'est aussitôt interposé, sans cela la mêlée eût pu devenir générale, car une partie de la réunion était animée d'intentions peu pacifiques.

Le bureau a enfin donné lecture d'un projet de pétition communal d'appuyer la proposition Guillery.

Les ouvriers se sont ensuite rendus au bureau pour signer la pétition, tandis que les opposants criaient : „Allez signer pour 15 francs".

Après cela la séance a été levée.

En sortant le Sr Paul Janson a donné tort à son frère quant à la scène que celui-ci avait eu avait le Sr Patte. Georges Janson lui a répondu qu'il fesait ce qu'il voulait et qu'il ne puisait ses paroles que dans sa conscience. Il a ajouté qu'ils allaient organiser des meetings où Patte, *La Louve* et Cie seraient refusés.

3. Persproces van het Centraal en permanent Comité voor Propaganda voor Kieswethervorming tegen L'Office de Publicité, 4 februari 1866.

ARAB., BHB., PD., 1858.

1. UITTREKSEL UIT HET VONNIS VAN DE BOETSTRAFFELIJKE RECHTBANK TE BRUSSEL 28 FEBRUARI 1866

. . .

Attendu que dans son numéro du dimanche 4 février 1866, le journal hebdomadaire L'*Office de Publicité* a publié en tête de ses colonnes un article dans lequel il est question de : „Manifeste des Ouvriers, rédigé par les soins du comité central et permanent de propagande pour la réforme électorale";

Attendu que ce manifeste est signé des demandeurs, parties civiles en cause; que c'est donc bien à eux que l'article s'applique;

Attendu que cet article débute par dénier aux demandeurs la qualité d'auteurs de ce manifeste pour l'atribuer à une réunion de jeunes avocats, fils de bourgeois, et même fils de famille qui font de la démocratie dans leurs moments perdus;

Attendu que cet article en répondant au manifeste et en le discutant en reproduit diverses parties;

Attendu que les demandeurs prétendent qu'en donnant ces extraits, l'auteur de l'article a dénaturé leur pensée;

Qu'il suit de là que les demandeurs ont intérêt à répondre à cet article pour soumettre aux lecteurs de *L'Office* le mérite des assertions et des appréciations de l'auteur du dit article;

. . .

Attendu qu'au point de vue du but qu'ils veulent atteindre, la meilleure réponse possible pour les demandeurs est la reproduction même du manifeste dont la paternité leur est contestée, dont les intentions sont, d'après eux, dénaturées;

Attendu que le 7 février dernier, les demandeurs ont déposé leur réponse au bureau de l'*Office de Publicité* avec demande d'insertion;

Attendu que le lendemain Fr. Vanderslagmolen, l'un d'eux, a fait sommation au prévenu par acte enregistré de l'huissier Zwendelaere d'avoir à insérer la dite réponse dans le numéro du dimanche onze du même mois;

...

Attendu que les demandeurs ne justifient d'aucun dommage matériel, autre que celui résultant des frais de l'instance.

...

Condamne le prévenu Lebègue à cinq francs d'amende par chaque jour qui s'est écoulé depuis et y compris le onze février dernier jusqu'au jour de l'insertion (1).

2. VERPLICHTE OPNAME (2)

Un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles nous condamne à publier le *Manifeste* dont la critique a paru dans notre numéro du 4 février dernier. On verra en le lisant que, si nous avons refusé de le publier sans y être contraints, ce n'est pas pour des raisons personnelles, mais uniquement par respect pour les doctrines à la défense desquelles ce journal est consacré depuis le premier jour de son existence. Les formes polies dont les auteurs du manifeste ont revêtu leurs principes ne nous empêcheront pas de protester contre les tendances mauvaises d'une coterie qui, n'ayant pu parvenir à faire insérer sa prose dans aucun journal, a trouvé commode de l'imposer à la seule feuille qui lui eût fait l'honneur de la discuter.

Manifeste des ouvriers, rédigé par les soins du Comité central et permanent de Propagande pour la Réforme électorale.

Une grande question, la Réforme Electorale, occupe actuellement le pays. Dans les discussions qu'elle a provoquées, la bourgeoisie seule a, jusqu'à présent, fait connaître ses opinions. Des ouvriers demandent aujourd'hui un moment de silence pour donner leur avis à leur tour.

Ils comptent être écoutés. Ils y comptent, parce qu'ils ont le droit de l'être, parce que, étant hommes, ils ont des besoins à exprimer et à satisfaire, parce qu'ils constituent la plus grande partie de la Nation dans un pays où tous les pouvoirs émanent de celle-ci, parce qu'ils s'adressent à leurs concitoyens et ont foi dans leur équité,

(1) Op 1 maart ging Alfons Lebègue in beroep.
(2) L'*Office de Publicité*, 18 maart 1866, jg. 8, nr. 399, p. 1, kol. 1-3.

parce que, enfin, ils veulent parler avec cette modération qui sied à la force et qui est un des plus puissants auxilaires des causes justes.

L'ouvrier a beaucoup à revendiquer. S'il s'est trop souvent tu jusqu'aujourd'hui, ce n'est pas qu'il est satisfait. Réduit au strict nécessaire pour les besoins matériels, c'est aussi au strict nécessaire qu'on l'a réduit dans la vie politique. Il est pauvre à un double point de vue : pauvre de ce qui donne à l'homme la santé et le bien-être, pauvre des droits qui lui permettraient d'améliorer son sort.

Ce n'est pas cependant qu'il soutienne n'avoir rien gagné au progrès. Sans remonter à des temps dont il ne pourrait parler avec certitude parce qu'il ne les a pas vus, l'ouvrier d'aujourd'hui, comparant son sort à ce qu'il était il y a trente années, y découvre sans doute quelques améliorations. Mais quelle pensée amère c'est pour lui de se dire qu'il faut tant de douloureuse patience pour amener un si petit résultat !

Et c'est quand il examine le chemin que la bourgeoisie a parcouru dans la même période, les richesses qu'elle a accumulées, les réformes qu'elle a réalisées à son profit dans la législation, les droits politiques qu'elle a su conquérir, que le contraste lui fait surtout comprendre combien son bénéfice a été insignifiant dans cette association, pour la prospérité commune de deux classes également faites pour le bonheur, la liberté et la vie politique, également désireuses d'en jouir.

A l'heure présente, la bourgeoisie capitaliste est presque tout dans notre patrie. C'est elle qui gouverne, c'est elle qui recueille les avantages de cette prospérité manifique que beaucoup nous envient, c'est elle qui compose la surface brillante de notre organisation sociale. Les travailleurs n'en sont que l'intérieur obscur et oublié.

Tandis que la bourgeoisie obtenait une à une la plupart des réformes qu'elle désirait, qu'a-t-on fait pour nous ? Peu de chose. Que sommes-nous encore ? Presque rien. C'est en vain que l'on a réclamé en notre nom l'abolition de l'impôt du sang, dont seule notre misère ne peut se racheter; rien n'a été fait pour alléger cette charge, la plus lourde et la plus cruelle de celles qui pèsent sur nous, car nous ne pouvons prendre au sérieux le projet de compenser, par une pension illusoire, l'esclavage du service militaire. Nous ne demandons pas d'être exempts du devoir de défendre la patrie : c'est sur nous qu'elle peut surtout compter. Mais, plus de conscription ! Nous voulons une organisation de la défense nationale analogue à celle d'autres pays libres, de la Suisse par exemple, et qui n'expose par nos fils à la corruption et à la servitude de la vie de garnison.

C'est en vain aussi que l'on a sollicité l'abolition de l'impôt du sel, cette taxe inique qui demande au pauvre autant, sinon plus qu'au

riche; l'impôt subsiste, recommençant chaque année son impitoyable prélèvement; et, quand le gouvernement songe à supprimer quelque contribution, il choisit celle des barrières, dont la disparition salutaire profite non pas à nous, mais aux classes aisées, et surtout aux propriétaires fonciers.

Longtemps nous avons réclamé une réforme des lois qui punissent les coalitions ouvrières. Un jour, il a semblé qu'on écoutait nos plaintes : on s'est mis à l'œuvre. Mais ici la négligeance a remplacé le parti pris de nous délaisser; et, tandis qu'on trouvait le moyen de consacrer par une loi spéciale l'abolition du délit d'usure au profit du capital, on n'a pu depuis nombre d'années trouver une heure pour supprimer le délit de coalition, cette entrave à la juste rémunération du travail.

Qu'il s'agisse d'organiser les universités de l'état pour donner à la bourgeoisie l'éducation qui lui est propre, on ne recule devant aucune dépense, et le gouvernement croit devoir intervenir même là où l'initiative privée suffit amplement. Mais qu'on s'avise de réclamer des subsides pour l'instruction primaire, seul enseignement destiné à l'ouvrier, la parcimonie se substitue à la prodigalité, et nous entendons marchander ce qui doit être le salut de nos enfants.

Ce n'est pas non plus pour élever des monument de luxe ou pour créer des promenades destinées aux jouissances des riches bien plus qu'à celles du pauvre, que l'on se montre avare. Mais quand a-t-on fait un sacrifice sérieux pour assainir les tristes quartiers que nous habitons, et dans lesquels nos familles s'entassent pêle-mêle, sans espace et sans air ?

Une question de salaire se présente-t-elle en justice, le maître doit en être cru sur son affirmation, comme si lui seul était sincère, comme si l'ouvrier devait toujours être suspect de mensonge ! A-t-on jamais proposé de rayer de nos lois cette règle injurieuse ?

Les passe-ports ont disparu pour ceux auxquels leur fortune permet de voyager en deçà de nos frontières; le criminel placé sous la surveillance de la police rougit d'avoir une feuille de route. A nous cependant l'on impose les humiliantes formalités du livret, cet autre passe-port, cette autre feuille de route, dont la défiance du capital frappe la dignité du travailleur.

Qu'on parle de faciliter la création des sociétés anonymes en supprimant l'intervention de l'Etat, bientôt on présente un projet qui admet cette réforme pour les grandes compagnies industrielles ou de finance; mais il ne vient à l'esprit de personne d'en faire profiter nos sociétés de secours mutuels ou nos sociétés coopératives.

Ne prolongeons pas cette triste énumération; nous voulons, non pas humilier mais convaincre, et pour convaincre, nous croyons en

avoir assez dit. Tout se fait sans nous et pour d'autres que pour nous. Nous ne connaissons que les charges.

C'est à cet état de choses que nous demandons un remède. C'est au pays tout entier que nous nous adressons pour l'obtenir pacifiquement.

Pacifiquement, disons-nous, et nous insistons sur ce mot. Le peuple représente la force, et il sait ce qu'elle peut; mais il ne la tirera pas du sommeil où elle repose chez nous depuis trente-cinq années. Il croit que le libre jeu de nos institutions peut tout donner à ceux qui savent en user avec intelligence, à ceux qui savent mettre au service d'une conviction profonde la volonté de lutter sans relâche et de ne s'arrêter qu'après la victoire.

Mais quelle réforme l'ouvrier demande-t-il en premier lieu ? Celle qui est à l'ordre du jour de tous les esprits, la Réforme électorale.

C'est en effet, au système électoral actuellement en vigueur que sont dues toutes les anomalies que nous rappelions tantôt. Le cens, qui en est l'âme, n'amène au vote que le capital; le travail en est exclu. Et dès lors, qu'y-a-t-il d'étrange à ce que tout le mouvement gouvernemental se fasse au profit de la bourgeoisie-capitale et non du prolétaire-travailleur ?

Certes, nous aimons tous nos compatriotes et repoussons bien loin de nos cœurs ces théories qui prêchent la haine entre les citoyens. Mais nous ne croyons pas que les électeurs censitaires puissent nous représenter. L'évènement ne l'a-t-il pas démontré ? La bourgeoisie seule ne peut pas comprendre ce qu'il faut à l'ouvrier. Nous voulons avoir le droit de nommer nos représentants, nous ne voulons plus être en tutelle ! Les électeurs bourgeois pensent surtout aux intérêts de la bourgeoisie; c'est une loi de la nature humaine qu'on ne peut changer. Nous voulons des électeurs ouvriers pour que l'on pense à nous. Cette égalité dans le droit de suffrage amènera seule un juste partage des fruits que peut donner la pratique sincère et démocratique de nos institutions.

Nous demandons le suffrage universel, nous n'hésitons pas à dire qu'à nos yeux il serait le souverain remède, alors qu'il fonctionnerait, non pas, comme en France, sous la pression du pouvoir, avec la presse muette, le droit d'association condamné, la libre parole défendue, mais avec une presse indépendante, un gouvernement neutre et des meetings libres. Nous ne nous opposons cependant pas à ce que le droit de suffrage soit soumis à des conditions, pourvu qu'elles soient facilement accessibles à tous. Qu'il soit reconnu à tous ceux qui savent [lire] et écrire. En attendant le jour prochain où l'on élèvera l'édifice du Congrès, par la révision de l'art. 42 de la Constitution,

nous demandons que cette extension soit immédiatement décidée pour les élections provinciales et communales !

Ce que nous voulons avant tout, c'est l'abolition du cens. Nous la voulons avec toute l'énergie dont sont capables les hommes qui, privés jusqu'à présent de toute participation au gouvernement du pays, comprennent que de cette participation dépend l'avenir presque tout entier de leur classe. Nous la voulons, parce qu'aussi longtemps qu'on maintiendra le cens, nous serons fatalement écartés du scrutin.

Sur un budget de 155 millions de francs, les impôts directs, les seuls qui font l'électeur, ne comptent que pour 34 millions. A peine 20 en sont payés par les électeurs actuels. Ce sont ces 20 millions qui donnent le pouvoir de dicter la loi. C'est nous, ouvriers, qui payons la majeure partie des 23 millions qui produisent les impôts sur le sel, l'eau-de-vie et la bière; c'est nous encore qui payons la plus grosse part des autres impôts indirects; c'est sur nous seuls enfin que pèse l'énorme impôt direct de la conscription qui enlève tous les ans à 25.000 familles ouvrières les salaires qu'eussent pu gagner leurs fils retenus sous les drapeaux.

Nous sommes les plus forts contribuables et nous ne votons pas cependant, sous un régime où le vote devrait se mesurer à la quotité des taxes que l'on paie.

Le cens doit donc être condamné. Y peut-on voir du reste une garantie d'indépendance ? Mais cette loi des fraudes électorales, votée l'année dernière et provoquée par la corruption de tant de censitaires, n'a-t-elle pas démontré que le cens n'empêchait pas le trafic des suffrages ? Ne peut-on pas au contraire légitimement espérer qu'en augmentant le nombre des électeurs on rendrait ce trafic presque impossible par le nombre de ceux qu'on aurait à corrompre ?

Est-ce que le cens serait une garantie de capacité ? Mais alors même qu'il y aurait un lien entre le paiement d'un impôt et l'intelligence de celui qui le paie, la connaissance de la lecture et de l'écriture n'est-elle pas une garantie plus sérieuse et plus directe contre l'ignorance ? Pour déterminer la capacité intellectuelle d'un homme peut-on hésiter entre un minimum d'instruction et un minimum de contribution ?

En acceptant cette restriction de la lecture et de l'écriture, nous avons voulu donner un gage de modération à ceux qui ne veulent voir en nous que des esprits sans mesure; nous avons espéré qu'au spectacle de l'ouvrier, s'offrant de lui-même au joug de l'enseignement, et refusant spontanément d'user d'un droit politique aussi longtemps qu'il n'aura pas les premiers éléments de l'instruction, plus d'un de ceux qui redoutent l'émancipation des travailleurs chasserait désormais ces craintes chimériques. Bien chimériques, en effet,

car nous demandons quand l'ouvrier a, chez nous, montré quelque penchant au désordre ? On l'a trouvé debout chaque fois qu'il s'est agi d'affirmer par une grande démonstration l'amour du pays pour ses institutions, et ceux-là mêmes qui lui prodiguent en d'autres temps leurs injustes défiances ont invoqué alors son attitude comme la plus puissante des preuves.

Quant à nous, cette restriction ne nous effraie pas. Lorsque la connaisance de la lecture et de l'écriture donnera le droit de voter, nous saurons tous bientôt lire et écrire, et l'instruction obligatoire recevant une solution imprévue, on verra les ouvriers, contraints par le sentiment de la dignité humaine plus que par la menace de l'amende et de la prison, encombrer les bancs des écoles.

Nous attendrons avec patience l'accueil qui sera fait à l'exposé de nos griefs. Nous saurons, si on nous dispute la réforme que nous demandons, lutter pour la conquérir. Voués au travail, les grands labeurs ne nous arrêterons pas. La bourgeoisie a combattu pour obtenir pièce à pièce tout ce dont elle jouit; nous sommes capables de combattre comme elle, et résolus à le faire. Elle nous a donné l'exemple de ce que peuvent l'activité, l'opiniâtreté, l'énergie; cet exemple, nous allons le suivre.

Aussi crions-nous à tous les travailleurs : Compagnons, levez-vous ! Le temps est venu de commencer le grand travail. Le but est devant nous, clair, précis, brillant au grand jour : c'est l'égalité politique, qui nous donnera l'égalité sociale. Nos armes sont prêtes : ce sont celles que nous offre notre Constitution, c'est le droit de parler librement, d'écrire, surtout celui de nous associer. Qu'on nous trouve associés à toute heure, en tout lieu. C'est l'isolement dans lequel nous sommes demeurés jusqu'aujourd'hui qui est cause de notre triste situation présente. Sans dédaigner les secours d'autrui, ne les attendons plus. Le passé a démontré que nous ne pouvions compter que sur nous-mêmes, que nous ne recueillerons de récolte que celle que nous aurions semée. Jusqu'à présent nous nous sommes tenus à l'écart, montrons-nous; nous n'avons rien fait, agissons; nous nous sommes tu, parlons et pour ne plus nous taire !

Les délégués du Comité central et permanent de propagande pour la réforme électorale :

Michel Coët, sculpteur en bois, président du Comité;
Michel Lebrun, luthier, secrétaire;
Carlens, cigarier, membre du Comité;
Chevrain, polisseur sur bois, idem;
J. Dherin, tailleur, idem;
Pierre Lenselaer, bronzier, idem;
Adolphe Forest, président de l'Association des Doreurs;

H. Kats, président de l'Association typographique;
Libert, confiseur, président de l'Association de Pâtissiers;
A. Narcisse, président de l'Association générale ouvrière;
F. Schubert, trésorier de l'Associon des Bijoutiers;
F. Van den Brugge, président d'honneur de l'Association des Compagnons Sculpteurs;
Van der Slagmolen, typographe, vice-président du conseil des prud'-hommes;
A.-H. Verheven, gantier, président de l'Association des Gantiers;
P.-J. Waegeneer, président de l'Association des Tailleurs;
A. Willendyck, président de l'Association des Passementiers;
M. Desnerck, membre de l'Association des Typographes.

4. Uittreksel uit een particulier verslag, 24 februari 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

Banquet tenu le 24 février 1966 *Aux trois Rois,* rue Haute, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1848.

Dans sa séance du 11 de ce mois, l'association *Le Peuple,* sur la proposition du sieur Brismée Désiré, imprimeur, avait résolu de célébrer par un banquet l'anniversaire de la révolution de 1848 et à cet effet elle avait ouvert une souscription à 1,25 fr. Ce banquet a eu lieu le 24 février à l'estaminet *Aux trois Rois,* rue Haute.

50 à 60 personnes y assistaient. On cite notamment les sieurs :

1° Brismée, prénommé;
2° Delimal, rédacteur en chef de *L'Espiègle*;
3° Moyson Emile, employé chez les sieurs Lacroix, Verboeckhoven, et cie;
4° Esselens, ex-condamné politique;
5° Léonard, artiste-peintre;
6° Maetens Charles, cartonnier;
7° Melot, employé à l'hôtel de ville;
8° Voglet Prosper, musicien ambulant;
9° Janson Georges, avocat;
10° Delesalle Bonami-Victor-Joseph, né à Lille, bijoutier;
11° Vuilmet Antoine-Victor, né à Draize (France), forgeron;
12° Vésinier Pierre, né à Macon (France), collaborateur à la rédaction de *L'Espiègle* et de *La Tribune du Peuple*;
13° Delanne Victorin-Romain-Eugène, né à Paris, collaborateur de *L'Espiègle*;
14° Sebert Julienne, épouse Fremeaux, née à Lille, marchande de tabac;
15° un Français nommé Carrère, qui cherche, dit-on, un emploi;
16° Damin Victor-Aimé, né à Cateau (France) d'un père belge.

Etaient absents, quoiqu'ayant souscrit, les sieurs Boichot, ex-représentant du peuple en France, et Claes Louis-Marie, avocat, rue de Ruysbroeck.

Le sieur Brismée a porté un toast à la république démocratique et sociale et a chanté une chansonnette contre l'empereur des Français, ayant pour refrain : „Ce fripon qui a emprunté pour son évasion le costume de maçon". A la demande du sieur Vésinier, il a chanté aussi *La Marseillaise.*

La dame Sebert a bu à la révolution de 1848, en disant : „J'espère que dans la révolution future, qui n'est pas éloignée, nous serons plus heureux qu'en 1848". Elle a aussi chanté deux chansons républicaines.

Le sieur Moyson a proposé de se réunir le lendemain *Au Lion belge,* rue de la Tête-d'Or, pour ouvrir une souscription afin d'offrir à Juarez le tableau du sieur Léonard, prénommé, représentant l'invasion du Mexique. Il a proposé, en outre, d'organiser un grand meeting contre l'expédition belge au Mexique.

Le sieur Vésinier a dit que le peuple devait demander le suffrage universel en usant des libertés d'association et de réunion, que c'était le seul moyen d'arriver à la révolution sociale. Parlant des évènements qui viennent de se passer en Moldo-Valachie, il aurait dit aussi que les Parisiens auraient dû agir à l'égard du prince Louis Bonaparte, lors du coup d'état du 2 décembre, comme on a agi à l'égard du prince Couza.

Sa femme l'avait engagé à renoncer à la parole en lui fesant des représentations et il avait répondu : „Je m'en moque, que l'on fasse ce que l'on veut."

Le sieur Delesalle a chanté des couplets contre Napoleon III, qu'il surnommait „Le Petit", et a proposé de boire à la chute de l'empire III (sic), qui est tombé en enfance, a-t-il dit, puisque le prince impérial a été nommé président de l'exposition universelle.

Le sieur Vuilmet a crié : „Vive la république universelle !"

La plupart des assistants se sont retirés vers 2 heures du matin. Les autres, parmi lesquels se trouvaient les sieurs Esselens, Brismée, Voglet, Vésinier, sa femme et une autre dame, qui l'accompagnait, sont restés jusqu'à 4 heures du matin.

5. Bulletin des Meetings (1), 31 maart 1866, nr. 2, blz. 3, kol. 2.

StB.,Mt., 1.

Un meeting d'ouvriers a eu lieu à Anvers, 4 mars à 6 heures du soir, à la salle de la *Sodalité* en faveur du suffrage universelle. Ce

(1) Verscheen op onbepaalde tijdstippen. Nr. 1 was van 24 februari 1866.

meeting, convoqué par le *Werkmansbond,* s'est constitué sous la direction de cette société ouvrière. Le président, M. Mees, a cru cependant devoir inviter l'assemblée à constituer un nouveau bureau, mais l'unanimité des personnes présentes a maintenu le bureau tel qu'il était.

Après que M. Mees eut exposé le but de la réunion et montré cette convocation comme le premier chaînon d'un mouvement qui doit s'étendre et donner lieu à de nouveaux et nombreux meetings, plusieurs orateurs ont pris la parole; tous, du reste, étaient ouvriers et se sont exprimés avec énergie et simplicité au milieu de vifs applaudissements. Un ouvrier a déposé une proposition écrite, dont il a été donné lecture, et qui sera discutée dans le prochain meeting pour le suffrage universel.

6. Losse nota, 1 april 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 191.733.

M. Ch. Longuet vient d'être nommé par le conseil central de l'*Association internationale des Travailleurs* secrétaire pour la Belgique. On peut lui adresser toutes communications, 3, Percy Street, Bedford Square, London. (*La Rive gauche* du 1er avril 1866).

7. Verbist, officier van politie te Brussel, aan Daxbek, politiecommissaris, 8 april 1866.

StB., Mt., 1.

Le meeting tenu hier en l'établissement du *Cigne,* sis Grand'-Place n° 9, a été ouvert à 5 heures et demie et s'est terminé vers 7 heures du soir. 150 personnes environ y assistaient.

Le bureau était tenu par trois ouvriers ébénistes et le sieur Kats, président de l'*Association des Typographes.*

Après un exhorde du président, qui a engagé tous les assistants à se renfermer, pour ceux qui prendraient la parole, dans l'ordre du jour, c'est-à-dire l'association dans et par le travail, divers orateurs ont pris la parole, entr'autres Mr Kats, commentant le réglement de l'*Association libre des Compositeurs-Typographes,* il est entré dans de longs développements en ce qui concerne les associations ouvrières en général, et s'est attaché surtout à faire pénétrer dans l'esprit des assistants le bien-être qui doit en résulter, en adjurant les ouvriers à ne jamais franchir les voies de la légalité. Puis a succédé le nommé Pellering, lequel après un court préambule, a abordé la question politique, mais dès qu'il entamait le chapitre de 1848, la salle entière

s'est levée pour protester et en a fait bonne justice en lui retirant la parole. Le sieur Kats y a répondu victorieusement en faisant bon marché de ces idées surannées. Tout s'est passé en bon ordre; le meeting s'est terminé en prenant rendez-vous pour demain soir 9, à sept heures au *Crique,* rue d'Or, à l'effet de jeter les bases d'une association entre les ouvriers ébénistes pour réglementer le prix de revient de la main d'œuvre.

8. Publikatie van twee smaadschriften tegen Lodewijk-Napoleon III, 1 juni 1866.

ARAB., AB., 994.

1. BESCHULDIGINGSAKTE, 22 JULI 1866

Pendant le mois de juin dernier, plusieurs libraires de Bruxelles annoncèrent la mise en vente d'une publication nouvelle intitulée : *Le Mariage d'une Espagnole.* Rien dans ce titre ne trahit la nature de l'écrit, mais il suffit de parcourir quelques pages pour se convaincre que c'est un pamphlet odieux dirigé contre leurs Majestés l'Empereur et l'Impératrice des Français.

Une instruction judiciaire ayant été ordonnée, l'ouvrage fut saisi, de même que la brochure : *La femme de César, Biographie d'Eugénie Kirpatrick, Théba de Montijo, Impératrice des Français.*

Ces libelles honteux sont inspirés l'un et l'autre par une malveillance haineuse. S'immisçant dans la vie privée des hauts personnages, dont il se dit le biographe, l'auteur se complait à créer les situations les plus déshonorantes, afin d'en faire rejaillir la flétrissure et l'opprobre sur l'Impératrice, sur ses parents, sur le Souverain, qui préside aux destinées de la France (1).

. . .

Les pamphlets saisis, affichés, distribués, mis en vente et vendus à Bruxelles, sortent des presses du prévenu Vanderauwera. Ils ont été imprimés par les ordres et pour le compte de Jean Rozez, libraire à Bruxelles, avec une fausse indication d'imprimeur et le faux millésime de 1865.

. . .

(1) De eerste bedoeling was wellicht een gewaagde publikatie, gemakkelijk te verkopen. Alleszins, in 1871 kreeg Alphonse Rozez moeilijkheden voor de uitgave van een brochure in 2 delen : *Les amours de Napoleon III par l'auteur de la Femme de César,* onder valse drukkers- en uitgeversnaam. A. Rozez paste de taktiek van zijn vader toe en legde een faktuur voor, die hij voor de gelegenheid aan een boekhandelaar uit Leipzig gevraagd had. (ARAB., BRB., 706).

2. VERKLARINGEN VAN DE BESCHULDIGDEN

A. VANDERAUWERA OP 7 JULI

Je reconnais avoir imprimé pour le compte de Monsieur Rozez une brochure intitulée : *La femme de César* et un volume ayant pour titre : *Le mariage d'une Espagnole.* Ces deux publications ont été imprimées au nombre de 1000 à 1100 exemplaires...

La brochure intitulée : *La femme de César* a été imprimée sur réimpression avec corrections. Quant au *Mariage d'une Espagnole,* il a été imprimé sur manuscrit.

Je ne saurais vous dire si le modèle pour *La femme de César* a été anéanti ou remis à Rozez. Quant au manuscrit *Le mariage d'une Espagnole,* il a été envoyé avec les épreuves à un monsieur Vésignier, qui demeure Chaussée d'Ixelles, 80. C'est Rozez qui m'a remis la réimpression ainsi que le manuscrit, c'est d'après ses instructions que j'ai envoyé ce dernier avec les épreuves à Monsieur Vésignier.

B. VANDERAUWERA OP 13 JULI

. . .

Si les livres imprimés ne contiennent pas de nom d'auteur et s'il y a une fausse indication quant au lieu de l'impression, c'est par les ordres de Mr Rozez. C'est par les ordres de ce dernier que cela a été fait ainsi : la couverture s'imprime toujours lorsque l'ouvrage est terminé...

C. JEAN ROZEZ OP 7 JULI 1866

J'ai fait, il y a environ six mois, la connaissance de monsieur Vésignier. Il m'a été amené par un Français du nom de Boichot. Vésignier m'a parlé de certaines publications, qu'il voudrait faire et dans la conversation il m'a proposé un roman qui pourrait me procurer une vente facile. J'acceptai à la condition qu'il ne contiendrait rien de compromettant pour moi, ce qu'il me promit en me disant qu'il ferait quelque chose de gentil. C'est sur cette assurance que j'ai accepté les premières feuilles du manuscrit d'*Un mariage d'une Espagnole,* que j'ai moi-même remises à Mr Vanderauwera pour en commencer l'impression. La suite du manuscrit a été directement remise par Vésignier à l'imprimeur. J'avais une telle confiance dans l'assurance qu'il m'avait donné que je n'ai pas même lu l'ouvrage.

Quant à la brochure intitulée : *La femme de Cécar,* elle m'a été également remise par Vésignier. Elle doit avoir été imprimée en Suisse, je vous ferai, du reste, parvenir un exemplaire, le seul qui me reste, de cette édition étrangère.

J'ai reçu de 1000 à 1100 exemplaires de chacun des deux libelles. Ils sont tous vendus, partie en Angleterre et en Hollande, partie

en Belgique. Vésignier m'avait également dit d'en envoyer en Suisse, mais je ne l'ai pas fait.

Je puis affirmer que c'est Vésignier qui m'a remis les deux ouvrages saisis.

D. P. VÉSINIER OP 7 JULI

Je ne connais pas les ouvrages : *Le mariage d'une Espagnole* et *La femme de César,* c'est-à-dire, je ne suis l'auteur ni de l'un, ni de l'autre. Je n'en ai jamais remis des copies ou des parties manuscrites, soit à Rozez, soit à Vanderauwera (1).

. . .

Quant au volume ayant pour titre *Le mariage de l'Espagnole,* je persiste à soutenir que jamais je n'en ai remis le manuscrit soit à Rozez, soit à Vanderauwera. On m'avait envoyé ce livre de Londres avec la facture Tafferey, que vous me représentez; je me suis adressé à Rozez pour la vente de ces volumes (2) . . .

E. P. VÉSINIER OP 9 JULI

. . .

Je persiste, quant à ces deux publications, à soutenir que jamais je n'en ai corrigé une épreuve, et que jamais je n'ai envoyé chez Vanderauwera des parties manuscrites du *Mariage d'une Espagnole* (3).

Je me suis trouvé avec Mr Rozez en sortant samedi dernier après avoir comparu devant vous. Il m'a dit que je devrais bien tâcher de le tirer de ce mauvais pas.

Je reconnais avoir été expulsé du canton de Genève en 1860 ou 61, en vertu d'un arrêté du Conseil d'Etat. Cet arrêté n'étant pas motivé, on m'a engagé à rentrer dans le canton, ce que j'ai fait. J'ai été poursuivi de ce chef, mais j'ai été acquitté.

J'habite la Belgique depuis près de trois ans. Je me suis fait inscrire au bureau de police d'Ixelles, d'où je n'ai jamais quitté, si

---

(1) Geconfronteerd met Rozez blijft hij loochenen en beweert dat hij drukproeven van *Les Misérables* van Victor Hugo voor Vanderauwera verbeterde.

(2) Rozez had dit trouwens ook verklaard aan de politie bij een huiszoeking op 5 juli en had een factuur voorgelegd van een Londense uitgever F. Tafery, die een aantal van beide brochures in rekening bracht. Nu zegt Rozez dat Vésinier deze had klaargemaakt om de politie te misleiden. Een huiszoeking bij deze laatste op 7 juli leverde geen resultaat op.

(3) Een letterzetter van Vanderauwera beweert tijdens een confrontatie dat de drukproeven van *Le Mariage d'une Espagnole* wel degelijk naar Vésinier gezonden werden. Hij meent trouwens in de geschreven tekst de hand van Vésinier te herkennen. Vésinier werd opgesloten.

ce n'est pour habiter quelque temps St-Josse-ten-Noode, d'où je suis revenu à Ixelles.

Je n'ai jamais été inquiété par la police quant à ma résidence en Belgique.

...

3. UITSPRAAK OP 3 AUGUSTUS 1866

Ch. Vanderauwera buiten vervolging gesteld; P. Vésinier en J. Rozez elk 18 maand gevangenisstraf en 1000 fr. boete of 6 maand. Hun beroep werd verworpen (1).

9. Persproces tegen L'Espiègle, 3 juni 1866.

ARAB., AB., 991.

1. BESCHULDIGINGSAKTE, 22 JULI 1866

Dans les premiers jours du mois de juin dernier, les difficultés politiques qui s'agitaient entre l'Autriche, la Prusse et l'Italie menaçaient de dégénérer en un conflit sanglant, lorsque la France, l'Angleterre et la Russie cherchèrent à résoudre le différend au moyen d'une conférence.

C'est au moment où ces trois puissances réunissaient leurs efforts pour maintenir la paix, qu'un journal belge l'*Espiègle* publia dans son numéro vingt, une gravure représentant des gibets auxquels sont suspendus les souverains des trois grandes nations belligérantes et, en outre, Sa Majesté Napoleon III, l'un des monarques, qui prenaient une part active à la médiation. Une légende inscrite au bas de la gravure et destinée à en expliquer le sujet, est ainsi conçue : „Persuadé que la conférence n'empêchera pas la guerre, l'*Espiègle* propose la solution ci-dessus, qui assurerait la paix Européenne."

...

2. VERKLARING VAN DELIMAL OP 13 JULI 1866

C'est chez moi et par mes ouvrier qu'était imprimé le journal *L'Espiègle* à l'époque où a paru jointe au n° 20 de ce journal, en date du 3 juin, la gravure intitulée : *Les quatre potences.*

Je persiste à assumer sur moi la responsabilité de cette gravure; je ne veux pas en faire connaître le dessinateur, lequel doit pourvoir seul aux besoins d'une nombreuse famille.

Ce n'est pas par mon ordre qu'a été fait le dessin...

Je me vois ainsi souvent dans la nécessité d'accepter certain dessin dont je n'approuve pas toujours l'idée et la composition, mais

(1) *La Tribune du Peuple,* 28 oktober 1866, IV, 43.

si je les refusais, le journal devrait ou paraître sans gravure, ou paraître deux jours plus tard, ce qui est impossible.

. . .

Je dois cependant dans l'intérêt de la vérité déclarer que lorsqu'il y avait au bas du dessin, au moment où il m'a été remis, une légende qui me parut un peu brutale, j'ai voulu en atténuer la portée et j'ai mis au bas de la gravure *Les quatre potences* la légende modifiée, que vous y lisez maintenant et dont j'assume également toute la responsabilité.

Les dessins de *L'Espiègle* sont toujours faits par mes ordres, il faut à chaque numéro un dessin, mais l'inspiration de ce dessin est laissée tout-à-fait à l'artiste, auquel il m'arrive parfois cependant de donner certaines idées, quant au sujet à composer; mais, je le répète, quant aux quatre potences, je n'ai donné aucune idée, ni donné aucun conseil.

. . .

3. UITSPRAAK OP 1 AUGUSTUS 1866

Delimal : 1 jaar gevangenisstraf en 1000 fr boete of 6 maand.

10. Persgeding tegen Le Grelot, 21 juni 1866.

ARAB., AB., 991.

1. BESCHULDIGINGSAKTE, 11 NOVEMBER 1866

Pendant le mois de juin dernier éclataient les guerres d'Allemagne et d'Italie; personne ne pouvait en prévoir les résultats, ni en déterminer les conséquences. Les préoccupations les plus vives agitaient l'Europe. Toutes les nations suivaient avec anxiété la marche des événements : de nombreux bouleversements étaient à craindre.

Le journal *Le Grelot* choisit ce moment de crise pour prêcher une croisade contre des souverains étrangers pour leur prodiguer les offenses les plus graves. Son numéro du vingt et un juin contenait un article et une gravure intitulés : „Ouverture de la chasse aux animaux malfaisants". Le dessin représentait un chasseur à la poursuite de quatre têtes couronnées (1).

. . .

(1) *Le Grelot*, 21 juni 1866, jg. 8, nr. 48, blz. 1 : humoristische oproep om jacht te maken op vorsten, die zo dom zijn onderlinge geschillen met kanonnen op te lossen.

2. VERKLARING VAN A. GILLARD, 2 JULI 1866 (1)

. . .

Je suis auteur de l'article du *Grelot* du 21 juin (2) intitulé : „Ouverture de la chasse aux animaux malfaisants".

Je suis également l'auteur et l'inspirateur de l'idée du dessin, accompagnant le même article et portant le même intitulé.

Je ne puis vous indiquer le nom de mon dessinateur qui me semble devoir être placé au même rang que mon imprimeur; il n'est pour rien dans la création du dessin, dont j'assume toute la responsabilité.

Mon journal n'est qu'un journal satirique et amusant. Je n'ai voulu dans le dessin, que vous me représentez, que développer une idée politique, sans attribuer les figures qui y sont indiquées plutôt à un souverain qu'à un autre; ces figures ne représentent qu'une allégorie plus ou moins complète du système combattu dans le journal et notamment de l'article incriminé, dont elles complètent la pensée.

3. UITSPRAAK OP 23 NOVEMBER 1866

A. Gillard : vrijgesproken.

11. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 augustus 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

Les 28 août courant les membres du comité pour la souscription en faveur de Vésinier se sont réunis *Au Lion belge,* rue de la Tête d'Or.

Le sieur Delesalle a proposé de n'accorder au sieur Vésinier que 150 fr. par mois pendant sa détention sur le produit de la souscription et d'employer le surplus à fonder une caisse pour venir en aide aux condamnés pour délits de presse commis en servant la cause démocratique ou républicaine. Aucune décision n'a été prise au sujet de cette proposition.

12. Uittreksel uit een particulier verslag, 30 augustus 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

On cite comme s'occupant le plus activement à recueillir des souscriptions au profit de Vésinier : Brismée Désiré, Maetens, Steens Eugène, Otterbein, Delesalle, Van Ramsdonck, Kiwits, tailleur, Del-

(1) In het dossier van *L'Espiègle.*

(2) Drukker Vanderauwera verklaarde dat dit nummer op 200 exemplaren gedrukt werd (13 juli).

porte, Dechanet et Vandenhouten, lequel fera circuler la liste parmi les membres de l'association des ouvriers peintres.

La proscription française a décidé qu'elle ne prendra point part à la souscription en faveur de Vésinier, attendu que le pamphlet pour lequel il a été condamné, est immoral.

13. De advocaat-generaal van het beroepshof te Gent aan de politiecommissaris te Oostende, 22 september 1866.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

J'ai l'honneur de vous adresser aux fins d'exécution immédiate, un extrait de condamnation à charge de Delimal Napoleon-Joseph, dit Napoleon-Odilon, âgé de 31 ans; cet individu est sur le point de quitter notre pays pour se soustraire à l'exécution de la peine qu'il a encouru (1). On m'assure qu'il se propose de se rendre très prochainement à Ostende, s'il ne s'y trouve pas déjà, pour y prendre la nommée Alice Faasse de Heer, née en Hollande, épouse divorcée de Mr. Edouard Delinge, avocat à Bruxelles, avec laquelle il se réfugierait en Suisse.

. . .

14. Uit het inlichtingsblad van Robin, januari 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

En janvier 1867 il ouvre des cours populaires à l'estaminet *Aux Tanneurs,* Grand'Place, à Bruxelles. Ne pouvant plus disposer de ce local, il continue ses leçons *Aux Brasseurs,* rue des Brasseurs, n° 1. Il traite de l'astronomie, des métiers, de la direction des aérostats.

15. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 2 februari 1867, 5 h 12.

ARAB., PG., 215.

La situation reste grave, les troupes continuent d'arriver. Il existe des craintes pour la nuit et la journée de demain dans d'autres localités. Aucune arrestation jusqu'ici.

---

(1) Veroordeeld op 1 augustus 1866 door het assisenhof van Brabant wegens smaad jegens vreemde vorsten tot 1 jaar gevang en 1000 fr. boete of 6 maand.

16. **Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 2 februari 1867, 8 h 50.**

ARAB., PG., 218.

Grâce à l'arrivée des troupes, la situation s'est améliorée à Marchienne, où tout semble rentrer dans le calme. Cependant les craintes restent vives pour la nuit et la journée de demain. Dans l'émeute de ce jour trois ouvriers ont été tués, les troupes n'ont eu que des légères blessures.

Aucune arrestation n'a pu être opérée jusqu'ici, mais nous avons des éléments d'instruction. Comme je vous l'ai dit, le moulin à vapeur de Marchienne a été complètement pillé et dévasté et un commencement d'incendie s'y était même déclaré.

17. **Een reeks telegrams van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, vanaf 2 februari 1867.**

ARAB., 1 AM., 306.

2 février. La grève des forgerons occasionnée par la diminution de salaire. Elle devient plus générale. Mambourg et Sacré-Madame en grève. Les troupes sont appelées. On parle de pillage à Marchienne.

3 février. Monsieur l'inspecteur-général Gernaert vient d'arriver ici de la part de monsieur le ministre des travaux publics. Les craintes augmentes ce soir pour Marchienne. L'émeute ne s'arrête pas.

7 février. La grève paraît tirer à sa fin. Le travail est repris partout dans les houillères. Aucune fosse ne chôme aujourdhui. Il ne manque plus qu'un petit nombre d'ouvriers. On espère que demain tout sera rentré dans l'ordre.

18. **Telegram van de procureur des konings van Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 3 februari 1867, 9 h 21.**

ARAB., PG., 218.

Vers trois heures les groupes se sont reformés à Marchienne et à Monceau-sur-Sambre. La cavalerie et la ligne ont dû agir et sont à l'heure qu'il est maîtresses de la position. Pas de blessures sérieuses d'aucun côté. Mesures militaires prises pour demain dans toutes les communes environnantes. Plusieurs tapageurs arrêtés aujourd'hui. Douze mandats ont été décernés contre les auteurs des crimes d'hier, trois sont exécutés.

Beaucoup de renseignements recueillis, mais jusqu'ici peu de

témoins entendus à cause de la situation. Rien ne s'est passé dans les autres communes.

19. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 3 februari 1867, 12 h 05.

ARAB., PG., 218.

Un sergent et un soldat gravement blessés, quinze hommes contusionnés, maréchal de logis Linneman blessé à la tête.

A Marchienne la nuit et cette matinée tranquilles. Sept mandats décernés et exécution confiée à des forces suffisantes.

Renseignements attendus pour d'autres arrestations. Crainte pour aujourd'hui et demain dans les communes environnantes et forces disponibles à Charleroi tout à fait insuffisantes. Il reste à Charleroi trois cents hommes. Je vais me mettre en relation avec l'autorité militaire pour avoir restant garnison de Namur.

20. Jochams, directeur der mijnen te Bergen, aan de minister van openbare werken, 3 februari 1867.

ARAB., I AM., 306

Emeute des forgerons à Marchienne-au-Pont. Ingénieur ordinaire Gille sur les lieux. Renseignements envoyés aujourd'hui à Mons.

Les émeutiers ont commencé vendredi aux usines de la Providence vers six heures du matin; de là, ils ont été aux laminoirs Bonchill, Bailleux, Emile Constant et aux hauts fourneaux du Monceau; sont retournés chez Bonchill à 5 heures du soir, aux laminoirs de l'Alliance (Wilmar), à 6 heures chez V. Gilliaux et à 9 heures à Zone. Toutes ces usines sont situées sur le territoire des communes de Marchienne et de Monceau.

Samedi, ce sont les ouvriers charbonniers de Sacré-Madame à Dampremy, qui ont mené ou assisté l'émeute; ils ont, avec d'autres, arrêté les travaux des ateliers de construction du Sr Hanrez à Monceau-sur-Sambre, avant de se rendre sur la place publique de Marchienne; puis ils ont tenté d'incendier le moulin à vapeur et l'ont définiviment pillé. La troupe a tiré, il y a eu 3 ou 4 hommes tués; un troupier blessé assez grièvement.

On craint généralement que l'émeute n'augmente aujourd'hui et que les charbonniers ne se mettent de la partie.

J'ai écrit aux ingénieurs d'inviter les exploitants de ne rien changer aux conditions actuelles du travail des ouvriers.

21. De Bavay, procureur-generaal te Brussel, aan de procureur des konings te Charleroi, 4 februari 1867.

ARAB., PG., 218.

. . .

Il paraîtrait qu'en annonçant la réduction future des salaires, les propriétaires des hauts-fourneaux auraient informé leurs ouvriers qu'ils pourraient retirer leur livret avant le terme habituel, s'il préféraient quitter les travaux; que quelques-uns seulement auraient retiré leur livret et que ce seraient ceux-là qui auraient été les instigaters de l'émeute et qui auraient empêché leurs camarades de travailler.

22. Telegram van de procureur des konings van Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 4 februari 1867, 11 h 12.

ARAB., PG., 218.

Jusqu'ici rien de nouveau. Le travail a repris partiellement dans quelques usines et charbonnages. Mais d'autres établissements considérables chôment.

Plus de rassemblements à Marchiennes.

L'instruction continue sur les lieux.

On poursuit l'exécution des mandats; deux arrestations nouvelles ce matin.

Grâce au déploiement de forces, je crois la situation assez rassurante.

23. Jochams, directeur der mijnen te Bergen, aan de minister van openbare werken, 4 februari 1867.

ARAB., 1 AM., 306.

Ouvriers Chaud-Monceau d'Amercœur à Jumet ont fait remonter ouvriers de Belle-Vue du même charbonnage, de St-Henri et de St-Auguste de Bayemont à Marchiennes. On dit que de là les mêmes ouvriers de Chaud-Monceau sont allés faire sortir ouvriers de Rochelle et Bois-d'Hogne à Roux. Motifs : cherté de la farine et par suite menaces contre les meuniers.

Crainte de chômage complet pour demain dans toutes ces fosses.

24. Vlugschrift uitgeplakt in de straten van Namen tijdens de nacht van 4 op 5 februari 1867.

ARAB., PG., 218.

Concitoyens,

L'ouvrier Namuroi n'a-t-il plus de sang dans les veines ! !

Laissera-t-il massacrés ses frères d'infortunes sans leurs porter un secourt efficace.

L'occasion es bel, plus de soldat en vil ! ! ! Une grande quantité d'armes à l'arsenal.

Il ne sera pas dit que le Namuroy est lâche, car ce soir à 8 heures, ils se rendras en masses ver l'arsenale, où s'y étant munis d'armes nécessaire, il ira à la prison élargir les 350 prisonniers qui leur seront un sublime appuis. Avec ce renfort, le peuple apauvri et tramblent de faim, se rendra aux magasins comblent de greins afin de congurer la famine qui asiège leurs malheureuse famille. Quand leurs femme et leur enfants auront la pitence de quelques jours, le peuple fort de son succès profittera de sa force en sachant congurer pour l'avenir la famine qui semble vouilloir l'anéantir par le destruction des denrées agricoles compromise constemment par les émanations des vapeurs-chimique ! ! !

Citoyens ! Ouvriers ! ! Cultivateurs ! les cheminées de Floreffe, Auvelai, Moustiers, sont encore debout et vous reclament. C'est à leur pieds que succomberont les défenceurs de la faim. Les pays de Charlerois, du Borinage et de Liége se sont soulevés. Gand, Liége se sont révoltés. Bruxelles et Anver se soulève. Resterez-vous en arrière.

A ce soir à 8 heures à l'arsenal où tout homme de coeur doit se trouver.

Ce 5 février de l'année de la liberté 1867.

25. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 5 februari 1867, 11 h 12.

ARAB., PG., 218.

Cet après-midi une bande d'émeutiers a essayé vainement de faire cesser le travail au charbonnage du Moulin à la limite de Montigny et Gilly ainsi qu'au n° 7 des Charbonnages Réunis à Lodelinsart. La troupe en a eu facilement raison sans usage des armes et a fait plusieurs arrestations. Sur aucun autre point la tranquillité n'a été troublée. Situation bonne. Jusqu'ici 29 arrestations.

26. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 5 februari 1867, 11 h 39.

ARAB., PG., 218.

La nuit et cette matinée se sont passées sans que les détachements militaires aient dû agir sur aucun point; les ouvriers métallurgistes rentrent en grande partie dans les usines, mais la grève des ouvriers charbonniers continue sans cependant s'aggraver. Ce n'est

pas le défaut de juges d'instruction qui nous gène, mais bien l'obligation pour la gendarmerie de se distraire de sa besogne judiciaire pour guider les détachements de cavalerie. Cette situation va se modifier aujourd'hui, le colonel ayant mis à ma disposition un renfort de gendarmes.

Six nouvelles arrestations. La plus grande partie de nos mandats non exécutée pour les causes ci-dessus.

Pris bonne note des observations contenues dans votre dernière lettre.

27. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 5 februari 1867, 12 h 13.
ARAB., PG., 218.

Marchienne et Monceau-sur-Sambre sont restés tranquilles, mais la plupart des ouvriers de tous les charbonnages entre Charleroi et Marchienne se sont mis en grève et des rassemblements nombreux se sont portés sur Roux et Jumet menaçant deux moulins et voulant forcer à la grève les ouvriers des charbonnages de ces localités. La troupe a dû charger à Roux et est restée facilement maîtresse de l'émeute. Quelques ouvriers ont reçu des coups de plat de sabre et un gendarme a été blessé d'un coup de pierre. Dispositions militaires et mesures administratives sont prises pour demain en vue de parer aux actes de violence qui menacent les charbonnages de Charleroi et de Gilly. Jusqu'ici huit arrestations en vertu de mandats. Exécution des autres rendu difficile à cause de l'emploi de la gendarmerie pour l'action militaire.

28. Jochams, directeur der mijnen te Bergen, aan de minister van openbare werken, 5 februari 1867.
ARAB., 1 AM., 306.

Même situation que hier au Couchant-de-Charleroi. Travail repris dans toutes les usines, mais pas dans les charbonnages. Contre toute prévision, la grève s'est déclarée parmi les ouvriers de St-Charles du Poirier à Montigny-sur-Sambre. Ces ouvriers cherchent à faire arrêter les puits des environs. Les troupes poursuivent les émeutiers.

29. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 6 februari 1867, 9 h 06.
ARAB., PG., 218.

Journée calme sans faits saillants. La grève continue dans beaucoup de charbonnages, mais elle semble devoir cesser dans les établis-

sements métallurgiques. L'instruction marche très bien et trouve beaucoup d'éléments. Très grand nombre d'arrestations.

30. Gille, mijningenieur te Bergen, aan Jochams, directeur, 6 februari 1867.

ARAB., 1 AM,. 306.

. . .

Il y a environ trois mois, les maîtres de forges des environs de Charleroy se sont réunis pour prendre certaines mesures qu'ils croyaient propres à améliorer la situation désastreuse de l'industrie sidérurgique. Dans cette réunion, il a été convenu qu'en présence du prix élevé du charbon, des bas prix auxquels l'Angleterre livre ses produits sur nos marchés et de la hausse des salaires, qui ont augmentés de 25 à 30 % depuis quelques années, il devenait nécessaire d'éteindre un certain nombre de hauts-fourneaux, d'acheter des charbons étrangers et de diminuer les salaires de 10 %. Ces mesures avaient pour but de rendre la fonte plus rare, par suite d'en relever les prix et en achetant du combustible dans le bassin de la Rhur, d'amener les charbonnages belges à diminuer les prix. On s'est ajourné au 8 janvier dernier, et dans cette assemblée des propriétaires d'établissements, tenu à l'hôtel de ville de Charleroy, les mesures précédentes ont été arrêtées définitivement. En conséquence, le 15 janvier, les ouvriers des usines ont été prévenus qu'à partir du 1er février suivant les salaires des ouvriers seraient réduits à 10 %. La plupart d'entr'eux ont assez bien compris que cette mesure paraissait nécessaire et qu'il valait encore mieux travailler avec 10 % de rabais que de ne pas travailler du tout.

D'après ce qui m'a été dit par diverses personnes, il paraît que deux établissements ont commis une légerté :

1° Le charbonnage de Bayemont aurait affiché, il y a une quinzaine de jours, une diminution de 10 % sur les salaires. Les ouvriers ont refusé de travailler pendant un jour et non seulement, on a supprimé la réduction, mais on a accordé une augmentation.

2° L'usine de la Providence n'aurait pas annoncé franchement la décision du 8 janvier; elle a bien, paraît-il, informé d'une légère diminution, mais elle n'a pas dit exactement à combien elle s'élèverait, de sorte que les ouvriers de cet établissement ne savaient à quoi s'en tenir.

Quoiqu'il en soit de ce qui précède, que je ne vous rapporte que comme des bruits, la grève a commencé à la Providence. Un groupe d'ouvriers peu nombreux, s'est présenté à cette usine, le 1er février vers 6 heures du matin; ils ont empêché leurs camarades

de travailler. Il est possible que si, à ce moment, on avait pris des mesures énergiques, l'émeute n'eût pas eu de si grandes proportions.

Ces quelques ouvriers, renforcés de ceux de la Providence, sont alors allés chez Bonchill, aux établissements de Monceau, chez Bailleux, chez Constant et sont revenus chez Bonchill, qui avait recommencé à travailler. Dans ces usines, ils ont forcé les portes, fait éteindre les feux et enlevé les grilles des fours. Ils n'ont pas touché aux hauts-fourneaux. Vers 5 heures du soir, ils sont allés à l'Alliance, à 6 heures chez Gillieaux et enfin à 9 heures à Zone.

Il paraît que les ouvriers de ces divers établissements auraient désiré continuer leur travail et que c'est la petite bande qui s'est présentée à la Providence qui a occasionné ce désordre.

Le lendemain des faits plus graves se sont passés. Des ouvriers du charbonnage de Sacré-Madame se sont mis en grève, se sont réunis aux forgerons et ont arrêté les travaux chez Hanvrez. Ils se sont alors dirigés sur le moulin de Marchiennes qu'ils ont attaqué et en partie pillé. Les archives ont été déchirées et jetées sur la rue et l'on avait commencé à dépaver la place pour faire des barricades avec des chariots. Les militaires, après beaucoup de patience, ont dû faire usage de leurs armes et plusieurs personnes ont été tuées; des gendarmes et des soldats ont aussi été blessés. Le reste de la journée a été plus calme.

Le dimanche, vers la soirée, l'animation devint plus grande. On parvint cependant à disperser les ouvriers sans faire usage des armes, mais l'on craignait pour la nuit et le lendemain matin.

Le lundi, je suis sorti de bonne heure et n'ayant remarqué ni groupes, ni reprise d'hostilité, j'ai pensé que la journée serait calme et que les ouvriers reprendraient peu à peu leur travail. Je suis alors parti pour Mariemont, où m'appelait une affaire de service, et y ai pris des renseignements sur les ouvriers. L'usine de Mr Dupont était en activité; à Morlanwelz les usines travaillent peu, les ouvriers ne font plus qu'une demi journée; on comptait sur une forte commande, qui a été faite ailleurs, et l'on entend quelques plaintes. Les ouvriers des charbonnages sont tranquilles jusqu'aujourd'hui. Enfin, monsieur l'ingénieur en chef directeur, j'ai repassé par La Louvière où le chef de station m'a dit que l'on ne prévoyait pas de désordre.

31. Jochams, directeur der mijnen te Bergen, aan de minister van openbare werken, 7 februari 1867.

ARAB., 1 AM., 306.

Quand je suis parti de Charleroy les houilleurs au Couchant de cette ville commencaient à reprendre les travaux.

Les renseignements pris sur la situation de la classe ouvrière au Borinage et au Centre, et sur l'esprit dont elle est animée, sont excellents. Dans ces deux centres industriels il n'y a actuellement aucun symptôme de grève.

32. Vlugschrift in de nacht van 7 op 8 februari 1867 op een huis van de Hoogstraat te Brussel aangeplakt.

ARAB., PG., 218.

Peuples,

Où restez-vous avec vos idées. Tant de misère et ne pas vous associés pour faire augmenté votre salaire.

Mort aux accapareurs de grains.

Vivre en travaillant ou mourir en combattant.

33. De procureur des konings van Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 16 februari 1867.

ARAB., PG., 218.

Sous renvoi de votre apostille et des pièces qui y étaient jointes, j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des individus étrangers au pays, qui se trouvent inculpés dans les émeutes de ces derniers jours (1). Vous voudrez bien remarquer, comme je vous l'ai déjà fait observer verbalement et comme je l'ai indiqué à Mr l'Administrateur de la Sûreté publique, dans un rapport que je lui ai transmis sous la date du 7 courant, qu'il n'est pas étonnant de voir des Français, des Allemands, des Liégeois, des Borains aussi bien que des Flamands participer aux grèves de ce pays; nos usines sont remplies d'ouvriers appartenant à plusieurs nationalités étrangères comme d'ouvriers originaires des diverses parties du pays. De fait, les ouvriers compris dans la liste ci-jointe, étaient attachés à l'une ou l'autre usine de nos environs.

Dans le rapport transmis à Mr l'Administrateur de la Sûreté publique j'émettais l'opinion que la grève et les émeutes qui ont suivi avaient un caractère purement industriel, dégagé de toute idée politique, qu'elles s'étaient développées subitement et spontanément sans excitation ou provocation d'aucune sorte et que les causes qui y avaient donné naissance, étaient l'abaissement des salaires dans la métallurgie, le mauvais exemple sur les ouvriers des charbonnages du succès qu'avait obtenu dans la dernière quinzaine de janvier une grève des ouvriers de la société de Monceau en enfin la cherté des farines.

(1) Lijst van 5 personen, onder wie 4 aangehoudenen.

Cette opinion, je la reproduis aujourd'hui avec plus de conviction encore, l'instruction judiciaire qui se poursuit continuant à me fournir des arguments à l'appui et la manière presqu'instantanée dont la grève a fini, démontrant à la dernière évidence qu'elle n'était ni excitée, ni soutenue par des passions politiques.

Quant aux journaux et notamment aux journaux de Charleroi, ils ont, comme d'habitude, mis en circulation une masse de faits faux ou exagérés. Entre mille, un exemple qui a un rapport étroit avec la demande de renseignements de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Un journal de Charleroi imprimait l'un de ces jours que deux Français, porteurs de 25.000 frs, arrivés à Jumet en cabriolet, y avaient été arrêtés par la police locale. Inutile de vous dire que tout était faux dans cette nouvelle, aucun Français n'avait été ni arrêté, ni aperçu à Jumet. Cette fable trouvait cependant son origine dans un fait vrai, dont j'ai rendu compte à Mr l'Administrateur de la Sûreté publique et qui s'était passé lundi 4 février à Marchienne : j'y avais fait, en effet, arrêter deux individus qui, pour s'y rendre, avaient loué un cabriolet à Charleroi, mais ces deux individus étaient belges et m'ont paru si peu suspects qu'après une petite information et au bout de quelques heures, il furent relâchés.

Cet incident, commenté, majoré, dénaturé par le public et les journaux, donna naissance à tous ces récits controuvés de démocrates ou d'agents annexionistes, arrêtés ou simplement aperçus, porteurs de sommes plus ou moins fortes destinées à nourrir l'émeute.

Les évènements des derniers jours n'ont, je ne saurais assez le répéter, rien de politique; je n'y trouve pas la trace de l'action des sociétés démocratiques, ni des agents annexionistes. Ce n'est pas à dire que de ces deux côtés, on n'ait pas voulu profiter de ces tristes incidents; à cet égard les articles de quelques journaux de Paris, l'arrivée à Charleroi, dimanche, 3 février, d'un sieur Steens, agent des *Solidaires* de Bruxelles, les projets de meeting dans la même ville, sont une indication; mais les espérances des uns et des autres sont venues à échouer, comme elles échoueront toujours, je l'espère, devant le bon sens, le patriotisme de la grande majorité de nos ouvriers et en dernier résultat, devant l'énergie de l'action gouvernementale.

34. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 20 februari 1867.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer qu'à l'audience du 19 courant ont été condamnés à des peines variant de 6 semaines à 6 mois d'emprisonnement quinze prévenus en état de détention préventive,

impliqués dans les faits de coalition et de rébellion commis dans les environs de Charleroi pendant les premiers jours de ce mois; deux prévenus des mêmes faits avaient déjà subi jugement jeudi passé et une nouvelle catégorie d'inculpés est assignée pour après-demain.

L'instruction dont est chargé Mr Motte et qui a trait aux faits plus graves de la coalition originaire des métalurgistes et du pillage du moulin, est parachevée par ce magistrat avec un zèle soutenu et j'espère qu'elle arrivera à donner des résultats satisfaisants.

35. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister te Wenen, 27 februari 1867.

MBZ., 10.945.

D'après des informations puisées de bonne source, une réunion composée de réfugiés, de démocrates et d'orléanistes a eu lieu ces derniers jours à Bruxelles. Le but aurait été de concerter une marche uniforme entre ces partis plus ou moins hétérogènes pour exploiter le mouvement de l'opposition en France. A cet effet différents chefs de ces partis sont venus de Londres et de Suisse. La conférence a eu lieu sous la présidence de Mr Félix Pyat, mais il paraît qu'un résultat positif n'a pas été obtenu. Du moins je n'ai pas pu me procurer jusqu'à présent des détails sur la portée pratique de cette réunion. Je ne serais nullement étonné que le parti orléaniste se réunisse au parti républicain. Je m'étais permis dans le temps de rapporter un reproche que le Duc d'Aumale adressa au Marquis de Flers, à savoir que sa correspondance était trop monarchique. Et en parcourant les colonnes de l'*Etoile belge,* l'organe par exellence du parti dont le duc est le chef, on est frappé par les idées démagogues qui s'y font jour.

Il s'agit de répéter cette année à Bruxelles le congrès des étudiants, qui a causé tant de scandale il y a deux ans à Liège. On me dit que le gouvernement ne pouvant selon la constitution empêcher ces réunions en Belgique, veut cependant limiter les discussions dans ce sens qu'il ne serait pas permis d'introduire des discussions politiques dans les sujets à traiter par ce congrès. Mais il me semble qu'une fois cette jeunesse turbulente soutenue par des révolutionnaires éméritès qui s'y joignent, ne pourra pas être maintenue dans les limites qu'on veut leur imposer et comme en tout cas les questions sociales s'y traiteront, le terrain politique leur sera ouvert.

36. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 7 maart 1867.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer que dans les audiences du 4 et 5 courant le tribunal correctionnel a condamné à des peines variant

de huit jours à treize mois d'emprisonnement 43 prévenus de coalition et de délits connexes commis dans nos environs pendant les premiers jours de février.

37. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister van Wenen, 21 maart 1867.

MBZ., 10.945.

Le parti ultra-libéral avait convoqué une réunion de ses partisans au *Théâtre du Cirque national.* C'est l'association nommé *La Ligue du Peuple,* qui a pris l'initiative en annonçant un meeting pour le 17 courant, à l'effet de s'occuper de la réforme électorale.

La constitution de l'année 1831 avait fixé un cens électoral élevé pour la législative, qui devait être plus haut pour les grandes communes que pour celles, qui comptaient moins d'habitants, mais ce cens a été réduit par une loi de 1848 pour tout le royaume au chiffre de 42,32 fr. (20 florins hollandais), minimum fixé par la constitution de 1831. A la fin de la dernière session de l'année passée, Mr Guillery, représentant de la ville de Bruxelles, en vertu de son droit d'initiative a proposé une loi réduisant le cens électoral à 15 fr., mais en ajoutant une obligation de capacité, celle que l'électeur doit savoir lire et écrire. La proposition de cette loi a été soumise, comme le prescrit le règlement à l'examen des bureaux et à la commission centrale pour en faire son rapport. Dans ces entrefaits une loi a été présentée par le gouvernement pour empêcher les fraudes électorales et pendant la discussion le gouvernement a soumis un projet de loi remplaçant celle de Mr Guillery, qui réduit le cens électoral pour les chambres à 7 1/2 fr. de contributions directes, dans lesquelles le prix de location entre dans une certaine proportion de manière, que seulement les serviteurs et les ouvriers logeant sans foyer domestique sont exclus des listes électorales; mais en baissant la garantie matérielle, il propose d'augmenter la garantie de la capacité en fixant pour condition d'être placée sur la liste d'électeurs, que l'individu doit avoir fréquenté pendant trois ans une école soit publique ou privée.

Une discussion très intéressante a eu lieu à ce sujet dans la chambre, qui a mis au jour des détails très curieux sur le degré d'éducation des classes inférieures en Belgique et qui ont prouvé que l'art de lire et d'écrire est moins répandu dans ce royaume qu'on aurait pu le croire, parce qu'un des orateurs a prouvé que même par le projet de loi de Mr Guillery, qui veut réduire la condition de la capacité à la simple connaissance de lire et d'écrire, le nombre des électeurs, par l'abaissement si considérable du cens électoral, serait non pas augmenté, mais aurait pour conséquence une diminution con-

sidérable. Un autre orateur conteste la légalité de l'une et de l'autre de ces deux lois, parce que la constitution, quoiqu'elle laisse au gouvernement une latitude considérable pour fixer le montant du cens électoral, ne parle cependant d'aucune manière d'une condition de capacité.

Pendant que la discussion sur ces lois occupait la chambre, le parti ultra libéral a voulu prouver sa force par une démonstration populaire, et c'est à cet effet qu'il a convoqué le meeting au *Théâtre du Cirque*. Par la loi le gouvernement n'avait pas le moyen d'empêcher cette réunion, quoique cette démonstration lui fût très désagréable et qu'il était à prévoir que non seulement des discours violents y seraient tenus, mais que peut-être même des troubles dans les rues seraient la conséquence de l'exaltation des éléments de désordre réunis dans cette assemblée. En effet la loi sur les associations permet tout meeting politique ou autre dans un local quelconque et ce ne sont que les réunions en plein air, c'est-à-dire celles qui sont trop nombreuses pour qu'un local quelconque puisse les contenir, qui sont défendues et c'est aux autorités communales qu'appartient l'obligation de les permettre ou de les empêcher, même en faisant réquisition de la force armée.

La réunion du parti ultra-libéral convoquée au *Cirque nationale* le 17 ct par la *Ligue du Peuple,* a produit l'effet qu'on en attendait. A cette réunion présidée par Mr Potvin, démocrate pur-sang, les ouvriers d'Anvers, de Liége et de Verviers avaient envoyé des délégués. S'il n'en était pas venu de Gand et de Bruges, c'est que des meetings avaient lieu dans ces villes le même jour, ayant le même but. Mr Potvin, dans son discours d'ouverture, a fait une guerre très vive à Mr Frère-Orban comme l'âme du gouvernement pour ses opinions doctrinaires voulant maintenir le cens et la capacité. Et après que d'autres discours violents ont été prononcés en flamand et en français, qui ont préconisé le suffrage universel, Mr George Janson a déclaré que le suffrage universel ne pourrait porter ses fruits que pour autant qu'il s'harmonise avec l'idée sociale et le socialisme. Une résolution dans ce sens a été votée. Le même soir, dans les tavernes des faubourgs deux autres meetings ont été tenus, composés presqu'exclusivement d'ouvriers, qui ont proclamé le droit du peuple au suffrage universel.

Le gouvernement, quoique persuadé que force restera à la loi, n'a pas été sans inquiétudes de voir éclater des troubles dans les rues, les troupes ont été consignées dans les casernes et on croyait qu'elles seraient appelées à disperser les rassemblements. C'est ainsi que les journées d'hier et d'avant hier se sont passées sans cependant qu'aucune démonstration dans les rues n'a eu lieu. Mais hier à la

chambre, on a remarqué dans les tribunes publiques un nombre considérable d'ouvriers et on s'attendait qu'ils feraient une démonstration soit par des cris, soit par la présentation d'une pétition adressée à la chambre. Cette démonstration n'a pourtant pas eu lieu. Peut-être voulait-on seulement intimider les orateurs, qui veulent maintenir le cens électoral et la condition de la capacité.

. . .

38. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister te Wenen, 23 maart 1867.

MBZ., 10.945.

La crainte que les ouvriers rassemblés à Bruxelles et excités par les discours démocratiques dans différentes localités de la capitale, troubleraient la paix publique, ne s'est heureusement pas réalisée, quoiqu'on ait vu ces jours derniers des groupes d'ouvriers parcourir les rues en poussant des cris et en chantant bruyamment des chansons patriotiques, pendant que des pétitions réclamant le suffrage universel ont été présentées au bureau de la chambre. C'est contre le ministère que ces démonstrations sont dirigées. Cependant on ne peut pas nier qu'il a fait tout ce qu'il a pu pour satisfaire le parti-libéral, dont la majorité très considérable occupe les bancs de la chambre. Mais a-t-on jamais réussi à satisfaire les exigences des partis extrêmes ? Cependant pour le moment toute appréhension de voir éclater des troubles dans les rues est passée.

. . .

39. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 23 maart 1867.

ARAB., PG., 218.

Le 20 courant le commissaire de police de Marchienne est venu au parquet me communiquer verbalement les renseignements que le bourgmestre et lui avaient recueillis sur le mécontentement qui paraît règner encore parmi les ouvriers métalurgistes : d'après ce rapport un grand nombre d'ouvriers avaient réclamé leurs livrets pour le 1 avril prochain et tous se plaignaient amèrement de la baisse des salaires et du haut prix des denrées alimentaires.

J'ai fait centraliser ces renseignements par le lieutenant de gendarmerie; il résulte du relevée qu'il a fait aux diverses mines de Marchienne que 71 ouvriers ont réclamé leurs livrets. Cet officier croit aussi à un sérieux mécontentement dans la classe ouvrière.

Je dois dire que les industriels ne partagent pas les craintes de

la police locale; ceux auxquels s'est adressé le lieutenant de gendarmerie n'ont rien remarqué, ne savent rien et les deux personnes intéressées que j'ai vues moi-même ne m'ont manifesté aucune inquiétude.

Je dois ajouter qu'à cette époque de l'année un certain nombre d'ouvriers quittent les mines pour s'engager comme briquetiers à l'étranger.

Je crois devoir vous communiquer ces renseignements parce que la quiétude des industriels ne prouve pas grands chose : le 1er février dernier ils étaient également très tranquilles et l'événement a prouvé qu'ils étaient mal informés des dispositions de leurs ouvriers. D'autre part ce qui vient de se passer à Roubaix prouve avec quelle activité le désordre prend des proportions quand une force suffisante ne se trouve pas à temps sur les lieux, et je crois que si des désordres devaient de nouveau éclater à Marchienne, on pourrait regretter de n'avoir pas de suite cette force sous la main.

. . .

40. Rapport van een politieofficier te Brussel, 24 maart 1867.

StB.,Mt., 1.

Meeting de l'*Association internationale des Ouvriers belges* au *Cygne,* Grand'Place, n° 9, le 24 mars 1867.

Le bureau de ce meeting, dont la séance a été ouverte à 3 1/2 heures l'après-dînée, était composé de MM. Vandenhout, président, Kats, secrétaire et Laurent, Winne et Maetens.

Les orateurs, MM Laurent, Depaepe, Delsalle, Brismée et Fontaine, se sont bornés a recommander aux chefs d'ateliers de tous les corps de métiers et aux ouvriers qui font partie d'une association quelconque, à se rendre à leur appel. C'est-à-dire, de se confondre en une association internationale d'ouvriers comme elle existe à Paris et à Londres, afin que, dans un moment donné et par suite des correspondances établies dans ces villes, les ouvriers belges en s'adressant à l'association, soit pour motif de grève ou pour insuffisance de salaire, ils puissent immédiatement trouver de l'ouvrage. Qu'en outre, l'ouvrier pourra devenir propriétaire du travail par le travail et ensuite capitaliste. Ayant contribué [?] à la lutte contre le capital, il pourra au moyen d'accumulation de petites mises mensuelles, obtenir des secours pour s'établir et devenir le concurrent du patron, qui aurait voulu profiter de la situation malheureuse de l'ouvrier pour s'enrichir à ses dépens.

La cotisation annuelle serait de 1,25 pour subvenir aux frais de correspondance, affiches, administrations, etc. Une nouvelle séance

aura lieu à quinzaine pour délibérer sur les statuts que le comité proposera à l'assemblée des patrons et présidents de diverses sociétés actuellement existantes.

Dans cette prochaine séance, les orateurs entretiendront leurs auditeurs sur la nécessité absolue dans laquelle se trouvent parfois les ouvriers de se mettre en grève pour lutter contre le capital et la haute aristocratie. De plus, de remplacer les armées par des outils de travailleurs. Tous les orateurs ont parlé dans le même sens. Le Sr Pelering ayant voulu parler de la politique d'aujourd'hui, s'est vu retirer la parole par le président, qui a été très applaudi de toute l'assemblée.

Le Sr Keyarts, ancien commissaire-adjoint de police, ayant à plusieurs reprises troublé la tranquillité du public par ses cris et ses gestes, a été expulsé de la salle par les commissaires de la salle. Il était dans un état complet d'ivresse.

Il y avait environ 250 personnes à ce meeting.

41. Een officier van politie te Brussel aan Vanbersel, hoofdpolitiecommissaris, 24 maart 1867.

StB.,Mt., 1.

J'ai l'honneur de vous informer que le meeting, qui a eu lieu ce jourd'hui à trois heures de relevée à l'estaminet du *Cygne,* s'est terminé à 5 1/2 heures du soir.

Le tout s'est passé dans la plus grande tranquillité et l'ordre y a été constamment observé.

D'après les renseignements recueillis le meeting était présidé par un nommé Vandenhoute, qu'il paraît être un correspondant d'une société d'ouvriers de Londres.

La question principale avait pour but de former une association internationale pour améliorer le salaire des ouvriers. Aucun discours politique n'y a été tenu.

. . .

42. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 maart 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Dans le meeting tenu hier soir *Aux 3 Rois,* rue Haute, en faveur de la réforme électorale, le sieur Spehl se serait écrié : „Il faut des barricades" interrompant le sieur Kats, qui disait qu'il cherchait en vain un moyen pour arriver à la réforme qu'il préconisait.

43. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister te Wenen, 2 april 1867.

MBZ., 10.945.

Le comité des étudiants de l'université libre de Bruxelles a invité par une annonce dans les journaux au congrès des étudiants, qui doit se réunir ici pendant les vacances de Paques prochaines. Ce congrès dont j'ai eu l'honneur de parler dans mon très humble rapport du 27 février 1867 aura, selon toute probabilité, le résultat qu'avait celui de Liége il y a deux ans, qui par les discours, qui ont été tenus en faveur de l'athéisme et du socialisme, a été un véritable scandale. Les exilés et les démagogues français et quelques allemands, qui n'appartenaient nullement à la classe des étudiants, y tenaient des discours violents, que la majorité de l'auditoire ne partageait point, mais qui ne savait lutter contre des adversaires, qui l'emportaient sur elle par la violence du langage et le talent oratoire.

Ainsi qu'il a été le cas au congrès de Liége il y a deux ans, le programme du congrès de Bruxelles porte qu'il est convoqué pour considérer quelles seraient les améliorations à introduire dans l'enseignement universitaire.

Quelque désagréable que soit au gouvernement ce congrès, la constitution est un obstacle pour défendre cette réunion. Au dernier congrès l'université de Louvain ne s'est pas fait représenter et il n'y avait que les universités de Gand, de Bruxelles et de Liége, qui y avaient participé. Au congrès prochain de Pâques, les étudiants de Louvain s'abstiendront aussi de venir. Le recteur de l'université de Liége a, de son côté, publié une annonce dans laquelle il conjure les étudiants de cette ville à ne pas prendre part au congrès. Il est à prévoir que cette prière fera de l'effet sur les étudiants, dont les principes d'ordre et de religion ne sont pas éteints, mais cet avis ne fera naturellement aucune impression sur ceux qui aiment à se distinguer en faisant du tapage et du scandale.

44. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister te Wenen, 11 april 1867.

MBZ., 10.945.

La grève des tailleurs de Paris a été imitée par ceux de Bruxelles. Chez les uns comme chez les autres il s'agit d'une augmentation de salaire et d'une diminution des heures de travail.

La grève des tailleurs de Bruxelles n'a aucune portée politique et est de nature la plus pacifique. En effet, on ne se douterait pas d'un mouvement quelconque, si l'on ne rencontrait pas dans les

rues un nombre considérable de gens biens habillés avec des costumes assez extraordinaires, qu'on prendrait facilement pour une invasion d'étrangers par leur mode exagérée et qui ne sont que les ouvriers tailleurs, qui par leur maintien n'inspire assurément pas la pitié pour leur condition prétendue misérable. Il faut cependant être préparé à voir des grèves dans tous les autres métiers, et ce qui est beaucoup plus dangereux, parmi les ouvriers dans les fabriques et les entreprises industrielles. Il paraît que ces mouvements dans les classes ouvrières ont leur centre à Londres, et que c'est de là que des sommes considérables sont envoyées pour permettre aux hommes sans ressources de persévérer dans leurs exigences envers les maîtres qui les employent. D'un autre côté, il serait injuste de ne pas admettre que le salaire dans l'état actuel de la cherté des vivres est pour bien des métiers bien au-dessous de ce qu'il faut à une famille pour vivre, car dans ce pays la plus grande partie des ouvriers est mariée.

45. Uit het inlichtingsblad van Robin, 15 april 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 15 avril 1867 au congrès des étudiants de Bruxelles, il se montre socialiste et anarchiste. „Non seulement les gouvernants, les riches, les oisifs sont intéressés à ce que les sciences sociales ne soient pas enseignées, dit-il, mais il sont intéressés à la propagation d'une fausse science sociale. La science sociale aura pour effet de supprimer les oisifs, de fonder une société de travailleurs, où chacun sera obligé de fournir à la société une part de travail équivalente à la part de subsistance qu'il recevrait; il n'y aura plus alors de ces ruses de commerce, de ces coups de bourse, de ces spéculations variées, qui amènent aujourd'hui de subits enrichissements; il n'y aura plus que des enrichissements exceptionnels dus à quelque grand progrès dans l'industrie et l'on arriverait fatalement à une certaine égalité de fortune.

Cette science, ajoute-t-il, ne pourra certes pas être goûtée par ceux qui possèdent et qui ne font rien. Ils ont pour eux le grand nombre, encore sous la férule théologique et gouverné par des préjugés invincibles. Donc, les partisans de la science sociale auront contre eux les puissants et les ignorants. Dans l'ordre de choses que je rêve, et qui est la conséquence de la science sociale, plus de gouvernement, plus d'erreurs théologiques; à la punition des rares crimes qui pourront se produire, on substituera les précautions et les réparations, qui deviendront les bases de la science du droit."

46. Verbist, officier van politie te Brussel, aan Daxbek, politiecommissaris, 21 april 1867.

StB.,Mt., 1.

Le meeting tenu à la salle des *Trois Rois,* sis rue Haute, a été provoqué par les sieurs Coët, Michel, ouvrier sculpteur, Bomé, Lebrun, Vansegbrouk, etc. Ce meeting a été ouvert à quatre heures et demie de relevée, et s'est terminé, sans désordre, à cinq heures trois quarts. Il est vrai que l'auditoire n'était pas nombreux : environ cent et cinquante personnes y assistaient, parmi lesquelles beaucoup n'y étaient que comme curieux.

A l'ouverture de la séance, Mr Coët, dans un discours écrit, a protesté, au nom de la classe des travailleurs, au sujet du mépris manifesté par la législature à l'occasion de la revendication faite pour l'obtention du suffrage universel, notamment à l'adresse de Mr Frère-Orban, qui, a-t-il dit est aussi sorti de la classe du peuple.

Les orateurs qui l'ont succédé, les nommés Bomé Hubert et un autre ouvrier dont le nom m'est resté ignoré, ont soutenu la même thèse, en disant que puisque la législature restait sourde à leurs justes réclamations il fallait faire de la propagande active, en ce sens qu'il faut grouper tous les ouvriers et constituer une fédération sous le nom de : *Ligue des Manouvriers.*

Le sieur Lebrun, autre membre du comité, a clôturé la séance en faisant une proposition, à savoir qu'en vue de combattre le privilège, il n'y avait qu'un seul moyen, c'était de fonder une association générale pour soutenir les grèves d'ouvriers au moyen d'une cotisation mensuelle de cinq centimes, et que lorsqu'ils seraient assez forts, la bourgeoisie se mettrait de leur côté pour obtenir le suffrage universel et écraser l'aristocratie financière.

47. Ch. Graux aan Frère-Orban, 1 juli 1883.

ARAB., Frère-Orban, 117.

La deuxième *Liberté* a paru pour la première fois le 7 juillet 1867.

Elle fut à l'origine un journal libéral progressiste; mais bientôt Arnould, Degreef, Robert et je crois aussi Féron en prirent la rédaction. Elle devint alors socialiste, collectiviste, ultra-radicale et communarde.

Plus tard, à une époque, que je ne puis préciser, elle devint quotidienne, car jusqu'alors sa publication était hebdomadaire.

. . .

Cette *Liberté* exaltait la Commune et traitait nos institutions avec le plus souverain mépris et la dernière violence de langage.

Cette *Liberté* n'a jamais eu rien de commun avec celle à laquelle j'ai collaboré. Celle-ci, fondée en 1865, cessa de paraître en 1867 au moment ou commença la seconde. Un avis inséré dans le dernier numéro de la première *Liberté* et dans le premier numéro de la seconde, disait en termes formels „que le nouveau journal, nonobstant la similitude du titre, était absolument étranger à la première *Liberté*".

48. Uit het inlichtingsblad van Robin, 18 oktober 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Au mois d'octobre suivant, il devient membre de l'*Association internationale des Travailleurs.*

Le 18 du même mois, il fait paraître une feuille hebdomadaire intitulée *Le Soir, Moniteur de l'Enseignement libre, des Associations, des Réunions périodiques et irrégulières.* D'après le programme, il s'agit d'une feuille presque exclusivement d'annonces.

Dans le premier n° de ce journal, il fait connaître la fondation d'une association d'ouvriers, intitulée *Ligue ouvrière pour combattre l'Ignorance par l'Enseignement mutuel.* Cette association, composée de membres de l'*Association internationale des Travailleurs,* cherchait à attirer les ouvriers sous prétexte de cours de lecture, d'écriture, d'arithmétique, etc. Robin était au nombre des professeurs.

49. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 november 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Le sieur Spehl, horloger, faisait partie du bureau du meeting tenu par les ouvriers travaillant le fer et le cuivre, le 11 novembre 1867 *A la nouvelle Cour de Bruxelles,* rue des Soeurs noires, 35.

50. Rapport van Et. Verbist, officier van politie te Brussel, 26 november 1867.

StB.,Mt., 2.

Le Cercle populaire, qui s'est réuni en la salle du *Cygne,* a ouvert hier soir, à 8 heures et demie, son meeting. Sauf le président, dont le nom m'est resté inconnu, le bureau était composé comme lundi dernier.

Le sieur Coulon, en l'absence du secrétaire, le nommé Sacré, a donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui a été adopté par l'assemblée sans aucune observation.

Cette lecture faite, Coulon a fait connaître que trois motions étaient parvenues au bureau pour faire connaître sur quoi devait rouler la discussion : la première émanant du sieur Coulon, la seconde du sieur Sacré et la troisième du sieur Deblaer.

Mr Coulon a pris ensuite la parole pour développer la motion qu'il avait présentée. Après avoir fait une excursion dans l'histoire ancienne et l'histoire moderne, cet orateur est arrivé à l'école de Cabet, auteur du *Voyage en Icarie,* qu'il a fortement critiqué en disant que ce système était impraticable, et que, du reste, c'était une utopie. Puis, arivant au système de Proudhon, il a déclaré qu'il était admirable, mais que l'auteur avait négligé de parler dans son livre de la propriété collective. Il a conclu en disant qu'aussi longtemps que la propriété territoriale et la propriété industrielle existeraient, les travailleurs seraient exploités, et que pour arriver à l'amélioration de la classe ouvrière, il fallait que la propriété rentre dans le domaine commun, ajoutant que c'était le seul et unique moyen pour détruire tous les privilèges.

Pelering père, de son côté, après avoir parlé de la religion et du mode d'enseignement, a dit qu'en Belgique les ouvriers étaient plus esclaves que dans les déserts de l'Afrique, en ce sens, que la culture de la littérature et des sciences était l'apanage des privilégiés, et que la religion n'avait été créée que pour favoriser les puissants du jour dans leurs folles entreprises contre l'humanité entière et pour tenir le peuple dans l'obscurantisme et l'ignorance. Il a conclu en disant que les travailleurs devaient se rendre aux meetings, car, a-t-il dit, ils n'ont été établis que pour les éclairer et les guider vers la solution des problèmes sociaux, qui travaillent la société moderne jusques dans ses fondements.

D'autres orateurs ont controversé ces doctrines, auxquels Coulon a répondu en reproduisant le même thème, faisant comprendre qu'aussitôt que la société sera réorganisée, l'égalité règnera sur la terre, qu'à cette condition seulement le travailleur sera affranchi et que le président de ce nouvel ordre de choses, si tant s'en faut qu'il en faille un, n'aura pas plus à dire que le dernier des citoyens, et sera rémunéré sur le même pied que ceux-ci.

Le nommé Lecomte, ouvrier typographe, (repris de justice), ayant demandé la parole, un tollé général accueillit cette demande; néanmoins, après avoir obtenu la parole, il monta à la tribune; mais aussitôt, Pelering, fils, aussi exalté que son père, monta par motion d'ordre, également à la tribune et s'opposa vivement à ce que la parole soit continué à Lecomte. Cette opposition fut approuvée par une partie de l'assemblée.

Un membre du bureau, complétant la pensée de Pelering, fils, se leva et dit, malgré les exhortations du président, que la tribune,

quoique libre, n'appartient qu'à des hommes qui ont une opinion, mais non à des personnes telles que Lecomte, qui se vendent et se prêtent, et que dès lors, il considère comme marchandise.

Le président, parvenant à faire cesser ce tumulte, continua la parole à Lecomte, et celui-ci, après quelques paroles, a dû quitter la salle en présence des huées qui le poursuivaient.

Après son départ Coulon a protesté contre cet ostracisme de l'assemblée. Il a déclaré qu'il fallait laisser parler l'orateur, car, a-t-il dit, je suis persuadé que Lecomte voulait nous faire une perfidie.

Avant de clôturer, Pelering, fils, a encore pris la parole pour faire un tableau poignant de la misère du peuple, et à ce propos, il a cité un fait qui se serait passé chez un boulanger de la rue Haute la semaine dernière : une mère de famille, ayant trois enfants en bas âge, alla chercher un pain, qu'elle ne put payer. Aussitôt elle se rendit chez elle et s'empressa d'en leur couper à chacun une tranche, sans beurre; mais entretemps, le boulanger envoya chez cette femme une agent de police, qui l'invita à se rendre au bureau de police. Elle dit à l'agent qu'elle allait mettre un jupon, et sur ces entrefaites, elle se coupa la gorge avec le même couteau, qui avait servi à découper le pain (1).

Pelering, fils, a invité l'assemblée à se rendre dimanche prochain à deux heures de l'après-midi à un meeting, qui aura lieu à *Saint-Martin,* à Molenbeek-St-Jean.

Le Cercle populaire a pris rendez-vous pour lundi prochain à 8 heures du soir.

A part l'incident, l'ordre n'a pas cessé d'y régner. Il y avait beaucoup de jeunes garçons de 12 à 15 ans parmi les assistants, ainsi que des femmes.

Le meeting a été clôturé à 10 heures trois quarts du soir.

51. Losse nota in inkt, 1 december 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

On assure que le sieur Vuilmet a assisté au meeting tenu le 1er de ce mois *Au Prado,* à Molenbeek-St-Jean, par la *Société d'Affranchissement* de Bruxelles, sous le titre d'association des ouvriers travaillant le fer et le cuivre.

Cet étranger y aurait pris la parole en disant notamment que le paupérisme et l'esclavage ont pour cause la tyrannie des princes,

(1) Nota van Verbist : „Ce fait paraît être mensonger".
Nota van politiecommissaris Daxbek : „D'après les informations recueillies, je puis affirmer que ce fait n'existe pas".

des prêtres et du capital. Il aurait ajouté : „Ne désavouons pas nos pères, qui firent cesser cette tyrannie en 1793, demandons le suffrage universel; en cas de refus, nous ferons des manifestations, et si l'on tire sur nous, nous aurons le droit de riposter de la même manière. Il faut détruire tout ce qui est mauvais : les rois, leurs armées, les grands industriels, le capital, la religion et les prêtres."

52. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 december 1867.

ARAB., CRB., 703.

L'esprit socialiste fait de grands progrès parmi la classe ouvrière de Verviers. Un journal hebdomadaire *Le Mirabeau* vient d'être fondé par une société d'ouvriers de Verviers et de Dison et ses idées y sont propagées. Une conférence a même eu lieu dimanche, 1er courant. Le public n'était composé que d'ouvriers. Plusieurs d'entre eux y ont déclamé des utopies impossible. Ci-joint un exemplaire d'une brochure, répandue à profusion dans la classe ouvrière et dont le thème socialiste a été développé à la dite conférence. Ci-joint aussi le premier n° du *Mirabeau.*

53. Uit het inlichtingsblad van Robin, 15 december 1867.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 15 décembre, il étend le programme de son journal au profit de l'*Association internationale des Travailleurs.* „Nous nous proposons, dit-il, de nous occuper activement de tout ce qui se rattache au mouvement ouvrier."

Dans le même numéro, il commence par annoncer la fondation à Verviers de la *Société des Francs Ouvriers* et celle du journal *Le Mirabeau.* „Nous applaudissons de tout cœur, ajoute-t-il, à la tentative des ouvriers verviétois, espérant qu'elle sera couronnée de succès. Une fois organisés, ils se fédéreront sans doute à l'*Internationale,* car ils comprendront que ce n'est que par le groupement de toutes leurs forces que les travailleurs arriveront à leur émancipation définitive."

54. Uittreksel uit een brief van Herman aan Dave; Luik, 18 januari 1868.

ARAB., CRB., 703.

Prie le comité de nous faire savoir combien nous lui devons pour les frais de délégation; nous les paierons immédiatement.

Remercie en notre nom les compagnons Brismée, Hins et Lebon, qui nous ont été d'un grand secours dans notre manifeste.

55. Uit het inlichtingsblad van Robin, 19 januari 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Dans un meeting tenu le 19 janvier 1868 *Au Cygne,* Grand'-Place, il aurait parlé contre le projet de réorganisation de l'armée.

56. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 6 februari 1868.

ARAB., PG., 218.

Je crois devoir porter à votre connaissance que dans la soirée du 3 de ce mois un meeting contre la conscription et les armées permanentes a été organisé par le *Volksverbond* au local dit *Saint-Sébastien* en cette ville, que des discours très violents ont été prononcés par différents ouvriers, qu'ils ont été suivis de cris : „A bas Frère-Orban ! A bas Thonissen ! etc." et enfin que sur la proposition d'un certain Labaer, meetinguiste très connu ici, il a été décidé qu'il y aurait dimanche prochain, à 4 heures, une manifestation devant l'Hôtel du Gouverneur de la province.

Cette manifestation a pour but apparent de protester contre la conduite du chef du ministère et de remettre au gouverneur une pétition demandant la dissolution des chambres; aussi est-il à craindre, Monsieur le Procureur-général, d'après certains renseignements, qu'il y ait à cette occasion des désordres et des troubles dans la rue.

...

57. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 februari 1868.

ARAB., CRB., 703.

Le projet de loi sur la milice et la réorganisation de l'armée donne toujours lieu a assez de critique et le nombre des adversaires au projet a plutôt une tendance à augmenter qu'à diminuer. La population de l'arrondissement de Verviers, surtout, excitée qu'elle est par les méchants petits journaux, critique spécialement tout ce qui a rapport à l'armée.

Le journal *Le Mirabeau* paraît toujours à Verviers et les environs, le 1[er] dimanche de chaque mois, et continue à exciter vivement les esprits contre les dépenses pour l'armée et pousse le peuple à une réforme sociale.

58. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, 8 februari 1868.

ARAB., CRB., 703.

Monsieur Poulin fait un peu comme vous au meeting de Patignies, quand vous avez fait le procès à la propriété au lieu d'attaquer l'organisation de la propriété, ce qui est tout différent. La propriété n'est-elle pas aussi respectable que le travail, le raisonnement, puisqu'elle est l'expression du travail et du raisonnement.

59. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, ? 1868.

ARAB., CRB., 703.

Vous êtes en train de démolir les fondations, qui doivent de nouveau servir à élever le monument à la raison réelle. Ces fondations ont été jetées sur les débris de l'aristocratie par la classe dominante d'aujourd'hui, la bourgeoisie, comme nous sommes en train de saper les murs où cette bourgeoisie est assise en ce moment. Démolir est bien, mais cela ne suffit pas; il faut savoir édifier. Quiconque démolit pour laisser tout en ruine, est criminel vis-à-vis de la société ou vis-à-vis de la justice éternelle. Je vous conseille donc de vous mettre d'accord sur un plan commun, sinon vous serez broyé par les bras de l'anarchie. Votre dévouement n'aura fait qu'augmenter le mal : voilà ce que vous aurez fait.

60. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 10 februari 1868.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer, comme suite à ma lettre du 6 courant, que la manifestation organisée hier après-midi en cette ville par la société *Volksverbond* n'a donné lieu à aucun désordre et à aucun incident bien notable. Voici, Monsieur le Procureur-général, à quoi s'est borné cette manifestation :

Un groupe composé d'environ 300 artisans et ouvriers qui s'étaient réunis au local *Saint-Sébastien* s'est rendu vers 5 heures à l'Hôtel du gouvernement provincial. Le concierge de l'Hôtel ayant fait connaître aux membres délégués à l'effet de présenter une pétition à Monsieur le gouverneur, que ce haut fonctionnaire ne pouvait les recevoir en ce moment, la pétition a été remise entre les mains de

ce concierge et les ouvriers, après s'être reformés en corps, sont retournés paisiblement à leur local, où ils se sont séparés bientôt après.

Il paraît, Monsieur le Procureur-général, d'après ce qui m'a été rapporté, que dans certains discours tenus avant la manifestation, des membres influents du *Volksverbond,* qui devaient savoir que des mesures de police avaient été prises pour réprimer énergiquement tout délit, ont engagé les ouvriers présents à l'assemblée à rester calmes, en leur disant que tant que l'on n'en était qu'à la discussion de la loi sur l'organisation militaire, ils devaient savoir attendre et patienter, mais que si jamais, cette loi était votée dans un sens contraire aux intérêts de la classe ouvrière, il y aurait alors des manifestations éclatantes dans toutes les villes du pays à un jour fixe.

Je crois encore devoir vous faire connaître, Monsieur le Procureur-général, qu'un assez grand nombre de placards annonçant la manifestation avaient été affichés en ville, mais que la police les a fait arracher parce qu'ils ne portaient ni le nom de l'auteur, ni celui de l'imprimeur et qu'elle a de ce chef dressé procès-verbal à charge d'un certain Charles-Joseph Mortelmans, qui s'est reconnu être l'imprimeur. Des poursuites seront dirigées contre ce dernier du chef d'infraction à l'article 299, c. pénal.

61. Een hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, 13 februari 1868.

ARAB., 1 AM., 305.

. . .

Ce que je puis vous dire c'est que comme je vous l'ai dit officieusement, les ouvriers du puits St-Charles du charbonnage du Poirier n'ont pas voulu travailler samedi dernier. Le surlendemain, lundi, ils ont tous repris leur travail. Le même jour, c'est-à-dire lundi, une centaine de mineurs du puits n° 8 du Trieu-Kaisin ont refusé de descendre et se sont mis à parcourir les environs. La gendarmerie seule a suffi pour les disperser en opérant quelques arrestations. Mardi, tout est rentré dans l'ordre. Les renseignements arrivés ce matin font connaître que tout continue à être parfaitement tranquille dans les charbonnages. Quelques directeurs manifestent cependant certaines craintes par suite de la situation où l'on se trouve de devoir non seulement diminuer le salaire, mais aussi la quantité de travail.

62. Uittreksel uit een brief van Marié aan Brasseur; Velaine, 20 februari 1868 (1).

ARAB., CRB., 703.

Je vous informe que je vous expédie notre cotisation, et en même temps les 40 numéros, que vous nous avez envoyés et en même temps les 25 centimes de chaque membre de notre section pour les avocats. Donc, quatre francs 80 cs pour la cotisation, 2 frs 80 cs pour journal et 6 francs pour les avocats. Ainsi cela fait bien la somme de 13 frs 60 cs, que vous aurez la bonté de remettre.

63. Uit het inlichtingsblad van Robin, 24 februari 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 24 février suivant, il aurait assisté au banquet donné par l'*Association internationale des Travailleurs* à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1848.

64. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 februari 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Le sieur Spehl, horloger, a assisté au banquet républicain qui a eu lieu *Au Cornet,* marché aux Fromages, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1848. Il y a chanté *La Carmagnole* et crié : „Vive la république !"

65. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 februari 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 138.068.

Le sieur Frappat, frère du docteur, a assisté au banquet républicain, qui a eu lieu hier *Au Cornet,* marché aux Fromages, à l'occasion de l'anniversaire de la révolution de 1848.

66. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes 2 maart 1868.

ARAB., CRB., 703.

C'est une folie de parler réforme aux gens, qui ne connaissent pas le premier mot de ce qu'on veut leur dire. Ce qui me console, c'est que lorsque le quart d'heure de Rabelais aura sonné, la nécessité sociale fera plus en une heure que tous les meetings ne feront en un

(1) Lees 1869.

siècle. L'anarchie marche, marche sans cesse, et vouloir la précipiter est peut-être un mal, surtout que l'ignorance sociale n'admet pas encore un droit réel.

67. Een reeks telegrams van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, vanaf 25 maart 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

25 mars. Aujourd'hui grève des ouvriers au Gouffre à Châtelineau. Tout est tranquille, on espère qu'ils reprendront leur travail demain au matin.

26 mars, 8,17 h. La grève est devenue très grave. Huit ouvriers ont été tués et neuf blessés au charbonnage de Bonne-Espérance à Montigny.

26 mars, 9,09 h. Les trois fosses du Gouffre sont encore en grève, plus le n° 4 du Trieu-Kaisin. La grève menace de gagner Gilly.

31 mars. Le charbonnage du Roton et les puits Sébastopol et Duchère du Trieu-Kaisin, qui avaient encore chômé hier, sont aujourd'hui en activité. Le calme se rétablit insensiblement. On signale encore quelques demandes d'augmentation de salaire. L'inspecteur-général est parti hier après-midi.

1 avril. La grève paraît décidément finie; le plus grand calme règne ce matin partout. Les houillères sont toutes en activité comme avant la grève. Il manque très peu d'ouvriers au travail.

2 avril. Même calme que hier; on travaille partout.

68. De Simony, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 28 maart 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu hier au charbonnage du Gouffre à Châtelineau à l'effet de me renseigner au sujet de la cause des scènes déplorables qui s'y sont passées le 26 de ce mois dans la matinée.

Mr le directeur Cornez, qui était encore sous l'impression de ce triste événement et qui souffrait de la gorge, parce que le 25, il avait discuté violemment avec les ouvriers révoltés, n'a pas pu me donner des renseignements aussi complets que je l'aurais désiré et voici seulement ce que j'ai appris de lui :

Depuis que les circonstances commerciales sont devenues tout-à-fait mauvaises, c'est-à-dire depuis trois ou quatre mois, deux réductions successives sur les salaires ont eu lieu dans les charbonnages du

bassin; la société du Gouffre a fait la première réduction quelque temps après les autres sociétés et elle venait d'annoncer la seconde, qui était d'environ 25 centimes par journée en moyenne.

En même temps on voulait diminuer l'extraction du puits n° 5 et on renvoyait environ 35 ouvriers, qu'on avait choisis parmi les moins capables, cela dans le but de n'avoir point des journées trop faibles, puis aussi parce que les ouvriers peu actifs, qui font moins d'avancement, augmentent le prix de revient.

Les ouvriers renvoyés ont entraînés leurs camarades, sont allés chercher ceux du puits Sébastopol du Trieu-Kaisin, puis sont revenus commencer l'émeute au Gouffre.

Mr Cornez m'a dit que depuis quelque temps déjà cette grève se préparait dans les autres charbonnages et que la réduction du Gouffre n'a été que le prétexte.

La réduction qu'il s'agissait de faire, aurait ramené la journée moyenne du charbonnage à 2,60 fr.

M. Cornez m'a mis sous les yeux quelques-unes des feuilles de salaire pour la quinzaine finie le 15 mars au puits n° 7. La moyenne des salaires pour les ouvriers à veine est de 3,72 fr. pour un chantier, de 3,95 fr. et de 3,64 fr. pour d'autres. Des ouvriers ont gagné 5,33 fr., d'autres 2,58 fr. seulement et c'est pour cela qu'on voulait faire un triage en renvoyant les plus mauvais, ceux qu'on n'emploie volontiers que dans les moments de grande activité, et qui pour beaucoup d'entr'eux ne sont mineurs que par suite de la nécessité.

Au point de vue de l'exploitant, cela se justifie mieux qu'au point de vue humanitaire, car ces mauvais ouvriers ont besoin de se nourrir comme les bons et la faim est mauvaise conseillère.

Les exploitants du Couchant-de-Mons, d'accord avec les sages conseils que vous leur aviez donnés, ont suivi une autre marche; ils occupent tous leurs ouvriers, mais seulement quatre ou cinq jours par semaine, d'après les circonstances commerciales, et jusqu'à présent, ils s'en sont bien trouvés puisqu'aucun désordre ne s'est produit dans cette région.

Le jour de ma visite deux puits étaient en activité au Gouffre, sans cependant marcher à plein trait.

Cette seconde émeute, à peu de distance de la précédente, me paraît devoir appeler l'attention sur la convenance qu'il y aurait à détacher une couple d'escadrons de cavaliers à Charleroy pour réprimer de prime abord toute tentative de désordre; la cavalerie est bien préférable à l'infanterie parce que : 1° elle peut se porter avec rapidité sur les points menacés, 2° elle peut disperser les rassemblements sans faire de victimes parmi ces malheureux égarés; avec quelques coups de plat de sabre, elle arrive au même but que la troupe de ligne, obligée d'employer les armes à feu.

69. De Oostenrijkse ambassadeur te Brussel aan zijn minister te Wenen, 29 maart 1868.

MBZ., KlB., 10.945.

V.E. aura appris par le télégraphe les troubles qui ont éclaté, comme l'année dernière, dans le bassin houiller du Hainaut.

Les causes immédiates de ces scènes sauvages sont : le ralentissement considérable qu'ont subi les affaires des charbonnages, le marasme dont souffre actuellement la métallurgie, enfin le renchérissement du prix du pain. Les salaires ont éprouvé une diminution de 10 % et le prix du pain a augmenté de 15 à 20 %.

Mais il y a peut-être des causes morales plus profondes, qui favorisent et jusqu'à un certain point provoquent le renouvellement périodique de ces agitations effrayantes. Ces immenses agglomérations ouvrières sont littéralement entourées par le déploiement d'une richesse inouie, dont ils sont les instruments et qui excite naturellement leur jalousie et leur convoitise, surtout quand la misère se présente avec le cortège habituel de ses navrantes douleurs et de ses passions aveugles. On me dit que dans le Hainaut tous les patrons d'industrie ne se préoccupent pas avec une égale sollicitude du bien-être moral des ouvriers, dont ils sont en définitive responsables. Le patronage n'est pas assez organisé et l'influence salutaire de la religion est trop négligée. Les points où viennent d'éclater les troubles, dont le numéro ci-joint de *L'Indépendance* contient le récit, sont considérés ici comme étant le moins soumis à l'action de la religion. Quand un patron considère ses ouvriers purement et simplement comme des instruments de production, et qu'il ne fait rien pour les âmes des hommes qui sont en définitive ses frères en Jésus-Christ, a-t-il un droit absolu de se plaindre quand ces instruments de production ne veulent plus fonctionner ou que, sous prétexte de misère, ils se retournent d'un air menaçant contre le producteur imprévoyant ?

Quoiqu'il en soit, le mouvement sera promptement réprimé, grâce aux excellentes mesures prises par l'autorité militaire et l'attitude énergique de la grande majorité des populations. Les rebelles eux-mêmes ne forment qu'une infime minorité des classes ouvrières, et leurs excès n'ont aucune cause, ni aucun mobile politique. Leur mouvement a une importance sociale, qui sans présenter actuellement un danger bien considérable, n'en mérite pas moins la sérieuse attention de l'homme d'état.

70. De procureur des konings te Charleroi aan de minister van justitie, 29 en 30 maart 1868.

ARAB., PG., 218.

J'espère avoir aujourd'hui assez de stabilité pour pouvoir vous adresser un rapport sur les faits que j'ai pu constater par moi-même dans les journées de jeudi, vendredi et samedi. Je ne pourrai vous renseigner que très imparfaitement sur ceux dont je n'ai pas été le témoin oculaire, parce que mes auxiliaires, commissaires de police, bourgmestres et commandants de gendarmerie, étant sur pied jour et nuit, ne peuvent trouver le temps et le calme nécessaire pour m'adresser des rapports, et que je ne voudrais pas me faire auprès de vous l'écho des bruits publics émanant les uns de théoriciens privés, les autres d'hommes politiques ayant vu les choses dont ils parlent, mais qui exagèrent dans l'un ou dans l'autre sens.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire dans mon précédent rapport (25 mars), la journée du mercredi s'était bien passée; les ouvriers ne travaillaient pas aux n^{os} 5 et 3 du Gouffre-sous-Châtelineau, mais ils écoutaient les bons conseils, que Monsieur le directeur Cornet, que les autorités communales et nous, leur donnions. Ils avaient promis de recommencer à travailler, et, en revanche, on avait promis, s'ils demeuraient paisibles, de leur payer la quinzaine acquise. La nuit se passa paisiblement et jeudi matin (26 mars), les ouvriers du puits n° 5 étaient descendus à leurs travaux ordinaires. Les ouvriers du n° 3 se préparaient à en faire autant, quand une véritable bande de forcénés descendit du Trieu-Kaisin, de Sébastopol (Châtelineau, mais extrême limite vers Montigny et Gilly) et vint forcer les ouvriers du Gouffre à remonter et à cesser le travail. La gendarmerie se trouvait en petit nombre sur les lieux, le gros de la brigade étant rentré à Charleroi. Elle fut appelée par le télégraphe. Aussitôt à cheval, elle se rendit à Châtelineau et se mit en devoir de charger les mutins. Cette charge eut lieu, mais l'endroit était défavorable, resserré entre une haie épaisse et une muraille. Les chevaux ne purent avoir d'élan et les fantasins ne purent faire usage de leurs armes. Une grêle de pierres accueillit la gendarmerie et quelques picots (picot : espèce de clou quadrangulaire, long d'environ 30 cm., dont les houilleurs se servent pour suspendre leurs lampes Museleer (1) dans les galeries où ils travaillent) furent lancés comme javelots ou servirent de piques, emmanchés qu'ils avaient été sur des bâtons longs d'un mètre. Le premier atteint fut le lieutenant De Hollain, qui fut comme assommé d'un coup de brique à la tête, et qui presqu'en

(1) Lees Muesler.

même temps, reçut un coup de coussinet (morceau de fer pesant environ deux kilog.) à la nuque et un coup de picot dans le cou. Il avait saisi son revolver, mais par suite d'un accident le barillet ne put tourner et ainsi le lieutenant ne put faire feu, et son sabre était cassé. Après avoir reçu les deux derniers coups, dont j'ai parlé, le lieutenant était resté tout abasourdi, il ne fut pas désarçonné, mais son cheval l'emporta, aveuglé par le sang, jusque dans la cour de la fosse n° 3, où il fut pansé et mis au lit. Les gendarmes à cheval, privés de leur chef, se retirèrent et allèrent se ranger en bataille dans la campagne, loin des émeutiers. Les fantassins-gendarmes, eux avaient été abîmés, roués de coups, traînés dans la boue et forcés de se retirer à trois dans une maison, que les émeutiers voulaient incendier. Les gendarmes à cheval ne furent plus inquiétés.

Le télégramme envoyé au lieutenant m'avait été communiqué en même temps que j'en recevais un autre, me fesant connaître la résistance à la gendarmerie et la violence, dont elle avait été l'objet.

Je requis immédiatement le commandant de la place d'envoyer des troupes pour rétablir l'ordre et fis préparer le train spécial qui était à ma disposition. Je demandai aussi à Monsieur le commissaire d'arrondissement de m'accompagner, et nous partîmes tous ensemble à 9.10 matin. Nous étions à 9.20 à Châtelineau. La troupe se rangea dans la station et chargea ses armes. Nous entrâmes dans Châtelineau. En route, on nous prévint de la position critique où se trouvaient les trois gendarmes à pied. Notre premier soin fut de les dégager et de les recueillir au milieu des rangs de la troupe. Pendant que nous accomplissions ce devoir, des huées nous assaillirent et quelques pierres furent lancées sur la queue de la colonne. Le major commandant fit aussitôt faire demi-tour à son dernier peloton, mais toute résistance cessa et nous pûmes reconduire tranquillement les blessés au n° 3, où le quartier général fut installé. A peine les derniers hommes eurent-ils franchi les portes de la cour, et celles-ci furent-elles fermées, qu'une grêle de pierres vint nous assaillir par dessus les murs de clôture. Le major fit ouvrir les portes, commanda d'apprêter les armes et plaça sa troupe en position de feu. A ce moment, je requis le bourgmestre de faire les sommations légales; elles ne furent pas nécessaires, ce qui restait d'ouvriers devant nous ne se livrant à aucun acte d'aggression. C'est alors qu'aidé dans cette tâche par le directeur, Monsieur Cornet, par Mr l'échevin Fromont, par Mr l'échevin Binard et d'autres personnes, nous essayâmes de faire entendre raison aux ouvriers, que nous avions devant nous.

Nous étions quelque peu étonnés de voir la docilité avec laquelle ils écoutaient nos bons conseils quand cette docilité nous fut expliquée par cette circonstance que nous avions devant nous la partie la plus sage des ouvriers, tandis que la partie la plus tapageuse

nous avait échappé, avait pris un chemin détourné et s'était transportée au bureau central des Etablissements du Gouffre à Châtelineau où elle brisait et saccageait tout. Des troupes y furent immédiatement envoyées, mais la bande avait terminé son œuvre dévastatrice; elle s'était rendue chez Gally et chez De Dorlodot, où elle recommença son pillage. Une cantine fut mise à sac et on tenta d'incendier les papiers du bureau central. Des troupes furent envoyées dans les différents endroits au fur et à mesure qu'on nous signalait la marche de la bande. Nulle part les troupes ne purent atteindre les perturbateurs, parce que ceux-ci accomplissaient leur œuvre comme en courant, et que n'ayant pas de cavalerie sous la main, on ne pouvait les gagner de vitesse. Les troupes s'établirent aux points menacés ou déjà saccagés. Mais on vint nous annoncer que la bande remontait vers le Trieu-Kaisin et Sébastopol, et vers Montigny et Gilly. Nous n'avions plus de troupes à envoyer, et de plus, le commandant à Châtelineau croyait de son devoir de ne point quitter la commune, qui lui était assignée comme poste. C'est alors que l'autorité militaire envoya des troupes à Montigny et qu'eut lieu la rencontre de la fosse de l'Epine (26 mars).

De cette rencontre je ne peux rien dire, n'ayant pas été présent et vous ayant transmis télégraphiquement tous les renseignements parvenus à ma connaissance. Quand des rapports me seront parvenus, je pourrai dire quelque chose; à ce moment je ne le peux pas. Vous voudriez bien excuser cette réserve en tenant compte que j'ai à cœur de ne point vous dire un mot hasardé.

Rentré à Charleroi à trois heures, j'y trouvais le général Dessart et des troupes arrivées. Je m'empressai de lui faire visite et il fut convenu entre nous, que le meilleur plan à adopter était de couper l'émeute dans sa marche bien accusée, en ce sens que nous ne la laisserions pas se répandre au faubourg de Charleroi, à Gilly, à Dampremy, Lodelinsart, Marchienne-au-Pont et autres communes industrielles.

Je dois dire que ce plan adopté par l'autorité militaire a jusqu'à ce moment parfaitement réussi, et que la ligne tracée par la route de Charleroi à Bruxelles n'a pas été franchie.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le faire savoir, il y a aujourd'hui, à ma connaissance, huit morts dans l'affaire de Montigny, fosse de l'Epine, une bonne quinzaine de blessés grièvement, et un nombre de blessés légèrement d'autant plus difficile à fixer, qu'ils se cachent, précisément parce que leur blessure est par elle seule un signe certain qu'ils tombent sous l'application de l'art. 310 du code pénal, au minimum.

La soirée fut calme; seulement l'irritation contre monsieur le Major Quenne est énorme et des lettres anonymes, comportant des

menaces de morts, non seulement contre le major, mais encore contre son frère, sont transmises par la poste.

Le vendredi (27 mars), je parcourus à pied et sans escorte, accompagné de Monsieur le Juge d'Instruction, la commune de Montigny, notamment la fosse de l'Epine, lieu où le feu avait eu lieu, et celle de Châtelineau. Tout était tranquille; les figures étaient menaçantes; mais nous fûmes respectés. A cinq heures eut lieu à Montigny l'inhumation de six cadavres par les soins de l'autorité communale, et tout se passa avec ordre. Seulement, dès le soir on parlait de concentration des émeutiers à Wanfercée-Baulet (section Baulet) pour de là aller à Tamines et à Auvelais (Province de Namur). Des mesures militaires furent prises en conséquence. Le travail était repris en partie.

Le samedi (28 mars), de bonne heure, accompagné de Mr le juge d'instruction Croquet, je me rendis dans la commune de Gilly pour connaître l'état réel de la situation, et notamment être renseigné sur ce qui se passait à Wanfercée-Baulet.

A Gilly on nous apprit qu'une troupe de 800 à 1000 individus était partie de Baulet pour se rendre armée à Châtelineau. Nous nous dirigeâmes immédiatement sur cette commune. Vérification faite, elle n'avait pas d'armes proprement dites.

Arrivés au haut de la montagne qui domine la station du chemin de fer de l'état à Châtelineau, nous apperçûmes les derniers hommes d'une colonne d'émeutiers, qui se dirigeait vers Châtelet. Les troupes, cavalerie et infanterie, les suivaient à pied. Nous nous mîmes en devoir d'aller à Châtelet.

Le charbonnage du Carabinier était envahi. Les troupes y pénétrèrent et rencontrèrent non pas une résistance positive, mais une force d'inertie qui paralysait tous leurs mouvements. Nous étions chez Monsieurs le Bourgmestre, dont l'habitation est à côté de l'entrée du Carabinier. Je le priai de faire les sommations; il le fit et grâce à son influence personnelle, ainsi qu'à l'énergie de l'armée, le Carabinier fut évacué. Quatre individus avaient été arrêtés par l'armée; je les fis, moi-même, placer entre quatre gendarmes, et ceux-ci au milieu d'un escadron de cavalerie. Ce triste cortège revint ainsi à Charleroi. Je fis aussi mettre en lieu de sûreté un dépôt d'armes, appartenant à la Marche St.-Eloy et qui existait à Châtelet. Monsieur le bourgmestre se chargea de faire opérer le transport pendant la nuit. Pareille mesure avait déjà été prise à Montigny-sur-Sambre pour des armes appartenant à un fripier, qui les louait pour des réjouissances publiques.

La journée du dimanche fut plus calme qu'on ne pouvait l'espérer. Dans l'après-midi, monsieur Lucq, mon premier substitut, fut délégué par moi pour aller avec monsieur le juge d'instruction s'assu-

rer de l'état de choses à Wanfercée-Baulet et autres localités, qu'on nous disait préparées à des mouvements nouveaux. Ces messieurs parcoururent Châtelineau, Pont-de-Loup et enfin Baulet. Arrivés dans cette dernière commune, le nom de sept des principaux instigateurs leur fut donné par le Bourgmestre, monsieur De Morialmé. Des mandats d'amener furent lancés et ils furent exécutés aujourd'hui, lundi, de grand matin.

Dans la matinée de ce jour (lundi, 30 mars), je me suis encore rendu à Châtelineau et Pont-de-Loup. Là, il nous fut dit que l'agitation regnait encore à Lambusart et Baulet. Nous crûmes opportun de convoquer les Bourgmestres de ces localités à Fleurus pour avoir une conférence avec eux. Le résultat de cet entretien fut que les ouvriers avaient bien, il est vrai, repris le travail, mais qu'ils disaient ouvertement qu'ils ne l'avaient fait que par contrainte, qu'ils étaient décidés à rester calmes pour ne pas s'attirer la répression par les armes, mais que, dès que l'armée se serait retirée, ils recommenceraient. En un mot, on nous dit en propres termes : „les ouvriers sont domptés, ils ne sont pas soumis".

A Fleurus des cris de *Vive la France ! Vive la Liberté !* ont été proférés par des ivrognes. Ceux-ci ont été arrêtés pour mettre fin au scandale.

Il nous a été affirmé qu'un individu a été vu distribuant une somme d'argent, sept cents francs. Cette allégation sera soigneusement vérifiée, et l'individu recherché, de même qu'un autre qui aurait dit, dimanche en donnant 20 francs à un ouvrier : „Courage ! ami, nous nous reverrons demain."

S'il m'était permis de joindre quelques appréciations sur ces faits, je les résumerais ainsi :

La misère et la cherté des denrées alimentaires sont les causes réelles du mouvement; l'accident qui a fait éclater ce mouvement a été, non pas, comme on l'a dit, le renvoi du porion Bertenchamps, mais bien le renvoi maladroit de quarante ouvriers congédiés simultanément à une réduction de salaire au n° 5 du Gouffre sous Châtelineau. Mises en branle, les masses d'ouvriers qui souffraient toutes également, se sont soulevées, et aujourd'hui elles cèdent à la force, mais elles raisonnent et ne se soumettent pas.

De là découle pour nous la nécessité, d'un côté de conserver tout au moins au centre de l'arrondissement, à Charleroi, une force suffisante pour pouvoir la porter très promptement partout où besoin sera. La cavalerie est pour cela très utile : elle va vite, impose et effraie beaucoup; elle ne tue personne. D'un autre côté, il serait peut-être sage de chercher un moyen de prouver, ou tout au moins de faire entrevoir aux ouvriers, une amélioration d'affaires et de positions.

...

71. **Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 30 maart 1868.**

ARAB., 1 AM., 306.

Je m'empresse de vous adresser les renseignements qui suivent concernant la situation des charbonnages du Couchant-de-Mons à la date de ce jour :

Longterne-Ferrand. Il y a plutôt augmentation de l'extraction que diminution. On tire actuellement de 1800 à 2000 hect. La moyenne des journées y est de 2,70 fr. Plusieurs ouvriers de Jemappes y trouvent du travail.

Grande-Veine-d'Epinois. Travail dans les conditions ordinaires. Journée moyenne : 2,40 fr. Extraction : 2500 hect.

Belle-Vue. On chôme aujourd'hui aux 4 fosses, mais demain on reprend l'extraction sur tous les points. Il est probable que l'on va suspendre l'extraction à l'un des puits ou que l'on chômera un jour par semaine aux 4 sièges. L'extraction moyenne est de 4000 hect. et le salaire moyen de 2,60 fr. L'ouvrier à veine gagne 3,14 fr., le sclonneur 3,69 fr. et le coupeur de voie 3,53 fr.

Midi-de-Dour. La moyenne des salaires est de 2,43 fr. au puits Ste-Cathérine et de 2,33 fr. au puits St-Charles. L'ouvrier à veine gagne 3,26 fr. et le sclonneur 3,30 fr. L'extraction journalière s'élève à 2000 hectolitres.

Sauwartan (Grand-Bouillon et Grande-Veine-du-Bois-de-St-Ghislain). Pas de changement.

La situation est donc très satisfaisante dans les mines de l'Extrême-Couchant. J'oubliais de vous dire qu'au Midi-de-Dour on a reçu une vingtaine d'ouvriers venant des communes de Frameries et de Pâturages, où le travail manque en partie.

Longterne-Tricherie. L'extraction a notablement diminué à ce puits depuis 2 mois. On n'y extrait plus que 600 hectolitres environ, de sorte que le nombre d'ouvriers a diminué. Cependant les salaires y sont encore élevés. L'ouvrier à veine y gagne 3,50 fr. et le sclonneur de 4 fr. à 4,30. On y travaille tous les jours.

Grande-Machine-à-Feu-de-Dour. On tire 2000 à 2200 hectolitres par jour au puits Fréderic. L'ouvrier à veine gagne 3 fr. et le sclonneur 3,20.

Bois-de-Boussu. On travaille tous les jours à toutes les fosses (4 fosses). L'extraction ne s'est point ralentie et les charbons s'écoulent. L'ouvrier à veine gagne 3,40 fr. et le sclonneur 4,00 fr.

Grand-Buisson. Ce charbonnage souffre considérablement de la crise. Jusqu'à présent on a extrait aux deux puits n^{os} 1 et 3, mais on va cesser l'extraction à cette dernière fosse et on reportera les ouvriers

sur la première. Seulement le personnel ne travaillera plus que 3 à 4 jours par semaine.

Hornu-et-Wasmes. L'extraction a cessé au puits n° 3, mais tous les ouvriers ont été replacés aux autres fosses. On est tranquille partout.

Grand-Hornu. Aucun changement dans la situation de ce charbonnage qui emploie 1600 ouvriers.

Escouffiaux. On chôme au puits n° 7 depuis une 15^{aine} de jours et l'extraction qui est d'environ 3500 hectolitres, s'opère par le puits n° 1. Au premier jour la fosse n° 1 sera mise en chômage également, mais l'extraction reprendra au puits n° 7, de sorte que tous les ouvriers seront occupés, mais seulement 4 et 5 jours par semaine. Il y a absence complète de commandes.

Voici le taux des journées à l'Escouffiaux :

Ouvriers en taille :	droits	: 3,50
	plats	: 3,00
Sclonneurs :	grands	: 3,25
	petits	: 2,50
Coupeurs de voie		: 3,00
Remeneurs terre		: 2,25 à 2,50
Chargeurs à la taille		: 2,50.

Bonne-Espérance et Ste-Hortense (forfaits de l'Escouffiaux et de Piquery). L'extraction diminue de plus en plus faute de commandes. On ne travaille que 4 jours par semaine. Le taux des journées ne diffère guèrre de celui de l'Escouffiaux.

Grisœuil. L'extraction qui avait cessé quelques semaines, a repris légèrement. Elle est actuellement de 1000 hectolitres. On compte sur une reprise à la suite d'un marché qui vient d'être conclu avec la Cie du Chemin de fer du Nord.

Agrappe. Puits Ste-Caroline. L'extraction s'élève à peine à 500 hectolitres. Elle est de 3000 hectolitres au Grand-Trait et de 1000 seulement à la Cour. Il y a un an ces trois fosses produisaient près de 8000 hectolitres par jour.

Ce sont les 4 charbonnages que je viens de citer en dernier lieu, et je devrais même y ajouter celui de Crachet-Ostennes, qui souffrent le plus de la situation actuelle.

Beaucoup d'ouvriers ont été renvoyés et ceux qui restent ne travaillent guère plus de 4 jours par semaine. C'est pour cette raison que bon nombre de familles des communes de Pâturages, Bouverie et Frameries se trouvent dans un état de gêne qu'on peut parfaitement appeler misère, car le travail manque dans ces localités.

Produits. L'extraction a sensiblement diminué, ainsi que le taux des salaires. On n'extrait plus en ce moment qu'aux puits nos 12, 20, 21 et 23. Cependant on compte reprendre sous peu le n° 18, en réparation.

L'ouvrier à veine gagne actuellement 2,98 fr. au n° 12, 3,25 fr. au puits n° 20, 3,19 au puits n° 21 et 2,93 au puits n° 23, le sclonneur 3,17 et le coupeur de voie de 3,07 à 3,30 fr.

Rieu-du-Cœur, Midi-du-Flénu. 2 puits en activité. La dernière réduction a eu lieu en janvier. Le salaire moyen des ouvriers du fond est de 3,25 fr. et on travaille 5 jours par semaine.

12-Actions. Le puits n° 2 est inactif depuis le mois de janvier. Le puits n° 5 est le seul en activité. Les ouvriers y sont alternativement occupés une semaine.

16-Actions. L'extraction a cessé depuis le 1er février écoulé, mais on y pratique des travaux préparatoires et on place une nouvelle machine.

24-Actions. On travaille 5 jours par semaine aux puits nos 2 et 5. Il y a deux mois que la dernière réduction a eu lieu. On profite du moment actuel pour pousser activement les travaux préparatoires.

Houillères-réunies. 8 tailles en activité au lieu de 15, qu'il y avait en janvier. L'extraction actuelle est de 1000 hectolitres, le nombre d'ouvriers diminue de plus en plus. La journée de l'ouvrier à veine est de 3,31 fr., celle du sclonneur 3,50 fr., du raccommodeur 2,50 à 2,80 fr.

Fosse-du-Bois. On prépare l'emplacement des plates cuves. Il y a une 15ainе d'ouvriers en tout.

Belle-et-Bonne. On n'extrait qu'aux puits nos 25 et 26. Les ouvriers travaillent 5 jours par semaine et le taux moyen de la journée du fond est de 3,15 fr.

La population ouvrière du Flénu est très calme.

En résumé, monsieur l'ingénieur en chef, aucun symptôme d'agitation ne se manifeste jusqu'à présent dans le Couchant-de-Mons. L'ouvrier mineur souffre évidemment, car si, d'un côté le taux des journées semble encore généralement satisfaisant, il faut observer aussi qu'il ne travaille au plus que 4 et 5 jours par semaine, ce qui abaisse considérablement la moyenne de son salaire.

Là où il y a réellement un grand état de gêne, c'est comme je le disais plus haut, dans la classe ouvrière qui habite certaines localités des communes de Pâturages, Bouverie et Frameries et cet état de choses est dû entièrement au ralentissement si prononcé de l'extraction aux charbonnages l'Agrappe, Grisœuil, Picquery et Crachet.

72. **Affiche aangeplakt aan de Charbonnages réunis te Charleroi in de nacht van 31 maart op 1 april 1868.**

ARAB., PG., 218.

Aujourd'hui sans réponse, c'est Rebelle.
Avis.
Ouvriers, Messieurs, je me charge de vous faire par de la misère de l'ouvrier que de le faire travailler pour rien, mais il a encore du sang dans les vaines, il doit refuser à moins que de 4 francs 50 cs par jour, journée de la société, car monsieur le Directeur cherche à faire mourir de faim.
L'ouvrier.
Réponse de suite.

73. **De politiecommissaris van Montignies-sur-Sambre aan de procureur des konings te Charleroi, 3 april 1868.**

ARAB., PG., 218.

... j'ai l'honneur de vous donner ci-après les détails au sujet de l'agression dont j'ai été l'objet de la part des ouvriers en grève. Le 26 mars dernier, vers midi et demi, je me suis rendu à la fosse Ste-Croix, charbonnage du Trieu-Kaisin, afin de faire les sommations prescrites par la loi lors de l'arrivée des troupes, que j'avais demandées le matin par dépêche télégraphique. Cinq minutes après mon arrivée, 4 à 500 émeutiers, armés de piques, pioches, etc., sont arrivés à la dite fosse, où je me trouvais, et ont commencé à briser les carreaux de vitre, lanternes, châssis de fenêtres, etc. et fait remonter les ouvriers.

M'étant présenté devant eux, étant revêtu de mes insignes, je leur ai représenté qu'ils ne faisaient pas bien de commettre des faits semblables, qu'ils ignoraient sans doute qu'ils faisaient tort à eux-mêmes et non pas à la société de charbonnage, attendu que la commune était responsable des dégâts qu'ils commettaient, etc. Plusieurs d'entr'eux m'écoutaient mais les chefs de cette bande sont arrivés contre moi en me menaçant en criant : Tue ! Tue ! Alors, j'ai été assailli de tous côtés, je n'ai néanmoins pas tiré mon épée, comme on s'est plu à le dire, mais j'ai battu en retraite en parant les coups de pioches et de bâtons qui m'étaient portés (un d'entr'eux m'a même jeté une poignée de boue à la figure, parce que je parais trop bien ces coups) et je me suis réfugié dans une chambre à l'étage de la maison en face (estaminet dont toutes les fenêtres ont été brisées) avec mon garde champêtre Jamain et le sieur Lixon, contrôleur du dit charbonnage, à qui on en voulait également. Quelques minutes

après que nous étions réfugiés dans la dite pièce (les troupes n'étaient pas encore arrivées), nous avons entendu monter les marches de l'escalier et aussitôt deux chefs de la bande sont venu enfoncer la porte de la dite chambre à coups de pioches; alors, voyant que notre vie était plus que menacée, moi, commissaire de police, je fis feu et atteignis un de ces malfaiteurs à la tête.

Je dis alors au garde et au sieur Lixon : „Sauvez-vous quelque part, moi, je vais opérer une sortie". En effet, je descendis avec le pistolet au poing; arrivé en bas de l'escalier je maintins en respect la bande, qui se trouvait dans le vestibule et était prête à monter à l'étage, puis je reculais en leur montrant toujours le pistolet et arrivé à la porte du jardin, je pris la fuite à travers champs, ayant une quinzaine de ces malfaiteurs à ma poursuite. Je me réfugiai alors dans une remise de la large Fosse, charbonnage du Pays-de-Liége, où les dits émeutiers cherchèrent à pénétrer en brisant les fenêtres. Je n'avais plus que quatre coups à tirer, alors j'étais à la merci de ces forcénés. Un quart après, ces émeutiers, craignant sans doute une surprise, sont retournés du côté de Ste-Croix et moi je me suis échappé par une fenêtre. Mon garde Jamain a fait preuve de zèle dans cette affaire et lorsque j'ai opéré ma première sortie, il s'est faufilé dans les émeutiers pour aller chercher la troupe à Charleroi.

En ce qui concerne le fait qui s'est passé à la fosse de l'Epine, je ne puis, Monsieur le Procureur du Roi, que vous donner les détails qui m'ont été rapportés par Mr Demaret François, directeur du charbonnage de Bonne Espérance et par son frère Charles Demaret, employé, demeurant en cette localité, lesquels se trouvaient sur les lieux.

Voici ces détails :

Vers trois heures de relevée, lorsque monsieur le Major Quenne est arrivé à la fosse de l'Epine avec son détachement, les émeutiers étaient dans la cour (clôturée) de ce charbonnage occupés à briser la bascule et plusieurs d'entr'eux étaient au carré pour faire remonter les ouvriers. La troupe ayant été assaillie à coup de pierres, bâtons, etc., lorsqu'elle s'était présentée pour entrer dans la dite cour, l'officier supérieur susdit, qui lui-même avait déjà reçu un coup de pierre, fit les trois sommations et annonça aux émeutiers qu'on allait faire feu. Cette bande ne tint aucun compte de ces avertissements, continua à lancer des pierres sur les soldats et tira même trois coups de feu sur ceux-ci — un militaire a reçu, dit-on, un de ces coups de feu sur son fusil — ce que voyant, Monsieur le Major Quenne ordonna qu'une quinzaine de coups de feu fussent tirés en l'air.

Les émeutiers, voyant qu'aucun des leurs n'étaient atteints, ripostèrent par des pierres et mirent le commandant de la dite troupe dans l'obligation d'ordonner la décharge qui tua plusieurs émeutiers.

Je ne saurai, Monsieur le Procureur du Roi, vous donner d'autres détails au sujet de cette dernière affaire, je ne me trouvais pas sur les lieux parce que j'avais dû batailler assez longtemps un peu avant et que j'avais reçu des coups, qui m'avaient exténué de fatigue.

74. Anonieme brief aan de administrateur van openbare veiligheid, 5 april 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

Je crois de mon devoir de vous avertir que le nommé Pierre Vésinier(1) ancien détenu politique, demeurant chaussée de Charleroy, n° 27, auteur du *Mariage d'une Espagnole,* est dans ce moment-ci l'instigateur d'une proclamation qu'il fait faire aux ouvriers de la *Société l'Internationale* à Bruxelles. C'est un réfugié politique qui peut être très dangereux pour la sûreté publique.

Il fait publier dans ce moment à Berlin un autre ouvrage intitulé *La Cousine d'une Espagnole.* Il est écrit contre les gouvernements français et belge.

. . .

75. Delhaisse, directeur der koolmijn Hornu-et-Wasmes, aan Jochams, directeur van het mijnwezen te Bergen; Wasmes, 8 april 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Je viens d'apprendre que par suite de la reprise du trait (l'esclaunage) du puits St-Emile de Belle-et-Bonne, sur Quaregnon, par les esclauneurs de la fosse dite Avaleresse de la même société, sur Jemappes, les anciens esclauneurs du dernier marchandage de St-Emile, avaient l'intention d'empêcher demain matin les nouveaux repreneurs de descendre dans les travaux de St-Emile.

Les nouveaux repreneurs sont des esclaunneurs de Glin, Siraut, etc.; les anciens sont généralement du fond de Wasmes. Il paraîtrait que le trait de St-Emile, commencé de hier, aurait été accordé aux premiers à 3 centimes en dessous du prix demandé par les seconds.

---

(1) P. Vésinier was eind januari 1868 uit de gevangenis ontslagen (zie nr. 8). Op 25 februari werd zijn uitbanning uitgevaardigd. De politie zocht heel het land af, maar kon hem niet vinden, zodat hij geen officieel bericht van zijn expulsie kreeg. Op 17 april liet hij zich te Maastricht inschrijven. De 20e verscheen hij in de burelen van de vreemdelingenpolitie te Brussel, waar men hem uitnodigde het land te verlaten zonder hem het uitbanningsbevel te overhandigen. Hij vroeg en verkreeg 8 dagen uitstel om zijn zaken in orde te brengen, onder meer een proces met uitgever Rozez.

Comme une flamêche peut mettre le feu aux poudres, je m'empresse de vous informer de ce fait, la menaçe d'arrêter les esclauneurs ayant été formellement prononcée sur la place à Wasmes.

76. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 9 april 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Conformément à vos ordres je me suis rendu ce matin au bureau de Belle-et-Bonne et ai eu à ce sujet un entretien avec Mr Hardy.

Il résulte des explications qu'il m'a donné que l'ancienne bande de sclonneurs ayant terminé son marché pour le sclaunage de l'extraction du puits St-Emile, ce transport avait été remis en adjudication comme d'habitude et une nouvelle bande avait repris le marché avec une diminution de 1 1/2 centime à l'hectolitre; que cette adjudication avait eu lieu la semaine dernière; que depuis lors il y avait eu à cette fosse un chômage forcé de 2 ou 3 jours par suite d'un ancrage de cage et de réparations, qui en ont été la suite; qu'il était vrai que les anciens sclonneurs n'avaient pas été satisfaits de se voir évincés par les nouveaux, mais qu'il n'était pas à sa connaissance que l'ordre avait pu être troublé et qu'aujourd'hui le trait marchait comme d'habitude sur le pied de 900 à 1000 chariots, 3700 à 4000 hectolitres.

Mr le sous-ingéneur Orman, qui de son côté s'est rendu au bureau de la Cour, a vu M. le directeur des travaux Moulin, lequel lui a dit qu'il y avait bien eu l'avant-veille des paroles proférées; que hier matin les anciens sclonneurs s'étaient bien rendu à la fosse dans le but d'empêcher la nouvelle bande de descendre, mais qu'ils n'avaient rien fait; que la plupart de ces ouvriers lui avaient demandé de l'ouvrage et qu'il en avait replacé quelques-uns; que du reste, à la nouvelle de cette agitation, il avait cru devoir prévenir l'autorité communale de Quaregnon.

77. De Bavay aan de minister van justitie, 10 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

D'après les renseignements qui me sont parvenus, l'adresse de l'*Association internationale des Travailleurs* aux ouvriers du bassin de Charleroi a été affichée et distribuée à un grand nombre d'exemplaires dans les centres industriels de ce bassin. Cette pièce est véritablement incendiaire et rentre dans les termes de l'article 2 du décret du 2 juillet 1831 sur la presse, puisqu'elle provoque directement les

ouvriers du bassin de Charleroi à désobéir aux lois. M. le procureur du roi m'a fait parvenir hier soir une deuxième édition de cette proclamation qui se distribue également dans le pays de Charleroi et qui porte la date du 8 avril, tandis que la première était du 5, même mois.

L'adresse jointe à la lettre de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères sort des presses du nommé Brismée, rue des Alexiens, 13, à Bruxelles. Elle a été reproduite avec un encadrement de deuil et une lithographie représentant un massacre dans deux éditions successives de *La Cigale* des 5 et 8 avril, imprimées à Bruxelles chez De Somer, rue de l'Hôpital, 30.

. . .

78. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 11 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

Quant à Brismée, ce n'est pas à Charleroi qu'il se tient, c'est à Gilly chez son frère. Je fais erreur, ce frère demeure au Warmonceau, extrême limite de Charleroi (faubourg) et de Gilly, territoire de Charleroi, à cinq minutes de l'Eglise des Haies de Gilly. C'est la dernière maison de Charleroi. Le frère y exerce la profession de mécanicien. Quant au Brismée, notre remuant citoyen, il n'est pas à demeure ici, il va et vient. Je demanderai la date de son arrivée; mais je doute que la police puisse me la donner. Elle n'est pas assez bien faite pour cela. En ce qui concerne les noms de ceux qui l'accompagnent ici, il m'est matériellement impossible de le savoir. On arrive par un train, on loge, on repart le lendemain; nulle trace ne reste de tout cela, surtout dans le moment actuel. Cependant j'ai des bonnes raisons de croire que Monsieur l'Administrateur de la Sûreté publique est renseigné sur ce point. On dit que Brismée annonce un meeting.

. . .

79. De politiecommissaris van Charleroi aan de procureur des konings, 11 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . . il résulte de la déclaration du dit Brismé(1) et de son épouse, que Désiré Brismée n'est plus venu à Charleroi depuis au moins six mois; il demeure à Bruxelles rue des Alexiens, n° 12.

(1) De broer van Désiré, die te Charleroi woonde.

Il est l'ami dévoué du sieur Vislet de Gilly et quand il vient à Charleroi, il se rend chaque fois chez lui. Il est aussi l'ami d'un nommé Labare, qui demeure à Bruxelles.

Brismé a dit aussi qu'il devait donner une fête dans quelques jours, que son frère Désiré et Vislet devaient être du nombre des convives.

80. De Bavay aan de minister van justitie, 13 april 1868.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous adresser ... (1) le n° 15 du journal *La Cigale,* qui a paru hier et qui a été immédiatement distribué dans l'arrondissement de Charleroi. Je pense que l'article intitulé : *Paroles d'un révolutionnaire,* considéré dans son ensemble et surtout dans les passages, que j'ai marqué à l'encre, provoque directement les ouvriers à désobéir aux lois et qu'il rentre par conséquent dans les termes de l'article 2 du décret sur la presse. Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien m'autoriser à poursuivre de ce chef l'imprimeur De Somer, rue de l'Hôpital, 30, ou l'auteur de l'article, s'il venait à être connu.

Je crois surabondamment et pour ce qui concerne la proclamation mentionnée dans mon rapport précité du 10 avril, devoir vous demander l'autorisation de poursuivre les signataires de cette proclamation, si elle est réellement leur ouvrage (2).

81. Anonieme dreigbrief aan Lambert Lefebvre, hoofdploegbaas in de mijn nr. 6 te Marcinelle-Noord; Charleroi, 14 april 1868 (3).

ARAB., PG., 218.

Monsieur,

Depuis quelque moi que vous êtes venus pour nous commander, nous n'avons retrouvez en vous qu'un homme plein d'ingratitude et un homme de rien, un voleur.

Mais la coupe semplit et nous nous lassons de nous voir aussi commandé, en même temps de nous trompé, car vous vous occupé des affaires, qui ne vous regarde pas. Vous nous volé pour vous faire

(1) Verwijzing naar zijn brief van 10 april ook tegen *La Cigale.*

(2) Antwoord van de minister, 16 april : J'ai l'honneur de vous informer, qu'en présence des termes équivoques de ces articles, mon opinion est, qu'il n'y a pas lieu d'entamer des poursuites, qui pourraient ne pas aboutir à une condamnation.

(3) Postmerk.

respecté. Vous nous volez pour enrichir les hommes déjà trops riches et nous, Malheureux ouvriers, il nous faut travailler et nous taire.

Mais songez-y, si vous ne changez vos sentiments, si la révolte continue, la carabine est déjà chargée pour vous culbuté.

82. De Bavay aan de procureur des konings te Charleroi, 17 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

Je me proposais en vous envoyant ces extraits, de vous donner l'ordre de faire arrêter immédiatement Florent Delposen, dit Dumarchau, qui a été le principal chef des désordres du 26 mars, qui a porté au lieutenant de gendarmerie De Hollain le coup de pioche auquel il aurait pu succomber, qui a enfoncé avec sa pioche la porte de la chambre où le commissaire de police de Montigny s'était réfugié, qui était partout à la tête de la bande et qui se distinguait parmi tous les autres dans les dévastations que cette bande a commises.

. . .

83. Procesverbaal van de rijkswacht van Gilly, 18 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . . certifions, qu'étant en tournée dans les charbonnages de la société du Trieu-Kaisin sous Châtelineau, Monsieur Dieu, Virgile, directeur des travaux de cette société, demeurant à Gilly, nous déclara que le 16 courant vers 5 heures de relevée, il avait reçut par la poste une lettre communatoire, datée du 14 ct. Nous ayant fait représenté cette lettre, après en avoir prit lecture, nous l'avons saisi comme pièce à conviction. Cette lettre était écrite en ces termes :

„Chilis, le 14 avril 1868.

Monsieur Dieu, combien avez vous volét des milles francs pendant une ans au ses ouvrier. Vous rendrét compt devant dieu de vole que vous avez faite quand ont maijuste. Il nia pas besoin de gandarmerie, si vous restituai pas l'argent que vous avez volé au ses ouvrier. Il auront votre vie avans Dieu. Faîtes bien attentions de ce qui vous arriveras. Votre vie est plus chèr que l'argent" (1).

Après avoir prit lecture de cette lettre, nous avons demandé à Mr Dieu s'il n'avait aucun soupçon, il répondit que pour le moment, il n'en avait pas.

Nous nous sommes retirés et continuerons des recherches très actives pour découvrir le ou les coupables.

(1) Spelling van het origineel.

84. Vertrouwelijke nota aan de procureur des konings te Charleroi, 18 april 1868.

ARAB., PG., 218.

Voici ce que le père d'un houilleur vient de me raconter au sujet de la rapacité de la société du charbonnage du Trieu-Kaisin :

Samedi dernier, lors de la quinzaine, on a :

1° payé les ouvriers avec une augmentation de 5 centimes au mètre, au lieu de 10 centimes, comme on leur avait promis;

2° triché sur la longueur des tailles;

3° ils étaient 6 ouvriers à un travail et devaient avec l'augmentation de 5 cs seulement toucher une somme de 255 fr, ce qui faisait bien pour chaque 42 fr. 50 cs, et s'ils n'ont touché chacun que 38 fr. 10 cs, ce qui faisait encore une différence de 4 fr. 40 cs, ou bien une perte totale de 26 fr. 40 cs.

85. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 april 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

La Cigale vient de publier un article en réponse à celui que *La Liberté* de Bruxelles contenait dernièrement contre le manifeste de l'*Association internationale des Travailleurs* aux ouvriers du bassin de Charleroi (1). Le sieur Hins, qui est attaché à la rédaction de *La Liberté,* a été indigné de cette réponse et quoiqu'elle fut signée par un ouvrier mécanicien, il l'a attribuée au sieur Vésinier, en ajoutant : „Ce sale Vésinier, je saurais l'arranger au besoin".

86. De burgemeester van Monceau-sur-Sambre aan de procureur des konings te Charleroi, 20 april 1868.

ARAB., PG., 218.

Une certaine agitation s'est manifestée aujourd'hui dans deux puits du charbonnage de Monceau-Fontaine et Martinet; l'un est située sur la commune de Monceau-sur-Sambre, le n° 3, l'autre sur Forchies-la-Marche. La moitié environ des ouvriers dépendant de ces deux puits est descendue ce matin après quelques hésitation, l'autre moitié s'y est refusée. Non loin du puits n° 3, situé sur Monceau, le long d'un chemin par où tous les ouvriers houilleurs doivent passer, deux placards ont été affichés. En voici la teneur :

---

(1) Volgens een nota van 2 april was Vésinier de auteur van dit manifest. Hij had op een vergadering van de *Internationale* (1 april) een project voor dit manifest voorgelezen.

„Vive la liberté !

Il est défendu d'entrer dans les travaux sans augmentation de trente pour cent, sous peine de mort qui sera exécutée par les enfants courageux.

Fait à Tamines par

Les ouvriers courageux."

Aucune voie de fait n'a eu lieu. Les démonstrations ont été pacifiques; cependant mon avis est que l'on doit prendre de suite des mesures de prudence.

87. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 april 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

A la séance d'hier de l'*Association internationale des Travailleurs* le sieur Vésinier est venu annoncer que l'administrateur de la sûreté publique l'avait invité à quitter le pays. Il a ajouté que si la dite association était décidée à faire une manifestation à cette occasion, il désirait qu'elle eut lieu avant son départ.

88. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 april 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Le sieur Spehl, horloger, a assisté hier à une séance administrative de l'*Association internationale des Travailleurs.*

Il a été chargé par cette association de s'entendre pour les démarches à faire avec les avocats qui plaideront devant les tribunaux la cause des houilleurs poursuivis pour avoir pris part à l'émeute qui a eu lieu dernièrement dans le bassin de Charleroi.

89. De Bavay aan de politiecommissaris van Châtelineau, 21 april 1868.

ARAB., PG., 218.

Je lis à la fin d'un rapport de Mr l'échevin Froment en date du 7 avril courant, rapport certifié par vous sincère et véritable, que dans la nuit du 25 au 26 mars, on avait glissé sous les portes des habitations ouvrières des menaces écrites pour empêcher le travail de recommencer le lendemain.

La menace adressée à Châtelineau portait : „Nous avons fait notre possible pour avoir une journée de 5 francs. Ceux avertis, qui iront travailler demain, auront une doublure de première classe". Celle adressée à Châtelet, était de la teneur suivante : „Que ceux qui iront travailleur demain, prennent garde : ils seront tués."

Je vous prie de vouloir bien tâcher de vous procurer le plus tôt possible des billets de ces deux catégories et de mentionner dans un procès-verbal les ouvriers chez lesquels ces billets auraient été remis. Je tiens à en avoir le plus grand nombre possible parce que je songe à une comparaison d'écritures, qui nous mettrait peut-être sur la trace des premiers auteurs de ces désordres.

90. Losse nota in inkt, 23 april 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

D'après ce qu'on rapporte, le sieur Vuilmet serait un des membres de l'*Association internationale des Travailleurs,* qui poussent celle-ci à faire une manifestation contre le gouvernement à cause du renvoi du sieur Vésinier.

91. De politiecommissaris van Charleroi aan de procureur des konings, 23 april 1868.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer que le nommé Brismée de Bruxelles est arrivé en notre ville, le mardi 21 courant. Il a été dîné ce jour-là chez le sieur Visselet, ensuite, étant accompagné d'autres individus, de son espèce probablement, s'est rendu chez tous les blessés pour obtenir les renseignements les plus justes, disant qu'il se chargeait de plaider leur cause. Tous les ouvriers sont convoqués verbalement et le seront par écrit cette semaine pour la réunion, qui doit avoir lieu dimanche prochain à 6 heures du soir chez Maljean Maximilien. Le dimanche suivant, une grande réunion d'ouvriers doit avoir lieu à Dampremy dans le salon tenu par le sieur Hancart Pierre; cette réunion sera présidée par Brismée et d'autres personnes y prendront la parole.

Comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier soir, Monsieur le Procureur du Roi, ce Brismée est allé chez Grandjean et chez Lebucq pour leur dire qu'ils ne doivent pas s'occuper de la police, qu'ils peuvent en toute franchise vendre les journaux et imprimés qui leur sont envoyés et les exposer aux vitrines de leur magasin.

J'ai interpellé le susdit Grandjean, qui dans un moment où il n'était pas à l'aise, m'a déclaré qu'un médecin de Gilly avait une correspondance suivie avec Brismée, il m'a dit également, que plusieurs avocats (3 ou 4) de cette ville étaient également en rapport avec lui, toujours pour ce qui a rapport aux grèves.

92. **Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 23 april 1868, 19 h.**

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que Mr l'ingénieur Gille a visité aujourd'hui les charbonnages du Bois-des-Vallées, de Piéton-Campagne et de Monceau-Martinet, et que Mr le sous-ingénieur Dubiez s'est rendu aux charbonnages de Houssu, Péronnes, La Louvière et Sars-Longchamps, et voici quelle est la situation actuelle de la grève :

Continuation de la grève à Forchies. On ne travaille pas aux puits n^{os} 8 et 10. Les ouvriers ont annoncé qu'ils ne travailleraient ni demain, ni samedi, ni probablement lundi prochain.

A Piéton-Campagne, grève depuis hier. On ne travaille pas. Au Bois-des-Vallées une bande d'ouvriers ont voulu aller ce matin couper les cordes; heureusement une compagnie d'infanterie de la garnison de Forchies les avait devancés, et le travail a continué. On pense que demain, on ne travaillera ni au Bois-des-Vallées, ni à St-Eloi.

On a envoyé de Charleroi un second bataillon de carabiniers pour occuper Piéton, Bois-des-Vallées et St-Eloi. On pense généralement que cette grève n'est pas terminée et pourrait bien s'étendre au Centre.

. . .

Les ouvriers mineurs gagnent en moyenne 4,30 fr. par jour.

. . .

93. **Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 23 april 1868, 20 1/2 h.**

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par lettre de ce jour, datée de Forchies 8 heures du matin, que je reçois à l'instant, monsieur l'ingénieur Jottrand me mande ce qui suit :

La grève continue aux puits n^{os} 8 et 10 de Forchies, et aux puits n° 1 de Piéton-Campagne. J'ai parlementé pendant une heure avec les ouvriers de ce dernier puits sans obtenir de résultat; ils sont très calmes, mais très arrêtés.

Les ouvriers du charbonnage de St-Eloi se sont mis en grève ce matin. On me dit à l'instant que 300 ouvriers de ce charbonnage se portent sur le Bois-des-Vallées pour faire remonter les ouvriers, qui sont descendus ce matin sans observation. Les troupes partent à l'instant de Forchies pour protéger le charbonnage des Bois-des-Vallées.

Les ouvriers travaillent aux charbonnages du Martinet, Nord-de-Charleroi et Courcelles-Nord.

94. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 24 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

Ce midi, je reçus un télégramme me disant que la grève était à Piéton et s'étendait; en même temps, il me fut communiqué par la gendarmerie, par Monsieur le major Monville que des renforts étaient demandés. Comme je savais que des forces assez considérables se trouvaient à Forchies-la-Marche, à Monceau et à Piéton même, je dus croire que quelque grave incident avait lieu.

Je partis avec un train spécial qui emmenait un bataillon de carabiniers. Arrivé à Piéton, je vous envoyai un télégramme, que vous aurez, sans doute, reçu.

Entré dans la commune, il nous fut fait rapport que Piéton Campagne était en grève par le départ volontaire des ouvriers, mais qu'aucun désordre n'avait eu lieu. Le Bois-des-Vallées de son côté travaillait; mais comme des menaces avaient été proférées et que des troupes y étaient, nous nous y sommes rendus.

Nous avons appris que le matin des ouvriers de Saint-Eloy, sous Carnières, étaient venus pour faire remonter le trait. Un premier convoi d'ouvriers était remonté, mais arrivé au jour, ils avaient voulu redescendre y travailler. En même temps la troupe et la gendarmerie arrivaient. Les houilleurs de St-Eloy prirent la fuite et le travail continua. Deux ouvriers nous furent signalés comme étant à la tête de la bande de St-Eloy. Des mandats d'amener furent lancés contre eux. Mais comme toujours, du reste, en pareil cas, il fut impossible de rencontrer les individus. Dès qu'on voit poindre la gendarmerie, les hommes compromis ou menacés sont avertis par tout le monde; ils se sauvent et se cachent. Ce matin, au point du jour, on doit les avoir arrêtés. J'ai requis contre eux mandat de dépôt, pour l'effet, mais je dois déclarer que leur culpabilité est très minime, au moins d'après les rapports reçus.

Vous voyez que grâce à l'exagération dont étaient empreintes les demandes de l'autorité communale, nous avons fait une démonstration dont, au point de vue de la répression, on aurait, peut-être, pu se dispenser. On craignait pour la nuit. Ce matin je n'ai pas de rapport.

La présence de Allard, l'un des signataires du manifeste de l'*Association internationale des Travailleurs,* m'est signalée à Forchies. Mais comme il connaît parfaitement la limite de ses doits, il n'a pas été jusqu'ici possible de le prendre en délit. Ainsi, il a exhibé ses papiers à un gendarme, tout en refusant de les montrer à un officier, etc., etc.

95. De politiecommissaris van Gilly aan de procureur-generaal te Brussel, 24 april 1868.

ARAB., PG., 218.

Conformément à votre honorée lettre en date du 23 de ce mois, concernant le nommé Jean-Baptiste Viselé, habitant cette commune, j'ai l'honneur de vous informer que cet individu tient ici un café, dit *Le Café national,* qui est très fréquenté par des hommes très exaltés et qui y tiennent souvent des conversations politiques, il tient en outre un commerce d'aunage et d'épicerie, et il est dans une position aisée, mais d'un caractère exalté. Il est né à Bruxelles le 12 juillet 1821, fils de Viselé Théodore, ex-capitaine de l'armée belge, demeurant actuellement à Gand et de Debecker Elisabeth, décédée à Bruxelles. Il est marié à Gilly avec la nommée Gognieau Célestine-Dieudonnée.

Quant au nommé Brismée Désiré, imprimeur, lorsqu'il vient à Gilly, il lui rend chaque fois sa visite, mais il vient rarement, mais Viselé est très lié avec son frère Charles Brismée, tailleur de limes, demeurant au faubourg de Charleroi.

96. Jottrand, mijningenieur te Bergen, aan Beaujean, hoofd-ingenieur, 27 april 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

La grève est complètement terminée. Le travail a recommencé dans tous les charbonnages. Le charbonnage de St-Eloi n'a pas extrait aujourd'hui, parce qu'il chôme les lundis et jeudis. . .

97. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 28 april 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

Brux n'a commis, parraît-il, que le délit prévu par l'art. 310 au Bois des Vallées, sous Piéton, où les désordres ont été très peu graves.

98. De Bavay aan de procureur des konings te Charleroi, 4 mei 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

D'après la déclaration du témoin Otterbein, propriétaire et rédacteur en chef de *La Cigale,* c'est Vésinier, qui a rédigé et signé

du nom de Junius l'article de ce journal sur lequel portait la commission rogatoire de Mr Croquet. Vésinier se trouve actuellement à Maestricht par suite de son expulsion du pays. Il a une bosse très prononcée et une figure de Quasimodo facile à reconnaître. Vous feriez donc bien de vous faire renseigner par les polices locales sur les différents séjours que Vésinier a faits à Charleroi dans ces derniers temps. Son nom, si nous l'attachons, même indirectement, aux troubles du mois de mars, aura une grande signification aux yeux du jury.

99. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, 5 mei 1868.

ARAB., CRB., 703.

Hier, j'ai remis à la poste les journaux que vous m'avez adressés. Je vois avec plaisir par ces nouveaux journaux socialistes que l'anarchie marche tous les jours et que le moment de la rénovation sociale approche.

Entre la science sociale, qui pourrait transformer la société actuelle, et l'anarchie, qui doit faire sentir le besoin immédiat de cette transformation, il n'y a pas de doute que l'anarchie sera la seule voie par laquelle nous devrons arriver là. Comment serait-il possible que les ouvriers prolétaires peuvent jamais arriver à la connaissance de la vérité, quand le temps leur fait défaut pour gagner leur pain ? Cela n'est pas possible. Encore une fois nous devrons passer par l'anarchie la plus effroyable, qu'on aura jamais vue depuis l'origine de l'humanité. L'*Association internationale des Travailleurs* nous y conduira à cette anarchie : tel est mon avis.

100. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 7 mei 1868.

ARAB., PG., 218.

. . .

Il est à noter que c'est précisément le mardi, 14 avril, que j'ai personnellement vu Brismée, accompagné de Vésinier et d'un autre que je ne connais pas, sur la place de la Ville haute à Charleroi.

101. Uittreksel uit een vertrouwelijk rapport, 7 mei 1868.

ARAB., CRB., 703.

Verviers.

L'*Association des Francs-Ouvriers* vient de se fédérer avec celle *Internationale des Travailleurs*. Or, cette dernière paraît donner le

mot d'ordre. Le journal *Le Mirabeau* y a été distribué le 3 courant à profusion. Un autre journal, tout aussi virulent, *La Cigale,* commence aussi à se répandre dans cette localité. Malgré les excitations, les ouvriers restent calmes, quoiqu'il y en ait beaucoup d'inoccupés.

102. Uit het inlichtingsblad van Robin, 8 mei 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 8 mai, il annonce que le journal *Le Soir* cesse de paraître faute d'un nombre suffisant d'abonnés. Il fait connaître aussi que des difficultés relatives au local ont aussi fait cesser les cours populaires.

103. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 9 mei 1868.

ARAB., PG., 218.

Dès le 26 mars, immédiatement après mon arrivée au charbonnage n° 3 de Châtelineau, je me suis aperçu que les mousquetons de deux gendarmes à pied de Châtelet, qui avaient été blessés, que ces mousquetons, dis-je, avaient le bois fortement endommagé par des coups de pierres. Comme ces armes étaient chargées sur l'observation, qui me fut faite que ces armes pouvaient encore être très utile au milieu des circonstances dans lesquels on se trouvait, je ne fis pas saisir par Monsieur le Juge d'Instruction, qui ne se trouvait, du reste, pas encore sur les lieux. Je recommandai seulement de les conserver dans l'état où elles étaient. C'est ce qui fut fait. Aujourd'hui les armes sont à la caserne de gendarmerie à Charleroi. Je ne veux pourtant pas les faire saisir régulièrement sans prendre vos ordres, et je viens de vous les demander (1).

La même mesure pourrait, me semble-t-il, être prise pour le sabre du lieutenant De Hollain, qui a été brisé au fourreau, pour les buffleteries des gendarmes, qui étaient tout ensanglantées. Quant à leurs habits en lambeaux, j'avais aussi voulu les prendre; mais comme la garderobe des gendarmes, n'est guères fournie, surtout d'habits de service, il me fut observé, qu'une saisie de ces uniformes ou une défense de les racommoder, causerait à ces soldats un grave préjudice, dont ils ne seraient jamais indemnisés. Cependant, je vais m'informer

(1) De Bavay antwoordt dat hij niet begrijpt waarom de procureur aarzelt zich van zulke belangrijke bewijsstukken meester te maken (12 mei).

dans quel état ils sont, et vous demanderai ensuite ce qu'il faut faire (1).

104. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 16 mei 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à mon rapport en date d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu ce matin de bonne heure au puits n° 3 du charbonnage d'Hornu-et-Wasmes, où j'ai appris que tout le trait à l'exception de 20 ouvriers, que l'on fait reculer, est descendu par les cages et s'est mis au travail sans nouvelle observation. Ces ouvriers avaient déjà été remplacés par 20 nouveaux.

Tout le trait remontera encore aujourd'hui par les échelles; mais à partir de lundi, les ouvriers descendront et remonteront aux cages.

Les livrets ont été rendus à 2 des récalcitrants, considérés comme moteurs du mouvement.

La machine d'épuisement continue de marcher dans d'excellentes conditions et tout fait espérer qu'il n'y aura plus d'interruption dans le travail.

105. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 16 mei 1868.

ARAB., MW., 1018/2.

Ayant été informé la veille au soir par la voix publique qu'au charbonnage d'Hornu et Wasmes, on avait prétendument renvoyé 250 ouvriers, j'invitai hier, dès 6 heures du matin, M. l'ingénieur principal du 1er arrondissement à se rendre immédiatement sur les lieux, aux fins de s'enquérir des causes de ce renvoi et d'user de son influence morale pour empêcher tout conflit.

Dès son retour à sa résidence, M. Flamache me fit parvenir le rapport, dont la teneur suit :

„J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants, touchant l'espèce de grève qui s'est produite, ces jours derniers, parmi le personnel d'ouvriers du charbonnage d'Hornu et de Wasmes.

C'est n'est pas une grève proprement dite, mais bien un refus de travail de la part d'une partie des ouvriers de la fosse n° 3, par suite de l'interruption de la descente et de la remonte par les cages, mo-

(1) Antwoord van de bevelhebber van de rijkswachtbrigade Châtelet, 9 mei: ... j'ai l'honneur de vous faire connaître que les objets en question sont nettoyés et réparés.

tivée par un accident survenu le 8 de ce mois à la machine de ce siège (rupture de l'arbre des bobines), accident qui a obligé de se servir des cages pour épuiser les eaux qui menaçaient d'envahir le niveau de 480 mètres.

Le puits n° 3 occupe en tout 700 ouvriers, dont 187 ouvriers à veine. Sa production journalière est d'environ 4000 hectolitres.

Depuis le vendredi, 8 mai, jusqu'au mercredi 13, ces ouvriers sont descendus aux cages et sont remontés par les échelles; mais déjà le 13, les ouvriers du poste de l'après-midi refusaient de descendre par les échelles, la descente par les cages l'après-midi étant impossible.

Hier jeudi, ceux du poste du matin refusaient également de descendre dans les mêmes conditions qu'auparavant, c'est-à-dire par les cages et de remonter aux échelles. Ils voulaient également remonter aux cages, ce à quoi la direction ne pouvait consentir. Le trait a donc chômé. Aujourd'hui, 100 ouvriers à veine sont descendus par les cages comme d'habitude; ils devront encore remonter aux échelles; 84 autres ont manqué et avec eux une bonne partie des autres catégories d'ouvriers.

Ainsi qu'on le voit par une note que j'ai sous les yeux, la direction a déployé la plus grande activité pour parer, le plus tôt possible aux conséquences de cet accident.

Aujourd'hui le nouvel arbre est remis en place; à midi précise la machine d'épuisement a pu fonctionner. Sa marche m'a paru très satisfaisante et il y a lieu d'espérer qu'il ne surviendra pas de nouvel arrêt. Les choses étant rétablies dans leur état normal, il est à présumer que cette grève partielle n'aura pas d'autre suite. Lundi prochain les ouvriers pourront, comme d'habitude, descendre et remonter par les cages.

Sauf quelques cris poussés de loin, hier matin au moment de la reprise du poste, les ouvriers sont restés calmes. A mon arrivée sur les lieux, ce matin à 8 heures, je n'ai aperçu de rassemblement sur aucun point. M. Delhaise ne semble redouter aucune conséquence fâcheuse de cette interruption de travail. Il est vrai de dire que les ouvriers récalcitrants font preuve d'une grande ignorance et de beaucoup d'ingratitude pour les bons soins que la direction d'Hornu et de Wasmes a eu à leur égard depuis le commencement de la crise : ces hommes ne raisonnent point. En présence d'un cas de force majeure aussi évident, ils redoublent d'exigence, ils ne comptent pas avec les conséquences désastreuses qu'auraient pour eux et pour le charbonnage un chômage forcé bien plus grave, si les eaux venaient à envahir les voies de niveau, etc., et amener ainsi une interruption de travail bien autrement importante que celle dont il s'agit dans l'espèce.

J'ai pris note de la moyenne de la journée des ouvriers à veine, elle est actuellement de 3,43 frs, sans perte de journée pendant la quinzaine.

Comme on le voit une fois de plus, il est a regretter que les ouvriers charbonniers ne tiennent pas assez compte de la sollicitude constante et soutenue des exploitants et du gouvernement à leur égard. Et cependant, ainsi que le dit très bien M. Biarat, dans son compte rendu de l'année 1866, il est à remarquer qu'en France comme en Belgique, dans aucune industrie, on ne s'est tant occupé du bien-être moral et matériel de la classe ouvrière.

106. Uit het inlichtingsblad van Robin, 17 mei 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 17 du même mois, il prend part au meeting tenu par l'*Association internationale des Travailleurs* à Dampremy. Il est au bureau, mais ne prend point la parole.

107. Uittreksel uit een brief van De Paepe aan Vasseur te Marseille, 19 mei 1868.

ARAB., CRB., 703.

Je vous envoie par la même occasion, pour les communiquer à la section de Marseille, deux imprimés qui émanent de nos sections belges.

L'*Internationale* marche à ravir dans notre pays. Elle fait des progrès énormes parmi les ouvriers. Depuis un an une foule de sections se sont fondées en province.

. . . Presque toutes nos sections ont un journal, un organe qui rend compte de leur mouvement et étudie les questions sociales à fond : les grèves, la coopération sous ses diverses formes, le crédit, la banque, le commerce, les rapports du travail et du capital, la propriété foncière, etc.

108. Het administratief comité van de Internationale aan Frère-Orban, minister van justitie, 20 mei 1868.

ARAB., Frère-Orban, 193.

Les soussignés membres du comité administratif et du conseil fédéral de la Section Bruxelloise de l'*Association internationale des Travailleurs* viennent vous remercier de l'éminent service, que vous leur avez rendu en vous occupant d'eux dans une séance de la chambre et en faisant servir ainsi les *Annales parlementaires* à la propagation des doctrines de l'Association.

Vous ne nous dédaignez plus, aujourd'hui, à ce qu'il paraît. Longtemps vos journaux ont cherché à faire le silence autour des progrès de l'Association dans le pays : semblable à l'autruche, vous fermiez les yeux comme pour écarter le danger. Aujourd'hui, vous vous voyez obligé de nous considérer comme une force, vous nous donnez une consécration officielle et à votre pouvoir, vous reconnaissez que nous opposons une puissance.

Mais il vous en coûte d'avouer que vous et les vôtres êtes impopulaires en Belgique : si quelque étranger vient apporter son concours à notre association, vous vous empressez d'attribuer à celui-ci tout ce qui s'y fait. Les Belges, d'après vous, sont incapables d'indépendance : s'ils font acte d'homme libre, ce ne peut être que sous l'empire des excitations du dehors; et ce ramassis de valets de ferme et de manouvriers, comme vous nous appelez courtoisement, ne demanderaient qu'à bénir votre gouvernement paternel, s'ils n'étaient détournés de leurs devoirs par des fauteurs de discorde.

Vous apprendrez, M. le Ministre, que nous ne nous laissons pas plus guider par un homme que par un tonneau de genièvre; que nous savons fort bien agir par nous mêmes; et que le désir de justice qui existe dans toute conscience honnête, inspire seul nos actes. Nés d'hier à peine, nous comptons déjà nos adhérents par milliers dans le pays; et tous nous pensons de même, et tous nous sommes décidés à marcher vers le but commun : l'émancipation du travail.

Ces doctrines vous paraissent incroyables, M. le Ministre : vous en entendrez bien d'autres.

Du reste, nous nous étonnons que vous ayez attendu si longtemps pour les signaler. Depuis quatre ans l'*Internationale* s'est affirmée par les congrès de Londres (1865), de Genève (1866) et de Lausanne (1867). Si vous voulez être complètement édifié sur les tendances, nous vous recommandons la lecture du compte-rendu du dernier congrès (Chant-de-Fonds, Imprimerie de la *Voix de l'Avenir,* 18 rue Léopold Robert, 1867). Nous ne renions rien de notre manifeste, qui est l'œuvre d'un commission choisie dans notre sein.

Oui, dans l'affaire de Montigny, les troupes ont tiré sur des gens inoffensifs. Si vous avez votre instruction judiciaire, qui n'établit que ce qu'elle veut bien établir, nous avons nos frères, les ouvriers du bassin de Charleroi, et nos frères de l'armée que vous avez dégradés pour s'être montrés humains : ils nous ont appris comment les choses se sont passées; nous avons vu les blessés tout sanglants, nous avons vu les morts livides, et nul ne parle plus éloquemment que les morts.

Oui, la responsabilité de ces évènements retombe sur les patrons coupables d'imprévoyance et d'égoïsme, sur le gouvernement, qui ne connaît que la répression pour remède à nos maux; sur l'état social enfin, qui repose sur une base anti-juridique.

Oui, nous sommes encore prêts à dire à nos frères du bassin de Charleroi : „Quand vous vous êtes mis en grève, vous aviez raison, vous avez exercé un droit, accompli un devoir".

Mais nous ajoutons, ce que vous vous êtes bien gardé de lire, arrêtant adroitement à cet endroit la citation : „Que la grève n'est pas le moyen d'améliorer sérieusement la position de l'ouvrier", que nous déplorons les troubles et les fusillades qui en furent la conséquence, et que si nous proclamons que la grève était utile, urgente et d'une parfaite légitimité, c'est qu'elle est actuellement le seul moyen laissé à l'ouvrier de protester contre les exigences du capital. Mais nous espérons bien sortir un jour de cet état de lutte, et inaugurer le règne du Mutuellisme. Encore une chose dont vous n'avez probablement jamais entendu parler, Monsieur le Ministre.

Oui, nous voulons faire triompher la justice que vous ignorez, vous, ministre de la justice.

Et cela, nous le ferons sans vous, malgré vous et contre vous.

Après avoir dénoncé nos tendances, vous daignez vous occuper de notre prochain congrès qui se tiendra à Bruxelles en septembre prochain.

Ici, il y a deux versions :

La version de *L'Etoile Belge,* qui vous fait dire : „Je ne le permettrai pas".

En vérité, M. le Ministre, il fallait que vous fussiez bien échauffé pour prononcer des paroles aussi absurdes. Bien que nous ne nous laissions pas prendre à tous vos beaux semblants de libertés, nous savons que vous vous êtes accordé, pour votre propre usage à vous, les privilégiés, un certain nombre de droits, comptant bien que le peuple ne s'en servirait jamais.

Vous avez, par exemple, proclamé le droit de réunion, et nous serions fort curieux de connaître le moyen que vous emploierez pour le violer impunément. Ce n'est pas tout de se servir de gendarmes, il faut encore, ne fut-ce que par pudeur, faire croire que l'on a le droit pour soi.

C'est ce que vous vous êtes probablement dit, s'il est vrai que vous ayez corrigé votre discours dans les *Annales parlementaires,* annales complaisantes qui se prêtent à toute espèce de rectification.

Là, vous vous contentez de dire : „Eh bien ! je demande à la chambre de ne pas affaiblir ce que le gouvernement a entre les mains".

Et plus loin : „Et l'on voudrait que nous, petit peuple, nous bravions l'Europe en permettant aux étrangers de faire de la Belgique le foyer de toutes les conspirations".

Nous voyons parfaitement où vous tendez; vous croyez pouvoir enrayer le congrès en expulsant, au milieu des délibérations, les étrangers qui y auraient pris part.

Eh bien, faut-il vous le dire, cette prétention nous a fait beaucoup rire, nous autres de l'*Internationale*. Sans doute, s'il ne s'agissait que des délégués de certains pays, où règne un despotisme qui vous fait envie, le seul résultat que pourrait produire leur expulsion, serait de vous chamarrer de quelques cordons en plus.

Mais nos frères de la libre Angleterre, de la grande république américaine, ces deux pays où la liberté de réunion, la liberté de la parole, la liberté individuelle, sont l'objet d'un culte tout spécial, croyez-vous que vous auriez la partie belle avec eux ? Croyez-vous que le pays qui a dépensé cent cinquante millions, qui a traversé mille obstacles par des prodigues d'énergie patiente, pour aller délivrer des concitoyens emprisonnés par un roi barbare, permettrait qu'à ses portes l'on portât atteinte à la dignité et à la liberté de citoyens anglais ?

Sans doute, M. le Ministre, vous êtes bien puissant dans votre petit monde; mais croyez-le bien, vous et tous vos pareils, vous ne pesez pas plus dans la balance que le négus Théodorus.

Un petit pays ne peut être grand que par la liberté et la justice.

Vous et les vôtres, vous travaillez à nous débarrasser de plus en plus de la première et à nous détourner de la seconde.

Nous ne nous en inquiétons guère, vu que nous ne comptons pas sur vous pour nous guider, nous saurons nous sauver nous-mêmes.

C'est pourquoi nous vous disons : en dépit de toutes vos vaines rodomontades, le congrès international aura lieu à Bruxelles en septembre.

Nous vous y convions, M. le Ministre, en vous priant d'avance de ne pas trop vous étonner : les doctrines les plus incroyables y seront professées; on y parlera surtout de justice.

Un dernier mot :

Vous parlez de la foudre qui, d'après vous, nous attirons sur la Belgique. La foudre, c'est vous qui la provoquez par votre implacable système autoritaire. Le véritable orage est là, près de vous, et vous ne vous en apercevez pas.

Ce n'était d'abord qu'un point noir à l'horizon, mais il grandit à vue d'œil et bientôt il couvrira tout le ciel; puis il éclatera sur nos têtes. Et lorsqu'il aura fait son œuvre, la terre, purifiée et rafraichie, fera germer la moisson dont vivra la société future.

Sur ce, Monsieur le Ministre, nous vous saluons avec la considération que vous méritez.

Les membres du comité administratif,

B. Delesalle, bijoutier; Michel Lebrun, pistonnier; Guillaume Brasseur, tourneur en fer; E. Thibaut, tapissier; C. De Paepe, typographe; J. Willems, cordonnier; L. Herman, tailleur; pour mon père Kivits François, tailleur; N. De Brouwer, peintre; C.-P. Maetens,

teinturier en peaux; Vandenhouten Alph., peintre; Allard, menuisier; Cl. Mitschell, mécanicien; Ph. Vandenstokke, mégissier.

Les membres du comité fédéral :

Grégoire, Spehl, J. Dobbelaere, délégués de l'*Association des Ouvriers travaillant le fer et le cuivre;* Tigne, Bertels, délégués de l'*Association des peintres;* F. Heremans, Bodart, J. Boudart, délégués de l'*Association des Menuisiers et Charpentiers;* P. Cammaert, Jacobs, délégués de l'*Association des Cordonniers;* Mettewie, Lafleur, délégués des Marbriers.

109. Uittreksel uit een brief van Arnould aan De Paepe, 24 mei 1868.

ARAB., CRB., 703.

J'ai manqué encore une fois à ma promesse. Je suis arrivé au moment où le train partait. J'en suis désolé. J'ai adressé une dépêche à l'adresse de Borgie ou Borgin, chaussée de Lodelinsart à Châtelet. Arrivera-t-elle ? Je l'espère. C'est bien la dernière fois que je ferai défaut aux missions dont vous voudrez bien me charger; mais cette fois, je crois bien que ma faute n'y est pour rien. Je te prie de présenter mes excuses à l'assemblée de demain.

110. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, 31 mei 1868.

ARAB,. CRB., 703.

Quant à parler de l'anéantissement du pauperisme moral maintenant, je crois que c'est prêcher dans le désert. Du reste la nécessité sociale, l'anarchie fera cette besogne.

111. Uittreksel uit een vertrouwelijk rapport, 7 juni 1868.

ARAB., CRB., 703.

Verviers.

Amélioration dans les affaires.

Tout est calme à la surface, mais, malheureusement, des journaux tels que *Le Mirabeau, La Cigale,* etc., distribués en quantité, répandent des idées révolutionnaires parmi les ouvriers et cherchent à les organiser afin d'établir à un moment donné, une grève générale et à organiser le travail d'après des idées prônées par des utopistes socialistes.

La Société des Francs-Ouvriers, fondée à Dison, et qui est nombreuse, s'est fusionnée avec l'*Internationale.* Depuis cette fusion *Le*

Mirabeau, journal fondé par les *Francs-Ouvriers* et qui s'imprimait à Verviers, a changé sa rédaction et s'imprime actuellement chez Serrogne à Liége. On assure que son principal rédacteur est le sieur Paul Vésinier, Français, récemment expulsé de Belgique, ayant pour collaborateur l'avocat Jean Fontaine de Liége, démagogue connu.

112. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 juni 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

D'après des renseignements particuliers, le sieur Charles Otterbein, rédacteur de *La Cigale,* a dans la séance de la section bruxelloise de l'*Internationale* du 8 de ce mois, donné lecture d'une lettre par laquelle le sieur Vésinier l'informait qu'il était à Londres depuis 8 jours. Vésinier lui disait en même temps que le sieur Dupont, ancien réfugié politique, actuellement à Londres, avait dans une réunion de membres français de l'*Internationale* fait une proposition tendant à tenir le prochain congrès de cette association à Londres à cause de la loi belge sur les étrangers. Vésinier ajoutait qu'il s'y était vivement opposé et que la proposition a été rejetée, mais que Dupont comptait la reproduire devant le comité central.

Il demandait à être chargé de la combattre, le cas échéant, au nom de la section bruxelloise. Il ne sera pas chargé de cette mission, paraît-il, car un membre a proposé sans opposition de s'adresser directement au comité central.

113. Uit het inlichtingsblad van Robin, 8 juni 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 8 juin il aurait appuyé la proposition faite à la section de l'*Internationale,* d'insister auprès du comité central de Londres, pour que le congrès internationale eût lieu à Bruxelles.

114. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 juni 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

L'*Association internationale des Travailleurs* a dans sa séance d'hier nommé le sieur Vuilmet membre du comité chargé d'étudier les questions qui seront soumises au congrès que cette association tiendra à Bruxelles en septembre prochain.

115. Uittreksel uit een brief van Guillaume aan De Paepe; Locle, 9 juni 1868.

ARAB., CRB., 703.

C'est en Belgique que se trouve maintenant le champ de bataille. Nous vous félicitons de tenir si ferme le drapeau du socialisme.

. . . As-tu quelque nouvelle de Chemalé et de Tolain ? Je ne sais s'ils sont en prison.

. . . La grande masse de nos ouvriers est encore absolument étrangère aux problèmes sociaux et notre tâche est immense. Combien vous êtes plus près du but en Belgique ! En attendant que notre délégation au Congrès de Bruxelles (si nos finances nous permettent de vous en envoyer une) ait pu nouer des liens avec les diverses sections belges, nous nous contenterons de correspondre avec la section de Bruxelles et nous vous prions de nous donner souvent de vos nouvelles.

116. Uittreksel uit een brief van Guillaume aan De Paepe; Locle, 12 juni 1868.

ARAB., CRB., 703.

Je me suis mis en quatre pour tâcher de trouver des fonds à lui avancer (à l'imprimeur Coullens), mais ma peine a été inutile; j'ai écrit à Londres : la caisse centrale est à sec.

Si *Le Mirabeau* et *Le Devoir* veulent bien envoyer régulièrement un exemplaire à mon adresse, nous leur enverrons en échange *L'Avant-Garde,* quand elle sera née.

Je donnerai communication de ta lettre à la section, d'autant plus qu'elle porte un caractère officiel; je l'ai déjà fait voir à quelques amis, qui envoient leurs chaleureuses félicitations aux socialistes belges pour le magnifique développement, que prend notre association dans votre pays.

Nota bene. Cette lettre annonçait l'envoi de cent procès-verbaux du congrès de Lausanne.

117. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Brismée; Verviers, 13 juni 1868.

ARAB., CRB., 703.

Brismée, Hins, César De Paepe et Cie, nous venons par le présent répondre à l'engagement que nous avons pris comme section de province vis-à-vis de la section centrale.

1° En vous versant à compte pour 200 membres de notre section, 40 frs;

2° 10 francs pour les frais que nous avons causés au compagnon Hins, quand il est venu à Verviers nous instruire du but et des moyens de l'*Internationale.*

118. Uittreksel uit een particulier verslag, 22 juni 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Il résulte d'un rapport du commissaire de police de Couillet, en date du 22 juin 1868 que le sieur Spehl, horloger, a assisté en qualité de délégué de l'*Association internationale des Travailleurs* au meeting ouvrier qui a eu lieu à Couillet le 21 dernier (1), et qu'il y a fait un discours sur : 1 ° la cherté des denrées alimentaires produite par les accaparements; 2° les assemblées des maîtres de forges et des directeurs des charbonnages, qui se font ou se feraient pour discuter les moyens de diminuer le salaire des ouvriers et sur l'ignorance dans laquelle on laisse ces derniers au sujet de l'emploi des millions de francs qu'ils ont versés à la caisse de prévoyance; 3° la nécessité de l'union parmi les ouvriers et sur l'avantage qu'il y a pour eux à faire partie de l'*Association internationale,* laquelle moyennant une cotisation mensuelle d'un franc par membre, pourvoirait, en temps de grève, aux besoins de ceux d'entre eux qui en font partie et forcerait les patrons à se soumettre à leurs exigences.

Il a terminé son discours en faisant ressortir de quelle manière ont réussi les grèves de Genève et de Zurich et en indiquant les moyens légaux pour faire les grèves.

D'après un rapport particulier, le sieur Spehl aurait dit ce qui suit au meeting précité : „Tous les patrons sont des gueux qu'il faut mettre à la raison. On doit s'associer pour leur dicter la loi. Les machines que les ouvriers construisent, leur appartiennent et non aux patrons; c'est donc l'ouvrier qui doit en tirer le plus de bénéfice."

119. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 29 juni 1868.

ARAB., PG., 218.

Liste des individus poursuivis devant le Tribunal correctionnel de Charleroy à l'occasion des troubles éclatés dans le bassin de Charleroi.

---

(1) En ook op de meeting van 26 juni te Couillet.

Noms et prénoms	Délit commis	Date du jugement	Décision intervenue
Vendy Joseph	outrage (commandant)	20 avril 1868	1 mois de prison 26 fr. d'amende
Berger Olivier	entraves au libre exercice de l'industrie, etc.	4 mai 1868	1 mois de prison
Berger Félicien	id.	id.	6 semaines
Maufort M.-J.	id.	id.	1 mois
Brichart, aîné, dit Canari	id.	id.	1 mois
Frémal François	id.	id.	15 jours
Jaumain Louis	id.	id.	6 semaines
Grignart Mathieu	id.	id.	4 mois
Mouffe Florent	id.	id.	15 jours
Raes Ferdin., dit Larose	id.	id.	6 semaines
Lefèvre Julien	id.	id.	acquitté
Coppin Joseph	outrage (magistrat)	14 mai 1868	10 jours
Gilbert Louis	atteinte au libre exercice de l'industrie, etc.	19 mai 1868	8 jours
Vanderveken Louis	id.	15 juin 1868	6 semaines

Etat des individus détenus préventivement dans l'affaire des troubles qui ont éclaté dans le bassin de Charleroi.

N° d'ordre	Noms et prénoms
1	Stronken Alfred
2	Frémal François
3	Duvivier François
4	Rimbert Alfred
5	Delforge Charles.

120. Uittreksel uit een particulier verslag, 30 juni 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

A la séance tenue hier soir par l'*Internationale* de Bruxelles, le sieur Depaepe a donné lecture d'une lettre par laquelle un sieur Dupont, membre de la section française à Londres, dit des choses fort déagréables pour Vésinier, entre autres que la section bruxelloise a eu tort de l'admettre parmi ses membres sans savoir qui il était.

121. Persproces tegen La Cigale, 5 juli 1868.

ARAB., AB., 1000.

1. UIT DE BESCHULDIGINGSAKTE, 30 JULI 1868

Le journal *La Cigale,* qui se publie depuis quelque temps à Bruxelles avec les allures de journal officiel du socialisme cosmopolite et de la république universelle, contenait dans son numéro du 5 juillet dernier (1) un article intitulé : *Meeting commémoratif des 22, 23 et 24 juin 1848.* Nous n'avons pas besoin de rappeler ici ce que furent ces épouvantables journées où l'armée, la garde nationale, les simples citoyens, durent combattre l'insurrection des masses populaires poussées par les meneurs et les clubs socialistes à une lutte sanglante contre le gouvernement de la république française ou plutôt contre l'ordre social lui-même. C'est pour glorifier le souvenir de cette insurrection et pour en déplorer l'insuccès que certains socialistes français et allemands ont jugé à propos de se réunir à Londres les 29 juin dernier.

. . .

Après cette introduction où le journal *La Cigale* ne marchande pas ses éloges et ne déguise pas sa complète adhésion, arrive l'incroyable bulletin, émané prétenduement du comité central d'action de Paris (2). Ce document constitue l'appel le plus violent à l'insurrection contre le gouvernement français et la provocation la plus directe à l'assassinat de Sa Majesté l'Empereur des Français; il contient contre la personne de ce souverain et contre l'autorité dont il est revêtu, les outrages les plus sanglants, les attaques les plus méchantes. Il suffit de lire cette œuvre indigne pour être convaincu qu'elle a réellement la signification et la portée que nous lui attribuons . . .

2. VERHOOR VAN CH. OTTERBEIN, 13 JULI 1868

Je suis le propriétaire, l'éditeur et le rédacteur responsable de *La Cigale.* J'accepte toute la responsabilité du préambule du manifeste du comité révolutionnaire de Paris, que j'ai publié dans mon journal du 5 courant. Quant à ce manifeste lui-même, il m'a été envoyé de Londres (3). Je vous l'enverrai si, comme je l'espère, je puis le retrouver. Je vous ferai remarquer que j'ai supprimé dans la reproduction, que j'en ai faite, tous les passages, qui m'ont paru pouvoir tomber sous l'application d'une loi répressive belge.

---

(1) Jg. 2, nr. 27, blz. 2.

(2) Het betreft de opname van de rede gehouden door F. Pyat met een inleiding.

(3) In een brief van juli 1868 erkent P. Vésinier dat hij de auteur van het artikel is. Hij wil er de verantwoordelijkheid voor opnemen en vraagt de toelating, ondanks zijn uitwijzing uit het land, naar Brussel te komen.

3. UITSPRAAK OP 9 SEPTEMBER 1868

P. De Somer, drukker, buiten vervolging; Ch. Otterbein, uitgever, vrijgesproken.

122. Persproces tegen L'Espiègle, 5 juli 1868.

ARAB., AB., 1000.

1. UIT DE BESCHULDIGINGSAKTE, 28 JULI 1868

Tout le monde sait ce que furent les journées de juin 1848, cette sanglante insurrection contre le gouvernement de la république française, ou plutôt contre les principes qui constituent la base de toute société. L'*Association internationale des Travailleurs* paraît avoir éprouvé le besoin de célébrer cette année dans un meeting tenu à Londres, l'anniversaire de ces funestes journées, que pour l'honneur de l'humanité, on voudrait plutôt voir vouées à un oubli éternel.

Le journal *L'Espiègle,* qui se publie à Bruxelles, contenait dans son numéro du cinq juillet dernier (1), sous le titre de *Documents historiques,* un article destiné à rendre compte de ce meeting (2).

2. UITSPRAAK OP 8 SEPTEMBER 1868

P. De Somer, drukker, buiten vervolging gesteld; O. Delimal, uitgever, vrijgesproken.

123. De Bavay aan de procureur des konings te Charleroi, 6 juli 1868.

ARAB., PG., 218.

...

Quant à ce que vous me dites sur les grèves de l'année prochaine et sur les nouveaux embarras qu'elles vous susciteront, je pense que vous avez un moyen bien simple de vous mettre en mesure pour l'avenir et de connaître à l'avance les principaux prévenus, que vous aurez à poursuivre.

Les meetings ne se font pas dans un sac; ils sont sans doute annoncés à Charleroi comme à Bruxelles par des affiches placardées dans les centres ouvriers et portant le plus souvent le nom et la signature de ceux qui les convoquent à ces meetings. Je vous conseille de vous faire remettre chaque fois par la police des exemplaires de ces affiches et d'en faire une collection. La police devra aussi vous renseigner à la suite de chaque meeting sur les principaux orateurs

(1) Jg. 6, nr. 27, blz. 2-3.
(2) Zelfde artikel als in *La Cigale,* zie blz. 84.

qui y auront figuré, sur le bureau qui les aura présidés et sur les propositions les plus ébouriffantes qu'on pourrait y avoir faites. Rien de plus simple et de plus facile que de réunir dans un dossier toutes ces affiches, publications et renseignements. C'est un travail très simple pour chaque meeting isolément, mais ce serait un travail très compliqué si nous devions nous renseigner après coup sur les antécédents d'une nouvelle grève, qui viendrait à se produire. Et le jour où elle éclaterait, nous commencerions par mettre sous les verroux les hommes qui l'auraient provoquée par leurs meetings. Cela vaudrait mieux que de s'en prendre à de simples ouvriers poussés par les provocateurs et cela offrirait un exemple beaucoup plus efficace pour l'avenir.

124. Bouchez, ingenieur van de mijn Agrappe, aan Imbault, directeur der mijn, 8 juli 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Je m'empresse de vous faire connaître que les ouvriers du puits n° 3 continuent de faire la grève. Ils donnent pour motif :

1° Que pour travailler 3 jours par semaine, autant vaut chômer complètement;

2° Nous avons fait diminuer le prix d'abattage de 3 tailles, soit 15 ouvriers dans la couche Chauffournoise, mise en plateur. Au prix ancien, les ouvriers gagnaient 3,30 à 3,50 fr. par jour, tandis que les ouvriers de leur catégorie ne gagne que 2,80 à 3 fr. Cette diminution les fait récrier (1). On travaille au puits n^{os} 5 et 10. L'extraction de ces puits est augmentée d'environ 1000 hectolitres par jour.

J'apprends à l'instant que les ouvriers du Levant-du-Flénu qui tenait également bon, ont repris leur travail. Probablement que les nôtres travailleront demain.

125. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 10 juli 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous communiquer les détails suivants au sujet d'une grève d'ouvriers, qui vient de se produire au puits St-Florent du charbonnage du Midi-du-Flénu, concession du Rieu-du-Cœur.

Le 2 juillet courant, on a arrêté les travaux au puits St-Placide du même charbonnage par suite d'encombrement de charbon. Les

(1) Het werk zou er veel gemakkelijker geworden zijn en het bestaande tarief abnormaal hoge lonen voor gevolg hebben.

ouvriers de ce puits furent prévenus qu'ils iraient à l'avenir travailler à St-Florent, une semaine sur deux, afin que tous les ouvriers du charbonnage puissent être occupés successivement.

La semaine dernière était pour ceux de St-Florent. Cette semaine était réservée aux ouvriers de St-Placide, mais ces derniers ne remplissant pas le même travail utile que leur camarades de St-Florent (1/3 en moins), on les prévint qu'on les remplacerait par ceux-ci, s'ils ne voulaient pas travailler de la même manière. Les ouvriers de St-Placide ne tinrent pas compte de cet avertissement et ce matin, 10 juillet, à leur arrivée sur les lieux, ils trouvèrent les ouvriers de St-Florent qu'on avait fait venir pour les remplacer. Mais ils prétendirent que c'était à leur tour de travailler et menacèrent de frapper de leurs outils ceux des ouvriers de St-Florent, qui voudraient descendre. Ce que voyant, ces derniers se retirèrent et après leur départ les ouvriers de St-Placide refusèrent de descendre et quelques-uns d'entr'eux déclarèrent que demain, on arrêterait à différents passages ceux qui auraient intention de travailler.

Mr le directeur des travaux Albert Dufrasnes a dû se rendre aujourd'hui chez le bourgmestre de Quaregnon, afin qu'il soit pris des mesures nécessitées par la situation.

126. Uit het inlichtingsblad van Robin, 12 juli 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le 12 juillet, il aurait participé à la séance préparatoire du congrès, en traitant la question de l'instruction intégrale. Ce serait sur sa proposition qu'un écrit imprimé aurait été répandu parmi les ouvriers au mois d'août pour les engager à s'affilier à l'*Internationale,* et ce serait lui qui aurait même rédigé cet écrit.

DIT GESCHRIFT (1).

Arbeiders van alle beroep !

Eene overgrote macht is door de kracht en den indruk van eenige broeders voor u daargesteld geweest.

Door die macht kan de daglooner zijne rechten zonder voor-ingenomenheid waarderen en ze zonder bezwijming verdedigen.

De *Internationale Werkersbond* breid zich op eene werkzame wijze in beide werelden uit. Het hangt van u af dat hare macht welhaast onwederstaanbaar worde.

Dat allen haar doel en hare werkingsmiddelen bestuderen, dat degene welke dezelve reeds kennen ze aanleeren aan die ze nog onbewust zijn.

(1) Tweetalig. 8 blz. in 16°, zonder drukkersnaam.

Wanneer alle arbeiders zullen vereenigd zijn, dan zal er voor hun noch vernedering, noch ellende meer bestaan.

Arbeiders !

Zult gij dan eindelijk verstaan door het voorbeeld van het tegenwoordige en van het verledene dat meesters, staatkundigen en regeerders onmagtig zijn om uw werk op eene redelijke wijze in te richten ? Soms overlaadt men u met buitengewone werksuuren, maar dikwijler trekt men er u eenige af en doet men u, naar mate, eenen geringeren loon verdienen. Men zegt u, wel is waar, dat gij vrij zijt uw werk verder aan te bieden, vrij ook om van nood om te gaan, in stede maar enkel van een deel van het noodzakelijke ontroofd te zijn !

Werkers van beide werelden, indien gij een einde aan uwe overgroote afgematheid en aan uwe akelige ellende wilt daar stellen, vereenigd u dan en rigt eenen bond in.

Door de *Internationale Werkersvereeniging* zal orde, wetenschap en recht de plaats grijpen van wanorde, onvoorzichtigheid en onrecht.

Arbeiders,

Diegene die u zeggen dat de *Internationale Werkersvereeniging* een genootschap is van geweldige oproermakers, die bedriegen u. Leest hare statuten, hare verorderingen, hare verslagen over de congressen, en gij zult zien dat haar doel is het geluk van allen, op wetenschap en recht steunend, te verwerven. Zij wilt dat ieder daglooner geniete naarmate hij gewerkt heeft.

Aldus, vooralleer ze uit vooringenomenheid te verwerpen, bestudeert haar doel en gij zult bekennen dat de beweging welke zich door haar opdoet alleen overeenkomstig is met des werkers belangen; dan zult gij dezelve bijtreden, en in uwer broederen belang, zult gij strijden voor de zegepraal der *Internationale Werkersvereeniging*.

De *Internationale Werkersbond* vereenigd in zijn midden de arbeiders van ieder ambacht, in verschillige steden of landen woonende. In geval van tweedracht tusschen werkers en meesters, onderzoeken de afgevaardigden der ambachtgenootschappen, dewelke den bondsraad uitmaken, de billijkheid eener werkstaking, hare gelukskansen en als er reden is, staan dezelve bij middel van geldpenningen bij. Maar behalve deze gansch tijdelijke werking heeft den bond een grooter doel in oogen : het werk inrigten naar de wetten der rechtvaardigheid, zijne producten op eene redelijke wijze verdeelen en alzoo het geluk van allen te verwerven.

Om zoo haast als 't mogelijk is dat grootsch doel te berijken alsmede in uw eigen onmiddellijk belang, werkers van gansch de wereld, vereenigd u allen.

P.S. Om de statuten van 't bondschap (Brusselsche afdeeling) en andere aanwijzingen te bekomen, bevrage men zich bij DELE-

SALLE, juwelier, kleine Beenhouwerstraat, 12.

Het bondschap, in geval dat een twelftal lieden het schriftelijk vragen, geeft in gansch Belgie meetingen en redewisselingen.

B. DELSALLE, secretaris van het bondschap.

127. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 13 juli 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements qui je reçois à l'instant sur les faits qui se sont passés ce matin au puits n° 18 (Ste-Henriette) du charbonnage des Produits et au puits St-Florent de la société du Midi-du-Flénu, forfait du Rieu-du-Cœur.

M. le sous-ingéneur Orman que j'ai envoyé sur les lieux n'a vu aucun indice de grève, pas de trouble ni de rassemblement, mais seulement quelques ivrognes, dont la présence n'a rien d'étonnant, puisque c'est aujourd'hui lundi, et que c'est la kermesse du Rivage de Quaregnon. Il a appris que ce matin, vers 3 heures, les ouvriers étaient arrivés au puits St-Henriette des Produits, lorsque le nommé Maximilien Allard, de Frameries, ouvrier en taille, a dit que tous ceux qui allaient travailler, étaient des fainéants, et qu'il fallait une augmentation de salaire, qu'il était préférable de ne pas travailler que de le faire dans de pareilles conditions de prix. De plus, le nommé Bouchez Ormidas a frappé sur les carreaux de la fenêtre de la baraque avec un petit bâton en disant que si quelqu'un s'avisait de descendre, il aurait à faire à lui. C'est alors que le porion Stupez de Frameries a reçu un coup de pierre, que lui a jeté un bouteur de la Bouverie. A 4 heures du matin le conducteur des travaux Constant Descamps est arrivé sur les lieux : les ouvriers étaient partis et le calme rétabli. On espère que ceux-ci reprendront demain leur travail.

Pendant que ces faits se passaient à Produits, les ouvriers du puits St-Florent du Midi-du-Flénu refusaient aussi de descendre sous prétexte qu'ils gagnaient trop peu. Quelques-uns d'entr'eux ayant appris ce qui se passait à Produits, ont dit aussi que l'on ne devait pas descendre parce que l'on aurait peut-être besoin d'eux à Ste-Henriette. Les mêmes ouvriers avaient déjà refusé de descendre vendredi et l'on ne pense pas qu'ils reprendront leur travail demain.

Bien que j'espère que ces tentatives de grève, qui paraissent venir plus particulièrement des ouvriers de Frameries, Bouverie, Pâturages et environs, échoueront vis-à-vis du bon sens de la généralité des ouvriers et en présence du besoin pressant qu'ils éprouvent de gagner leur vie, j'estime cependant qu'il est prudent de prendre d'avance des précautions de manière à pourvoir à toutes les éventualités. Il ne faut pas oublier que la fermeture du canal, qui dure 6 semaines,

n'a commencé que le 2 de ce mois et que dès lors, la situation doit fortement empirer environ jusqu'au moment de la réouverture de cette importante voie de communication.

128. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 14 juli 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les ouvriers ont refusé de travailler aujourd'hui aux puits St-Florent du Midi-du-Flénu, et de Ste-Henriette et de St-Louis des Produits.

A cette dernière fosse le premier ouvrier qui s'est présenté dans le couloir pour prendre sa lampe, a été atteint par quelques pierres lancées par ses compagnons. En présence de ce fait aucun autre ouvrier n'a plus osé se montrer pour travailler et personne n'est descendu.

Produits n'a donc plus pour le moment qu'un seul puits en activité : Ste-Félicité, où l'on extrait 4500 hectolitres. A St-Joseph, on fait quelques travaux préparatoires. Au n° 20, on pratique un montage dans soumillarde et on perce deux bouveaux nord dans le but d'explorer la partie septentrionale de la concession. Enfin, au n° 21 on répare en ce moment le puits et les machines.

129. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 15 juli 1868.

ARAB., MW., 1018/2.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que j'ai reçus de l'ingénieur principale Flamache au sujet des faits qui se sont passés aux charbonnages des Produits à Jemmapes et du Midi-du-Flénu, Forfait du Rieu-du-Cœur à Quaregnon.

Mr le sous-ingéneur Orman qui a été envoyé sur les lieux, d'après mes ordres, n'a vu aucun indice de grève, pas de trouble, ni de rassemblement, mais seulement quelques ivrognes dont la présence n'a rien d'étonnant, puisque c'est aujourd'hui lundi et que c'est la kermesse du rivage de Quaregnon. Il a appris que ce matin, vers 3 heures, les ouvriers étaient arrivés au puits Ste-Henriette des Produits, lorsque le nommé Maximilien Allard, de Frameries, ouvrier en taille, a dit que tous ceux qui allaient travailler étaient des fainéants, et qu'il fallait une augmentation de salaire, qu'il était préférable de ne pas travailler que de le faire dans de pareilles conditions de prix. De plus le nommé Boucher Ormidas a frappé sur les carreaux de la fenêtre de la baraque avec un petit baton en disant que si quelqu'un s'avisait

de descendre il aurait à faire à lui. C'est alors que le porion Stupez de Frameries a reçu un coup de pierre, que lui a jeté un bouteur de La Bouverie. A 4 heures du matin, le conducteur des travaux, Constant Descamps, est arrivé sur les lieux; les ouvriers étaient partis et le calme rétabli. On espère que ceux-ci répondront demain au travail.

Pendant que ces faits se passaient à Produits, les ouvriers du puits St-Florent du Midi-du-Flénu refusaient aussi de descendre sous prétexte qu'ils gagnaient trop peu. Quelques-uns d'entre eux ayant appris ce qui se passait à Produits, ont dit aussi que l'on ne devait pas descendre, parce que l'on aurait peut-être besoin d'eux à Ste-Henriette. Les mêmes ouvriers avaient déjà refusé de descendre vendredi et l'on ne pense pas qu'ils reprendront leur travail demain.

Bien que M. l'ingénieur principal du 1er arrondissement espère que ces tentatives de grève, qui paraissent venir plus particulièrement des ouvriers de Frameries, Bouverie, Pâturages et environs, échoueront vis-à-vis du bon sens de la généralité des ouvriers et en présence du besoin pressant qu'ils éprouvent de gagner leur vie, il estime cependant, qu'il est prudent de prendre d'avance ses précautions de manière à pourvoir à toutes les éventualités. On ne doit pas oublier que la fermeture du canal, qui dure 6 semaines, n'a commencé que le le 2 de ce mois et que dès lors la situation ne peut qu'empirer, jusqu'au moment de la réouverture de cette importante voie de communication.

Enfin sous la date d'hier, M. l'ingénieur principale Flamache me mande encore ce qui suit :

„J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les ouvriers ont refusé de travailler aujourd'hui au puits de St-Florent du Midi-du-Flénu, de Ste-Henriette et de St-Louis des Produits.

A cette dernière fosse, le premier ouvrier qui s'est présenté dans le couloir pour prendre sa lampe a été atteint par quelques pierres lancées par ses compagnons. En présence de ce fait aucun autre ouvrier n'a plus osé se montrer pour travailler et personne n'est descendu.

Produits n'a donc plus pour le moment qu'un seul puits en activité, Ste-Félicité, où l'on extrait 4500 hectolitres. A St-Joseph, on fait quelques travaux préparatoires; au n° 20, on pratique un montage dans soumillarde et on perce deux bouveaux nord dans le but d'explorer la partie septentrionale de la concession. Enfin, au n° 21, on répare en ce moment le puits et les machines."

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer par un télégramme, on chôme aujourd'hui, 15 juillet à tous les puits du charbonnage des Produits, par suite du refus des ouvriers de descendre; il en est de même au puits St-Florent du Midi-du-Flénu, dépendant du char-

bonnage du Rieu-du-Cœur. Je réunis cet après-midi, dans mon cabinet, les principaux exploitants et directeur du Borinage pour examiner ce qu'il y aurait à faire afin d'amener les ouvriers à reprendre le travail.

130. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 16 juli 1868.

ARAB., MW., 1018/2.

Je m'empresse de porter à votre connaissance que par un rapport d'hier, M. l'Ingénieur principal du 1er arrondissement, me mande ce qui suit :

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu ce matin au charbonnage des Produits dans le but de m'enquérir des causes qui ont pu motiver l'état de grève dans lequel se trouvent les ouvriers de ce charbonnage.

Voici succinctivement les résultats de mon enquête.

L'extraction est organisée actuellement à trois puits, savoir :
à St-Louis (n° 12) pour une production de 3000 hect.;
à Ste-Henriette (n° 18) pour une production de 4500 à 5000 hect.;
à Ste-Félicité (n° 23) pour une production de 4500 à 5000 hect.

Ces trois puits occupent respectivement, jour et fond réunis :

450 ouvriers
670 id.
590 id.
Ensemble : 1800 id.

Le chômage a commencé :
à St-Louis, le lundi soir, 13 courant;
à Ste-Henriette, le dimanche soir, 12 courant;
à Ste-Félicité aujourd'hui matin.

Ce sont les ouvriers à veine seulement qui refusent de travailler. Ils voudraient une augmentation de salaire; par suite, tous les autres ouvriers ne peuvent et n'oseraient même pas descendre.

Ce matin, vers 3 heures, le conducteur des travaux Constant Descamps les a trouvés sur les routes avoisinant les fosses au nombre de près de 2000. Les 2/3 avaient leurs habits de fosse, beaucoup à pieds nus.

Il a passé au milieux d'eux, aucun n'a parlé. Ils gardent un silence absolu. Quelques-uns ont fait signe en fesant glisser les doits qu'ils voulaient de l'argent (une augmentation de salaire). On dirait qu'ils obéissent à un mot d'ordre. Ils ne disent rien. Ils se montrent, puis ils s'en vont. La gendarmerie ne les laisse pas entrer sur les carreaux des fosses pour y stationner. Enfin, ils sont jusqu'à présent tranquilles.

Au moment où je quittais la mine ce matin, à 10 heures, il y avait environ une 12e d'ouvriers dans les travaux du puits n° 12; 3 ou 4 dans ceux de Ste-Henriette n° 18, et un petit trait organisé par tous les porions, fils de porions, calins, mineurs surveillants au puits n° 23, de manière à fournir aujourd'hui une extraction d'un millier d'hectolitres.

Aux autres puits, on travaillait comme suit :
au n° 20, à un montage dans la soumillarde et divers travaux préparatoires : 150 ouvriers;
au puis n° 21 on raccomode le puits : 35 ouvriers.

Il y a de la besogne à tous les puits pour tous les jours de la semaine, car on n'a chômé qu'un jour sur les deux semaines écoulées.

La cause de cette grève git dans cette seule raison, c'est que depuis la fermeture du canal, les expéditions de Produits par chemin de fer ont pris plus de développement. Il arrive davantage de waggons aux fosses. Les ouvriers s'en aperçoivent et pensent qu'il y a augmentation de la vente, de là leur espoir d'une augmentation de salaire par une grève.

Voilà bien réellement les causes de ce chômage dont il n'y a pas lieu, selon moi, de s'effrayer; c'est à tel point que le chef-porion Constant Descamps m'a déclaré qu'il est très possible que le travail reprenne demain sans secousse, à tous les puits.

D'un autre côté, M. Flamache m'écrit ce matin qu'hier, au charbonnage du Grand-Hornu, une partie des ouvriers (une centaine environ) s'est refusée à descendre parce qu'ils devaient se rendre à leurs travaux par les échelles, contrairement à l'usage suivi à cette mine.

La raison qui avait forcé la direction à faire opérer la descente de cette manière était l'impossibilité de se servir du puits n° 8 par suite d'un accident de cage y survenu le 13. M. l'ingénieur principal du 1er arrondissement ne croit pas qu'il faille rattacher ce fait aux symptômes de grève générale, qui se font jour aujourd'hui. Néanmoins, il a cru devoir m'en avertir.

Enfin, dans la réunion d'hier des principaux directeurs-gérants et ingénieurs des sociétés charbonnières du Couchant de Mons, il a été convenu que les deux comités des exploitants du Borinage seraient convoqués avant la fin de cette semaine, aux fins de discuter et d'adopter telle mesure, qui serait jugée la plus pratique pour passer la saison morte du chômage des canaux, sans grève générale.

131. L'Indépendance belge, 16 juli 1868, jg. 38, nr. 198, blz. 1, kol. 2.

Vingt-deux ouvriers compromis dans les troubles du bassin de Charleroi sont renvoyés devant les assises de la province du Hainaut.

Onze d'entre eux sont accusés d'avoir, à Châtelineau, le 26 mars dernier, „tenté volontairement, et avec préméditation, de commettre un homicide sur la personne de Célectin-Emile De Hollain, lieutenant de gendarmerie, et J.-B. Bragniet et Jean-Hubert Marique, gendarmes."

Il y a là une exagération qui nous étonne et nous peine, parce qu'elle n'est conforme ni à l'équité, ni même au texte de la loi...

132. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 17 juli 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Le puits n° 8 du charbonnage du Grand-Hornu n'a pu encore servir hier à la descente des ouvriers. Ceux-ci ont néanmoins presque tous descendu par les échelles. Il n'y a eu que très peu d'exceptions.

J'apprends que le puits n° 2 de 24-Actions va chômer toute la semaine prochaine, afin de guidonner la ravalle. Je me rends ce matin au Rieu-du-Cœur afin de détourner le coup, si possible, et vous ferai connaître de suite le résultat de ma démarche. Ce trait occupe 500 ouvriers, qui ne manqueront pas de grossir le nombre des mécontents.

133. Uittreksel uit een brief van Tonbeau aan De Paepe; Hornu, 18 juli 1868.

ARAB., CRB., 703.

Vous savez que je vous attends cette semaine : ... vous viendrez contempler la misère horrible qui règne ici; vous verrez nos Borains, vous les entretiendrez de choses interessantes, vous étudierez leurs mœurs, leur caractère. Vous entendrez leurs plaintes et peut-être les verrez-vous à l'œuvre; j'entends troubler l'ordre.

... Plus de 3 mille ouvriers sont sans travail à Cuesmes et c'est à peu près la même chose dans tout le Borinage. Comment vivent-ils ? C'est un problème que vous étudierez, car il mérite de l'être et le moment est très favorable.

134. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 juli 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

A la réunion tenue aujourd'hui par l'*Association internationale des Travailleurs,* le sieur Cheval a fait la proposition de s'occuper bientôt du choix d'un local pour y tenir le congrès international, qui aura lieu à Bruxelles en septembre 1868.

On a remarqué que le sieur Cheval vend maintenant aux séances de la dite association des numéros du journal radical *Peper en Zout* de Bruges.

135. De provinciegouverneur van Henegouwen aan de minister van openbare werken, 22 juli 1868.

ARAB., MW., 1018/2.

. . .

Il me reste à vous faire connaître, Monsieur le Ministre, le résultat de la conversation que j'ai eue, dans mon cabinet, avec les principaux directeurs du Borinage. (Voir ma lettre du 16 juillet)(1). Le résumé de cette conversation se trouve dans la note ci-jointe, mais le comité charbonnier des sociétés patronées par la Société générale pour favoriser l'Industrie nationale et celui des sociétés indépendantes, n'ont pas jugé la position assez grave pour devoir intervenir en ce moment. Ils expriment toutefois le vœu, que les travaux de curage du canal de Mons à Condé soient hâtés autant que possible, et que, sans renoncer au système de la liberté des échanges, il y avait lieu de frapper les houilles importées d'un droit égal à celui que l'étranger perçoit sur nos produits. (Voir *Le Houilleur* du 19 juillet, n° 201).

. . .

NOTA IN BIJLAGE

Dans les circonstances actuelles où le travail est rare et les denrées alimentaires très chères, y a-t-il lieu pour les exploitants de venir, dans certaines mesures, en aide à la classe ouvrière ?

La réponse étant affirmative, quel est le moyen pratique à adopter pour atteindre le but ?

Convient-il de s'entendre pour faire travailler, au moins 5 jours par semaine, tous les ouvriers dans les conditions actuelles de salaires?

Ceux des charbonnages qui font travailler 5 jours par semaine, n'auraient donc qu'à continuer, en maintenant les salaires au taux actuel.

Ou bien les charbonnages, qui ne peuvent travailler que 3 jours par semaine, ne pourraient-ils pas accorder des bons à titre d'avance aux chefs de famille, afin que ceux-ci puissent se procurer le nécessaire.

A cet effet, il serait ouvert dans ces charbonnages un compte particulier d'avance, à chaque famille d'ouvriers. Ce compte fourniraient au moins 10 frs par semaine, et ce jusqu'au jour où l'ouvrier ferait 6 jours de travail, ce qui arrivera vraisemblablement après l'ouvertures des canaux.

(1) Zie nr. 130 achteraan.

Chaque compte ouvert et inscrit sur le livret de l'ouvrier serait donc débiteur de 60 à 100 frs, et pour le solder on opérerait une retenue de 1 à 2 francs par semaine sur chaque famille, dès que les circonstances le permettraient.

Les comités des exploitants du Couchant de Mons devraient être convoqués pour discuter et adopter le moyen le plus pratique de passer sans grève générale le temps de la fermeture des canaux. Ensuite chaque comité pourrait déléguer quelques-uns de ses membres pour se mettre d'accord sur la mesure d'ensemble à conseiller aux exploitants; et quelle que soit cette mesure, les sociétés charbonnières du Borinage devraient prendre l'engagement d'honneur de la mettre loyalement à exécution sans intervention officielle.

136. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 24 juli 1868.

ARAB., MW., 1018/2.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que la grève, qui depuis le 12-13 de ce mois s'était déclarée parmi les ouvriers du charbonnage des Produits à Jemmapes, peut être considérée comme terminée. En effet, ce matin les ouvriers se sont présentés en grand nombre aux cinq puits de la société et l'on compte extraire aujourd'hui 11.000 hectolitres de charbon.

On a rendu les livrets à une centaine des ouvriers les plus récalcitrants; plusieurs d'entre eux se sont présentés en s'écriant qu'on voulait les laisser mourir de faim. On les a alors admis de nouveau en leur fesant comprendre quelle perte ils éprouvaient à la suite de ce chômage volontaire; qu'en supposant même qu'on aurait augmenté leur salaire de vingt-cinq centimes, il faudrait cent vingt jours de jouissance de cette augmentation pour contrebalancer la perte qu'ils viennent de faire. Ce langage a paru leur causer une impression sensible.

Au Midi-du-Flénu, à Quaregnon, le travail est complètement repris au siège St-Florent.

A Crachet-Picquery, à Frameries, les ouvriers avaient été empêchés, hier et avant-hier, de travailler par quelques-uns des ouvriers de Produits, disent-ils; ils sont revenus tous ce matin à leur besogne, sans qu'aucune concession leur ait été faite et les sièges de cette société sont en plein activité, ainsi que vient de s'en assurer par lui-même, Monsieur l'Ingénieur principal du 1er arrondissement, qui a suivi de près toutes les circonstances de cette grève partielle.

137. Uit het inlichtingsblad van Robin, augustus 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Il aurait assisté aux séances publiques du congrès international des travailleurs à Bruxelles sans prendre la parole. Il aurait aussi assisté aux séances administratives du congrès, donnant des renseignements sur les comptes-rendus du congrès, dont il était, paraît-il, chargé de corriger les épreuves.

Il aurait aussi contribué à l'organisation du banquet offert aux délégués.

Il collaborerait à la rédaction du journal *La Liberté* de Bruxelles.

138. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 1 augustus 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Je crois devoir porter à votre connaissance que mardi dernier, 28 juillet, environ 200 ouvriers à veine du charbonnage de 24-Actions ont prévenu le directeur, Mr. Deladrière, qu'ils ne travailleraient plus à partir de mardi 4 août courant.

Ces ouvriers ne donnent aucun motif à l'appui de leur résolution. Ils travaillent actuellement les 6 jours de la semaine et leur journée s'élève à plus de 3 fr.

139. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal, 3 augustus 1868.

ARAB., PG., 218.

. . . (1).

Le seul incident un peu notable qu'il y ait à vous signaler, Monsieur le Procureur-général, c'est une espèce de meeting qu'ont voulu organiser hier à midi et demi, sur la Grand'Place, en face de l'hôtel de ville, à l'heure de l'inauguration de la statue de Léopold I, quelques meneurs meetinguistes et libres-penseurs à la tête desquels se trouvaient notamment l'avocat Arnould et un employé de l'Hôtel de ville, du nom d'Edouard Van Ryswijck (le même qui a été condamné par la Cour d'Appel de Bruxelles, à une amende de cent francs, du chef de calomnie lors du meeting de Cappellen). Malgré les affiches placardées sur les murs pour annoncer cette réunion, il ne s'est trouvé à l'heure dite, qu'une trentaine de personnes, amenées là par six vigilantes, et, tout au plus, autour d'elles une bonne cen-

(1) Alles is uiterst kalm ondanks de feestdagen.

taine de curieux dont les rires et l'attitude indifférente ont bientôt mis fin à cette ridicule manifestation.

140. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen, aan Jochams, directeur, 7 augustus 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur votre dépêche, en date du 22 juin 1868, dont voici la teneur :

„Comme suite à ma lettre du 8 janvier dernier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que votre collègue de Charleroi s'occupe de la régularisation au point de vue des mœurs et de la santé des travailleurs, de l'organisation des locaux où les ouvriers se préparent pour descendre dans les travaux ou pour retourner chez eux après leur tâche. En attendant l'installation de bains de propreté, il me paraît qu'il y aurait lieu d'abord à exiger un local distinct pour chaque sexe de travailleurs, convenablement et proprement disposé, et où les ouvriers déposeraient leurs effets. Chacun de ces locaux serait confié à un surveillant d'une grande probité et responsable, du même sexe des travailleurs. Il faudrait que l'on pût mettre à la disposition des ouvriers un bassin constamment alimenté d'eau fraîche, afin qu'ils puissent se nettoyer un peu au sortir des travaux. Avant de vous adresser aux exploitants, je vous prie, Monsieurs l'ingénieur principal, de vouloir étudier la question et de me faire connaître vos idées sur la solution, dont elle est susceptible."

Voici ce qui existe actuellement dans la plupart des charbonnages du Centre :

Il y a à chaque siège d'exploitation un local, appelé chenil, plus ou moins spacieux, chauffé en hiver, garni d'armoires ou de coffres dans lesquels les ouvriers renferment leurs effets. En arrivant à la fosse, les hommes se déshabillent et revêtent leur costume de travail; quand ils remontent, ils changent ce costume contre les habits avec lesquels ils sont venus. Les femmes ne se déshabillent pas aux fosses et regagnent leurs habitations en conservant le même costume.

Je pense, monsieur l'ingénieur en chef, que ce n'est que par voie de persuasion ou d'influence que nous pourrions arriver à faire adopter dans les charbonnages quelques-unes des mesures hygièniques introduites par la direction du charbonnage des Six-Bonniers à Ougrée, près de Liége, dans l'intérêt de ses ouvriers et que résume un article du *Moniteur des Intérêts Matériels,* reproduits dans le *Journal de Liége* du 28 juillet dernier, comme suit :

„Puisque nous sommes à parler des ouvriers mineurs, nous ne terminerons pas sans rendre hommage aux efforts tentés par M. Souheur, directeur de la Société du Charbonnage des Six-Bonniers,

pour améliorer la situation des ouvriers employés sous sa direction. Depuis plus d'un an M. Souheur a installé au siège principal de l'exploitation une buanderie avec lavoir, qui procure aux ouvriers l'avantage de pouvoir blanchir chaque jour le costume de travail, qu'ils quittent en sortant des travaux en sorte qu'ils peuvent retourner chez eux à sec et propres. Autrefois, ces malheureux (et dans la plupart des charbonnages belges, il en est encore ainsi), retournaient à leur famille, la nuit comme le jour, l'été comme l'hiver, avec des vêtements souillés et presque toujours trempés. L'établissement fournit, en outre à chaque ouvrier les essuie-mains, la savonette, l'eau froide avec des cuvettes pour pouvoir prendre tous les soins de propreté voulus. Tout cela est fourni gratuitement; la dépense qui en résulte, est évaluée pour la houillère à 10 centimes par homme, y compris un large amortissement du capital d'installation.

Le bien-être procuré de la sorte aux ouvriers dans un but uniquement philanthropique, a procuré à la société des avantages sérieux. Un rapport de la direction, daté de janvier 1866, constate en effet qu'alors que les mineurs faisaient défaut dans les charbonnages voisins, ils étaient abondants dans le charbonnage des Six-Bonniers. Cependant les salaires étaient plus élevés dans les houillères voisines, dit le rapport, et tandis que la moyenne n'était que de 2,69 fr. au charbonnage des Six-Bonniers, il était de 2,95 fr. à 3,37 fr. ailleurs.

Les résultats obtenus ont engagé Mr Souheur à compléter les avantages qu'il procurait à ses ouvriers; il a installé depuis des cabinets de bains, et il a eu l'idée de fournir gratuitement les costumes de travail. La dépense qui en résulte, est insignifiante puisqu'elle ne dépasse pas 19 centimes par jour et par ouvrier, y compris l'amortissement du capital dépensé.

Nous ferons remarquer que la société des Six-Bonniers, qui a deux sièges d'exploitation, doit payer plus cher ceux de ses ouvriers qu'elle emploie au puits où elle n'a pas encore pu faire des installations analogues, et que la différence des salaires est telle qu'il est aisé de constater que des mesures, prises exclusivement dans l'intérêt des travailleurs, ont tourné à l'avantage de l'établissement, qui en a pris l'initiative. Ce résultat ne paraîtra pas étonnant, si l'on tient compte du bien-être qu'éprouve l'ouvrier en rentrant chez lui sans avoir à y faire sa toilette, et de l'économie que procure à son ménage le blanchissage et la fourniture gratuite de ses vêtements de travail, deux articles de son petit budjet qui, seuls, entraînent pour lui une dépense d'au moins 26 centimes par jour, d'après les calculs d'un ancien mineur, qui est un modèle d'ordre.

Quelques charbonnages des environs ont déjà suivi cet exemple, aussi espérons-nous voir cet usage se généraliser; nous appelons la

sérieuse attention de nos extracteurs sur ce moyen avantageux d'améliorer les conditions de cette intéressante classe de travailleurs."

Pour atteindre ce but, il faudrait qu'une société charbonnière prit l'initiative, comme l'a fait M. Souheur au charbonnage des Six-Bonniers, d'adopter les mêmes mesures de salubrité appliquées dans celui-ci, ce qui engagerait, comme cela a eu lieu dans la province de Liége, d'autres charbonnages à procurer les mêmes avantages à leurs ouvriers (1).

Enfin, monsieur l'ingénieur en chef, je considère comme une mesure hygiénique très salutaire, la construction de maisons d'ouvriers dans le voisinage des exploitations, ce qui leur permet de regagner promptement leur demeure, et je mentionnerai de nouveau la cité ouvrière de la Société du Bois-du-Luc, et les maisons bâties en dehors de cette cité par cette Société, qui sont occupées par 1580 personnes, comme une amélioration notable dans la situation des ouvriers.

141. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 augustus 1868.

ARAB., CRB., 703.

A Verviers l'esprit public est toujours surexcité par certains journaux qui continuent à répandre des idées socialistes parmi les ouvriers. *La Société Internationale des Travailleurs* vient de créer une nouvelle section à Ansival, mais les adhérants ne sont pas nombreux.

142. Uittreksel uit een particulier verslag, 18 augustus 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Le sieur Spehl, horloger, a donné à la réunion d'hier de l'*Internationale* le signal des applaudissements proposés en faveur des avocats ayant défendu les houilleurs acquittés le 17 courant par la cour d'assises du Hainaut.

(1) Flamache, integendeel, is tegenstander van dergelijke hygiënische inrichting. De werklieden ontkleden zich nooit in de mijn; sommigen gaan echter in een café in de buurt. Ze hebben geen vertrouwen en zouden allen een aparte kast moeten hebben. Dit vergt een zeer groot lokaal, de sleutels zouden verloren gaan en door de slordigheid der werklieden zou er vlug allerlei ongedierte komen. Water alleen is niet voldoende : de werklieden zouden noch zeep, noch handdoek meebrengen. Is het niet voordeliger om stakingen te vermijden dat de werklieden niet te veel samenkomen en zouden ze, ten slotte, niet in kroegen blijven hangen als ze gewassen uit de mijnen komen ?

143. Procesverbaal door Cauchies, politiecommissaris van Bergen, 20 augustus 1868.

ARAB., PG., 218.

. . . rapportons qu'il résulte des renseignements recueillis sur la scène qui a eu lieu à l'*Hôtel de la Couronne* après l'acquittement des accusés de Châtelineau, qu'une partie des jurés dont nous n'avons pu connaître les noms, parmi lesquels monsieur le Président du Jury et Messieurs les avocats défenseurs se sont rendus à l' *Hôtel de la Couronne,* Grand'Place, 24, pour y dîner chacun pour son propre compte, ainsi qu'ils le faisaient chaque jour. Messieurs les jurés occupaient un des bouts de la table, messieurs les défenseurs l'autre, où rien n'avait été dit entr'eux sur l'acquittement des prévenus, lorsque vers la fin du repas, arrivèrent une grande partie des accusés, qui venaient d'être acquittés, les uns pour offrir paiement et remercier leurs défenseurs, d'autres pour les remercier seulement. Messieurs les avocats refusèrent toute rémunération. Maître Janson leur fit servir un verre de vin qu'ils acceptèrent en buvant à sa santé, ainsi qu'à celle des autres défenseurs. Ils le remerçièrent ensuite très vivement ainsi que les autres avocats en s'écriant : *Vive Janson ! Vive les avocats !* Ils ont ensuite remercié monsieur le Président du Jury, ainsi que messieurs les jurés présents, burent également à sa santé en criant : *Vive le Président du Jury ! Vive les Jurés !* Le Président et ces derniers ont aussi porté un toast à maître Janson, ainsi qu'aux autres défenseurs.

144. Uittreksel uit een brief van Tricot aan Brismée; Gilly, 20 augustus 1868.

ARAB., CRB., 703.

Félicitations aux avocats pour leur beau succès aux assises de Mons. Nous voudrions bien encore avoir un meeting pour entendre des discours, qui pourraient être faits par un avocat. Comme on a déjà demandé l'avocat Arnould beaucoup de fois, ainsi compagnon Brismée, tâchez, quand vous viendrez donner un meeting de vous faire accompagner par Arnould.

145. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, 25 augustus 1868.

ARAB., CRB., 703.

Chose triste à dire, l'*Association internationale* progresse à grande vitesse dans la voie de la démolition, et pas même une petite pierre pour baser l'édifice social. Elle n'entend qu'à faire de la démolition,

de l'anarchie. Pour arriver où ? Enfin, tous vos systèmes de réorganisation tombent comme un château de cartes et vous tombez ainsi dans le chaos. Anarchie partout, au sein de chaque individu, voilà une base de logique !!!

Je vous ai dit ma façon de pensée, franchement la vérité étant toute nue.

146. Losse nota in inkt, 1 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Le docteur Frappaz, présenté par Robin, a été reçu membre de l'*Association internationale des Travailleurs*. Il s'est engagé à donner 25 à 30 francs pour le banquet qui sera offert aux délégués étrangers qui assisteront au prochain congrès que cette association tiendra à Bruxelles.

147. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 september 1868.

ARAB., CRB., 703

La Société internationale des Travailleurs continue à recruter des adhérents, aidée en cela par les journaux socialistes toujours très répandus à Verviers parmi la classe ouvrière.

148. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181. 847.

A la séance d'hier du congrès de l'*Internationale,* le sieur Dupont, délégué de Londres, a donné lecture d'une lettre du sieur Vésinier, dans laquelle celui-ci accuse les sieurs Tollain, délégué des balanciers de Paris, Fribourg, Limousin et Varlin, membres du dit congrès, d'être des agents du gouvernement français. Il ajoute qu'il possède des preuves à cet égard et qu'il les fournira. En attendant, à l'appui de ce qu'il avance, il rend compte dans cette lettre des rapports de Tollain avec un sieur Armand Levy, qui est tout dévoué à l'empereur Napoléon, et conclut en disant : „Tel maître, tel valet."

Ensuite de cette communication le congrès a nommé séance tenante une commission à l'effet d'inviter Vésinier à fournir dans le délai d'un mois les preuves de son accusation sous peine d'être considéré comme calomniateur et d'être exclu de l'*Internationale*. Cette commission est composée de Brismée, Ch. Maetens, le frère de celui-ci, Lemonnier de Marseille, Murat de Paris et quelques autres.

149. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

A la séance du congrès de l'*Internationale,* le sieur Cheval a mis en vente le n° de *La Cigale* dans lequel Mr Bara est représenté en Don Quichotte, disant : „Je ne permettrai pas le congrès de septembre".

150. Losse nota in inkt, 13 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 191.733.

Extrait de renseignements particuliers :

Longuet est arrivé le 11 septembre à 11 1/2 heures du matin au *Cygne,* Grand'Place, pendant la séance administrative du comité du congrès des travailleurs.

Il y a proposé de tenir compte de la position exceptionnelle où se trouvaient les membres français du congrès, en disant qu'il n'était pas possible, pour le moment, de former des sections sérieuses en France.

Le même jour il a pris la parole au *Théâtre du Cirque,* en disant notamment : „Ce que nous demandons, citoyen Tartaret, c'est la révolution, sans laquelle il n'est pas possible de sortir de l'impasse où nous nous trouvons."

Il s'est retiré à 11 1/4 h. du soir en compagnie de Depaepe, Fontaine et quelques autres. Après avoir fait une courte apparition *Au Roi de Bavière,* il est rentré à son hôtel, au *Canal de Louvain.*

Le 13 septembre au *Cygne,* il a présenté les conclusions suivantes à propos de la question de la guerre :

„Considérant que si la guerre a ordinairement pour cause le manque d'équilibre économique, elle n'en a pas moins pour cause auxiliaire le despotisme, nous recommandons à tous les travailleurs de se mettre en grève contre celui qui déclare ou fait la guerre."

Il a ajouté que les travailleurs pouvaient faire de grandes choses en se croisant les bras et qu'il ne fallait pas faire tomber le despote, mais le laisser tomber de lui-même. Il a terminé en disant : „Si la moitié de Paris ne produisait plus, le lendemain la révolution éclaterait".

Le même jour il a encore pris la parole au *Théâtre du Cirque* sur la question de la propriété. Il s'est déclaré partisan de la propriété individuelle. Il ne s'est point occupé de politique.

Il a assisté au banquet offert aux délégués étrangers. Après le banquet il a remercié la section belge de l'accueil fait à tous les délégués. Ensuite il a lu une pièce de vers intitulée : *Le pauvra n'a*

pas de patrie. Il annonçait l'intention de partir mardi, en disant à Tridon : „Si je puis partir mardi, je demande à vous voir demain soir *Aux trois Suisses,* à 8 h., j'ai quelque chose à vous dire avant mon départ".

151. Verslag van Opdebeek, divisiehoofd van openbare veiligheid, 14 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 191.733.

Longuet a été amené ce matin à 10 1/2 heures au ministère par l'officier inspecteur de police Mertens.

Après lui avoir exposé qu'il se trouvait ici en contravention à la loi; que l'administration était parfaitement au courant de son arrivée et de son séjour en Belgique, mais qu'usant de beaucoup de tolérance à son égard, elle n'avait pas cru devoir empêcher sa présence au congrès international, où il avait parlé à deux reprises; qu'aujourdui les travaux du congrès étant terminés, sa présence à Bruxelles, où il s'est rendu expressément pour assister aux séances du congrès, ne nous paraissait plus pouvoir être tolérée, puisqu'elle n'avait plus de raison d'être.

Le Sr Longuet a répondu qu'il était seulement arrivé à Bruxelles le jeudi soir; que descendu à l'*Hôtel royal,* il s'y était inscrit lui-même sous son véritable nom; que peu après, ensuite des conseils de ses amis et craignant d'être arrêté, il a changé de logement et s'y est fait connaître sous un nom d'emprunt; qu'il a suivi toutes les réunions du congrès et convient d'y avoir pris la parole à plusieurs reprises; que son intention était de prolonger son séjour à Bruxelles jusqu'à la fin de la semaine; qu'étant dénué de toute ressource, il allait écrire à sa mère, pour en obtenir quelqu'argent pour pouvoir se rendre en Suisse, et comme l'homme d'affaires de sa mère habite l'Anjou, il devait attendre ici le temps nécessaire pour recevoir cet argent.

Sur l'observation lui faite qu'il pouvait donner son adresse dans toute ville frontière qu'il choisirait, il a demandé en second lieu à pouvoir se rendre chez quelques amis de Bruxelles, entre autres chez l'avocat Denis à Ixelles pour réclamer d'eux quelques secours afin de pouvoir payer ses frais de logement et poursuivre son voyage.

Il lui a été dit que c'était demander à prolonger son séjour d'une manière incertaine.

Enfin, après avoir demandé à rester ici librement jusqu'à mardi soir afin de pouvoir adresser à M. Delecluse, ainsi qu'il le lui avait promis, un rapport détaillé sur les travaux du congrès pour le journal *Le Réveil,* dont Longuet est un des principaux rédacteurs, il lui a été répondu que, se trouvant sous la double prévention de rupture

de ban d'expulsion et d'avoir pris un nom d'emprunt, c'était se montrer très indulgent que de le faire partir pour le pays de son choix sans passer par la prison.

Sur l'observation qu'il était incroyable qu'il s'était décidé à se rendre à l'étranger et surtout à une réunion paraissant devoir entraîner certaines dépenses sans se munir d'argent, il a répondu que, pressé par ses mandataires de Caen d'assister au congrès, M. Delecluse s'était borné à lui remettre une minime somme de la caisse du journal, et qu'il était parti aussi dans l'espoir d'en recevoir ultérieurement de sa mère.

Je lui ai proposé de payer les frais d'auberge s'élevant seulement à quelques francs et de payer en outre son voyage, soit jusqu'à Luxembourg, soit jusqu'à Valenciennes et de lui remettre pour ses dépenses ultérieures, en attendant l'arrivée des secours de sa mère, une somme de 10 francs.

Il a allégué que cette somme ne lui permettait pas de continuer son voyage et ne serait pas suffisante pour attendre et que si je voulais payer son voyage jusqu'à Paris même, je le tirerais de tout embarras, ce à quoi j'ai consenti pour lever tout obstacle.

152. Losse nota in inkt 14 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Le docteur Frappaz a assisté hier à la séance du congrès de l'*Association internationale des Travailleurs.*

153. Verslag van inspecteur van politie A. Mertens; Brussel, 15 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 191.733.

Le 13 septembre courant à une heure relevée, les agents judiciaires Libion et Deroy ont été chargés de surveiller le sieur Longuet Charles, journaliste, qui se trouvait à la réunion de l'*Association internationale* au *Théâtre du Cirque.*

Après le banquet qui a eu lieu au même local, minuit et dix minutes, Longuet en compagnie d'une dizaine de délégués s'est dirigé vers St-Josse-ten-Noode, où il est entré dans les différents estaminets et cafés de la rue Nevraumont.

Toujours suivi par les deux agents précités, Longuet, après s'être assuré en route, à différentes reprises, qu'il n'était pas surveillé, est revenu en ville et est allé frapper à deux heures du matin, rue Grétry, à la maison n° 6, estaminet-logement enseigné *Café St.-Ghislain,* que les susdits agents ont surveillé toute la nuit.

Vers huit heures du matin, je soussigné, me suis transporté au susdit logement où j'ai constaté que le susdit Longuet s'était inscrit au registre sous le nom de Marchand Louis, rentier, âgé de 27 ans, né et domicilié à Paris.

Longuet étant toujours endormi, je ne me suis décidé à aller le trouver dans sa chambre qu'après le départ du président du congrès, qui était allé lui faire visite.

Après avoir fait connaître à Longuet le but de ma mission et après qu'il m'eut dit que son intention n'était pas de quitter immédiatement Bruxelles, je l'ai invité à m'accompagner dans les bureaux de monsieur l'administrateur de la sûreté publique.

Ensuite des ordres de monsieur Opdebeek, chef de division, j'ai accompagné le prénommé Longuet jusqu'à Maubeuge, où je ne l'ai quitté qu'après que le train partant pour Paris l'avait emmené.

154. Uit het inlichtingsblad van Robin, 27 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A propos de la révolution espagnole, il stimulerait les membres de l'association *Le Peuple,* section de propagande, qui ne se réunissait plus depuis plusieurs mois. Dans une réunion tenue le 27 septembre, il aurait dit qu'il était temps de reprendre les séances, que le peuple serait peut-être avant peu, appelé à jouer un grand rôle dans les événements politiques de l'Europe, que si l'Espagne se constituait en république, la France ne tarderait pas à suivre cet exemple. Il aurait même ajouté que ce serait le moment de dire à Léopold II : „Transformez tout de suite votre gouvernement ou allez-vous-en".

155. Beschermings Maatschappij der vereenigde Cigarenmakers, gesticht te Brussel, den 27 september 1868. Reglement (1).

ARAB., CRB., 1879.

I. DOELWIT DER MAATSCHAPPIJ

Art. 1. De cigarenmakers maatschappij heeft voor doel het welzijn harer leden, door wederzijdsche waarborgen te stichten voor het behoud der dagloonen, gelijkvormig met de hedendaagsche prijzen in alle cigarenfabrieken van Brussel en deszelfs voorsteden vastgesteld.

De leden verbinden zich niets te verwaarlozen om het lot hunner medebroeders te verbeteren, om hun werk te verschaffen en om hun dagloon, door alle wettelijke middelen, te houden staan, zonder de palen der wet te overtreden.

(1) Tweetalig. Brussel, De Hou, 16 blz. in 8°.

Art. 2. De Maatschappij zal nimmer eene politieke strekking mogen nemen.

Art. 3. De Maatschappij bestaat uit werklieden cigarenmakers.

Art. 4. Het getal der leden is onbeperkt.

Art. 5. De zaken der Maatschappij zijn geregeld door een bestuur die haar vertegenwoordigt en waarvan de samenstelling en de gegevene volmacht door het tegenwoordig reglement geregeld worden.

Art. 6. Nooit mag men de ontbinding der Maatschappij vragen, die zich daaraan blootstelt zal zijn ontslag bekomen.

Art. 7. De Maatschappij zal schadeloosstelling verleenen aan de leden die van werk beroofd worden, omdat zij onder den loon niet willen werken en omdat ze geen nadeel willen brengen aan de algemeene belangen der cigarenmakers.

Het lid dat zich in zulk geval bevindt, zal er oogenblikkelijk kennis van geven aan den voorzitter. De voorzitter zal het bestuur verzamelen als ook twee leden van het werkhuis waar het lid die men heeft willen verminderen werkt, om te beslissen of het lid recht heeft op schadevergoeding.

Art. 8. De Maatschappij maakt geen onderscheid onder hare leden. Allen zijn verplicht aan dezelfde verbindtenissen, allen hebben aan dezelfde voordelen recht.

Art. 9. De Maatschappij kan het ontslag van een lid uitspreken wanneer het bewezen wordt dat dit lid door zijn gedrag haar nadeel toebrengt.

De voorstellen van ontslag zullen aan het bestuur overhandigd worden om die met de medehulp der sectionnairen te onderzoeken. Indien de feiten in de zittingen geschieden kan het lid onmiddellijk uit de Maatschappij gezet worden.

Het lid die aan een vreemdeling kenbaar maakt wat er in de vergadering heeft plaats gehad, zal eene boete onderstaan : voor den eersten keer van 1 frank; voor den tweeden keer van 2 franken en bij herhaling zal hij zijn ontslag ontvangen.

Art. 10. Zal insgelijks uit de Maatschappij gezet worden het lid die zoude voorstellen het geld in vermaken of feesten te verkwisten, die niets voor het welzijn der Maatschappij zoude kunnen bijbrengen. Dezelfde straf zal opgelegd worden aan het lid die dezen artikel uit het reglement zou willen zetten, welk, ten allen tijde, stiptelijk zal opgevolgd worden.

Art. 11. Ieder lid dat een onteerend vonnis heeft onderstaan zal kunnen zijn ontslag krijgen; in alle geval zal het bestuur over de gewichtigheid der zaak beslissen.

Art. 12. Wanneer het ontslag van een lid uitgesproken is zal den secretaris er hem onmiddellijk kennis van geven. Ieder lid die de

maatschappij verlaat of zijn ontslag krijgt heeft geen recht tot de gestortene penningen.

Art. 13. Er zal door ieder lid een maandelijksche inleg van 1 frank gedaan worden.

Art. 14. Ieder lid die drie maanden aan zijnen inleg te kort blijft, zal verzocht worden zijne schuld te verminderen, in geval van weigering, zonder gegronde reden, zal hij zijn ontslag bekomen.

Art. 15. Het lid dat bij weigering van betaling zijn ontslag bekomt kan zich maar drie maanden later doen voorstellen. In geval van aanneming zal hij zijne schuld moeten betalen.

Art. 16. Geen ontslag is geldig wanneer het niet schriftelijk aan den voorzitter is gedaan of wanneer het lid schuld heeft aan de Maatschappij.

Art. 17. Ieder lid die de stad verlaat om op een ander te gaan werken, moet schriftelijk daarvan kennis geven aan den voorzitter, wil hij, bij zijn terugkomst, zijne plaats in de Maatschappij hernemen, zonder inkomrecht te betalen.

Art. 18. Ieder maal dat er op eenen winkel eene zekere soort van cigaren moet gemaakt worden voor dewelke er nog geene prijzen in dat werkhuis bestaen, is het de plicht van de leden die daar werken daarvan den voorzitter te verwittigen, die door zijnen raad, hun zal aansporen om tot een gelijkvormig stelsel van prijs te geraken, in voege zijnde in al de werkhuizen.

Art. 19. Het lid die van stiel verandert zal van de Maatschappij geen deel meer maken. Wanneer een lid, door ouderdom of een gebrek, niet meer in staat is om te werken, kan hij een onderstand van de kas bekomen. Om van dit voordeel te genieten moet men gedurende tien jaren van de Maatschappij deel maken en de inkas zijnde gelden tot 5.000 fr beloopen.

II. VOORWAARDEN VAN AANNEMING

Art. 20. Om als lid aangenomen te worden moet men de aanvraag per geschrift aan den voorzitter toesturen, met duidelijk zijn naam, voornaam, woonst en het getal jaren dat hij werkt en waar hij werkt te laten kennen.

Wanneer de inlichtingen niet ten voordele van het voorgestelde lid spreken, zal het bestuur met de sectionnairen beslissen of men den kandidaat uitstellen zal. Deze uitstel zal de zes maanden niet mogen overtreffen.

Art. 21. De aanneming of verwerping van den kandidaat moet met geheime stemmen geschieden. De stemming geschiedt met witte en zwarte boonen in eene stembus gelegd : de witte boonen zijn voor de aanneming, de zwarte boonen voor de verwerping.

Het lid die de stemming zoude vervalschen door twee boonen (zwarten of witten) in de stembus te werpen, zal op staanden voet uit de Maatschappij gezet worden.

Art. 22. Wanneer een kandidaat aangenomen is zal hij daarvan binnen de acht dagen kennis bekomen door den secretaris en is verplicht naar de zitting te komen die in den brief gemeld is.

Wanneer het lid naar die zitting niet komt, zal hij eene boete van 50 centiemen onderstaan (ten zij hij ziek ware, en in dit geval moet hij het bestuur daarvan verwittigen); deze boete zal men hem gedurende driemaandelijksche vergaderingen opleggen; als het lid zich dan niet vertoond, zal het uit de Maatschappij gezet worden en kan het zich niet meer doen voorstellen dan alvorens zijne boeten te betalen.

Art. 23. De aangenomene kandidaat wordt door een van de commissarissen in de zitting geleid. Hij teekent het reglement en moet fr (1) inkomregt betalen; nogtans zal men daartoe, wanneer hij dit verlangt, 6 maanden tijd verleenen. De secretaris geeft hem lezing van de artikelen 1, 7, 9 en 10 van het reglement.

Art. 24. De verworpene kandidaat kan zich zes maanden later weer doen voorstellen.

III. OVER DE ZITTINGEN EN DE BOETEN

Art. 25. De Maatschappij houdt hare zittingen den derden maandag van iedere maand, ten acht ure s'avonds. De sectionnairs zijn verplicht die zittingen bij te wonen.

Het lid die weigert sectionnair te zijn betaald eene boete van 1 frank, ten ware hij gegronde reden bezit om te weigeren; die reden zullen door het bestuur beoordeeld worden.

Het lid dat op de gewone maandvergadering niet tegenwoordig is, vervalt in eene boete van 15 centiemen. Eene boete van 25 centiemen zal opgelegd worden aan het lid dat zonder gegronde reden op de buitengewone vergadering ontbreekt, die alle drie maanden plaats grijpen en voor ieder verplichtend zijn.

Art. 26. Ieder lid dat veertien dagen voortdurend ziek is, zal die maand geen inleg noch boeten moeten betalen. Om van dit voordeel te genieten, moet het lid daarvan schriftelijk kennis geven aan den voorzitter.

Art. 27. De vier buitengewone maandelijksche zittingen zullen plaats grijpen den derden maandag der maanden Maart, Junij, September en December. Geene uitnoodiging zal voor die vergaderingen

(1) Niet ingevuld in de tekst.

geschieden, die voor dagorde hebben de bekendmaking van de in kas zijnde gelden.

Art. 28. Bij ieder zitting geeft den secretaris lezing van het proces-verbaal der vorige zitting, welke aan de goedkeuring der leden wordt onderworpen.

Art. 29. Geene andere beraadslagingen dan die welke het lot der leden kunnen verbeteren, zijn in de zittingen toegelaten.

Art. 30. In de beraadslagingen is een ieder verplicht te luisteren en den spreker niet te onderbreken. Wanneer een lid het woord neemt zonder het van den voorzitter bekomen te hebben zal het eene boete van 5 centiem betalen.

Art. 31. Als een lid zich onbetamelijk in de vergadering gedraagt zal het eene berisping van den voorzitter ontvangen; bij herhaling zal het eene boete van 25 centiemen opgelegd worden en des noods moeten de vergadering verlaten.

Art. 32. Wanneer de voorzitter denkt dat de vergadering genoeg onderricht is om eene beslissing te nemen, kan hij tot de stemopneming overgaan.

Art. 33. Ieder lid is verplicht zich bij den voorzitter te begeven, wanneer hij daartoe verzocht wordt. Het lid die weigert, zonder gegronde reden, zich daaraan te onderwerpen, betaalt 1 frank boet.

IV. OVER DE SECTIONNAIRS

Art. 34. De sectionnair is een afgezant van ieder cigarenfabriek; zij worden in de verschillende werkhuizen door hunne gezellen gekozen.

Art. 35. De sectionnairs vergaderen zich met het bestuur iedermaal dat zij door den voorzitter verzocht worden.

Art. 36. Bij iedere maandelijksche vereeniging gaan de sectionnairs een half uur voor dat de zitting begint met het bestuur in geheime kamer; daar geven de sectionnairs kennis over alles wat er in hun werkplaats plaats grijpt.

Art. 37. De sectionnairs moeten maandelijks of wekelijks aan de schatbewaarder de inleg hunner leden laten geworden.

De schatbewaarder teekent op een boekje, door het bestuur aan de sectionnairs gegeven, de ontvangene sommen; dit boekje dient voor kwitancie.

V. OVER HET BESTUUR

Art. 38. Het bestuur is samengesteld uit elf leden; een voorzitter, een tweede voorzitter, een schatbewaarder, een secretaris, een tweede secretaris en zes commissarissen. Om voor het bestuur te kun-

nen gekozen worden, moet men ten minste een jaar van de Maatschappij deel maken.

De bestuurleden worden voor twee jaar gekozen en zijn herkiesbaar. Zij zijn verantwoordelijk voor de maatregelen die ze nemen.

Art. 39. Wanneer een bestuurlid zijn ontslag van bestuurder geeft, moet hij alle de papieren, gelden, enz., aan den voorzitter terug geven. Wanneer den voorzitter zijn ontslag geeft moet hij de noodige inlichtingen aan den tweeden voorzitter behandigen, als ook de brieven en papieren die aan de maatschappij toebehooren en in zijn bezit zijn.

Art. 40. De voorzitter houdt de orde in de zittingen, regelt de beraadslagingen, vergadert het bestuur wanneer hij het noodig oordeelt en verklaart den uitslag van elke stemming; hij teekent elke maand, met den secretaris de verslagen der zittingen en met den schatbewaarder het bordereel der ontvangsten en uitgaven.

Art. 41. De voorzitter is gemachtigd, indien hij inlichtingen noodig heeft, buiten de weet der leden, persoonen te noemen, die hij voor het onderzoek van zaken betrekkelijk de Maatschappij gelasten kan. De leden hiervoor aangeduid, zijn verplicht op boete van 25 centiemen, hieraan te voldoen.

Art. 42. De ondervoorzitter helpt en desnoods vervangt den voorzitter. Beiden afwezig, kiezen de tegenwoordig zijnde leden van het bestuur onder hun een tijdelijke voorzitter.

Art. 43. De secretaris doet de briefwisseling, maakt verslag van alle beraadslagingen, bewaart de archieven en houdt een boek waarop hij de uitgaven en de ontvangsten aanteekent.

In elke driemaandelijksche vergadering geeft hij de leden kennis van den staat der Maatschappij, en van de besluiten die sedert de vorige vergadering genomen zijn.

Wanneer er zich kandidaten aanbieden moet hij hunnen naam, voornamen, woning en ouderdom aanteekenen en bij het aannemen of verwerpen, er hun binnen de acht dagen schriftelijk kennis van geven.

Hij is gelast met de bijeenroeping der leden voor de buitengewoone vergaderingen die in het reglement niet voorzien zijn, waarvan hij hun zoo veel mogelijk vier en twintig uren te voren kennis zal geven.

Art. 44. De tweede secretaris helpt en vervangt bij afwezigheid den eersten. Beiden afwezig zijnde noemt de voorzitter een secretaris onder de bestuurleden.

Art. 45. De schatbewaarder is met de ontvangsten en uitgaven gelast. Hij houdt een boek, waarop hij nauwkeurig de ontvangsten en uitgaven aanteekent in overeenstemming met den secretaris, en is

verplicht alle maanden den voorzitter zijne rekeningen te laten goedkeuren en teekenen, waarvan hij eene copij aan den secretaris zal overhandigen om in de archieven geplaatst te worden.

In de driemaandelijksche zittingen zal hij verslag geven van de in kas zijnde gelden.

Iedermaal dat de schatbewaarder tweehonderd frank in kas heeft, zal hij honderd frank in de spaarbank storten of in een ander gesticht van krediet die hem door het bestuur zal aangewezen worden.

Al de gelden der Maatschappij moeten op waarborgen en op de verantwoordelijkheid van den voorzitter, secretaris en schatbewaarder geplaatst worden. De zelfde wijze zal gevolgd worden om geld te lichten.

Art. 46. De commissarissen houden de order in de vergaderingen en nemen de stemming op. Zij zijn gelast aan het bestuur alle inlichtingen te geven welke zij vernomen hebben.

Art. 47. In de algemeene vergadering van de maand Maart wordt het bestuur bij helft vernieuwd.

Elk bestuurlid wordt afzonderlijk gekozen.

Indien eene stemopneming geene volstrekte meerderheid geeft, wordt er eene balloting gedaan tusschen de twee leden die de meeste stemmen hebben bekomen.

In geval van gelijkheid van stemmen in de balloting wordt het oudste lid uitgeroepen.

Art. 48. De hernieuwing van de helft van 't bestuur heeft plaats als volgt : Het eerste jaar de voorzitter, schatbewaarder, tweede secretaris en drie commissarissen; het volgende jaar de onder-voorzitter, de secretaris en drie commissarissen. De aftreders zijn herkiesbaar.

Art. 49. De sectionnairs worden ieder jaar in hun werkhuis gekozen. De aftreders zijn herkiesbaar.

Art. 50. Over alle vraagpunten beslist het bestuur bij meerderheid van stemmen en geeft in de opvolgende algemeene vergadering de leden verslag.

VI. VERSCHILLENDE SCHIKKINGEN

Art. 51. Behalve de uitzonderingen die in het reglement voorkomen, moet over alle voorstellen in algemeene vergadering en bij meerderheid van stemmen der aanwezige leden beslist worden.

Bij gelijkheid van stemmen is een voorstel verworpen.

Een voorstel aangenomen of verworpen zijnde, kan niet dan na verloop van een jaar weder in beraadslaging gebracht worden.

Art. 52. Het lokaal der vergaderingen wordt door het Bestuur gekozen.

Art. 53. Alle geschillen tusschen meesters en leden der Maatschappij zullen, indien het mogelijk is, door het Bestuur vereffend worden.

Art. 54. Nooit zal men mogen voorstellen de Maatschappij te vernietigen. De herziening zelfs van het reglement geeft dat recht niet. De leden die de ontbinding voorstellen, zullen oogenblikkelijk hun ontslag bekomen.

Art. 55. Het tegenwoordig reglement kan niet veranderd worden, zoolang de in kas zijnde gelden de vier duizend frank niet overtreffen.

Art. 56. De cigarenmaker die zijn werk staakt, omdat hij den loon niet wil laten verminderen, zal 2 frank daags ontvangen, ter uitzondering van de zon- en feestdagen. De cigarenmaker die zich in zulk geval bevind, zal alle dagen bij den voorzitter gaan, om te vernemen of het bestuur geene vraag naar cigarenmakers bekomen heeft.

Zoohaast het lid aan 't werk is, heeft het geen recht meer op onderstand, die in alle gevallen niet langer duren kan dan drie maanden.

Art. 57. Als er vier duizend frank in kas zijn, zal het Bestuur, met de sectionnairs en met de goedkeuring der leden, in algemeene vergadering geroepen, middelen nemen om den onderstand te verhoogen.

Art. 58. Alle wijziging aan het tegenwoordig reglement moet de goedkeuring bekomen van het twee derde der leden op de algemeene vergadering aanwezig.

Art. 59. Het bestuur, met behulp der sectionnairs, zal de noodige maatregelen nemen voor al wat niet voorzien is in het tegenwoordig reglement.

Art. 60. Wanneer een cigarenmaker van eene andere stad komt, alwaar ook eene maatschappij gevestigd is, zal hij op het toonen zijner kaart en op een bewijs onderteekend door den Voorzitter, zonder inkomsrecht aangenomen worden.

Aldus goedgekeurd in de algemeene vergadering gehouden den 15^{en} April 1869.

Voor het bestuur,

HERBENER Frans, Voorzitter.

BAYEZ Jozef, Schatbewaarder.

VAN LEDA, Secretaris.

156. Uit het inlichtingsblad van Tridon, 29 september 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Le Sr Tridon a assisté hier à la séance hebdomadaire de l'*Association internationale des Travailleurs.*

Il aurait assisté à toutes les séances du congrès international des travailleurs à Bruxelles en septembre 1868, ainsi qu'au banquet offert aux délégués. A ce banquet il aurait chanté la Carmagnole.

Il entretiendrait des relations avec le Sr Charles Otterbein, rédacteur en chef de *La Cigale.*

Il aurait aussi des rapports avec Blanqui. A l'issue de la séance du 8 septembre du congrès international des travailleurs, il se serait promené avec Blanqui et après la séance du 10, il se serait encore retiré avec lui. (Renseignements particuliers).

157. Le peuple belge, 29 en 30 september 1868, jg. 5, nrs. 410 en 411, supplement.

Troisième congrès de l'Association internationale des Travailleurs (1).

Liste complète des délégués au Congrès.

ANGLETERRE

Lucraft, menuisier en chaises, délégué du Conseil général et de l'Association des Fabricants de chaises, de Londres.

Shaw, peintre en bâtiments, délégué du Conseil général et de l'Association des Ouvriers peintres, de Londres.

G. Eccarius, tailleur, délégué du Conseil général et de l'Association des Tailleurs, de Londres.

H. Jung, horloger, délégué du Conseil général, de Londres.

Cowell Stepney, rédacteur du *Social-Economist,* délégué de la *Reforme League.*

Cohn, cigarier, délégué de l'Association des Cigariers, de Londres.

Ph. Matens, mécanicien, délégué de la Branche française de Londres.

Fr. Lessner, tailleur, délégué des Branches allemandes d'Angleterre.

Fréderic Dean, forgeron, des Forgerons de Hull.

(1) *Le Peuple belge* van 6 tot 30 september 1868, jg. 5, nrs. 387 tot 411, geeft hier in supplement een volledig verslag van het congres (53 blz.). Hier blz. 52-53.

John Forster, père, charpentier, délégué des Sociétés coopératives de Hull.

John Forster, fils, mécanicien, délégués des Sociétés coopératives de Hull.

ALLEMAGNE

Klein, coutelier, délégué de la Société des ouvriers en fer et en acier (Association de production), de Solingen.

Moritz Hess, collaborateur du *Social Démocrat* de Berlin, délégué de la Section de Cologne.

Ph. Becker, faiseur de balais, ex-colonel de l'armée révolutionnaire allemande, délégué du Conseil central du groupe des Sections allemandes.

Scheppler, charpentier, délégué de la Section de Mayence.

Fr. Butter, délégué par le Congrès de Nuremberg.

FRANCE

Alexandre Lemonnier, tailleur, délégué de la Section de Marseille.

Henri Tolain, graveur, délégué de l'Association des Balanciers de Paris.

Murat, mécanicien, délégué de l'Association des Mécaniciens, de Paris.

Albert Theisz, bronzier, délégué de l'Association des Bronziers, de Paris.

Edouard Roussel, ferblantier, délégué de l'Association des Ferblantiers, Tourneurs et Repousseurs, de Paris.

Gustave Durand, bijoutier, délégué de l'Association des Bijoutiers, de Paris.

Louis Pindy, menuisier, délégué de l'Union syndicale des Ouvriers du bâtiment, de Paris.

Gabriel Ansel, porcelainier, délégué de la Société céramique, de Paris.

Alphonse Delacour, relieur, délégué de l'Association des Relieurs, de Paris (Section de l'Internationale).

Irenée Dauthier, sellier, délégué de l'Association des Selliers-Bourreliers, de Paris.

Emile Dosbourg, imprimeur, délégué de l'Association des Imprimeurs sur étoffe, de Paris.

Flahaut, marbrier, délégué de l'Association des Marbriers, de Paris.

Eugène Tartaret, ébiniste, délégué de la Commission ouvrière de l'Exposition, de Paris.

Henry, mécanicien, président de la Commission ouvrière de l'Exposition et délégué de l'Association des Robinettiers, de Paris.

Aimé Grinand, tisseur, délégué de la Section de Lyon.

Albert Richard, tisseur, délégué des Sections de Lyon et de Neuville-sur-Saône.

Emile Aubry, imprimeur-typographe, délégué de la Section de Rouen.

Ch. Longuet, journaliste, délégué des Sections de Caen et de Condé-sur-Noirot.

SUISSE

Mermilliod, monteur de boîtes de montres, Graglia, idem, Quinet, tailleur de pierres, Perron, peintre sur émail, délégués des 24 Sections réunies de Genève et de Carouge.

Catalan, délégué de l'association du Sou, pour l'Affranchissement de la pensée et de l'individu.

Hess, délégué de la Section de Bâle (déjà nommé).

Fritz Robert, professeur, délégué des Sections de la Chaux-de-Fonds, de Locle, du vallon de Saint-Imier, de Bienne, de Morat et de Moutier-Grand-Val.

Hébert, délégué des ouvriers en papiers peints.

ITALIE

Eugène Dupont, ouvrier luthier, membre du Conseil général, délégué des Associations ouvrières de Naples.

N. B. Le Dr Saverio Frisica, délégué de Catane (Sicile), n'a pu arriver à temps au Congrès, faute d'indications suffisantes.

ESPAGNE

Sarro Magallan, mécanicien, délégué de la *Legion iberica del Trabajo* et des Associations ouvrières de la Catalogne.

BELGIQUE

Eug. Hins, professeur, D. Bismée, imprimeur, délégués de la *Fédération,* section bruxelloise de l'*Internationale.*

Tique, peintre en bâtiments, délégué de l'Association des Peintres, de Bruxelles.

Walthère Lepourque, houilleur, délégué de l'Association des Mineurs de Seraing.

Modeste, houilleur, Noël Embyse, houilleur, délégués des Sections de Marchiennes-au-Pont et de Monceau-sur-Sambre.

Maximilien Maljean, houilleur, délégué de la Section de Charleroi.

Cassian Maréchal, bijoutier, délégué de la Section de Liége.

A. Herman, sculpteur, délégué de la Section de Montegnée.

J.-B. Louis, tailleur, délégué de la Section d'Oubois.

Joseph Romain, houilleur, délégué de la Section de Montigny-sur-Sambre.

Elsbach, professeur, délégué de la Ligue ouvrière d'enseignement mutuel, de Bruxelles.

De Paepe, typographe, délégué du Cercle d'Emulation, société ouvrière d'étude et de propagande socialistes.

Vanschaftingen, lamier, délégué de l'association des Lamiers (Kamslagers), de Gand.

Potelsberg, tailleur, délégué du *Werkersbond* et de L'Association des Tailleurs, de Gand.

Fr. Vandenberghe, typographe, délégué de la Section de Bruges.

J. Serane, tisserand, délégué de l'Association des Tisserands, de Gand.

Eberhard, tailleur, délégué de l'Association des Tailleurs, de Bruxelles.

Nicolas Dubois, verrier, délégué de la Section de Dampremy.

Maximilien Tricot, houilleur, délégué de la section de Gilly.

Grégoire Paulus, houilleur, de la Section de Châtelineau.

Ph. Coenen, cordonnier, délégué du *Volksverbond,* Section anversoise de l'Internationale.

Labaer, graveur sur métaux, délégué du *Volksverbond,* Section anversoise de l'Internationale.

Spehl, horloger, délégué de l'Union, Association des ouvriers travaillant le fer et le cuivre, de Bruxelles.

François Herremans, menuisier, délégué de l'Association des Menuisiers et Charpentiers, de Bruxelles.

Bredenhorst, menuisier, délégué de l'Association des Menuisiers et Charpentiers d'Anvers.

Cammaert, cordonnier, délégué des Cordonniers, de Bruxelles.

Ch. Maetens, teinturier, délégué de l'Association des Mégissiers et Teinturiers en peaux, de Bruxelles.

Jacques Maes, passementier, de l'Association des Passementiers, délégué de la Générale ouvrière de Bruxelles.

Camille Standaert, gantier, de l'Association des Gantiers, délégué de la Générale ouvrière de Bruxelles.

Honoré Saillant, délégué du Cercle des conférences, de Bruxelles.

Adrien Tordeur, pressier, délégué de l'Association des Imprimeurs-typographes, de Bruxelles.

Ernest Planson, marbrier, délégué de l'Union protectrice des Marbriers, de Bruxelles.

Léon Fontaine, journaliste, délégué des *Solidaires* (Société rationaliste et de secours mutuels).

J. Pellering, cordonnier, délégué de l'*Affranchissement,* Société rationaliste.

Prospes Voglet, musicien ambulant, délégué de la Société les *Libres Penseurs.*

J.-B. Frère, houilleur, délégué des *Affranchis,* Section de Jumet.

Louis Swolfs, houilleur, délégué des *Affranchis,* Section de Jumet.

H.-I. Leclercq, tisserand, délégué de la Section de Pepinster (*L'Alliance des prolétaires*).

Edouard Lallemand, tisserand, délégué de la Section d'Ensival.

P. Fluse, tisserand, délégué des *Francs ouvriers* de Verviers.

Ch. Devarewaere, houilleur, délégué de la Section de Marcinelle.

Eug. Steens, voyageur de commerce, délégué du *Peuple,* Association de la démocratie militante.

Ch. Granshoff, négociant, délégué de la *Ruche,* Association coopérative de consommation.

Laurent Verryken, ouvrier boulanger, délégué de la *Fourmi,* Association coopérative de consommation.

Nicolas Coulon, tailleur, délégué du Cercle populaire de Bruxelles.

Léopold Verheggen, mécanicien, délégué de l'Association des ouvriers mécaniciens du chemin de fer du Luxembourg.

André Larondelle, tisserand, délégué des *Francs ouvriers* de Hodimont-lez-Verviers.

Debroux, tisserand, délégué des *Francs ouvriers* de Dison.

Adolphe Teirlinck, instituteur, délégué de la Section de Gand.

Englebert, géomètre, délégué de la Section des travailleur agricoles de Perwez (Brabant).

Dethier, mécanicien, Morizot, houilleur, délégués des *Francs ouvriers* de Gilly.

Bastin, verrier, délégué des verriers de Goy-Sart (Jumet).

Louis Marenne, cultivateur, délégué des cultivateurs de Warmifontaine (Province de Luxembourg).

Joseph Henry, cultivateur, délégué du Cercle des campagnards de Patignies (province de Namur).

158. Uittreksel uit een particulier verslag, 1 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Spehl est en rapport avec quelques Français, qui étaient délégués au récent congrès tenu à Bruxelles par l'*Association internationale des Travailleurs.* Il leur fait parvenir les comptes-rendus des séances de ce congrès.

159. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 2 oktober 1868.

ARAB., PG., 218.

Je crois devoir vous faire connaître que les ouvriers des fosses dépendant de la concession du Trieu-Kaisin, à savoir la Duchère,

Sainte-Croix et Sébastopol, se sont mis en grève, réclamant une augmentation de salaire (5 fr. par jour).

Jusqu'à ce moment aucun fait tombant sous l'application des lois répressives ne m'a été signalé.

160. Verslag aan de bevelhebber van de rijkswacht der provincie Luik, 5 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous informer que le lieutenant, commandant la lieutenance de Liége, a fait hier de nombreuses démarches en ville, dans le but d'obtenir des renseignements sur l'objet que traite la dépêche officieuse, qui m'a été communiquée.

Il en résulte qu'une réunion préliminaire d'ouvriers peintres et décorateurs a effectivement eu lieu, mardi dernier, au *Petit Café de la Cour,* près du passage, dans le but avoué de constituer une société de secours mutuels. Cette réunion était présidée par un sieur Marchal, qui, naguère, avait déjà organisé et présidé en cette ville les premiers meetings pour l'abolition de la conscription. On ignore si des délégués de l'*Internationale* y ont assisté, mais toujours est-il que cette réunion a produit tellement peu de bruit et d'effet que la police locale et même le voisinage l'ignoraient.

Une nouvelle réunion a eu lieu, hier, dans l'après-midi, au même local; il n'y avait pour ainsi dire personne : 8 à 10 individus artistes se trouvaient réunis dans une chambre particulière à l'étage, occupée par Marchal, où ils fumaient et buvaient et causaient entre eux. Aucun discours n'a été prononcé et, d'après le dire de la dame du café, il ne s'y trouvait pas d'étranger à la localité.

Les frères Marchal, dont l'un est orfèvre et l'autre graveur, sont les promoteurs de ces réunions. Ils ont la réputation d'être républicains et il est probable qu'ils ont des ramifications avec l'*Association internationale,* mais ils n'ont guère d'influence sur leurs compagnons. En résumé, cette deuxième réunion n'a causé aucune émotion et n'a pas même attiré l'attention du public et j'ai conclu que les tentatives de réunions n'auront pas plus de succès sur la classe ouvrière que celles qui ont eu lieu antérieurement pour l'abolition de la conscription.

L'indifférence en ce qui concerne le journal *Le Mirabeau,* qui se vendait dans les rues, est devenue telle à Liége, que les marchands ont renoncé à l'exposer en vente. Il continue à s'imprimer à Liége, mais les exemplaires sont expédiés en masse à Verviers. Il a été impossible de se le procurer à Liége.

161. Uittreksel uit een particulier verslag, 6 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Le sieur Spehl avait été délégué par l'*Assaciation internationale des Travailleurs* à l'effet d'assister au meeting ouvrier, qui devait être tenu à Fleurus le 4 courant. A son arrivée personne ne se trouvant au lieu de réunion, il a fait annoncer ce meeting au moyen d'une sonnette à la sortie de l'église.

Il résulte d'un rapport du commandant de la gendarmerie de Fleurus, en date du 4 octobre 1868, que le sieur Spehl a assisté le même jour, en qualité de délégué de l'*Internationale,* à deux meetings ouvriers tenus le 1er à Fleurus et le 2me à Wanfercée-Baulet.

Il a parlé dans ces réunions contre les monopoleurs et les armées permanentes. A Fleurus il a organisé une section de l'*Internationale.*

162. Uittreksel uit een verslag van de rijkwacht te Gent, 7 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 216.131.

Les amis de Mr Rochefort en rendant compte dans les journaux de son passage à Gand et de l'issue de son duel avec le fils de M. Baroche, ont exagéré le genre d'ovation qu'on lui a faite sur la place d'Armes, lors de sa sortie de l'*Hôtel de la Poste,* en ce sens qu'ils ont donné une portée politique à un simple mouvement de curiosité de la part du public, venu pour entendre le concert hebdomadaire (1).

163. Verslag aan de bevelhebber van de rijkswacht van de provincie Luik, 7 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Faisant suite à la lettre confidentielle en date du 5, j'ai l'honneur de vous informer qu'une nouvelle réunion d'artistes peintres et graveurs a eu lieu hier, 6 ct, vers 8 heures du soir au *Café de la Cour.* 25 de ces artisans sont successivement montés dans une chambre particulière où on n'a laissé pénétrer que les personnes de même profession. Il paraît qu'ils se sont bornés à une simple conversation (sans discours) et que tous appartenaient à la ville de Liége, mais ils se sont cotisés pour payer les frais de billets d'une nouvelle convocation, remise, paraît-il, à lundi prochain. Cette réunion aurait pour but de se coaliser et de se rendre chez les maîtres graveurs, armuriers, etc., à l'effet de leur demander une augmentation de salaire.

(1) *Le Peuple belge,* 27-28-29 september 1868.

Un individu, qui se trouvait dans la salle du café, remettait aux entrants le bulletin modifié ci-joint, portant convocation de l'*Association internationale des Travailleurs,* qui doit avoir lieu à Liége, dimanche prochain, 11 du courant. Je prendrai des mesures pour être au courant de ce qui s'y passera.

164. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

Le sieur Bernard, de Londres, a adressé récemment une lettre à César Depaepe, dans laquelle il dit que la branche française de l'*Internationale* à Londres s'oppose à ce que la section bruxelloise de la dite association prenne une décision à l'égard du sieur Vésinier, sur le point de savoir si c'est à tort ou à raison qu'il a accusé les délégués parisiens au récent congrès de l'*Internationale* à Bruxelles, d'être des agents du gouvernement français.

Une réunion du comité belge formé à cette occasion était fixée pour hier soir, mais n'a pu avoir lieu, Spehl, qui en est membre, se trouvant seul au rendez-vous. Ce dernier disait à quelqu'un qu'il avait reçu une lettre de Vésinier et qu'il regrettait beaucoup d'avoir consenti à faire partie de ce comité, attendu que cette affaire était embrouillée.

165. Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, 9 oktober 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Je crois bien faire de vous mettre au courant d'une nouvelle grève dans le bassin de Charleroi. Avant-hier elle a commencé au puits Ste-Agnès de la Réunion et au puits d'extrait de Grand-Mambourg. Hier elle s'est étendue au puits n° 1 des Charbonnages-Réunis. Elle a continué aujourd'hui à ces puits et de plus une bande de 500 ouvriers environ, hommes et femmes, se sont promenés dans Gilly. Une partie s'est portée au puits Résolu et a fait remonter le trait pendant que la police se trouvait là pour avoir des renseignements. Elle paraît vouloir s'étendre au Centre-de-Gilly. ...[?], qui en revient, me dit que deux tailles ont refusé de travailler à la fosse du Feignat. On annonce pour dimanche prochain plusieurs grands meetings dans les environs; des convocations sont lancées partout. Il faut vous dire que dimanche dernier, c'était kermesse à Gilly et à Montigny. C'est sans doute là que la chose s'est tramée. A la Réunion et au Centre-de-Gilly, on a voulu remettre les livrets aux récalcitrants, mais ils les ont refusé. Ils veulent des augmentations de salaire. Rien du côté

de Marchienne et de Châtelineau; c'est au tour de la partie intermédiaire. S'il arrive quelque chose de plus grave, je vous en ferai part.

166. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 10 oktober 1868.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la grève continue parmi les ouvriers houilleurs du bassin industriel de Charleroi; elle s'étend dans les charbonnages de Charleroi (faubourg), Gilly et Montigny-sur-Sambre. Jusqu'à ce moment aucun autre fait délictueux autre que ceux tombant sous l'application de l'art. 310 du code pénal, ne m'a été signalé. J'attends les procès-verbaux en règle pour y donner suite, s'il y a lieu.

Demain doivent avoir lieu un grand nombre de meetings, d'où sortiront peut-être des événements nouveaux, dont j'aurai soin de vous tenir au courant.

167. Telegram van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, 12 oktober 1868.

ARAB., 1 AM., 306.

Trois puits sont encore en chômage à Montigny : le puits de l'Epine de Bonne-Espérance, le n° 1 de Grand-Mambourg-Liége et St-André du Poirier. Ce dernier depuis aujourd'hui seulement. Tout est tranquille.

168. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 12 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Le 11 octobre 1868, de 3 à 6 heures du soir, un meeting a été tenu dans la *Salle de l'Allée verte,* faubourg Vivignis en cette ville par l'*Association Internationale des Travailleurs.*

Plusieurs orateurs, dont quelques-uns des sections de Verviers et de Bruxelles, ont successivement pris la parole pour critiquer principalement l'exploitation de l'ouvrier par les grands fabriquants, ont fait ressortir les avantages de l'association pour favoriser les coalitions et les grèves de résistance à l'intérieur et à l'étranger et arriver à un capital d'exploitation.

Une réunion d'ouvriers a été annoncée comme devant avoir lieu au même local, dimanche prochain, 18 du courant.

Un millié de personnes, appartenant spécialement à la classe ouvrière, assistait à ce meeting où l'ordre n'a pas été troublé et cette réunion n'a pour ainsi dire pas eu de caractère politique.

169. Uittreksel uit een particulier verslag, 13 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance tenue le 12 courant par l'*Internationale,* le sieur Robin a prié les délégués de la section bruxelloise aux meetings organisés en province, de distribuer aux ouvriers qui assistent à ces réunions, des exemplaires d'une circulaire engageant les travailleurs à s'affilier à l'*Internationale*. Il a demandé aussi que ces délégués fissent de la propagande en faveur du journal *La Tribune du Peuple,* organe de la dite association.

Robin a dit à la séance de l'*Internationale* qu'il espérait que l'organe officiel de l'association *La Tribune du Peuple* pourrait d'ici à 2 mois paraître toutes les semaines, et qu'en attendant il se chargeait de faire insérer dans *Le Peuple belge* tout ce que la dite association croirait utile de faire publier.

170. Uittreksel uit een brief van Charles Perin aan De Paepe; Genève, 15 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Demande de l'adresse de Sarro Magellan, qui devait rester à Bruxelles, rue du Chandelier, 15, jusqu'au moment où la révolution éclaterait en Espagne.

Dans le cas où Magellan ne vous aurait pas encore quittés, rendez-moi le service de lui demander dans le plus bref délai qu'il m'envoie sans retard le nom de quelques amis sûrs, auxquels deux des nôtres, qui se rendent en Espagne, puissent s'adresser. Ils emportent tous les documents relatifs à l'*Internationale* (les comptes rendus de Bruxelles) et veulent, s'il est possible, profiter du mouvement, qui s'opère dans les esprits pour fonder des sections de l'*Internationale* en Espagne . . .

Je vous communique le programme des réformes demandées à Genève par les ouvriers sous le nom de la république démocratique et sociale. Il n'est pas bien terrible . . . Quoiqu'il en soit, sa forme modeste ne la fait pas excuser : radicaux et conservateurs l'ont pris à parti et crient à qui mieux mieux au scandale. La première lutte aura lieu le 15 novembre où le nouveau parti porte une liste de candidats ouvriers pour les élections du conseil législatif. Nous serons battus probablement, mais l'essentiel c'est que l'excitation autour des idées sociales grandisse jusqu'au moment où les circonstances permettront l'avènement du gros [?].

Veuillez saluer Hins et Brismée de ma part.

171. De procureur des konings te Charleroi aan De Bavay, 16 oktober 1868.

ARAB., PG., 218.

Vous n'ignorez pas que des meetings ont lieu chaque dimanche sous la direction des meneurs de l'*Association Internationale des Travailleurs*. Ces meeting ont pour effet d'entretenir dans le bassin industriel de Charleroi une agitation et une effervescence, qui, pour n'avoir pas d'excuse dans le moment, n'en occasionne pas moins une grande gêne, et ammèneront infailliblement des désordres. Nous ne pouvons empêcher ces réunions, mais comme elles sont annoncées tantôt par des affiches sur papier blanc et dépourvues de timbre, tantôt par des avis distribués aussi non revêtus de timbres, on pourrait, peut-être, exercer des poursuites du chef de contravention aux lois fiscales, tant contre l'imprimeur (Brismée) que contre les distributeurs ou afficheurs. (. . .)

Cependant comme cette matière touche de très près aux questions de presse ou de politique, je ne voudrais pas étudier de plus près la question, ni engager ou faire engager des poursuites sans vous en référer. L'utilité pratique de ces poursuites serait de diminuer les ressources des meneurs, et, pour eux, l'accumulation de ces ressources et leur exploitation à leur profit personnel est évidemment le principal but de l'agitation, qu'ils entretiennent et des cotisations, qu'ils demandent aux prolétaires.

172. De politieprefect te Parijs aan de administrateur van openbare veiligheid, 17 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 octobre courant pour me demander des renseignements sur le sieur Tridon, Edme-Marie-Gustave, se disant avocat, qui réside actuellement en Belgique (1).

Le sieur Tridon appartient à une famille riche et honorable; il a suivi les cours de la faculté de droit de Paris et a subi avec succès les examens de la licence. Très jeune, il a commencé à s'occuper de politique, et il a pris part à la rédaction des journaux fondés par certains meneurs pour agiter la jeunesse des écoles. Il est devenu lui-même un des plus ardents promoteurs des désordres qui se sont produits parmi les étudiants et, en même temps, il a noué des relations avec des ouvriers qu'il cherchait à entraîner dans des intrigues politiques.

(1) Hij was op 25 juni 1868 in St.-Joost-ten-Node toegekomen en vertrok op 30 juni naar Blankenberge op medisch advies.

Le Sr Tridon a encouru plusieurs condamnations; il est ainsi noté aux sommiers judiciaires :

1° 3 mois de prison et 200 fr. d'amende, Cour Impériale de Paris, le 17 mai 1862, pour outrage à la morale publique et religieuse et publication d'un journal politique sans autorisation ni cautionnement;

2° 4 mois de prison et 100 fr. d'amende, tribunal correctionnel de la Seine, le 11 août 1865, pour excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres (1);

3° 6 mois de prison et 100 fr. d'amende, par le tribunal correctionnel de la Seine, le 18 août 1865, pour outrage à la morale publique et religieuse et à des cultes dont l'établissement est légalement reconnu, etc (2). Cette peine et la précédente ont été confondues;

4° 15 mois de prison, 100 fr. d'amende, par le tribunal correctionnel de la Seine, le 25 janvier 1867, pour société secrète, sur opposition à un jugement du 7 du même mois (3).

Le Sr Tridon est un des plus zélés partisan du Sr Blanqui, qu'il a connu à Paris et dont il est devenu l'ami.

173. Verslag aan de bevelhebber van de rijkswacht van de provincie Luik, 19 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que la réunion des ouvriers armuriers, dont fait mention mon bulletin du 12 ct a eu lieu hier, vers 4 heures de relevée, dans une chambre de l'*Allée Verte* en cette ville. Environ 60 personnes y assistèrent.

Après quelques discours, il a été donné lecture d'un projet de règlement d'association mutuelle. Quand on vint à fixer le montant de la cotisation mensuelle, diversement à 25, 30 et 50 centimes, il y eu désaccord et la décision fut remise à huis-clos, après la séance. A cette lecture faite, le lecteur a ajouté que ceux qui voulaient faire partie de l'association devaient rester : presque tous quittèrent, malgré les instances de quelques membres qui leur dirent que „sans s'associer, ils ne pouvaient arriver à rien". Quelques membres, au nombre de 10, tout au plus, restèrent et se formèrent en comité secret. Aucun orateur étranger n'a pris la parole et il n'a pas été question de politique. Seulement quelques membres ont prêché la fusion avec

(1) Wegens zijn brochure : *Les Hébertistes.*
(2) Uitgave van de krant *Le Candide.*
(3) Zelfde straf.

l'Internationale. Cette réunion n'a produit aucune émotion et a passé presqu'inaperçue.

174. Uit het inlichtingsblad van Tridon, 20 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847 en 217.093.

On lit dans un rapport particulier en date de 20 octobre 1868 :

Hier, à la séance tenue par l'*Internationale,* le Sr Depaepe César a donné communication d'une lettre du Sr Besson, correspondant de la section belge à Londres, faisant connaître que le sieur Vésinier avait suffisamment prouvé à la branche française que les Srs Fribourg, Limousin, Tridon, Tolain et consorts, délégués parisiens au congrès des travailleurs tenu à Bruxelles en septembre dernier, étaient des agents du gouvernement français.

175. De Bavay aan de procureur des konings te Charleroi, 20 oktober 1868.

ARAB., PG., 218.

J'ai réfléchi sur le contenu de votre lettre du 16 octobre, et je crois préférable de ne pas poursuivre pour défaut de timbre les affiches, qui annoncent les différents meetings. Le prix de ces timbres représente une valeur minime, et si vous entamez des poursuites de ce chef, les meneurs n'auront pas de peine à se mettre en règle pour l'avenir et à réunir les fonds nécessaires pour faire timbrer leurs affiches.

Ce que je vous recommande, au contraire, c'est de faire une collection de toutes les affiches de cette nature, imprimées ou autres, fut-ce en faisant arracher un exemplaire de chacune d'elles dans les localités où la police pourra les trouver. Ces pièces nous serviront peut-être un jour; peut-être aussi nous désigneront-elles quelques noms propres.

J'ai lu dans les journaux que le bourgmestre de Charleroi et celui de Gilly ont défendu les rassemblements de plus de 5 personnes. Cette mesure devrait être continuée et généralisée. Ceux qui seraient réunis en trop grand nombre, se trouveraient alors en flagrant délit, et la gendarmerie pourrait les disperser sans l'intervention des autorités locales, qui ont montré toute leur faiblesse dans les événements antérieurs. Vous devriez aussi recommander à la gendarmerie de prendre les noms de quelques-uns de ceux qui se trouveraient dans ces rassemblements non autorisés, ou, si elle ne connaissait pas leurs noms, d'en arrêter quelques-uns pour constater leur identité, soit à votre parquet, soit dans les administrations communales. Il faudrait

ensuite les faire assigner de suite devant le juge compétant, qui les condamnerait, et quelques razzias de cette espèce feraient tantôt cesser ces rassemblements, qui deviennent toujours le noyau des émeutes.

176. Uittreksel uit een brief aan de redacteurs van L'Internationale; Verviers, 21 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Les ouvriers de Verviers ont lu les rapports et les discussions sur les grèves, sur les machines, sur la prospérité, sur le crédit mutuel, sur l'instruction intégrale et ils sont satisfaits des résolutions, qui ont été prises au Congrès. Ne pouvant pourtant pas nous rallier aux opinions de certains socialistes qui, dans leur zèle trop ardent, voudraient anéantir le despotisme et religieux et les exploitations, qui régissent le monde, et cela du jour au lendemain, voudraient bouleverser et mettre tout sens dessus dessous pour établir la justice et l'égalité pour tous les travailleurs et qui oublient, dans leur zèle et leur impatience, de tenir compte de la grande loi de la nature, qui ne fait rien à demi, mais qui marche progressivement dans tous ses produits pour arriver à la perfection, ce qui fait que prenant son temps voulu, elle atteint toujours son but.

177. Uittreksel van een brief van Dupont aan De Paepe; Londen 23 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

J'ai reçu d'Amérique des félicitations à propos du communisme du congrès de Lausanne. Les félicitations sont à ton adresse.

178. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 24 oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Le 22 octobre courant, à 7 heures du soir, *L'Association internationale des Travailleurs* a tenu un meeting dans la *Salle du Théâtre* à Seraing.

500 personnes environ, des curieux pour la plupart, ont assisté à cette réunion, dans laquelle les sieurs Dumoulin Joseph, de Liége, un certain Cols, de Liége, et Lepourc Walthère, négociant à Seraing, ont successivement pris la parole pour faire ressortir les avantages de l'association. Lorsqu'il s'est agi de souscrire pour le versement de 10 centimes par mois, on n'a recueilli que 40 à 50 signatures.

Il n'a guère été question de politique. L'ordre n'a nullement été troublé.

179. Uittreksel uit een particulier verslag, 27 oktober 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 181.847.

Le sieur Vésinier n'ayant pas prouvé son accusation contre les délégués parisiens d'être des agents du gouvernements français au congrès des travailleurs tenus à Bruxelles en septembre dernier, l'*Association internationale* de cette ville a, dans sa séance d'hier, voté l'exclusion de cet étranger.

A cette occasion le sieur Roch Splingard a cité le fait suivant contre Vésinier : „Lors de la poursuite faite à propos de la publication du *Mariage espagnol,* Vésinier est venu trouver mon frère Pierre et lui a dit qu'il désirait le choisir pour son défenseur dans cette affaire. Il prétendait alors ne pas être l'auteur de cette brochure, mais plus tard, à sa sortie de prison, il est revenu chez mon frère pour le prier de réclamer à l'éditeur Rosez ses droits d'auteur concernant cette publication."

180. Uittreksel uit een brief van Tonbeau aan De Paepe; Hornu, ? oktober 1868.

ARAB., CRB., 703.

Splingard a dit des choses très forts. Vous avez, a-t-il dit, trois ennemis : le roi, le curé, le patron. Le roi n'est qu'une botte de foin, surmontée d'une couronne d'or. Il y a deux millions et demi à la caisse de prévoyance : dans deux ans les administrateurs empocheront cette somme.

Il y avait foule énorme dimanche dernier au meeting. Il y avait plus de monde qu'au jeu de balle, ce qui n'est pas peu dire. L'exaltation était à son comble, on ne parle partout que du meeting : dans les cabarets, dans les maisons, dans les fosses; les femmes s'en mêlent.

181. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 november 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Hier, à la séance de l'*Internationale,* le sieur Robin a appuyé la proposition faite par un sieur Herman de Liége de soutenir moralement la grève des ouvriers tisserands de Gand, si la section bruxelloise ne pouvait pas envoyer de l'argent à ces ouvriers.

182. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 november 1868.

ARAB,, CRB., 703.

La Société Internationale des Travailleurs continue son œuvre et cherche à s'étendre. C'est ainsi qu'aux sections de Verviers, Dison,

Ensival et Pepinster, elle vient d'en ajouter une nouvelle dans la commune industrielle de Polleur. Dans les deux autres arrondissements de la province, elle trouve plus difficilement des adeptes.

183. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 12 november 1868.

ARAB., CRB., 703.

La *section Liégeoise* continue à prospérer à notre grande satisfaction et au grand étonnement de nos adversaires.

Malgré leurs efforts, nous avons réussi dans nos tentatives d'affiliation près de quelques sociétés ouvrières. Les peintres et les tailleurs sont définitivement affiliés à l'*Internationale* et ont ainsi considérablement accru le nombre de nos membres, qui est presque de 600.

Les sections de Lize et de Seraing, formées après les meetings, que nous avons organisés, sont en bonne voie. A elles deux, elles comptent environ 250 membres et reçoivent constamment de nouveaux adhérents.

Nous ne nous arrêterons pas en si beau chemin. Nous organisons un nouveau meeting à Seraing. Nous donnerons le troisième pour la ville de Liége dans le faubourg Ste Marguerite, où habitent des centaines de houilleurs, et nous espérons y obtenir un succès complet. On y parlera en français et en flamand.

Nous continuons aussi notre propagande auprès des sociétés ouvrières et nous tâchons d'en constituer de nouvelles.

Après les armuriers, qui sous nos auspices, ont créé une société de résistance, nous avons de continuelles conférences avec les mécaniciens, qui s'organisent aussi dans le même but dans le sein de notre association, et nous sommes en pourparlers avec les cordonniers, que nous espérons mener au même résultat.

N. B. Herman ajoute qu'il leur faudra des délégués de Bruxelles, qu'ils ont mis à la disposition des grévistes de Gand une caisse, qui ne comptait que cinquante francs et que la société des tailleurs a offert 50 francs pour le même but.

184. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 19 november 1868.

ARAB., CRB., 703.

Les Gantois nous ont envoyé une adresse de remerciements. Une lettre particulière m'annonce que les Bruxellois n'ont encore rien envoyé : il faudrait cependant presser la chose. Il ne s'agit pas

d'envoyer de l'argent quand les ouvriers auront dû céder.

Nous avons envoyé 50 francs le lendemain même du jour où nous avons décidé de soutenir la grève et 3 jours après j'envoyais encore 100 frs. Enfin Seraing a envoyé 50 francs la même semaine. Tâchez donc d'activer la souscription chez vous et envoyez l'argent le plus tôt possible.

185. Delecourt, procureur des konings te Bergen, aan de administrateur van de openbare veiligheid, 20 november 1868.

ARAB., CRB., 703.

Comme suite à votre dépêche du 22 octobre dernier, j'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que je possède relativement au sieur Coudroy, actuellement cabaretier et agent d'affaires, demeurant à Pâturages.

Charles-Ernest-Jean-Baptiste-Benoit Coudroy est né à Tournay, le 18 décembre 1833. Il a épousé Stéphanie Minart, née à Mons et est père de cinq enfants. Après avoir exercé la profession de tourneur en bois, Coudroy est entré au service militaire le 15 juin 1848 en qualité d'élève tambour au 8me régiment de ligne et a été congédié le 12 avril 1856 comme sergent-major en obtenant le certificat de bonne conduite. Vers 1857, il est venu s'établir à Charleroi avec sa famille et y a exercé l'emploi de télégraphiste attaché à la compagnie du chemin de fer du Nord. Il a ensuite obtenu et rempli pendant un certain temps la même position au chemin de fer de l'état. Depuis quelques années Coudroy habite le Borinage et après avoir résidé à la Bouverie, il s'est fixé, en 1866, à Pâturages où il est cabaretier et agent d'affaires. Les moyens d'existence de Coudroy sont d'une nature très précaire. Il est endetté et tout récemment plusieurs jugements ont été rendus contre lui pour obtenir paiement de sommes d'argent. Il s'occupe d'affaires véreuses et on le considère comme un individu de mauvaise foi et cherchant à faire des dupes. Il a été directeur d'une fabrique de couvertures de coton, mais ayant perdu la confiance des actionnaires, il a été obligé de donner sa démission, on dit même qu'il a volé la société (j'ignore où était cet établissement). La police de Charleroi fait connaître que pendant son séjour a cette ville, Coudroy tenait une conduite déplorable, rentrant souvent chez lui pris de boisson, passant des nuits hors de son domicile, se querellant souvent avec sa femme. Monsieur Jean-Baptiste Petit, propriétaire de son habitation, le fit déguerpir par huissier. Coudroy prend une part active aux meetings tenus depuis quelque temps dans les environs de Mons sous la direction de la *Société de l'Internationale*. Il s'y est livré aux plus grossières attaques contre

les directeurs d'établissements charbonniers, contre la caisse de prévoyance, instituée pour les ouvriers houilleurs, a proclamé ses principes républicains et a même osé diriger ses propos malveillants contre les membres de la famille royale et contre le gouvernement belge. Son langage a été si violent dans un meeting tenu le 18 octobre dernier qu'il a été rappelé à l'ordre par ses amis eux-mêmes, organisateurs de ces manifestations. Ces renseignements vous feront apprécier, Monsieur l'Administrateur, combien l'individu dont il s'agit, est dangereux, d'autant plus que, parlant aux Borains leur langage, il exerce sur son auditoire une grande impression; des théories le plus souvent absurdes, débitées d'une parole violente et en termes usuels, produisent malheureusement un effet déplorable sur l'ouvrier sans instruction. Des individus de Bruxelles accompagnent Coudroy dans ces meetings et les organisent avec lui. Ce sont les sieurs Roch Splingard, avocat, Depaepe, Vanzeeboeck, tapissier, Grégoire, Brismée, Hins, Hermann, président de la *Société des Menuisiers de Bruxelles;* ils s'y livrent aux propos les plus incendiaires et les plus violents, s'attaquent même a la personne du Roi. Coudroy n'a encouru aucune condamnation. Comme on vous l'a fait connaître, il a été impliqué dans une poursuite exercée du chef de vol; mais jusqu'ici cette poursuite, dont Monsieur le Juge d'Instruction est saisi, n'a pas aubouti et je crois qu'elle devra se terminer par une ordonnance de non-lieu; il s'agit de valeurs que l'on prétend avoir été détournées de l'actif d'une succession, mais je pense que les réclamations fournies par le tuteur de l'héritière encore mineure, ne pourront avoir d'autres issues qu'un procès civil, qui est, je crois, déjà intenté.

Tels sont, Monsieur l'Administrateur, les renseignements que j'ai recueillis sur le sieur Coudroy. Depuis que les meetings, organisés par la *Société de l'Internationale* ont commencé à se tenir dans le Borinage j'ai appris le rôle que cet individu y jouait et j'ai donné des instructions toutes spéciales à la police et à la gendarmerie pour que ses démarches soient surveillées avec soin. Cette surveillance continuera, car je suis convaincu que si des émeutes devaient éclater dans mon arrondissement, Coudroy y remplirait un des rôles les plus actifs.

186. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Hins; Verviers, 21 november 1868.

ARAB., CRB., 703.

Demande le compagnon César De Paepe pour un meeting fixé au 30 novembre.

Je n'ai pas songé à parler des frais de voyage qui vous reviennent. Je vous les enverrai incessamment.

187. Losse nota in inkt, 24 november 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 150.036.

On rapporte qu'un sieur Bonhomme, Français d'origine, demeurant rue de la Putterie, se trouvait hier *Au Cygne,* Grand'Place, en compagnie de Coulon, Pelering et consorts, au moment où la séance de l'*Internationale* finissait.

188. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 29 november 1869.

ARAB., CRB., 703.

Tous les dimanches une conférence sur les questions politiques et sociales sera donnée au local de l'association.

Les meetings se suivent continuellement et notre propagande ne s'arrête pas un instant.

Nous venons demander le concours des compagnons de Bruxelles. Nous allons avoir successivement 4 meetings et nous ne pouvons suffir à nous seuls . . . Nous comptons beaucoup sur ces meetings pour acquérir une foule de nouvelles adhésions.

Le vendredi, 4 décembre, meeting à midi à Lize, à 3 heures à Seraing.

Dimanche, 6 décembre, meeting à Liége, au fond de Ste-Walburge à 3 heures de l'après-midi.

Dimanche 13 décembre, meeting à Herstal à 3 h. de l'après-midi.

Il y a quelques semaines, vous nous avez envoyé votre *Adresse aux Espagnols.* Nous aurions pu y joindre quelques mots et la signer.

189. Losse nota in inkt, 1 december 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 150.036.

On rapporte que le sieur Bonhomme, Français d'origine, assistait à la séance tenu hier par le *Cercle populaire* de Bruxelles.

190. Fédération boraine. Statuts de la Société de Secours mutuels et coopérative (1).

ARAB., CRB., 703.

CONDITIONS D'ADMISSION ET DROITS DES ASSOCIÉS

Art. 1er. Pour être membre de la susdite société, il faut adhérer aux principes de l'Association internationale des travailleurs et à ses statuts généraux transcrits en tête des présentes.

(1) 8 blz. in 8°, Bergen, drukkerij Thiemann. De eerste vier bladzijden bevatten de algemene statuten van de *Internationale.*

Art. 2e. Il faut être âgé de quatorze ans au moins, et cinquante-cinq au plus.

Art. 3e. Chaque membre doit verser mensuellement, entre les mains du trésorier de sa section, une somme d'un franc vingt-cinq centimes, à partir du premier janvier mil-huit-cent-soixante-neuf.

Art. 4e. Il faut faire partie de l'Association depuis deux ans pour avoir droit à des secours, pensions aux achats de marchandises de la Société coopérative internationale.

Art. 5e. Les membres qui se feront inscrire à partir du premier janvier mil-huit-cent-septante, pourront avoir droit à des secours immédiats en cas de blessure, de maladie ou d'accident, mais seulement après avoir payé à la caisse de l'Association deux années de versement à raison d'un franc vingt-cinq centimes par trois (1) mois.

Art. 6e. Tout membre qui ne fera pas régulièrement son versement, sera, après trois mois de non-versement, déchu de tous droits aux bénéfices des présents statuts.

Art. 7e. Les malades, les blessés, les pensionnés et les veuves d'associés, quoique touchant l'indemnité allouée et indiquée ci plus bas, devront néanmoins opérer le versement d'un franc vingt-cinq centimes par mois.

Art. 8e. En cas de décès d'un membre de l'association, ses héritiers ou ayant cause feront faire ses funérailles, comme ils le jugeront convenable, et auront droit à une somme de cinquante francs sur les fonds de la caisse.

Art. 9e. Chaque membre de l'Association se fera soigner, en cas de maladie ou de blessure, par tel médecin ou tel chirurgien à son choix.

Il lui sera délivré un bon de visite ayant une valeur d'un franc vingt-cinq centimes.

Art. 10e. Les médicaments seront payés par l'Association, mais les ordonnances des médecins devront être visées par le secrétaire de la section.

Art. 11e. Les femmes en couches recevront pendant huit jours une indemnité d'un franc cinquante centimes par jour.

DES PENSIONS ET DES SECOURS

Art. 12e. Les pensions et les secours seront acquittés par quinzaine, et payés par le trésorier de chaque section, au domicile de celui-ci.

Art. 13e. Les journées de blessés, de malades, de pensionnés et de veuves seront invariablement fixées à raison de deux francs par jour, en prenant pour base la fédération de toutes les sections du

(1) „Trois" in inkt geschrapt.

Borinage, ayant en moyenne vingt-cinq mille associés, et six cents malades, pensionnés, blessés et veuves à payer journellement.

Art. 14e. Si le nombre d'associés à payer était inférieur à six cents journellement, l'indemnité ne pourrait pas subir d'augmentation. Si au contraire, elle dépassait le nombre de six cents, les allocations pourraient être diminuées au prorata de l'augmentation, mais en laissant toujours comme chiffre minimum, une allocation d'un franc cinquante centimes.

Art. 15e. La veuve qui se remariera continuera à jouir de sa pension.

PENSIONS DE RETRAITE

Art. 16e. Seront admis à la pension, les affiliés qui auront atteint l'âge de cinquante-cinq ans révolus, et incapables de travailler, et qui auront participé à la caisse pendant quinze ans au moins. Cette incapacité sera constatée par le comité général de la fédération qui décidera souverainement.

ADMINISTRATION

Art. 17e. L'Administration de la section est formée comme suit : la composition du Conseil est de :

Un secrétaire, deux trésoriers, deux contrôleurs et quatre commissaires.

Ces neuf membres en désignent un des leurs pour faire partie du Conseil général de la fédération. Ce Conseil général siégera à Pâturages, dans un local à désigner ultérieurement.

Art. 18e. Le secrétaire tiendra les écritures de la section. Il dressera, tous les mois, un état, en double, des associés de la section. Une expédition en sera envoyée au Conseil général de la fédération, ainsi que le double des états de recettes et de dépenses.

Art. 19e. Les trésoriers feront leurs recettes les premiers dimanche de chaque mois.

Ils feront leurs versements à la caisse d'épargnes de l'Etat, le lendemain dans la journée, et remettront une copie des quittances des versements au secrétaire de leur section.

Art. 20e. Les contrôleurs accompagneront les trésoriers pour vérifier leurs versements, et signeront, avec eux, le bordereau des versements.

Art. 21e. Les quatre commissaires vérifieront et signeront le dimanche suivant, les livres des recettes et dépenses des trésoriers, ainsi que les états d'effectif du secrétaire.

Art. 22e. Ils ne pourront retirer des fonds de la caisse d'épargnes qu'au moyen des signatures des neuf membres de leur commission, approuvées par celles de deux membres du Conseil général.

Art. 23e. Les appointements des secrétaires seront fixés à la première assemblée générale de tous les comités, qui aura lieu à Pâturages, le troisième dimanche de janvier, dans le salon du sieur Pierre-Antoine Descamps, siège social de la section de Pâturages.

Art. 24e. Les trésoriers et les contrôleurs recevront des jetons de présence pour leurs vacations.

Art. 25e. Les fonctions de commissaire sont gratuites.

Art. 26e. Les fonctions de secrétaire durent cinq ans. Il sera nommé par le Conseil de sa section. Celles de trésoriers, de contrôleurs et de commissaires durent deux ans. Ils seront nommés par l'assemblée générale de la section.

Art. 27e. La première élection est fixée au premier dimanche de décembre mil-huit-cent-septante.

Art. 28e. Ne pourront faire partie des conseils que des ouvriers âgés de trente ans au moins, sachant lire et écrire, et jouissant d'une réputation irréprochable.

Art. 29e. Ne pourront jamais en faire partie : les chefs d'industrie, leurs contre-maîtres ou chefs d'ateliers, ni enfin tous ceux qui occupent des positions qui les rendent supérieurs des membres de l'association.

Art. 30e. Seront exclus de l'Association :

1°. Les hommes reconnus comme se livrant habituellement à l'ivrognerie;

2°. Ceux qui auront été condamnés à une peine infâmante emportant la perte des droits civils;

3°. Ceux qui, en cas de grève, se livreraient à des attentats contre la propriété, à des offenses envers l'autorité et contre les particuliers, ou qui n'observeraient pas strictement les conditions de la grève légale qui leur seront dictées par le Conseil général de la fédération ou par le Conseil général de Belgique.

Art. 31e. Un règlement d'ordre général sera arrêté et approuvé par tous les comités réunis, sous la direction du Conseil général de la Fédération boraine. Il sera obligatoire pour tous les membres de l'Association, le lendemain de son enregistrement.

MODIFICATIONS

Art. 32e. Aucune modification aux présents statuts ne pourra avoir lieu sans l'assentiment de l'unanimité des membres de tous les Conseils réunis.

Art. 33e. Les articles qui devraient encore être ajoutés au présent, ne pourront l'être que d'après des cinq sixièmes des membres de toutes les Commissions réunies.

Art. 34e. Par le seul fait de la signature des membres de la Commission d'une section quelconque, elle est immédiatement fédérée avec toutes les commissions des sections de l'Association boraine.

Art. 35e. Le Conseil fédéral borain, dès qu'il y aura cinq sections fédérées, se fédérera immédiatement lui-même avec les autres fédérations Belges.

Art. 36e. Le Conseil fédéral pourra, quand il le jugera convenir, proposer l'achat des marchandises alimentaires aux Conseils des sections et pour chaque section.

Art. 37e. L'Association ayant une durée illimitée, la dissolution ne pourra en être provoquée que par les cinq sixièmes de tous les membres en faisant partie. Dans ce cas, l'avoir social serait partagé entre tous les membres qui existeraient au jour de la dissolution, en retenant toutefois toutes les sommes nécessaires au service des pensions.

Ainsi fait en neuf expéditions, à Pâturages, le 1^er^ décembre 1868.

191. Uittreksel uit een brief van Moustier aan De Paepe; Jemappes, 5 december 1868.

ARAB., CRB., 203.

Tant que l'anarchie sera la base de l'*Internationale,* elle ne fera que du chaos.

192. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 6 december 1868.

ARAB., CRB., 703.

Le 4 décembre 1868, jour de la Ste-Barbe, patrone des houilleurs, qui ne travaillaient pas, deux meetings ont été tenus successivement par l'*Association internationale des Travailleurs,* le 1^er^ à midi, au *Café de la Concorde* à Lizè-Seraing et le 2^d^ à 3 heures de relevée, chez Davin à Seraing.

Les sieurs Dumoulin, Marchal, Guinotte et autres de Liège et Bruxelles ont pris la parole pour critiquer la manière d'agir du gouvernement et des chefs d'établissements à l'égard des ouvriers.

Pour constituer prétendument une société mutuelle.

150 ouvriers, environ, ont assisté à chacune de ces réunions, où l'ordre n'a nullement été troublé.

Très peu de houilleurs se sont présentés pour souscrire à la cotisation.

193. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 december 1868.

ARAB., CRB., 703.

Quelques meetings, organisés par la *Société internationale des Travailleurs* ont eu lieu dans les centres les plus populeux, tels que Verviers, Seraing, etc., mais l'ordre n'y a point été troublé et les réunions ont eu peu de succès, surtout dans cette dernière localité.

194. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Hins en Cie; Verviers, 9 december 1868.

ARAB., CRB., 703.

Meeting fixé au 13 décembre.

Nous tiendrons à ce que César De Paepe soit du nombre des compagnons, qui viendront. Tout le monde le demande et voici pourquoi : son discours dans le compte-rendu du meeting de Patignies a fait grand effet à Verviers.

Ci-joint 20 frs et un bon pour la poste pour aider aux frais de déplacement des délégués qui voudront bien nous honorer de leur concours. Quant à ce qui vous revient de votre dernière visite, cela vous sera remis aussi prochainement.

195. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 14 december 1868.

ARAB., CRB., 703.

Le 13 décembre 1868, à 3 heures de relevée, l'*Association internationale* a tenu dans la salle du Sr Henrard *Au Pavillon Suisse* à Herstal un meeting, qui avait été annoncé la veille par affiche.

Les nommés Mullet, Thomas, Remy, Marchal, Dave, Rosley et Carlais, tous sept de Liége, ont successivement pris la parole pour démontrer les avantages de l'association, moyennant la cotisation annuelle de fr. 1,20, mais ils n'ont obtenu qu'une trentaine d'adhérents.

150 personnes environ ont assisté à cette réunion.

L'ordre n'a pas été troublé.

196. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 december 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Au meeting tenu hier par le *Cercle populaire, A la Coupe,* rue Pierre Plate, le sieur Spehl a attaqué la garde civique et a dit que bientôt elle aura à compter avec le peuple. Il a dit aussi que le peuple est prêt à exterminer les capitalistes, les bourgeois et tous les privilégiés.

197. Uit het inlichtingsblad van Tridon, 25 december 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

D'après ce qu'on rapporte, le Sr Tridon continue des relations avec le Sr Otterbein.

198. Uit het inlichtingsblad van Tridon, 27 december 1868.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

On assure qu'il assistait à la séance du *Cercle populaire* en date du 26 décembre ct, en compagnie du Sr Georges Janson et d'un élève de l'école militaire.

199. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, ? december 1868.

ARAB., CRB., 703.

Les quatre derniers meetings, données ce mois-ci par la *Section Liégeoise* ont pleinement reussi . . . A la suite des deux meetings, donnés à Lize et à Seraing, la section que nous y avons établie le mois passé, y a gagné plus de cent adhérents, et . . . soit en tout plus de 1200 membres. Si l'on se rappelle qu'au congrès, donné il y a 2 mois et demi, nous comptions en tout 210 membres, on verra que nos progrès ont été rapides. Nous ne comptons nullement nous en arrêter là.

200. Inleiding van „Statuts de la Caisse de prévoyance, établie en faveur des ouvriers employés à l'exploitation des mines et aux autres branches d'industrie du bassin de Charleroi (Hainaut), avec une préface d'un membre de l'Association internationale (section bruxelloise)". (1).

ARAB., CRB., 703.

Notre but en publiant les présents statuts est double :

Nous avons d'abord voulu faire connaître aux ouvriers qui se croiraient fondés à réclamer un secours ou une pension de la Caisse de prévoyance, quels étaient leurs droits et les moyens de les faire valoir. Contrairement à toute équité, ils n'ont entre les mains aucun de ces règlements, qu'on se garde bien de leur communiquer, afin de les laisser dans l'incertitude.

(1) Brussel, 1868, 39 p. in 8°, gedrukt bij Parent. Na de inleiding volgt het koninklijk besluit van erkenning (26 februari 1861), dat de statuten vermeldt, en een reglement van inwendige orde over de toepassing van deze statuten.

Secondement, nous avons voulu leur montrer le manque de justice qui a présidé à la confection de ces statuts, et les bien persuader que c'est à eux-mêmes à créer des institutions de ce genre, qui ne serviront qu'à les asservir davantage tant qu'elles seront aux mains de l'état ou de leurs patrons.

C'est pourquoi nous croyons ne pouvoir mieux faire que de reproduire ici un article que nous avons publié dans *La Liberté* du 21 juin.

„Il est des gens qui ont la manie de tout attendre de l'initiative gouvernementale. A chaque fois qu'ils découvrent un vice dans la société, ils accusent le pouvoir et le disent : que fait le gouvernement ? Il est déplorable que le gouvernement se croise les bras et n'intervienne pas dans cette question.

Les arts ne sont-ils pas florissants ? C'est que le gouvernement ne les favorise pas; et ce pauvre ministre, talonné par les amants des arts, achète des croûtes au prix de 125.000 francs.

Les lettres sont en décadence ? Vite des prix quinquennaux et des encouragements à la littérature dramatique; et le budjet est grevé, et les Homères et les Sophocles, ne s'empressent pas d'éclore.

De vastes étendues de terrain sont incultes : allons, gouvernement, fais ton devoir; et celui-ci de vendre de la chaux à prix réduit. Plus tard on est obligé de reconnaître que cela ne sert à rien, et de renoncer à un gaspillage inutile des fonds publics.

Contrairement au dieu de Garo, le gouvernement fait mal tout ce qu'il fait, et il est bon que le peuple sache enfin qu'il ne doit compter que sur lui-même pour réaliser les améliorations qu'il croit nécessaires.

C'est une vérité qui nous paraît prouvée une fois de plus par la Caisse de prévoyance établie *par le Gouvernement contre* les ouvriers mineurs du bassin de Charleroi, par arrêté royal en date du 26 février 1861.

Certes, s'il est des ouvriers pour qui l'établissement d'une caisse de prévoyance est nécessaire, ce sont bien, sans contredit, les ouvriers houilleurs, exposés, par la nature même de leur métier, à des périls journaliers. Aussi croyons-nous qu'il serait facile de faire comprendre à ces travailleurs la nécessité de fonder der caisses de ce genre, si le gouvernement n'y mettait obstacle par la création d'une institution qui est dirigée *contre eux*, comme nous le montrerons en examinant les statuts, adoptés, aux termes de l'arrêté, par les propriétaires d'établissements associés. Quant aux ouvriers, étant considérés comme en état de minorité perpétuelle, ils n'ont pas été consultés.

La commission est composée de quinze membres, parmi lesquels l'ingénieur principal du 2e arrondissement des mines et le commissaire d'arrondissement.

Ceci est la part du gouvernement.

(Art. 2) „Les autres membres sont élus par l'Association (des propriétaires) et choisis, savoir : huit parmi les propriétaires, administrateurs ou directeurs d'exploitations, et cinq parmi les porions et contre-maîtres".

Ceci est la part des capitalistes; mais où est celle des ouvriers ?

On nous dira peut-être qu'ils sont représentés par leurs contremaîtres : mais personne n'ignore que ceux-ci sont dans la main de leurs patrons, qui les casseraient comme verre à la moindre opposition, et que c'est de ces tyrans au petit pied que les ouvriers ont le plus à souffrir.

On le voit, les ouvriers sont livrés pieds et poings liés à la discrétion de la Commission.

Il est vrai qu'ils peuvent réclamer de ses décisions à l'assemblée générale (art. 24).

Dérision ! Cette assemblée générale est composée des propriétaires d'établissements !

Art. 4. „Chaque établissement associé verse à la caisse commune de prévoyance une somme équivalente à un et demi pour cent du salaire des ouvriers.

La moitié de cette somme provient d'une retenue sur le salaire des ouvriers; l'autre moitié est suppléée par les exploitants".

Cette part des exploitants ne leurs coûte pas grand effort de générosité.

Comme ils diminuent les salaires dès que leurs recettes baissent, ce sont en réalité les ouvriers qui paient le total de la cotisation.

En retour de ce sacrifice, quelles garanties obtiennent les ouvriers ?

Nous avons vu d'abord qu'ils n'ont pas voix au chapître.

Supposons qu'un ouvrier se trouve, par suite d'accident ou d'infirmités, incapable de travailler.

Il ne sait d'abord à qui s'adresser. Aucun d'eux n'a connaissance des statuts de la Caisse; les porions seuls en sont instruits et il leur est sévèrement défendu de donner aux ouvriers connaissance de leurs droits. Nous affirmons l'exactitude de ce fait.

S'il s'adresse aux porions ou au propriétaire de l'établissement et qu'il en est mal vu, ceux-ci se garderont bien de le renseigner sur la marche à suivre; et le malheureux, faute de conseil, abandonnera souvent de guerre lasse des droits de validité desquels il ne se sent pas assuré.

Si, mieux informés, il arrive jusqu'à la Commission, voici le dernier paragraphe de l'art. 35, à son adresse : „Les chefs des établissements sont consultés et donnent leur avis, sur les demandes de

secours et de pensions, adressées directement à la Commission administrative, par leurs ouvriers ou les parents de ceux-ci".

Tout le monde aura-t-il une foi assez robuste pour croire que ces renseignements seront toujours impartiaux ?

Du reste, si un ouvrier déplaît à ses chefs, il a toutes les chances possibles de ne pas arriver à la pension dans ses vieux jours. Eût-il quarante ans de service, s'il plaît à ces messieurs de renvoyer un ouvrier, tous les droits acquis sont perdus et il n'est fait aucun remboursement des sommes versées.

Un détail grotesque au milieu de la prose administrative; le gouvernement se faisant moraliste :

(Art. 28, 2° alinéa) : „La veuve qui devient mère après le terme légal exigé pour la légitimité d'un enfant posthume, perd ses droits à la pension".

On n'a pas prévu le cas où elle serait subornée par ses seigneurs et maîtres. Il est vrai qu'il reste alors à celui-ci la ressource de l'imposer pour femme à l'un de ses esclaves, d'autant plus qu'elle pourra jouir du bénéfice accordé par la dernière partie de l'alinéa :

„Mais si elle se remarie subséquemment, elle reçoit aussi la dot prévue au paragraphe précédent (3 années de pension)."

Ici l'état fait concurrence à la Société de Saint-François Régis.

J'ai gardé pour la fin l'article 7, qui vaut à lui seul tout le règlement :

„Chaque exploitant associé s'engage à organiser une caisse particulière de secours, destinée à subvenir aux besoins médicaux des ouvriers blessés, et, pendant le temps fixé à l'art. 33, aux besoins de ces ouvriers, ainsi que des veuves et familles d'ouvriers tués.

Les exploitants associés fixent *librement* le taux de la retenue à *verser dans cette caisse par leurs ouvriers*".

Fixer *librement* les sommes à verser par des gens dont on n'a pas même reçu de mandat, c'est un mélange d'odieux et de gasconnade dont un gouvernement est seul capable de se passer la fantaisie. Tels les chevaliers de la grand'route, guettant le passage des voyageurs, fixent librement le petit prélèvement de leur industrie.

Il fait beau voir ce que, dans la pratique, cet article 7 est devenu.

Les retenues se sont élevées à 3 p.c. On évalue le montant actuel des sommes déposées dans les diverses caisses du bassin de Charleroi à 6 millions et demi.

Que fait-on de tant d'argent ? Comment ces deniers prélevés sur la misère sont-ils administrés ? C'est là un mystère qu'il n'est donné à nul regard profane de sonder.

Dans la caisse générale, dont nous avons parlé tantôt, au moins le gouvernement y a-t-il un certain contrôle; contrôle illusoire, sans doute, mais qui suffit à rassurer bien des consciences crédules.

Mais ici, l'arbitraire en plein. L'ouvrier paie; cela doit lui suffire; quant à savoir de ce que l'on fait de ses cotisations, ce serait de sa part une curiosité déplacée, que de chercher à s'en enquérir. Du reste, il est dans son intérêt de fermer les yeux : la moindre question indiscrète le ferait chasser, et il perdrait ainsi le fruit de ses versements forcés.

Qu'il se console en pensant que son argent est employé tout d'abord à donner des traitements de quelques milliers de francs à des parents et amis d'actionnaires, chargés d'administrer la caisse. Le reste servira à distribuer d'une main avare quelques secours aux ouvriers qui seront dans les bonnes grâces de leurs maîtres; quant aux autres, ils risquent fort d'attendre longtemps ce qui leur est dû.

Et surtout que les ouvriers fassent des vœux pour la prospérité de l'établissement où ils travaillent. Si celui-ci venait à péricliter, la Caisse de prévoyance courrait un grand danger. Nous n'en voulons pour exemple que ce qui s'est passé lors de la liquidation de la Compagnie Pauwels.

Des centaines d'ouvriers avaient pendant des années, subi des retenues de ce chef. Eh bien ! leur argent a été porté à l'actif de la liquidation et a servi à désintéresser les créanciers. Ces caisses sont bien des caisses de prévoyance . . . pour les faillites !

Il est temps que de pareils scandales cessent. Si le gouvernement a réellement à cœur, comme il veut le faire supposer, l'intérêt des ouvriers, qu'il leur rende service en ne se mêlant pas de leurs affaires. Rien de si maladroit que ces gouvernements touche-à-tout. Que l'on fasse comprendre aux ouvriers la nécessité de la prévoyance, rien de mieux; mais qu'après cela on les laisse s'arranger entre eux. Quant aux caisses particulières de chaque établissement, il me semble qu'il y a là des manœuvres sur lesquelles la justice du pays devrait avoir l'œil ouvert, si cette sorte de justice-là s'inquiétait de ce que l'on souffre en bas, ou de ce que l'on complote en haut.

Nous terminons en conseillant aux ouvriers de s'entendre pour refuser à l'avenir de subir une retenue onéreuse et improductive, et provoquer une enquête sur l'emploi des fonds déjà versés; de fonder des caisses administrées par eux-mêmes. Il faudra bien alors que les injustes détenteurs restituent aux véritables caisses d'ouvriers l'argent qui est entré dans leurs . . .

En attendant, que tous ceux qui croient avoir des secours à réclamer des caisses existantes, s'adressent à l'Association internationale. Elle leur dira ce qu'ils ont à faire pour entrer dans la jouissance de leurs droits.

HOOFDSTUK II

DE EERSTE INTERNATIONALE BEREIKT HAAR HOOGTEPUNT (1869-1873)

201. Association internationale des travailleurs. Fédération du Borinage. La Loyauté (Section de Jemmapes). Statuts et Règlements (1).

ARAB., PG., 218 en CRB., 703.

TITRE I

BUT DE LA SOCIÉTÉ. CONDITIONS D'ADMISSION.

Art. 1. Il est fondé une société de Prévoyance et de Résistance entre les ouvriers de Jemmapes.

Cette société a pour titre : LA LOYAUTÉ.

Elle est fondée pour 25 ans.

Art. 2. Le but de la société est : 1° d'assurer à tous ses membres, en cas de blessures, d'infirmités ou de maladie, des secours médicaux, une indemnité pour se soutenir lui et sa famille, et une pension si son état ne lui permet plus de reprendre son travail; 2° de résister à la baisse des salaires et de tâcher de les faire arriver au taux le plus élevé possible, en même temps que de faire respecter la dignité des ouvriers par ceux qui les emploient; 3° et en général de s'occuper de tout ce qui peut contribuer à l'émancipation des travailleurs.

Art. 3. La caisse ne commencera à fonctionner que le 1er janvier 1871, jour où expirera la caisse de prévoyance établie par le gouvernement.

TITRE II

COTISATION. RENTRÉE DES FONDS

Art. 4. La cotisation est fixée à fr. 1.25 par mois. Cette cotisation sera augmentée lorsque la caisse de prévoyance du gouvernament étant abolie, les ouvriers ne subiront plus de retenu de ce chef.

Art. 5. Il ne sera point permis de passer le mois sans payer sa cotisation sous peine d'encourir une amende de 10 centimes.

Art. 6. Après 3 mois de retard dans le versement des cotisations, le membre sera considéré comme démissionnaire.

(1) 2 blz. in fo., gedrukt bij Brismée.

Art. 7. Les pénalités des articles 5 et 6 ne seront pas applicables aux membres qui, pour cause de maladie, de manque d'ouvrage, ou tout autre motif légitime, seront dans l'impossibilité d'effectuer le versement de leur cotisation. Dans ce cas, le comité leur désignera l'espace de temps dans lequel ils devront s'acquitter, une fois que les motifs qui ont causé le retard n'existeront plus.

Art. 8. Les membres qui entreront après la constitution de la société, dont l'année sociale commencera le 1er janvier 1869, n'auront droit au bénéfice des caisses de prévoyance et de résistance que deux ans après leur entrée. Il leur sera loisible avant le 1er janvier 1871, de verser les mois ariérés pour avoir les mêmes droits que les membres fondateurs.

Art. 9. Les membres qui se trouveront dans le cas prévu par l'article 6 ne pourront être réadmis qu'en s'acquittant de leur dette et en payant une cotisation supplémentaire d'un mois.

TITRE III
EMPLOI DES FONDS

Art. 10. Les fonds recueillis sont déposés à la caisse d'épargne, en attendant que la Société trouve un meilleur mode de placement, par exemple, en créditant des sociétés ouvrières.

Art. 11. Dès que l'encaisse atteindra cents francs, le trésorier devra verser à la caisse d'épargne tout ce qui dépassera cent francs.

Art. 12. Ce versement se fera par le trésorier et deux autres membres du Comité au nom de la Société. Les fonds ne pourront être retirés que sur un vote de l'assemblée générale.

Art. 13. Les sommes perçues seront divisées comme suit : 75 cts. pour la caisse de prévoyance et 50 cts. pour la caisse de résistance.

TITRE IV
CAISSE DE RÉSISTANCE

Art. 14. Auront droit à une indemnité de la caisse de résistance : 1° les membres qui auront refusé d'accepter une diminution de salaire non-consentie par l'Association; 2° ceux qui, se trouvant sans ouvrage, auront refusé des offres inférieures au taux fixé par l'Association; 3° ceux qui auront été congédiés pour avoir maintenu leur droit contre une prétention injuste des patrons ou relevé les injures qui leur auraient été adressées.

Art. 15. Pour faire valoir les droits à cette indemnité, il faudra prévenir le comité et lui produire deux témoins pour constater les faits prévus par l'article 14.

Art. 16. L'indemnité cessera du jour où il sera prouvé que le membre a refusé des offres de travail aux conditions acceptées par l'Association.

Art. 17. Nul ne peut avoir droit à une indemnité s'il ne fait partie de la société depuis deux ans au moins.

Art. 18. Toutefois, en cas de grève générale, tous les associés auront droit à une indemnité quelle que soit l'époque de leur entrée dans l'Association.

Art. 19. Le montant des indemnités à allouer pour la résistance sera fixé d'après les ressources de la caisse.

TITRE V

CAISSE DE PRÉVOYANCE

Art. 20. Outre les soins médicaux, la somme de deux francs par jour sera allouée à tout ouvrier victime d'un accident ou d'une maladie quelconque.

Art. 21. Une pension viagère est allouée : 1° A tout ouvrier incapable de tout travail par suite d'accident; 2° Aux veuves des ouvriers qui ont péri par accident; 3° Aux père, mère, aïeul et aïeule des ouvriers qui ont péri par accident, lorsque, hors d'état de s'entretenir eux-mêmes, le défunt était leur principal soutien.

4° Aux vieux ouvriers devenus incapables de travailler, s'ils ont participé durant 15 ans à la caisse. La participation à la caisse actuelle établie par le gouvernement sera comptée pour jusqu'en 1868. Ainsi en 1871 un ouvrier qui aura versé 13 ans à la caisse du gouvernement et 2 ans à la caisse de la Fédération, aura droit à une pension, le cas échéant.

Art. 22. L'ouvrier, qui, blessé par suite d'accident, pourra reprendre son travail, mais ne pourra plus gagner le même salaire à cause de sa blessure, aura droit à la moitié de la pension.

Art. 23. La pension ne peut être inférieure à un franc. Si cette somme ne pouvait être accordée la cotisation devrait être majorée.

Art. 24. Les veuves n'auront droit qu'à une demi-pension. Si elles se remarient, elles perdent la pension, mais reçoivent en une fois 3 années de pension à titre de dot.

Art. 25. Les parents mentionnés au 3° de l'article 21 n'ont droit qu'à une demi-pension.

Art. 26. Les orphelins ont droit à une demi-pension jusqu'à l'âge de douze ans pour les garçons et 14 ans pour les filles.

Art. 27. La veuve de l'ouvrier mort de maladie aura droit à une demi-pension durant 6 mois; il en est de même des orphelins. La somme pourra être payée en une fois, à la demande des intéressés.

Art. 28. Toute condamnation à une peine infâmante emporte privation de la pension. Elle est reportée alors sur les parents dont le pensionné est le soutien.

Art. 29. Aucune pension ni secours n'est accordé à l'ouvrier qui s'est blessé volontairement.

Art. 30. Lorsqu'un accident a lieu dans une fosse, le comité provoquera une enquête parmi les ouvriers travaillant à cette fosse. Si l'accident provient par la faute de la société exploitante, la section intentera une poursuite à ses frais, au nom des veuves et des orphelins, après avoir fait signer à ceux-ci une déclaration par laquelle ils s'engagent à payer les frais du procès, s'ils obtiennent une indemnité plus forte que les frais.

Art. 31. Si le tribunal condamne la société à payer une indemnité aux veuves et orphelins, ceux-ci seront invités à déclarer s'ils aiment mieux garder leur indemnité (déduction faite des frais du procès) et renoncer à toute pension, ou verser leur indemnité à la caisse de la section en échange de la pension prescrite par les statuts.

SOINS MÉDICAUX

Art. 32. Les soins médicaux et pharmaceutiques sont dus à tout membre blessé ou malade.

Art. 33. Lorsque la caisse entrera en exercice, le comité proposera en assemblée générale la nomination d'un médecin et d'un pharmacien, ainsi que le tarif à convenir avec eux.

TITRE VI
DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Art. 34. Le comité se compose de onze membres : un secrétaire, un secrétaire-adjoint, un trésorier, un trésorier-adjoint, un contrôleur, le secrétaire et le trésorier de la Société de consommation et quatre commissaires.

Art. 35. Le secrétaire correspond avec les autres sections, signe les procès-verbaux des séances, tient une liste exacte des membres de la Société avec leur domicile. Lorsqu'un candidat a été reçu, il lui délivre une carte d'entrée avec un numéro d'ordre.

Art. 36. Le secrétaire-adjoint remplace le secrétaire en cas d'absence, et se charge d'une partie de la besogne, si le secrétaire ne peut y suffire.

Art. 37. Le trésorier est chargé des recettes et des paiements.

Art. 38. Il ne peut effectuer aucun paiement sans une décision du comité, sans quoi la somme resterait à sa charge. Il est tenu également d'exiger des reçus. S'il négligait cette formalité, en cas de contestation, il devrait subir la perte.

Art. 39. Il donnera décharge aux sectionnaires des sommes versées par eux et marquera sur chaque carte, dans la case du mois correspondant, le sceau de l'Association en guise de reçu.

Art. 40. Il rendra compte de sa gestion aux séances de janvier et de juillet, après approbation préalable de ses comptes par le Comité.

Art. 41. En outre, tous les mois, il rendra compte de sa gestion au Comité.

Art. 42. Le trésorier-adjoint remplacera le trésorier en cas d'empêchement ou d'absence.

Art. 43. Il sera tenu de verser endéans les huit jours entre les mains du trésorier les recettes qu'il aura faites.

Art. 44. Le contrôleur inspecte les livres du trésorier et vise ses comptes à la fin de chaque mois.

Art. 45. Les six membres restants remplissent à tour de rôle les fonctions de président et s'occupent de la police des séances. Un ou deux d'entre eux se tiendront, à chaque séance, à l'entrée, pour éviter qu'aucun étranger ne s'introduise dans la salle. Ils remplaceront dans leurs fonctions les autres membres en cas d'empêchement ou d'absence.

Art. 46. Le Comité tient séance une fois par semaine. Tous les membres peuvent assister à la séance, à moins qu'un motif sérieux ne fasse réclamer le huis-clos.

Art. 47. Le Comité décide provisoirement des indemnités à allouer. Il devra soumettre ses décisions à la prochaine assemblée générale.

Art. 48. Sauf les dépenses courantes, il ne peut être fait aucune dépense sans un vote de l'assemblée générale.

Art. 49. Le Comité est renouvelable par moitié aux assemblées générales de janvier et de juillet. Il sera nommé au scrutin secret à la majorité absolue des voix. Les membres sortants sont rééligibles. S'il faut procéder à un deuxième tour de scrutin, il suffira pour être élu, de la simple majorité.

Art. 50. Les membres sortants, contre lesquels on n'aura à articuler aucun reproche, ne seront pas soumis au scrutin.

Art. 51. Toutefois, la révocation d'un membre du Comité peut être provoquée, soit par le Comité lui-même, soit par une demande signée de 25 membres. Elle sera alors discutée et votée à la prochaine Assemblée générale. La même mesure s'applique à l'expulsion d'un membre quelconque de la Société.

Art. 52. Le Comité ne délibère valablement que si six membres sur onze assistent à la séance.

Art. 53. Par dérogation à l'art. 17, tout membre du Comité, qui sera renvoyé par son patron à cause des fonctions qu'il exerce dans la section, sera soutenu par la caisse jusqu'à ce qu'il ait retrouvé de l'ouvrage. L'Assemblée générale votera, dans ce cas, l'indemnité à allouer.

TITRE VII
DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Art. 54. L'Assemblée générale se tiendra tous les deuxièmes dimanches de chaque mois.

Art. 55. L'ordre du jour sera fixé par le Comité d'après les propositions qui auront été faites dans les réunions particulières et affiché au moins huit jours d'avance dans le local de l'Association.

Art. 56. Une assemblée générale extraordinaire pourra être convoquée par le Comité ou sur une demande écrite d'au moins 25 membres. En ce cas l'objet de la séance devra être renseigné sur la convocation, qui devra être envoyé au moins trois jours d'avance. Les convocations sont envoyées aux sectionnaires qui les communiquent à leurs compagnons.

Art. 57. L'Assemblée générale fait les règlements, fixe le chiffre des cotisations, vote des dépenses, approuve les comptes, exclut les membres, admet ou rejette les candidats. Elle fixe le salaire auquel doivent prétendre ses membres, décide de l'opportunité des grèves, approuve les indemnités et les pensions allouées par le Comité. Elle est souveraine dans tous les cas non prévus par le règlement.

Art. 58. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix, quel que soit le nombre des membres présents.

Art. 59. Toute proposition de révision du règlement doit être faite par écrit, affichée huit jours d'avance au local de l'Association, et signée d'au moins dix noms.

Art. 60. Les candidats doivent être présentés par un membre de l'Association et affichés au moins huit jours d'avance.

Art. 61. Le candidat rejeté peut se représenter après trois mois. Puis il ne pourra plus se représenter endéans une année.

Art. 62. Le candidat admis signe l'original des statuts.

Art. 63. Les indemnités accordées par le Comité doivent être approuvées par l'Assemblée générale la plus prochaine; en cas de non acceptation, l'indemnité cesse. Toutefois le Comité ne pourra être rendu responsable des sommes déjà allouées, à moins qu'on y découvre des actes de favoritisme ou de concussion (détournement) d'une partie des sommes.

Art. 64. Les assemblées générales des premiers dimanches de janvier et de juillet seront consacrées à l'audition du rapport du secrétaire sur l'état de l'Association, à la reddition et l'approbation des comptes du trésorier, au renouvellement par moitié du Comité.

TITRE VIII

DISPOSITIONS DIVERSES

Art. 65. Sera exclu de l'Association tout membre : 1° qui aura essayé de supplanter un ouvrier en offrant de travailler à moindre prix; 2° qui aura induit l'Association en erreur, en se faisant allouer une indemnité à laquelle il n'avait pas droit; 3° qui aura nui gravement à l'Association, soit en la trahissant auprès des patrons, soit

en détournant d'autres ouvriers d'en faire partie, soit en continuant à travailler lorsque la grève aura été décidée.

Art. 66. Le membre qui quitte la localité cesse de faire partie de l'Association. Il peut y rentrer endéans les six mois, simplement en se faisant inscrire à nouveau. Passé les six mois, il doit être scrutiné; mais en cas de réadmission, il rentre dans ses droits.

Art. 67. Le membre qui cesse d'être ouvrier, soit pour devenir porion, soit pour tout autre chose changeant sa position, cesse de faire partie de l'Association. S'il redevient ouvrier, il tombe dans le cas de l'art. 66.

Art. 68. Celui qui quitte l'Association pour servir comme milicien, n'a plus droit aux avantages de l'association pour tout le temps qu'il passe sous les drapeaux, mais en revanche ne paie pas de cotisations. Il rentre dans tous ses droits du jour où il reprend son travail.

Art. 69. Tout ouvrier appartenant à une autre société de résistance et de prévoyance de l'Internationale, et qui était en règle avec sa société lorsqu'il l'a quittée pour se fixer dans la localité, fait de droit partie de la section, et les versements faits à son ancienne société sont comptés comme s'ils avaient été faits à celle-ci.

Art. 70. En revanche, lorsqu'un membre quittera pour aller s'établir dans une autre localité, où il y a également une association, la section s'efforcera d'obtenir le même avantage pour ce membre.

Art. 71. Tout membre qui quitte la société ou en est exclu, n'a droit au remboursement d'aucune somme.

Art. 72. Pour faire partie de la société, il faut être âgé de 16 ans révolus.

Art. 73. La section de Jemmapes déclare s'affilier à l'Association internationale des travailleurs, par l'entremise de la Fédération belge dont le Conseil général siége à Bruxelles.

Chaque membre se soumettra aux obligations tant pécuniaires que morales qui découlent de cette affiliation. Les obligations morales sont l'adhésion aux statuts généraux de l'Association internationale.

Les obligations pécuniaires sont une cotisation de 20 centimes par an et par homme, dont 10 centimes pour Bruxelles et 10 centimes pour Londres, pour les frais généraux. Il est rendu compte dans les congrès de l'emploi des sommes envoyées.

TITRE IX

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 74. La première année sociale compte à dater du 1er janvier 1869.

Art. 75. Le comité définitif sera nommé dans l'assemblée générale qui suivra l'adoption du règlement.

On y tirera au sort les 5 membres qui devront être réélus en janvier 1870, où aura lieu le premier renouvellement par moitié du comité.

Art. 76. A dater du 1er janvier 1871, la caisse sera divisée en deux parties, ayant un trésorier séparé, l'une pour la caisse de prévoyance, à laquelle on attribuera 75 parties sur 125 et l'autre pour la caisse de résistance, qui aura 50 parties sur 125.

TITRE X

FÉDÉRATION

Art. 77. Entre les diverses sections du Borinage, il est constitué une fédération ayant pour titre : Fédération du Borinage.

Le siège de cette fédération est à Jemmapes.

Art. 78. La Fédération a pour but d'établir des rapports entre les différentes sections boraines, afin de discuter en commun les intérêts généraux.

Art. 79. Tous les premiers dimanches du mois, chaque section se fera représenter à Jemmapes par 3 délégués. Les délégués se réuniront en Conseil fédéral.

Art. 80. Ces réunions sont accessibles à tous les membres de l'internationale munis de leur carte. Les délégués seuls pourront prendre la parole et voter. Si un membre non délégué demande à prendre la parole pour une communication, elle ne pourra lui être accordée que si la majorité des délégués y consent.

Art. 81. Le Conseil fédéral sera présidé par un membre du Conseil général belge ou à son défaut par un délégué nommé par l'assemblée. Ce membre aura le droit de parler mais ne pourra voter.

Art. 82. Les décisions seront prises à la majorité des voix.

Art. 83. Le Conseil fédéral discutera toutes les mesures d'intérêt général, décidera de l'opportunité des grèves, de secours à allouer à d'autres fédérations, du taux à adopter pour les pensions, etc.

Art. 84. Aucune mesure concernant une dépense ne sera valable si elle n'a été votée après, en assemblée générale, dans les deux tiers des sections au moins.

Art. 85. Il en sera de même des propositions de révision du règlement émanant du Conseil fédéral.

Art. 86. Toute section qui voudra voir discuter une mesure au Conseil fédéral, devra en avertir quinze jours d'avance le comité de Jemmapes, qui en informera les autres sections huit jours d'avance.

Art. 87. Lorsqu'une grève sera décidée dans une section, il faut, pour qu'elle ait droit au secours des autres sections, qu'elle en ait informé le conseil fédéral, qui examinera la légitimité et les chances de réussite de la grève. Si la grève est adoptée, elle sera soutenue par

la caisse de résistance des autres sections. Dans le cas contraire, la section fera la grève à ses risques et périls.

Art. 88. Le conseil fédéral pourra s'occuper également des achats en gros à faire par les sociétés de consommation des différentes sections.

Art. 89. Il discutera aussi de la formation de nouvelles sections, des demandes de meetings et de toutes les questions qui peuvent intéresser les travailleurs.

Art. 90. Lorsqu'un accident grave, survenu dans une section, obligera celle-ci à fournir beaucoup de pensions, le Conseil fédéral engagera les diverses sections à prendre leur part de la charge en proportion de leurs moyens.

Art. 91. Il en sera de même lorsqu'un procès entraînant de grands frais devra être soutenu par une section.

Art. 92. Le premier Conseil fédéral se tiendra le 1er dimanche d'avril.

Art. 93. Au retour de chaque séance du conseil fédéral, les délégués soumettront à la prochaine assemblée générale de leur section les propositions dudit Conseil.

Art. 94. A chaque séance, un membre sera nommé secrétaire pour dresser le procès-verbal de la séance, qui sera signé par tous les délégués. Ce procès-verbal mentionnera les membres présents ainsi que les décisions prises.

Art. 95. Pour payer les frais d'administration chaque section fournira à la section de Jemappes 10 centimes par homme et par an. La section de Jemmapes devra rendre compte de cet argent jusqu'au dernier centime.

Un de ses membres remplira les fonctions de trésorier fédéral.

Art. 96. Les fonctions sont gratuites, mais les membres seront indemnisés des frais qu'ils auront dû faire.

SOCIÉTÉ DE CONSOMMATION

Art. 1. Il sera fondé dans chaque section de la Fédération du Borinage une société de consommation pour l'achat en commun des denrées alimentaires.

Art. 2. Cette société pourra emprunter ses premiers fonds à la caisse de résistance, mais de façon à les rembourser le plus tôt possible.

Art. 3. Les membres seuls de la section pourront se fournir à la société de consommation.

Art. 4. Dans chaque assemblée générale, on votera les achats à faire; le comité exécutera le vote.

Art. 5. Le comité choisira dans son sein un secrétaire et un

trésorier spécial pour la consommation, dont les comptes seront tenus à part, sous la surveillance du comité tout entier.

Art. 6. Le magasinier sera nommé en assemblée générale, et son traitement sera voté dans cette assemblée.

Il ne peut faire partie du comité.

Art. 7. Les marchandises seront vendues au prix de revient augmenté de la somme nécessaire pour payer le magasinier et d'un bénéfice destiné à rembourser l'emprunt fait à la caisse de résistance.

Art. 8. Les achats se font au comptant.

Art. 9. Tous les trois mois, le secrétaire et le trésorier feront leur rapport sur la situation du magasin.

Art. 10. Si le magasinier cherchait à tromper la société, le comité devrait le destituer immédiatement.

202. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Hins; Verviers, 1 januari 1868 (1).

ARAB., CRB., 703

Meeting fixé au 10 janvier.

Je vous prie de bien encore vouloir nous prêter votre concours et tâchez d'engager le compagnon Arnould pour vous accompagner. On le désire à notre section.

Ci-joint 20 francs pour déplacement des deux délégués, que nous demandons.

203. De keizerlijke procureur te Sedan aan de administrateur van de openbare veiligheid, 3 januari 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 219.767.

Je poursuis du chef d'introduction en France de nombreux exemplaires du journal non autorisé *La Lanterne,* le nommé Derouilla Jean-Paul-Anatole, âgé de 38 ans, né et domicilié à Paris, se disant voyageur de commerce, qui a été arrêté par les préposés des douanes à la frontière entre Florenville (Belgique) et Carignon (France).

Cet inculpé, qui était en relation avec l'éditeur Rosez de Bruxelles, prétend être arrivé en votre ville le 17 décembre et l'avoir quittée le 21 du même mois (2)...

(1) Lees : 1869.

(2) Rozez verklaarde dat hij hem verschillende malen nummers van *La Lanterne* verkocht.

204. Circulaire du Conseil général belge de l'Association Internationale des Travailleurs, 4 januari 1869 (1).

ARAB., CRB., 703.

Compagnons,

Ensuite des décisions prises dans le Congrès belge du 25 décembre 1868, le Conseil Général, nommé par cette assemblée s'est constitué comme suit :

Secrétaire général : Eugène Hins, professeur, 90, rue Godefroid de Bouillon.

Secrétaire pour l'étranger : C. De Paepe, correcteur typographe, rue Fonsny, 11, à St-Gilles et Alphonse Vandenhouten, peintre, quai aux Semences, 7.

Secrétaire des séances : Paul Robin, professeur, 98, rue de Ruysbroeck.

Trésorier : Charles Maetens, teinturier en peaux, rue de l'Epargne, 5.

Correspondants : pour Anvers : Louis Calewaert, sculpteur, rue Ste-Anne, 16.

Pour Bruges et Gand : Henri Deplancke, menuisier, 26, rue Notre-Dame-aux-Neiges.

Pour Liége, Ste-Walburge, Herstal, Montegnée, Lize et Seraing : Paul Robin.

Pour Verviers, Ensival, Pepinster, Surdent-Stembert et Polleur : Eugène Hins.

Pour Souvret, Courcelles, Roux, Gosselies, Gouy-les-Piéton, Trazegnies et Frasnes : Henri Lerycke, magazinier, 45, impasse Porte d'Eau, rue des Chartreux.

Pour Marchiennes, Montigny-le-Tilleul, Monceau-sur-Sambre, La Docherie et Dampremy : J.-A. Delvaux, tailleur, 5, rue de la Grande Ile.

Pour Gohyssart, Oubois, Heigne, La Brulotte et La Coupe : Florimond Allard, menuisier, 10, rue de la Fortune.

Pour Montigny-sur-Sambre, Couillet, Marcinelle et Nalinnes : Laurent Verrycken, boulanger, 14, rue Delcour à St-Gilles-lez-Bruxelles.

Pour le faubourg de Charleroy, Gilly, Châtelineau, Châtelet, Farciennes et Lambussart : Eugène Steens, rue du Canon, 29.

Pour Fleurus, Wanfercée-Baulet, Ransart, Baisy, Lodelinsart et Gros-Fays : Alphonse Vandenhouten.

(1) Een geschreven exemplaar met aanvulling van zekere adressen : St B., Mt., 2. Drukkerij Brismée, 1 blz. in 8°.

Pour Ham-sur-Sambre, Spy, Velaine, Auvelais, Moignelée et Falisolles : G. Brasseur, tourneur en fer, rue de la Tulipe, 16, à Ixelles.

Pour Eugies, Frameries, La Bouverie, Pâturages, Warquignies et Wasmes : Camille Standaert, gantier, 78, rue des Capucines.

Pour Jemmapes, Flénu, Cuesmes, Hornu et Quaregnon : Désiré Brismée, imprimeur, 13, rue des Alexiens.

Pour La Louvière : Debrouwer, peintre, 6, rue de la Gouttière.

Pour Ecaussines : Zebier, marbrier, 37, rue du Cardinal.

Il a été tenu compte, autant que possible, du désir exprimé par les sections d'avoir plutôt tel membre pour correspondant; mais la nécessité de désigner le même correspondant pour les sections voisines, et de partager également le travail entre tous les membres du Conseil a fait qu'il n'a pas toujours été possible de tenir compte de ce désir.

Les sections sont donc priées de correspondre avec le correspondant qui leur est désigné.

Les sections qui n'ont pas encore envoyé leur cotisation à Bruxelles, sont priés de la faire parvenir le plus tôt possible au trésorier du Conseil Général, Charles Maetens, rue de l'Epargne, 5, à Bruxelles.

L'année sociale compte à dater du jour de la fondation; si une section, par exemple, a été fondée en juin 1868, les 20 centimes versés par chaque membre pour Bruxelles et Londres comptent pour jusqu'en 1869. Chaque section est donc priée, en envoyant sa cotisation, d'indiquer le nombre de ses membres et la date de sa fondation; si de nouveaux membres entrent ensuite, le supplément de cotisation devra être envoyé à la fin de l'année sociale.

La fondation d'un journal, organe de l'Internationale en Belgique, ayant été décidée au Congrès, chaque section est priée de faire savoir pour combien de numéros elle souscrit par semaine. Les numéros sont livrés à raison de 7 centimes, et ne pourront être vendus par la section plus de 10 centimes. Tous les mois, la section enverra à Bruxelles le montant de la somme due pour les journaux envoyés.

En attendant une prompte réponse, recevez nos fraternelles salutations.

Pour le Conseil général belge,
Le secrétaire général,
E. Hins.
Bruxelles, le 4 janvier 1869.

205. De administrateur van openbare veiligheid aan de burgemeester van Brussel, 6 januari 1896.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 150.036.

D'après ce qu'on me rapporte le sieur Bonhomme, qui fait l'objet du bulletin de renseignements que vous m'avez transmis sous la date

du 5 décembre dernier, serait un des meneurs du *Cercle populaire,* qui tient des meetings tous les dimanches à l'estaminet *La Coupe,* rue Pierre plate, dans le but d'étudier, de discuter les principes révolutionnaires, de grouper autour du drapeau de la révolution les citoyens pénétrés de la nécessité de propager ces principes au moyen de la presse et des réunions publiques.

. . .

206. Uittreksel uit een vertrouwelijk rapport, 7 januari 1869.

ARAB., CRB., 703.

La grève d'ouvriers survenue à Hodimont et les mesures préventives de répression qu'elle a provoquées, ont occasionné un grand émoi dans les esprits, notamment à Liége, où la rumeur avait exagéré et les choses et les faits.

La Société internationale, au moyen des ses meetings et de ses journaux, continue son œuvre et prépare ainsi les ouvriers à devenir des fauteurs de désordres. Toutefois, elle ne paraît pas réussir dans les centres populeux de Liége et de Huy.

207. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 8 januari 1869.

ARAB., CRB., 703.

A Liége	:	700 membres.
Lize-Seraing	:	500
Rocour-Vottem	:	75
Herstal	:	50
Montegnée	:	30
Total	:	1355

Après-demain nous allons donner un meeting à Montegnée et nous espérons voir croître rapidement le nombre de ses membres.

Tous les dimanches à 6 heures du soir il y a conférence au local.

I. Au local : 1° la morale universelle.
2° la science sociale (préliminaires).
3° la banque d'échange.

II. Chez les armuriers : la grève et les sociétés de résistance.

III. Chez les mécaniciens : 1° la grève et les sociétés de résistance.
2° l'ouvrier dans le passé et dans l'avenir.

IV. A Lize-Seraing : les statuts de l'*Internationale.*

Les conférences continuent tous les dimanches au local.
Une fois par mois chez les armuriers.
Une fois par mois chez les mécaniciens.
Tous les quinze jours à Lize-Seraing.
Nous tâcherons d'en organiser à Herstal, à Rocour et à Montegnée pour tenir les membres en haleine.

208. Uittreksel uit een brief van Gillard aan Robin; Seraing' 12 januari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Nous sommes maintenant 418 affiliés à l'*Internationale*. Notre section fait des grands progrès. Elle est fondée depuis le 18 octobre 1868.
Nous vous enverrons sous peu le montant de notre cotisation. Nous ne pouvons pas pour le moment, la plupart des membres n'ayant encore payé que 3 mois, et de cela nous avons envoyé 30 frs à nos frères Gantois.

209. Verslag van een hulppolitiecommissaris te Brussel, 14 januari 1869.

StB.,Mt., 7.

Le Sr Bonhomme Edouard, ingénieur civil, né à Clermont en 1829 (France), demeurant rue de la Putterie, n° 43, fréquente assidûment les meetings du *Cercle populaire,* qui ont lieu tous les dimanches à l'estaminet enseigné *A la Coupe,* rue Pierre platte. Il paraîtrait, d'après renseignements recueillis, qu'il fait même partie de la commission. Il est à remarquer que pendant les 4 meetings, qui ont eu lieu successivement à 4 heures du soir, les 4 dimanches derniers, il n'a pas prononcé de discours. Tous les samedis soir, il est des premiers présents à la séance de la commission.

210. Besluit van de Fédération Boraine, 17 januari 1896 (1).

ARAB., CRB., 703.

L'an mil huit cent soixante-neuf, le dix-sept janvier. Le conseil fédéral borain et les membres des comités des communes de Pâturages, Frameries, Wasmes, Warquignies, Genly, La Bouverie, Quaregnon, Eugies, et Jemappes prennent les décisions suivantes, savoir :

(1) Dit stuk werd getekend door een vijftigtal werklieden. Het werd aangeslagen bij Delesalle, die corrector was van *La Fédération Boraine.*

1°. Sont nommés :

1° Correspondant général : Roch Splingard.

2° Correspondant : E. Steens.

3° Correspondant : D. Brismée.

4° Correspondant : C. Standaert.

Le correspondant général correspondra directement avec le conseil fédéral, les correspondants Steens avec les communes de Pâturages, Wasmes et Warquignies, Brismée avec Jemmappes, Quaregnon et Frameries, Standaert avec Eugies, Genly et La Bouverie.

2° Le conseil fédéral est autorisé à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour fonder une feuille hebdomadaire ayant pour titre *La Fédération Boraine.*

Cette feuille sera rédigée par les citoyens Roch Splingard, E. Steens, Arnould, Coudroy et les collaborateurs acceptés par le comité de rédaction. Elle sera vendue dans chaque commune par un homme désigné par chaque comité. Les vendeurs toucheront deux centimes par numéro. Les produits de la vente seront perçus par les secrétaires; ils les remettront au secrétaire général tous les quinze jours.

Les bénéfices seront repartis comme suit :

Un quart aux secrétaires des sections;

Un quart à la caisse des ouvriers;

Deux quarts au comité de rédaction.

3° Pour se tenir au courant de la marche ouvrière du pays, chaque section s'engage à prendre dix numéros par semaine du journal l'*Internationale,* organe officiel de l'association.

4° Toutes les commissions se réuniront une fois par mois, chaque fois dans une commune différente. Le jour et la commune en seront fixés par le conseil fédéral.

Le conseil fédéral se réunira chaque fois que les circonstances l'exigeront; il sera convoqué par le secrétaire général.

211. Gepolycopieerd rondschrijven, 20 januari 1869.

ARAB., CRB., 703

Citoyen,

Dans sa séance du 17 courant la société *Le Peuple* a voté l'impression et l'envoi aux associés des pièces suivantes :

Etat général ou bilan approximatif, actif et passif, du journal *La Tribune du Peuple,* organe de l'association de la démocratie militante *Le Peuple,* au 31 décembre 1868.

Citoyens,

Le comité que vous avez nommé dans l'assemblée administrative du 20 décembre 1868, pour déposer le 10 janvier 1869 le bilan de

la situation du journal *La Tribune du Peuple* en vue de procéder à la liquidation de la dette, a à vous rendre compte aujourd'hui de la difficile et délicate mission que vous lui avez confiée.

Si le comité n'a pas rempli complètement sa tâche, il espère que vous admettrez qu'il a fait tout ce qui lui était possible de faire d'après les documents qu'il avait en sa possession; et il se plaît à croire que le résultat partiel auquel il s'est arrêté, est déjà assez satisfaisant au point de vue financier, pour vous rassurer sous tous les rapports.

Depuis huit ans (1861) que la société existe, une dette relativement énorme s'est formée et graduellement accrue. Cependant c'est à peine si elle s'est augmentée depuis 1866. Devant cette dette on en était venu à ne savoir comment on trouverait chez nous tous, associés, un assez grand dévouement pour l'éteindre, pour combler le déficit.

Mais dès les premiers jours, le comité de liquidation a trouvé des ressources inattendues. Nombre de sociétaires se sont montrés prêts à s'acquitter dès l'instant où on leur garantissait une organisation nouvelle, une organisation qui n'aurait plus permis la formation d'une nouvelle dette.

Citoyens, il y a aussi le nombre des abonnés qui est beaucoup plus considérable que nous ne le supposions, comme le montrera l'exposé financier établi d'après les livres du trésorier; et il suffira d'apprendre l'époque précise à laquelle commencent les nouveaux abonnements pour que nous touchions immédiatement de ce chef, sur simple présentation de quittances, une somme relativement importante, importante surtout en vue des abonnés assurés à la continuation de notre œuvre.

La vente au poids des vieux journaux dépareillés est encore une ressource qui contribuera à diminuer notre arriéré.

Dès les premiers jours donc, Citoyens, nous avons vu s'évanouir ce fantôme de la dette et le tableau que le comité va vous présenter, avec toutes les pièces à l'appui, vous découvrira une position financière aussi rassurante qu'inattendue.

En cela la liquidation que vous avez provoquée, aura rendu un immense service à la société *Le Peuple,* en n'en retenant plus éloignés par la crainte d'une somme énorme à payer, nombre de membres pleins de zèle et de dévouement, mais dont les sacrifices sont limités parce qu'ils doivent avant tout à leurs familles.

Au tableau que le comité vous présentera, manquent les renseignements qui ne pouvaient lui êtres donnés que par l'imprimeur, et c'est avec un profond et navrant regret que le comité doit vous dire qu'il a rencontré là une résistance, que nous ne cherchons même

pas à nous expliquer, puisque, au fond, vous n'avez établi le comité de liquidation que pour faire rentrer l'imprimeur lui-même dans les avances qu'il a faites avec tant de confiance à la société.

C'est ainsi, citoyens, que l'imprimeur a refusé de remettre au comité les collections faites, les journaux qui ont échangé et échangent, ainsi que l'énorme quantité d'exemplaires dépareillés du journal *La Tribune du Peuple,* dont nous aurions dû connaître, au moins, le poids pour compléter l'avoir du bilan.

Il est a espérer, Citoyens, que devant vous, ces résistances cesseront, et que notre œuvre ainsi complétée, le comité aura la satisfaction de n'avoir plus à vous présenter qu'un bien léger sacrifice, léger surtout devant le dévouement tout désintéressé dont vous êtes animés; et vous aurez la certitude cette fois qu'au lieu de cet engagement quelque peu effrayant qui vous apparaissait devant un chiffre inconnu, il n'y aura, pour ainsi dire, que de l'ordre administratif à apporter dans tout ce qui touche à la question du journal.

Et pour ce léger sacrifice, Citoyens, quelle récompense n'allez-vous pas recueillir ! Le journal *La Tribune du Peuple,* cette sentinelle avancée de tout mouvement démocratique, va revivre comme aux plus beaux jours de sa fondation, et par une marche administrative régulière dans tous ses détails : encaissement, expédition, tirage, vente au numéro, etc., notre journal, qu'on peut justement appeler le drapeau du ralliement de la démocratie en Belgique, aura bientôt reconquis le rang que lui marquent ses principes parmi les organes les plus sérieux de la presse populaire.

PASSIF.	
Dû à l'imprimeur	1383,40.
ACTIF.	
Payé à l'imprimeur en 1868	718,15.
Promesses de paiement	80,50.
Rentrées assurées de cotisations	94,00.
Rentrées assurées d'abonnements	6,00.
26 collections à 10,50	273,00.
53 abonnés nouveaux (moyenne oct.)	19,87.
	1191,52.
Reste dû par la société de ce chef	191,88.
RENTRÉES ÉVENTUELLES.	
Par associés	103,50
Par abonnés	104,00.
Par souscripteurs en espèces	17,00.
Rentrées douteuses	147,75.
	Fr. 372,25.

OBSERVATIONS.

Ne sont pas compris dans cette état :

1° Les quelques milliers de n^os^ restants de *La Tribune du Peuple.*

2° La collection de 23 journaux d'échange.

Pour le comité de liquidation,

B. Delesalle, Wuine et Esselens-Baert, membre adjoint au comité.

Citoyens,

Dans cette même séance l'assemblée a arrêté qu'il y aura vendredi 22 ct à 9 1/2 du soir une réunion extraordinaire de la société en son local, rue des Bouchers, *A l'Union.*

Ordre du jour :

1° Réorganisation du journal *La Tribune du Peuple.*

2° Elections des membres du comité administratif du journal et du comité de rédaction.

Salut fraternel.

Pour le comité de liquidation,
Delesalle et Otterbein.

212. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 20 januari 1896.

ARAB., CRB., 703.

La *Section Liégeoise* a recommencé de plus belle à se déchirer, s'engeuler, perdre son temps d'une manière regrettable. C'est le parti républicain, qui est cause de tout cela. Ils disent (Herremans dit que cela ressemble à vos Pellering) qu'ils veulent absolument élever des barricades, guillotiner quelques bourgeois et remettre la terreur à l'ordre du jour.

Ils veulent de plus rendre le sol à l'état et donner tout pouvoir à ce dernier, qui ferait régner quelque temps le despotisme bien et façonnerait les esprits de façon à les rendre tous partisans de leur organisation nouvelle. Ce n'est que lorsque deux ou trois générations auraient été formées de cette manière que, l'humanité n'étant plus pourrie, on pourra rétablir la liberté. Je te fais grâce du reste.

Tu a lu l'article de Dumoulin dans *Le Devoir ?* C'est cela.

Ne pourriez-vous, d'une façon quelconque, intervenir dans le débat et donner raison à ceux qui, comme nous, veulent arriver à la réforme sociale par l'association et non par les émeutes ?

Outre ces farouches buveurs de sang, qui ne nous effraient pas du tout et que nous materons définitivement d'ici à quelques jours, nous avons encore la classe des brouillons, qui trouvent mauvais tout ce que l'on fait, soulèvent un tas de disputes personnelles et nous font perdre notre temps.

Nous donnerons dans le commencement du mois de février un grand meeting dans la salle de *La Renommée* à Liége. Pour ce jour, il nous faudra au moins deux ou trois orateurs de Bruxelles, tout ce que vous avez de mieux.

Dis à Hins que nous le retenons pour ce jour-là. Demande à Arnould s'il ne veut pas venir, et toi donc ?

213. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 26 januari 1869.
ARAB., CRB., 703.

Le dimanche, 24 janvier 1869, vers 2 heures de l'après-midi, une conférence, à laquelle les affiliés seuls étaient admis, a été tenue au *Café de la Concorde* à Lize-Seraing par le sieur Dumoulin Joseph et autres Liégeois, membres de la *Société internationale des Travailleurs*. Le sujet traité a été, comme toujours, la critique des actes du gouvernement et des chefs d'établissements. Cette réunion était peu nombreuse et n'a nullement attiré l'attention publique.

Le même jour une assemblée publique a eu lieu, dans l'après-midi au cabaret du nommé Cabolet, au hameau de la Préale à Herstal. Plusieurs orateurs, notamment le Sr Marchal de Liége ont pris la parole pour, en faisant allusion aux événements du Hainaut et de Hodimont, démontrer la nécessité des grèves, que sous peu il y en aurait une à Liège, et pour annoncer que dimanche prochain, il y aurait un meeting chez Henrard à Herstal. 35 à 40 personnes assistaient à cette réunion où l'ordre n'a nullement été troublé.

214. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 26 januari 1869.
ARAB., CRB., 703.

Deux meetings, donnés dimanche dernier, l'un à Ans, le second à La Préalle-Lez-Herstal. En suite de ces meetings deux nouvelles sections ont été formées.

Dimanche, 31 janvier, meeting à Herstal.

215. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 1 februari 1869.
ARAB., CRB., 703.

Le 31 janvier 1869, à 3 heures de relevée, un meeting, qui avait été annoncé par affiche, a été tenu par l'*Association internationale des Ouvriers,* dans la salle du Sr Henrard fils à Herstal.

Les nommés Marchal, Remy, Dave, Deprez et Georges ont successivement pris la parole, ainsi que d'autres individus dont les noms

n'ont pu être connus.

Ils ont, comme de coutume, cherché à démontrer la nécessité des grèves dans l'intérêt de l'ouvrier, en expliquant l'utilité de la cotisation pour résister aux maîtres.

Il a aussi été fait allusion aux grèves, qui ont eu lieu récemment à Charleroi et à Verviers.

60 personnes, environ, ont assisté à cette réunion.

L'ordre n'a pas été troublé.

216. Servais, bevelhebber van de rijkswachtbrigade te Seraing, aan de bevelhebber van de rijkswacht van het arrondissement Luik, 1 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que hier vers 4 heures du soir, au *Café de la Concorde* à Lize (Seraing), Marechal et plusieurs autres Liégeois, se disant membres de la *Société internationale des Travailleurs,* ont donné une conférence. Le sujet, comme de coutume, critique le gouvernement et les chefs d'industrie. Cette réunion un peu nombreuse à cause qu'un concert instrumental avait lieu dans ce local, a obtenu quelques souscripteurs, tous de la classe ouvrière (houilleurs).

Le tout s'est passé dans le plus grand ordre, mais sans attirer de la population la moindre attention.

Un meeting est annoncé pour le milieu de ce mois à Lize, Ougrée et Jemeppe.

La police locale n'approche pas ces réunions.

Le maître du *Café de la Concorde* ne connaît pas les orateurs, de manière qu'ils viennent pérorer et que personne ne connaît leur nom (1).

217. De politiecommissaris van Herstal aan de procureur des konings te Luik, 1 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un 3e meeting de l'*Association Internationale des Travailleurs* a eu lieu à Herstal, hier, dimanche, 31 écoulé, vers 4 h. de relevée, à la salle de danse de Henrard-Lisse, rue Large-Voie, n° 544. Il y avait environ (70) soixante-dix personnes, dont près d'un tiers de compagnons venus de Liége. Comme aux deux précédents meetings, tenus : 1° le dimanche, 13 décembre der-

(1) Laatste twee alinea komen voor op een toegevoegde nota.

nier, même salle et auquel assistèrent environ (200) deux cents curieux; et 2° le dimanche, 24 courant, je dis écoulé, à la salle de danse du sieur Cabolet, Denis, hameau de la Basse-Préalle, n° 145, et auquel n'assistèrent que (40) quarante personnes en tout, j'ai assisté à celui-ci, accompagné du commandant de la gendarmerie de Herstal et de deux gardes-champêtres, tous en habit bourgeois. Il est matériellement impossible de détailler toutes les niaiseries, qui se débitent dans ces assemblées, où les questions si ardues du capital et du travail sont traitées à tour de rôle par tous les compagnons indistinctement, et par la plupart d'entre eux d'une manière qui dénote leur complète ignorance de la matière ! Aussi me serais-je abstenu de vous en rendre compte, si la dernière séance n'avait été signalée par des provocations à l'adresse de la police présente, dans les circonstances suivantes : un jeune étudiant en droit, le sieur Dave, qui s'était signalé déjà lors du premier meeting par une grande véhémence de langage, le sieur Dave prenant la parole au milieu des auditeurs, auxquels il était venu se mêler, s'écria : „que les agents de police qui se trouvaient dans l'assemblée, feraient beaucoup mieux d'aller... surveiller les combats de coqs défendus par la loi, que de venir prendre des noms et des notes dans une réunion libre, etc., etc." Ceci était dit, m'a-t-il semblé, à l'adresse particulière de Mr Catry, agent de police de Liége, qui se trouvait là en bourgeois. Cette sortie ridicule, amenée évidemment par l'insuccès répété des meetings, n'ayant produit que très peu d'impression sur l'auditoire, je me suis contenté de hausser les épaules sans y répondre autrement. Le meeting s'est terminé tranquillement vers 6 heures du soir. Une chanson ou *pasqueye* de circonstance, dont un exemplaire ci-joint, dont le refrain : *Lâ fé pârteie di l'Internâtionâle !* (1) n'a trouvé que peu d'échos dans l'auditoire, nonobstant les efforts de gosier et de voix des compagnons adeptes, réparties dans les différents coins de la salle. J'ai eu un moment l'intention d'interdire la collecte faite par un membre de l'association à la porte de la salle, extérieurement, et dont le produit peut s'évaluer à deux francs environ de monnaie, y compris la première mise d'entrain; mais c'eût été leur donner trop beau jeu, selon moi, de se poser en martyrs, et je continuerai d'agir de même, à moins d'ordre contraire.

P.S. Le fait le plus saillant de la soirée est que la grève des typographes de Verviers a été blâmée comme ayant éclaté trop prématurément et il m'a semblé, aux réticences de langage des orateurs, que celle des typographes de Liége, qui devait éclater, paraît-il, aujourd'hui même, est remise indéfiniment à cause de la réunion ou alliance

(1) *L'Internationale,* par J. Zerped, 1 blz. in 8°.

offensive et défensive de tous les éditeurs des journaux liégeois tant catholiques que libéraux, etc. etc.

218. Telegram van Honoré aan Hins; 1 februari 1869, 8 h. 59. ARAB., CRB., 703.

3000 frs de Charleroy sont-ils disponibles pour typographes Liége. Réponse payée urgente.

219. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 1 en 3 februari 1869. ARAB., CRB., 703.

Le 1 février 1869, les ouvriers typographes de Liége, au nombre d'environ 250, se sont mis en grève, exigeant une diminution d'heures de travail et une augmentation de salaire, exigences que les patrons ont refusées.

On ne prévoit pas que l'ordre soit troublé. D'ailleurs la gendarmerie et la police locale se sont concertées pour son maintien.

Les ouvriers typographes de Liége qui s'étaient mis en grève, ont successivement repris leur travail, aujourd'hui, 3 février, sans augmentation de salaire.

L'ordre n'a pas été troublé.

220. Robin aan Alfred Herman te Luik; Elsene, 2 februari 1869. ARAB., CRB., 703.

Tu dois donner au diable ton infidèle correspondant. Eh bien, note d'abord que depuis le mercredi 18 janvier, je n'ai pas cessé d'avoir un violent mal de tête, souvent au point de ne pouvoir retenir mes cris, qu'en ce moment j'ai encore la tête pesante et que je n'ai peut-être pas finie avec les crises. J'ai manqué aux réunions 2 samedis (Conseil général) et 2 lundis (section). Pour me remettre (!) j'ai déménagé; j'ai loué à Ixelles, rue Van Aa, 66, une petite maison avec jardin. Note ce changement, ainsi que celui de Hins, qui a repris mon quartier, rue de Ruysbroek, 98.

J'avais chargé Hins de transmettre la demande de délégués pour Herstal, mais il y avait 11 autres demandes et la tienne à été écartée. Je l'ai regretté, d'autant plus que quand j'ai vu cela samedi soir dernier, il était trop tard pour faire parvenir les 100 numéros de *L'Internationale*.

Une lettre a été écrite au directeur de l'Espérance; a-t-elle fait de l'effet ?

En fait de règlements de sociétés, tu as celui de la section bruxelloise, puis dans *La Tribune* le règlement de *La Fourmi*, une per-

sonnelle de Vandenhouten, ainsi qu'un règlement de société de résistance; un supplément du *Mirabeau,* que je t'ai envoyé, en contient aussi un, fait par Hins.

Nous avons depuis hier soir une chambre *Au Cygne,* qui va servir de salle de séance du conseil général, de bibliothèque, d'archives, dont je suis chargé. D'ici peu de jours, j'aurai débrouillé un tas de paperasses et je t'enverrai tous les règlements que nous avons en double. Je n'ai jamais d'ailleurs entendu parler de règlement d'ordre intérieur, dont nous aurions crânement besoin lorsque se représente sous une forme quelconque, comme hier soir, la question Brismée-Pelleringienne.

Nous n'avons pas reçu *Le Devoir* en échange de *l'Internationale;* il serait bon de nous le renvoyer depuis le 1er janvier, car tout cela sera soigneusement collectionné.

As-tu reçu les numéros de *La Liberté,* que tu demandais et que j'avais prié Hins de te faire parvenir ?

J'ai reçu d'un compagnon de Lize-Seraing, autre que M. Lepourcq, une lettre dans laquelle il se dit secrétaire de la section et se met en communication avec moi; je crois avoir donné la lettre à Hins; il dit le contraire; quoiqu'il en soit, elle est égarée; peut-être la trouverai-je d'ici quelques jours, quand j'aurai débrouillé le désordre de l'aménagement. Je regrette beaucoup cet accident, qui peut être mal interprété par un homme, dont j'ai oublié nom et adresse.

Grand merci de ta balle, qui est admirable comme ressemblance, comme pose et comme photographie.

J'ai, comme tu dis, commencé à aller dans les meetings; je n'en abuserai pas pour diverses raisons, dont la principale est que je me trouve très peu propre à un genre d'éloquence, qui a plus pour but d'entraîner que de démontrer. Je profiterai, si la névralgie ne redouble pas, de l'occasion pour aller à Liége au grand meeting du milieu du mois.

(Une petite personnelle : un étudiant de Liége, le fils Collard, m'a parlé d'une collection cristallographique très complète, qui se trouve à Liége à un prix fabuleusement bas : 3 frs, dit-il. Si tu en as connaissance, si tu ne l'as pas, tâche de t'informer auprès de quelque étudiant des sciences, je te demanderai où cela se trouve, afin d'en rapporter un à mon prochain voyage.)

La grève des typographes d'ici a tout-à-fait réussie et est terminée. Mais quels réactionnaires que ces mutins-là ! Ils n'ont seulement pas osé insérer dans leur petit journal la lettre du Conseil général, que tu as vu dans l'*Internationale;* et certes ils ne s'affilieront pas en bloc de sitôt.

A Bâle la lutte est formidable : 300 familles sont toujours sur le pavé. Les infamies des patrons sont prouvées, à un tel point est l'indignation, qu'elles soulèvent, que l'association fait en quelques mois dans les environs des progrès qu'elle n'aurait sans cela pas faits dans des années. Les secours qui arrivent aux ouvriers, ne font pas douter de la victoire. Vous ferez bien d'organiser aussi une souscription à Liége. Aux dernières élections, le président de l'*Internationale* de Bâle a été élu au conseil fédéral suisse ! Quelle victoire !

A Verviers la grève ne marche pas aussi mal qu'on l'avait cru d'abord. Tu as dû en voir le compte rendu.

Nous avons failli être joliment flué dans le Borinage par un certain Coudroi. Ce digne avait créé les sections, avait nommé les comités, s'était nommé lui-même secrétaire général, puis avait voté par ses créatures, pour lui et pour elles, une série de traitements, montant en tout à 15 ou 20.000 francs. Il y a 10 jours, Hins et Brismée, qui avaient voulu assister à une réunion des comités borains ont été mis à la porte avec menaces. La revanche a été bonne dimanche passé et 4000 ouvriers pourront rapporter à leurs frères d'autres idées que celles de Mr. Coudroi; encore quelques dimanches et il ne sera plus question de cet escroc.

Quoiqu'il en soit, c'était de ces sections et ceux de Charleroi, que devaient nous arriver de plantureuses cotisations, sur lesquelles vous comptiez en envoyant hier soir une dépêche. Tout est à réorganiser et cela demandera un peu de temps. Quoiqu'il en soit, la victoire n'est pas plus douteuse qu'à Jumet-Gohyssart; là était une des plus anciennes et des plus considérables section du bassin. Il s'y avait aussi formé des farceurs, qui avaient espéré y fair leur beurre; et les fondateurs naïfs avaient protesté par leur abstension, leur démission.

Nouvelles adhésions d'Allemagne. En Amérique les 3000 sociétés fédérées en *Labor Union,* vont sans doute resserrer leur lien avec *l'Internationale*. Enfin au train ou cela marche, je crois qu'avant 10 ans, la partie sera complètement gagnée.

Je t'envoie les quittances des 15 abonnés, dont tu as envoyé la liste. A toi d'effacer le „plus 20 centimes", quand il y aura lieu.

221. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 2 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Grand meeting à Liége, le 21 février.

L'*Internationale* devient à Liége un sujet d'épouvante. Il est donc à peu près certain que l'on voudra venir contempler le monstre

dans son antre. On nous dit, mais on l'a déjà su auparavant, que les avocats viendront nous combattre. Nous savons ce qui en est. Mais nous voulons frapper un grand coup. Nous désirerions donc voir quelques orateurs de Bruxelles venir seconder nos ouvriers dans cette tâche. Nous nous chargerons de tous les frais de délégation.

Nous continuons a donner des conférences à Lize. La dernière, qui a eu lieu avant-hier, a amené l'adhésion d'une cinquantaine de membres nouveaux. Nous allons prendre des mesures pour que des conférences semblables soient organisées dans toutes les sections du bassin de Liége.

222. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik 2 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

La section de Lize-Seraing d'après mes conseils, donne des conférences de quinzaine à son local. Les ouvriers non affiliés peuvent assister à ces conférences, mais les ouvriers seuls.

Jusqu'à présent, il n'y a que moi, qui soit allé donner des conférences et je commence à être très populaire dans la section. Dimanche dernier, j'y étais pour la 3^{e} fois et j'ai obtenu un succès réel . . . Ce n'est pas que je sois un orateur de 1re force, mais je connais l'endroit et je sais ce qu'il faut y dire.

D'abord la commune est divisée en protestants et catholiques, que chaque clergé tâche de pousser les uns contre les autres. J'ai su d'abord leur déclarer que j'étais athée sans froisser personne, et leur faire comprendre que la religion était une affaire purement personnelle, qui ne devait pas figurer dans nos débats. La 2^{e} fois, je leur ai dit que ces distinctions de religion étaient faites dans l'intérêt des patrons, mais que les ouvriers devaient en faire fi et combattre les patrons catholiques, comme les athées et les protestants. Enfin la 3^{me} fois, j'ai légèrement critiqué ces clergés, qui prêchaient le discorde au lieu d'association et j'espère ainsi arriver peu à peu à leur montrer la religion elle-même comme une stupidité. Mais il faut aller doucement et mettre toujours en avant l'intérêt matériel. C'est ce que je fais et pourquoi je suis goûté des ouvriers.

Dans ma dernière conférence, je leur ai montré que les travailleurs seuls devaient travailler à leur émancipation et qu'une chose, fut-elle bonne pour eux, quand elle est aux mains des patrons, elle devient pour eux une nouvelle source d'exploitation . . . Ce qui m'a donné occasion de toucher à toutes les questions sociales, leur donnant toujours l'exemple à côté du précepte. Ce moyen est mieux pour eux que les grands discours où l'on entame tout d'abord la synthèse de la révolution sociale.

Une chose qui a aussi contribué au succès, est celle-ci. A mon arrivée un ouvrier était venu m'annoncer que le directeur de l'Espérance accordait la réforme demandée. Je ne savais pas si le conseil avait écrit et comme dans le doute le sage s'abtient, avant de commencer la conférence, j'ai feint d'ignorer que le directeur avait cédé. Je leur ai dit que suivant leur désir le Conseil Général avait prié le patron d'accorder ce qu'ils demandaient et que, si la prière ne suffisait pas, on verrait à employer d'autres moyens; à quoi on a répondu que c'était inutile : ce qui a donné une crâne idée de notre pouvoir !

223. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 3 februari 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

En réponse à votre dépêche rappelée ci-contre, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la grève, qui a éclatée ces jours derniers parmi les ouvriers du charbonnage des Produits, a eu pour cause la résolution prise par la direction, à la suite de la notification qui fait l'objet de votre dépêche du 22 janvier dr (transformation du puits Ste-Félicité en puits spécial de descente), de faire descendre ses ouvriers par les échelles à tous les puits de ce charbonnage, en commençant par ceux du puits n° 20. On s'attendait bien à une certaine opposition de la part des ouvriers, mais on espérait en venir à bout en quelques jours. L'ordre fut donc mis en exécution le mercredi, 27 janvier, après avoir prévenu les ouvriers quelques jours auparavant, afin que ceux à qui il répugnait de se servir de ce moyen de descente, pussent chercher à s'occuper dans d'autres charbonnages. Il y eut un refus général de travailler jusque hier, où sur l'autorisation provisoire, que je donnai de laisser descendre les ouvriers par les cages dépourvues de parachute, le trait fut remis en activité.

Mon rapport du 2 de ce mois expose les autres motifs, invoqués par la société des Produits pour obliger ses ouvriers du puits n° 20 à descendre par les échelles. D'après le rapport verbal, qui m'est fait par M. le sous-ingénieur Orman, qui a visité ce puits hier, le guidage y laisse beaucoup à désirer au point de vue de la solidité. C'est le premier puits que l'on a guidé à Produits; les guides, de même que les traverses, y ont des dimensions d'une exiguité telle qu'il est difficile d'admettre que les parachutes puissent y fonctionner avec efficacité. Pendant tous ces jours de grève, on a renforcé le guidage et placé de nouvelles traverses. Quant au autres, il me restera à examiner si l'emploi de ces appareils y offrirait des dangers particuliers. Je m'en réfère, du reste, sous ce rapport aux considérations émises dans mon rapport du 5 mai 1868 sur la requête collective des exploitants du Couchant-de-Mons touchant le même objet.

224. Uittreksel uit een brief van Louis Swolfs aan Hins; Jumet, 5 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

La guerre étant un fléau, il propose d'inviter les ouvriers armuriers à refuser la commande de toute arme de guerre et à ne plus travailler qu'aux fusils de chasse. Il propose aussi de leur faire comprendre „que leur métier est désormais reconnu inutile sur la surface du globe, puisque la guerre doit s'éteindre en même temps que les autels et les trônes tomberont".

225. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, [7] februari 1869.

ARAB., CRB., 703

Les grèves d'ouvriers typographes, survenues à Verviers et à Liége, n'ont guère causé d'émotion et surtout, n'ont occasionné aucun désordre.

La Société internationale continue toujours son œuvre, les meetings se multiplient et il est facile de voir que les diverses sections reçoivent l'impulsion et le mot d'ordre d'un comité supérieur dont le siège n'est pas à Verviers.

Depuis la grève d'Hodimont la société a reçu dans le bassin de Verviers plus de 4.000 nouveaux membres. Les forgerons, les mécaniciens, les ajusteurs et les charpentiers viennent aussi de constituer une section de *l'Internationale* et de créer une caisse dite de résistance. Malgré que l'ordre n'ait pas été très sérieusement troublé jusqu'à ce jour, la situation est loin d'être bonne. Toutefois la bourgeoisie n'est pas du tout du parti des agitateurs.

226. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 februari 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 219.728.

Le libraire Gosselin de Paris, condamné à 3 ans de prison et 5.000 fr. d'amende pour vente de livres prohibés, se trouve en ce moment à Bruxelles, rue des Frippiers, n° 12, au premier.

Il organise un service express de messageries entre Bruxelles et Paris. Le but ostensible est celui-là; le but caché, c'est la recherche des moyens d'introduire le plus possible en France, sous divers couverts, des publications anti-bonapartistes.

227. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 11 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Viens-tu toujours dimanche prochain à Lize ? Si oui, écris-le moi ou dis-moi quel est celui qui te remplace, afin que je puisse lui écrire à quelle heure ont lieu les différents meetings et quelle route il doit suivre pour s'y rendre.

228. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Hins; Verviers, februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Nous vous informons de l'organisation d'un grand meeting, dimanche prochain, 14 courant, à Verviers. Nous avons écrit au compagnon Splingard pour qu'il nous honore de son concours. Vous devez encore avoir dix francs pour ses frais de voyage, que je vous ai envoyés, lors de la visite d'Arnould. Je vous avais envoyé la somme de 20 francs et je vous prie de m'en accuser réception à votre prochaine.

Je veux me tenir tout en dehors des comptes de l'Association, qui dès le commencement ont été très embrouillés par ceux qui ont tenu la comptabilité.

229. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Tâche que l'on envoie un bon délégué pour Lize, Ougrée, Jemeppe. Si Hins peut venir, dis-lui de m'écrire. Nous irons l'attendre à la station et le conduire là où il doit se rendre. Ceci, c'est pour le 14 février. Un second délégué ne serait pas de trop.

Excessivement important :

Les trois meilleurs orateurs de Bruxelles pour le meeting de Liége. Il aura lieu le 28 février, probablement *A la Renommée*. Tâche de décider Hins, Arnould, Robin ou De Paepe.

Des compliments à Hins. Frotte-lui l'épaule droite, passe-lui la main dans les cheveux, fais toutes les bassesses possibles; mais tâche de le décider à venir chez nous et à Lize.

230. Uittreksel uit een brief van Herman aan Hins; Luik, 21 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Tu arriveras probablement demain à 11 h 41 m. à la station des Guillemins. Si, comme je le pense, je me lève à une heure raisonnable, j'irai t'attendre à la station. Sinon, prends Arnould par un bras, Robert par l'autre, traversez carrément les boulevards et allez au *Café de la Renaissance* où vous trouverez certainement l'un des nôtres.

231. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 22 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 21 février 1869, de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi, *l'Association Internationale* a tenu au *Café de la Concorde* à Lize-Seraing, sous la présidence du nommé Lepourc Julien, du lieu, un meeting dans lequel le Sr Marchal, un individu que l'on dit se nommer Sr Remy et trois autres inconnus ont parlé contre le gouvernement pour l'abolition de la conscription, le suffrage universel, les grèves d'ouvriers, etc.

Une chanson Liégeoise en faveur de l'association a été chantée par un nommé Deprez de Liége.

200 personnes appartenant à la classe ouvrière, tout au plus, ont assisté à cette réunion. 15 à 20 ont signé comme adhérents. Il y a eu peu d'animation; lorsque le dernier orateur a parlé, la salle était presque vide.

Il devient difficile de connaître les noms des orateurs, qui ne sont plus désignés lorsqu'ils prennent la parole.

L'ordre n'a nullement été troublé.

232. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 28 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 28 février 1869 de 3 à 7 heures du soir, un meeting a été tenu dans la *Salle de la Renommée,* au faubourg St-Léonard à Liége, par la *Société internationale des Travailleurs.*

Divers orateurs appartenant aux sections de Liége, Verviers et Bruxelles, notamment les sieurs Remy, Robin, Cols, Henne, etc., ont préconisé les avantages de l'association, ont signalé l'extension qu'elle prend dans plusieurs pays pour arriver à une résistance générale, ont traité de suffrage universel, ont dépeint la misère de la classe ouvrière,

ont critiqué les gouvernements; quelques personnalités concernant des établissements industriels de cette ville ont aussi été posées.

Sauf une suspension momentanée de la séance, provoquée par une interruption, l'ordre n'a pas été sérieusement troublé.

2000 personnes, au moins, appartenant pour la plupart à la classe ouvrière, ont assisté a cette réunion.

233. Uittreksel uit een brief van Edouard Bong aan Hins; Dison, 28 februari 1869.

ARAB., CRB., 703.

Il le prie d'insérer dans son journal quelques détails sur le traitement des ministres et des fonctionnaires gouvernementals, afin de mettre les ouvriers au courant de ces vampires.

On pourrait parvenir ainsi à faire un peu plus de républicains, car dans des endroits comme ici, que l'ouvrier ne connaît rien du tout, on ne pourrait manquer de les instruire sur des points pareils.

N.B. Bong se dit né républicain.

234. Losse nota in inkt, 2 maart 1869.

ARAB., Vreemdenlingenpolitie, 196.844.

D'après un rapport du commissaire en chef de police de Liége, en date du 2 mars 1869, le sieur Robin, Français d'origine, aurait pris la parole au meeting ouvrier tenu à Seraing le 21 février dernier.

235. Verslag van een officier van politie, [6 maart 1869].

StB., Mt., 1.

Salle de l'Orient.
Association libre des typographes de Bruxelles.

Méting du samedi, 6 mars 1869.

L'assemblée, composée de 300 personnes environ, est présidée par le sieur Paul Van Gaelen.

Ouverture de la séance à 9 heures. Le sieur Van Gaelen explique la raison d'être du méting. Il a lieu, dit-il, à l'effet de s'entendre sur la manière dont les ouvriers typographes protesteront contre l'atteinte portée par leurs patrons au droit d'association.

Dans bien des ateliers, dit-il, les ouvriers ont eu à choisir entre leur renvoi ou leur démission à l'*Association libre*. C'est une violence, qui nous est faite et contre laquelle nous devons protester avec la plus grande énergie. Nous en reviendrons, si nous n'y mettons bon ordre, à reprendre la position des vassaux avant 1789.

Il engage les ouvriers à resserrer leurs liens et à s'entendre pour réaliser leur but, c'est-à-dire de monter entr'eux une imprimerie où on donnera de l'ouvrage pendant les grèves, qui reprendront incessamment, car les patrons veulent la guerre et ils l'auront.

Les sieurs Vankalck, Kaets, Hiels, Bonneys, Vandenhove et Brismé parlent dans le même sens. Le dernier ajoute que depuis 8 mois, il parcourt le bassin houillier de Charleroi pour engager les ouvriers à cesser d'être les esclaves des gens qui se sont enrichis avec l'argent qui leur a été volé.

L'assemblée se sépare en ordre à 11 heures après avoir décidé à l'unanimité qu'une protestation contre la conduite des patrons typographes sera envoyée à la Chambre des Représentants.

Ci-joint deux journaux qui ont été distribués (1).

236. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 7 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les meetings de l'*Internationale* se propagent mais n'amènent, jusqu'ici, pas de désordre. Cette société continue à recruter dans tous les ateliers et le nombre des adhérents augmente chaque jour : la classe ouvrière assiste en grand nombre à ces réunions et semble prendre goût à la chose.

Les journaux socialistes, notamment dans l'arrondissement de Verviers, sont toujours très répandus parmi la classe ouvrière et cherchent naturellement à pervertir les gens de cette classe.

237. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 9 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

As-tu convoqué Hins, Arnould et Robert ? Ne pourrais-tu inviter aussi Van Goidsnoven et César De Paepe ?

238. Uittreksel uit een brief van Lorrain aan Hins; Virton, 10 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les théories d'Hins n'auraient pas de succès dans le Luxembourg, où les ouvriers gagnent plus que les propriétaires, „mais dès que vous proclamerez la république, tous en seront, quand même vous

(1) Deze ontbreken in het dossier.

ne leur auriez jamais adressé la parole et au besoin donneront le coup de feu, s'il le faut. Ils ont prouvé en 1848, quand au nombre de 6 mille, ils se sont soulevés contre le fétiche de Léopold encore exalté par le reste du pays".

239. Uittreksel uit een brief van Danthier aan Hins; Parijs, 12 maart 1896.

ARAB., CRB., 703.

P.S. Mes amitiés au citoyen Brismée. A-t-il publié la chanson, que je lui ai envoyée : *Les deux fléaux du genre humain, les prêtres et les rois.*

240. Uittreksel uit een brief van Larondelle aan Hins; Ensival, 14 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les sections de Verviers, d'Ensival, de Dison et de Pepinster se concertent aujourd'hui pour les meetings de Pâques. Arnould et Robert nous prêteront leur concours.

241. De bevelhebber van de rijkswachtbrigade te Seraing aan de bevelhebber van de rijkswacht van het arrondissement Luik, 15 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que hier vers 8 heures du soir, au *Café de la Concorde* à Lize-Seraing, a eu lieu une conférence de *l'Association internationale.* Les affiliés seuls étaient admis. Un seul orateur a été entendu, c'est le nommé Herman, bijoutier de Liége, qui a parlé sur la nécessité d'établir des magasins de denrées alimentaires pour les sociétaires de *l'Internationale* et aussi sur la formation d'un conseil de prud'hommes.

L'assemblée était peu nombreuse et paisible.

242. Delesalle aan Coudroy; Brussel, 17 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Je ne reçois ni réponse à mes lettres, ni échange avec *La nouvelle Tribune du Peuple,* que je vous envoie cependant toujours très régulièrement, et en double expédition, savoir : un numéro pour vous, un autre pour la *Fédération Boraine.*

J'entends dire à droite et à gauche que vous parlez de notre journal dans chacun de vos numéros. Je suis assez intrigué de ce silence de votre part, car nous seuls, qui vous portons ici un intérêt tout particulier, nous ignorons vos faits et vos paroles à notre égard; et vous comprenez que tout bienveillants qu'ils doivent être, encore tenons-nous à en avoir connaisance.

Intercepterait-on votre correspondance directe avec nous ? Tout est possible de la part des partis haineux, et c'est pourquoi nous vous adressons ce pli par lettre chargée, vous priant de nous donner votre réponse également par lettre chargée, à l'adresse : Monsieur Delesalle, bijoutier, petite rue des Bouchers, 12, à Bruxelles.

Toujours tout à vous,

Pour le comité de rédaction,

[get.] Delesalle, trésorier du journal *La Nouvelle Tribune du Peuple.*

N'oubliez pas de nous envoyer les 3 derniers numéros.

243. Uittreksel uit een brief van Deschamps aan Hins, 20 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Meeting fixé au 28 mars pour la question ouvrière.

Les compagnons Arnould et Robert s'étant offerts pour ce meeting, je vous prie donc de vouloir bien les voir et de leur dire que nous comptons toujours sur eux.

244. Uittreksel uit een particulier verslag, 22 maart 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Le sieur Vuilmet distribuait hier soir au local de l'*Internationale* des circulaires concernant un meeting, qui sera tenu à Bruxelles le 28 courant.

245. Uittreksel uit een brief van L. F. aan Hins; Pepinster, 22 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Meeting fixé au lundi de Pâques.

Pour les frais de voyage, ils vous seront envoyés à l'avance et nous conviendrons avec les sections de Verviers et d'Ensival.

246. Vlugschrift, gedrukt te Seraing, 1 blz. in 8°.

ARAB., CRB., 703.

Casino de la Concorde à Lize-Seraing.
Lundi, 22 mars à 6 1/2 heures du soir.
Conférence par M. Eugène Bochart sur le suffrage universel.
1ère partie : Du développement de la démocratie en Amérique et en Europe.
2ème partie : Du suffrage universel comme suit : Moyen de remettre notre pays à la tête de la civilisation, de le sauver et d'assurer le bien-être général.
3ème partie : Spécialement destinée aux ouvriers.
Nous invitons tous les ouvriers à y assister.
Entrée libre.

247. Servais, bevelhebber van de rijkswachtbrigade te Seraing, aan de bevelhebber van de rijkwacht van het Arrondissement Luik, 23 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous rendre compte que hier vers 7 heures du soir a eu lieu au *Café de la Concorde* à Lize-Seraing, une conférence, donnée par le Sr Bochard Eugène, Bruxellois, membre de *l'Association internationale.* Il a parlé sur le suffrage universel et a enfin suivi le programme dont ci-joint un exemplaire (1). Il y avait environ 150 personnes, l'ordre n'a pas été troublé.

248. Uittreksel uit een brief van Chandelle aan Hins; Ensival, 24 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Nous avons obtenu pour notre meeting de lundi prochain la salle de l'école gardienne. Veuillez en faire part aux compagnons Arnould et Robert. Nous nous attendons à une vive controverse.

249. Coudroy aan de politiecommissaris te Quaregnon; Pâturages, 27 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

En ma qualité de secrétaire général de la *Fédération Boraine,* ce n'est pas un droit pour moi, mais c'est un devoir de vous prévenir

(1) Zie nr. 246.

que je donnerai demain deux conférences successives à Quaregnon, pour l'organisation d'une boucherie ouvrière et une analyse de la constitution. J'apprends à l'instant que le sieur Prudent Carlier, contre lequel j'aurais l'honneur de vous remettre demain une plainte en abus de confiance, s'occupe de menées très dangereuses contre la section de Quaregnon. C'est ainsi qu'il aurait été trouver les ouvriers de Jemmapes pour les amener demain après-midi, musique en tête, paraît-il, pour venir par ironie et par dérision, troubler les conférences que je donnerai à Quaregnon. Les excitateurs Brismée, Hins et Depaepe seront en tête de cette horde de Jemmapes. Veuillez, je vous en prie, pour éviter l'effusion du sang, vous mettre en mesure sous tous les rapports, et ma conviction est que la brigade de gendarmerie de Boussu sera insuffisante à maintenir l'ordre. Quant à moi, je me fais fort de maintenir les ouvriers de la section de Quaregnon dans l'ordre le plus parfait. Pour votre gouverne, les conférenciers, qui m'accompagneront demain, sont Esselens, chimiste de l'université de Bruxelles et Delesalle, rédacteur de *La Nouvelle Tribune du Peuple.*

250. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 maart 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Au meeting tenu par l'*Internationale* le 28 mars 1869 *A la nouvelle Cour de Bruxelles,* le sieur Spehl a dit en parlant des sociétés coopératives que souvent elles ne servaient qu'à créer de nouveaux exploiteurs.

Ensuite, il a distribué des circulaires concernant le meeting que le *Cercle populaire* a tenu le même jour *A la Coupe,* rue Pierre plate.

251. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 maart 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

D'après des renseignements particuliers, le sieur Spehl, horloger, aurait dit au meeting tenu par le *Cercle populaire,* le 28 mars 1869, que la propriété individuelle devait disparaître pour faire place à la propriété collective.

252. Uittreksel uit een particulier verslag, 29 maart 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Un rapport particulier dit que le sieur Robin, professeur, a pris la parole au meeting tenu par l'*Association internationale,* le 28 mars 1869 *A la nouvelle Cour de Bruxelles,* rue des Sœurs noires.

A cette réunion on aurait engagé le peuple à faire une révolution.

253. Uittreksel uit een particulier verslag, 29 maart 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Un rapport particulier dit que le sieur Spehl, horloger, a pris la parole au meeting tenu par l'*Association internationale,* le 28 mars 1869, *A la nouvelle Cour de Bruxelles,* rue des Sœurs noires. A cette réunion on aurait engagé le peuple à faire une révolution.

254. Uittreksel uit een brief van Duchêne aan Hins; Courcelles, 30 maart 1869.

ARAB., CRB., 703.

Nécessité d'un meeting le 4 avril parce que „les cœurs sont un peu refroidis et qu'il faut absolument qu'un délégué de Bruxelles vienne remettre les gens au monde".

255. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 2 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 1 avril 1869, vers 8 1/2 heures du soir, l'*Association internationale* a tenu chez le sieur Hausman, cafetier, rue Cockerill à Seraing, un meeting dans lequel les nommés Marchal et Herman, de Liége, se sont fait entendre comme toujours, en parlant des grèves d'ouvriers, contre le gouvernement et les chefs d'établissements.

150 personnes, tout au plus, assistaient à cette réunion. Aucun adhérent n'a souscrit.

L'ordre n'a pas été troublé.

256. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 2 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 2 avril 1869, vers 6 heures du matin, environ 80 ouvriers des divers ateliers de la fabrique de fer de l'établissement de Seraing (Cockerill) ont refusé de travailler, ont parcouru l'endroit en chantant et sont ensuite rentrés chez eux sans commettre le moindre désordre.

Selon l'avis de M. le Procureur du Roi l'état des choses ne paraît pas devoir nécessiter pour le moment une intervention autre que celle de la police locale.

La cause est que les ouvriers ne peuvent plus sortir de l'établissement qu'à 6 heures, tandis qu'avant ils pouvaient retourner chez eux à 4 ou 5 heures, lorsque leur journée était finie.

On pense que cette grève ne prendra pas d'extention. Le soussigné (1) se tient prêt avec sa troupe à tout évènement et a donné des ordres pour être prévenu par le télégraphe. Il a prescrit aux brigades d'Engis et de Hollogne-aux-Pierres de se préparer à marcher avec leurs hommes au premier appel, pour le cas où il devrait se rendre à Seraing.

257. Uittreksel uit een brief van Danseau en anderen aan het Comité van Brussel, 2 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Protestation contre Croisier qui les a traités de blagueurs et qui a été hué et sifflé au meeting du 28 mars.

Notez que ceci se passait en l'absence des compagnons Arnould et Robert. Après que ces deux vaillants champions de la cause populaire eurent exposé leurs théories sur la question ouvrière, qui était à l'ordre du jour ... Croisier redemanda la parole et dénatura leurs discours et ...

258. Coudroy aan de procureur-généraal te Brussel; Pâturages, 3 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le soussigné Coudroy Charles-Ernest-Jean-Baptiste-Benoit, praticien et secrétaire-général de la *Fédération Boraine* à Pâturages, a l'honneur de porter à votre connaissance qu'il a été, lundi, 29 mars dernier, dans l'établissement du *Cygne,* Grand'Place, à Bruxelles, au siège d'un soi-disant Conseil Général de *l'Association Internationale des Travailleurs,* infâmement calomnié, sinon diffamé par les nommés Eugène Hins, secrétaire général de cette association, Laurent Verrycken, Brismée et Leryck, tous membres de ce conseil, en ce sens qu'ils se sont servis publiquement à l'adresse du soussigné des termes suivants : „Coudroy est un escroc, et il est deux fois banqueroutier".

A plusieurs reprises, paraîtrait-il, Monsieur le Procureur-Général, déjà le soussigné aurait été diffamé et calomnié de la même manière par les mêmes individus et dans le même lieu. Il cite comme témoins de ces diffamations, le sieur Delesalle, bijoutier, petite rue des Bouchers, à Bruxelles, Damin, négociant, rue du Nord, 65, à Bruxelles, Frappaz Ferdinand, marchand de vins, petite rue de l'Ecuyer, n° 1, à Bruxelles, Esselens, analyste, rue Anglaise, 28, à Molenbeek-st-Jean,

(1) Phillippart, bevelhebber van de rijkswacht van het arrondissement.

les sieurs Wilmez et Wuyne, dont l'adresse est connue par les autres témoins.

Le soussigné a l'honneur de faire remarquer à Monsieur le Procureur-Général, qu'il est arrivé à l'âge de 36 ans, sans jamais avoir subi la moindre condamnation, même en simple police et quoique démocrate, il vous l'avoue, il n'a jamais subi de la part des autorités le moindre reproche sur les théories qu'il professe, parce qu'elles sont celles de la raison et de l'équité. Même dans les rangs de l'armée où il a servi pendant plus de dix ans, y occupant une position assez élevée, il fut l'objet de l'estime de tous ses chefs pour sa loyale franchise.

Le soussigné termine en faisant remarquer à Monsieur le Procureur-Général, qu'à la tête d'une nombreuse famille, il a plus besoin de considération et d'honneur que d'argent, et que les menées des individus qu'il accuse sont celles d'ambitieux affamés que l'on s'attire comme implacables ennemis, une fois que l'on diffère de principes avec eux.

...

259. La Nouvelle Tribune du Peuple, Organe de la Démocratie militante, 4 april 1869, p. 2. (1).

ARAB., CRB., 703.

Meeting de Quaregnon.

Il y a dans le Borinage un homme qui s'appelle Coudroy; et cet homme est l'objet d'une masse de propos malveillants de la part de la section Bruxelloise de l'Association internationale des Travailleurs. On ne lui ménage pas le titre d'*escroc* tant dans les séances de cette section que dans le sein même du conseil général. Nous avons voulu voir par nous-mêmes ce qu'il en est de tout cet échafaudage d'accusations; et ayant appris dimanche dernier, 28 mars, qu'il y avait ce jour 2 meetings à Quaregnon: l'un organisé par le Conseil Général belge, l'autre par le citoyen Coudroy, nous sommes accourus, parce que, les athlètes en présence, il y avait la meilleure occasion de connaître la vérité. Et nous devons le déclarer tout de suite, les conséquences de cet examen sur les lieux sont tout en faveur du citoyen Coudroy, et des plus déplorables pour le conseil général, qui vient, nous dirons, semer là la guerre civile ! entre les travailleurs ... Oui, la guerre civile ! puisque le citoyen Coudroy a déjà ses sections formées, et qu'il les administre très bien; puisque le citoyen Coudroy a conquis

(1) Boven en ondergedeelte door vocht weggesleten, zodat enkele onvolledigheden voorkomen.

par son intelligente activité les sympathies de tout le Borinage, et qu'il arrive à des résultats sérieux que la section Bruxelloise actuelle ferait bien de méditer dans l'intérêt des prolétaires au point de vue de leur éducation et leurs plus pressants besoins matériels.

Comment ! On accuse un homme d'être un *escroc* parce qu'il perçoit 2 *centimes* par mois et par homme pour la direction générale (1) . . . Est-ce que tous les frais de déplacement ne sont pas remboursés par les sections *qui les appellent ?* Ceci soit dit sans reproche, mais uniquement pour justifier l'homme qui, comme Coudroy, *cette grande figure du mouvement ouvrier dans le Borinage,* fait, (mais plus *économiquement*) absolument ce que fait la section Bruxelloise de par le conseil général belge.

Ceci dit, passons aux meetings. Il est 3 h. 1/2 et nous sommes au salon Paturiaux. Là est un bureau de la section bruxelloise. Un délégué de cette section parle dans des termes très chaleureux pour l'entrée de tous les travailleurs dans ce grand vaisseau qui s'appelle l'association internationale et porte dans ses flancs toutes les espérances de l'avenir.

L'orateur est vivement et sincèrement applaudi pour son brillant exorde. Puis s'adressant au citoyen Coudroy présent, il reconnaît son dévouement à l'œuvre; seulement il y a... les 2 *centimes par mois ! !* ... et cet homme de dévoué qu'il était, devient tout à coup un obstacle pour la cause; tout à l'heure il avait du savoir, de l'expérience, une grande valeur administrative, mais il y a le contre-poids des 2 *centimes,* et voilà que dans la balance de l'honneur Coudroy, au conseil général, pèse moins que zéro. Comme le citoyen Coudroy répondait avec un calme qui faisait sa force (*l'esprit de colère n'est pas chez l'homme fort de son droit et de sa conscience*) il se trouve arrêté au milieu de sa réplique par le président même du bureau, membre de la section bruxelloise. Vainement Coudroy lui fait observer qu'il avait laissé parler auparavant le délégué du conseil général sans l'avoir interrompu, le président persiste dans son interruption.

---

(1) *Extrait du Rapport du Conseil Fédéral de la Fédération Boraine :*

Pour la marche la plus régulière de la Fédération Boraine, le Conseil Fédéral vous propose de déterminer des appointements aux secrétaire général, secrétaire de section, trésorier et contrôleur, comme suit :

Au secrétaire général 2 centimes par homme et par mois, à 10.000 membres fédérés.

Un centime et demi, à 15.000 membres.

Un centime et un tiers, à 20.000 membres.

Un centime et quart, à 25.000 membres.

Ce dernier chiffre serait considéré comme le maximum; et le secrétaire général, dans tous les cas, conserverait ses frais d'employés à sa charge, etc.

Alors de tous les points de l'assemblée sont partis des huées qui l'ont enfin forcé à se rasseoir; et Coudroy justement indigné d'un pareil oubli des règles les plus élémentaires des meetings devant les droits à la tribune, et profitant d'un moment de silence qui suivit la retraite forcée du président à sa place, s'est adressé à l'assemblée en ces termes : *„Citoyens, puisque la parole n'est pas libre ici, je me retire, mais comptant bien que mes . . .”*

Ici autre scène, ou plutôt même scène, en ce sens que sous une autre forme les houilleurs donnèrent les marques de la plus haute estime au soi-disant *escroc* qui a derrière lui la force morale de 25 mille travailleurs dont il est à la fois le *père* et l'*ami* . . .

Coudroy ne balbutie pas en plein meeting pour dire qu'il est *républicain* et *rationaliste;*

Coudroy n'occupe pas les séances dans des discussions stériles de personnalités;

Coudroy instruit les masses comme on s'instruit *aux meetings du Cercle populaire.* La grande salle de Hannotte était comblé jusqu'aux galeries et nous n'exagérons pas en comptant plus de 2.000 auditeurs.

Là, pendant tout le temps qu'il occupa la tribune, Coudroy fut l'objet de la plus sympathique manifestation qu'un honnête homme puisse demander en récompense de son activité pour l'affranchissement des travailleurs; et il les affranchira malgré les obstacles déplorables que lui sucite . . . (Pourquoi ?) . . . le conseil général belge, sorti de la section bruxelloise.

(*Pour cette fois signé*) :

B. Delesalle.

260. Aanplakbrief, gedrukt bij Duquesne, Bergen (1).

ARAB., CRB., 793.

Association Internationale des Travailleurs.

Section de Cuesmes et Ciply réunis.

La commission provisoire de la section de Cuesmes et Ciply réunis porte à la connaissance des membres de l'association que le *2e* versement aura lieu le *11 avril,* dimanche.

Aucun compagnon-travailleur ne voudra, sans doute, reculer devant un aussi léger sacrifice.

Une somme de *500* francs a été versée à la Caisse d'Epargne de l'Etat, fondée sous le patronage de S.A.R. Monseigneur le Comte de Flandres, et des personnes les plus influentes du pays.

(1) De cursieve tekst werd met de hand bijgeschreven.

Tous les mois, il sera donné connaissance, aux membres de l'association, de l'état des recettes et des dépenses et du nombre des adhérents à la dite association.

Ordre du jour :

Meting à Ciply à 3 heures, dimanche, 4 avril.

Pour la commission, Xavier Gaie, secrétaire; le trésorier Jules Lebaux; les contrôleurs : Robert Carlot, J.-B. Finet et Rustin Floribert, *Edouard Filleul et Fl. Filleul.*

261. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 4 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Comme suite au bulletin du 2 ct, les ouvriers en grève de la fabrique de fer de l'établissement Cockerill à Seraing, ont, en grande partie repris leur travail le 3 courant au matin. Déjà le 2 au soir, les ouvriers de nuit s'étaient, en partie, remis à l'ouvrage.

On espérait que cette grève se terminerait ainsi, les directeurs ayant donné l'ordre de laisser sortir les ouvriers lorsqu'ils auraient fini leur journée sans qu'il soit 6 heures, mais le 3 à 11 heures du matin, ils ont de nouveau abandonné leur travail en demandant le renvoi de leur chef d'atelier.

L'ordre n'a pas été troublé. Des rassemblements, composés en grande partie de curieux inoffensifs, ont lieu près de l'établissement à l'entrée des ouvriers. La gendarmerie se tient toujours prête en cas d'événement plus grave. Aucun membre de l'*Internationale* n'a été vu sur les lieux.

262. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Seraing' april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Tu as tort d'envoyer des remontrances à Lize et Seraing. La grève était non seulement légitime, mais nécessaire. Ce ne sont pas les ouvriers, qui ont ouvert la lutte, mais bien les patrons, qui leur imposent sans motifs des conditions tyranniques. Loin de nous faire du tort, elle va peut-être faire de la section de Lize la plus importante de la Belgique. Quant aux caisses de résistance, cette grève en fera sentir l'importance mieux que tous les discours. Presque tous les ouvriers en grève sont entrées à l'*Internationale,* non pas pour réclamer des fonds, mais parce qu'auparavant ils n'osaient pas en faire partie. La grève ayant établi la lutte, ils sont venus en corps s'inscrire.

Un meeting a été improvisé dimanche à Lize. Plus de 600 ouvriers y assistaient. J'y allais moi, tout spécialement pour donner

une conférence, mais quand j'ai vu l'ampleur de la chose, j'ai risqué mon va-tout et j'ai tenu le meeting avec l'aide de Lepourcq. J'ai parlé uniquement de l'organisation de la grève et de la formation des caisses de résistance. Succès complet. Hourras, bravos, et cela vis-à-vis des contre-maîtres de l'établissement Cokerill. Seulement, je perdrai probablement leur clientèle, mais à part cela, je crois que j'ai donné un crâne coup de coude.

P.S. Ne publiez rien de ceci dans le journal. Je t'enverrai un article sur la grève de Seraing.

263. Uittreksel van een brief van Gillard aan Robin; Seraing, s.d.

ARAB., CRB., 703.

Lui annonce que les puddleurs ont repris leurs travaux et que les patrons ont fait des concessions.

Nous avons compris, compagnon Robin, qu'en admettant la grève de ces ouvriers, nous dévions de la règle tracée par l'*Internationale*. Mais nous nous sommes dit que c'était la catastrophe de l'Epine, qui avait jeté les fondements de l'*Internationale* dans le bassin de Charleroi, et soyez persuadé que cette petite esclandre nous a fait un bien inappréciable; car désormais, notre association est enracinée dans l'établissement Cockerill.

... Si vous parlez de notre section dans l'*Internationale,* elle marche bien. Nous sommes maintenant près de mille (940).

264. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 5 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 4 avril 1869, dans l'après-midi, l'*Association internationale* a tenu au *Café de la Concorde* à Lize-Seraing, un meeting dans lequel les nommés Larondelle de Verviers, Herman de Liége et Lepourc du lieu ont traité la question des grèves.

Il y avait environ 300 personnes. Tout s'est passé tranquillement.

N.B. Les ouvriers sont rentrés (le matin, 5) à l'établissement de Seraing à condition que leur chef d'atelier serait renvoyé. On pense qu'on n'accèdera pas à cette exigence et qu'ils cesseront de nouveau de travailler.

265. Uittreksel uit een vertrouwelijk verslag, 5 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les meetings de la *Société internationale* continuent à avoir lieu

dans les arrondissements de Liége et surtout de Verviers et quoique l'ordre n'ait pas encore été troublé, cela ne laisse pas que d'entretenir une certaine agitation parmi les nombreux ouvriers affiliés, qui en forment l'auditoire habituel. A la question *Salaire, résistance aux patrons, etc.,* qui sert de prétexte aux réunions, on en fait suivre d'autres, qui ont rapport au socialisme et même au républicanisme.

Une grève a lieu, en ce moment, parmi une partie des ouvriers de la fabrique de fer de l'établissement Cockerill Seraing. On pense qu'elle n'aura pas de suites fâcheuses, si les houilleurs et l'*Internationale* ne s'en mêlent pas.

266. Robin aan Gillard te Luik; Brussel, 5 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Je regrette d'avoir dû attendre 4 heures pour répondre à votre lettre. Il n'y a réunion du conseil général que samedi prochain, et je ne pourrai d'ici là en parler qu'à quelques membres isolés. Mais soyez sûr que tous regretteront, comme moi, la déplorable légèreté avec laquelle on agit dans ces circonstances.

Qui diable a donc pu faire croire que l'*Association internationale* était une caisse inépuisable, où l'on venait se faire inscrire au moment où l'on avait envie de se mettre en grève. Agir de la sorte, c'est s'exposer à des insuccès certains, et faire plus de mal en une seule fois à mon idée, que l'on ne ferait du bien en des années d'intelligente propagande. Quand un groupe d'ouvriers veut faire la grève, il faut d'abord qu'il s'y prépare de longue date et choisisse avec sang-froid le moment favorable. S'il veut, en outre, le secours des autres groupes associés, il faut avant d'agir, qu'il s'informe si ceux-ci sont en état de le soutenir, et c'est afin de faciliter ces relations que l'*Internationale* d'abord, que les fédérations, les conseils généraux ensuite ont été créés. Alors une fois les causes de la grève discutées, les moyens de la soutenir admis, les ouvriers en lutte son invincibles.

Ce n'est certes pas là ce que nous voyons dans la grève des ouvriers de Cockerill. Une cessation de travail décidée et maintenue malgré les promesses du gérant, sous l'inspiration de la coterie.

Les pudleurs ont-ils une caisse de résistance ? Non. Malgré les efforts des délégués, il paraît que la résistance est bien négligée à Seraing.

Les inscrits de la dernière heure peuvent-ils en bonne conscience, ceux qui n'ont en rien contribué à organiser la résistance, demander le concours de compagnons qui depuis plusieurs mois y abandonnent une partie de leur nécessaire. Sans doute, si par malheur la grève de Seraing ne cesse pas au plus vite, la fraternité des ouvriers l'empor-

tant, les grévistes seront soutenus. Mais qu'ils y pensent, les caisses sont très pauvres, grâce aux saignées qu'on y a faites pour d'autres grèves, aussi très légèrement entreprises, ou pour des grèves justes comme celle de Bâle. Et quant aux souscripteurs, c'est là une ressource dont les ouvriers doivent bien prendre garde d'abuser.

Ah, compagnon, usez de toute votre influence pour faire cesser au plus vite cette tentative inopportune; expliquez bien que toute grève doit être préparée, organisée, discutée, déclarée de sang-froid.

Veuillez me répondre avant jeudi matin, afin qu'il soit temps d'en parler dans l'*Internationale,* s'il y a lieu.

P.S. Ne vous occupez pas de vos fautes d'orthographe, cher compagnon, je ne les vois pas. Et si, par hazard, je respecte cette ridicule loi d'une minorité oppressive, c'est pure habitude. On a employé à me dresser à ce sot exercice bon nombre d'années, qu'on aurait pu mieux employer. Croyez le bien, il suffit de s'entendre, et je vous ai parfaitement compris.

267. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal, 9 april 1869.

ARAB., PG., 218.

. . . (1).

Si j'en puis croire les premiers renseignements déjà recueillis, le discours de cet avocat aurait été en effet très violent et ne s'écarterait guères des paroles rapportées dans *L'Echo du Parlement* (2).

On m'assure qu'une seconde réunion du *Werkersbond* est annoncée pour dimanche prochain au local *St.-Sebastien* et que le même orateur devrait y prendre la parole surtout dans le but, à ce qu'il paraît, de réfuter l'article ci-joint de *L'Opinion.* On s'attend à un discours encore plus violent que le premier.

Monsieur l'avocat Arnould, qui a été attaché dans le temps à la rédaction du *Précurseur,* a été, je pense, président de la *Société des libres-Penseurs.* Aujourd'hui il doit être collaborateur d'un journal qui s'édite à Bruxelles sous le nom du *Peuple belge* ou de *La Liberté.* Ce même Monsieur Arnould a encore été l'un des organisateurs du meeting tenu sur la Grand-Place à Anvers le 2 août dernier, jour de l'inauguration de la statue du roi Léopold premier et dont il est question dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser sous la date du 3 août (3).

---

(1) Over de toespraak van V. Arnould op 4 april.
(2) Had het artikel overgenomen uit *L'Opinion,* zie blz. 188. n. 1.
(3) Zie nr. 139.

268. Uittreksel uit een brief van Herman aan Robin; Luik, 9 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Tu as eu tort d'envoyer des remontrances à Lize et à Seraing, la grève était non seulement légitime, mais nécessaire.

269. Telegram van Camus aan Brismée; Morlanwelz, 9 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai convoqué dimanche. Je n'ai pas de réponse de Hins.

270. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 10 april 1869.

ARAB., PG., 218.

Je m'empresse de vous faire parvenir comme suite à ma lettre en date d'hier, les renseignements que je suis encore parvenu à recueillir au sujet de la conférence donnée dimanche dernier au local du *St.-Sébastien* à Anvers, sous les auspices du *Volksverbond,* par Monsieur Victor Arnould, avocat à Bruxelles.

Cette conférence avait été annoncée par une affiche placardée sur les murs de la ville et conçue en ces termes :

„Internationale Werkersvereeniging, het Volksverbond:

Antwerpsche afdeeling.

Op Zondag 4 April 1869 juist ten 12 ure 's middags in de groote zaal van den *S. Sebastiaan,* IJzeren Waag, zal de Heer Victor Arnould, advocaat en lid van de vereeniging, een conferentie houden over de Volksellende en *Internationale werkersvereeniging* in antwoord op de aantijgingen der dagbladeren. Iederen werkman wordt verzocht dezelve bij te woonen.

NB. Het weekblad *De Werker* behelst deze week het 2de deel van het artikel „De Strijd om 't leven" en is te verkrijgen in de drukkerij, Beggijnenstraat, n° 28, en in den *Sebastiaan,* IJzerenwaag."

Le nombre des personnes qui ont été présentes à cette réunion peut être évalué à une centaine.

Les mebres du *Volksverbond* d'Anvers y étaient en grande majorité. On y remarquait aussi les ouvriers voiliers qui ont été, il y a quelques mois, en discussion avec leurs patrons.

Le *Volksverbond* a pour président un certain sieur Coenen, le même qui s'était mis à la tête de la manifestation dite antimilitariste, qui a eu lieu le 9 février 1868 en cette ville.

Vous trouverez ci-jointe, Monsieur le Procureur-général, une petite feuille intitulée *De Werker,* organe spécial du *Volksverbond* (1). Ce numéro doit paraître demain; il donne un compte rendu assez exact, à ce que l'on m'a assuré, du sujet traité le 4 avril par Mr l'avocat Arnould. Il contient en outre une réfutation de l'article de *L'Opinion,* que j'ai eu l'honneur de vous adresser.

A la première page figure l'annonce de la réunion que je vous ai signalée comme devant avoir lieu demain à midi au *St.-Sébastien* et dans laquelle monsieur Arnould doit soumettre une proposition. Toutefois, cette annonce n'a pas encore été affichée en ville.

J'aurai l'honneur de vous tenir au courant, Monsieur le Procureur-général, de ce qui se sera dit et fait dans cette réunion.

. . .

271. Uittreksel uit een brief van Gillard aan Hins; Seraing, 10 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Meeting à Lize pour le 18.

Le comité me charge de vous prier de venir à deux, s'il est possible. Nous voudrions avoir le compagnon Brismée. D'après ce qui se passe ici, nous pourrions avoir des contradicteurs à ce meeting.

272. Telegram van Collangetty aan Brismée; Gilly, 10 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Steens absent. Demande un délégué, dimanche 18. Un meeting 9 heures.

273. Twee uittreksels uit particuliere verslagen, 11 april 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Spehl et un nommé Pirenne ont adressé une cinquantaine de circulaires à leurs amis pour les inviter à assister à une réunion qui aura lieu aujourd'hui à 3 heures à l'*Estaminet des Brasseurs,* dans le but de former une nouvelle section de l'*Internationale* et de nommer un comité provisoire.

---

(1) *De Werker,* 11 april 1869, jg. 1, nr. 25. *L'Opinion,* 6 april 1869, jg. 3, nr. 96, blz. 1, kol. 3-4 beweerde ten onrechte dat V. Arnould in de meeting van 4 april de werklieden er toe zou aangezet hebben algemeen stemrecht te eisen. Aan de hand van de verklaring van een werkgever werd verder aangetoond dat de werklieden zeer goed hun brood konden verdienen als ze alles niet opdronken en regelmatig werkten. Dit werd natuurlijk gemakkelijk weerlegd.

. . . . . .

Spehl figure parmi les individus qui se proposent d'organiser à Bruxelles une nouvelle section de l'*Internationale* afin de propager les principes révolutionnaires.

274. Telegram van Delesalle aan J. J. Hamant, 11 april 1869.
ARAB., CRB., 703.

Reçu lettre *Cigale*. Arrivons deux par train 7 heures 50.

275. Telegram van Bruno aan Joseph Lalieu, 11 april 1869.
ARAB., CRB., 703.

Manqué train. Meeting remis à dimanche.

276. Meeting de Goyssart [11 april 1869. Gedrukt vlugschrift].
ARAB., PG., 218.

Le Conseil général belge de l'Association Internationale des travailleurs est-il donc appelé à semer la dissension partout où il y avait organisation et fraternité avant son administration. La section *Les affranchis de Jumet,* cette section qui donna le signal de la solidarité, dans tout le bassin de Charleroi, entre les travailleurs et qui comptait de 600 à 700 membres, se trouve actuellement sous les fâcheuses conséquences d'un coup d'état inouï chez des gens qui n'ont jamais à la bouche que les mots justice, désintéressement, respect au droit, etc., — et le Conseil général belge, non seulement n'a pas flétri le fait, mais il l'a en quelque sorte sanctionné en regardant comme de très bon aloi une tactique de remboursement individuel dont certes Escobar se fut fait un grand honneur d'avoir été l'inventeur. — Il est 3 1/4, et un meeting est improvisé (dimanche 11 avril) dans le salon du sieur Wauthier Lenaire à Goyssart; au bureau sont les citoyens de Condé et Hermant.

Le citoyen de Condé expose les griefs de l'Association contre l'ancien bureau. Lors du renouvellement du Conseil administratif, une forte majorité au scrutin, se prononça pour de nouveaux conseillers; mais l'ancien bureau, au lieu d'accepter le résultat du vote, se retira en déclarant qu'il formerait une autre section. Ce qu'il fit, mais en conservant en même temps devers soi toute la caisse sociale.

Le 3 février le Conseil général fit connaître aux deux partis que le dimanche suivant il enverrait deux délégués pour terminer le différend, régler les comptes, et rétablir la concorde. Les délégués ne sont pas venus, malgré cette note en post-scriptum : *„Nos amis se rendront*

près de vous par le premier train partant de Bruxelles, à 7 h. 55, veuillez les attendre à la station de Roux."

Le citoyen de Condé donne ensuite lecture : 1° d'une lettre dudit conseil général datée 1er avril, où il annonce l'arrivée d'un délégué le dimanche 11 avril à 11 h. du matin pour procéder définitivement à la reddition des comptes en présence de 3 délégués des deux partis; et 2° d'une lettre du 7 avril ainsi conçue :

„Compagnon de Condé,

Lorsque je vous ai écrit pour vous proposer l'accord, je croyais que la section de Bayemont acceptait les conventions : voilà maintenant qu'ils m'écrivent qu'ils n'en veulent pas; mais QU'ILS RENDRONT L'ARGENT A TOUS CEUX QUI LE DEMANDERONT.

En présence de ce refus, le voyage du délégué ne servirait de rien; je ne viendrai donc pas dimanche.

Salut."

Ainsi, s'écrie de Condé avec indignation, quoique calme, voilà une minorité qui, ne se soumettant pas à l'arrêt du suffrage universel, se retire, forme une autre section dite de Bayemont et au lieu de remettre le fonds social en retenant tout simplement la part qui lui revient, dispose de cela comme d'un dépôt qu'elle a encore charge d'administrer — et en dispose de quelle manière : en déclarant qu'elle rendra à chaque membre de la société la part qui lui revient; — mais en d'autres termes : la minorité déclare dissoute la section *les Affranchis,* puisqu'elle ne reconnaît pas le *droit collectif* de cette section aux 1600 francs, qui lui reviennent !... C'est indigne !...

Non, non, ça ne sera, crie-t-on de toutes parts.

Le citoyen Hermant prenant alors la parole, propose de convoquer par lettres, chargées s'il est nécessaire, les membres de l'ancienne commission pour faire définitivement la liquidation collective de part et d'autre, avant d'en arriver à la poursuite en justice.

Il propose, dans tous les cas, un grand meeting pour faire bien connaître aux travailleurs de quel côté sont les hommes dévoués à leur cause.

Cette proposition est appuyée par les citoyens Pellering et Delesalle, venus exprès pour cette importante réunion.

Le citoyen Bronchin dit que jusqu'ici l'on a été mené par le bout du nez par les hommes de la section de Bruxelles, qui n'ont fait que parler de sociétés de consommation et de coopération sans éclairer en rien sur les vrais principes de l'Internationale. En conséquence, il approuve la proposition du citoyen Hermant — et à l'unanimité de l'assemblée, il est arrêté qu'un grand meeting sera annoncé par affiches et circulaires comme suit :

Goyssart-Jumet. - SECTION LES AFFRANCHIS.

Dimanche, 18 avril 1869, à 3 heures précises, dans le salon de Wauthier Lenaire Falise.

GRAND MEETING.

Ordre du jour.

1° Liquidation des comptes de l'ancienne section *les Affranchis.*

2° Réorganisation de ladite section sous son même nom :

LES AFFRANCHIS

avec affiliation à la section *les Affranchis de Bruxelles* et à la *Fédération Boraine.*

N. Nos adversaires sont fortement invités à venir dans ce meeting soutenir un débat contradictoire.

Signé : HERMANT et DE CONDÉ.

277. De politiecommissaris van Herstal aan de procureur des konings te Luik, 12 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un 4e meeting (avorté) de *l'Internationale* a eu lieu hier, dimanche 11 ct, de 6 à 8 h. du soir, au hameau de la Basse-Préalle, 145, et qu'il n'a pas eu plus de succès que les précédents, attendu que l'auditoire entier, meetinguistes, curieux et gamins de la localité, se composait de (40) quarante personnes en tout. Deux orateurs ont pris la parole : l'un nommé François. . ., ouvrier menuisier, a exposé le but, etc. de la société et lu un projet de règlement d'une cinquantaine d'articles. L'autre, le sieur Cassian Maréchal, membre du comité et discoureur habituel de ces sortes d'assemblées, a pris la parole pour nier l'intervention de *l'Internationale* dans les troubles de Seraing, troubles amenés, selon lui, par les démonstrations intempestives de l'autorité locale, etc., etc., etc. Ci-joint une brochure de 48 pages en réponse aux accusations prétendument fausses, etc., dont *l'Internationale* a été l'objet dans ces derniers temps. Cette brochure se vendait dans la salle au prix de dix centimes.

P.S. Le commandant de la gendarmerie en tenue et 2 gardes assistaient à la réunion.

278. Uittreksel uit een brief van Libert aan Hins; Marcinelle, 12 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Meeting fixé au dimanche, 25 avril, 3 heures de relevée chez la veuve Leclercq *Aux Haies de Marcinelle.* Leur section marche très mal, à cause de l'ignorance et de la stupidité, qui règnent parmi ses

membres. Il demande, en conséquence, deux des principaux orateurs pour leur donner une bonne leçon.

279. Association internationale des Travailleurs. Adresse du Conseil Générale belge aux ouvriers de Seraing et des environs. (13 april 1869) (1).

ARAB., PG., 218.

COMPAGNONS,

De tous temps la douleur et la misère ont été la destinée du travailleur, de tous temps le peuple a gémi devant la joie de ses maîtres, a eu faim devant la satiété de ses exploiteurs.

Mais l'homme est ainsi fait qu'il s'habitue à tout, même aux plus dures privations. La chaîne continue à lui peser, mais il la porte sans murmurer; il a perdu jusqu'au sentiment de la haine; alors il est vraiment esclave, car il ne sent plus l'opprobre de son esclavage.

Voilà, compagnons, l'état malheureux où beaucoup d'ouvriers sont réduits actuellement, c'est cette inertie qui fait la force de nos tyrans. Mais voilà que, poussés à bout, les malheureux qui jusqu'alors avaient souffert sans murmurer, font entendre des réclamations. Leurs maîtres s'étonnent de tant d'audace : ils tremblent que l'esprit d'indépendance ne se propage parmi la classe ouvrière, et pour étouffer ce monstre au berceau, ils sabrent, ils fusillent, ils mitraillent.

Mais alors, il arrive ce que ces gens sans cœur n'avaient pu prévoir; il arrive qu'au lieu du profond silence qu'ils croyaient devoir succéder au massacre, des clameurs indignées s'élèvent de tous côtés; que la haine se réveille au cœur du peuple, et qu'il est là, debout, frémissant, prêt à secouer ses chaînes.

Compagnons de Seraing, que durant trois nuits entières, la soldatesque a sabré et embroché, souvent sans provocation aucune, nous l'avons poussé, ce cri d'indignation, lorsque nous avons appris l'étendue de vos maux : nous avons senti la haine nous envahir, et certes, si l'action suivait la pensée, dans le premier moment nous aurions souhaité la destruction de vos barbares exterminateurs.

Mais, compagnons, lorsque la réflexion vient succéder à ce premier mouvement d'indignation si légitime, on se trouve plongé dans un tout autre courant d'idées. Que de fois les ouvriers, poussés à bout, ont juré la ruine de leurs oppresseurs, et après un triomphe passager, sont retombés plus que jamais dans l'esclavage. C'est qu'il ne suffit pas de détruire, il faut encore édifier, et l'on n'édifie pas en un jour.

(1) 1 blz. in 4°, gedrukt bij Brismée.

Donc, compagnons, comprimez un moment vos légitimes colères, et ne répondez pas aux provocations de l'armée.

Songez que vos maîtres ne demanderaient pas mieux que de vous voir répondre à la violence par la violence, pour avoir le prétexte d'une répression plus sanguinaire encore.

Songez que vos frères des autres parties du pays n'ont pas encore tous compris la nécessité de secouer leurs chaînes, et qu'une série de soulèvements successifs ne pourrait amener qu'une série d'échecs successifs.

Songez que, lors même que tous les ouvriers belges s'entendraient pour faire triompher leur cause, ils seraient impuissants, aussi longtemps que dans les grands états de l'Europe le despotisme trônera triomphant, sur les cadavres de ses victimes.

Songez enfin que l'émeute ne conduit à rien; qu'il faut que la révolution soit préparée; qu'il faut que, du jour où elle sera triomphante, elle puisse, presque sans secousses, substituer un nouvel ordre des choses au lieu et place de l'ancien ordre qui n'est plus que du désordre.

Ainsi, compagnons, du calme : maintenez vos prétentions légitimes, mais ne vous laissez pas entraîner à la violence. Sachez attendre ! votre jour viendra.

Entrez en masse dans l'Association Internationale des Travailleurs : là vous apprendrez vos droits, et les moyens que vous devez employer pour les faire triompher; là, vous vous unirez à vos frères de toutes les parties du pays et du monde entier. Et lorsque toutes les forces ouvrières seront unies et instruites de ce qu'elles ont à faire, ce jour-là, de tous les points du monde à la fois, les travailleurs feront entendre leur voix qui fera croûler l'iniquité et inaugurera la justice. Ce jour-là, compagnons, nous ne vous dirons plus : soyez calmes; nous vous crierons : en avant !

Jusque là soyez patients, et attendez votre heure.

Bruxelles, le 13 avril 1869.

Le Conseil général belge.

E. Hins, A. Vandenhouten, Ch. Maetens, C. De Paepe, P. Robin, J. A. Delvaux, P. Calewaert, H. Deplancke, H. Lerycke, E. Steens, D. Brismée, G. Brasseur, Zébier, Debrouwer, L. Verrycken et C. Standaert.

P.S. En présence de ce qui se passe à Seraing et dans les environs, nous engageons les ouvriers houilleurs, lamineurs, chauffeurs et pudleurs, à ne pas venir y travailler.

Nous engageons de même les ouvriers mouleurs à ne pas se présenter à Verviers.

Un récit détaillé et authentique des événements de Seraing, si dénaturés pour la plupart par les journaux, paraîtra dans le prochain numéro de l'*Internationale.*

280. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 13 april 1869.

ARAB., 1AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements qui suivent sur le commencement d'une grève, qui semble devoir s'étendre à plusieurs charbonnages.

Levant-du-Flénu. Hier deux traits ont chômé; aujourd'hui on ne travaille à aucun puits. Le motif invoqué par les ouvriers est que leur salaire est insuffisant.

Produits. Sous le même prétexte, les ouvriers du puits n° 21 en entier, les 2/3 des ouvriers du n° 20 et la moitié à peu près des ouvriers du 18 et 23 font aujourd'hui leur dernière journée.

Il y a 8 jours, ils ont prévenu qu'ils reprendraient leur livret. Leur salaire actuel (ouvriers à veine) varie de 3,05 fr. à 3,28 fr. Aucune diminution générale de salaire n'a été opérée depuis quelque temps et les ouvriers travaillent de 5 à 6 jours par semaine.

Il n'y a pas d'autre raison alléguée qu'une augmentation de salaire. Les ouvriers exigent jusqu'à 50 centimes de plus au mètre carré.

Rieu-du-Cœur. On travaille partout sans se plaindre, 6 jours par semaine, sauf au Midi-du-Flénu, où on chôme tous les lundis.

Belle-et-Bonne. Tous les ouvriers à veine du puits de la Cour ou n° 21, ont prévenu la semaine dernière qu'ils ne travailleraient plus à partir de demain. On s'attend donc à un chômage de cette fosse.

281. Telegram van De Paepe aan Bauwin te Hoegaarden; Charleroi, 13 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Prière m'envoyer vingt-cinq francs. Les affaires pour Belin arrangées. J'ai un autre substituant infirmier.

282. Proces tegen de Internationale als vereniging van misdadigers wegens hun oproep van 13 april 1869 (1).

ARAB., CRB., 703.

I. ONDERVRAGINGEN VAN DE BESCHULDIGDEN

(1) Zie nr. 279.

A. BRISMÉE, 11 JUNI 1869

Je ne me rappelle pas la lettre que vous venez de me lire (1). Je sais que l'*Association des Solidaires* a été fondée le 29 juillet 1857; annuellement il y a un banquet comme celui dont parle cette lettre, mais en tout cas cette pièce émane de Mr De Paepe; elle exprime ses idées à lui, et cela ne me regarde pas.

Nous montrons au prévenu l'article de la Rive Gauche, du dimanche 5 novembre 1865 et notamment les lignes qui suivent :

„Le citoyen Brismée dit :

On nous prêche la tolérance; pas de tolérance ! Quand on nous attrappe, on nous tue. Le jour où nous serons les maîtres, il faut que nous usions de notre force pour fonder la république.

De tout temps nous avons eu des lâches, des traîtres parmi nous; qu'ils le sachent bien, nous les briserons. S'il est besoin de la guillotine, nous ne reculerons pas.

Citoyens, c'est à cette condition seulement, que nous ne verrons plus des gredins, crier aujourd'hui *Vive la république,* demain la trahir, l'étouffer, l'assassiner.

Sachons bien ce que nous voulons : on parlait tout à l'heure de la bourgeoisie de 1848, qui a affamé le peuple en lui refusant du travail, en fermant ses ateliers. Allons donc ! comme si la propriété inutile pouvait exister, comme si le peuple n'avait le droit absolu de s'emparer des ateliers qu'on lui ferme.

Si la propriété résiste à la révolution, il faut par des décrets du peuple, anéantir la propriété; si la bourgeoisie, il faut tuer la bourgeoisie.

Citoyens, vous le savez aujourd'hui, les bourgeois sont des assassins et des voleurs. Assassins ! oui je le dis, le riche qui profite du pauvre, qui perçoit la plus grande masse de son travail, est un assassin.

Ce n'est pas la petite bourgeoisie que j'attaque, elle est esclave, et souvent plus esclave que les travailleurs. J'en veux à la bourgeoisie capitaliste, aristocrate et bancocrate, celle qui fait les lois et notre misère.

Celle-là doit périr."

Et il dit :

Je ne puis pas admettre que l'on m'attribue les idées énoncées dans le discours que l'on me prête. On me fait dire entr'autres que je suis partisan de la guillotine, tandis que pendant toute ma vie, j'ai combattu la peine de mort. Le numéro suivant de *La Rive Gauche*

(1) Brief van De Paepe, zie WOUTERS H., *Documenten betreffende de Geschiedenis der Arbeidersbeweging (1853-1865)*, Leuven en Parijs, 1966, nr. 93.

a publié une lettre rectificative que je lui ai adressée, et dans *La Tribune du Peuple* de la même semaine, j'ai également démenti les paroles qu'on m'attribue; en outre, j'ai demandé à Mr Anspach l'autorisation de vendre sur la voie publique une brochure intitulée : *Lettre d'un Guillotineur à un futur Guillotiné,* brochure que j'ai publiée en réponse au *Beurzen-courant,* de Gand, qui avait reproduit la version de *La Rive Gauche.* Je vous ferai tenir le numéro de *La Rive Gauche,* qui a suivi celui que vous venez de me montrer.

Quant à la proclamation du 13 avril dernier, adressée aux ouvriers de Seraing, sur laquelle j'oppose ma signature ne varietur, il me serait difficile de vous expliquer en peu de mots le sens de cette pièce. Le nouvel ordre de choses, qui doit prendre la place de l'ancien ordre, je le vois, moi, dans la substitution de l'association coopérative à l'exploitation de l'homme par l'homme. Nous avons déjà établi de ces associations dans le bassin de Charleroi et les ouvriers y trouvent leur compte, puisqu'ils mangent leur pain à meilleur marché.

Le règlement de la fédération, que je signe également ne varietur, définit dans son article 2 le but unique de l'*Association internationale des Travailleurs.* Ce but est conforme aux lois, le tout est de faire comprendre cela aux ouvriers. Lors de l'affaire de l'Epine devant la Cour d'Assises de Mons, le ministère public a bien défini cette idée.

Si quelqu'un dans l'association poursuit un autre but que celui indiqué par le règlement, il doit en être seul responsable.

. . .

B. CALLUWAERT, 20 MEI 1869

J'ai signé le lundi, 12 avril, au soir, *Au Cygne,* l'adresse du 13 avril, aux ouvriers de Seraing; nous étions une quinzaine environ de membres du Conseil général. Chacun a émis son idée; le compagnon Hins a été chargé de la rédaction définitive; Depaepe lui était adjoint. Je signe cette pièce ne varietur.

Le sens que j'y attache est celui-ci : c'est que la masse des ouvriers devant toujours rester misérable dans l'état actuel des choses, il faut tâcher d'arriver à une nouvelle organisation; pour cela les ouvriers doivent s'entendre et quand ils seront en nombre, ils réclameront leurs droits. Comme ils auront le nombre pour eux, leur jour et leur heure seront venus pour obtenir par les moyens légaux ce à quoi ils ont droit.

. . .

Le but de la *Section Anversoire* est l'émancipation de l'ouvrier.

. . .

. . .

Je ne me suis mêlé en rien au mouvement provoqué par l'*Internationale* et je suis resté étranger aux troubles et aux meurtres qui viennent d'avoir lieu tant à Seraing que dans le Borinage.

J'ai donné des conférences publiques pour engager les ouvriers à rester calmes. Le gouverneur du Hainaut, qui sait que j'ai beaucoup d'influence sur les ouvriers, m'a même prié, vendredi dernier, d'engager les ouvriers à rester calmes et à reprendre leurs travaux. J'ai formé des sociétés de secours mutuels et de boucheries économiques, magasins à farine et mon journal *La Fédération Boraine* est l'organe de ces sociétés (1). Je vous remets les numéros parus de ce journal. Dans le numéro sept, vous verrez la protestation que j'adresse aux ouvriers contre les menées de ceux que je crois les agents de sociétés secrètes Françaises. Dans le numéro 5, il y a également une protestation contre eux. Ils m'ont répondu par des injures et par des calomnies, et j'ai déposé de ce chef une plainte entre les mains de Monsieur le Procureur-Général, auquel j'ai envoyé également une collection de journaux.

Je ne pense pas, quant à moi, que l'*Internationale* ait le siège de sa direction à Londres; officiellement dans leurs statuts, ça est dit; mais je crois que des sociétés secrètes Françaises s'abritent derrière les noms de ceux qui sont publiquement désignés.

Chaque fois que je donne un meeting ou plutôt des conférences, je préviens les autorités, notamment la gendarmerie, et aucun désordre n'a eu lieu dans ma fédération. Les désordres ont eu lieu dans les sections de l'*Internationale* de Jemmappes et Quesmes, qui sont arrivées, au nombre de cinq mille, sur Frameries.

Quand les membres de l'*Internationale* sont arrivés dans le Borinage après le procès devant les assises de Mons pour les affaires de Charleroi, en 1868, Steens s'est adressé à moi. Un premier meeting a eu lieu à Pâturages, où ont figuré Steens, Brismée et Hermans, ouvrier menuisier. Ces messieurs ne se sont pas contentés des sociétés de prévoyance que j'avais organisées. Hins, qui correspondait avec moi, m'a demandé quand je formerais une société de résistance pour le maintien du prix. J'ai dit que je ne voulais pas de ces sociétés de résistance, et alors Hins m'a décrié dans un meeting. Delesalle m'a invité de venir à Bruxelles le voir. Je suis venu à Bruxelles, où j'ai ma mère, et Delesalle m'a dit que le comité central de l'*Inter-*

(1) *La Fédération Boraine. Journal hebdomadaire.* De eerste acht nummers (31 januari tot 21 maart 1869) in het dossier.

nationale s'était nommé lui-même et que trois membres d'une même famille, Brismée, Hins et De Paepe, en faisaient partie, qu'eux faisaient tout; que Brismée soufflétait même ses deux gendres quand ils ne marchaient pas comme il le voulait, que dans la comptabilité du journal, on ne rendait pas exactement compte de la gestion.

Les quatres télégrammes que vous me montrez, s'expliquent naturellement. J'ai envoyé le premier à Delesalle le 15 avril pour le tenir au courant en sa qualité de rédacteur d'un journal. Je disais que j'étais au poste pour maintenir l'ordre, je promettais de calmer l'effervercense et je l'ai fait en effet, comme vous pourrez vous en informer auprès des autorités, notamment auprès de la gendarmerie de Pâturages. Mr. Legat, chef conducteur des mines et l'ingénieur Harpigny m'ont même donné une locomotive pour aller voir Mr Himbaut à Frameries. Je suis passé là à travers le feu (?), car je me suis trouvé tout près d'une femme, qui a été tué aux Quatres Pavés à Frameries. Voilà pourquoi je dis dans mon télégramme que la balle pour moi n'est pas encore fondue. Le second télégramme, qui est de Delesalle, vous prouve qu'en sa qualité de rédacteur de journal, il désirait être bien informé. Quand il me dit de ne pas broncher en ajoutant les mots : „justice et courage", je pense qu'il a voulu dire que je devais rester ferme dans mon projet de maintenir l'ordre, qu'il était juste d'agir ainsi et que je devais avoir le courage de persévérer dans cette mission. Le troisième télégramme, du 16 avril, adressé par moi à Delesalle, s'explique de même : les ouvriers ont été indignés de ce que l'on avait tiré sur leurs camarades. Je connais l'esprit Borain : tant que les soldats ne se montrent pas, l'ouvrier crie beaucoup, mais il est facile à conduire.

J'ai été chez le gouverneur lui rappeler cela; j'ai dit qu'il suffisait de la gendarmerie et de la police; j'ai dit si les soldats se montrent et qu'un gamin lance une pierre, tout peut se gâter. J'ai fait les mêmes observations à Mr. Himbaut. Enfin le 4e télégramme, celui du 15 avril, adressé à Jules-César Brouet à Quaregnon, est relatif aux boucheries économiques. Il signifie que Valère, qui est boucher à Quaregnon, devait venir à Mons le lendemain pour y choisir des vaches et qu'il devait se munir de l'argent provenant des deux vaches achetées le vendredi précédent.

Je suis innocent de tout crime et les ouvriers, comme les autorités, me rendront cette justice, que j'ai toujours prêché la morale, l'instruction et l'ordre.

D. COUDROY, 26 APRIL 1869

Je ne connais l'*Internationale* que depuis le procès de Mons de la fin de l'an dernier.

Je pense que trois cent mille ouvriers environ sont affiliés à l'*Internationale* en Belgique, et voici comment je calcule : les charbonniers des trois bassins de Liége, Charleroi et Mons, dont le nombre est de quatre-vingt douze mille environ, sont à peu près tous affiliés et certes dans les autres corps de métier, il doit y avoir plus de deux cent mille affiliés pour tout le pays. Chaque ouvrier verse vingt centimes par an, ce qui fait environ soixante mille francs. Ces messieurs de l'*Internationale* sont vingt-cinq ou trente pour se partager cette somme. Ils déclarent qu'ils ont à payer des frais de meetings, des frais de circulaires, de location de salons, imprimés et organisation des congrès. Or, remarquez qu'ils se font payer chaque fois qu'ils donnent un meeting en province et qu'ils vendent leurs jounaux et leurs imprimés.

Dans une lettre, qui doit avoir été saisie, Hins dit : „Nous avons manqué le train à Mons, vous nous devez donc deux francs pour logement."

L'*Internationale* doit, suivant moi, avoir ramassé une somme que j'évalue avec modération à quatre-vingt mille francs environ au moins, pendant les années antérieures à 1868, car elle existe depuis 1862.

Admettons que la première année, il n'y ait eu que cinq mille ouvriers affiliés à raison de 20 centimes par an, cela fait cent francs par an; la seconde de dix-sept à vingt mille et en progressant ainsi, l'*Internationale* doit certes avoir perçu un somme équivalant à celle que j'indique. J'ignore où cet argent est déposé et comment il en est disposé. Quand j'ai voulu m'enquérir de cela et que j'ai demandé à Hins, comment il me serait possible de contrôler les recettes et les dépenses de *l'Internationale,* il m'a dit : „Vous pouvez venir quand vous voulez, tous les registres sont *Au Cygne,* Grand'Place à Bruxelles. Vous pourrez y voir l'encaisse pour la Belgique et les envois d'argent pour Londres y sont renseignés." Je sais qu'ils disent qu'ils envoient dix centimes par versement de 20 centimes à Londres.

J'ai un jour envoyé cent francs à Hins, qui me réclamait ce versement pour diriger les ouvriers de Gand sur Roubaix. Chaque section envoie, disait-il, cinquante francs dans le même but. J'ai remis à Delesalle sept ou huit lettres de Hins, Splingard et Steens, dans lesquelles on me pressait toujours de verser de l'argent.

Je dois ajouter que Splingard m'avait dit verbalement que je devais être prudent et ne pas me presser d'expédier de l'argent.

Dans ma *Fédération Boraine,* dont les statuts avaient d'abord excité l'admiration de Steens et consorts, tous les versements, que mes trésoriers perçoivent des ouvriers, sont placés à la caisse d'épargne et en dernier lieu à la banque nationale à Mons, d'après l'autorisation de Monsieur le Ministre des finances.

Mon journal vient en appui de ce que j'avance. L'*Internationale,* au contraire, veut pouvoir disposer arbitrairement des fonds recueillis par elle. Quand j'ai rompu avec l'*Internationale,* ils m'ont accusé de vols et d'escroquerie; ils ont dit : „Ne faites pas ce qu'on fait à Mons, l'argent versé pour les caisses de prévoyance va dans les caisses du gouvernement."

Une lettre comminatoire contre moi a été imprimée à Bruxelles, dans laquelle on dit que j'ai été chassé de l'*Internationale* pour mes escroqueries. A Jemmappes et à Cuesmes, ils ont excité contre moi les ouvriers à tel point que j'ai dû fuir ces localités, où les ouvriers m'auraient fait un mauvais parti en me poursuivant des cris de voleur. Un nommé François (?), demeurant dans une maison de Maximilien Passeley, cultivateur à Frameries, m'a dit qu'en revenant de Mons, il avait failli être étranglé à Cuesmes parce qu'il avait dit : „Je connais monsieur Coudroy, c'est un honnête homme"; les ouvriers de Cuesmes lui avaient répondu : „C'est un voleur, ceux de Bruxelles nous l'ont dit."

Mon livre de correspondance de la fédération, qui doit avoir été saisi chez moi, renseigne ma manière de voir quant aux gens de l'*Internationale* dans une circulaire que j'adresse à mes sections. Je ne saurais donc vous indiquer avec certitude quel est exactement la somme que *l'Internationale* est parvenue à se faire remettre par les ouvriers de notre pays, ni ce que cet argent est devenu. Pour Cuesmes et Jemappes, je pense qu'ils ont reçu au moins pour sept mille hommes. Quant à vous dire si l'*Internationale* recevait de l'argent de l'étranger, je l'ignore, mais ce fait-ci m'a frappé : c'est que chaque fois qu'il y a eu une grève, on signalait la présence de certains individus ayant l'accent français, qui circulaient parmi les ouvriers pour leur payer à boire et leur dire de ne pas travailler. J'ai même parlé de cela à Splingard, auquel j'ai dit qu'à Hornu, on avait remarqué des gens, qui paraissaient des agents de l'étranger. Je ne puis vous désigner aucun de ces agents par leurs noms, mais à l'époque des congrès tenus par *l'Internationale,* des étrangers sont venus se disputer publiquement avec les agitateurs, poursuivis aujourd'hui. Les journaux ont publié leurs noms.

. . .

Je crois que la *Fédération Boraine* est une association qui réalise ce qu'a voulu Mr le Ministre des travaux publics Jamar, car c'est la circulaire, émanant de ce ministre, qui m'a valu le plus grand nombre d'adhérents.

E. COUDROY, 30 APRIL 1869

Quant aux trois mille francs dont il est question dans les deux télégrammes, échangés entre Hins et Honoré, d'une part, et Cassian

Maréchal et Hins, d'autre part, voici ce que je sais :

Quand la grève des typographes de Bruxelles a éclaté, Roch Splingard est venu me trouver un jour de la semaine et il m'a demandé si je pouvais mettre trois mille francs à la disposition des typographes en grève. Je lui ai dit que pour faire cette avance il me fallait une garantie, soit une caution de la part de certains typographes solvables, soit d'autre sûreté. Comme on n'a pu me fournir aucune garantie, aucune avance n'a été faite par moi. On m'a parlé de me poursuivre en exécution d'une obligation de trois mille francs que j'avais consenti à eux et que j'avais remise à Splingard à condition que si la garantie que j'exigeais n'était pas fournie, mon obligation était nulle. Roch Splingard avait accepté cela sur sa parole d'honneur. Il m'a dit à cette occasion, que les ouvriers typographes de Paris, je crois, avaient envoyé six mille francs aux typographes de Bruxelles, et le journal des typographes, qui se publie à Bruxelles, a, je crois, renseigné cet envoi de six mille francs.

Cette *Association typographique* est indépendante de l'*Internationale* et un sieur Kats, un petit, qui habite Bruxelles, m'a dit qu'elle ne s'unirait jamais à l'*Internationale* tant que Brismée, Hins et Depaepe en feraient partie. Quant à la proclamation datée du 30 avril ct, que je signe et paraphe ne varietur avec vous et votre greffier, je ne la connais que depuis la veille de mon arrestation, lorsque je l'ai lue dans *L'Etoile Belge*. Lorsque j'ai lu cette pièce, elle m'a indigné et la veille de mon arrestation, Splingard m'ayant engagé à faire également une proclamation pour les Borains, je lui ai dit : „Non, moi, j'irai prêcher l'ordre et je ne fais pas de proclamation." . . . Je sais que dans le Borinage plusieurs de ces imprimés sont arrivés à l'adresse de certains secrétaires ou membres de section de ma *Fédération Boraine,* mais ces paquets ont été retournés, parce que ce qui vient de l'*Internationale* est depuis quelque temps refusé par ma fédération. Je ne sais rien de plus quant à l'envoi de cette pièce. Quant aux signataires de la proclamation du 13 avril, la plupart d'entr'eux me sont inconnus. Splingard m'a dit que Delvaux devait être renvoyé de l'*Internationale* pour malversation. Steens est un ancien sergent-major de l'armée, actuellement voyageur de commerce. Brismée est un imprimeur, qui doit avoir été condamné avec Labarre pour offenses envers le roi et auquel, m'a-t-on dit, Labarre a payé cent cinquante francs par mois pendant sa détention. Ses deux gendres, Hins et De Paepe, forment avec Brismée ce que j'appelle le triumvirat ou la noire trilogie : De Paepe est un ancien ouvrier typographe, actuellement interne à l'hôpital St.-Pierre, et Hins est un ancien employé du Ministère des travaux publics, aujourd'hui professeur de français.

F. CROISIER, 20 APRIL 1869

Je suis depuis un peu plus d'un an membre de l'*Association internationale des Travailleurs,* dont je suis secrétaire correspondant à l'étranger pour la *Section Bruxelloise.*

Dans le meeting du 18 à Quesmes, j'ai dit à mes auditeurs : „Pour le moment vous n'êtes pas assez forts, unissez-vous et quand vous serez bien unis, nous pourrons nous lever en masse pour triompher de nos oppresseurs." J'ai dit, il est vrai : „Vous n'êtes pas assez forts pour le moment, mais le temps n'est pas éloigné que l'*Internationale* criera : *En avant,* alors seulement vous serez libres, alors vous n'aurez plus besoin de gouvernement, ni d'armée, qui ne sert qu'à nous massacrer; il faut une révolution." Par révolution je n'entends pas une révolte, je veux dire un changement dans les institutions sociales et je leur ai bien fait comprendre ce que je voulais dire. J'ai terminé en disant : „En avant, compagnons, vive la liberté !"

Notez que quand je dis : „En avant, compagnons", je n'ai pas voulu dire : „Continuez à faire des bêtises", j'ai voulu dire : „Unissez-vous". J'ai principalement parlé de coopération et entr'autres, je leur ai dit qu'en s'unissant, ils pourraient même arriver à travailler pour leur compte, même dans les houillères, à avoir des houillères à eux.

Dans les deux premiers mois que j'étais à Bruxelles, je n'ai rien fait; je venais de Verviers, où j'ai fondé le journal *Le Mirabeau* et la *Section Verviétoise :* l'*Association des Francs Ouvriers.* Je suis venu à Bruxelles huit jours avant la kermesse environ; j'y ai été forcé, on ne voulait plus me donner de l'ouvrage à Verviers.

C'est après le congrès de l'*Internationale,* congrès qui a eu lieu au mois de septembre dernier, que je me suis remis à m'occuper activement du mouvement provoqué par l'*Internationale,* je dis du mouvement ouvrier.

Tous les dimanches j'ai donné des meetings dans le bassin de Charleroi, dans le bassin de Mons, dans le Centre; je ne saurais me rappeler les localités, car il y en a trop. J'ai tenu jusqu'à trois meetings en un seul jour.

Je suis célibataire et ce n'est pas sur mon salaire d'ouvrier que je prends les dépenses, que ces voyages m'occasionnent : les comités qui nous appellent pour donner un meeting, nous paient notre voyage et la nourriture.

Mon but est de fondre dans la classe des travailleurs, les trois classes que j'appelle le monde financier, le monde industriel et le monde commercial, et nous arrivons à cela par la coopération.

Quant aux troubles qui ont eu lieu, ce qui fait du mal là-dedans, ce sont les journaux. Ce qui a eu lieu à Seraing, je l'ignore, car je

n'y ai malheureusement pas été; mais à Frameries, où j'ai été le 18, seul de Bruxelles, le bourgmestre a eu peur et il a appelé les troupes. Ces troupes drôlement harnachées excitent les enfants à faire des niches. Ce sont les gamins qui jettent des cailloux et non pas les ouvriers.

Les ouvriers, quand ils sortent des fosses, se trouvent réunis en plein air; ils se rassemblent et circulent sans causer aucun désordre. Notre devoir à nous, est de les calmer quand on commet des atrocités à leur égard, comme celles qui ont eu lieu à Frameries et à Seraing. Les houilleurs, qui ne voyent jamais de soldats, se rassemblent quand on leur en montre en grand nombre.

G. CROISIER, 20 MEI 1869

Nous montrons au prévenu une lettre écrite sur une demi feuille de papier de poste, portant dans un coin : Th. Sazonoff, libraire-éditeur, à Liége, pièce saisie au domicile du prévenu, qu'il signe et qu'il paraphe avec nous, et il dit :

Je reconnais cette lettre; elle m'a été adressée par Jean Fontaine, âgé d'environ 50 à 60 ans, docteur en droit, demeurant à Liége. J'ai reçu cette lettre quand j'étais encore à Verviers, vers le mois de février 1868, et je reconnais, après lecture que vous me faites de cette pièce, qu'elle contient entr'autres le passage suivant :

„L'an passé, alors que la guerre entre la Prusse et la France était imminente, je publiai une brochure : *De la Belgique et de son Avenir* (1), où m'appuyant sur toutes les analogies de l'histoire, j'osai dire que si le principe des nationalités parcourait toutes ses phases, la Belgique rentrerait dans l'unité française. En effet, les Wallons ne sont-ils pas une des plus vigoureuses branches de l'arbre français ? Ne parlons-nous pas sa langue, n'avons-nous pas ses idées, ses mœurs, etc., ne lisons-nous pas ses livres et ne sommes-nous pas les fils de ces révolutionnaires et de ces héros, qui portèrent si haut dans l'univers le nom et la gloire de notre race. Constater un fait historique, ce n'est pas demander une annexion, prévoir une conclusion, ça ne relève que de la science et de l'histoire".

Nous montrons au prévenu, dans un des cahiers saisis chez lui, une lettre portant en tête : Citoyen Fontaine, lettre qu'il signe ne varietur avec nous, et qui est conçue comme suit :

„Je vous remercie d'avoir pensé à nous et de nous avoir envoyé les 200 discours, que je vous avais demandés, ainsi que les 200 brochures par lesquelles vous répondez à Mr Heymans. Je vous remercie

(1) Brussel 1867, in 8°, 56 p.

et vous approuve pleinement en ce qui concerne notre avenir politique, qui certes ne peut tarder à nous réincorporer au sein de notre belle et noble France, qui fait l'honneur de l'Occident.

Toutefois, je ne crois pas que le moment soit bien choisi pour nous livrer à des manifestations, qui pourraient faire soupçonner de notre part la moindre envie d'annexion Franco-Belge, car si l'agitation, qui règne aujourd'hui en Belgique peut être rendue profitable à la démocratie, nous devons tâcher de ne pas nous faire jeter à la tête l'accusation la plus funeste, que nos ennemis ne manqueront certes pas de lancer contre nous, la première fois que nous leur en donnerons l'occasion. Ici à Verviers, ne nous a-t-on pas accusés d'être des agents soudoyés par la France ? et cependant, nous ne parlons jamais de ce pays que pour le plaindre et maudire son gouvernement. C'est pourquoi que je serais d'avis de laisser dormir, à l'avenir, une question qui ne peut être soulevée utilement qu'au moment d'une invasion".

Nous lisons sous les yeux du prévenu le texte de la lettre, transcrite ci-dessus, et il dit :

Je reconnais avoir écrit la lettre, dont vous me donnez lecture; je l'ai adressée à Mr. Fontaine, immédiatement après réception de la lettre qu'il m'avait écrite.

Nous donnons lecture de la lettre, écrite de sa main, contenue dans le même cahier à la suite de la lettre précédente, portant en tête : „Compagnon", et finissant par les mots : „Salut et fraternité", dont le 5e paragraphe est ainsi conçu :

„Ne vous étonnez pas si je vais vite en besogne dans ce que je vous écris plus haut, car comme je vous l'ai dit plus haut, nous n'avons que très peu de temps et, de plus, nous n'en avons pas à perdre. Nous n'avons jamais eu en vue que de nous organiser de manière à profiter de la première occasion, qui s'offrira, pour nous emparer du pouvoir, et nous voyons s'approcher le temps où le travailleur pourra, s'il le veut, être maître chez lui. Aussi pour ne pas être pris au dépourvu, nous ne voulons pas prendre de demi mesures, mais nous crions jusque sur les toits à la révolte; nous profiterons de tout ce qui s'offre à nous pour ameuter l'ouvrier et pour l'organiser en vue d'un soulèvement prochain.

Donc vous voyez quel est le système, que nous voulons suivre, tout en nous occupant de l'institution politique et économique de nos compagnons, et par conséquent, vous voyez que vous pourrez parler tout à votre aise, si vous ou vos compagnons bruxellois consentez à me faire une réponse favorable.

En attendant, Salut et fraternité."

Le prévenu dit :

Je reconnais avoir adressé cette lettre, vers le mois de février 1868 à la Section Bruxelloise de l'Internationale; je ne me rappelle pas le nom du destinataire, c'est probablement au secrétaire, que je l'ai adressée.

Au moment, où j'écrivais cette lettre, l'Internationale était peu connue à Verviers; mon but était d'attirer à Verviers des hommes capables pour m'aider dans mon mouvement. Je signe ne varietur la partie transcrite de cette lettre.

Je reconnais, au reste, comme ayant été écrit par moi tout le registre, dans lequel sont contenues les deux lettres, dont vous venez de transcrire deux extraits.

Nous montrons au prévenu un petit cahier à couverture bleue, trouvé chez lui, dont la première page d'écriture porte en tête : „Discours d'ouverture du meeting du 19 janvier 1869, à Verviers", et contenant, au 3e paragraphe, ce qui suit :

„Les armées permanentes, instituées sous le prétexte de protéger la liberté et la propriété, n'ont jamais servi qu'à étouffer la liberté; elles n'ont jamais servi qu'à ravager, à ruiner la propriété et à maintenir les despotes, qui les entretenaient et les conduisaient à la curée. Et maintenant, qu'en notre beau pays, tous les pouvoirs sont entre les mains de quelques personnages plus rusés qu'importants, l'armée permanente ne sert qu'à parader sous le balcon d'un roitelet soi-disant constitutionnel, qui ruine son peuple pour l'entretenir, et qui, le jour où nous exigerons du pain, saura s'en servir pour nous envoyer du plomb, qui, le jour où nous exigerons la liberté, saura s'en servir pour nous envoyer la mort.

J'ai dit que la royauté bourgeoise, qui nous gouverne, ruine le peuple pour entretenir l'armée."

Le prévenu dit :

Je reconnais avoir tenu, à Verviers, devant deux à trois mille personnes, le 19 janvier 1869 le discours dont vous venez de transcrire un passage, que je signe ne varietur.

Je parle dans ce passage du Roi Léopold II, car il n'y a pas d'autre roitelet en Belgique.

Nous faisons observer au prévenu que dans ce qu'il vient de reconnaître, comme ayant été dit et écrit par lui, il dévie entièrement du but de l'Association internationale des Travailleurs, qui, d'après l'art. 2 du règlement de la fédération, est : „1° de procurer aux travailleurs un moyen de communication et de renseignements sûr et rapide; 2° d'établir entre les ouvriers un lien de solidarité, basé sur la garantie d'un concours mutuel dans les luttes entre travail et capital; 3° de rechercher les moyens d'améliorer la condition des travailleurs", ce qui n'a rien de commun avec l'abolition de la royauté et des armées permanentes, ni de la propriété.

Le prévenu dit :

Je voulais à cette époque agir par la révolte, je déviais alors des principes de l'Internationale, que je connaissais imparfaitement. La société, que je présidais à Verviers, ne faisait pas partie de l'Internationale. Maintenant que je suis membre de l'Internationale, je sais qu'il faut marcher légalement, mais je n'hésite nullement à reconnaître que je désire voir abolir la royauté. Pour améliorer le sort des ouvriers, pour remédier au mal, il faut que tous les abus disparaissent, comme tous les privilèges. La royauté n'est qu'un privilège et elle doit disparaître à ce titre. La propriété, dans les mains de quelques-uns, je dis la propriété foncière dans les mains de quelques-uns, qui sont tous ceux, qui possèdent au détriment des autres, est également un privilège, qui doit disparaître.

Je vous garantis, au reste, et je vous affirme que tous les membres de l'Internationale désirent, comme moi, voir disparaître la royauté, et notre conduite à tous doit amener ce résultat légalement et pacifiquement.

. . .

Je n'ai pas dit [au meeting du 18 avril, à Cuesmes] que les patrons suçaient le sang de l'ouvrier goutte à goutte. Je n'ai pas dit non plus que lorsque les ouvriers seraient unis et assez forts, ils s'élèveraient en masse pour couper la gorge à ceux qui s'engraissent au détriment des ouvriers. Mais je reconnais avoir dit que la révolution était un droit sacré pour les ouvriers comme pour tous, et j'ajoute actuellement devant vous que la révolution se fera avec l'aide de tous. J'ai dit aussi dans ce meeting du 18 avril, à Cuesmes, que l'Internationale ne dirait pas toujours de rester calme, mais lorsque l'Internationale déclarerait une grève légale que le mot d'ordre viendrait de Bruxelles, on crierait „en avant" et nous saurons triompher de nos oppresseurs.

Je suis allé le 18 avril à Cuesmes comme délégué par le Conseil général de l'Internationale à Bruxelles. Mon mandat ne portait pas sur ce que les témoins affirment que j'ai dit, mais j'avais pour mission d'exhorter les ouvriers au calme et de les engager à s'unir et à attendre qu'ils aient de l'argent.

Les frais de mon déplacement de Bruxelles à Cuesmes et retour m'ont été payés par le Conseil général de Bruxelles. J'ai pris chez le cabaretier, où le meeting avait lieu, mon repas du midi, que ce cabaretier m'a offert.

Nous faisons remarquer au prévenu qu'il est sorti complètement de la mission, qui lui était confiée, puisque d'après les témoins entendus à Mons, au lieu d'engager les ouvriers à rester calmes, il leur a tenu un langage très violent; et il dit :

La preuve que je leur ai parlé comme je devais le faire, est qu'ils se sont tenus tranquilles.

Nous montrons au prévenu un calepin, saisi chez lui, portant annotées au crayon les mentions suivantes :

Robert. Il faut s'occuper de politique, la moindre manifestation fera triompher.

Arnould. Nous nous moquons de ce que voudraient faire les représentants. Il faut se soulever en masse, il est temps d'user de la force.

Et le prévenu dit :

Ces annotations au crayon sont de ma main. J'avais pris note de cela pour y répondre. Robert et Arnould sont des avocats de Bruxelles, qui avaient parlé dans ce sens là, le 28 mars dernier, dans un meeting à Verviers.

Quand le public a vu que j'osais m'attaquer à des avocats, j'ai été hué et j'ai dû me retirer. Arnould et Robert avaient prétendu que le suffrage universel était un des moyens de résoudre la question ouvrière. Avant qu'ils ne disent cela, j'avais déjà fait observer au public que parler du suffrage universel pour améliorer le sort des ouvriers, c'était faire de la réclame électorale au profit d'un parti, qui n'était pas celui des travailleurs. Je signe ne varietur la page portant les annotations dont il s'agit.

H. N. DE BROUWER, 20 MEI 1869

Je suis membre du Conseil général belge. J'avais pour fonctions de classer les journaux dans la petite chambre au 1^er^ étage *Au Cygne,* Grand'Place.

. . .

Je ne suis pas assez instruit pour avoir pu me rendre compte de la signification de l'adresse du 13 avril . . .

I. DELESALLE, 17 APRIL 1869

Demande. N'avez-vous jamais été condamné ?

Réponse. A cinq jours de prison en 1854 ou 1855 du chef de délit de presse par le tribunal correctionnel de Bruxelles.

Interpellé le prévenu répond :

Il est vrai, comme vous me le dites, que je me suis trouvé le 15 courant, vers six heures du soir, à l'estaminet *Le Lévrier d'Or,* rue du Midi, et que j'y ai montré un télégramme que je venais de recevoir de mon ami Coudroy. Je ne puis affirmer avec exactitude que c'est *Au Lévrier d'Or* plutôt que dans un autre estaminet. Ce télégramme portait : „7 hommes tués par la troupe, foule de blessés,

balle pour moi pas encore fondue; je suis au poste pour maintenir l'ordre; grave; grave; je pacifierai" et était adressé de Pâturages par Coudroy. J'avais compris par là que Coudroy courait ...(1) pour empêcher les ouvriers de commettre des désordres; qu'il s'engageait à ramener les ouvriers de leur colère et de leur surexcitation, dans la voie du calme et de l'union.

Coudroy est le secrétaire général, dans le Borinage, de la *Fédération Boraine,* société de prévoyance pour les ouvriers.

Coudroy n'est pas affilié à l'*Internationale,* il est au contraire en opposition avec elle. On l'a accusé dernièrement d'être un escroc et un banqueroutier, et dans les papiers saisis chez moi, vous trouverez une copie de la plainte que Coudroy a adressée de ce chef au parquet de Mons.

J'ai été moi-même à Quaregnon le 28 mars dernier, afin de vérifier si cet homme était encore digne d'estime et j'ai rendu compte de cela dans mon journal *La nouvelle Tribune du Peuple,* le dimanche 4 avril courant dans le numéro que je vous remets (2).

Coudroy dans son télégramme dit que la situation est grave, qu'il craint de fâcheux désordres, qu'il cherchera à prévenir.

Par les mots : „balle pour moi pas encore fondue" je pense qu'il rappelle ce qui lui est arrivé, il y a quelques années, lorsqu'il fut blessé en cherchant alors aussi à ramener les ouvriers à l'union dans le Borinage ou à Jemmappe, il y a sept, huit ans.

. . .

Je reconnais avoir expédié le 11 avril de Bruxelles, à J.-J. Amand, ferblantier à Jumet-St.-Roch, Roux, un télégramme ainsi conçu : „Reçu lettre *Cigale,* arrivons deux, par train sept heures 50." J'annonçais par ce télégramme que j'arriverais le lendemain avec mon ami Pélerin, père, que j'ai été chercher moi-même pour venir avec moi. Il s'agissait d'aller à Roux en conciliation pour une question administrative, afin de tâcher de remettre l'union entre deux sections de l'*Internationale* désunies. Le journal d'aujourd'hui donne des détails de cette réconciliation. Amand est de l'administration de la section de Gouysart. Je lui annonçais également que la lettre qu'il avait adressée à *La Cigale,* était arrivée. Cette lettre m'avait été remise par mon ami Otterbein, rédacteur de *La Cigale.*

Vous voyez que je ne fais aucun mystère de cela, et je rends compte dans le numéro de mon journal des détails de la réunion, qui a eu lieu le dimanche 11 avril courant, car c'est au moment de mon départ que j'ai expédié le télégramme du 11 avril. Le 15 avril

(1) Afgesleten door vocht.
(2) Zie nr. 259.

j'ai télégraphié à Coudroy à Pâturages : „Sept tués; horrible, et maintenant informe-moi d'heure en heure; ne pas broncher; justice; courage." Un télégramme peut s'expliquer de diverses manières.

Moi et Coudroy, nous avons toujours été opposés aux grèves injustes.

Le sens de mon télégramme est celui-ci : c'est qu'il était regrettable que sept hommes eussent été tués, que c'était un spectacle horrible pour tous les cœurs, qu'il devait me faire tenir des nouvelles d'heure en heure de ces malheureux événements afin que je puisse les publier dans mon journal; qu'il ne devait pas broncher dans le rôle actif qu'il remplissait pour ramener les ouvriers à l'union, qu'il était juste d'empêcher l'ouvrier de se laisser massacrer; qu'il fallait avoir le courage de rester au poste où sa présence était si nécessaire pour le retour de l'ordre.

Le télégramme que Coudroy m'a envoyé le lendemain 16 courant, dans lequel il dit qu'il va chez gouverneur pour faire rentrer troupe, est dans le même sens. Je pense que Coudroy veut dire qu'il se rendra chez le gouverneur pour faire rentrer les troupes en mêmes temps qu'il chercherait, lui de son côté, à faire rentrer les ouvriers. Le mot „Grave" qui termine le télégramme, signifie qu'il trouve les événements graves et qu'il doit se mettre en quatre pour les prévenir.

Quant aux propos que vous me dites que le sieur Bertouille, chef-garde au chemin de fer de l'état, s'est indigné de m'entendre prononcer dans un lieu public, au moment où je montrais le télégramme de Coudroy, me fesant connaître que des hommes avaient été tués à Pâturages le 15 avril, je nie les propos que m'[?] Bertouille.

Je suis républicain en principe, je n'ai jamais attaqué le roi, mais je ne défendrai jamais la royauté. La devise de mon journal est : „Ni Dieu, ni Rois, ni Patrons". En Belgique toutes les opinions sont libres. Je n'ai pas dit que le Roi Léopold I avait volé. Je n'ai pas dit non plus que c'était avec raison que l'ouvrier se révoltait. Je ne me rappelle pas les diverses circonstances que Bertouille relate, cependant il est bien vrai que j'ai été élevé à Audenarde dès ma plus tendre enfance.

J. LIJST VAN DE STUKKEN AANGESLAGEN BIJ DELESALLE OP 17 APRIL 1869 (1)

1°. Paquet n° 1, contenant deux dépêches télégraphiques, dont l'une de Mons et l'autre de Pâturages, relatives aux troubles; un journal *La nouvelle Tribune du Peuple* et *La Tribune du Peuple;* un

(1) Deze werden hem teruggegeven in december 1869 en ontbreken in het dossier.

livre contenant des adresses écrites; plusieurs feuilles de papier renseignant des adresses et des bandes d'adresses écrites.

2°. Paquet n° 2, contenant des dépêches télégraphiques, lettres, écrits divers, etc., etc., relatifs à la *Fédération Boraine* et au meeting qui doit avoir lieu à Goyssart-Jumet, le dimanche 18 avril 1869.

3°. Paquet n° 3, contenant des cahiers d'annotations diverses, lettres, journaux et écrits divers.

4°. Paquet n° 4, contenant des imprimés relatifs à un appel aux ouvriers de toutes les catégories.

5°. Paquet n° 5, contenant un volume ayant pour intitulé *La question de demain;* la brochure *Compte-rendu officiel du 3e Congrès de l'Association internationale des Travailleurs; Statuts de la Société des libres-penseurs;* livre de caisse de cette société; deux lettres du 10 et 11 avril 1869, émanant des ouvriers à Jumet; circulaires et notes concernant la société *Le Peuple;* manuscrit d'un dr . . . (1); un grand nombre de lettres et calepins d' . . . (1) diverses, etc., etc.

6°. Paquet n° 6, contenant des journaux divers, lettres diverses, cahiers copie de lettres, etc., etc.

K. DE PAEPE (2), 22 MEI 1869

Je suis attaché comme interne à l'hôpital St-Pierre et j'ai passé, il y a un an, mon examen de candidature en médecine. Je suis le gendre de Mr Brismée.

Je fais partie de l'*Association internationale des Travailleurs* comme secrétaire pour l'étranger en ma qualité de correcteur typographe. L'association n'exclut pas, du reste, les professions libérales et c'est pour cela que nous avons pris le titre d'*Association internationale des travailleurs* et non celui d'association entr'ouvriers.

. . .

Je reconnais avoir écrit à Vasseur de Marseille, le 19 mai 1869, la lettre que vous me représentez, trouvée chez moi et dans laquelle je dis : „Presque toutes nos sections ont un journal, un organe qui rend compte de leur mouvement et étudie les questions sociales à fond, la coopération sous ses diverses formes, le crédit, la banque, le commerce, les rapports du travail et du capital, la propriété foncière, etc. Au mois de septembre, le congrès. Tout à vous, C. De Paepe."

A vos questions afin de savoir si j'ai publiquement affirmé au congrès des étudiants de Bruxelles, dans sa séance du 17 avril 1867 que je suis athée, socialiste et révolutionnaire, je réponds oui, de

(1) Weggesleten door vocht.
(2) Hij weigert zijn verklaring te ondertekenen.

même que je réponds oui lorsque vous me demandez si au Congrès de la Paix, tenu à Genève en 1867, j'ai assisté comme délégué de la *Section Bruxelloise de l'Internationale.* Je reconnais y avoir tenu le discours reproduit par *La Tribune du Peuple* du 21 octobre 1867. Je reconnais également avoir été délégué par la *Section Bruxelloise de l'Internationale* au Congrès de Lauzan, et y avoir proclamé les mêmes principes sur la propriété foncière et sur le capital. J'ai fait de même au meeting tenu à Patignie à la fin de 1863 ou 1864.

Je vous fais observer que la lettre, signée de Moustier, est datée de Jemmappes, 8 février 1868 et de beaucoup postérieure au meeting de Patignie, et qu'en actant comme vous venez de le faire que j'aurais proclamé les mêmes principes au sujet de la propriété dans un meeting de 1862 et dans un meeting de 1867, vous actez une contradiction, car dans l'intervalle de ces deux meetings mes idées sur la propriété avaient changé. Je considère, au reste, tout ceci comme étant de peu de conséquence pour moi.

Lorsque vous me demandez si je suis ennemi de la royauté et de la propriété, je vous réponds que vous n'avez pas à vous immiscer dans mes opinions, que je suis décidé à vous répondre sur les questions de fait, mais lorsque vous allez au-delà, je crois avoir le droit de vous dire que je puis vous questionner sur vos opinions tout aussi bien que vous m'interrogez sur les miennes.

Quant à reconnaître si je cherche à répandre dans les masses mes idées sur le capital et sur la propriété foncière, je n'hésite pas à dire qu'oui, tout aussi bien que je tâche de répandre le résultat de mes études sur une autre science, sur la physiologie par exemple, dont je me suis spécialement occupé.

Quant à la lettre, signée Noël fils, dans laquelle il est dit, à la date du 17 septembre : „J'apprends avec peine que Mr Rogar (1), auteur des *Propos de Labienus,* vient d'être expulsé de la Belgique par les valets de Badinguet. Veuillez ne pas rester trop longtemps sans me donner de vos nouvelles, car je suis toujours très content d'être en relations avec des défenseurs de la révolution aussi courageux que vous. Courage et espoir, l'avenir est à nous, les tyrans sont à l'agonie et le réveil des peuples est là. Ne désespérons pas; n'épargnez pas les tyrans et leurs nombreux complices, ne craignez pas de les faire connaître. (Signé) : Noël fils, à la Chaux de Fonds, canton de Neufchâtel (Suisse). P.S. Pourriez-vous me donner l'adresse de Félix Piat, Ledru-Rolin, Pierre Leroux." Je reconnais cette lettre comme ayant été saisie chez moi, mais elle a été adressée à la rédaction de *La Tribune du Peuple* et non à moi personnellement.

(1) Elders staat : Rogeard.

Je reconnais comme m'ayant été adressée la lettre, datée de Locle, signée James Guillaume, qui porte entr'autres : „On prévoit une occupation de Genève par les troupes fédérales et si cela a lieu, les socialistes, qui sont admirablement organisés, sont décidés à faire sauter le gouvernement. Comme tu le vois, la situation est grave. Il faut à tout prix que les ouvriers Genevois sortent vainqueurs de la lutte. Ils nous demandent un appui de quinze jours au plus. Il faut de toutes parts leur voter des adresses et les aider financièrement si possible. Nous comptons sur nos amis Belges. Si l'appui financier vous est difficile, au moins l'appui moral, des promesses et des menaces feront de l'effet. Ne parlez dans votre adresses, ni d'occupation fédérale, ni de révolution. Ce sont des choses qu'on ne se dit ici qu'à l'oreille."

Je reconnais également comme m'ayant été adressée une autre letre du même James Guillaume en date du 9 juin 1868, dont la 5e ligne porte : „C'est en Belgique que se trouve momentanément le champ de bataille et nous vous félicitons de tenir si ferme le drapeau du socialisme."

Je reconnais également comme m'ayant été adressée une 3e lettre du même sieur Guillaume en date du 12 juin 1868, dans laquelle il disait : „Je donnerai communication de ta lettre ou de votre lettre à la section, d'autant plus qu'elle porte un caractère officiel. Je l'ai déjà fait voir à quelques amis, qui envoient leurs chaleureuses félicitations aux socialistes Belges pour le magnifique développement que prend notre association dans votre pays. Salut cordial et serrement de mains."

La lettre que vous me montrez et qui est datée de Bruxelles, 28 juin 1868, signée C. De Paepe, a été écrite par moi, mais elle n'a pas été expédiée, j'ignore quelles sont les circonstances qui ont empêché qu'elle ne parte, ou plutôt, je ne me rappelle pas trop bien ce qui a fait qu'elle est restée chez moi. Cette lettre, qui porte entr'autres : „Comme tu as pu le voir par *La Tribune,* etc., nous continuons toujours notre propagande socialiste parmi nos houilleurs de Charleroy et des environs. Aujourd'hui même quatre meetings ont lieu dans quatre localités du bassin de Charleroi; nous y avons envoyé une demi douzaine de délégués" et plus loin : „nous sommes en relation depuis quelques jours avec un groupe de socialistes hollandais, qui vont former une nouvelle section dans les Pays-Bas, à Amsterdam" et à la 4e page : „Devant la grande propagation du socialisme en Belgique, nos économistes officiels, les Molinari, les Lehardy de Beaulieu, les Estevan sont aux abois."

Quant à la proclamation du 13 avril dernier, adressée aux ouvriers de Seraing, que je signe ne varietur, je reconnais en être

le co-rédacteur. Parmi les treize membres, dont les noms figurent au bas de cette adresse, quelques-uns étaient absents, la majorité était présente, et l'adresse est l'œuvre commune de ceux-ci.

Nous demandons au prévenu qu'il veuille bien nous expliquer le sens de cette proclamation, et il dit :

Je ne puis pas ici entrer en discussion avec vous au sujet d'opinions économiques et politiques.

Vous me donnez connaissance de ce que vous a déclaré Croisier, vous pourrez tout aussi bien trouver des témoins honorables, qui vous dirons quels ont été mes discours à moi; il m'est impossible de m'expliquer ici sur ce que vous me demandez; des volumes ont été écrits rien que sur le mot nouvel ordre de choses, au sujet duquel vous m'interpellez.

Je n'hésite nullement à reconnaître, car ceci est un fait, que je propage parmi les houilleurs du bassin de Charleroi le socialisme et quant à vous dire quel est ce socialisme, je réponds : J'appartiens à l'école positiviste d'Auguste Comte, de Proudhon, de Carl Marsck, le socialiste allemand, mais dans le bassin de Charleroi, je ne me suis occupé que de coopération.

Je n'ai jamais vu Noël fils, de la Chaux de Fond; Vasseur de Marseille est mort et quant à Guillaume James, professeur à l'école industriel de Locle, j'ai fait sa connaissance au Congrès de Lauzan où il était délégué comme moi.

. . .

Cet article 2 [du règlement de la *Section Bruxelloise*] énonce complètement le but de la *Section Bruxelloise*. L'*Association internationale* cherche à réaliser pour les travailleurs ce que l'on pourrait appeler la bourse du travail; c'est ainsi que de Londres on reçoit des renseignements sur le taux des salaires, l'offre et la demande des bras. Jusqu'ici, cela n'a pas pu être mis en pratique par les sections belges. Lorsqu'un ouvrier veut émigrer, on écrit à une section de l'étranger afin de s'informer, si cet ouvrier pourrait utilement se rendre dans tel endroit et quand, au moyen de certaines avances auxquelles il a droit, s'il est dans les conditions du règlement.

Nous disons au prévenu que le témoin Bruno, entendu aujourd'hui même par nous, ne nous a donné que des explications tout à fait insuffisantes au sujet de la gestion et du maniement des fonds versés par les affiliés à la caisse de leur section, et il dit :

Bruno n'est trésorier que depuis peu de temps, il n'est d'ailleurs caissier que de cette partie des fonds, qui est alloué aux frais généraux, ce qu'on pourrait appeler le capital circulant : frais de meetings, location de salles, etc. Il existe, en outre, une caisse de mutualité. Je ne me crois pas obligé de vous dire entre les mains de qui

se trouve cette caisse, vous pourrez vous en informer, et comme ce n'est pas à nous à vous faciliter le moyen de saisir les pièces constatant ce que nous faisons, je vous avertis que chez moi, vous ne trouveriez plus rien, mais qu'il existe des documents constatant que l'article 2 du règlement de la *Section Bruxelloise* est régulièrement rempli. Ces documents ne sont pas mystérieux, je veux dire qu'ils ne sont pas tels que vous ne puissiez pas en avoir connaissance, mais leur saisie entrave la marche de nos travaux. Je signe ne varietur le règlement, dont il s'agit.

Sur votre question, s'il n'est pas vrai que je poursuis un autre but que celui énoncé dans l'article 2, je n'hésite pas de répondre qu'oui. Je vous ai dit plus haut que j'étais socialiste et il est évident que je poursuis un but beaucoup plus large que celui de l'article 2.

L. DEPLANCKE, 20 MEI 1869

... Je refuse de vous faire connaître les noms de ces personnes (1).

J'ai donné il y a huit jours environ, ma démission de membre du Conseil général belge de l'*Association internationale des Travailleurs;* je n'en suis plus que simple membre.

...

M. E. HINS, 18 APRIL 1869

...

Je reconnais être allé dans de nombreux meetings, non seulement dans ceux auxquels le journal fait allusion, mais antérieurement.

Pour parler d'abord des meetings, dont parle *L'Internationale* dans son numéro du 11, ce sont tous des réunions tenues dans le Borinage, le 4 avril dernier. J'ai parlé seul dans ces trois réunions. A Jemappes, la réunion a été privée malgré mes observations. Les houilleurs craignaient de rencontrer là des porions. Je regrette que cette réunion ait été privée. Le secrétaire, renvoyé de son emploi, a été magasinier d'un dépôt de farine établi pour les ouvriers. Cet emploi lui a été confié pour l'indemniser de sa position perdue.

Lorsque le journal dit : „Nous prions les ouvriers de retenir le nom de Mr. Jourdan", il ne faut pas voir là une menace contre Jourdan, qui devait faire craindre à celui-ci des violences; il s'agit tout simplement d'une revanche toute pacifique à prendre vis-à-vis de Jourdan lors des prochaines élections communales. Je sais que Jourdan va se porter au mois d'octobre prochain candidat en concurrence avec

(1) De opstellers van het adres van 13 april.

le bourgmestre actuel, Mr de Launoy, et j'ai dit aux ouvriers, dont un grand nombre sont où bien électeurs eux-mêmes, ou bien fort influents auprès des électeurs, que lors des élections, ils auraient l'occasion de prendre une revanche vis-à-vis de Jourdan, qui venait de renvoyer le secrétaire de la section de Jemappe *La Loyauté.*

Vous comprenez que si l'on avait des idées de vengeance, on ne les exprimerait pas ouvertement. *L'Internationale,* qui du reste agit au grand jour, est une fédération des diverses sociétés de secours mutuels, sociétés de résistance et autres, telles que les sociétés de consommations. Les sociétés de résistance s'appellent aussi sociétés de maintien de prix.

Chaque section a un comité qui fait ses affaires. Dans chaque pays il y a un conseil général, qui établit la correspondance entre les sections et à Londres se trouve le conseil général central. Ce dernier est nommé annuellement dans un congrès européen, qui se tiendra cette année à Bâle. Les statuts généraux ont été publié dans le n° 2 de *L'Internationale,* paru en janvier de cette année.

Je suis le secrétaire général du conseil général Belge.

Nous agissons au grand jour et voilà pourquoi on publie toujours les noms des délégués qui se rendent sur les différents points où se donnent les meetings.

Je déplore les accidents qui ont eu lieu récemment. Ces morts d'hommes sont funestes à l'*Internationale*; ces troubles mêmes lui nuisent et sont de nature à tromper sur nos intentions.

Quand les journaux m'ont appris et entr'autres *Le Journal de Liége,* qui a paru le samedi 10 courant, ce qui se passait à Seraing, j'ai voulu calmer les ouvriers. Je suis allé à un meeting, qui avait lieu le lendemain, dimanche, d'après mon conseil. Tout ce qui a eu lieu dans ce meeting est relaté dans les journaux. Ce meeting a été très calme. Nous avons dit dans ce meeting, Mr Le Pourcque, négociant à Seraing, et moi, que les puddleurs devaient tenir bon, mais que les houilleurs devaient redescendre. On a travesti ce qui a eu lieu là et *L'Etoile Belge,* qui a dit que les houilleurs étaient sortis de ce meeting, leurs chaises levées sur la cavalerie, doit avoir été fort mal renseigné. Les houilleurs ont, en parti, consenti à redescendre; ceux des fosses Cockerill, malgré nos admonestations, se sont obstinés à vouloir rester en grève. Le meeting s'est terminé à sept heures et demi et nous avons engagé les ouvriers à s'en aller paisiblement par petits groupes et en évitant de passer devant les soldats. En allant à la station, je suis entré dans le café où le maître a été blessé. J'ai été témoin occulaire de ce qui a eu lieu et tout cela est relaté dans le numéro d'aujourd'hui de l'*Internationale,* que je me proposais d'en-

voyer à Monsieur le Procureur du Roi en lui offrant de témoigner de ce que j'avais vu.

Jeudi soir, j'ai vu dans *L'Echo du Parlement* qu'il y avait des troubles dans le Borinage. Je me suis dit qu'il fallait éviter que cela gagne Jemmappe, la seule commune où nous ayons une action bien organisée. Je suis parti le lendemain matin pour Jemmappe où, après avoir causé avec le secrétaire de la section, j'ai résolu de donner un meeting à trois heures après-midi, avec l'approbation du bourgmestre et du commissaire de police. Le commissaire de police assistait au meeting. Je ne pouvais heurter de front les idées des ouvriers, dont un grand nombre était en grève. Je leur ai dit qu'ils devaient faire preuve de bonne volonté, que si parmi les gérants il y en avait qui faisaient des concessions quelque minimes qu'elles soient, ils devaient s'en contenter et reprendre leur travail. J'ai dit également aux ouvriers que s'ils voulaient se concerter, ils devaient le faire dans un endroit clos parce que sur la voie publique les rassemblements de plus de quinze personnes étaient défendus. Le commissaire de police a dit qu'il pouvait promettre, de la part du bourgmestre, que celui-ci accompagnerait auprès des gérants, les ouvriers qui se présenteraient comme organes de leurs compagnons pour exposer les griefs de ceux-ci. Il m'a paru que tout allait bien, mais voilà ce que j'ai vu et ce qui explique, peut-être, les accidents survenus ailleurs. Devant un soldat en faction, des gamins de six à dix ans criaient et tapageaient comme pour les narguer. Je les ai semoncés et ils ont cessé leurs provocations.

Quant à nous, nous serions idiots de pousser aux troubles et au meurtre. Nous voulons organiser les forces ouvrières; nous voulons arriver pacifiquement où sont arrivés les ouvriers Anglais : faire donner aux ouvriers le droit de suffrage afin qu'ils aient eux aussi leur part dans la gestion des affaires publiques et qu'ils obtiennent la réforme de tous les abus, dont ils se plaignent.

Nous ne pouvons être solidaires des violences, qui ont été commises de part et d'autre. Ces violences font le plus grand tort à la réalisation de nos rêves.

J'ai vu que l'on veut rattacher les faits récents à ce qui a eu lieu dans le bassin de Charleroi l'an dernier. Aucun adhérent de l'*Internationale* n'existait, à cette époque, dans le bassin de Charleroy. Huit jours après ce qui avait eu lieu, l'*Internationale* a lancé un manifeste flétrissant la conduite de la troupe et engageant les ouvriers à se former en société pour revendiquer leurs droits, non plus violemment mais légalement. Ce manifeste a donné lieu à l'expulsion de Vésinier.

Deux ou trois membres de l'*Internationale* ont été ensuite offrir de pourvoir d'avocats les ouvriers incarcérés ou compromis et ensuite les meetings ont eu lieu à partir du 1er mai.

Le télégramme en date du 16 avril courant, signé Charles Hins, n'est pas de moi.

Le télégramme du 17 avril, signé Cassian Maréchal, à mon adresse à Bruxelles, est une commande de 500 numéros du journal, dont je suis le rédacteur-gérant.

Nous demandons au prévenu s'il désire faire quelques observations relativement au document en date du 13 avril courant, signé E. Hins et autres, émanant de l'Association internationale des Travailleurs, et portant pour titre : Adresse du Conseil Général Belge aux ouvriers de Seraing et des environs, et le prévenu dit :

Si j'avais pu prévoir au moment où ce document s'imprimait, que de graves événements survenaient dans le Borinage, ou bien ce document n'aurait pas vu le jour, ou bien nous lui eussions donné une allure plus modérée, nos efforts ayant toujours tendu à calmer les ouvriers dans de semblables circonstances. Ce document ne peut avoir produit aucun effet dans le Borinage où dix exemplaires seulement sont parvenus le jeudi.

N. CH. MAETENS, 21 MEI 1869

Je suis trésorier du Conseil général Belge.

L'adresse du 13 avril dernier, dont j'assume ma part de responsabilité, a été arrêtée de commun accord entre les membres du Conseil général. Je ne l'ai pas signée mais j'ai donné mon consentement à ce que mon nom figure au bas de cette pièce. Quant au sens de cette pièce, c'est un cri d'indignation contre ce qui a eu lieu à Seraing. La révolution, qui se prépare et le nouvel ordre des choses, dont il est question, dans les 3 derniers paragraphes de cette adresse, c'est l'obtention du suffrage universel et de lois plus égalitaires que celles qui nous régissent, par le même fait du suffrage universel. Le jour où cela aura été obtenu, la révolution sera faite dans les esprits, et quand l'adresse dit : „Nous vous crierons : en avant", cela veut dire pour moi : „En avant, au scrutin pour nommer nos propres mandataires". Je ne connais pas d'autre but à l'*Association Internationale* que celui exprimé dans l'article 2 des statuts, pièces que je signe ne varietur. Je ne resterais pas un instant membre de l'association si je me doutais seulement que sous le couvert de cet article 2, certains membres poursuivent un but que je réprouve, celui de descendre avec les armes dans la rue, par exemple, et à plus forte raison, celui de vendre la nationalité du pays.

Les deux premiers buts indiqués dans l'article 2 ne pourront être atteints que lorsque le suffrage universel sera établi. Le 3° but est réalisé par la coopération, par les sociétés de consommation et celles de résistance. Je ne suis trésorier que du Conseil général, Bruneau est

trésorier de la *Section Bruxelloise.* Chaque membre de de l'*Internationale* paie un franc par an, dont vingt centimes sont remis au trésorier du Conseil général Belge, qui en envoie la moitié au trésorier du Conseil général à Londres. Les quatre-vingts centimes, qui restent, sont versés dans la caisse de chaque section. D'après le règlement intérieur de chaque section, on dispose de telle ou de telle manière de ces finances. Je ne puis vous donner des renseignements précis sur ce qui se passe dans la *Section Bruxelloise,* dont le nombre de membres s'est beaucoup accru récemment, mais je gère les finances du Conseil général depuis le 29 décembre dernier et j'ai reçu en tout à peu près quatre cents francs. J'ai envoyé de cela une moitié au Conseil général à Londres, les deux cents francs, qui sont passés par mes mains, ont été employés à donner des meetings, car lorsqu'une section n'est pas fondée, il faut que le Conseil général paie les délégués, frais de circulaires et affiches, s'il y a lieu. On paie alors à chaque délégué ses frais pour aller et retour. Ma comptabilité a été saisie à deux reprises, mon livre n'est pas au courant, mais les notes, qui y sont jointes me serviraient à le mettre au courant dès que j'en aurai le temps. Je ne puis vous donner de détails de mémoire.

. . .

De ma caisse de trésorier du Conseil général, je ne pense pas qu'il soit jamais sorti une somme pour secourir des ouvriers étrangers. On a envoyé quelquefois des sommes recueillis par souscriptions; tantôt l'un, tantôt l'autre étaient chargés de recueillir ces souscriptions.

Je ne saurais vous dire si dans les provinces les sections paient une cotisation plus forte qu'un franc par membre; chaque section fait ses affaires comme elle l'entend.

Lorsque la police est venue chez moi le 15 courant, ma caisse ne contenait que treize francs 45 cs; depuis lors a eu lieu le Congrès belge du 16 courant et j'ai reçu ce jour-là des sections de province différents versements, dont l'ensemble s'élève, je crois, à cent cinquante francs environ.

O. R. SPLINGARD, 20 APRIL 1869

Sur nos intelpellations, le prévenu déclare :

Je fais partie de l'*Association internationale des Travailleurs* depuis le mois d'août 1868. Pendant ces derniers jours je me trouvais à la campagne chez ma mère. Le soir du vendredi dernier, 16 courant, ayant appris à mon retour à Bruxelles, ce qui venait de se passer à Frameries, je suis parti à sept heures quinze minutes pour Quaregnon. J'ai logé chez Laveine, l'auberge principale de Quaregnon, et comme, j'étais arrivé à dix heures du soir environ, je n'ai vu personne ce soir-là.

Le lendemain, samedi 17, je suis parti à six heures du matin pour Pâturages et en descendant du train, je dis après avoir fait la route à pied de Quaregnon à Pâturages, j'ai été chez Coudroy. Nous sommes allés avertir Mr. Colmant, bourgmestre à Wasmes, qu'un meeting aurait lieu ce jour-là dans sa commune. Ce meeting a eu lieu à Wasmes chez Pierre Bolais *Au Grand Salon.* Coudroy y a parlé avant moi. Dans ce meeting, j'ai dit aux ouvriers : „Reprenez votre travail, l'*Internationale* ne peut vous secourir en ce moment, ni maintenir la grève." Je crois que le même jour j'ai tenu une petite conférence à Quaregnon, mais je ne puis vous l'affirmer avec certitude. Ce soir-là, je suis parti pour Bruxelles où j'ai passé la nuit. Le lendemain dimanche, je suis parti de Bruxelles à une heure et arrivé à Mons vers trois heures. A la station de Mons, j'ai vu Coudroy, qui était arrêté et avec qui j'ai causé.

Je suis allé de Mons à Quaregnon. J'ai fait annoncer par une dizaine d'ouvriers qu'un meeting allait avoir lieu; afin d'éviter toute démonstration dans les circonstances actuelles, cette annonce n'a pas été faite au moyen de sonnette ou de tambour comme on en a l'habitude. Vers quatre ou cinq heures le meeting a eu lieu chez Hannot. Le comité de Quaregnon siégeait au bureau. L'assemblée était nombreuse; je pense qu'il y avait deux ou trois mille personnes. Moi seul, j'ai parlé.

De Quaregnon deux ou trois mille ouvriers m'on reconduit à Jemmappes. Mr Delaunoy, le bourgmestre, m'a demandé de prier les ouvriers de se disperser. Je suis monté sur une borne et j'ai fait ce que le bourgmestre me demandait. Il avait son commissaire de police à côté de lui. Les ouvriers se sont dispersés et le bourgmestre m'a remercié. Je suis parti le même jour pour Bruxelles, où je suis arrivé vers onze heures.

Hier je suis parti le matin vers neuf heures pour Quaregnon. J'ai été chez Hannot prévenir qu'un meeting aurait lieu à huit heures le soir, mais ce meeting n'a pas eu lieu parce que j'ai été arrêté entre cinq et six heures du soir.

En sortant de chez Hannot, les ouvriers m'ont demandé des nouvelles de Coudroy. Je leur ai parlé durant une heure environ. Vous me demandez si je n'ai pas tenu un meeting à Pâturages, j'avoue avoir parlé à Pâturages; ce doit être hier, mais je ne puis vous fixer la date avec précision, mes souvenirs à cet égard étant un peu confus. Après avoir parlé pendant une heure environ à Quaregnon, j'ai été à Wasmes où j'ai tenu un meeting, qui a duré environ deux heures. On est venu me donner avis que les lanciers allaient disperser la réunion des curieux, qui se tenaient aux abords du meeting. Je suis alors monté au premier étage et j'ai engagé la foule à se retirer.

Pendant que je parlais à la fenêtre, les gendarmes sont arrivés; les ouvriers m'ont offert de me délivrer, ce que j'ai refusé et j'ai suivi le commandant de la gendarmerie. Les commissaires de l'*Internationale* se sont mis sur mon passage à droite et à gauche afin d'empêcher les gamins de jeter des pierres, et à quatre ou cinq cents mètres de là, se sont montrés les lanciers, dont le capitaine m'a traîté de voleur et m'a fait mettre les menottes.

Avant ces derniers jours, j'ai pris également une part active au mouvement provoqué par l'*Internationale*. Le premier meeting que j'ai été tenir a eu lieu le 31 août dernier à Pâturages; Coudroy a aussi parlé. Brismée y était venu comme délégué et membre du comité de l'*Internationale*. Pour être exact, je dois vous faire remarquer que ce n'est que dans le commencement de septembre dernier, que je suis devenu membre de l'*Internationale*. Le 31 août je ne faisais donc pas encore partie de l'association. Depuis que je suis membre de l'*Internationale*, j'ai durant les quatres premiers mois, tenu une dizaine de meetings avec Coudroy et avec un ouvrier menuisier de Bruxelles, François Herman, qui est actuellement, je crois, dans le pays de Charleroi. C'est ainsi que j'ai été à Pâturages, à Wasmes, à Frameries, à Quaregnon, à Jemmapes, à La Bouverie et à Genlis.

Pendant les trois mois, qui ont suivi, je n'ai plus pris une part active à l'action de l'*Internationale*. C'est ainsi que durant ces derniers jours, je n'ai été ni à Cuesmes, ni à Frameries, où l'on dit que les membres de l'*Internationale* ont tenu des meetings très violents.

Dans le meeting du 17 courant, je n'ai pas conseillé aux ouvriers de ne plus travailler; je leur ai dit : „Si vous êtes décidés à ne pas travailler, ne travaillez pas, mais pour l'amour de Dieu, restez tranquillement chez vous."

Nous faisons remarquer au prévenu que lorsque l'on réunit hors de chez eux deux à trois mille ouvriers, qui sont en grève, on assume une grande responsabilité, même en leur tenant le langage que le prévenu dit avoir tenu, et répond :

Certainement.

Il ajoute :

Je nie avoir fait crier *Vive la République,* mais lorsque les autres ont crié *Vive la République* et je ne me trouvais plus au bureau, j'ai crié moi-même *Vive la République.*

Je n'ai pas attaqué directement la royauté; comme je l'ai déjà imprimé dans une brochure *Sur la Réorganisation de l'Armée,* j'ai dit que l'armée, nécessaire au soutien de la royauté, coûte trente millions au pays; j'ai dit que les impôts étaient trop forts, et c'est là mon opinion. Je reconnais avoir attaqué l'armée comme on l'attaque tous les jours dans les journaux et même aux chambres.

Je nie avoir dit à Pâturages : „Gare à Léopold II, aux catholiques et aux patrons". J'ai dit : „L'organisation actuelle, le prolétariat, a trois soutiens principaux : le clergé, qui asservit les intelligences, le pratronat, qui par le salaire asservit les corps, et la royauté, forme polique de ces deux institutions". Voilà, je me le rappelle, comment je me suis exprimé.

En parlant de l'officier, qui a commandé le feu à Frameries, j'ai dit, il est vrai, que c'était un blanc bec, mais j'ai dit cela dans un groupe, mais non pas à la tribune du meeting. Dans le meeting, j'ai parlé de seize morts et non pas de dix-huit.

Les deux imprimés intitulés *Association internationale des Travailleurs,* m'ont été remis par Brismée chez qui je les ai achetés moyennant cinq centimes les six. Je n'en ai pris que deux avec moi.

Je regrette le mot de blanc bec sorti de ma bouche à l'adresse de l'officier, dont il s'agit, et comme vous me dites ne pouvoir effacer ce mot dans mon interrogatoire, je désire qu'il soit acté que ce mot peu convenable, je regrette de l'avoir prononcé.

P. ROCH SPLINGARD, 23 APRIL 1869

Comme je vous l'ai déclaré dans mon premier interrogatoire, je ne suis pas allé dans le Borinage avant vendredi soir, 16 courant. J'étais resté pendant trois mois au moins sans prendre une part active à l'action de l'*Internationale*.

Je n'ai pas mis les pieds dans le Borinage avant le jour que je viens d'indiquer. Vous pourrez vérifier l'exactitude de ce que je vous dis, en consultant le journal *L'Internationale,* qui publie le compte-rendu des meetings sous la rubrique : „Mouvement ouvrier".

Samedi dernier, 17 courant, j'ai tenu un meeting à Wasmes chez Pierre Bolais *Au grand Salon*. Mon but était de tâcher contenir les ouvriers. Comme c'était jour de paie et qu'alors les ouvriers boivent, on craignait qu'ils ne fussent plus exhaltés et qu'ils ne se livrent à quelques désordres. Dans ce meeting, comme dans tous les autres, mon but a toujours été d'engager les ouvriers à la modération. Je leur ai toujours dit que l'*Internationale* n'avait pas, en ce moment, des ressources suffisantes pour soutenir une véritable grève. Je leur ai expliqué le mécanisme de l'institution. Car voici ce qui se passe : Quand les ouvriers se plaignent dans une localité, ils s'adressent à leur section locale, qui en réfère à la fédération, et celle-ci au Comité central de Bruxelles. (Conseil Général). Celui-ci consulte le Conseil fédéral, lequel vérifie si les caisses particulières des associations ouvrières sont assez fournies pour soutenir la grève. Si le secours peut être accordé, on consulte encore avant de l'accorder, le Comité de défense de l'*Internationale*, composé d'une douzaine d'avocats du

jeune barreau, tous membres de l'*Internationale,* qui sont appelés à examiner si la grève est légale. J'ai expliqué tout cela aux ouvriers, je leur ai rappelé que rien de tout cela n'avait été observé, qu'il fallait donc reprendre le travail, que sinon leur misère augmenterait et que leurs dettes iraient croissant. Je ne saurais vous répéter textuellement tout ce que j'ai dit. Il y a eu des incidents, mais le fond de la thèse, que j'ai soutenue dans les divers meetings, a toujours été le même. Mon but était d'empêcher les ouvriers de commettre des désordres. J'ai tâché de les engager à reprendre leur travail et de leur faire cesser leur grève.

Comme je vous l'ai dit, je ne suis pas certain d'avoir tenu le même jour un meeting à Quaregnon. Si j'en ai tenu un dans cette localité, ce doit être chez Hannot, qui a le plus grand salon de Quaregnon.

Le lendemain, dimanche, j'ai tenu un meeting chez Hannot à Quaregnon. Mon but était le même et je dois avoir dit à peu près la même chose que ce que j'ai dit à Wasmes.

A Wasmes, le samedi 17, le bourgmestre et le commissaire de police assistaient au meeting. Enfin à Pâturages, meeting dont je ne puis vous certifier la date avec précision, la réunion se tenait *Au vieux Martelet* sur la place; et le meeting de Wasmes, tenu le jour de mon arrestation, 20 courant, a eu lieu chez Pierre Bolais. Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit, c'est que là encore j'ai eu le même but et je dois avoir tenu le même langage que dans les précédents meetings.

Voilà la seule part que j'ai prise aux derniers événements.

Il a été autrefois question de me nommer correspondant général pour toute la Fédération et en cette qualité j'aurais siégé au conseil général de Bruxelles. J'avais déjà été nommé par la *Fédération Borraine,* mais le conseil génénral de Bruxelles n'a pas admis ma nomination et je n'ai jamais fait partie du conseil général de l'*Internationale.*

Q. E. STEENS, 12 JUNI 1869 (1)

D. N'avez-vous jamais été condamné ?

En 1857 par le tribunal correctionnel de Gand à six mois d'emprisonnement du chef de publication et distribution d'une chanson sans nom d'auteur ni d'imprimeur. J'ai obtenu commutation de cette peine en une amende de trois cents francs.

Je suis un des membres fondateurs de l'*Association internationale des Travailleurs.*

(1) Hij weigerde zijn verklaring te ondertekenen.

Je suis journaliste, je suis, en outre, commissionnaire en vins; je suis, de plus, intéressé dans deux ou trois journaux de la capitale, dont je croix ne pas devoir vous faire connaître les noms.

L'Adresse du Conseil Général Belge, en date du 13 avril 1869, aux ouvriers de Seraing, que je signe ne varietur, porte ma signature, voici comment :

Dans l'*Internationale,* quand on est d'accord, les absents consentent à accepter la résolution de la majorité. J'étais à Paris quand cette adresse a été discutée. A mon retour, ayant appris les événements de Seraing, j'ai demandé si l'on n'avait pas protesté et j'ai été heureux de voir que mon nom figurait au bas de cette pièce.

Quant au sens de l'adresse du 13 avril sur lequel vous m'interrogez, voici ce que je vous réponds :

Nous voyons les grèves qui sont successivement provoquées par les patrons, car jamais les ouvriers ne provoquent les grèves. En cas de grève les ouvriers sans cohésion, se livrent à des réunions tumulteuses qui, devant l'attitude de l'armée, dégénèrent en émeutes. Nous voulons une vaste association internationale parce qu'un progrès économique dans un pays amène nécessairement un progrès économique corrélatif ailleurs, de telle manière que les ouvriers étant unanimes dans toute l'Europe, le jour où ils voudront résister aux patrons, ceux-ci ne puissent plus trouver un seul ouvrier. L'*Internationale* travaille en plein soleil sous l'égide des lois; elle est le paratonnerre de l'émeute, elle est l'âme et le génie de la révolution. La grève est inscrite dans nos lois. Tous les dimanches plusieurs d'entre nous, les plus capables, nous allons tenir deux meetings dans les localités où les ouvriers nous appellent. Nous ne rencontrons jamais là, pour nous contredire à la tribune, l'un ou l'autre de ces lâches journalistes, qui nous calomnient.

Quand j'ai dit le mot révolution, il n'entre nullement dans ma pensée de parler de soulever les pavés ou de se livrer à des violences, nous voulons une révolution morale; il faut que le prolétariat entre dans l'ordre social, dont il est exclu; il faut une révolution économique. Nous croyons que le nombre est toujours pris en considération par l'opinion publique et que nous arriverons ainsi, par l'union, à pouvoir revendiquer le suffrage universel et nos autres droits politiques. Je fais partie de l'*Internationale* parce que toutes personnes, qui n'exploitent pas les ouvriers, peuvent en faire partie dès l'instant où ces personnes n'ont pas été flétries par une condamnation judiciaire. Les patrons ne peuvent évidemment pas faire partie de l'*Internationale :* il faut pour en faire partie être sans revenu et obligé de se livrer à un travail ou manuel ou de la tête.

Nous demandons au prévenu de nous expliquer ce que devient l'argent versé par les ouvriers affiliés à l'Internationale, et il répond :

Nous organisons la force par l'union des corporations d'état. Chaque corps d'état a une caisse; le montant en est versé dans les caisses d'épargne du gouvernement. Chaque ouvrier donne un franc par mois et cet argent sert de secours mutuels. Au-dessus des simples ouvriers, qui peuvent se mettre en grève, il y les travailleurs auxquels il n'est pas possible de se mettre en grève : médecins, ingénieurs, etc., ceux-là ne paient qu'un franc par an. Dans toute la Belgique chaque ouvrier verse dix centimes par ans pour le Conseil général à Bruxelles et dix centimes par an pour le conseil général à Londres. Cet argent est le salaire des services rendus et sert aux frais généraux; les délégués aux meetings ont leurs frais de route payés en 3^{me} classe.

Je ne m'occupe pas de la question financière, je ne saurais donc vous renseigner à cet égard. Je pense que les envois de fonds en Angleterre se font par lettres chargées, mais je ne puis vous donner aucun détail précis. Vous me dites que lors des saisies faites par la police chez Maetens et chez Bruno, on n'a trouvé chez eux que des sommes minimes et que nulle part, il n'a été trouvé une comptabilité régulière, je réponds que le Conseil général de l'*Internationale* n'a pas d'argent, que ce sont les sections qui ont de l'argent. Nous ne cherchons pas à nous faire remettre des sommes d'argent par de pauvres ouvriers. Ce n'est que Coudroy, le traître, qui en agit ainsi, en prélevant des appointements sur ce que versent les ouvriers entre ses mains. Les saisies faites par la police, l'ont été d'une façon peu intelligente, vous ne trouveriez d'ailleurs plus rien aujourd'hui, mais de tous côtés il nous arrive des témoignages de sympathie. Si nous avons quelque influence, c'est que nous nous faisons aimer parce que nous donnons de bons conseils, nous ne poussons pas à la haine contre les patrons.

De tous côtés nous avons reçu des secours : les clubs de Paris nous ont envoyé de l'argent pour venir en aide aux veuves et orphelins des victimes des affaires de Seraing.

Je signe ne varietur le règlement de la section Bruxelloise que vous me soumettez. L'article deux indique le but de l'association et je ne lui en connais pas d'autres.

Nous demandons au prévenu s'il n'est pas à sa connaissance que certains membres de l'Internationale, sous le couvert de l'article 2 précité poursuivraient un but tout différent, et il répond :

On ne fait pas de profession de foi en entrant dans l'*Internationale*. Nous ne sommes ni catholiques, ni libéraux. Pourquoi veut-on nuire à l'*Internationale* quand on ne s'enquiert pas de ce que font les loges ou St Vincent de Paule ? Je pourrais me borner à ne pas vous répondre, je veux bien vous dire que pour ce qui me concerne, je suis républicain, socialiste et athée; c'est là le résultat de mes études. Je suis cependant un homme moral et bon père de famille.

Je ne vais pas répandre mes idées à moi parmi les ouvriers illettrés; je sais que cela sera funeste, mais nous avons le droit de continuer librement le mouvement auquel je participe et au sujet duquel je me suis expliqué ci-dessus.

R. VANDENHOUTEN, 21 MEI 1869

Je suis membre de l'*Association internationale des Travailleurs;* je suis membre du Conseil général belge, chargé de correspondre avec l'Angleterre. L'adresse du 13 avril dernier, que vous me montrez et que je signe ne varietur, a été rédigé en commun, je crois que c'était le lundi soir, 12 avril; elle a été mis au net par De Paepe ou par Hins et je l'ai signée sur la minute. Quant au sens de cette adresse, il me paraît assez clairement ressortir des termes mêmes. On y déconseille de faire des révolutions comme celles qui ont été faites jusqu'ici; de changer ce qui existe sans savoir par quoi il faut le remplacer.

. . .

Je dois vous faire remarquer que lorsque nous employons le mot de „révolution", nous voulons parler d'un changement opéré avec calme et par des moyens pacifiques. C'est une distinction à faire entre le sens ordinaire du mot et celui que nous y attachons, distinction, qui n'est pas facile.

. . .

Croisier exprime des idées qui lui sont personnelles. L'*Association internationale des Travailleurs* est une fédération de nombreuses sociétés; il y a dans son sein des individus de toutes les opinions : royalistes, républicains, catholiques et autres. J'assiste, quant à moi, à toutes les séances, ou à presque toutes les séances tenues par le Conseil général et par la Fédération de Bruxelles. On s'occupe des salaires, on cherche à forcer le patron à traîter l'ouvrier avec justice et équité; on ne s'occupe ni d'annexion, ni de royauté, et quant à moi personnellement, je marcherais au besoin à la frontière, plutôt que de songer à souhaiter l'annexion de mon pays à un pays voisin.

Je ne connais pas d'autre but à l'association, que celui qui est formulé dans l'article 2 du règlement, que je signe ne varietur.

Il y a peu de jours, j'ai encore donné une recommandation à un ouvrier allant à Manchester, mais il ne reste pas trace de faits pareils à l'association; nous n'avons pas de registre de correspondance.

Nous voulons pacifiquement obtenir en Belgique la position de citoyens, que les ouvriers ont en Angleterre.

A l'époque, où l'on s'occupait aux chambres de la réforme électorales, en 1868, j'ai été assister comme orateur à un meeting à

Verviers. On y a parlé du suffrage universel et j'ai combattu dans ce meeting les idées de ce monsieur Fontaine, avec lequel vous me dites que Croisier avoue avoir correspondu. Je ne saurais me rappeler ce qui a été dit.

J'ai été encore à Dampremy et à Wanfercée-Bolet.

S. VERRYCKEN, 20 MEI 1869

Je suis membre du Conseil général belge de l'*Association internationale des Travailleurs.*

La pièce que vous me montrez, sous laquelle se trouve mon nom (1), n'a pas été signé par moi; elle a été faite au nom du Conseil général belge, et il avait été décidé, dans une sance du Conseil général, qui a été tenu à la suite des affaires de Seraing, que cette pièce serait adressée aux ouvriers et publiée avec tous les noms des membres du Conseil général. Je ne saurais vous dire qui l'a signée en réalité. J'ignore également de qui cette pièce émane.

. . .

Je réponds quant à moi, je désire vivre en travaillant et être propriétaire du fruit de mon travail; que je pense que l'adresse veut dire que lorsque les travailleurs se seront entendus et qu'ils auront compris que par l'association leurs souffrances peuvent venir à cesser, ils ne seront plus sous la tyrannie de qui que ce soit et qu'ils ne seront plus exploités. Le jour et l'heure dont on parle dans l'adresse, je pense qu'ils signifient l'époque où tous les corps de métiers s'étant unis, ils pourront travailler dans leur indépendance et se suffire par eux-mêmes.

. . .

Je ne suis pas homme politique, je n'ai accepté que le programme officiel et ostensible de l'*Internationale,* celui formulé dans l'article 2, et si des idées contraires étaient émises, je les combattrais. A aucun prix je n'entends approuver l'idée d'une annexion à la France.

II. ONDERVRAGINGEN OVER DE STAKING IN DE BORINAGE

A. JORDAN, DIRECTEUR VAN DE MIJNEN LEVANT DU FLÉNU, 7 MEI 1869.

Je n'ai jamais assisté à des meetings, mais j'ai suivi le mouvement que les discours qu'on y entendait, faisaient naître; l'animation et l'excitation étaient si visibles que, dès la fin de décembre, j'ai signalé le danger dans un travail, que j'ai adressé à l'administration

(1) Het adres van 13 april. Zie nr. 279.

des mines, celle-ci avait reçu du Ministre des Travaux publics la demande d'un rapport sur la situation des ouvriers mineurs et métallurgistes. J'ai compris par ce que m'en ont rapporté des personnes, qui ont assisté à ces meetings, que l'on y prêchait la révolte, un bouleversement social.

Vers le commencement d'avril, une discussion s'est élevée entre un porion de mon établissement et un ouvrier de Jemappes au sujet du règlement d'un travail, qu'avait entrepris ce dernier. Après règlement de la contestation, le porion lui donna son congé en lui disant que tant qu'il serait secrétaire de la Section de l'*Internationale,* il n'y aurait pas d'ouvrage pour lui. C'est du moins de cette manière que cet ouvrier m'a raconté les faits, mais le porion conteste qu'ils se soient passés de cette manière. Cet ouvrier n'est pas venu me trouver à cette occasion, ne m'a pas parlé de l'affaire, a reconnu depuis devant moi qu'il avait eu tort en ne le faisant pas et est allé se plaindre à sa section. Dans le meeting du 4 avril, où les affiliés de l'*Internationale* seuls étaient admis, on a protesté contre ce renvoi, que l'on a appelé un nouvel abus d'autorité, on a été jusqu'à recommander mon nom à l'attention des ouvriers, les instiguant ainsi contre moi. Aussi quand la grève eut été commencée, des groupes passaient devant ma porte, s'y arrêtaient et criaient : „Il nous faut des liards de plus, Jordan, il nous faut des liards de plus".

. . .

La grève a commencée d'une manière si inopinée que, contrairement aux habitudes des ouvriers borains, leurs outils étaient restés dans le fond des fosses et qu'ils ont été fort étonnés, un jour, en se rendant à leur travail, d'apprendre qu'on ne travaillait plus.

Au début de la grève, on ne m'a pas même demandé une augmentation de salaire.

B. THOMAS MATHIEU, 15 MEI 1869

J'ai été prévenu par le conducteur des travaux du Levant du Flénu que je serais congédié dans huit jours, si je continuais à être le secrétaire de la section de l'*Internationale* à Jemappes, et, en effet, j'ai été congédié après quatre semaines par le porion, qui m'a dit qu'il n'y avait plus d'ouvrage pour moi au charbonnage.

La section de Jemappes a reçu de Brismée un exemplaire imprimé d'un règlement, mais nous allons en changer quelques articles. Le commencement de la grève, selon moi, a été la réponse qu'un porion a faite à des ouvriers, qui se plaignaient de n'avoir pas même un peu d'eau pour boire; il leur a dit en se moquant : „Fais comme moi, bois ton compte avant de venir". Les ouvriers ont abandonné ce jour-là leur travail et tout le monde a fait comme eux.

Le porion a été depuis renvoyé.

Lorsque j'ai été congédié, des camarades voulaient tenir avec moi et ne pas travailler; je les ai engagés à ne pas agir ainsi et à continuer leur ouvrage; d'ailleurs, la grève n'a commencée que quatres semaines après mon renvoi.

Le règlement envoyé par Brismée l'a été à notre demande, parce que nous avions un exemplaire contenant plusieurs feuillets, qui nous avait été remis par Coudroy, je crois, au mois de décembre dernier.

C. KAPITEIN LEDAIN, 26 APRIL 1869

J'étais de poste au n° 10 de Grisœuil, lorsque le jeudi 15 au matin entre neuf et dix heures, j'ai vu un individu que l'on m'a dit être Coudroy, causer avec Mr. Harpignie, directeur des travaux. J'ai entendu qu'il disait à ce dernier : „Il faut faire des concessions pour l'ouvrier et je vous promets qu'ils reprendront les travaux; je suis leur père et ils m'écoutent, quand je leur dit quelque chose, ils le font." Sur la réponse de Mr Harpignie que c'était à Mr Imbault, administrateur gérant, qu'il fallait s'adresser, il demanda de pouvoir disposer de la locomotive pour se rendre à Frameries où se trouvait le dit Mr Imbault. Pendant qu'on disposait la machine, il se dirigea au dehors et alla dire aux ouvriers au nombre d'environ deux cents à deux cent cinquante, qu'ils devaient se retirer, qu'il allait trouver l'administrateur, qu'il rapporterait de bonnes nouvelles et qu'il tiendrait un meeting à six heures chez un cabaretier, qui s'appelle, je crois, Pierre Antoine. Voyant qu'en réalité les ouvriers s'étaient dissipés, je demandai son nom et l'on m'a dit que c'était Coudroy.

Quelques jours après, vers onze heures et demie du soir, il pénétra encore dans l'établissement sur le prétexte de nouvelles très sérieuses à me donner. Il me prévint que, dans la nuit, vers deux ou trois heures, je serais attaqué par une bande d'au moins quatre ou cinq mille ouvriers venant de Cuesmes, Jemappes et, je crois aussi, Frameries ou Quaregnon. Il ajouta que l'on devait venir couper les traits. Je lui témoignai mon étonnement de ce renseignement et lui demandai par qui il en avait été informé. C'étaient, d'après ce qu'il m'en a dit, ses chefs de section qui l'instruisaient à toute minute des événements. Lui ayant alors fait observer qu'il était étonnant qu'avec l'influence qu'il prétendait avoir sur les ouvriers, il ne détournait pas cette attaque, il me répondit : „Ce ne sont pas mes hommes". Il se retira en disant qu'il allait se poster sur le chemin par où devait arriver cette bande et qu'il me préviendrait ou ferait prévenir.

Je ne l'ai plus revu depuis.

Pendant les cinq nuits, j'ai été constamment en alerte par suite de bruits circulant autour de l'établissement. J'ai eu la conviction que

c'était afin de nous fatiguer, de tenir les troupes sur pied et de les éreinter.

Il n'a jamais été question d'un danger quelconque au poste que je commandais et encore moins de crainte d'effusion de sang.

D. IMBAULT, ADMINISTRATEUR VAN DE CHARBONNAGES BELGES, 5 MEI 1869

Le 15 avril, au matin, je me trouvais au bureau de la fosse n° 2, dite Cour de l'Agrappe, lorsque Coudroy, que je ne connaissais pas jusqu'alors, m'a fait demander si je pouvais le recevoir. Il m'a proposé différents moyens de calmer les ouvriers : il demandait d'abord que je fasse retirer les troupes, ensuite que l'on établisse un cordon pour séparer les communes de Cuesmes, Jemappes et Quaregnon, de Pâturages et Frameries, disant que ces dernières étaient le siège de sa *Fédération boraine,* tandis que les premières dépendaient de l'*Internationale,* dont il s'était séparé parce que celle-ci excitait le désordre et prêchait la révolte. Il me demanda aussi d'autoriser l'ingénieur de la société Bouchez à l'accompagner pour annoncer aux ouvriers une augmentation de salaire, ne fut-ce que de cinq centimes, qu'on pourrait même ne pas leur payer. Je refusai, disant que ce serait une lâcheté dans les circonstances actuelles. Enfin, comme il me demandait ce qu'il pourrait aller dire aux ouvriers, je lui répondis qu'il n'avait qu'à leur recommander de rentrer dans l'ordre.

Comme il prétendait n'avoir jamais prêché que l'ordre et la modération, je lui rappelai que dans un de ses meetings et sans doute pour exciter les ouvriers contre les sociétés exploitantes et contre moi en particulier, il avait dit que je touchais quatre-vingt-un mille francs par an et que ces paroles avaient si bien porté fruit que la veille, quand nous avions été envahis au n° 2 et que nous étions menacés d'être jetés dans le puits, j'avais entendu l'un des émeutiers me dire d'un ton menaçant : „Toi, lorsque tu toucheras deux mille francs au lieu de soixante mille, je pourrai t'écouter". (Je leur donnais à ce moment ma parole que les ouvriers remontaient du fond.)

Je reprochai à Coudroy cette instigation qu'il savait bien être un mensonge; il chercha à s'excuser en disant qu'il n'avait parlé qu'au conditionnel.

Il proposa alors de faire donner aux ouvriers une augmentation de cinquante centimes par jour sans que les sociétés aient pour cela quelque chose à débourser : c'était au moyen de la suppression de la caisse de prévoyance. Sur les douze cent mille francs, dont se composait son encaisse, il fallait d'abord verser dans sa société, la *Fédération boraine,* six cent mille francs, l'autre moitié devant être employée à faire le service des pensions dues à ce jour; et comme les ressources

de la caisse de prévoyance se composaient d'une retenue de vingt-cinq centimes par jour et par ouvrier et d'un versement de même somme par les sociétés, il arriverait que, cette caisse étant supprimée, les société augmenteraient de vingt-cinq centimes le salaire des ouvriers, sans pour cela s'imposer une dépense plus forte que maintenant.

A ce moment on vint nous prévenir que l'on se battait à la fosse du Grand Trait, éloignée d'un kilomètre des bureaux où nous étions. Je dis alors à Coudroy que le moment était venu de se montrer, que l'occasion était belle de montrer l'influence qu'il avait sur les ouvriers en se portant au Grand Trait pour arrêter l'effusion de sang, mais il répondit que ce n'étaient pas les siens, et dit qu'il n'aimait pas de sortir par la porte de la rue dans la crainte d'être compromis et reconnu par les Internationaux, qui pourraient le déchirer; finalement, il s'échappa par la porte de derrière, donnant sur la campagne.

Il n'est pas exact que j'aie fait appeler Coudroy, ni que je lui aie envoyé une locomotive, j'ai même été étonné, lorsqu'il m'a fait demander si je pouvais le recevoir.

Ce sont les discours prononcés par les meetinguistes, qui ont excité les ouvriers contre les patrons, les ont rendus mécontents de leur sort et ont amené la grève actuelle avec tous les mauvais sentiments, qui se sont fait jour à cette occasion.

Il ajoute : chez moi les ouvriers à veines et les seloneurs gagnent de trois francs à trois francs cinquante centimes par jour.

E. PROSPER DASCOTTE, 26 APRIL 1869

J'ai entendu Coudroy, dans un meeting tenu le quinze, dire aux ouvriers que le moment n'était pas propice, qu'il fallait attendre des temps meilleurs, qu'il fallait prendre patience et différer encore quelque temps. Je sais que au n° 1 de Grisœuil, il s'est approché de l'officier commandant le détachement et lui a dit qu'il allait faire retirer les ouvriers, il n'y avait nul danger, ni pour les soldats, ni pour les ouvriers, mais il recommandait à ceux-ci de ne pas laisser approcher les gamins de peur qu'ils ne se mettent à jeter des pierres.

C'est moi qui a accompagné Coudroy lorsqu'à sa demande, on a chauffé et fait partir la locomotive de la société. Arrivés à l'Agrappes, Coudroy a été introduit près de Mr Imbault et pendant qu'ils étaient occupés, j'ai entendu tirer des coups de fusil.

Je suis ressorti avec lui, accompagné d'un employé, qui a donné l'ordre à la sentinelle de nous laisser passer.

Je spécifie davantage et je dis que pendant la fusillade, Coudroy était en conférence avec Mr Imbault. Nous sommes entrés directement, à la descente du train dans l'établissement de l'Agrappe. C'est

dans cette conférence, à laquelle je n'ai pas assisté, que Coudroy a su, du moins il nous l'a dit au meeting, que cette société avait perdu huit mille francs la semaine précédente.

Coudroy avait fait à Mr Imbault la demande d'une somme à prendre dans la caisse de prévoyance. Coudroy a annoncé au meeting, qu'il irait parlé le lendemain au gouverneur. On l'a accusé d'avoir reçu de l'argent pour parler ainsi.

J'ai entendu Coudroy dire que tant que Hins, Brismée et Depaepe feraient partie de l'*Internationale,* il ne pourrait s'entendre avec cette société. Je n'ai pas entendu qu'il laissait aux ouvriers le choix entre lui et Hins et Brismée.

F. A. TONDEUR, 26 APRIL 1869

Coudroy m'a dit au cabaret qu'il s'était rendu au n° 10 de Grisœuil, qu'il avait conseillé au capitaine commandant le poste de retirer ses troupes derrière la muraille afin que les gamins ne leur jettent pas de pierres.

Dans mon appréciation, il était inévitable que cela serait arrivé.

Coudroy m'a dit aussi qu'il avait alors dispersé le rassemblement en les menant au meeting chez Pierre Antoine.

J'ai entendu Coudroy dire que l'Agrappe perdait huit mille francs par semaine et qu'il y avait trois millions d'hectolitres dans les rivages. Voici comment cela a été dit : Coudroy a annoncé son départ pour Frameries afin d'aller demander à Mr Imbault une augmentation de salaire. On lui a, paraît-il, montré des livres de la société et c'est en revenant de là qu'il a tenu ces propos. On lui a dit alors qu'il avait reçu de l'argent pour parler ainsi; il entreprit sa justification, disant que cela n'était pas vrai, qu'il fallait attendre tranquillement jusqu'au lendemain le résultat de sa visite chez le gouverneur et qu'entre temps on devait rester tranquille. J'ai toujours entendu Coudroy parler en termes très calmes, disant qu'on ne devait pas aller se faire tuer sur le dommage des fosses, ni aller arracher des briques aux murailles pour les jeter à droite et à gauche.

III. ONDERVRAGINGEN OVER DE ACTIE VAN DE INTERNATIONALE

a) *Te Brussel*

1. LINIE DECELLE, 24 MEI 1869

La société l'*Internationale* s'est réunie *Au Cygne,* où j'étais établie jusque pendant ces derniers jours, depuis un an environ. Les membres de la société avaient leurs réunions tous les lundis dans une salle du premier étage. Depuis le mois de février dernier j'ai donné,

en outre, en location, à raison de douze francs par mois, une chambre qui servait, je crois, de bibliothèque et de salle de réunions du Conseil général. Le Conseil général avaient ses réunions le samedi. La clef de cette chambre restait en bas à la disposition de celui des membres, qui se présentaient pour la prendre. Il y avait également dans l'estaminet une boîte aux lettres en bois.

Je ne pense pas que l'*Internationale* eut chez moi une caisse ou des valeurs, car je n'ai jamais su que l'argent eût été laissé dans la chambre. Et quant à la grande salle, dont l'usage était concédé gratuitement à la société, il y avait d'autres sociétés, qui s'y réunissaient au nombre d'une dizaine environ.

Dans la grande salle il y un pupitre, mais il appartient aux compositeurs-typographes...

2. BRUNO, 22 MEI 1869

Je suis intéressé pour un tiers des bénéfices dans la maison de commerce Batard, rue de Brabant, 161, qui fait le commerce de fabrication de chaussures pour l'exportation.

Je suis trésorier de la *Section Bruxelloise de l'Internationale.*

Comme la police l'a constaté chez moi le 15 courant, je n'avais en ma possession, à cette date, qu'une somme de trente-six francs. A la date d'aujourd'hui la caisse contient quarante-trois francs. Aujourd'hui on va payer quinze francs pour la location de la salle du *Château des Fleurs* lors du dernier meeting du 16 courant.

Comme je l'ai déclaré à la police, je suis peu instruit et ma femme m'assiste pour faire les additions de mes comptes. Je me suis, au reste, fort peu occupé de mes fonctions de trésorier. J'ai été nommé trésorier alors que j'étais absent; je n'ai jamais demandé à l'être et on ne m'a jusqu'ici jamais remis la comptabilité. Comme je l'ai dit à la police, je vais m'empresser de donner ma démission, car voici comment les choses se passent dans l'*Internationale :*

Quand une réunion a lieu, on vote en levant la main, quelques fois aussi par bulletins. Je n'étais pas là quand j'ai été nommé, on est venu me dire que j'avais été trésorier et j'ai dit que cela m'était égal, puisqu'on m'assurait, en riant, que je n'aurais pas grand chose à faire.

C'est ainsi encore que mon nom a figuré au bas de l'affiche placardée sur les murs de Bruxelles, la semaine dernière pour annoncer le meeting du 16 courant. Je n'ai nullement consenti à ce que mon nom fut porté au bas de cette affiche; j'étais absent lorsqu'ils ont décidé de faire ce meeting. Le 16 courant, il paraît qu'on m'a nommé membre du Conseil général; je ne sais cela que depuis ce matin, et je n'entends nullement à accepter cette nomination.

Les papiers, au nombre de douze, qui sont annexés au procès-verbal de la police et que vous numérotez devant moi au crayon bleu, sont les seuls que j'avais en ma possession concernant la comptabilité de l'*Internationale*. On a omis, en outre, de saisir 2 petits bulletins, un reçu de Delveaux et un de Vandenhouten. Parmi les 12 papiers que vous me montrez, le n° 1 est signé par Brasseur, le n° 2 est de mon écriture, le n° 3 est du sieur Eugène Allard, trésorier-adjoint de la *Section Bruxelloise de l'Internationale;* j'ignore où il demeure, je crois que c'est le frère de Florimond Allard, menuisier, 10, rue de la Fortune, mais c'est, comme moi, un membre qui assiste très rarement aux séances. Le n° 4 est un reçu de Verrycken; le n° 5 un reçu de Brismée (1); le n° 6 un reçu de Deplancq; les n^{os} 7, 8 et 9 sont écrits par Pierre Roelandts, qui reste du côté de la rue du Midi; il est âgé d'environ 32 ans et teinturier en peaux; il est contrôleur de la *Section Bruxelloise* et c'est lui, qui me remplace pour tenir la comptabilité, quand moi je ne m'en occupe pas. C'est le 25 janvier 1869, date annotée sur la note n° 7, que j'ai reçu avis que j'étais trésorier et que Maetens m'a dit qu'il me remettrait le registre dans une quinzaine de jours et jusqu'à présent je n'ai rien reçu. Je suis allé irrégulièrement aux séances, mes absences réunies peuvent s'élever ensemble à deux mois ou huit séances environ.

Le n° 10 et le 11 sont des notes écrites par moi; le n° 12 est un chiffon de papier, qui ne signifie rien.

Sur les trois notes écrites par moi se trouvent les paiements, qui ont été faits entre mes mains. Ceux qui paient cinquante centimes n'ont versé que pour un semestre, ceux qui paient un franc ont versé leur année entière. D'après l'addition faite par ma femme sur la note n° 2, j'ai reçu le 25 avril vingt-deux francs 50 centimes. La note n° 10, qui ne porte pas de date, constate que j'ai reçu quatorze francs 80 centimes. Pour savoir quel jour j'ai reçu cela, je devrais m'adresser à Roelands. Pour mettre cette comptabilité en ordre, Maetens devrait me remettre les registres.

En tout, je puis avoir reçu soixante-treize francs.

J'ai, comme le constatent certains reçus, les pièces côtées ci-dessus n° 3, 4, et 5, 6 et 7, fait certaines dépenses :

Pour le meeting du 21 mars, tenu à la salle *Molière,* j'ai donné huit francs; je n'ai pas encore le reçu.

J'ai remis à Standaert trente francs, qu'il m'a rendus et avec lesquels je dois payer les affiches du meeting du 16 courant, ainsi que la salle. Voilà toutes les dépenses, dont je me rappelle. Il y a, en outre, quinze francs payés pour la salle du *Château des Fleurs,* dont j'ai le reçu chez moi.

(1) Zie nr. 326.

Quand je suis entré dans l'*Internationale,* j'entendais parler de fort belles choses, de s'unir entre ouvriers pour travailler coopérativement, mais j'ai bien vu depuis que chacun là-dedans cherche son propre intérêt. Dans les sociétés de consommation, les marchands de farine et les marchands de bœufs (Godeau, Coudroy et à Châtelineau ceux qui tuent les bêtes), dont on se plaint autour d'eux, font leurs propres affaires. Dimanche dernier encore, au meeting, on a dit qu'il fallait que l'ouvrier exige un salaire tel que le patron devrait refuser le concours de l'ouvrier, qu'alors on ouvrirait des ateliers entre ouvriers réunis, que c'était là la révolution pacifique, que l'on poursuivait.

Moi, je me retire le 1er juin, parce que mon engagement avec mes patrons actuels cesse et que je vais, sous peu, créer une autre maison. Je rectifie ce que je viens de dire plus haut, en ce sens que l'atelier où l'on travaillerait en coopération, ferait la concurrence aux patrons de manière à forcer ceux-ci à augmenter proportionnellement le salaire de l'ouvrier.

b) *Te Cuesmes*

1. A. DAUMERIES, 5 MEI 1869

Le 17 janvier, j'ai assisté au meeting tenu à Cuesmes.

Le premier orateur, que le brigadier de gendarmerie m'a désigné sous le nom de Préat, étudiant en médecine à Bruxelles, et que d'autres m'ont dit se nommer Brismée, a attaqué la caisse de prévoyance, disant qu'elle était mal administrée, qu'elle était aux mains des patrons ou directeurs de charbonnages; que c'était l'argent de l'ouvrier que l'on prenait pour le distribuer aux petits frères et aux petites sœurs; que les médecins des sociétés sont tous dans la main du directeur et d'autres observations encore sur cette caisse.

Il a dit qu'il fallait en 1800 soixante-dix, dans deux ans, pétitionner pour en être débarrassés et la mettre de côté. Il a ajouté que sous la direction de l'Internationale, les ouvriers devraient créer eux-mêmes une caisse de prévoyance et de résistance, disant entr'autres choses : ce qui nous voulons, c'est d'empêcher que le but des directeurs se réalise, car ils disent hautement : „Plus l'ouvrier sera brute, mieux cela vaudra, plus facilement nous aurons raison d'eux, nous les ferons travailler pour un franc cinquante et ainsi nous toucherons de plus beaux bénéfices, de plus beaux dividendes".

Ces paroles ont été vivement applaudies. La caisse qu'il fallait établir, devait donner deux francs de pension par jour aux ouvriers blessés au lieu de soixante-quinze centimes. Il a attaqué ensuite les porions et les directeurs, cherchant à exciter les ouvriers contre eux. Quand on a, disait-il, certains animaux dans les cheveux (des poux

en un mot), on s'en débarrasse; les porions sont la vermine des ouvriers, il faut s'en débarrasser.

Il y eut encore des applaudissement.

Quant à Coudroy, dit-il, c'est un ambitieux, qui veut tout faire par lui-même; il faut aussi s'en débarasser.

On m'a dit depuis que cet orateur était Hins, il portait une barbe noire, les cheveux longs et le front assez découvert.

Le second orateur, qui était Brismée, a parlé ensuite de l'utilité de la caisse de résistance au point de vue des dommages et intérêts à réclamer aux sociétés en cas d'accidents, disant que ces sociétés ne font rien pour l'ouvrier et qu'elles prennent plus de précautions pour les chevaux que pour les hommes. Pourquoi ? parce que si un cheval est tué, il faut en acheter un autre; un homme, au contraire, est-il tué, tout est dit, cela ne coûte rien à la société.

On applaudit encore.

On veut, dit-il bêtifier les ouvriers, mais l'*Internationale* ne le veut pas. Avec son concours, si les ouvriers tiennent bon par ici, ils seront guidés et soutenus et si les maîtres vont même jusqu'en Allemagne pour avoir d'autres ouvriers, comme l'*Internationale* y est, les ouvriers de ce pays ne voudront pas venir ici et les patrons seront bien forcés de prendre un peu de leurs dividendes pour donner à l'ouvrier un salaire équitable.

Le 31 janvier de cette année, un second meeting fut tenu à Cuesmes par Hins; il répéta ce qu'il avait dit le dix-sept du même mois sur la caisse de prévoyance, sur les moyens de former la caisse de résistance, prétendant qu'un directeur de charbonnage avait donné un coup de parapluie dans le ventre d'un ouvrier, qui lui avait adressé une juste et légitime réclamation et si cet ouvrier, a-t-il dit, qu'un tel acte brutal avait poussé au désespoir, lui eût tordu le cou, il eût été rendu responsable et puni par les tribunaux; mais l'*Internationale* donne de bons conseils, elle ne prêche pas de faire des réunions devant les charbonnages, où l'on rencontre la fusillade des soldats, mais elle demande des réunions dans un salon pour s'unir, s'entendre et être forts.

Il prétendit encore qu'à Cuesmes, les directeurs ont assassiné cent ouvriers, qu'ils ne les ont pas tués tout d'un coup, mais qu'ils les ont fait crever petit à petit, à la longue, en leur retirant injustement leur travail, en diminuant leur salaire de façon que l'ouvrier se mine peu à peu par les privations.

Il parla aussi de leurs filles, objets des désirs des directeurs, des porions, qu'il appela des monstres, disant que lorsqu'il y a un accident comme celui des Produits, il faut au moins un an pour faire l'enquête, parce que les ingénieurs des mines connaissent bien mieux le fond de la cave et des bouteilles des directeurs que le fond de la mine.

Il parla aussi des habitations ouvrières, il dit que c'est un piège tendu à l'ouvrier, qui sera flanqué à la porte selon le bon plaisir des directeurs. Il cita l'exemple de Bâle, où l'on a été jusqu'à refuser des vivres aux ouvriers, ainsi expulsés de leurs habitations. L'*Internationale* est heureusement arrivée, elle a acheté des vivres et a été obligée de faire du feu en plein milieu de la rue et de faire camper, comme en temps de guerre, ces malheureux qui seraient morts sans cette intervention.

Ces discours ont fort excité les ouvriers, surtout ceux du second meeting, auquel assistaient quatre à cinq cents personnes; aussi c'est par Cuesmes et Jemappes que la grève a commencé. Je n'ai pas assisté aux autres meetings, donnés à Cuesmes, parce qu'il fallait pour y assister être affilié à l'*Internationale*.

2. FINET, 2 JUNI 1869

A la suite d'un meeting, il a été décidé de former une caisse à Cuesmes. Mes camarades m'ont nommé trésorier, mais comme cette position ne me convenait pas, je n'ai fait la recette que deux ou trois dimanches. Je n'ai reçu que les trente centimes d'inscription, et quand j'ai été remplacé, j'ai remis les fonds à mon successeur Jules Lebeau, ou plutôt c'est au secrétaire Xavier Gay, qui m'a donné quittance.

Je n'ai jamais entendu ceux de Bruxelles demander tout ou partie de ces fonds.

3. J. LEBEAU, 31 MEI 1869

Je suis trésorier de la section de Cuesmes depuis le mois de mars dernier. J'ai remplacé Florimond Finet, qui a été le premier trésorier. J'ai versé en deux fois une somme de onze cents francs à la caisse d'épargne à Mons. Je n'ai jamais entendu personnellement les délégués de l'*Internationale* demander que les fonds soient envoyés à Bruxelles. Nous n'aurions d'ailleurs jamais consenti, mais j'ai entendu dire que l'on devait donner à ceux de Bruxelles vingt centimes par an et par homme, probablement pour leur travail et leur dérangement. Ils n'ont rien reçu cependant jusqu'à présent.

J'ai fait les versements, dont je viens de vous parler pour compte de la Société internationale, section de Cuesmes-Ciply, *la Solidarité*.

4. ALFRED DELSAUX, 10 MEI 1869

J'ai été chargé par Xavier Gay de vendre à Cuesmes les numéros du journal l'*Internationale*. J'ai fait cette commission sept fois; j'ai été deux dimanches les chercher chez Filleul, les autres fois, c'était chez Gay qu'ils se trouvaient. Ce dernier était le secrétaire de la section. Il y avait souvent dans le ballot cinquante exemplaires et

quelquefois quatre-vingt. Presque toujours je les ai tous vendus. Les ouvriers étaient animés pour les acheter.

. . .

5. LEBON, POLITIECOMMISSARIS VAN CUESMES, 5 MEI 1869

J'ai assisté au meeting que Louis Croisier, peintre à Bruxelles, a tenu à Cuesmes, le dix huit avril dernier, pendant la grève. Il a commencé son discours en disant qu'on venait d'assassiner le peuple, puis il a ajouté que lorsqu'ils seraient unis et assez forts, ils se lèveraient en masse pour couper la gorge à ceux qui s'engraissent au détriment des ouvriers; qu'ils n'étaient pas assez forts pour le moment, mais que le temps n'était pas éloigné où l'*Internationale* crierait : „En avant", qu'alors seulement ils seraient libres, qu'ils n'auraient plus alors besoin de gouvernement, ni d'armée, qui ne servent qu'à les massacrer; qu'il faut une révolution et que ces insectes, qui sont sortis de la terre, doivent y être enfouis. Il a terminé en criant : „En avant, compagnons, vive la liberté !". On a vivement applaudi et les esprits des auditeurs étaient fort excités.

C'est l'influence de ces discours, qui a déterminé la grève, laquelle a commencé à Cuesmes et Jemappes.

c) *Te Eugies*

CH. MATHIEU, 31 MEI 1869

Je suis trésorier de la section d'Eugies. La formation de la caisse a été décidée à la suite de conférences, dont la première a été donnée par Coudroy seul et la seconde par Coudroy, assisté d'un délégué de Bruxelles, dont j'ignore le nom.

Après la séance du 17 janvier, où Coudroy s'est séparé de l'*Internationale,* j'ai reçu le premier versement. Depuis ce temps j'ai versé à la caisse d'épagne et de retraite à Mons une somme de cinq cents francs pour compte de la *Fédération Boraine,* section d'Eugies. Il y encore un peu en caisse et j'attends d'avoir une somme ronde pour faire le versement. C'est Coudroy qui nous a engagés à faire à cette caisse le placement de nos fonds. Nous ne les lui aurions jamais confiés, ni à ceux de l'*Internationale.* Je n'ai jamais entendu ceux-ci demander tout ou partie de ces fonds.

d) *Te Frameries*

1. RIJKSWACHTER LAROCHE, 5 MEI 1869

J'ai assisté au meeting tenu à Frameries le 27 septembre dernier. Coudroy a parlé, selon son habitude, de l'exploitation de l'ouvrier par le patron, du but de l'*Internationale,* qui était de s'unir afin d'imposer la loi aux directeurs. Il a parlé contre l'existence de la

caisse de prévoyance, disant qu'il faillait la laisser se dissoudre; il a exposé des chiffres par lesquels il prétendait prouver que l'ouvrier était trompé, que l'on gaspillait son argent, que les fonds servaient à donner l'instruction par les petits frères et les petites sœurs, que ce n'était cependant pas là le but de la caisse. Il a répété aussi ses attaques contre le traitement des médecins de la caisse de prévoyance. Il a critiqué le comte de Flandre à propos des ouvriers étrangers, qu'il employait à la construction de son palais.

Splingard a pris ensuite la parole, il a exposé aussi le but de l'*Internationale,* qui était de lutter contre des gens sans cœur, que l'on appelle patrons, qui amassent des fortunes immenses avec le produit de la sueur de l'ouvrier, de faire supprimer les armées permanentes, de persuader aux soldats de ne pas tirer sur leurs frères, que par la suite la guerre devenait impossible.

Parlant alors de ceux qui l'année dernière s'étaient rebellés à Marchiennes contre les autorités, il a dit que c'était avec justice qu'ils avaient été acquittés, qu'ils devaient l'être et qu'en pareil cas, ils le seraient toujours. L'armée n'existe que pour la gloire d'un seul homme, pour monsieur Léopold. Le gouvernement est une vieille machine enrouillée en bois vermoulu, qu'il est urgent de changer. Nous voulons, a-t-il dit, la révolution, puis, voyant qu'on l'observait, il expliquait cette expression, disant que ce n'était pas changer le gouvernement qu'il voulait, mais amener un autre ordre de choses, un changement dans la position de l'ouvrier.

Vanzebroeck (1) a pris ensuite la parole et a parlé sur le même sujet et a développé les mêmes idées.

Coudroy a repris la parole, mais n'a plus rien dit, qui mérite d'être rapporté.

On a applaudi quatre ou cinq fois, et ces discours faisaient en effet impression sur les ouvriers.

Le onze avril, un meeting a eu lieu à Frameries. Brismée, Hins et Depaepe avaient été appelés de Bruxelles par quelques individus de Frameries et les orateurs ont cherché à détacher de la *Fédération Boraine* et à ramener à eux, ceux qui s'étaient rangés autour de Coudroy.

Le 18 avril suivant, Croisier a pris la parole à Frameries, toujours sur le même thème, de l'exploitation des ouvriers par les patrons, de la fortune que font ceux-ci, tandis que ceux-là sont épuisés par le travail et ne gagnent presque rien; que à Frameries comme à Seraing, on avait soûlé les soldats comme des cochons pour les faire tirer sur les ouvriers, qu'il fallait s'unir afin de pouvoir résister quand le mot d'ordre viendrait de Bruxelles, qu'il y avait en Belgique cent

(1) Volgens andere getuigen sprak Vanzeebroeck vóór Splingard.

mille houilleurs et que leur caisse serait suffisante pour résister. Dans ma pensée il voulait dire : résister par la violence et la force armée, mais il n'a pas osé l'exprimer publiquement. C'est la manière dont il disait ces mots, qui m'a fait croire à cela.

J'ai entendu qu'il disait encore que les patrons suçaient le sang des ouvriers goutte à goutte, que sur dix francs de bénéfice par jour, qu'ils produisaient, on leur en donnait à peine un; que celui qui occupait des bêtes de somme pour gagner sa vie, les nourrissait pendant le temps qu'il ne pouvait les occuper, mais que les ouvriers étaient jetés dans la rue sans pain. Il a dit aussi que la révolution pour les travailleurs était un droit sacré, et comme Splingard, sachant que j'étais là, il a voulu expliquer ce qu'il entendait par ce mot, c'est-à-dire un changement dans la position et la condition des ouvriers.

Ces discours étaient de véritables excitations et ils ont animé les ouvriers au point qu'un grand nombre à qui j'ai demandé ce qu'ils entendaient faire en tenant bon et lorsqu'ils n'auraient plus de pain, m'ont répondu qu'ils iraient le chercher où il y en a, c'est-à-dire piller.

A Pâturages le trente août dernier, les orateurs du meeting étaient Coudroy, Brismée et Steens; quant à Splingard, je n'en suis pas certain. On a distribué le numéro de *La Cigale* de ce jour. C'était un peu après les évènements de Marchiennes.

Dans ce meeting, après avoir parlé contre la caisse de prévoyance, l'un d'eux a dit que la Cour d'Assises avait bien fait d'acquitter les ouvriers compromis à cette occasion, que le même résultat serait toujours obtenu dans les mêmes circonstances. Je dois dire cependant qu'après cela cet orateur a recommandé aux ouvriers de ne pas s'exposer.

Je n'assistais pas à la réunion du 17 janvier.

Au meeting tenu à La Bouverie le 18 octobre dernier, les discours ont été très modérés. Depaepe a même rappelé Coudroy à l'ordre, parce qu'il se livrait à des personnalités.

J'assistais au meeting tenu à Wasmes le 27 septembre 1868, les choses s'y sont passées comme Mr. Robert vous l'a dit, . . .

2. DUFRANE, HERBERGIER TE FRAMERIES, 26 APRIL 1869

Depuis trois mois et demi environ, j'ai loué à quatre ou cinq reprises différentes ma salle de danse pour y donner des conférences. C'était la section de Frameries de l'*Internationale,* dont Coudroy faisait partie, qui organisait ces réunions, d'accord avec le conseil de Bruxelles, qui y a même envoyé deux orateurs, mais j'ignore leurs noms et s'ils faisaient partie de ce conseil.

Je n'ai jamais été entendre leurs discours et ne sais pas ce qui s'y est dit.

Depuis un mois environ Coudroy a donné sa démission de cette section. Le motif de cette démission est que Coudroy a voulu se faire donner par les membres de la section trois centimes par affilié. Les ouvriers ont dit qu'ils n'aimaient pas de donner de l'argent à Mr Coudroy, qu'ils préféraient le donner à ceux de Bruxelles. C'est alors que Coudroy s'est retiré de la section de Frameries. Il disait que pour ne pas être payé, il ne voulait pas travailler.

J'ai entendu, il y a quinze jours environ, quand les ouvriers commençaient la grève, Coudroy dire que l'on ferait mieux de rester tranquille chez soi et d'envoyer des délégués auprès des administrateurs pour s'entendre avec eux.

3. A. MAHIEUX, 2 JUNI 1896

J'ai été le premier trésorier de la section de Frameries. Je n'ai jamais eu de relations avec les délégués de Bruxelles et par conséquent, ils ne m'ont jamais parlé de l'emploi des fonds, que je recevais.

Il y dans les statuts de la *Fédération Boraine,* dont ma section fesait partie, un article prescrivant le versement des fonds à la caisse d'épargne, mais quant à moi, je n'ai jamais voulu opérer de versement à cette caisse parce que je voyais dans les statuts que pour le retirer, il fallait, outre le consentement des neufs membres de la commission de la section, celui de deux membres du Conseil général, et comme je ne voyais pas ce conseil, je n'ai pas eu confiance.

Ce refus de ma part a mécontenté Coudroy, qui dans une réunion de la section, a fait choisir entre lui et moi. Il n'a eu qu'une voix pour lui et à la suite de cela, j'ai proposé de nous former en section entre nous et de n'avoir plus rien de commun, ni avec Coudroy, ni avec *l'Internationale.* Ce plan avait été adopté lorsque quelques jours après, entendant dire qu'il fallait faire venir des délégués de Bruxelles, j'ai donné ma démission. Les fonds, que j'avais en caisse, ont été remis un dimanche aux ouvriers.

4. J. DELAUNOIS, 7 MEI 1869

Le onze avril, ceux de Bruxelles sont arrivés à Frameries pour tenir un meeting. Avant qu'ils ne commencent, je leur ai demandé de déclarer publiquement leurs noms et qualités, parce que tout le monde disait que c'étaient des avocats et que, par suite, on devait les croire. Ils m'ont dit se nommer Brismée, Depaepe; quant au troisième, le nom ne me revient pas.

Je leur ai alors demandé pour quelle somme ils venaient donner des meetings; ils ont répondu qu'à Gilly, où la section était aussi importante que celle de Frameries, ils recevaient quatorze francs plus

les frais de route. J'avais fait cette question parce qu'on disait qu'à Jemappes, l'*Internationale* administrait pour rien; c'était afin de les confondre et de prouver le contraire aux affiliés de la section de Frameries.

Ne pouvant obtenir de répondre catégorique et pour ne pas me mettre en colère, je suis parti.

Les ouvriers de chez nous ont été fort animés par tous ces meetings et dans les cabarets, on causait des patrons et on s'excitait contre eux; on se persuadait qu'on allait acheter des charbonnages.

Depuis ce moment j'ai engagé les deux autres trésoriers de la Section de Frameries à remettre l'argent aux affiliés, ce qui a été fait dimanche dernier.

5. J. DELAUNOIS, 31 MEI 1869

Je suis, il est vrai, trésorier de la section de Frameries, mais je n'occupe ces fonctions que depuis peu, depuis que nous avons déclaré à Coudroy et à ceux de l'*Internationale,* que nous ne voulions plus d'eux et que nous ne voulions faire autre chose que former entre nous une caisse de secours mutuels. A mon entrée en fonctions, il y avait chez Alexis Mahieux, trésorier, une somme de douze cents francs en caisse. J'ai conseillé de rendre cet argent aux souscripteurs pour n'avoir plus rien de commun, ni avec Coudroy, ni avec l'*Internationale.* Cette restitution a été faite le dimanche, 23 avril. J'ai dit à ceux de ma commune que s'ils voulaient faire une caisse entr'eux, c'était préférable. Cette caisse n'a pas été constituée et je n'ai plus aucune fonction.

6. TILLIER, 7 MEI 1869

...

Le 18 avril, un meeting à été tenu à Frameries par un individu, dont le nom m'a été donné par le brigadier de gendarmerie. C'est le nommé Croisier de Bruxelles. J'y ai entendu ce qui suit :

Les ouvriers sont exploités par les chefs des sociétés, tandis que ceux-ci arrondissent leur fortune et se font gras avec le produit des travailleurs; ces derniers savent à peine marcher, tant ils sont épuisés par un travail peu rétribué. A Seraing, dans l'établissement Cockerill, on a soûlé les soldats comme des cochons pour les faire tirer sur les ouvriers et à Frameries, Dieu sait dans quel état ils étaient. Les ouvriers doivent s'unir afin de résister quand le mot d'ordre viendra de Bruxelles. La Belgique a cent mille houilleurs; il leur sera facile, s'ils sont unis, de résister avec leur caisse et de forcer l'augmentation de salaire. Les patrons sucent le sang des ouvriers goutte à goutte; il ne faut pas craindre d'en répandre pour défendre la cause des tra-

vailleurs. Les ouvriers produisent dix francs de bénéfice par jour et on leur en donne à peine un. Celui qui occupe des bêtes de somme pour gagner sa vie, les nourrit pendant le temps qu'il ne peut les faire travailler, mais l'ouvrier est jeté sur la rue quand les directeurs gérants ne les occupent plus et on ne leur donne pas un morceau de pain.

L'orateur a dit aussi que la révolution pour les travailleurs était un droit sacré.

J'étais entré au meeting sans carte; des observations ont été faites à ma sortie : on disait qu'à l'avenir on ne laisserait entrer que les affiliés.

e) *Te Ghlin*

VELDWACHTER DEFOSSEZ, 13 MEI 1869

J'ai assisté au meeting tenu à Ghlin, le onze avril dernier. Trois orateurs y ont pris la parole. Je ne connais pas leurs noms, l'un d'eux portait une grande barbe.

Ils ont parlé de la fondation d'une société d'ouvriers et d'une caisse à former par ceux-ci au moyen d'une mise d'un franc vingt-cinq par mois. Cette caisse devait leur venir en aide en cas de maladie.

Il a également été question du règlement des différends, qui pourraient survenir entre les patrons et les ouvriers. Ils ont dit que lorsque l'ouvrier aurait tort, on lui donnerait tort, mais que lorsqu'il aurait raison, la société soutiendrait ses droits. Les orateurs ne sont pas sortis de ce cadre.

f) *Te Hornu*

PERSEAU, 7 MEI 1869

J'ai assisté au premier meeting tenu par Coudroy à Hornu (24 janvier). Ce n'était pas comme représentant de l'*Internationale,* dont il était déjà séparé, mais comme directeur de la *Fédération Boraine.*

Il a attaqué la caisse de prévoyance, disant que c'était une caisse d'imprévoyance, qu'on ne devait plus continuer son existence après 1800 soixante-dix et que cette caisse aurait dû donner trente francs à chaque ménage pendant la crise actuelle.

Il a bien, à la vérité, parlé des patrons qui s'engraissent des sueurs de l'ouvrier, mais il a aussi recommandé l'ordre et la tranquillité, disant que si les ouvriers ne veulent pas travailler, ils en ont le droit, mais qu'alors ils doivent rester tranquillement chez eux, être soumis aux autorités et surtout ne pas aller sur le dommage des fosses.

Il a préconisé la formation d'une caisse, qui devait rendre plus de services que la caisse de prévoyance.

Ce discours de Coudroy, bien que modéré et même moral pour les personnes, qui pouvaient le comprendre, a cependant animé les ouvriers, qui n'y comprenaient qu'une chose, c'est qu'on les paierait lorsqu'ils se mettraient en grève.

Le second meeting, à ma connnaissance tenu le cinq février, a été la répétition du premier.

Je n'ai pas assisté au meeting du sept mars.

g) *Te Houdeng-Aimeries*

1. DELFÉRIÈRE, POLITIECOMMISSARIS, 4 JUNI 1869

Au meeting tenu à Houdeng-Aimeries le 23 mai dernier, un nommé Croisier, se disant ouvrier, a commencé par représenter les riches et les patrons comme les exploiteurs des ouvriers, s'engraissant de leurs sueurs et de leur travail. Le moyen de sortir de cette situation, a-t-il dit, est s'associer, faire des cotisations mensuelles, afin de réaliser un certain capital et de créer des établissements. Vous pourrez vous passer de vos maîtres, qui seront obligés de travailler eux-mêmes.

L'orateur a parlé ensuite des négociants, qui exploitent les ouvriers et qui sont des voleurs parce qu'ils prennent trente à quarante pour cent de bénéfice, et il a conseillé l'association pour acheter en commun les marchandises sur les lieux de production.

Croisier a parlé ensuite des scènes du Borinage et de Seraing, disant que l'on avait fait des charges sans sommations, pendant la nuit, contre des citoyens paisibles, contre des passants étrangers, et même contre des voyageurs, jusque dans la gare de Seraing. Les soldats et les officiers sont des barbares. Il a dit aussi que l'arrestation de Splingard et de Hins était une lâcheté de la justice belge et qu'on avait moralement assassiné Madame Hins.

Mr Englebienne a voulu répondre à ce discours, les affiliés l'ont hué et empêché de parler.

Après le départ de MM. Defer et Englebienne, Croisier a parlé encore pendant dix minutes environ, mais il n'a plus rien dit qui m'ait frappé.

Dans mon appréciation, il y avait bien trois cents auditeurs, dont une soixantaine avaient été amenés par l'orateur.

Ce discours a fait beaucoup d'effet; pendant tout ce jour les ouvriers ont discuté dans les cabarets ce qu'ils avaient entendu. Le plus grand nombre se déclaraient partisans de cette agitation; on entendait crier dans les rues : *Compagnons, vive l'Internationale !* J'ai vu la liste de souscription : cinquante-sept ouvriers ont versé leur cotisation.

2. J. DEFER, BURGEMEESTER VAN HOUDENG-GOUGNIES, 2 JUNI 1869

J'ai assisté au meeting tenu à Houdeng-Aimeries le 23 mai dernier. C'est Croisier qui a pris la parole le premier. Il a dit aux ouvriers que les patrons les exploitaient, qu'ils exigeaient d'eux beaucoup de travail et les payaient peu; qu'il fallait pour remédier à cela se mettre en grève, cesser de travailler, qu'alors ils recevraient beaucoup pour faire peu et que les maîtres dans leur fainéante oisiveté seraient obligés de manger leur fortune. Tous ces riches, a-t-il dit, que vous voyez, traitent vos enfants comme des charognes. Vous arriverez à les forcer de travailler, vous serez les maîtres et eux les ouvriers. Voyez, ajouta-t-il, ce qui se passe en Angleterre : l'*Internationale* y compte des adhérents par centaine de mille et domine le gouvernement. En Suisse, il y en a trente mille; voyons en Belgique : dans le Borinage, il y en a vingt-cinq mille, dans le bassin de Charleroy quarante mille, à Liége il y en a (un chiffre que je n'ai pas retenu), enfin dans le pays entier plus de quatre-vingt mille; fesons donc comme en Angleterre, réunissons-nous, nous avons déjà fait un grand pas et nous dominerons le gouvernement et si nous pouvons y parvenir : la révolution ou la mort.

J'étais si exaspéré que j'ai quitté la salle, ne pouvant me contenir.

J'ai interrompu l'orateur au commencement de son discours en lui demandant qu'il explique clairement le mécanisme de l'*Internationale,* principalement au point de vue des frais généraux, en ajoutant que je ne le croyais pas assez philanthrope pour venir gratis faire ses discours; il m'a répondu grossièrement : „Cela ne vous regarde pas".

Il y avait environ cent cinquante ouvriers, mais dont une centaine étaient venus dans de bonnes intentions, afin de donner au besoin un coup de main à ceux qui voudraient interrompre et interroger l'orateur.

Ce discours a fait de l'impression au point que le soir, dans les cabarets, il y eut des disputes et des discussions entre ceux qui voulaient se faire de l'*Internationale* et ceux qui ne voulaient pas.

Mr Englebienne, à diverses reprises, a voulu interrompre pour réfuter les arguments de l'orateur, mais il en a été empêché par les huées de l'auditoire. Etant même placé près de Croisier, j'ai entendu qu'à l'une de ces interruptions, il s'est écrié : „Compagnons, jetez les interrupteurs par la fenêtre".

Il a parlé aussi des soldats qui, à Seraing, ont assassiné le peuple sans faire de sommations.

Il a dit aussi que l'arrestation de Hins et de Splingard avait été une lâcheté de la justice et que l'on avait fait mourir Mme Hins de saisissement. Il s'est vanté d'en avoir dit plus encore en présence des principaux magistrats de Bruxelles.

3. A. ENGLEBIENNE, 1 JUNI 1869

J'ai assisté au meeting tenu à Houdeng Aimeries, le 23 mai dernier. Un seul orateur, qui a dit se nommer Croisier a pris la parole. Il a commencé son discours en fesant l'exposé de la situation de l'ouvrier vis-à-vis du patron, faisant ressortir l'inégalité sociale, qui existe entr'eux. Le patron exploite l'ouvrier et vit de ses sueurs et toutes les phrases usitées en pareille matière, ajoutant : „Les patrons vous traitent comme des esclaves et vos enfants comme des charognes, bonnes à manger du foin". Il n'y avait pas dans son discours de provocation directe contre la bourgeoisie, mais cette excitation existait, à mon avis, dans cette différence de position signalée par l'orateur. Il disait encore que l'ouvrier devait lutter pacifiquement pour devenir maître à son tour, qu'il devait avoir lui-même des houillères. En paroles, les ouvriers, d'après lui, devaient demander à l'épargne le moyen d'arriver à ce résultat, mais le ton violent de son discours et sa manière d'être m'ont fait penser, ainsi qu'à des amis qui se trouvaient là avec moi, qu'il voulait également se servir de moyens plus prompts et moins avouables. L'orateur a parlé également des porions et ici encore il y a eu excitation ou plutôt une animation contre eux; il disait qu'ils étaient les agents de l'oppression des maîtres, que ceux-ci les choisissaient parce qu'ils étaient coquins et que sans leur coquinnerie, ils seraient restés simples ouvriers.

Il a ajouté quelques mots sur les bénéfices exagérés que fesaient certains négociants.

Au moment je l'ai interrompu en lui demandant de préciser exactement quels étaient les avantages que les ouvriers retireraient de leur participation à l'*Internationale* et quelles étaient leurs obligations. Il répondit que la seule obligation consistait dans le versement mensuel d'un franc plus vingt-cinq centimes pour le premier mois; que en ce que concernait les avantages, les affiliés pouvaient d'abord acheter leurs marchandises à meilleur marché dans les magasins de la société et qu'en cas de grève, celle-ci leur payerait leurs journées. Cette réponse m'a amené à lui demander ce que l'*Internationale* avait fait pour les ouvriers dans la dernière grève du Borinage; il s'est borné à répondre qu'on ne s'était pas adressé à l'association. Je lui ai parlé alors des soixante pour cent prélevés sur la caisse pour frais d'administration, lui fesant remarquer que ce n'était pas là du désintéressement. Il a répondu qu'étant eux-mêmes ouvriers, ils ne pouvaient pas travailler gratis, et il n'a pas contesté ce chiffre de soixante pour cent. J'ai entendu qu'il prétendait que les soldats avaient lâchement assassiné les ouvriers en profitant de la nuit, faisant allusion aux événements de Seraing.

Parlant de son arrestation, il a dit qu'elle avait été une lâcheté de la justice et qu'il l'avait publiquement reproché aux magistrats. Il a saisi cette occasion pour prononcer quelques phrases à effet au sujet de la mort de Madame Hins, que les magistrats, disait-il, avaient moralement assassinée.

J'ai alors quitté la salle, mais je sais qu'après mon départ, l'orateur a encore péroré pendant une demi heure environ; on m'a dit qu'il avait été très violent.

Je n'ai pu dire tranquillement ce que je voulais. J'ai eu la parole pendant trois quarts d'heure environ, mais, en réalité, je n'ai pu parler que pendant dix minutes à cause des interruptions, des cris et des menaces.

Ce meeting avait réuni environ trois cents ouvriers, dont une soixantaine, déjà affiliés à l'*Internationale,* avaient été amenés par Croisier des villages voisins. Les applaudissements ont été vifs et fréquents; le signal paraissant en être donné par ces soixante. Ces discours ont produit de l'impression sur les ouvriers; ils causaient entr'eux de ce qu'ils avaient entendu. Quelques-uns ont, à l'issue du meeting, insulté le bourgmestre de Goegnies, qui avait déjà été insulté dans la salle.

Je dois ajouter encore que ces discours amenaient le résultat désiré et quant à moi, j'en ai trouvé la preuve dans ce fait que quand nous voulions, mes amis et moi, faire des interruptions, on se mettait à crier : „Jetons-les par les fenêtres". Croisier ne protestait pas.

Après lecture, le témoin ajoute qu'il se rappelle encore que Croisier a cité l'exemple d'ouvriers vanniers d'Angleterre, qui s'étaient mis en grève, et d'ouvriers vanniers hollandais, appelés pour les remplacer et instigués par un agent de l'*Internationale,* qui étaient retournés chez eux et les patrons avaient dû céder. Il a terminé cette citation en disant qu'en Angleterre, l'*Internationale* était si puissante qu'elle fesait trembler le gouvernement.

h) *Te Jemappes*

1. VEREYCKEN, POLITIECOMMISSARIS TE JEMAPPES, 8 MEI 1869

Les premiers meetings ont eu lieu à Jemappes le 27 décembre dernier; il y en a eu deux. Dans le premier, Coudroy a voulu persuader l'ouvrier que „depuis nombre de siècles, il est exploité, qu'il est traité comme un esclave, comme les noirs, que cela doit avoir une fin, qu'il doit aujourd'hui lever la tête et dire : je suis homme, et se maintenir à cette qualité; que pour parvenir à ce but, il suffisait d'une entente générale entr'eux; que le moyen était l'adhésion aux statuts de l'*Internationale,* comme cela avait lieu dans différents pays et déjà dans le bassin de Charleroy".

Il a attaqué ensuite l'institution de la caisse de prévoyance qu'il a qualifié de caisse d'imprévoyance fondée, dit-il, sans sa participation. Il dit que les sommes de cette caisse ont été détournées de leur destination, qu'on en avait donné beaucoup aux écoles des frères et des sœurs; il arrive à conclure qu'il devrait y avoir en caisse plusieurs millions, tandis que l'actif ne s'élève pas au delà d'un million neuf cent mille francs. Ce détournement, à ce que j'ai compris, avait pour but de maintenir l'ouvrier sous la domination des patrons. Il faut, dit-il, que cette caisse croule et finisse en 1800 soixante-dix. Il disait encore qu'il ferait tomber les fonds de cette caisse dans celle de l'*Internationale*.

Il a continué à expliquer de quelle manière l'ouvrier est exploité, disant que c'était un fait inoui, indigne, révoltant. Il a été applaudi.

Ensuite un ouvrier menuisier de Bruxelles, nommé Hermann, explique comme Coudroy, et avec une grande animation, l'exploitation dont l'ouvrier est l'objet, puis Brismée explique comment l'ouvrier peut se rendre maître et comment il pourra faire la loi aux patrons. Il appuie son dire par des exemples, qui se passent à Bruxelles, où les ouvriers ont une force, la caisse de résistance.

A trois heures de relevée, un meeting a été tenu devant plus de six cents personnes. Coudroy et Brismée seuls y ont pris la parole. Le sujet des discours était le même que le matin. Coudroy y a ajouté une attaque contre les prêtres.

Cinq cents affiliés au moins, se sont fait inscrire.

Le 31 janvier, deux meetings ont encore été tenus dans le village par Brismée et Hins. Ils y ont parlé et Hins surtout, de l'organisation de la *Société internationale* et de l'urgence de créer les sociétés de résistance comme moyen unique de lutter contre la rapacité de ceux de leurs maîtres, qui forcent l'ouvrier à travailler pour des salaires insuffisants. L'auditoire ne comprennait pas parfaitement tout ce que disait l'orateur. Celui-ci parlait de caisse de résistance et de la force que l'on se procurerait par ce moyen; l'ouvrier comprenait qu'il pourrait résister, employer même la force armée et il applaudissait.

Le quatre avril, une réunion qui n'avait pas été annoncée, avait lieu pour les membres de l'*Internationale* seulement. Je n'y ai pu assister. Hins se trouvait à cette réunion, m'a-t-on dit. Il s'agissait d'adopter définitivement le règlement d'une caisse de résistance et de prévoyance.

Le même jour un meeting a été tenu, pour les membres de l'*Internationale* seulement, dans le but de protester contre le renvoi de son travail du secrétaire de la section de Jemappes. Il paraît que les quatre cents membres présents à cette réunion, présidée par Hins, se sont engagés à soutenir leur secrétaire, chacun pour une quote-part jusqu'à ce qu'il ait trouvé de l'ouvrage.

Le onze avril, Hins est venu à Jemappes; il m'a prévenu du lieu où devait se donner le meeting. Je lui ai demandé d'expliquer aux ouvriers la proclamation que le bourgmestre venait de faire afficher et dans laquelle il était défendu de faire des rassemblements de plus de quinze personnes. Hins a, en effet, recommandé aux ouvriers d'avoir égard à cette proclamation, de ne pas la déchirer, de respecter la police. Il a ajouté qu'il leur recommandait de tenir bon, de continuer la grève, de faire le plus de mal possible aux patrons, de les ruiner même; il n'a pas expliqué de quelle manière il entendait obtenir ce résultat. Le moment n'est pas venu, a-t-il ajouté, il faut attendre, plus tard nous serons en forces et nous aurons une caisse derrière nous.

Ces meetings ont fait beaucoup d'impression sur les ouvriers. Il y en a parmi eux qui sont convaincus qu'avec le secours de la caisse, qu'ils veulent former, ils feront la loi aux patrons et que réunis aux ouvriers du pays entier, ils iront jusqu'à imposer leurs volontés au gouvernement.

Le 18 avril, Splingard est arrivé à Jemappes, venant de Quaregnon; il était fort ivre. Trois cent individus environ l'accompagnaient. A la demande du bourgmestre et à la mienne, il a engagé les ouvriers à se disperser tranquillement chez eux, comme ils l'avaient promis à Quaregnon, dès qu'il serait parti.

2. LOUIS VEREYCKEN, POLITIECOMMISSARIS TE JEMAPPES, 1 JUNI 1869

J'ai assisté au meeting tenu à Jemappes le 23 mai dernier. Cent cinquante ouvriers environ se trouvaient dans la salle. Les orateurs étaient Standaert Eugène et Steens Eugène de Bruxelles.

Standaert a pris le premier la parole. Il a dit que la dernière grève avait été amenée par l'insuffisance des salaires; que l'on avait eu raison de ne plus travailler; il a voulu ensuite justifier l'*Internationale* de toute excitation au désordre en disant que les orateurs délégués de cette dernière avaient toujours recommandé le calme. Il a ajouté encore quelques considérations sur la puissance que les ouvriers pourraient avoir en s'unissant pour forcer les patrons à céder à leurs exigences. Le discours de cet orateur n'a pas fait beaucoup d'effet. Il s'exprimait difficilement et bégayait. Steens a pris ensuite la parole et a parlé plus longtemps. Il a rappelé qu'avant la révolution de 1789, l'ouvrier était esclave; que cette révolution n'a profité qu'à la bourgeoisie et que la position de l'ouvrier est encore aujourd'hui ce qu'elle était à cette époque. Il a parlé des droits de l'homme; il a dit que l'ouvrier devait s'instruire pour s'élever plus haut et arriver à se placer dans les rangs de la bourgeoisie et même jusqu'à la chambre des représentants, où ils n'avaient jusqu'à présent aucun mandataire.

Il recommanda aussi de ne pas commettre d'excès, de ne pas attaquer les propriétés parce que, disait-il, le gouvernement cherche des occasions d'envoyer des troupes sur vous afin de paraître fort. Cependant, tout en prêchant le calme d'une manière directe, il tenait des propos qui devaient nécessairement exciter et animer les ouvriers contre les patrons; ainsi il leur disait : „Vous travaillez et eux ne font rien, vous avez le ventre vide et eux ont le ventre plein !", développant ces idées à plusieurs reprises.

Continuant à développer sa thèse, il ajouta qu'il espérait que dans deux ou trois ans, toute l'armée serait composée de conscrits affiliés à l'*Internationale,* qu'ils comprendront la conduite de leurs pères, qu'ils refuseront de tirer sur ceux-ci et que quand ils recevront un ordre semblable, ils diront à leurs officiers : „Tirez vous-mêmes avec votre sabre". Des applaudissements éclatèrent à des passages. La conclusion de cette partie de son discours était qu'alors la révolution serait faite, que le peuple aurait fait valoir son droit et sortirait de sa position d'esclavage.

L'orateur a aussi critiqué la conduite de l'autorité dans les dernières grèves, disant que les arrestations avaient été trop nombreuses et pour des faits de peu de gravité, sans pour cela en tirer de conséquences.

Il a terminé son discours en engageant les ouvriers à retirer les fonds placés à la caisse d'épargne pour les consacrer à la formation de sociétés de consommation où ils auraient au moins vingt pour cent de leurs capitaux, mais il leur disait aussi qu'ils devaient manier leurs fonds comme ils l'entendaient, et que eux, c'est-à-dire ceux de Bruxelles ne voulaient pas s'en mêler.

Je suis convaincu que les ouvriers ne comprennent pas ce qu'on leur dit, seulement quand ils entendent quelques mots ou quelques phrases sonores concernant le boire, le manger et la position des patrons, ils applaudissent. C'est à mon avis, dans cette mauvaise compréhension que se trouve le danger de ces meetings.

3. CHARLES ROSSIGNOL, 31 MEI 1869

J'étais trésorier de la section de Jemappes; j'ai donné ma démission au mois d'avril dernier. C'étaient les délégués de l'*Internationale,* qui nous avaient engagés à former une caisse, mais ils n'ont jamais demandé à avoir en leur possession tout ou partie de nos versements. C'est Hins et Brismée, qui nous ont engagés à faire le placement de nos fonds à la caisse d'épargne à Mons. J'ai versé à cette caisse en deux fois une somme de deux mille cinq cents francs pour compte de la caisse de l'*Internationale,* section *La Loyauté* de Jemappes.

Depuis que je me suis retiré, je ne sais plus ce qui s'y passe, mais je puis dire que l'argent continue à être placé de la même manière.

i) *Te La Bouverie*

A. DUBOIS, 3 MEI 1869

. . .

J'ai assisté aussi à un meeting à La Bouverie; Depaepe y a blâmé les personnalités auxquels Splingard et Coudroy se livraient. Il a dit qu'il ne voulait pas d'attaque contre la religion, ni contre la famille royale et qu'il fallait s'en tenir au programme de l'*Internationale;* il disait qu'il fallait s'unir, que lorsque les ouvriers de tous les pays auraient formé une association, on pourrait forcer la main aux patrons, soutenir les grèves et être maîtres de la situation.

j) *Te Luik*

I. C. MARÉCHAL, 29 APRIL 1869

Je ne me rappelle plus bien l'affaire au sujet de laquelle les deux télégrammes, que vous me représentez, et que je paraphe ne varietur avec vous et votre greffier, ont été échangés.

J'assistais à la *Section Liégeoise de l'Internationale,* dont je fais partie, lorsque des délégués des typographes sont venus nous demander si nous ne pouvions pas les aider.

Il y a eu des pourparlers et on a objecté entr'autres aux délégués, que non seulement les typographes ne faisaient pas partie de l'*Internationale,* mais qu'en outre, ils avaient fait une grève en dehors des conditions dans lesquelles l'*Internationale* pourrait en faire une.

Comme on demandait aux délégués comment il serait possible que l'*Internationale* leur viendrait en aide, une voix (j'ignore laquelle) a dit qu'il devait y avoir à Bruxelles une somme de 3000 frs, qui avait été engagée aux typographes par les sections de l'*Internationale* de Charleroy.

. . .

J'ai ouï dire dans le sein de la société que ces 3000 francs avaient fait l'objet d'une promesse en l'air du sieur Coudroy, que celui-ci n'avait point tenue, et qu'il avait été exclu de l'*Internationale,* parce qu'il avait cru pouvoir réclamer des appointements à la société, dont il faisait partie.

Hins m'a répondu la nuit au télégramme, signé par Honoré, parce qu'il y avait urgence de répondre immédiatement et qu'il me connaissait mieux que les autres membres de la Section Liégeoise.

Le lendemain il aura agi régulièrement, c'est-à-dire qu'il aurait remis le télégramme d'Honoré à Paul Robin, correspondant de la

Section Liégeoise à Bruxelles, et le dit Robin aurait répondu lui-même (comme cela devait être) au correspondant de la Section de Liége, que je ne connais pas moi-même (1).

Si pour répondre à votre interpellation, le télégramme adressé à Bruxelles, n'a pas été signé par le correspondant de la Section Liégeoise, cela tient à cette double circonstance, qu'il s'agit d'une pièce, qui a été décrétée et envoyée séance tenante, et qu'Honoré, alors présent à la séance, était secrétaire de la section.

2. HONORÉ, 29 APRIL 1869

Comme secrétaire de la *Section Liégeoise* de l'*Association internationale des Travailleurs,* j'ai signé et fait expédier le télégramme, dont vous me représentez la copie (2). Toutefois, je n'ai agi ainsi qu'ensuite d'une décision que venait de prendre l'assemblée générale de la section. Vous n'ignorez pas qu'il y a lieu à Liége une grève des typographes, qui avait été décidée par l'*Association de résistance des Typographes,* non affiliée à l'*Internationle* et complètement indépendante de cette association, à la suite de l'exclusion des membres de son comité de divers ateliers de typographie de la ville.

Vous n'ignorez pas que les associations typographiques des divers états de l'Europe forment entre elles une vaste fédération de secours mutuels. Eh bien, en suite de faits particuliers, notamment de l'intempestivité de la grève, qui n'a pas été annoncée aux fédérés, cette grève n'a pu se soutenir, l'association n'ayant pas à la main des sommes suffisantes pour soutenir les grévistes.

Le jour de l'envoi du télégramme, plusieurs délégués de l'*Association des Typographes* se sont présentés à la *Section Liégeoise* de l'*Internationale* pour lui demander si elle était disposée de les soutenir. Des membres, tant de la section préindiquée que du comité, ont interpellé alors les délégués des typographes pour connaître comment cette grève s'était préparée et quels étaient les moyens dont disposaient pour la soutenir, ceux qui l'avaient faite.

Pendant qu'on interpellait, et avant qu'on eut examiné si la grève des typographes était juste et possible, le bruit s'est ... trois mille francs ... par les houilleurs ... (3) pour soutenir les typographes grévistes de Bruxelles, étaient disponibles, puisque ces 3000 frs n'ont pas été envoyés : c'était un sieur Coudroy, qui avait voulu se mettre à la tête des sections du bassin du Borinage, et qui a été exclu de l'*Internationale* depuis quelques mois, qui les aurait offerts aux typographes de son propre et privé chef.

(1) De brief van Robin aan Herman, nr. 220.
(2) Zie nr. 218.
(3) Door vocht weggesleten.

A la suite des réponses des délégués des typographes à nos interpellations, nous avons décidé (la section) que nous ne pouvions soutenir cette grève, mais que nous ferions tout notre possible pour fournir du travail et venir en aide aux membres du comité des typographes, qui avaient été exclus par leurs patrons.

Le télégramme a été adressé à Hins parce qu'il est secrétaire du Conseil général de l'*Internationale;* il tient ses pouvoirs de toutes les sections belges.

Ces explications vous font comprendre la réponse qui a été adressée par Hins à Maréchal, et dont j'ai eu connaissance en son temps. Nous aurions cru que les 3000 francs avaient été offerts par les houilleurs de Charleroy et on nous a répondu que l'offre venait du Borinage.

Quant à la phrase „promesse inexécutable pour motifs graves", elle ne m'a pas encore été expliquée. Je crois qu'elle fait allusion à la circonstance, que j'ai signalée, à savoir que Coudroy, qui a été exclu, avait fait une promesse de son chef.

Quant au mot „écrirai", j'ignore si Hins a écrit; à coup sûr, il ne m'a pas écrit. Je sais qu'il est venu à Liége quelque temps après, et je suppose qu'il aura expliqué à quelques membres de la section, ce qu'il s'était proposé d'écrire.

J'ai parlé à Hins lors de son voyage ici, mais il ne m'a pas parlé de cette affaire, et je suis persuadé que, s'il avait eu quelque chose d'autre à me dire que ce qui a été relaté plus haut, il l'aurait fait.

k) *Te Pâturages*

1. DEPIERRE, POLITIECOMMISSARIS VAN PATURAGES, 8 MEI 1869

Le trente août, au meeting de Pâturages, assistaient Coudroy, Brismée et Steens. On a distribué le n° de *La Cigale* du jour. C'était un peu après les événements de Marchiennes. Steens a pris la parole le premier. Il a parlé de l'utilité de former une société internationale; il a prétendu que la Cour d'Assises avait bien fait d'acquitter les accusés lors des derniers troubles et que dans les conditions semblables, on serait toujours acquitté.

Brismée a parlé de la création d'une société internationale, citant comme exemples l'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, et donnant les explications sur le mécanisme de cette société.

Coudroy, qui a parlé le dernier, a dit que l'on avait eu tort d'acquitter tous les accusés, que dans le nombre, il y en avait de réellement coupables, qui auraient dû être condamnés.

Le 17 janvier eut lieu une réunion de toutes les sections à Pâturages. On s'occupa de choisir les trésoriers et les secrétaires, de faire la recette. Coudroy a parlé de bons de consommation; Brismée, Steens

et Splingard s'y trouvaient; ils ont fait des reproches à Coudroy sur sa prétention de vouloir opérer seul dans le Borinage, mais la majorité des assistants étaient partisans de Coudroy et ceux de Bruxelles ont été hués.

Le dix-huit avril, je suis arrivé au meeting, où Splingard perorait. Il était occupé à prononcer les paroles suivantes que j'ai entendues : „Gare à Léopold II, aux catholiques et aux patrons; le moment n'est pas encore venu, je devais être arrêté". A ma vue il a terminé son discours. Il a ajouté qu'il devait aller à Quaregnon et il a demandé si on l'escorterait jusque là. Deux cents personnes sont sorties avec lui, mais au bout de la rue presque toutes se sont dispersées et il est arrivé à sa destination avec dix compagnons seulement. Il m'a paru jouir de toutes ses facultés et ne pas être pris de boisson.

Quand j'ai arrêté Coudroy, il m'a dit qu'il s'y attendait parce qu'il gênait le gouvernement. Tous ces meetings ont excité outre mesure les esprits des ouvriers, leur caractère est changé, de patients qu'ils étaient, ils sont devenus arrogants.

Il y a un sentiment, mais qui n'est pas général, de haine contre la propriété.

2. P. PASCOTTE, 31 MEI 1869

Je suis secrétaire de la section de Pâturages, mais je sais très bien, sans pour cela être le trésorier, que l'on a déposé à la caisse d'épargne à Mons, une somme de mille francs. Le premier versement des ouvriers a été fait après le 17 janvier, c'est-à-dire après la séparation de Coudroy de l'*Internationale*. C'est Coudroy qui nous a conseillé de déposer l'argent à la caisse d'épargne. Quant à ceux de Bruxelles, je n'ai jamais entendu dire qu'ils aient demandé à toucher tout ou partie de nos fonds.

l) *Te Quaregnon*

1. MASSAUX, POLITIECOMMISSARIS VAN QUAREGNON, 8 MEI 1869

Le premier novembre a eu lieu le premier meeting de Quaregnon. Coudroy, qui présidait, avait annoncé l'arrivée de MM. Janson et Splingard, avocats à Bruxelles, mais ils n'ont pas paru.

Coudroy s'est attaqué à la caisse de prévoyance, engageant les ouvriers à refuser d'en faire partie pour entrer dans l'*Internationale,* disant qu'à la dissolution de cette caisse, il ferait en sorte de faire rentrer les fonds, qui s'y trouveraient, dans celle de l'*Internationale*. Il s'est déclaré, à plusieurs reprises, républicain et expliquant son idée, il a dit qu'une révolution était un changement dans l'ordre de choses établi. Il a abordé ensuite la question des patrons, disant qu'ils roulaient en voiture, et avaient toutes les joies de ce monde,

tandis que l'ouvrier est misérable. Il leur a reproché également d'abuser de leurs femmes et de leurs filles. Trois cents personnes environ assistaient à ce meeting.

Au meeting du quinze novembre, Coudroy a donné lecture des statuts de l'*Internationale* et a réglé la composition de la section de Quaregnon. Puis un sieur Hermann, président de la *Société des Menuisiers* de Bruxelles, a, pendant une heure, parlé de l'utilité de supprimer la caisse de prévoyance.

Le quatre décembre, Coudroy a expliqué que jadis les seigneurs et les religieux faisaient exécuter publiquement leurs sujets, mais qu'aujourd'hui on fesait mourir le peuple de misère et d'une manière cachée.

Abordant la question des armées, il a dit que dans un temps rapproché, il n'en existerait plus; que lors des tirages au sort, l'*Internationale* défendrait à ses membres de se rendre à ce devoir et que partout ils seraient réfractaires, en posant la question de savoir combien il faudrait de gendarmes pour les arrêter, que les officiers ne parviendraient pas à se faire obéir, parce que les soldats ne voudraient plus tirer sur leurs frères.

Il a ensuite attaqué la caisse de prévoyance en voulant prouver par des chiffres que l'on volait l'argent des ouvriers.

Il a dit que le gouvernement commençait à avoir peur des progrès que faisait l'*Internationale,* mais que c'était un mauvais père et qu'il ne fallait pas s'en inquiéter.

Le 21 décembre, Steens a attaqué également la caisse de prévoyance.

Le trois janvier, deux meetings ont été tenus par Coudroy, Croisier et Hins. Après avoir parlé contre la religion catholique et donné lecture de la vie de plusieurs papes, ils ont ensuite parlé de la catastrophe des Produits, disant que l'enquête se ferait dans la cave des directeurs et que si elle était bonne, tout irait bien.

Ils ont ensuite, tous les trois, attaqué la caisse de prévoyance, démontré l'utilité de la supprimer, disant qu'ils feraient bien entrer ses fonds dans la caisse de l'*Internationale.*

Le 21 février, Depaepe et Hins ont voulu tenir un meeting, mais ils ont été hués par l'assemblée, composée des partisans de Coudroy.

Le 18 avril, Splingard a donné un meeting à Quaregnon, il était fort ivre. Il a développé les idées suivantes que je vous donne en résumé : l'armée, qui coûte trente millions par an, est instituée uniquement pour soutenir la royauté; celle-ci ne doit plus exister, donc il ne faut plus d'armée. Compagnons, a-t-il demandé ensuite, est-il vrai que vous soyez décidés à travailler demain ? Il y a eu quelques oui, mais beaucoup plus de non. Ne travaillez pas alors, dit-il, mais

demeurez tranquillement chez vous. Expliquant ensuite comment une grève doit être décidée, il a terminé en disant : „Quand une grève juste aura été décidée, nous vous dirons : En avant".

Il a disculpé le bourgmestre de Frameries du reproche, qu'on lui fesait, d'avoir fait tirer sur le peuple et a voué à l'infamie le jeune blanc bec, qui a commandé le feu. Je voudrais, a-t-il dit aussi, renverser la royauté, je sens mon impuissance, mais quand le moment sera venu, je ne vous dirai pas : „Arrêtez", comme je vous le dis maintenant, je vous dirai : „En avant". Il a terminé en disant que les directeurs avaient fait apposer des affiches pour faire crier : *Vive le Roi,* mais que lui, il demandait pour lui faire plaisir, que l'on crie : *Vive la République.* Une quinzaine de personnes ont répété ce cri.

Il y avait environ six cents personnes. Il s'est alors dirigé vers Jemappes pour prendre le train.

Ces meetings ont fait beaucoup de mal aux ouvriers de ma commune et ont été la cause déterminante de la grève. Je suis persuadé que le discours de Splingard et autres délégués de l'*Internationale* tendaient à un bouleversement social, mais à Quaregnon, Coudroy l'avait emporté sur eux et on était plus tranquille.

2. J.-J. MASSAUX, POLITIECOMMISSARIS TE QUAREGNON, 26 APRIL 1869

Coudroy m'a en effet écrit une lettre me prévenant que des délégués de Bruxelles se proposaient de venir troubler sa conférence à Quaregnon.

Je sais aussi que Coudroy, à Quaregnon, a voulu réfuter le discours d'un nommé Steens. Ayant obtenu la parole, il se mit à recommander le dépôt des fonds à la caisse d'épargne, ne voulant pas, disait-il, qu'ils soient confiés à des banquiers, des notaires, qu'il a comparé à Van Pée. Lerycke l'a alors interrompu et après quelques instants de vacarme, Coudroy a dit que puisqu'on ne le laissait pas parler, il allait se retirer, ce qu'il a fait.

Antérieurement, Hins et Depaepe avait voulu donner un autre meeting à Quaregnon où ils ont été hués et chassés par les ouvriers.

3. RIJKSWACHTER THIERYFAY, 26 APRIL 1869

Je confirme la déposition du commissaire de police de Quaregnon, dont vous me donnez lecture. J'ajoute que je me souviens, lorsque Hins et Depaepe ont été hués et chassés, avoir entendu un Borain leur dire en frappant du poing sur une table qu'ils étaient plus voleurs que Coudroy, puisqu'ils venaient de Bruxelles pour les voler, tandis que lui était sur les lieux pour le faire et qu'ils aimaient mieux être volés par lui que par eux.

Coudroy a dit dans un meeting pour expliquer le motif de sa désunion avec l'*Internationale* que les membres de Bruxelles lui avaient demandé une somme de cinq cents francs à prendre dans la caisse de Quaregnon pour envoyer aux compagnons de Genève, mais qu'ils ne voulaient pas donner quittance et que lui, Coudroy, ne voulait pas donner d'argent sans cette quittance.

Coudroy disait aux ouvriers qu'il fallait s'affilier à sa fédération (après sa querelle avec l'*Internationale*), afin d'arriver à être aussi forts que les maîtres et pouvoir se mettre en grève, qu'alors si cette dernière était juste, ils recevraient deux francs par jour.

Les premiers meetings ont été donnés à Quaregnon par Coudroy, assisté de Hins, Brismée, Depaepe, Steens et autres. Ils ont duré depuis le mois de novembre jusqu'au mois de février, époque à laquelle Coudroy s'est séparé et a fondé sa fédération.

4. J. BROUEZ, 31 MEI 1869

Je suis secrétaire et j'étais trésorier de la section de Quaregnon. C'est en cette qualité que j'ai versé à la caisse d'épargne à Mons une somme de six cents francs. C'est Coudroy qui nous a conseillé de placer ainsi nos fonds. Il disait même qu'il ne voulait pas les avoir chez lui.

Le premier versement des ouvriers a été fait après le 17 janvier. Avant cette époque j'ai entendu un délégué de Bruxelles proposer de former une caisse dans cette dernière ville. J'ai compris que nos fonds auraient dû être envoyés dans cette caisse et je n'ai pas voulu, ni mes compagnons non plus, le mettre ailleurs qu'à la caisse du gouvernement. On ne nous offrait aucune garantie pour Bruxelles.

Je ne sais pas le nom de ce délégué de Bruxelles, mais ce n'était pas Brismée.

m) *Te Wasmes*

1. E. ROBERT, 3 MEI 1869

Le 27 septembre dernier, j'ai assisté au meeting tenu à Wasmes; il y avait environ deux cents personnes. Coudroy a parlé le premier; il a dit d'abord que les employés de charbonnages, qui se livraient en même temps à des opérations commerciales, causaient du tort aux ouvriers, qu'on attirait ceux-ci, qu'on les fesait boire et que certains cabarets de ces employés était devenus des quasi-lunapars. Il a ajouté que Mr Delfain, ingénieur d'Hornu et Wasmes et son chef-porion, que vous connaissez tous, a-t-il dit, sans que j'aie besoin de le nommer, avaient engagé les ouvriers à ne pas assister au meeting; quand vous les rencontrerez, tournez la tête et crachez, ne les saluez plus.

De toutes ces phrases sort cette idée : que les directeurs vivent grassement au dépens des ouvriers et qu'ils ont des concubines. Il a dit plusieurs fois qu'il en avait rencontré un à Bruxelles avec deux cocottes.

S'attaquant ensuite à la caisse de prévoyance, qu'il a appelé une caisse d'imprévoyance, il a dit que si, en 1800 soixante-dix, l'existence de cette caisse n'était pas continuée, les administrateurs se partageraient les fonds. Pour établir, selon lui, que la caisse était mal administrée, il a prétendu que les visites des médecins étaient payées de huit à dix francs.

A ce moment, je l'ai interrompu et lui ai démontré par la lecture des statuts, qu'il se trompait et qu'en cas de dissolution, les fonds de la caisse de prévoyance seraient distribués entre les pensionnés existant à cette époque de dissolution et seraient servis jusqu'à extinction de ces fonds. Coudroy a reconnu que cela était vrai et se passerait ainsi, mais il a prétendu que les pensionnés étant morts, il resterait encore des fonds en caisse, que s'adjugeraient les administrateurs de la caisse de prévoyance.

Un tapissier a alors lu un mémoire scientifique sur les conditions d'hygiène, dans lesquels certaines classes d'ouvriers sont obligées de vivre.

Splingard a pris ensuite la parole; il a signalé trois ennemis de l'ouvrier : les patrons, les prêtres et le Roi.

Je ne me rappelle pas au juste ce qu'il a dit des patrons, quant aux prêtres, il a rappelé qu'ils se faisaient payer chaque acte de leur ministère, et arrivant au Roi, il a dit qu'il était un homme de paille couronné, qu'il n'avait jamais été l'ami de l'ouvrier, ni son père non plus.

Il a parlé ensuite de la dotation du Comte de Flandre, qu'il a traîté de bougre, disant qu'on lui avait donné une dotation inutile, qu'il se fesait bâtir, non pas un palais, mais une maison, parce qu'il était trop pingre, et qu'il y employait des ouvriers français.

J'ai entendu aussi que Splingard disait : „A l'avènement du Roi au trône, les journaux ont dit qu'il y avait eu de l'enthousiasme, cela n'est pas exact, j'y étais; si l'*Internationale* avait été à ce moment telle qu'elle est aujourd'hui, il n'y serait jamais monté".

Coudroy avait dit dans son discours qu'il voulait une révolution pacifique, c'est-à-dire arriver à réprimer des abus et à procurer le bien-être et la satisfaction aux ouvriers. Splingard, lui, a dit qu'il voulait une révolution, non pas insensible, comme la voulait Coudroy, mais brusque, ajoutant que s'ils avaient des canons et des fusils, ils la feraient aujourd'hui.

Il faut, disait-il, persuader aux soldats qu'ils sortent de la classe ouvrière et qu'ils ne doivent pas tirer sur leurs frères.

Le discours de Coudroy est celui d'un homme qui veut exciter l'ouvrier contre les patrons, le mécontenter de son sort; celui de Splingard tendait à un bouleversement social.

Ils ont été fréquemment applaudis.

La grève, du moins dans le charbonnage, où je suis employé (1), n'a aucune cause sérieuse; on ne nous a rien demandé, pas même une augmentation de salaire.

Depuis sa séparation de l'*Internationale,* le langage de Coudroy et ses idées ont changé. Je n'ai pas assisté à d'autres meetings.

2. MÉDICIS, POLITIECOMMISSARIS VAN WASMES, 8 MEI 1869

Je n'ai pas assisté au premier meeting, . . .

Le second meeting de Wasmes a eu lieu le quatre octobre, présidé par Splingard.

Coudroy, qui faisait partie du bureau, a parlé des inconvénients et du tort, causé à l'ouvrier par les employés des charbonnages, faisant le commerce. Puis il a dit que les patrons étaient des tyrans, qu'ils étaient cause que les ouvriers étaient dans la misère, mettant en opposition le sort d'un directeur, qui gagne trente à quarante mille francs, tandis que l'ouvrier meurt pour ainsi dire de faim.

Il a parlé de l'abolition de la caisse de prévoyance, qui devait être, selon lui, remplacé par l'*Association internationale,* des dépenses excessives faites en Belgique. Il a cité la citadelle d'Anvers, qui a coûté trente-cinq millions et l'église de Laeken, où l'on a dépensé quarante-six millions.

Splingard a pris ensuite la parole en disant qu'on l'avait prié de ne plus attaquer la famille royale, mais que lui était franc, qu'il répétait que c'était un rouage inutile et incompatible avec l'intérêt de l'ouvrier. Plus de huit cents ouvriers se sont fait inscrire après ces discours.

Les autres meetings, tenus à Wasmes, n'ont pas été aussi violents. Le huit novembre, Coudroy a répété les mêmes réflexions sur les employés commerçants et sur la caisse de prévoyance.

Le 21 février, deux meetings ont eu lieu, l'un à trois heures de relevée, dans lequel Brismée et Hins ont paru comme délégués de l'*Internationale.* Hins a pris la parole, faisant connaître que le Conseil général belge déclare n'avoir rien de commun avec le nommé Charles-Ernest Coudroy de Pâturages, qui se sert du nom de l'*Internationale* pour une œuvre, qui lui est toute personnelle. Il a désavoué tout ce qui a été fait par Coudroy, parlé des employés commerçants et fait ressortir les avantages qu'il y avait pour l'ouvrier à s'associer à l'*Internationale des Travailleurs.*

(1) Bonne Espérance et Bonne Veine.

Le second meeting a eu lieu à six heures du soir, il était présidé par Coudroy dans un local différent. L'orateur a désavoué tout ce qu'avait dit Hins, énuméré les avantages, qu'il y avait pour l'ouvrier de s'associer à la *Fédération boraine,* leur donnant des conseils sur la manière, dont ils devaient se conduire.

Le 21 mars, une conférence eut lieu à Wasmes pour les membres de la *Fédération Boraine.* Coudroy y a parlé des avantages que procurerait sa caisse, de boulangeries, de boucheries, de débits de boissons à établir pour les affiliés, des droits de l'ouvrier en ce qui concerne la police, disant qu'un garde champêtre n'avait pas le droit de s'introduire dans les maisons, ateliers, bâtiments, cours adjacentes et enclos, si ce n'est accompagné du juge de paix ou du commissaire de police et d'autres choses semblables. Coudroy m'a dit que je pouvais toujours entrer à ses conférences.

Au meeting tenu le onze avril, Coudroy a d'abord parlé pour se défendre contre des allégations diffamatoires, contenues dans un imprimé et dirigées contre lui. Il a engagé les ouvriers à se mettre en garde contre la *Section Bruxelloise de l'Internationale,* qui vient semer la guerre civile entre les travailleurs, faisant allusion à ce qui s'était passé à Frameries, de se méfier de faire des grèves politiques et de se laisser entraîner par des meneurs ou agents secrets, qui pourraient être envoyés par des nations étrangères, mais il n'a pas développé ces idées.

Le 17 avril, dans un grand meeting où neuf cents personnes environ assistèrent, Coudroy a été très modéré; Splingard a blâmé les paroles modérées de Coudroy; il s'est plaint des mesures énergiques, prises contre les ouvriers à Seraing, disant qu'elles avaient été la cause de la grève actuelle, qu'à Frameries aussi, on avait été trop sévère et qu'on n'aurait pas dû tirer sur le peuple, qu'il y a eu là des martyrs et des victimes.

Splingard n'a pas développé ces idées, parce qu'il se disait malade.

Mr le bourgmestre s'est étonné de voir ce jour-là dans un estaminet, Coudroy en Splingard ensemble et paraissant bons amis. Il en a fait l'observation en rappelant à Coudroy sa querelle aver l'*Internationale;* Splingard a répondu : „Nous sommes désunis quant aux personnes, mais non pas quant aux choses".

Ces meetings ont eu une grande influence sur l'esprit des ouvriers; ils étaient, avant eux, tranquilles, patients en contents de leur sort; depuis lors, ils sont devenus raisonneurs, envieux, haineux contre ceux qui possèdent quelque chose; ils discutent dans les cabarets tout ce qu'on leur a dit.

Dans ma conviction, les discours de Splingard étaient essentiellement révolutionnaires, ils tendaient à un bouleversement social.

3. P. GILOTTEAU, 31 MEI 1869.

Je suis trésorier de la section de Wasmes. La formation de la caisse a été décidée au mois de décembre dernier, à la suite de conférences de Coudroy et de ceux de l'*Internationale* qui, à cette époque, étaient encore amis. Le premier versement a été fait après le dix-sept janvier après leur séparation. Coudroy m'a dit que nous devions garder et placer l'argent de la manière la plus sûre et sous notre responsabilité à nous, membres de la section. J'ai même voulu faire le dépôt dans la caisse du receveur de l'Enregistrement de Pâturages, mais comme on nous a dit, que nous aurions un demi pour cent de plus à la caisse d'épargne, c'est là, en effet, que j'ai déposé une somme de douze cents francs. J'ai encore chez moi environ quarante-cinq francs. J'entends parler de la caisse à Mons. Quelques jours avant le 17 janvier, Coudroy nous expliquait à nous, membres de la section, le mécanisme de l'*Internationale*. Il nous disait que le conseil général de cette société exigeait qu'un quart de nos versements lui fut envoyé à Bruxelles pour la prévoyance, c'est-à-dire pour servir à d'autres grèves. Il nous conseillait de ne pas accepter cette exigence, disant que Brismée, Hins et Depaepe formaient la majorité dans le conseil et qu'ils feraient ce qu'ils voudraient, qu'ils exigeaient déjà que tous les imprimés relatifs à la section seraient faits à Bruxelles chez Brismée. C'est à la suite de ces conseils que le 17 janvier, nous avons rompu avec l'*Internationale* et nous nous sommes rangés du côté de Coudroy.

Le versement de douze cents francs, dont j'ai parlé plus haut, a été fait pour compte de la *Fédération Boraine*.

4. O. URBAIN, 26 APRIL 1869

Je suis le secrétaire de la section de Wasmes pour l'*Internationale*. Elle a été établie par Coudroy, mais je ne connais pas les rapports qui peuvent exister entre celui-ci et le conseil général de Bruxelles. Je ne connais pas le mécanisme de cette société; c'est au mois de janvier que je suis devenu secrétaire.

Je sais que Coudroy est brouillé dès le mois de février ou mars avec l'*Internationale,* mais j'ignore complètement les motifs de cette désunion. Coudroy demandait deux centimes par homme pour lui servir d'appointements; il a dit aux gens de Wasmes qu'ils devaient choisir entre lui et les délégués de l'*Internationale*. Ils ont consenti à lui donner ces deux centimes et c'est alors qu'ils ont formé la *Fédération Boraine*. La veille ou l'avant-veille de son arrestation, j'ai entendu, dans une conférence, Coudroy recommander aux ouvriers de rester tranquillement chez eux, de ne pas aller sur les dommages des fosses.

Je n'ai pas entendu dire par Coudroy qu'il donnerait sa démission si l'on acceptait les délégués de Bruxelles.

. . .

5. J. COLMANT, BURGEMEESTER VAN WASMES, 26 APRIL 1869

Tout ce que je puis dire de Coudroy, c'est que le 17 avril au matin, je le vis au cabaret de J.-B. Descamps en compagnie de Splingard; ils m'annoncèrent qu'ils donneraient un meeting ce jour-là et m'engagèrent à y assister. Je répondis qu'ils pouvaient y compter. C'était le premier des meetings pour lequel j'ai été prévenu. Quant à ceux qui ont été donnés précédemment, je suis arrivé trop tard à celui du deux octobre. Il a donné également des conférences secrètes où ne pouvaient entrer que les affiliés munis de cartes. Dans ce meeting du 17 avril, j'ai entendu que Coudroy recommandait aux ouvriers de rester tranquilles et dans la légalité : il leur disait qu'ils ne pouvaient aller sur le dommage des fosses, qu'il y avait danger d'y recevoir des coups de fusil, que s'ils voulaient continuer la grève, ils devaient rester chez eux. Il a ajouté qu'il était allé voir le gouverneur la veille, qu'il était resté quatre heures dans son cabinet et qu'il lui avait indiqué le moyen de rétablir la tranquillité : c'était d'augmenter la journée de travail de cinquante centimes au moyen de quatre cent mille francs à prendre dans la caisse de prévoyance, ce qui aurait fait vingt-deux centimes, les vingt-huit autres devaient être fournis par les caisses des sociétés. Il était ce jour-là très modéré.

Je savais que Coudroy s'était séparé de l'*Internationale* sans pouvoir affirmer s'il avait donné sa démission, ni quel était le motif de cette démission. Le voyant avec Splingart chez Descamps, je lui témoignai mon étonnement de ce qu'ayant rompu avec l'*Internationale,* il venait donner un meeting avec Splingart. Il avait l'air gêné de me répondre lorsque Splingart, lui ayant fait comprendre par un signe qu'il devait se taire, s'empressa de prendre la parole et dit : „Effectivement, nous sommes désunis quant aux personnes, mais pour les choses, c'est la même chose, nos principes sont les mêmes."

n) *Te Wasmuël*

J.-B. PIÉRART, 31 MEI 1869

Je suis trésorier de la section de Wasmuël. En cette qualité, j'ai reçu depuis le 18 avril, jour du premier versement, une somme de vingt francs, que je garde chez moi. Coudroy était venu donner une conférence à Wasmuël à la suite de laquelle la souscription et la formation de la caisse avait été décidée. Il m'a dit à moi-même qu'il n'avait pas besoin d'avoir cet argent à sa disposition, que je devrais, pour éviter trop d'écritures, attendre d'avoir cent francs au moins,

puis d'aller les verser à la succursale de la banque nationale à Mons pour compte de la *Fédération Boraine*. Je n'ai jamais vu Hins, Brismée, Depaepe et les autres de Bruxelles et n'ai pas eu de relations avec eux. Dimanche dernier, 23 mai, devait avoir lieu le deuxième versement; personne ne s'est présentée.

IV. DE UITSPRAAK

20 leden van de *Internationale* (Delesalle, Hins, Coudroy, Splingard, Croisier, Verrycken, De Brouwer, Deplancke, Brasseur, Zébier, Calluwaert, Vandenhouten, Maetens, Robin, Delvaux, Lerycke, Standaert, De Paepe, Brismée en Steens) waren „prévenus d'avoir à Bruxelles ou ailleurs en Belgique, en 1869 et antérieurement, formé une association dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés, par la perpétration de crimes et délits, soit comme provocateurs de cette association, soit comme participants à la dite association, tout au moins de s'être rendus complices de ces crimes et de ces délits". Delesalle was bovendien beschuldigd van smaad aan de koning op 15 april 1869.

Op 29 juli 1871 werden ze buiten vervolging gesteld omdat er niet voldoende schuld was en omdat vervolging wegens smaad 3 maand na het laatste juridisch stuk verjaart.

5 verdachten werden aangehouden : Delesalle en Coudroy op 16 april 1869, Hins op 17 april, Splingard op 19 en Croisier op 20 april. Op 30 april werd Coudroy in vrijheid gesteld, de andere vier pas op 14 mei.

283. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 14 april 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer, en réponse à votre lettre du 10 courant, et comme suite à la mienne en date du même jour, que la réunion du *Volksverbond,* annoncée pour dimanche dernier à midi au *St.-Sébastien,* n'a pas eu lieu à cause, paraît-il, de ce qu'elle coincidait avec le grand meeting de Gand. Cependant il s'est tenu une autre réunion dans la matinée de dimanche et dans le même établissement, à laquelle assistaient exclusivement des ouvriers cigariers. L'agent de police en bourgeois, que Monsieur le Commissaire de police Van den Bogaert, avec lequel je m'étais concerté, avait envoyé pour assister à l'assemblée du *Volksverbond,* s'est ainsi présenté dans la salle au moment où elle était occupée par ces ouvriers cigariers au nombre de cinquante ou soixante au plus. Ils écoutaient un orateur, dont jusqu'à présent l'on n'a pu me dire le nom, mais qui d'après les renseignements recueillis, n'était pas Monsieur l'avocat Arnould.

La présence d'une personne étrangère, je veux dire de l'agent en bourgeois, ayant été remarquée, celui-ci fut prié de bien vouloir se retirer sous prétexte que cette réunion avait un caractère privé et que les ouvriers cigariers, pour lesquels avait lieu la conférence, avaient seuls le droit d'y assister. L'agent crut ne pas devoir insister dans l'intérêt même de sa mission et il quitta la salle. Néanmoins Monsieur le Commissaire de police Van den Bogaert, dont le zèle et l'intelligence sont connus, est parvenu à savoir ce qui s'est passé dans cette réunion, pour laquelle on avait, paraît-il, envoyé des convocations à domicile. Voici, d'après son rapport verbal, quelle a été la proposition soumise à l'assemblée et développée par la personne qui parlait au moment de l'entrée de l'agent de police : „Les ouvriers cigariers constitués en société ont une caisse de secours, dite ziekebus, a dit l'orateur, dans laquelle chaque membre verse une cotisation d'un franc par mois; or, je viens vous proposer d'augmenter cette cotisation mensuelle de 0,25 centimes afin de pouvoir ainsi vous affilier à l'*Internationale*. Voici les avantages que vous en retirerez dans un temps prochain : il est évident que les ouvriers cigariers ne reçoivent pas un salaire suffisamment rémunérateur, surtout ceux qui travaillent pour compte des petits fabricants de tabac. Ces derniers, en effet, ne sauraient faire la concurrence aux grands fabricants et ils ne veulent ou ne peuvent pour ce motif augmenter les salaires. Dès lors le seul moyen pour vous de forcer la main aux fabricants et d'obtenir une augmentation de salaire, c'est d'entrer dans la *Société Internationale*. Celle-ci, par sa puissante organisation, vous permettra bientôt de dicter la loi aux fabricants puisque par le fait de votre affiliation ce sera à cette société que les fabricants devront s'adresser pour obtenir des ouvriers capables.

Toutefois, ceci ne pourra se faire de suite, parce qu'il faut avant tout créer des ressources nécessaires pour atteindre le but proposé."

Tel a été, à peu près, Monsieur le Procureur-général, à ce que m'a assuré Monsieur Van den Bogaert, le sens du discours tenu aux ouvriers cigariers.

La proposition qui leur a été ainsi formulée n'a pas été adoptée séance tenante, mais ils ont promis d'en délibérer au sein de leur société.

J'espère, Monsieur le Procureur-général, que je parviendrai à savoir prochainement le nom de l'auteur de cette proposition.

Le journal *De Werker* rendra vraisemblablement compte de cette réunion dans son prochain numéro et dans ce cas j'aurai soin de vous le faire parvenir.

A propos de ce journal, soutenu par le *Volksverbond,* il ne sera pas inutile de vous faire connaître, Monsieur le Procureur-général, que le nommé Labaer, ouvrier qui a figuré dans les meetings d'Anvers

et qui demeure en cette ville, Champs des Flamands, n° 25, passe pour ne pas être étranger à la rédaction de ce journal. C'est dans tous les cas à son domicile que l'on reçoit les abonnements et les communications.

Il est question, à ce que l'on m'a dit, d'un meeting du *Volksverbond,* pour dimanche prochain.

284. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 14 april 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants que je reçois à l'instant au sujet de la grève d'ouvriers et ce pour le charbonnage du Levant-du-Flénu.

Puits n° 4. Les ouvriers avaient travaillé jusque hier matin (mardi), mais les sclonneurs ne s'étant pas présentés, force a été aux autres ouvriers de retourner chez eux. Ce matin, même abstention de la part des sclonneurs, plusieurs ouvriers à veine se sont encore présentés.

Cette fosse comprenait 120 ouvriers à veine, travaillant avec un salaire de 3,60 à 4 fr. Ils savent qu'on devait les augmenter dans certaines veines.

Puits n° 14. On a travaillé jusqu'au mardi matin. Les ouvriers s'étant présentés ce jour-là ont réclamé une forte augmentation. Ils ne sont pas venus ce matin. 110 ouvriers à veine d'un salaire de 3,60 fr.

Puits n° 15. Le lundi matin le porion avait annoncé une augmentation de cinq centimes dans la veine Houbarte, ce qui les ramenait aux prix qu'ils avaient il y a trois semaines. Les ouvriers ont immédiatement refusé de descendre, disant qu'il leur fallait une augmentation générale de 20 centimes pour toutes couches. Les ouvriers de la Béchée avaient eu une augmentation de 10 centimes en veine, il y a 3 semaines. 84 ouvriers : en taille Houbarte : 44, salaire : 2,50 fr; en taille Béchée : 40, salaire : 3,20.

Puits n° 17. Chômage depuis lundi matin. Le prix n'était pas définitivement arrêté. On venait de recommencer à travailler depuis 8 jours. 28 ouvriers en taille.

En résumé, aujourd'hui on chôme partout et l'on n'espère pas une reprise avant mardi.

P. S. Le chômage est complet à Belle-et-Bonne, à Produits. On chôme au n° 2 de 24-Actions.

285. De procureur des konings te Bergen aan De Bavay, 15 april 1869.

ARAB., PG., 218.

Je crois devoir vous faire connaître qu'une grève d'une nature très grave existe actuellement dans le Borinage : presque tous les établissements charbonniers de Jemappes, Frameries, Quaregnon, Pâturages et Wasmes chôment. Les groupes très nombreux d'ouvriers vont aux établissements qui travaillent encore et font remonter ceux qui se trouvent dans l'intérieur des travaux. Aux charbonnages l'Agrappe et de Crachet-Piquery des actes de violence plus graves ont été commis : un porion a été blessé, des charrettes ont été jetées dans les puits. D'après ces derniers renseignements reçus hier soir, le gouverneur a requis l'envoi de deux cents hommes environ du régiment des chasseurs à pied à Pâturages et Frameries. Les nouvelles étant devenues plus graves ce matin et la grève prenant plus d'extension et devenant de plus en plus menaçante, de nouvelles troupes sont parties pour le Borinage. Malheureusement la garnison de Mons est beaucoup trop faible et le Lt-général Dessart a réclamé des renforts.

J'apprends que l'armée a dû faire usage de ses armes à Frameries, j'ignore s'il y a eu des morts ou des blessés.

Vingt-deux émeutiers ont été arrêtés par la gendarmerie et sont actuellement détenus à la maison cellulaire de Mons. Je ferai en sorte qu'ils puissent être jugés dans le plus bref délai possible au tribunal correctionnel.

Cette grève est la conséquence des excitations continuelles de la *Société de l'Internationale* dans des meetings et dans son journal (*L'Internationale*). Le n° du 11 avril de ce journal est d'une audace extrême et doit être considéré comme une véritable excitation à la révolte.

J'aurai l'honneur de vous tenir au courant des phases importantes de la grève.

P.S. D'après un télégramme que je reçois à l'instant de Frameries, les troupes en faisant feu, ont fait quatre victimes.

286. Jules Dejaer, mijningenieur te Bergen, aan Flamache, hoofdingenieur, 15 april 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Vu ce matin sur Elouge le charbonnage de la Grande-Veine-de-Bois-d'Epinois.

D'après M. Jules Hequet, Elouge est complètement tranquille; les dispositions des ouvriers y sont excellentes.

Vu MM. Plumat, Gilbert et Dorzée, bourgmestre. L'émeute a été arrêtée lorsqu'elle allait s'attaquer à la fosse de l'Alliance, vers 9 1/2 heures du matin. Tous les puits travaillent.

N'ayant pu obtenir de ces Messieurs de renseignements sur le Bois-de-St-Ghislain, dont les émeutiers s'étaient fort approchés, allé au divers puits du Grand-Bouillon et de la Grande-Veine. Travail non suspendu. Bonnes dispositions du personnel d'après M. Decamps.

Vu un chef de place au n° 1 de l'Escouffiaux. D'après son récit, vers 8 1/2 heures du matin, une troupe peu considérable, composée surtout d'enfants et de filles (200 personnes), s'est répandue sur les divers puits voisins, n° 1, n° 7, n° 4 du Buisson. Les traits ont remonté. Pendant que les derniers ouvriers arrivaient au jour, une brigade d'une vingtaine de gendarmes est survenue. Elle a protégé les ouvriers, dont on brisait les lampes, a dispersé les émeutiers et les a, en les devançant, empêchés d'atteindre le puits de l'Alliance. Il n'y a pas eu de résistance.

Vu un chef de place au n° 6 d'Hornu-et-Wasmes. Les trois traits y ont été arrêtés vers 8 heures et l'ont été simultanément. Les émeutiers étaient en petit nombre. Ils venaient de se porter vers le Buisson et l'Escouffiaux quand la gendarmerie est arrivée.

Tous les traits du Buisson ont aussi été forcés de remonter.

Dans aucun des puits précités les ouvriers, obligés d'abandonner leur travail, ne se seraient joints aux émeutiers.

Il n'y a pas eu de désordres commis, et du reste, les traits sont remontés à la première injonction.

Dès midi, le n° 3 d'Hornu-et-Wasme était occupé par des chasseurs à pied et des lanciers. Wasmes présente un aspect animé; des patrouilles circulent partout; il paraîtrait qu'on craint un soulèvement pour ce soir; on aurait arrêté une vingtaine de personnes. Les ouvriers s'y promènent par groupes; ils se rassemblent autour des postes de soldats et les regardent curieusement. On y parle beaucoup d'une décharge, faite à Frameries, à l'Agrappe, je crois, dans lequel cinq personnes auraient été tuées.

Je suis allé ensuite au Grand-Hornu. Monsieur Glépin avait fait prendre les armes à ses pompiers et avait obtenu un peloton de 38 lanciers. Le trait y travaillait, mais on avait annoncé l'arrivée pour 3 heures d'une troupe de près de 4000 personnes, disait-on, qui se promenait, musique en tête, vers Quaregnon, Cuesmes, Jemappes. Lors de ma visite à Mr Glépin vers 4 heures, personne n'avait tenté d'arrêter le trait.

Monsieur Glépin m'assure que l'exaspération des esprits est extrême et qu'il y a lieu de se mettre sérieusement sur ses gardes.

En résumé, sauf le Grand-Hornu, plus un trait ne marche depuis Mons jusqu'à Boussu et Dour.

J'apprends que des troupes sont dirigées vers ces deux dernières communes pour protéger les ouvriers paisibles de ces localités contre les invisions semblables à celles tentées le matin.

287. Telegram van Coudroy aan Jules-Cesar Brouez te Quaregnon; Pâturages, 15 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Valère Mons demain, premier train pour choisir vaches. Prenez argent des deux vaches achetées.

288. Telegram van Coudroy aan Delesalle; Pâturages, 15 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

7 hommes tués par la troupe, foule de blessés. Balle pour moi pas encore fondue. Je suis au poste pour maintenir l'ordre. Grave, grave, je pacifierai.

289. Telegram van Delesalle aan Coudroy; Brussel, 15 april 1869, 4 h. 35.

ARAB., CRB., 703.

7 tués, horrible ! et maintenant informe-moi d'heure en heure, ne pas broncher. Justice. Courage.

290. De politiecommissaris te Koekelberg aan de procureur des konings te Brussel, 16 april 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer que quelques membres de l'*Association internationale des Ouvriers,* accompagnés d'un avocat, sont venus mardi dans la commune et ont engagé quelques ouvriers terrassiers à assister au meeting annoncé pour dimanche prochain. J'ai reconnu parmi ces membres, qui étaient au nombre de 9 à 12 les nommés Lebrun Jules, mécanicien au chemin de fer de l'état, demeurant à Jette-St.-Pierre, chaussée de ce nom, n° 9, et Mitcheel Théophile, ouvrier mécanicien, demeurant dans la même maison, ce dernier né en Belgique d'un père anglais. L'avocat, qui était avec

eux, doit être, d'après les renseignements qui m'ont été donnés, Mr Arnould, demeurant à Ixelles.

Quelques ouvriers, au nombre de 12 à 15, sont partis pour Poperinghe et ses environs, les autres ont tous repris leur travail.

Le sous-traitant, le sieur Cromphout, auteur des payements irréguliers, qui ont provoqué le désordre, est remplacé par le sieur Legros.

L'entrepreneur, Mr Bosmans, s'est engagé envers les ouvriers à leur payer ce qu'il restait dû par le sieur Cromphout sur le montant de leur salaire, et depuis, un parfait contentement règne parmi ces derniers.

Ci-joint deux programmes du meeting annoncé (1).

291. Tweetalig drukwerk (2).

ARAB., PG., 218.

Internationale Werkmansmaatschappij.
Het Bondgenootschap,
(Brusselsche afdeeling.)
Gezellen,

Zondag 18$^{\text{den}}$ april 1869, om 5 1/2 uren 's namiddags, zal er eenen openbaren

Meeting

plaats hebben in de herberg de NIEWEN HERTOG VAN LORAMEN, op de steenweg van Jette, te Koekelberg.

Dezen oproep is bijzonderlijk gedaan aan de aardegravers of terrassiers.

Dagorde :

1. Der werkersvereenigingen van weerstand en van voorziening.
2. Der verbinding tusschen de werkersvereenigingen door hunne aankleeving aan de Internationale.

Voor het bestuur der Brusselsche afdeeling.
L. VERRYKEN, P. ROELANTS en BRUNO.

292. Twee brieven van procureur-generaal De Bavay aan de procureur des konings te Brussel, 16 april 1869.

ARAB., PG., 218.

Des troubles graves viennent d'éclater dans le Borinage. La troupe a dû faire usage de ses armes et 4 personnes ont été tuées.

(1) Zie nr. 291.
(2) 1 blz. in 8°, gedrukt bij Brismée.

On me signale les nommés Coudroy à Frameries ou dans quelqu'autre commune du Borinage, Delsalle, petite rue des Bouchers, 12, à Bruxelles, l'imprimeur Brismée, rue des Alexiens, 13, les nommés Hins, Steens et De Paepe, tous affiliés à l'*Association internationale des Travailleurs* comme n'étant pas étrangers à ces troubles. Je vous prie d'ouvrir une instruction contre lesdits Delsalle et autres et de vous assurer en premier lieu à l'administration générale des télégraphes, s'il n'y a pas eu depuis le commencement de la grève (3 ou 4 jours) des télégrammes échangés entre Coudroy et lesdits Delsalle, Brismée et autres et de saisir tous les télégrammes que vous parviendrez à retrouver.

. . . . . .

Je viens d'avoir la preuve que Coudroy de Pâturages est à la tête du mouvement et qu'il a pour partenaire à Bruxelles son ami Delesalle, petite rue des Bouchers, 12. Pendant que vous agissez à Mons, je continuerai à Bruxelles et je verrai de comprendre dans ma poursuite quelques chefs de l'*Internationale*. Je viens de faire appeler le commissaire de police en chef pour que Delesalle soit arrêté demain à Bruxelles. Ci-joint un mandat d'amener semblable pour Coudroy. Si vous l'attrapiez, faites-le conduire de suite devant Mr Célarier.

293. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 16 april 1869.

ARAB., MW., 1018/2.

Comme suite à ma lettre du 14 de ce mois (1), j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements qui ont été recueillis par les officiers des mines sous mes ordres et par moi-même aujourd'hui à Frameries sur les désordres qui ont été commis dans le Borinage.

Les mineurs qui s'étaient mis en grève au commencement de la semaine aux charbonnages du Levant-du-Flénu, aux Produits et à Belle-et-Bonne, situés sur les communes de Cuesmes, de Jemappes et de Quaregnon, ont dans la journée de mercredi dernier, forcé les autres établissements de faire remonter les ouvriers qui travaillaient paisiblement, à savoir : aux puits de Crachet-Picquery, n° 2 de l'Agrappe, tous les deux sur Frameries, n° 3 du Grand-Trait sur La Bouverie et n° 10 de Grisœuil sur Pâturages, ces deux derniers cependant, comme le n° 2 de l'Agrappe, de la Cie des Charbonnages Belges.

(1) Zie nr. 284.

A ce dernier siège d'exploitation, les grévistes ont rencontré M. l'Administrateur-gérant Imbault qui, avec ses employés, a voulu parlementer avec eux, mais ses observations n'ont eu aucun effet, on voulait même le pousser dans le puits. En présence de cet état de choses, l'ordre a été donné de faire remonter les ouvriers du fond. Cet ordre n'étant pas et ne pouvant être exécuté au gré de leur impatience, ils ont fait arracher le feu des chaudières, et ont ainsi forcé leurs camarades à sortir de la mine par les échelles pour les punir, disaient-ils, de ce qu'ils étaient descendus, malgré la défense faite. Ce sont, d'après leurs expressions, de mauvais compagnons.

Les mêmes scènes se sont reproduites aux puits n° 3 et n° 10 précités. A ce dernier puits, où l'on ne travaillaient presque pas, ce sont deux ouvriers seulement qui ont agi, mais ils seront reconnus vraisemblablement.

A Crachet-Picquery, les faits ont été plus graves; les émeutiers ont jeté des chariots dans le puits d'extraction et un porion a reçu un coup de pierre.

Le lendemain jeudi, tous les puits du Rieu-du-Cœur, à Quaregnon, d'Hornu et Wasmes, du Grand-Buisson et de l'Escouffiaux ont eu le même sort. Mais ici le capitaine Goffinon, après une charge vigoureuse, a arrêté une vingtaine de perturbateurs, qui arrivaient à Mons vers midi.

A cette heure, une bande très considérable d'émeutiers, venant toujours de Cuesmes, de Jemmapes et de Quaregnon, se présentait aux fours à coke du Grand-Trait, au puits n° 3 de l'Agrappe, pour en exiger l'extinction immédiate. A ce moment, l'établissement était gardé par 40 soldats détachés, sous les ordres d'un lieutenant du poste principal, qui se trouvait à l'établissement central (puits n° 2 à Frameries) et qui était commandé par un major. Les émeutiers, sur les observations du lieutenant de se retirer, n'ont rien voulu entendre; il fallait obéir à leurs injonctions, c'est-à-dire leur laisser commettre ce nouvel attentat à la propriété et à la liberté du travail. Le lieutenant se voyant sur le point d'être enveloppé et désarmé, a ordonné le feu après plusieurs sommations. Sept personnes ont été atteintes, un chef d'émeute étranger à la commune de Frameries, a été tué sur place et une pauvre jeune fille, qui regardait la scène à 500 mètres l'a été également. Il est probable que plusieurs blessés ont succombé aujourd'hui, et il est encore vraisemblable que le nombre de blessés est plus grand que celui accusé, parce que les émeutiers qui peuvent dissimuler leurs blessures, s'empressent de le faire, afin d'éviter les poursuites judiciaires. Après ce coup de vigueur, la foule s'est dispersée dans toutes les directions et ne s'est plus rassemblée depuis.

La nuit d'hier a été relativement calme et les nombreuses patrouilles militaires, qui circulent dans tous les sens, ne rencontrent que de rares groupes d'ouvriers. Il en est de même aujourd'hui. Toutefois, il y a comme toujours des menaces de revanches, mais je ne crois pas qu'on puisse les mettre à exécution, en présence des nombreux postes de troupes qui gardent en ce moment les principales localités du Borinage.

Cependant c'est demain jour de payement, de sorte qu'il est à craindre que les journées de dimanche et de lundi soient rudes pour les gardiens de l'ordre public.

En résumé, tous les établissements houillers et autres, fours à coke, ateliers de construction, etc., depuis Mons jusqu'à Boussu et Dour chôment actuellement. Je ne présume pas, Monsieur le Ministre, que la reprise du travail y puisse avoir lieu avant mardi prochain.

Aucune grève ne m'est signalée dans les communes de Boussu, de Dour et d'Elouges où se trouvent un assez grand nombre de houillères; celle du Grand-Hornu continuait à travailler hier.

294. Telegram van Coudroy aan Delesalle; Bergen, 16 april 1869, 7 h. 40.

ARAB., PG., 218 en CRB., 703.

Indignation complète. Deux régiments arrivés. Vais chez gouverneur pour faire retirer troupe. Grave.

295. Staking in de cokesovens Coppée te Frameries, 16 april 1869.

ARAB., BHB., PD., 1948/2.

I. PROCESVERBAAL VAN LAROCHE, COMMANDANT VAN DE RIJKSWACHT PATURAGES, 17 APRIL 1869

Certifions avoir été informé que hier, 16 courant, des individus s'étant rendus aux fours à coke de Mr Coppée Evence, industriel à Haine-St-Pierre, aux fins d'y interdire les travaux et en faisant des menaces et en arrachant divers outils des mains des ouvriers.

Nous nous sommes rendus sur les lieux, où nous avons entendu Mr Laitem Jules, âgé de 48 ans, directeur des dits travaux, domicilié à St-Ghislain, qui déclare : „Hier, 16 courant, vers 9 1/2 heures du matin un groupe d'individus de 25 à 30 sont venus interdire les travaux, que je dirige, désignés ci-dessus, en faisant des menaces et en arrachant les outils aux ouvriers.

Les auteurs de ces faits sont particulièrement : 1° Crombes David, 2° Crombois Albert, 3° Lheureux Antoine, charbonniers à Frameries."

...

Il résulte des renseignements recueillis que le préqualifié Crombes David, charbonnier à Frameries, est un des premiers moteurs et qu'il est également inculpé d'avoir le 15 courant, vers 6 heures du soir, volé un tonneau de bierre en escaladant la grande porte de la cour de la brasserie du sieur Defontaine, bourgmestre à Frameries (1), dont je donnerai ultérieurement tous les renseignements que je pourrais recueillir à cet égard.

II. DE VERKLARINGEN

A. J. LAITEM, DIRECTEUR, 21 APRIL 1869

Le 16 avril vers neuf heures et demi du matin, une bande de trente ouvriers environ, conduits par David Combes s'est présentée aux fours à coke, dont je dirige l'exploitation. David a sauté en contrebas du chemin pour s'approcher de mes ouvries; il a donné l'ordre de cesser le travail, disant que si on n'obéissait pas, il reviendrait avec une bande plus nombreuse. Il a arraché le boyau des mains de Nicaise et s'est mis à frapper sur les portes des fours pour les ouvrir. Je lui ai dit qu'il était inutile de briser quelque chose et que j'allais faire cesser le travail. Il s'est avancé vers moi et a voulu faire descendre un chariot de charbon, qui remontait la pente. J'ai retenu ce chariot et j'ai dit à mes ouvriers de rentrer chez eux. A ce moment-là un second ouvrier de la bande est arrivé près de moi et a dit que puisqu'on cessait le travail, on devait se retirer. Je ne puis vous dire le nom de cet ouvrier (2).

D'après la déclaration de mes ouvriers un nommé Baudour (3) faisait partie de la bande. J'ai entendu dire qu'en sortant de mon établissement la bande s'est dirigée des côtés des fours à chaux, et que de là, elle s'est avancée jusqu'à Harvengt. Là, ces ouvriers se sont adressés aux bouchers, boulangers, fermiers, au notaire, demandant la charité et à boire et à manger.

Mes ouvriers qui demeurent à Harvengt, m'ont même dit que le notaire leur avait donné de l'argent, qu'ils avaient trouvé insuffisant et qu'alors ce notaire, dont je ne sais pas le nom, s'était montré à sa fenêtre avec un fusil, ce que voyant, les ouvriers étaient partis.

---

(1) Hiervoor werd Combe door de boetstraffelijke rechtbank van Bergen tot 3 jaar gevangenisstraf veroordeeld op 22 juni 1869. Hij werd aangehouden op 18 april. Lheureux zal op 21 april aangehouden worden.

(2) Dit was Lheureux.

(3) Bijnaam voor Crombois. Deze beweert dat hij op weg was met zijn dochtertje van 2 jaar om in de cokesovens werk te komen vragen. Verschillende getuigen bevestigen dat hij op de weg bleef staan.

B. COMBE, BEKLAAGDE, 19 APRIL 1869

. . .

Je reconnais avoir empêché d'autres ouvriers de travailler, mais je nie leur avoir fait des menaces et leur avoir arraché des outils.

. . .

Je reconnais qu'un tonneau de bière a été enlevé par escalade, mais je n'étais pas seul; le fait a été posé en commun par tous ceux qui faisaient partie de la même bande. Nous étions environ deux cents. Le tonneau a été bu sur la place.

C. LHEUREUX, BEKLAAGDE, 21 APRIL 1869

. . .

Je reconnais avoir été aux fours à coke avec David Combes. Je reconnais également avoir dit au directeur qu'il devait retirer ses ouvriers, mais je l'ai fait dans une bonne intention, pour que David, qui était ivre, se retirât en voyant que le travail était suspendu. J'ai été affilié à l'*Internationale;* je n'ai versé qu'une fois, il y a environ quatre mois. C'est Coudroy, qui était à la tête de la société. Moi, j'ai payé au trésorier Cammaert.

. . .

III. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Bergen veroordeelde op 10 mei 1869 David Combe tot 3 maand gevangenisstraf en 1000 fr. boete(1), Antoine Lheureux tot 1 maand gevang, beiden tot de helft der onkosten, en spreekt Albert Crombois vrij.

Op 12 mei ging Combe in beroep. De zaak kwam voor op 17 juli 1869.

296 De Bavay, procureur-generaal te Brussel, aan de hoofdpolitiecommissaris, 17 april 1869.

StB., Mt., 1.

D'après le procès-verbal de l'officier de police Warnier, que vous m'avez remis ce matin, Delesalle aurait laissé dans le cabaret *Le Lévrier d'Or,* rue du Midi, 95, le programme d'un meeting qui doit avoir lieu demain au Goysart près de Roux, à l'estaminet du sieur Falise, départ de Bruxelles à 7 h. 50 m. Je pense que vous feriez bien d'envoyer demain matin au chemin de fer du midi, pour le départ du 7 heures 50, un ou plusieurs officiers de police, qui connaîtraient la plupart de nos faiseurs de meeting. Si des désordres suivaient celui

(1) Op 18 mei wordt hij bovendien nog veroordeeld tot 3 maand gevang en 100 fr. wegens slagen aan een veldwachter van Frameries (18 april).

de demain, nous saurions de suite à qui nous en prendre. Si on reconnaît quelques-uns de ces individus, vous voudrez bien m'en adresser les noms (1).

297. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 17 april 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'ayant reçu de Monsieur le Commissaire de police en chef la lettre dont copie ci-jointe, je me suis rendu immédiatement au bureau de Mr Arnould, directeur du chantier Cockerill, où j'ai rencontré Monsieur le commissaire de police Vandenbogaerde. Il était six heures passées quand j'y suis arrivé. Douze ouvriers menuisiers venaient par suite de concert de quitter cet établissement, où les autres ouvriers au nombre de 570, c'est le nombre officiel de ceux qui ont été payés lors (2) de la dernière quinzaine, continuaient à travailler paisiblement. Il m'a été donné connaissance des faits suivants, qui bien que peu importants par eux-mêmes, me semblent emprunter une certaine gravité aux faits qui ont surgi dans d'autres parties du pays.

Dès le quatorze on avait remarqué une certaine agitation dans l'atelier des menuisiers et ébénistes qui sont au chantier Cockerill au nombre de 27 et gagnent par jour à raison de 2,70 fr. pour quatre quarts, un salaire moyen de 3,44 fr. quand ils travaillent par jour et 12 à 15 % en plus quand ils sont employés à l'entreprise. Cette rémunération indique suffisamment la vérité de ce qui m'a été confirmé d'autre part, que ces ouvriers sont loin d'être dans le besoin. Ils ne sont pas ivrognes, mais ce qui témoigne chez eux d'aisance, ils s'absentent souvent la journée, qui suit la paie de quinzaine. Le 15, vers le soir, M. Arnould s'étant rendu dans cet atelier, les ouvriers prétendirent que les entrepreneurs de menuiserie avaient augmenté leurs ouvriers et exigèrent une augmentation de salaire de 5 centimes par heure, soit 50 Cs par jour. Bien que cette demande eut été faite assez impérieusement, M. le directeur leur répondit qu'il prendrait des renseignements et en référerait à Seraing. Des renseignements furent pris auprès de quatre des principaux entrepreneurs de menuiserie de la ville et aucun d'eux n'ayant augmenté le salaire de ses ouvriers, on jugea inutile d'informer de cette prétention l'administration de la Société Cockerill. Mais ce matin les ouvriers renouvelèrent leur demande en donnant huit jour pour qu'il

(1) De politie merkte geen enkel verdacht vertrek op.
(2) Geschrapt en vervangen door : le 10 ct.

y fut fait droit, si l'on ne voulait pas voir les ouvriers menuisiers quitter tous ensemble les chantiers. Il leur fut répondu que leur demande ne pouvait être accueillie et que ceux qui voudraient quitter le chantier pouvaient le faire, qu'ils seraient payés le soir même.

Douze ouvriers quittèrent donc aujourd'hui. Un fait prouve que les ouvriers en question n'avaient même aucun grief à articuler quant à la paie et la jugeaient suffisamment rémunératoire, c'est que ce matin il circulait une pétition qui a été remise au nommé Léonard Nottet, chef de l'atelier en question, déclarant que si on consentait au renvoi de trois ouvriers, il ne serait pas donné suite à la réclamation faite. Un seul des ouvriers en grève appartient à l'*Internationale,* il paraît qu'après avoir été le promoteur du mouvement, il a fait mine de vouloir le dissuader, toujours est-il qu'il a quitté l'atelier. Il doit se trouver en correspondance avec les ouvriers à Seraing. Il se nomme Soebert et est d'Anvers. Un autre ouvrier du nom de Cools a été vu prenant les noms d'autres ouvriers, afin paraît-il, de les contraindre à s'affilier à la grève projetée. Rien ne donne lieu à craindre que les ouvriers en grève parviennent à faire des prosélytes parmi les autres ouvriers du chantier. Toutes les mesures voulues seront prises lundi matin pour qu'à la reprise des travaux aucune pression ne puisse avoir lieu, mais ce autant que possible, sans aucun déploiement extérieur de force.

Ce qui vient donner un caractère spécial aux frais que je viens de rapporter, c'est une proclamation contenu dans le journal de l'*Internationale, De Werker,* adressée spécialement aux menuisiers et l'annonce pour demain d'un meeting de l'*Internationale.* J'ai cru vous faire parvenir ci-joint un numéro du *Werker,* contenant l'appel en question (1), ainsi qu'une série d'articles sur les événements à Seraing contenant à la fois des provocations à une révolution politique et sociale et l'aveu peu déguisé de la coopération de l'*Internationale* aux tristes scènes dont la commune de Seraing a été le théâtre.

Je tâcherai de me tenir au courant de ce qui sera fait et dit au meeting de l'*Internationale,* qui doit avoir lieu demain à Anvers et vous en ferai immédiatement rapport.

Des bruits d'une grève imminente des ouvriers cigariers circulent avec certaine persistance depuis deux jours; je ne sais ce qu'ils ont de fondé, en tous cas, je tâcherai de vous transmettre tous les renseignements possibles à ce sujet. Les cigariers dont une grande partie travaille en chambre, sont, paraît-il, au nombre d'environ quatre mille, aidés de quatre mille enfants. Ils ont été en grève il y a une douzaine d'années, mais cette grève n'a donné lieu qu'à des promenades sans désordres graves.

(1) *De Werker,* 18 april 1869, j. 1, nr. 26, blz. 1, kol. 1.

298. De Bavay aan de procureur des konings te Bergen, 17 april 1896.

ARAB., PG., 218.

Des journaux m'apprennent que plusieurs soldats ont été atteints par des pierres avant de faire feu sur les émeutiers. Je vous prie de recueillir leurs noms, de les faire entendre comme témoins et de faire constater leurs blessures ou leurs contusions par des médecins légistes, de saisir également comme pièces à conviction leurs shakkos ou autres objets de vêtements, qui auraient été atteints par les projectiles. Ces constatations sont indispensables pour établir qu'ils ont eu à se défendre contre les émeutiers, et c'est toujours le point principal que la défense cherche à travestir dans les affaires de cette nature. Il importe aussi que le tout soit vérifié le plus tôt possible, parce qu'on répare les vêtements et que les contusions ou blessures disparaissent quelquefois assez vite.

...

299. Telegram van Jochams, directeur der mijnen te Bergen, aan de minister van openbare werken, 17 april 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Nouvelles reçues ce matin annoncent une situation relativement tranquille. Bois-Boussu et Dour travaillent; mais à l'exception Grand-Hornu tous les charbonnages au Levant à partir Escouffiaux et Grand-Buisson chôment, y compris ces derniers. On parle d'une reprise à Hornu-et-Wasmes. Quelques arrestations ont encore été faites hier à Jemappes.

300. Anonieme brief aan de burgemeester van Bergen, 17 april 1869 (1).

ARAB., CRB., 703.

Citoyens, Montois.

Le patriotisme belge proclame la république, la réforme de la royauté et convoque l'extermination du despotisme et absolut émencippation des tyrans, qui otrageraient la délivrance nationale, réforme d'areté, réforme de ceux roi fénéants, de la police. Aux armes, citoyens, le drapeaux de la république vous attants.

Les Belges retournét.

(1) Als postmerk.

301 Telegram van Cassian Maréchal aan Hins; Luik, 17 april 1869, 7 h. 22.

ARAB., CRB., 703.

Envoyer 500 n^os^ *Internationale* chez Pinchart, rue Lulay.

302. De Bavay aan de procureur des konings te Bergen, 18 april 1869.

ARAB., PG., 218.

Je vous remercie du télégramme de ce matin et je vous prie dans l'enquête que vous faites à Mons de constater les lieux où Coudroy a pu se trouver avec les émeutiers pendant les désordres et notamment s'il ne se trouvait pas avec eux au moment où les petits chasseurs ont usé de leurs armes. J'ai un télégramme qu'il adressait à son ami Delesalle de Bruxelles une heure ou deux après cette fusillade et dans lequel il lui disait : „7 hommes tués. Horrible. La balle qui doit me frapper n'est pas encore fondue.", ce qui ferait croire qu'il se trouvait dans les groupes sur lesquels on a tiré.

303. De procureur des Konings te Bergen aan De Bavay, procureur-generaal, 18 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Un meeting vient d'avoir lieu à Quaregnon et je m'empresse de vous transmettre les renseignements que me donne le commissaire de police.

Le sieur Splingard était ivre; un autre orateur, dont le nom n'est pas connu et qui était ivre aussi, a recommandé Coudroy, „injustement arrêté". Ensuite Splingard a dit que l'armée, qui coûte trente millions par an, est instituée uniquement pour soutenir la royauté, que cette royauté ne droit plus exister et que, par conséquent, il ne faut plus d'armée. Compagnons, a-t-il demandé, est-il vrai que vous soyez décidés à travailler demain ? Il y a eu quelques oui, mais beaucoup plus de non. Ne travaillez pas alors, a-t-il dit, mais demeurez tranquillement chez vous. Parlant ensuite des coups de fusil tirés à Frameries, il a disculpé le bourgmestre (que certaines gens ont dit, à tort, avoir été la cause de l'affaire); il a voué à l'infamie l'officier, ce „jeune blanc bec", qui, sans qu'aucune pierre ait été lancée, a commandé le feu aux 130 hommes, qu'il avait sous ses ordres et a tué dix-huit personnes (or, nous avons constaté par les déclarations des soldats et de l'officier que des pierres et bétons, en grande quantité, avaient été jetées; nous en avons constaté les traces

matérielles sur les objets d'équipement; deux personnes seulement sont tuées; il n'y avait qu'une quarantaine de soldats au plus).

On m'a dit, a ajouté Splingard, que les directeurs avaient fait poser des affiches pour vous engager à crier *Vive le Roi !* Compagnons, si vous voulez me faire plaisir, criez *Vive la République !* Le cri a été répété par les principaux affiliés. Il y avait 600 personnes environ, qui assistaient au meeting, mais un va et vient continuel s'était établi, ce qui s'explique par un tir à l'arc, qui était organisé et avait lieu dans la commune.

J'ai pensé que ces renseignements vous seraient utiles et vous paraitraient de grande valeur, relativement aux poursuites exercées à Bruxelles; il y a longtemps que Splingard se distingue par des propos révolutionnaires et je pourrai, si vous le désirez, vous transmettre des rapports antérieurs, que j'ai reçus à ce sujet. Il est temps et grand temps de mettre fin à ces menées et peut-être pourriez-vous également faire arrêter ce personnage dangereux et le comprendre dans l'instruction que vous dirigez; j'aurai l'honneur de vous communiquer tous renseignements ultérieurs, qui pourraient vous intéresser.

304. Telegram van V. Lorrain aan Brismée; Jemappes, 18 april 1869, 4 h. 15.

ARAB., CRB., 703.

Monsieur Hins est-il absent, malade, quoi ? Jemmapes.

305. Procesverbaal van de rijkswacht te Luik, 18 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le 18 avril 1868, au matin, des placards séditieux appelant les ouvriers à la révolte, ont été trouvés affichés aux coins des rues et places publiques à Verviers. Ils étaient écrits à la main et ainsi conçus :

„Messieurs les ouvriers,

Trouvons-nous samedi place du Sablon pour lutter contre nos tyrans à six heures du soir.

Vaincre ou mourir."

306. La Presse ouvrière, 18 april 1869, jg. 1, nr. 11, blz. 2, kol. 3.

L'Association internationale des travailleurs nous prie de vouloir bien insérer la présente dans notre numéro de ce jour :

Bruxelles, 13 avril 1869.

A Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Liége.*

Monsieur le Rédacteur,

Les articles que vous avez publiés à propos de la grève de Seraing, renfermant des imputations calomnieuses à l'adresse de l'Association internationale des Travailleurs, nous vous prions d'insérer la rectification suivante.

Il est faux de dire que les ouvriers puddleurs se soient mis en grève, sans avoir formulé leurs griefs. Ils ont réclamé la cessation du travail extraordinaire qu'on avait commencé à leur imposer et le renvoi du chef de fabrication qui s'est rendu odieux aux ouvriers par ses vexations. Nous vous renvoyons pour informations à l'article du *Réveil* de Seraing du 11 avril, qui constate, entre autres faits, que le lundi 5 avril, les délégués des ouvriers puddleurs ont soumis leurs réclamations à M. Sadoine, leur directeur.

Il est faux de dire que cette grève a été provoqué par l'Internationale. Au moment où cette grève a éclaté, deux ouvriers puddleurs seulement sur 440 faisaient partie de la société et ce n'est qu'après s'être mis en grève, qu'un grand nombre d'entre eux se sont fait inscrire.

Il est faux de dire que des meneurs de l'Internationale aient poussés les ouvriers à l'émeute. Jamais les délégués de cette société n'ont cessé de conseiller aux ouvriers de ne pas recourir à la violence.

L'attitude actuelle du bassin de Charleroi en est une preuve. Depuis un an que l'Internationale y étend ses ramifications, jamais cette grande agglomération ouvrière n'a été aussi tranquille.

Le compte-rendu du meeting de Lize-Seraing est erroné, en ce sens que vous semblez y faire supposer que les orateurs y ont provoqué à l'agitation, alors qu'ils n'ont cessé de conseiller le calme à ces populations si rudement éprouvées.

Ce meeting, tout à fait public, a duré depuis quatre heures et demie jusqu'à sept heures et demie, et les douze cents ouvriers qui y ont assisté y ont observé le plus grand calme, et se sont retirés paisiblement.

Les 500 ouvriers verviétois que vous disiez être accourus à Seraing, se réduisaient en réalité à cinq délégués verviétois, qui venaient conseiller la prudence à leurs compagnons d'infortune.

Nous ne parlerons pas des façons dont vous reproduisez les scènes déplorables qui ont eu lieu ces jours derniers : nous rétablirons la vérité des faits dans notre organe, le journal *L'Internationale,* qui paraîtra samedi prochain; nous avons voulu nous borner à protester de la fausseté des insinuations que l'on fait courir sur notre compte.

Nous croyons que vous tiendrez à l'honneur de confesser vos erreurs, en insérant cette protestation dans votre journal; dans le

cas contraire, nous livrerions votre conduite à l'appréciation du public.

Recevez, Monsieur le Rédacteur du *Journal de Liége,* nos salutations.

Pour le Conseil général belge, E. HINS.

307. Uittreksel uit een particulier verslag, 19 april 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

La nouvelle section bruxelloise de l'*Association internationale des Travailleurs* a dans sa séance du 19 avril 1869 rejeté un projet de protestation présenté par Spehl, horloger, contre les massacres de Seraing et du Borinage.

308. De Procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 19 april 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite à ma lettre en date d'hier, que la plus parfaite tranquillité règne aujourd'hui au chantier Cokerill et qu'à l'exception de deux ou trois, tous les ouvriers sont à leur travail.

Le meeting des charpentiers et menuisiers tenu hier matin au *Saint-Sébastien* n'a pas eu de succès. Il y avait au plus 27 ouvriers.

Ainsi que le rapporte le journal *Le Précurseur* dans son n° ci-joint (1), il n'a été pris aucune décision sur la proposition de s'affilier à l'*Internationale,* faite par un certain sieur Bredehorst. Le meeting paraît avoir été ajourné, faute d'assistants, à dimanche prochain.

309. Telegrams van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Jochams, directeur te Bergen, vanaf 19 april 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

19 avril. Bassin de Charleroi tranquillité complète. Ouvriers Vallée-du-Piéton descendus en partie.

20 avril. Vallée-du-Piéton : on travaille. Bois-Delville : cent ouvriers en grève.

21 avril. Travail complet Valée-du-Piéton. Un quart des ouvriers descendus au Bois-Delville.

26 avril : Bonne-Espérance, Montigny, fosse St-Auguste : grève calme. Les ouvriers demandent une augmentation de salaire. Trieu-

(1) *Le Précurseur,* 18 april 1869, jg.34, nr. 108, blz. 1, kol. 3.

Kaisin, Châtelineau fosse n° 8 : un quart des ouvriers travaillent : réclamations diverses (1).

28 avril. Tout est rentré dans l'ordre habituel à Bonne-Espérance et Trieu-Kaisin.

310. Delecourt, procureur des konings te Bergen, aan De Bavay, procureur-generaal, 19 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

. . . Avant de se rendre à Quaregnon, Splingard avait également tenu un meeting à Pâturages, le même jour, 18 avril. Il a prononcé les paroles suivantes : Gare à Léopold II, aux catholiques et aux patrons, le moment n'est pas encore venu. Je devais être arrêté. Splingard, craignant, dit-il, quelqu'accident, demande une escorte d'ouvriers pour le conduire à Quaregnon, ou a été tenu le second meeting, dont je vous ai rendu compte. Un groupe de trois cents personnes environ a accompagné Splingard jusque Jemeppes d'où ce personnage est parti pour Bruxelles. Le Splingard dont il s'agit est, je crois, le sieur Roch Splingard, qui n'est pas avocat, bien que cette qualité lui soit parfois attribuée par erreur.

Le sieur Croisier auquel se rapportent mes dépêches d'hier et de ce matin, a déjà figuré dans les meetings avec les sieurs Coudroy et Heintz (2). Ainsi que je vous l'ai fait connaître, cet individu a tenu hier à Cuesmes un meeting dans lequel il a prononcé les propos les plus subversifs et de nature à exciter ses auditeurs à la révolte. Il leur disait que lorsqu'ils seraient unis et assez forts, ils se lèveraient en masse pour couper la george à ceux qui s'engraissent au détriment des ouvriers, qu'ils n'étaient pas assez forts pour le moment, mais que le temps n'était pas éloigné où l'*Internationale* crierait : *En avant !*, qu'alors seulement ils seraient libres, qu'alors ils n'auraient plus besoin de gouvernement, ni d'armée qui ne sert qu'à nous massacrer, qu'il faut une révolution et que ces insectes, qui sont sortis de la terre, y soient enfouis; en avant, compagnons, vive la liberté ! De semblables discours rappellent les plus mauvais jours de 1789 et 1793. Aussi ayant appris que le dit Croisier avait été provisoirement arrêté, j'avais donné l'ordre de le faire conduire à Mons, où il aurait été retenu et écroué. Comme je vous l'ai fait connaître, il avait été mis en liberté avant que mon ordre parvienne à Cuesmes. Le dit

(1) Jochams vermeldt op 27 april ook nog St.-Louis (Poirier) in staking. „Les ouvriers demandent une augmentation de salaire et une diminution du nombre d'heures de travail. Ils sont toutefois calmes et n'empêchent pas les autres de travailler. J'ai parcouru Couillet, Montigny et Gilly, tout y est calme."

(2) Lees : Hins.

Croisier est peintre et demeure à Bruxelles, rue du Canon, n° 8. Vous le comprendrez probablement dans la poursuite exercée contre les gens de l'*Internationale*.

Ici en ville, l'opinion publique est très animée contre les meneurs : hier un meeting devait avoir lieu à Mons et un certain nombre de personnes s'étaient rendues au local désigné pour la réunion, munies de sifflets destinés à faire aux orateurs l'accueil qu'ils méritent; les meneurs auront probablement reçu avis de ce qui se préparait, car on en les a pas vus.

Je reçois votre télégramme relatif au sieur Splingard : je vai le faire rechercher et arrêter si possible.

311. Lorrain aan Brismée; Virton, 19 april 1869, 9 h.

ARAB., CRB., 703.

Si rien arrivé de fâcheux à votre gendre, qu'il me télégraphie de suite.

312. Telegram van Perron aan Brismée; Genève, 19 april 1869, 10 h.

ARAB., CRB., 703.

Internationaux Genève s'inclinent douloureusement devant cadavres de leurs frères. Détails, réponse payée 40 mots.

313. Nachtelijke baldadigheden van stakers te Warquignies, 20 april 1869.

ARAB., BHB., PD., 1956/2.

I. DE FEITEN

In de nacht van 19 op 20 april 1869 werden te Warquignies verschillende personen, onder wie vele mijnwerkers, die van hun werk terugkeerden, door een bende stakers verplicht mee op te trekken om te verhinderen dat er zou gewerkt worden in de mijn Sauwartan. Enkele personen werden mishandeld. De beschuldigden ontkenden alles.

II. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Bergen veroordeelde op 12 juni 1869 Désiré Laurent tot 2 maand, César Harmignies tot 1 maand, Joseph Richard tot 15 dagen gevangenisstraf en verdaagde onbepaald de zaak betreffende Louis Dormont, die wegens ziekte niet op de zitting verscheen.

Op 16 juni ging Laurent in beroep, op 19 juni de procureur des konings voor wat betreft Laurent en Richard. Op 29 juli kwam de zaak voor.

314. Telegram van De Paepe aan Perron te Genève; Brussel, 20 april 1869, 3 h. 02.

ARAB., CRB., 703.

Merci, affaires Seraing terminées, plusieurs tués, grèves Borinage continuent, internationaux prechent calme, Hins arrêté.

315. Telegram van De Paepe aan Dr. De Liège, geneesheer 4e linie te Luik; Charleroi, 21 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Richelot venu pour dire allait Bruxelles chez ministre expliquer commission qu'avez chez vous.

316. Geschreven aanplakbrief, gevonden op een muur te Genly, 22 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Citoyens Charbonniers.

Aurez-vous plus longtemps la faiblesse de souffrir l'affront sanglant, qui vous est infligé par les coquins du conseil général, qui escamotent votre argent ? Non seulement cela, aurez-vous encore longtemps la honte de vous laisser traiter de fainéants; ayant tant de courage, tant d'énergie pour arracher la vie par ces lâches de Genlys, qui ne savent que faire aller le rabbo ? Ces valériens qui sont trop caducs pour travailler à la sueur de leur fronts comme vous ? Braves Ouvriers Mineurs, ils ne mangent du pain que par le moyen de vos bras, attendu que sans vous tous, il ne faut aucun homme d'état dans les attelliers. Remarquez bien celui-là (Léopold Pytsage), qui fait une dérision de ce que vous faites.

Allons donc, braves charbonniers, ne souffrez donc pas de vous laisser mourir de faim aux coins de vos feux. Rassemblez-vous, demandez à manger et si on en donne pas, le moyen est très facile. Ah ! si je pouvais tout dire, mais vous devez avoir dû concevoir assez, je le répète, ne vous laissez pas mourir de faim, et ne laissez plus travailler ce lâche, qui se fiche de vous, faites feu sur sa tête.

Malheur à celui qui sera connu arracher l'afiche.

317. Drie briefjes gevonden te Pâturages (A.B.C.) en een te Blaugies (D.), april 1869.

ARAB., CRB., 703.

A) Tout person qui ira travailler lendi et mardi et tout autre jour, aven que le travail et repris sa couse, il sera batu con a fait à la Carme.

B) Tout person qui sera pris alen travailler lendi mardi et d'otre jour avan que le travail et repris sa course, sera tuer des coup telment conlui en donera.

C) Tout person qui sera pris alen travailler lundi et mardi et dotre jour sera frapé de coup et blecé à mort.

D) Tout person qui travaillera lendi et mardi et tout autre jour sera mis à mort de coup.

318. De bevelhebber van de rijkswachtbrigade van Herstal aan de procureur des konings te Luik, 22 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous faire rapport du dernier meeting, qui a été tenu par des orateurs de l'*Internationale des Ouvriers Travailleurs* le 11 de ce mois au local du sieur Cabolet au hameau de la Préale (Herstal). Les assistant au nombre de 35 à 40, tous de cette localité. Vers 6 1/4 heures du soir nous présents avec le gendarme Pelesse Henri-Jacques, sous mes ordres, accompagné de Mr le commissaire de police de cette localité, un des orateurs, nommé Marechal, de Liége a débuté par dire qu'il était à déplorer de la grève, qui venait d'avoir lieu à Seraing, disant que le gouvernement n'était pas juste de faire massacrer les pauvres ouvriers, comme on l'a fait là; disant que la cause de la grève avait été la suite de l'autorité, la gendarmerie et la troupe; disant que les journaux accuseront les orateurs de l'*Internationale des Travailleurs* à être les auteurs des grèves (il a dit qu'ils m'avaient mentie); disant que s'ils voulaient, ils pourraient faire soulever des grèves parmis toute la Belgique au point que l'armée serait impuissante à pouvoir les réprimer. Voilà, Monsieur le Procureur, ce que j'ai à vous signaler.

319. De politiecommissaris van Seraing aan de procureur des konings te Luik, 22 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

... J'ai l'honneur de vous faire connaître que des procès-verbaux n'ont pas été dressés au sujet des meetings, qui ont été tenus depuis

quelque temps à Seraing, mais j'ai tenu exactement note des dates auxquelles ils ont eu lieu, ainsi que des noms des orateurs et des personnes composant le bureau de l'*Internationale*.

Meeting du 23 janvier 1868, tenu au *Théâtre Rossius*. Président : Marquet, d'Ougrée. Orateurs : Collette, Fontaine, Merlot, Blanckart, Constant, Guinotte et Malherbe de Liége. Thème : Opinions républicaines, abolition de la conscription de l'armée permanente. Insultes envers l'institution militaire.

Meeting du 22 octobre 1868, même local. Orateurs : Dumoulin de Liége, Lepourcq Walthère de Seraing. Thème : l'utilité de l'*Internationale*.

Meeting du 4 décembre 1868, au *Casino Sadzot*. Orateurs : Dumoulin, Maréchal, Guinotte, un autre Liégeois et un Bruxellois, dont je n'ai pu connaître les noms. Thème : Critiques sur le gouvernement et sur les établissements industriels.

Le même jour chez Davin. Mêmes orateurs et thème.

Meeting du 24 janvier 1869 chez *Sadzot*. Orateurs : Dumoulin, Maréchal et deux autres affiliés à l'*Internationale* (les affiliés seuls y étaient admis). Thème : devoir des ouvriers, leur supériorité sur les maîtres et les avantages que leur procurera la société. Critiques sévères contre le gouvernement (Frère-Orban), etc.

Meeting du 31 janvier 1869 chez *Sadzot*. Orateurs : Maréchal, (on a cité Hins, mais je n'en ai pas la certitude), Lepourcq de Seraing; même thème.

Meeting du 20 février 1869, même local. Président : Lepourcq de Seraing. Orateurs : Maréchal et un soi-disant Sr. Remy. Thème : les grèves et leur efficacité. Critiques gouvernementales et industrielles.

Meeting du 14 mars 1869, même local; les affiliés seuls y sont admis. Orateur : Hermann de Liége. Thème : magasins de denrées alimentaires, conseils de prud'hommes, nécessité de faire partie de l'*Internationale* et critiques gouvernementales.

Meeting du 22, même mois. Même local. Orateurs : Bochart Eugène, bottier à Bruxelles. Thème : suffrage universel, bien-être constaté des grèves actuelles dans les pays étrangers et de l'organisation et des moyens d'action de l'*Internationale*.

Meeting du 1 avril 1869, chez Hausmann. Orateurs : Maréchal et Hermann, de Liége. Thème : des grèves, des établissements et du gouvernement. (Le radicalisme et le cléricalisme percent dans les discours.)

Meeting du 4 avril 1869, chez *Sadzot*. Orateurs : Lepourcq, de Seraing, Larondelle, de Verviers et Hermann de Liége. Thème : des grèves, de la force de l'*Internationale* et les moyens d'action. Appel aux ouvriers.

Meeting du 11 avril 1869, chez *Sadzot*. Orateur : Hins. Thème : de la situation actuelle de Seraing et du mouvement de la grève.

On vend dans des rues de Seraing des proclamations adressées aux ouvriers par le comité de l'*Association internationale*. Un exemplaire acheté par la police locale vous a été remis le même jour.

Meeting du 18 avril 1869, même local. Président : Lepourcq de Seraing. Orateurs : un Verviétois et un étranger. Thème : des grèves et appel aux ouvriers pour s'affilier à l'*Internationale*.

Quant au nommé Splingard, avocat à Bruxelles, je n'ai pas entendu dire qu'il avait été vu à Seraing avant, pendant ou après la grève.

Hins a fraternisé avec les ouvriers dans la soirée du 11 ct et il doit avoir tenu, à la station de Seraing, des paroles de nature à exciter les ouvriers à continuer la grève. M. Soyez, chef de la station, a forcé, ce soir-là, un orateur de l'*Internationale* à aller faire ses discours autre part qu'à la station. Il y avait foule compacte pour l'écouter.

320. De procureur des konings te Bergen aan De Bavay, 23 april 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous transmettre le compte rendu de deux meetings tenus le 18 courant à Cuesmes et à Frameries par le nommé Croisier, membre de la *Société internationale*. Vous remarquerez la violence des discours proférés par cet individu. Je vous adresse également le compte rendu d'un meeting tenu à Ghlin le 11 avril par le sieur Hins. Enfin je vous fais parvenir avec la présente un n° du journal *La Cigale* et la copie d'une adresse qui a, paraît-il, été envoyée dans le Borinage. Le commissaire de police de St.-Vaast, qui m'a remis ce matin le n° de *La Cigale*, m'a dit que ce journal se vendait le 18 courant en la dite commune, à la porte du local où les gens de la *Société internationale* donnaient un meeting; la vente se faisait par des jeunes gens de 16, 18 ans en blouse, préposés par les délégués de la Société dont s'agit. Ce n° de *La Cigale* contient un article ignoble sur les troubles de Seraing.

En ce qui concerne l'adresse signée *Le comité révolutionnaire de Bruxelles*, je n'ai pas encore de renseignements bien certains : je cherche à les recueillir et vous le transmettrai le plus tôt possible.

On avait annoncé un meeting à Pâturages pour hier 22 courant; deux délégués de Bruxelles devaient venir, mais ils ne sont pas venus.

321. Roch Splingard aan De Bavay, procureur-generaal te Brussel, 23 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

J'ai l'honneur de vous envoyer par la présente une plainte pour injures graves à moi adressées par Mr le capitaine commandant le peloton de lanciers venu à Wasmes lors de mon arrestation et qui m'a escorté jusqu'à Cuesme (lundi, 20 ct). L'injure dont je me plains consistait en ces paroles accompagnées de gestes menaçants : „C'est vous qui volez"; elles n'étaient provoquées par absolument rien; elles ont été entendues par toute la brigade de la gendarmerie de Pâturages.

Ce capitaine ordonna ensuite de me mettre les menottes : le gendarme placé à ma gauche tira une corde de sa poche. „Non, non, s'écria-t-il, furieux, des chaînes !" Le commandant de la gendarmerie dit alors qu'une corde suffisait, que lui répondait de moi. Je ne me plains pas de ces derniers actes. Mr le capitaine usait peut-être d'un droit; mais ils prouvent ses dispositions peu conciliantes. Veuillez noter, Monsieur le procureur-général, qu'à ce moment même, une foule frémissante suivait, me suppliant de lui permettre de me délivrer. Je refusais avec énergie, dévorant en silence les injures et les affronts du capitaine susmentionné, sachant d'ailleurs que la justice me vengerait plus sûrement que les pierres d'une multitude ameutée.

322. Verschillende uittreksels uit particuliere verslagen, 24 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Il paraît que sur les comptes du comité de défense de l'*Internationale* figure une somme de 260 francs dont on ne peut justifier l'emploi.

On assure qu'une plainte sera adressée à ce sujet au parquet du Procureur du Roi.

Un rapport particulier en date du 24 avril 1869 dit que le *Manifeste aux Ouvriers de Frameries* pourraît bien être l'œuvre du Comité de la *Section de Verviers.*

La souscription faite par la *Section Bruxelloise,* afin de venir en aide aux membres de l'*Internationale* détenus aux Petits-Carmes, a produit le 18 ct la somme de frs 65. Jottrand père a souscrit pour 20 francs. C'est Robin qui garde les fonds recueillis.

A la séance tenu le 24 avril 1869 par le conseil général de l'*Internationale,* Standaert a dit en réponse à une interpellation de Robin que la situation de la caisse du journal *L'Internationale* était

plus que vide, puisqu'il se trouve dans l'impossibilité de payer 24 frs dus pour le loyer de la salle où se trouvent les journaux.

A la séance tenue le vingt-quatre avril (1869) par le conseil général de l'*Internationale,* Maetens a dit, en réponse à une interpellation sur la situation de la caisse du dit conseil, que celle-ci contenait 72 francs, mais que Brismée est encore à découvert pour la somme de 400 fr. au moins.

Il y a trois caisses de l'*Internationale* :

1° Celle du journal *L'Internationale,* trésorier : Standaert.
2° Celle du Conseil Général, trésorier : Ch Maetens.
3° Celle de la *Section de Bruxelles,* trésorier : Bruno.

323. Vilain-Delattre, directeur van de Société civile du Charbonnage des Couteaux te La Bouviere, aan Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, 24 april 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Quelques ouvriers qui étaient occupés avant la grève sur l'enfoncement des deux puits du Charbonnage des Couteaux, les seuls travaux alors en exécution au susdit charbonnage, sont venus ce matin me faire connaître leur intention de se remettre au travail la semaine prochaine, n'ayant plus rien à craindre, pensent-ils, des menaces lancées contre ceux qui reprenaient leurs occupations.

J'ai pu constater cette disposition parmi des ouvriers d'autres charbonnages à Wasmes et à Pâturages.

Le calme se rétablissant de plus en plus, et beaucoup d'ouvriers commençant à comprendre qu'ils sont les dupes des meneurs de l'*Internationale,* je pense que beaucoup d'entr'eux se remettront au travail dès le commencement de la semaine prochaine.

Je n'ai pu me procurer un exemplaire imprimé de la proclamation qui a été adressée aux ouvriers, mais on m'en a remis une copie, qui est tout-à-fait conforme à ce qui est rapporté à ce sujet dans le numéro de l'*Echo de Bruxelles* du 22 ct et de la *Gazette de Mons* du 23.

J'ai voulu connaître un peu l'effet qu'avait pu produire cet appel sanglant à la classe ouvrière : l'ouvrier montre, en général, beaucoup d'indiférence à cet égard : il se trouve comme lassé, fatigué des excitations de l'*Internationale.*

324. Verzoekschrift van werklieden uit de Borinage aan de procureur-generaal te Brussel; Pâturages, 24 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les ouvriers faisant partie des sections de Pâturages, La Bouverie et Eugies, affiliées à la *Fédération Boraine,* association des travailleurs, viennent humblement vous exposer ce qui suit :

Dès longtemps déjà, les ouvriers lassés de n'avoir ni conseils, ni guide pour les conduire, soit quant à une règle uniforme d'entente et d'appréciation de leurs droits et de leurs devoirs, soit sous le rapport de la justesse de leurs plaintes, désiraient qu'un comité choisi dans leur sein prît à cœur les soins de leurs intérêts.

Cependant, plusieurs projets élaborés n'avaient pas reçu une adhésion formelle et majeure, parce que ces projets ne comprenaient pas le redressement de leurs principaux griefs relatifs à l'organisation actuelle de la *Caisse de Prévoyance des Ouvriers Mineurs du Couchant de Mons.*

Les soussignés désespèrent du résultat de leurs inutiles efforts, parce que l'instruction et les notions de droit ou de jurisprudence leur faisaient défaut.

Il leur fallait un homme à leur tête, capable, intelligent, d'un jugement sûr, d'une probité reconnue, appréciateur des besoins des ouvriers, les ayant connus et les connaissant dans leurs mœurs et leur caractère, et sachant aussi leur donner un règlement utile et sage.

Cet homme, ils le rencontrèrent en la personne de Charles-Ernest Coudroy, praticien, à Pâturages.

En novembre 1868, après bien des sollicitations plusieurs fois réitérées, celui-ci consentit à entreprendre de les guider dans une voie d'améliorations, morales plutôt que matérielles.

Les instruisant par des conférences où ressortait son talent et son esprit de conciliation quant aux réformes matérielles, il sut conquérir les sympathies des ouvriers du Borinage, sympathies qui se sont accrues malgré des éléments contraires.

Jusqu'à ces derniers et malheureux jours, il resta continuellement l'ami, le protecteur et le père des soussignés, et son influence et sa persuasion suffisaient pour que l'on écoutât religieusement ses conseils de prudence et de modération.

Quelle ne fut pas la peine et la surprise des soussignés, Monsieur le Procureur-Général, quand ils apprirent que leur bienfaiteur leur était enlevé par mandat d'arrêt, comme impliqué dans les troubles du Borinage !

Pour les soussignés, c'est incompréhensible. Lui, qui disait et répétait à satiété qu'il répondait du calme, si les ouvriers ne com-

mettaient pas de désordres, s'ils n'allaient pas dans les rues formenter des émeutes, et qui, loin de les empêcher d'aller au travail, leur disait de ne pas entraver celui de leurs camarades. Quinze à vingt mille personnes ont été les auditeurs de M. Coudroy, et peuvent certifier que sa conduite a toujours été digne.

Si les soussignés ne le chérissaient à cause qu'il est un homme d'ordre et par cela incapable d'atteintes à l'ordre public, ils ne viendraient pas en foule vous supplier, Monsieur le Procureur, d'accélérer, autant qu'il est en votre pouvoir, l'instruction du délit dont il est prévenu, et les requérants sont persuadés que le résultat sera la mise en liberté immédiate de leur véritable père, sans lequel ils ressemblent au troupeau qui a perdu son berger.

Une autre requête signée de milliers d'ouvriers a été adressée de Wasmes et Quaregnon à Sa Majesté, et si tous nos camarades savaient écrire, plus de 50.000 voix s'élèveraient en faveur de M. Coudroy.

Dans l'espoir, Monsieur le Procureur-Général, que vous comprendrez les justes doléances des soussignés, et que vous voudrez bien écarter des préventions anormales, ils se disent,

Vos très dévoués et très soumis serviteurs.

Suivent les signatures ci-annexées (1).

325. Twee uittreksels uit particuliere verslagen, 26 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Nouvelle section Bruxellois ou *Section des Affranchis.*

La nouvelle section Bruxelloise a tenu une séance, le 26 avril 69, à 9 heures du soir, à l'estaminet *Aux Brasseurs.*

Président : Pellering, père,

Assesseurs : Brahay, Pirenne, Donnay.

Une commission est nommée pour rédiger les statuts et le programme de la nouvelle section. Membres de la commission : Pellering, Spehl et Brahy.

Cette nouvelle section portera pour titre : *Association Internationale des Travailleurs, Section des Affranchis.*

Ce titre est préférable à celui de *Progrès* ou de *Révolutionnaire,* dit Esselens, parce que autre chose est d'être révolutionnaire et de vouloir ce que nous voulons : République Socialiste. De tout temps l'on a fait des révolutions qui ont produit le remplacement d'un gouvernement monarchique par un autre du même genre ou par une république formaliste, équivalente à la monarchie. 1789 et 1848 en

(1) Ontbreken.

sont des exemples; 1815 et 1830 en sont d'autres. Le mot *révolutionnaire* ne renferme pas ce que nous voulons, 1852 est un révolution au profit d'un empire, nous ne voulons pas d'empire; mais le mot *affranchi* renferme tout ce que nous voulons : affranchi du prêtre, du pouvoir divin, du trône, du patronat; en un mot il représente ce que nous devons être : de vrais socialistes. Adopté.

La cotisation est portée à 2 francs per an.

...

La Section Bruxelloise de l'Internationale a tenu une séance le 26 avril 1869.

Les avocats Robert et Arnould y assistaient.

Sur la proposition de Robin, on a décidé de tenir, le 2 mai prochain, *Au Cirque,* un grand meeting pour protester, paraît-il, contre les mesures prises récemment par l'autorité à l'égard de certains membres de cette association (1).

326. Kwitantie van Brismée aan Bruno, 26 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Reçu du trésorier de la *Section Bruxelloise,* Brunot, la somme de huits francs cinquante centimes pour les impressions suivantes :

200 circulaires, meeting de Koekelberg	2,50
500 circulaires, meeting d'Ixelles	6,00
Ensemble	8,50

327. De bevelhebber van de rijkswachtbrigade van Pâturages aan de procureur-generaal te Brussel, 27 april 1869.

ARAB., PG., 218.

En réponse en votre honorée en date d'hier relativement à l'arrestation de Splingard Roch, meetingiste de l'*Internationale,* j'ai l'honneur de vous faire connaître, qu'ayant été informé par le maréchal des logis, commandant la brigade de Mons, qu'un mandat d'amener était lancé par Mr le juge d'instruction de Bruxelles à charge du susdit Splingard, et sachant que ce dernier devait donner un meeting à Pâturages et à Wasmes, je me suis mis en tenue bourgeoise et après avoir placé mes sous-ordres à proximité du lieu où devait se tenir le meeting, dont un était resté au bureau de poste à l'effet de m'apporter immédiatement la dépêche télégraphique qui devait servir de

(1) Een particulier verslag in ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844, vermeldt : „pour protester contre l'arrestation arbitraire de membres de cette association".

mandat. Je suis ensuite entré chez Ballet Pierre à Wasmes, où le meeting avait lieu pour garder à vue le dit Splingard, mais celui-ci ayant fini son meeting, qui n'a pas été long, se disposait de partir pour Quaregnon, où disait-il, il se disposait à en donner un troisième. C'est alors que j'ai dû lui dire que j'étais chargé de l'arrêter. Sur ce, il voulait le faire connaître à la foule considérable, qui remplissait la rue, lui ayant plusieurs fois fait remarquer qu'il était très imprudent de sa part de faire connaître cette mesure à un nombre frémissant d'ouvriers surexcités et que s'il était cause d'une nouvelle effusion de sang, cela aggraverait beaucoup sa position. Il a compris ma raison et m'a suivi en recommandant aux ouvriers d'être calmes. Arrivé près du chemin, qui conduit à Quaregnon, les ouvriers qui me reconnaissait et qui comprenaient ce dont il était question, lui criaient de prendre à gauche, mais il me suivait toujours. Au même instant le gendarme est arrivé avec le mandat, qui lui a été signifié conformément à la loi. C'est en ce moment que le capitaine Van Remoortre des lanciers, qui j'avais fait prévenir en cas de besoin, est arrivé et a ordonné de garotter le dit Splingard. Je me suis incliné à cet ordre, bien que le capitaine n'en avait pas à nous donner en pareille circonstance, mais j'ai recommandé au gendarme qui le conduisait de ne lui faire aucun mal, que cet homme n'avait fait aucune résistance.

Quant aux injures, dont le dit Splingard dit avoir été l'objet, je n'ai pas fait attention. Je ne sais ce qui a été dit par le capitaine, le prisonnier étant sous bonne escorte, je suis allé au télégraphe apprendre à Mr le procureur du Roi, ainsi qu'à mon capitaine que Splingard était arrêté.

328. De centrale politiecommissaris te Rijsel aan de keizerlijke procureur aldaar, 27 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

En vous renvoyant la dépêche ci-jointe que vous m'avez transmise pour renseignements, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé Delesalle Benjamin, résidant à Bruxelles, a été signalé le 18 février 1863, comme auteur d'une chanson dans laquelle il prêchait l'assassinat de l'Empereur; les 20 février, 6 novembre et 2 décembre 1864, il a été de nouveau signalé comme expédiant aux ouvriers de Lille, Roubaix, Paris et autres villes industrielles des brochures prohibées et un grand nombre d'exemplaires du journal *La Tribune du Peuple,* dont il est un des rédacteurs; le 2 octobre 1865, cet individu a encore été signalé comme ayant fait introduire en France par Roubaix et Lille, 50 exemplaires de la brochure de Rogeard, in-

titulée : *Pauvre France.* Enfin au mois d'août 1867, il aurait écrit à des amis politiques de Lille, de Roubaix et de Tourcoing pour les engager à pousser les ouvriers de ces trois villes à organiser des démonstrations sur le passage de l'Empereur, lors du voyage de Sa Majesté dans le Département du Nord.

Les recherches faites pour découvrir les personnes avec lesquelles Delesalle aurait pu être en rapport à Lille sont restées infructueuses.

329. Robin aan Nicolas Gillard te Luik; Brussel, 29 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le conseil général a décidé de prendre l'initiative d'une enquête parallèle à celle du pouvoir sur les évènements de Seraing et du Borinage. Il a nommé un comité chargé de réunir les renseignements, qui parviendront, et de s'entendre avec les avocats pour savoir ce qu'il sera utile de publier immédiatement, ce qu'il faudra réserver pour la défense. Voici maintenant ce qu'il me charge de vous demander. Il s'agirait de créer à Seraing un sous-comité d'enquête. Par les journaux, par des affiches, des circulaires on annoncerait que le comité se tient certains jours déterminés à la disposition du public pour recevoir tous les renseignements oraux, et il inviterait tous les amis des travailleurs à ne pas craindre de venir dire ce qu'ils savent. Le sous-comité rédigerait ces dépositions, y ajouterait les renseignements écrits et nous les adresserait périodiquement, soit par exemple 1 ou 2 fois par semaine. Que les renseignements soient accompagnés des noms, professions, domiciles de ceux, qui les ont fournis, afin de pouvoir leur faire citer comme témoin quand il y aura lieu.

Après ce que vous avez déjà fait vous-mêmes, nous sommes certains de votre concours efficace.

Le parquet emploie des rigueurs inaccoutumés. Hins est toujours au secret; sa femme, qui l'a vu une fois au début, n'a pu obtenir de le revoir malgré l'effet, qu'aurait dû produire sur le juge d'instruction les supplications et les larmes d'une femme malade au point de ne pouvoir se soutenir.

Des listes de souscription sont imprimées; vous en recevrez peut-être en même temps que cette lettre; je vous les recommande très chaudement.

Nous donnons dimanche un grand meeting, auquel nous tâcherons de faire avoir le plus de retentissement possible pour protester contre les massacres et contre l'odieuse conduite de la sûreté, qui veut en rejeter la cause sur l'*Internationale.*

P.S. Pas moyen de trouver une salle pour dimanche, donc pas de meeting.

330. De hoofdpolitiecommissaris te Luik aan de procureur des konings, 30 april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Je regrette de ne pouvoir répondre comme je le voudrais à votre missive du 20 avril ct, mais bien que chaque fois qu'un meeting ait été annoncé, quelques mesures de surveillance aient été prises par la police, il n'en reste pas moins vrai que jamais nous n'avons accordé à ces réunions une grande importance et je pense qu'à cet égard l'autorité supérieure pensait absolument comme nous.

Cependant dans le meeting qui a eu lieu au *Manège de la Fontaine,* le 25 novembre 1867, par les soins de *l'Association internationale des Travailleurs,* la résolution ci-après ayant été arrêtée : „Considérant :

1° Que le devoir de défendre la liberté et l'indépendance nationale incombe à tous les citoyens et non à une minorité désignée arbitrairement;

2° Que la conscription en usage en Belgique est une véritable loterie où le hasard seul détermine quels seront les citoyens qui verseront leur sang pour la liberté;

3° Que le système de remplacement après le tirage ou celui de l'exonération avant le tirage au sort, ne favorise absolument que les riches, que le droit et le devoir sublime de combattre pour l'indépendance de la patrie deviennent ainsi peu à peu une corvée, dont on se débarrasse avec des billets de banque;

4° Que tout le fardeau de la défense nationale retombe comme un véritable impôt du sang sur la classe pauvre, qui ne doit pas être chargée de ce fardeau de toutes les classes, contrairement à l'article de la constitution, qui veut les citoyens égaux devant la loi.

Par ces motifs, le meeting demande solennellement :

1° Que la souscription soit abolie;

2° Qu'elle soit remplacée par un système mieux en rapport avec l'égalité du citoyen."

Je crois devoir apporter plus d'attention à ce qui se pratique dans ces assemblées, car il y avait dans cette résolution insidieuse de quoi tromper la bonne foi publique en recouvrant d'un vernis de patriotisme, la pensée coupable d'amener la désorganisation de l'armée, qui venait de prouver dans le Hainaut aux meneurs de toute espèce, qu'elle pouvait au besoin faire respecter l'ordre et nos belles institutions.

D'un autre côté, s'il est vrai que la loi sur la conscription s'exécute loyalement et sans opposition, il n'en est pas moins vrai aussi, que cette loi est plus ou moins antipathique à nos populations

et que l'espoir de son abolition pourait être accueilli favorablement, surtout par la classe ouvrière.

Cependant, la grande manifestation du 22 décembre 1867, annonceé avec tant de bruit par les meneurs ayant fait fiasco et la population ouvrière ayant tout particulièrement fait défaut à cette manifestation, qui avait cependant lieu un dimanche, nous fûmes complètement rassurés, et depuis lors notre action dans les meetings s'est borné à une surveillance passive, conforme aux instructions contenues dans ma lettre du 4 décembre 1868, adressée à mon collègue du quartier de l'ouest relativement à un meeting, qui à été tenu au faubourg Ste-Walburge, le dimanche 6 décembre, lettre dont je crois, Monsieur le Procureur du Roi, devoir vous transmettre copie.

L'abolition de la conscription a depuis été pour ainsi dire abandonnée, mais l'affiliation à l'*Association de l'Internationale* a été prêchée sur tous les tons, et l'on comprend qu'il en soit ainsi, car la rétribution de 10 cs mensuellement, que l'on soutire aux ouvriers, est parfaitement utilisée dans l'intérêt des faiseurs, qui savent mieux que personne que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Quant aux personnes qui prennent habituellement part aux meetings, je ne puis guère vous en nommer, si ce n'est les membres des bureaux et les orateurs habituels :

Maréchal Cassian, président du comité de Liége et président ad hoc de tous les meetings, Fontaine J., avocat, Coulette V., fabriquant d'armes, Latour Gérard, Lefebvre, Merlot, Remy, ouvriers à Liége, Andrien et Chandelle de Verviers; Hins, Brismée et Fontaine Léon de Bruxelles, plus l'étranger Geniller.

Mais en ce qui concerne les spectateurs, je puis vous affirmer, Monsieur le Procureur du Roi, que généralement ce sont des curieux au nombre desquels l'élément ouvrier fait souvent défaut.

331. Afschrift van een brief van een geheim agent, april 1869.

ARAB., CRB., 703.

Monsieur,

C'est hier soir seulement, que j'ai su l'arrestation de Delesalle. J'ignore les charges qui pèsent sur lui. Ses amis disent que son séjour aux Petits-Carmes ne sera pas de longue durée. Tant mieux pour Delesalle. L'expulsion Robin ne m'a pas surpris; mais l'arrestation de son beau-père m'a étonné. Dans le doute et dans l'ignorance, il est prudent de m'abstenir.

Veuillez seulement me permettre sur ce point, Monsieur, de vous dire qu'en ce qui concerne l'*Internationale,* il s'est séparé entièrement des meneurs, des vrais meneurs de l'*Internationale,* en

donnant sa démission au *Peuple,* peu après le nouvel an (1869). C'était à cause et à la suite du comité de liquidation de *La Tribune du Peuple,* dont il faisait partie. Ce comité avait réussi à mettre à nu les turpitudes de l'imprimeur Brismée. C'est à partir de ce moment que tous les membres de ce comité ont été voués au mépris et à la haine de l'association, par les soins de Brismée, Steens, Hins et consorts. Ils voulaient en conservant le journal, exercer une prépondérance inexpliquée que par une influence que veulent toujours avoir Brismée, Steens, Hins, Depaepe, Vandenhouten et L. Verycken, mais principalement Brismée et Hins; question du trafic de journaux, Brismée, sachant qu'il s'était agi de lui retirer l'impression du journal, s'est répandu en injures de toute sorte. A partir de ce moment, ce comité a donné sa démission du *Peuple.*

A cette époque Brismée et consorts prévoyait déjà que le besoin d'exclusion de l'*Internationale* de membres gênants, qui osaient se permettre de contrôler ses faits et ses gestes et ses comptes, lui devenait nécessaire. „Débarrassons-nous de ces gens-là, a dit Brismée, ce sont des brouillons." C'est alors qu'il a présenté l'article exclusif 29 du règlement. Ce fut cet article qui a provoqué la scission et fait des ennemis personnels. *La nouvelle Tribune du Peuple* a mis le comble à leur rage, elle fut sans borne et l'arme dangereuse de la calomnie envers ces membres a fait merveille. Aussitôt, voilà Delesalle qui devient un brouillon (contre eux), un meneur dangereux; il est dénoncé, puis enfin arrêté. Si c'est comme principal meneur, il y a erreur. S'il était actif, c'était à déjouer les menées des Brismée, des Steens, des Hins. Voilà les vrais meneurs les plus actifs, les plus dangereux au point de vue de la loi et de l'ordre, au point de vue du gouvernement enfin. S'il doit en être arrêtés, sur ce point, ce n'est certes pas Delesalle.

Dans tous mes rapports je n'ai jamais menti : j'ai peut-être été naïf, mais c'est sans regret. J'ai donc toujours dit la vérité, connue par moi, sans arrière-pensée. S'ils ne contiennent pas toute la vérité, c'est que je ne puis être universel; mes rapports, sur ce point, peuvent différer des autres, qui s'éloigneraient de ce que j'y ai consigné sur un même point et je le déclare sincèrement, tout fait s'écartant de mon affirmation sur un même point, est contraire à la vérité. Ceci dit et sans préjudice à des faits qui n'ont pu être constatés par moi, mes rapports rapportent fidèlement, sans haine, sans crainte et sans esprit de parti, la vérité.

Ne désespérons de rien : les pensionnaires des Petits-Carmes augmenteront en nombre. Depuis 8 jours Hins devait être arrêté, disait-on hier, dans le Cercle de *La Nouvelle Tribune du Peuple.*

Pelering père est allé à Aubois-Jumet, je veux dire à Gohyssart-Jumet avec l'intention de démolir Brismée, Steens et d'examiner les

comptes, constater leur malversation et leur dire leur vrai projet de fédération à la fédération Coudroy. Etc.

Respect et dévouement.

332. Internationale Werkersvereeniging (1) (april 1869).

ARAB., PG., 218 en CRB., 703.

Gezellen,

Den algemeenen belgischen raad van de tusschenlandelyke werkersvereeniging heeft in zyn openbrief van 13 laatsleden gelogenstraft, de beschuldiging tegen haar gerigt, in wat aangaat de verminking van Seraing, door de bladeren vyandig aan de werkers zaak geuit, met te doen herrinneren dat zyn huidig doel is de verstandhouding tusschen al de werkers, om tot de inrigting van 't werk te geraken en aldus een geëvenredigd loon te ontvangen.

In tegenwoordigheid van de nieuwe slagting der Borinage, hernieuwen die weldenkende bladeren hunnen oneerlyke aanvallen; wij verzetten ons dus krachtdadiglyk in blok tegen die valsche aanteigingen.

Maar 't is niet al. Zaturdag heeft men huiszoeking by al de leden van den algemeenenraad gedaan, de geheimschryver Hins is aangehouden, en indien de wetspersonen by eenige van hen gematigd gehandeld hebben, hebben zy by d'andere van die feiten gepleegd waar ons orgaan u later zal van onderhouden.

Wat er in deez gevallen van is, dat de openbare magt bezitster is van alle de briefwisselingen die het belgisch komiteit onderhield met al de gedeelten des lands, van een menigte byzondere personelyke brieven en gedruktens, die in zyn geheel met de huidige omstandigheden geen betrekking hadden, en overtuigd zyn van te kunnen verklaren, de bewyzen in d'hand, dat den Internationaal nooit de palen van 't regt te buiten gegaan is, dat hoe radikaal zyn doel ook zy, hoe vurig zyne inboezemingen mogen weze, van zyne strekking tegenover zyne uitbuiters, geen een berispelyke daad uit oogpunt van wettigheid, hem ten laste kan gelegd worden.

Om het verschil der houding van den Internationaal nog duidelyker aan degeen die hem lasteren te bewyzen, achten wy het eene pligt u te doen herinneren wat wy in onzen laatsten omzendbrief gezegd hebben dat de werkstaking, het uitgangs punt van de huidige gebeurtenissen, oorsprong tusschen de 440 genomen heeft waarvan er twee alleenlyk deel maakten van den Internationaal.

---

(1) 2 blz. klein 4°, tweetalig, gedrukt bij Brismée.

Voegen wy er by, om de aanwyzingen van d'*Etoile belge* en andere burgersbladeren die soms de waarheid moeten zeggen te volledigen dat dank aan de tusschenkomst van de gezent Hins, een groote menigte mynwerkers hun werk hernomen hebben; dat indien wy in Gemmappe geen ongeluk te betreuren gehad hebben, nogmaals dank aan de tegenwoordigheid van den zelfden gezent te wyten is, en aan de voorzichtigheid van den burgemeester die zich krachtdadig tegen de aankomst der troepen verzet heeft, eenige en partydige oorzaak van die bloedige oproeren.

Zoo dus, Gezellen, verwyderen wy met verachting de lasteringen die zekere personen zonder geweten ons toewerpen, het zyn uwe vyanden even gelyk de onze, wees onze vorige raadgevingen indachtig:

Blyft waardig, rigt u in, trachten wy het uur te wachten dat wy met eenen onweerstaanbaren aanval ons regt kunnen bekampen, en alzoo kunnen bewaarheden de woorden der grondwet die ten huidige oogenblik maar ydel zyn :

Alle macht komt uit het volk.

Belgisch algemeenen raad :

A. VANDENHOUTEN, C. MAETENS, C. DE PAEPE, P. ROBIN, J.-A. DELVAUX, L. CALEWAERT, H. DELPLANCKE, H. LERYCKE, E. STEENS, D. BRISMÉE, G. BRASSEUR, ZEBIER, DEBROUWER, L. VERRYCKEN en C. STANDAERT.

333. Vertaling van een Engels manifest (mei 1869.)

ARAB., PG., 218.

Les massacres belges.

A tous les membres de l'*Association internationale des Travailleurs.*

Il ne se passe pas de semaine en Angleterre sans grèves et de grèves sur une grande échelle. Si, à ces occasions, le gouvernement lançait ses soldats sur les prolétaires, cette terre des grèves deviendrait la terre des massacres; mais après quelques expériences de ce genre, les pouvoirs établis auraient cessé d'exister. Pendant les dernières années les grèves sont devenues plus fréquentes et plus considérables dans les Etats-Unis. Souvent même elles ont dégénéré en démonstrations ayant un caractère séditieux, mais jamais une goutte de sang n'a été répandue. Parmi quelques-uns des grands états militaires du continent Européen, l'ère des grèves ne date que de l'époque de la fin de la guerre civile en Amérique. Mais là encore tout se passe sans effusion de sang. Il n'y a qu'un seul pays dans le monde civilisé, où l'on saisit avec autant d'avidité que de joie, le prétexte des grèves pour massacrer de par l'autorité les classes ouvrières. Ce pays bénit

est la Belgique ! L'état modèle du constitutionalisme continental, le petit paradis du propriétaire, du capitaliste et du prêtre. La terre ne fait pas plus exactement son évolution annuelle, que le gouvernement belge ne fait son massacre annuel d'ouvriers. Celui de cette année ne diffère de celui de l'année dernière que par l'épouvantable nombre des victimes, une férocité plus hideuse déployée par une soldatesque grotesque, une jubilation plus bruyante de la presse cléricale et capitaliste, et une plus grande effronterie dans les frivoles prétextes, mis en avant par les bouchers officiels. Il est maintenant constaté par les indiscrétions mêmes de la presse bourgeoise, que la grève toute légitime des ouvriers puddlers de l'établissement Cockerill de Seraing ne fut convertie en émeute que par la présence d'un gros de cavalerie et de gendarmerie jeté tout-à-coup sur ce point à seul fin de provoquer la populace. Du 9 au 12 avril ces valeureux guerriers, non contents de charger les ouvriers désarmés avec le sabre et la bayonnette, tuaient ou blessaient indistinctement les passants inoffensifs, envahissaient les demeures privées et allaient même, comme divertissement, à faire des charges furieuses contre les voyageurs attendant dans la gare du chemin de fer de Seraing. Quand ces jours d'horreurs furent passés, le bruit se répandit que M. Kamp, le bourgmestre de Seraing, était un agent de la société Cockerill, que le ministre de l'Intérieur, M. Pirmez, était un des plus forts actionnaires d'une mine de houille voisine, également en grève, et que S.A. royale le comte de Flandres avait 1.500.000 francs investis dans l'établissement Cockerill. Certains ont tiré de ces faits une conclusion assez étrange, c'est que le massacre de Seraing a été une sorte de coup d'état financier, secrètement ourdi entre la société Cockerill et le ministre de l'Intérieur, à seule fin de terroriser les mécontents. Cette calomnie ne tarde guère à être victorieusement réfutée par les événements qui se produisirent dans le Borinage, un district houiller, où il ne paraît pas que le ministre de l'Intérieur, M. Pirmez, ait des intérêts. Une grève presque générale s'étant déclarée parmi les mineurs de ce district, le gouvernement y concentra de nombreuses troupes, qui ouvrirent la campagne à Frameries par une fusillade qui tuât neuf mineurs et en blassât vingt très sérieusement. Après ce petit exploit préliminaire, les sommations — assez singulièrement qualifiées de préalables — furent faites, et puis la tuerie continua.

Il est des politiques qui veulent justifier ces actes incroyables par des motifs d'un patriotisme exalté. Juste en ce moment il existait quelques difficultés avec la France, et d'après eux, le gouvernement belge était tenu de prouver l'héroïsme de son armée. De là cette savante stratégie, qui se traduit d'abord par l'irrésistible impétuosité de la cavalerie belge à Seraing, puis par la ferme ténacité de l'infanterie belge à Frameries. En effet, quel moyen plus infaillible pour

effrayer l'étranger, que ces combats à domicile, que l'on ne saurait comment perdre, et ces champs de bataille, où des centaines d'ouvriers tués, mutilés ou faits prisonniers, répandent tant de gloire sur ces guerriers invulnérables, qui tous, jusqu'au dernier, en sont quitte sans une simple égratignure.

D'autres politiques, au contraire, suspectent les ministres belges de s'être rendus aux Tuileries, et les accusent de renouveller périodiquement ces horribles scènes, imitant la guerre civile, afin de donner à Louis Bonaparte un prétexte pour sauver la société en Belgique, comme il l'a sauvée en France. Mais l'ex-gouverneur Eyre fut-il jamais accusé d'avoir organisé le massacre des nègres à la Jamaïque afin d'arracher cette île des mains de l'Angleterre, afin de la donner aux Etats-Unis ? Nul doute que les ministres belges ne soient d'excellents patriotes à la façon de Eyre : ce dernier était l'implacable instrument des planteurs, eux sont les instruments non moins implacables de la bourgeoisie belge.

Le capitaliste belge s'est acquis une grande renommée de par le monde, par son amour immodérée de la liberté du travail. Il est si jaloux de la liberté de ses ouvriers, qui travaillent pour leur vie durant, sans exception d'âge ou de sexe, qu'il a toujours repoussé avec indignation toute loi de fabrique, portant atteinte à cette liberté. Il frémit à la seule pensée qu'un vulgaire ouvrier soit assez pervers pour aspirer à une destinée plus élevée que celle d'enrichir son maître et son supérieur légitime. Il veut non seulement que l'ouvrier reste un souffre-douleur, excédé par le travail, réduit au minimum du salaire, mais il le veut encore servile, sans cœur, sans sens morale, et abruti par sa religieuse humilité. De là sa furieuse hostilité contre les grèves. Pour lui, la grève est un blasphème, la révolte de l'esclave, le signal d'un cataclysme social. Maintenant, placez dans les mains d'un tel homme, cruel par simple couardise, les pouvoirs de l'état, entiers, sans contrôles et absolus, tel que le fait est actuellement en Belgique, et vous ne vous étonnerez pas plus longtemps de voir dans ce pays le sabre, la bayonnette et le fusil fonctionner comme des machines légitimes et régulières afin de maintenir la baisse des salaires et de grossir les bénéfices. Mais de fait, à quels autres fins une armée belge pourrait-elle servir ? Quand par l'accord des grandes puissances Européennes, la Belgique fut déclarée pays neutre, on eut dû lui interdire, comme conséquence logique, le luxe coûteux d'une armée, et lui laisser des soldats et des officiers en nombre suffisant pour monter la garde, faire des parades et servir de joujoux à un roi. Actuellement dans les 536 lieues carrées de son territoire, la Belgique entretient une armée plus considérable que celle de l'Angleterre ou des Etats-Unis. Les campagnes de cette armée neutre se

comptent futilement par le nombre de ses razzias contre les classes ouvrières.

Il est aisé de comprendre que l'*Association internationale des Travailleurs* n'a pas été la bienvenue en Belgique. Excommuniée par les prêtres, calomniée par la presse, elle eut bientôt des démêlés avec le gouvernement. Celui-ci chercha à s'en débarasser en la rendant responsable pour les grèves de Charleroi de 1867-68, qui aboutirent selon la règle invariable en Belgique à des poursuites judiciaires après des massacres autorisés. Non seulement le but ne fut pas atteint, mais l'association prit des dispositions, qui aboutirent à l'acquittement des mineurs de Charleroi, ce qui équivalait à la condamnation du gouvernement lui-même. Les ministres se vengèrent par force dénonciations à la chambres des députés contre l'*Association internationale des Travailleurs* et déclarèrent solennellement qu'ils n'autoriseraient jamais la réunion du congrès général à Bruxelles. En dépit de ces menaces le congrès se réunit à Bruxelles. Mais aujourd'hui enfin l'*Internationale* doit succomber devant l'omnipotence belge, qui s'exerce sur une espace de 536 lieues carrées. Sa coupable complicité dans les derniers événements a été prouvé de manière à ne laisser aucun doute. Les émissaires du comité central de Bruxelles et les autres comités locaux sont convaincus de plusieurs crimes flagrants. En premier lieu, ils ont réuni tous leurs efforts pour calmer la surexcitation des ouvriers en grève et éviter un contact avec les soldats du gouvernement. Dans quelques localités ils ont même empêché l'effusion de sang. Et de plus, ces misérables émissaires ont recueilli sur les lieux, et fait affirmer par des témoins, tous les faits relatifs aux sanguinaires exécutions des défenseurs de l'ordre, faits qu'ils ont rendu publics. Par le simple procédé de l'emprisonnement, ils passèrent sans transition du rôle d'accusateur à celui d'accusé. Les domiciles des membres du comité de Bruxelles furent brutalement envahis, leurs papiers furent saisis, et bon nombre arrêté comme prévenu de faire partie d'une association, créée dans le but de vouloir attenter à la vie et à la propriété. En d'autres termes, ils étaient accusés de faire partie d'une association de Thugs, plus particulièrement appelée l'*Association internationale des Travailleurs*. Poussé par les capucinades extravageantes des cléricaux et les cris sauvages de la presse bourgeoise, ce chancellant gouvernement pigmé semble bien décidé à se noyer dans la mare du ridicule après s'être plongé dans une mer de sang.

Déjà le comité central belge de Bruxelles a annoncé qu'il ouvrait une enquête sur les massacres de Seraing et du Borinage, dont il ferait connaître les résultats. Nous ferons connaître leurs révélations au monde entier, afin de faire justice de la gasconnade favorite de la bourgeoisie belge : la liberté pour faire le tour du monde, n'a pas besoin de passer par ici.

Peut-être le gouvernement belge se flatte-t-il, qu'ayant obtenu après les révolutions de 1848-49, une prolongation d'existence en se faisant l'agent de police de tous les gouvernements réactionnaires du continent, il peut aujourd'hui échapper à un danger imminent en se faisant ouvertement le gendarme-défenseur du capital contre le travail. Ceci toutefois est une erreur profonde, car au lieu de reculer, il ne fera que hâter le moment de sa chute. Le gouvernement, en faisant de Belgique un synonyme de persécution, se signale aux masses populaires du monde entier, et enlève le dernier obstacle, qui a jusqu'ici empêché les despotes d'effacer le nom de ce pays de la carte de l'Europe.

Le conseil général de l'*Association internationale des Travailleurs* fait un appel à tous les ouvriers de l'Europe et de l'Amérique, afin que des souscriptions soient ouvertes dans le but de secourir les veuves, les femmes et les enfants des victimes belges, de défrayer les dépenses qui seront faites pour défendre légalement les ouvriers arrêtés, et de faire face aux frais que nécessitera l'enquête commencée par le comité de Bruxelles.

Par ordre du conseil général de l'Association :

R. Appelgarth, président.
R. Shaw, secrétaire-correspondant pour l'Amérique.
Bernard, secrétaire pour la Belgique.
E. Dupont, secrétaire pour la France.
Karl Marx, secrétaire pour l'Allemagne.
J. Johannard, secrétaire pour l'Italie.
A. Zabicki, secrétaire pour la Pologne.
H. Yung, secrétaire pour la Suisse.
C. Stepney, trésorier.
I. Eccarius, secrétaire du conseil général.

334. Persproces tegen La Révolution, nr. 4, 1 mei 1869 (1).

ARAB., AB., 1008.

1. AANKLACHT VAN DE POLITIECOMMISSARIS VAN BRUSSEL AAN DE PROCUREUR DES KONINGS, 2 MEI 1869

Je m'empresse de vous communiquer avec l'affiche (2) qui en annonce la vente et dont le dépôt vient d'être fait à l'hôtel de ville,

(1) Van *La Révolution* verschenen (een exemplaar in hetzelfde dossier; samen werden er 2329 exemplaren aangeslagen) : nr. 1, 10 april 1869, 13 blz. in 64°; nr. 2, 17 april 1869, 13 blz. in 64°; nr. 3, 24 april 1869, 32 blz. in 32°; nr. 4, 1 mei 1869, 32 blz. in 32° (allen gedrukt bij Bachelery te Brussel).

(2) Vient de paraître, le n° 4 de *La Révolution* par Charles Bachelery, 25 cent. Révélations : le prince impérial et sa vraie mère. Brochure in 32° (texte

une nouvelle brochure, intitulée : *La Révolution,* par Bachelery. Cette brochure n'est qu'un ignoble pamphlet dirigé contre la famille impériale de France et à ce titre, je me permets de le signaler à votre sérieuse attention (1).

2. VERKLARING VAN BACHELERY, 4 MEI 1869

. . . (2).

Je n'ai rien à dire pour ma défense. Je croyais me trouver en Belgique, dans un pays libre où il m'était permis d'imprimer ce que je pensais.

3. UITSPRAAK OP 20 JULI 1869

6 maand gevang en 200 fr. boete (3).

335. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Jochams, directeur, 1 mei 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les bulletins de ce matin des charbonnages de Produits et du Levant-du-Flénu, qui annoncent la reprise complète de l'exploitation.

Je crois donc pouvoir cesser à partir de ce jour de vous envoyer des relevés de l'espèce, la grève devant être considérée comme à peu près terminée.

336. Telegram van Crosset aan De Paepe; Geneve, 1 mei 1869, 10 h. 15.

ARAB., CRB., 703.

Genève toujours grève. Chardon parti en Belgique chercher ouvriers pour patrons. Télégraphiez à toutes sociétés typographiques

---

compacte), avec couverture imprimée. En vente chez tous les libraires. (Aanplakbiljet : 74 × 54 cm.)

(1) De zoon van Lodewijk-Napoleon zou na zijn geboorte onmiddellijk in bed gelegd zijn bij de keizerin. Zijn werkelijke moeder is echter Marguerite Belanger, „fille du demi-monde". Verder beschuldigt hij de keizer van moord op zijn zieke privé-secretaris Mocquard, die wat te veel geheimen kende.

(2) Bij het opgeven van zijn veroordelingen laat hij zijn eerste straf (zie nr. 345) weg.

(3) In de gevangenis ging hij verder smaadschriften verspreiden. Men vond niet beter dan hem op 12 augustus uit het land te wijzen en, om onmiddellijk van hem verlost te zijn de rest van zijn straf kwijt te schelden (13 augustus). (ARAB., PG., 215).

de Belgique afin qu'elles surveillent et fassent leur possible pour qu'il n'en vienne pas. Vous enverrai frais en remboursement.

337. Verschillende uittreksels uit particuliere verslagen, 2 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Un rapport particulier, en date du 2 mai 1869, dit que Lereyck, Steens et Vandenhoute sont chargés de l'administration du journal *L'Internationale.*

Steens est chargé, pendant la détention de Hins, de correspondre avec toutes les sections belges.

Robin, étant l'objet d'un arrêté d'expulsion, Depaepe est désigné pour le remplacer provisoirement en qualité de secrétaire du Conseil général de l'*Internationale.*

La souscription en faveur des membres de l'*Internationale* qui sont détenus, s'élève à frs 132.

D'après un rapport en date du 2 mai 1869, le montant des créances à recouvrir s'élève à 600 fr.

En présence d'une situation aussi déplorable, Robin a proposé de faire un emprunt, car, a-t-il dit, il faut marcher carrément et je pense qu'il y aura moyen de trouver des gens qui pourront faire quelques avances.

338. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Séance tenue le 3 mai 1869 par l'*Association Internationale des Travailleurs.*

Les délégués aux meetings tenus dans le pays de Charleroi, le 2 ct rendent compte de leur mission.

Otterbein, rédacteur de *La Cigale,* présente un nommé Bachelery, rédacteur du journal *La Révolution.*

La parole ayant été accordée à Bachelery, cet individu dit que la marche suivie jusqu'ici par l'*Internationale* n'est pas propre à lui faire obtenir quelque chose; que le capital ne fait pas de concession, que c'est une erreur de croire à une révolution pacifique; qu'il faut la faire à coups de fusil et que le moment de se mettre à l'œuvre est arrivé; qu'à Paris, la jeunesse murmure et qu'elle gagne tous les jours en forces; qu'il est possible qu'en ce moment, on fabrique des fusils pour les opposer aux chassepots.

Il veut une révolution avec une dictature ensuite. D'après lui,

tant qu'il y aura des prêtres, des empereurs et des monarques, le despotisme existera.

Il continue son discours en disant : „Je suis parti de l'Empire, où le despotisme est exercé dans toute sa rigueur. Voilà un mois que je suis en Belgique et Dieu sait si j'y serai encore dans 8 jours, car je suis déjà sous le coup d'une expulsion.

Je suis heureux de voir surgir l'idée d'un grand meeting de protestation contre les actes arbitraires du gouvernement à l'égard de l'*Internationale*. Eh bien ! je m'inscris pour y prendre la parole."

Puis, il exhorte les membres de l'*Internationale* d'exiger la mise en pratique de toutes les libertés inscrites dans la constitution.

Il termine en disant qu'il est ennemi du sang, mais que quand il s'agit du sang d'un despote, on ne saurait assez en verser.

Vandenhoute répond qu'avant de renverser ce qui est établi, il s'agit de savoir par quoi on le remplacera.

Robin est de l'avis de Vandenhoute.

Il ajoute qu'aujourd'hui on ne peut organiser en France ce que l'on appelle un complot; qu'avec le système d'égouts collecteurs établi à Paris, il est impossible d'y tenir une barricade et que la révolution ne peut venir que du hasard. Il prétend avoir eu en main le cahier manuscrit indiquant le chiffre des forces de la rue.

Depaepe dit que la constitution est une lettre morte; que le maintien sous les verroux de membres de l'*Internationale* est une atteinte à la liberté d'association.

Kats et Arnould, avocat, prennent aussi la parole.

339. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Association Internationale des Travailleurs.
Section des Affranchis.

Séance tenu à l'*Hermitage,* le 3 mai 1869.

Le bureau est composé de : Grégoire, Président, Pirenne et Brahy.

Pellering demande que l'on mettre la question suivante à l'ordre du jour d'une prochaine séance : „De l'utilité ou de l'inutilité des religions sur l'organisation sociale".

Vandenbosch dit qu'il a été à Gand, qu'il a pu amener la section de cette ville à promettre de n'envoyer aucune somme d'argent à la section dirigée par Brismée; que la société Van Crombrugghe, qui compte 2000 membres, se propose de s'affilier à la nouvelle association internationale.

Speehl, Pellering, Esselens et Damin disent qu'il serait convenable de faire connaître à la section Gantoise les motifs de leur retraite de l'ancienne association internationale. Cette proposition est adoptée.

Vandenbosch est nommée correspondant pour les Flandres.

On décide que la commission chargée de rédiger les statuts des *Affranchis* se réunira le 6 mai ct.

7 nouveaux candidats ont été présentés et admis.

340. De bevelhebber van de rijkswacht van Verviers aan de procureur-generaal te Luik, 3 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

En exécution de l'ordre que vient de me donner mon commandant de compagnie, j'ai l'honneur de vous donner ci-dessous tous les renseignements que j'ai recueillis sur les meetings organisés dans cet arrondissement par la *Société internationale des Travailleurs.*

En octobre 1867, un nommé Thiry, ouvrier de fabrique à Dison, publia une brochure socialiste, intitulée *De l'avenir des Travailleurs* et ayant pour devise : *Il faut que l'ouvrier mange de l'herbe,* où il attaquait violemment l'exploitation des ouvriers par les patrons et engageait les premiers à se réunir pour faire valoir leurs droits. Ceci amena la fondation d'une société dite des *Francs-ouvriers,* qui en décembre de la même année publia le premier numéro du journal *Le Mirabeau,* qui depuis lors, parut régulièrement le 1er dimanche de chaque mois et est très répandu ici.

En avril 1868, la *Société des Francs-Ouvriers* se fusionna avec l'*Internationale,* et dès lors commença une propagande active, et les meetings eurent lieu à Verviers et dans toutes les communes industrielles du bassin de la Vesdre.

Voici par ordre de dates les principaux meetings qui ont eu lieu, et dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à mes chefs et à Messieurs les Ministres de la Guerre, de l'Intérieur et de la Justice.

Le 26 octobre 1868, grand meeting au *Colysée* à Verviers; orateurs Hins de Bruxelles, Nollet de Liége, Jamar et Larondelle de Verviers; le premier y parle longuement contre les armées permanentes.

Le 15 novembre, meeting au *Colysée* à Verviers; on y traite la question ouvrière. Orateurs : Jamar, Larondelle, Adrien de Verviers et quelques autres ouvriers.

Le 14 décembre 1868, meetings à Cornesse, à Pepinster et à Verviers. Ordre du jour : Grèves, résistance, organisation des sections. Les orateurs ne me sont pas renseignés.

Le 15 dito éclate la grève de l'établissement Bonvoisin à Pepinster. Cette grève cesse le 17.

Le 20 décembre, grand meeting à Polleur: sujet : organisation des caisses de résistance. Orateurs : Gomzée, Depret, Larondelle, Jamar, Adrien de Verviers.

Le 14 décembre, grève chez MM. Garot à Hodimont. Larondelle est le moteur de cette grève, qui se termine le 5 janvier.

Le 11 janvier 1869, meeting à Verviers; ordre du jour : grève, caisse de résistance, coopération; orateurs : Arnould, avocat à Bruxelles, Larondelle et Jamar de Verviers. Tous ont préconisé les grèves passives et répudié les moyens violents.

Le 18 janvier meeting à Dison et à Justenville (Theux). Ordre du jour : but et moyens d'action de l'association, développé par les orateurs locaux.

Le 25 janvier, meeting à Stembert et meeting à Petit-Rechain. Même ordre du jour que le 18 et mêmes orateurs. Le 25 janvier, grève des typographes à Verviers.

Le 14 février, meeting au *Colysée* à Verviers; ordre du jour : grève, caisse de résistance, de la coopération; orateurs : Jamar, Larondelle et Pirard de Verviers.

Le 22 février, meeting à Dison; ordre du jour : des grèves, caisse de résistance; mêmes orateurs qu'au meeting précédent.

Le 14 mars, meeting à Verviers et à Petit-Rechain; ordre du jour : but et moyens d'action; orateurs locaux et délégués des sections voisines.

Le 20 mars, meeting à Polleur; même ordre du jour.

Le 28 mars, grand meeting *Au Manège* à Verviers; sujet : question ouvrière; principaux orateurs : Robert et Arnould, avocats à Bruxelles, Jamar, Larondelle, Fluse et Croisier. Jamar y préconise les idées républicaines, l'abolition des armées et de la royauté.

Le 29 dito, grand meeting à Ensival à 10 heures du matin et meeting à Dison à 4 heures de relevée. Même sujet que celui traité la veille à Verviers, et mêmes orateurs à l'exception de Robert, Arnould et Croisier, qui sont repartis le 28 au soir pour Bruxelles.

Le 4 avril, meeting à Dolhain par les compagnons Pirard et Dechamps, mais fiasco complet faute d'auditeurs.

Le 18 avril, meeting à Verviers; ordre du jour : but et moyens d'action de l'*Internationale*. Jamar fait une sortie violente contre l'armée, la gendarmerie et la royauté, qu'il trouve inutile et trop coûteuse. Il engage les ouvriers de tous métiers à s'affilier à l'*Internationale* et à faire des grèves passives.

Le 25 avril, meeting à Grand-Rechain; ordre du jour : but et moyens d'action; orateurs : Pirard, Dewez, Piérard de Verviers, Creutzen et Wilkin de Petit-Rechain, Beghin et Grandjean d'Ensival, tous

ouvriers affiliés. Pirard répète le discours prononcé par Jamar au meeting de Verviers le 18.

Le même pour, meeting à Pepinster, même ordre du jour; 6 orateurs : Jamar et Gomzée de Verviers, Malinpré et Deha d'Ensival, Bastin de Nessonvaux et Jennar de Wegnez. Jamar y réédite avec la même violence, son discours du 18 pour la suppression des armeés, de la gendarmerie et de la royauté. Les autres parlent du clergé et Gomzée chante ses chansons démocratiques.

Aucun de ces discours n'étant sténographié, il m'est impossible, Monsieur le Procureur-Général, de vous donner de comptes rendus plus complets. Du reste, la gendarmerie n'assiste pas à ces réunions. A la suite de ces meetings, l'*Internationale* a fondé des sections à Stembert, à Polleur, à Ensival, à Pepinster, à Justenville, à Nessonvaux, à Cornesse, à Wegnez, à Dison et à Petit-Rechain, qui se sont fédérées à celle de Verviers. Elles se composent des ouvriers tisserands, fileurs, ourdisseurs, drousseurs, mouleurs, mécaniciens, menuisiers, ébénistes, teinturiers, laveurs, sécheurs, échardonneurs et emballeurs. Il y a de plus, une section allemande.

Il est très facile de suivre ce mouvement en lisant la collection du journal socialiste *Le Mirabeau,* qui s'imprime chez Severyns, imprimeur du gouvernement provincial à Liége.

341. Uittreksel uit een particulier verslag, 4 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin a assisté à la séance tenue hier par l'*Internationale.* Il y a dit qu'aujourd'hui on ne pouvait organiser en France ce que l'on appelle un complot, qu'avec le système d'égouts collecteurs établi à Paris, il était impossible d'y tenir une barricade et que, du reste, la révolution ne pourrait venir que du hazard. Il a ajouté qu'il avait eu en main le cahier manuscrit indiquant le chiffre des forces de la rue.

342. De procureur des konings te Bergen aan De Bavay, 4 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Comme suite à votre lettre du 3 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'affaire inscrite au n° 704 de la notice que je vous ai adressée, concerne la poursuite exercée du chef du règlement général de la *Fédération Boraine;* deux noms ont seulement été indiqués parce que lors de l'inscription de l'affaire, on n'avait pas de renseignements certains sur l'identité des signataires; mais l'instruc-

tion que j'ai et qui se poursuit aussi activement que possible, comprend naturellement tous les signataires du règlement. Un certain nombre de ces signataires ont déjà été interrogés et d'après leurs déclarations, il paraît certain que le sieur Coudroy pourra être compris dans la poursuite.

J'ai reçu ce matin un renseignement que je vous communique parce qu'il montre les résultats heureux des poursuites et témoigne de la réaction qui s'opère contre la *Société internationale :* dimanche dernier, 2 courant, le nommé Marey Camille, ouvrier, secrétaire-trésorier du comité de la section de la susdite société à Frameries, a remboursé à la demande des intéressés, les cotisations versées entre ses mains depuis la nouvelle année, soit 1 fr. 25 par mois et 3 fr. 75 par personne. Environ huit cents affiliés se sont présentés pour retirer cette somme; les fonds, qui n'avaient, paraît-il, pas été versés dans la caisse de la société, ont été remis sans aucune manifestation. Ces compagnons (terme par lequel on distingue les membres de l'*Internationale*) se sont retirés de la société sans bruit et heureux de retrouver l'argent qu'on leur avait arraché par des promesses trompeuses. Ce fait est très significatif : il annonce, j'espère, la ruine de la *Société internationale.*

343. Delecourt, procureur des konings te Bergen, aan De Bavay, procureur-generaal, 5 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

... En parlant dans mon rapport du 30 avril dernier d'écrits incendiaires, de proclamations révolutionnaires répandus dans le Borinage, je faisais allusion : 1° à *l'Adresse du Conseil général de l'Association internationale des Travailleurs;* cette adresse a été publiée dans le journal de l'*Internationale* et, en outre, par exemplaires séparés. Le journal reçoit une grande publicité, au moins dans certaines communes et l'exemplaire détaché, qui a été saisi et que je vous ai transmis, démontre la publicité que l'on a donnée à cette adresse. Il est évident, en effet, que cet exemplaire n'est pas le seul, qui ait été envoyé dans le Borinage. 2° à une lettre, signée *Le comité révolutionnaire de Bruxelles,* lettre qui a été reproduite par les journaux, notamment par l'*Echo de Bruxelles.* Une de ces lettres est cijointe (1); elle était adressée à Monsieur Dufrasne, ouvrier à Framerie. Comme le nom de Dufrasne est très commun à Frameries, la pièce en question a été remise à un ouvrier de ce nom, qui connaît le bourgmestre de Frameries et ce fonctionnaire me l'a apportée. Il

(1) Zie nr. 344.

paraît probable que cette lettre n'a eu d'autre but que de semer l'alarme dans les populations. Elle a été mise à la poste à Mons et peut-être est-elle l'œuvre d'un très mauvais plaisant. 3° à différents écrits qui ont été ramassés dans les communes de Pâturages et de Blaugies. Ces écrits proféraient des menaces de mort contre les ouvriers, qui reprendraient leur travail. Je vous les ai transmis. 4° à une proclamation affichée à Genly et qui est ci-jointe. Cette proclamation m'a été remise par Monsieur Imbault, directeur de la société des Charbonnages belges.

Je vous envoie aussi une lettre anonyme adressée au Bourgmestre de Mons, ainsi que la copie d'une proclamation affichée à Cuesmes. L'original de cette dernière pièce a été transmis par moi le 22 avril dernier, soit à votre adresse, soit à celle de Monsieur l'Administrateur de la sûreté publique. La note que j'ai tenu de cet envoi ne contient pas d'indication à ce sujet. Monsieur le juge d'instruction a presque terminé l'audition des témoins à entendre en vertu de la délégation que lui a adressée son collègue de Bruxelles, specialement en ce qui concerne les meetings de ces derniers temps. Les pièces relatives à cette délégation, auxquelles je me proposais de joindre celles des pièces mentionnées ci-dessus, qui ne vous ont pas encore été adressées, vous parviendront cette semaine ou dans les premiers jours de la semaine prochaine.

P.S. Une affiche a été également trouvée et arrachée à Frameries dans les premiers jours de la grève; cette pièce, si vous ne la possédez pas, doit se trouver entre les mains de monsieur l'administrateur.

344. Vlugschrift te Frameries.

ARAB., CRB., 703.

Amis, Compagnons, Frères.

Il y a déjà assez longtemps que vous souffrez un dur esclavage, vengez-vous, tuez, massacrez, si on ne vous donne pas la liberté entière pour tout. A bas les capitalistes, mort à la noblesse, le clergé.

Vive la République !

Allons courage.

Si vos couteaux, vos flèches ne suffisent pas, nous vous donnerons des armes.

Le comité révolutionnaire de Bruxelles (1).

Vengez-vous !

(1) Onderaan is een dolk getekend.

345. De politieprefect te Parijs aan de administrateur van de openbare veiligheid, 6 mei 1869.

ARAB., PG., 215.

J'ai l'honneur de vous transmettre les renseignements que vous m'avez demandés, le 30 avril dernier, sur le Sr Bachelery, qui vient de se fixer à Bruxelles.

Le Sr Bachelery, Charles-Léon, né à Brest en 1841, marié, sans enfants, après avoir été employé à la mairie du 18e arrondissement, est entré comme inspecteur à la compagnie parisienne du gaz, d'où il a été renvoyé.

Devenu l'un des orateurs les plus assidus des réunions publiques, il s'y est fait remarquer par la violence de ses attaques contre la religion, la propriété et le gouvernement. Poursuivi à raison des discours qu'il avait prononcé dans ces réunions, il a été condamné plusieurs fois par le tribunal correctionnel de la Seine et c'est pour se soustraire à l'exécution des jugements prononcés contre lui qu'il s'est réfugié en Belgique.

Le Sr Bachelery a été condamné : 1° à 15 jours de prison (tribunal correctionnel du Havre), le 5 juillet 1864, pour escroquerie et port illégal de décoration; 2° à 6 mois de prison et 200 fr. d'amende (Tribunal correctionnel de la Seine), le 26 février 1869 pour attaque au principe de la propriété et excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres; 3° à 3 mois de prison et 300 fr. d'amende, le 17 mars 1869 (même tribunal) pour apologie de faits qualifiés crimes par la loi (contravention à l'article 10 de la loi du 6 juin 1868); et 4° à 3 mois de prison et 300 fr. d'amende, 17 mars 1869 (même tribunal), pour excitation à la haine et au mépris du gouvernement et des citoyens les uns contre les autres.

346. De procureur des konings te Luik aan De Bavay, 7 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

En réponse à votre lettre du 5 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que d'après les renseignements que j'ai obtenus, il n'a pu être constaté que le nommé Hins ou d'autres membres de l'*Internationale* auraient pris une part active et directe dans les désordres de Seraing par provocation ou autrement. Il résulte d'un rapport de Mr le comissaire de police à Seraing, dont vous avez dû recevoir communication par Mr le procureur-général à Liége, que Hins s'est trouvé à Seraing, le dimanche 11 avril, qu'il a fraternisé avec les ouvriers et qu'il doit avoir parlé dans un meeting. Mais je n'ai pu obtenir depuis d'indication plus précise sur les actes posés

par Hins et sur l'objet des discours qu'il peut avoir adressés aux ouvriers, malgré les démarches, que j'ai faites pour obtenir des renseignements plus complets à cet égard.

347. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Association internationale des travailleurs.

Séance tenue par le conseil général le 8 mai 1869, à *l'Union* rue des Bouchers.

Etaient présents :

Vandenhoute, Steens, Brasseur, Ch. Maetens, H. Lereyck, L. Vereyken, Pirat, Errebaut, Depaepe et Loriaux.

Robin y est venu quelques instants pour annoncer qu'il avait fait une nouvelle démarche à la sûreté publique, à l'effet d'obtenir le retrait de l'arrêté d'expulsion pris à sa charge, mais qu'on ne lui avait accordé qu'un délai de 10 jours.

Mr Arents, professeur à l'université, étant d'avis que le gouvernement n'a pas le droit d'expulser Robin, celui-ci a dit qu'il va intenter une action à Mr Bara ou à Mr Berden et que s'il gagne son procès, ce sera un triomphe pour l'*Internationale*. Il a ajouté : „Je pourrai alors m'occuper de tout ce que je voudrai."

Il a demandé que l'*Internationale* consentit a supporter les frais de ce procès, qui, d'après Janson, ne s'élèveront qu'à 50 fr. environ.

Depaepe a donné lecture de l'adresse du *Conseil Général de Londres* à la *Section Belge* relativement aux grèves de Seraing et du Borinage. Cette adresse est très violente et renferme des attaques notamment contre Mr le Comte de Flandre et le Ministre de l'Intérieur, qui seraient actionnaires de Société Cockerill. Elle sera publiée par *l'Internationale* du 16 ct.

348. De Bavay aan de minister van justitie, 8 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

J'ai beaucoup réfléchi à l'entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous mercredi, et je persiste à croire que la prévention d'un complot ayant pour but de détruire la forme du gouvernement et de renverser toutes nos institutions sociales, est le seul moyen d'atteindre quelques meneurs de l'*Association internationale des Travailleurs* et d'empêcher le retour de ces grèves périodiques dans

lesquelles la troupe a dû faire 3 fois usage de ses armes, à Charleroi, à Seraing et à Frameries.

. . .

Quant à la gestion financière de l'*Internationale*, il serait impossible d'y voir une escroquerie ou un abus de confiance. Le règlement ci-joint de la section Bruxelloise explique en effet les versements à faire par les associés et la destination de ces versements (1).

D'après l'art. 8, la cotisation est d'un franc par an au minimum, payable par trimestre, semestre ou année.

D'après l'art. 9 la cotisation des membres de la section Bruxelloise se divise comme suit : 10 ct pour frais généraux du comité génégal siégeant à Londres; 30 ct pour la caisse de mutualité, et 60 ct pour couvrir les frais généraux du comité de Bruxelles . . .

349. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 194.844.

A la séance tenue hier par le conseil général de l'*Internationale*, le sieur Robin, auquel un arrêté d'expulsion vient d'être notifié, a dit que Mr Arents, professeur à l'université, est d'avis que le gouvernement n'a pas le droit de l'expulser, qu'il va intenter un procès à M. Bara où à M. Berden et que s'il gagne, ce sera un triomphe pour l'*Internationale*. Robin a ajouté : „Je pourrai alors m'occuper de tout ce que je voudrai, car je serai considéré comme Belge."

50. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 mei 1869. 3

ARAB., CRB., 703.

L'*Internationale* conserve des partisans dans certaines [parties] du Borinage. Cette association a fait annoncer que bientôt les meetings recommenceront dans le bassin de Mons.

351. Telegram van Eugène Steens aan Génevrois, Grand Salon, te Fleurus, 9 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Manqué le train. J'arriverai au meeting à cinq heures.

---

(1) In een schrijven van 24 juni 1869 aan de minister van justitie komt De Bavay er nog eens op terug dat het niet mogelijk is een vervolging in te spannen wegens aftruggelarij, zelfs al zou de Brusselse sectie de 20 ct. van het lidgeld van de andere secties gebruikt hebben om republikeinse en socialistische propaganda te maken.

352. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance tenue aujourd'hui par l'*Internationale,* le sieur Vandenhoute a dit que dans l'intérêt même de Robin, on ne devait plus s'occuper de ce dernier aux réunions de cette association; qu'il fallait faire croire à M. Berden que Robin s'était complètement retiré de l'*Internationale.*

Ensuite l'avocat Arnould a dit qu'il était chargé avec Paul Janson d'intenter un procès à M. Bara au sujet de l'arrêté d'expulsion pris à charge de Robin.

353. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Association internationale des Travailleurs.
Section des Affranchis de Bruxelles.
Séance du 10 mai 1869.
Président : Delsante.
Assesseurs : Pirenne et Brahy.

Esselens propose de s'occuper d'abord de la question d'affiliation à la *Fédération boraine* par l'intermédiaire de Coudroy. *La Section des Affranchis* ne comptant pas encore 500 membres, l'affiliation à Londres lui est impossible, mais avec le concours de la *Fédération boraine,* on peut y arriver. Pour prévenir la section Brismée de prendre, comme elle en a l'intention, des décisions tendantes à empêcher l'affiliation de la nouvelle section au *comité de Londres,* un exprès, le Sr Pirenne, est délégué pour aller voir Coudroy demain mardi et s'entendre sur l'envoi immédiat d'une demande collective à Londres aux fins d'affiliation avant la fin du congrès belge des 16 et 17 mai ct.

Vandenbosch lit en flamand la lettre qu'il a été chargé de faire aux ouvriers de Gand pour les engager à se fédérer avec la *Section des Affranchis* de Bruxelles. Même lettre sera transmise à ceux d'Anvers.

354. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Depaepe reçoit toutes les lettres de Paris et Vandenhoute celles d'Angleterre.

355. Uittreksel uit een particulier verslag, 12 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Pirenne a été à Pâturages voir Coudroy. Il est venu, hier, le 11 mai, rendre compte de sa démarche. Il en résulte que Coudroy n'est point partisan de l'affiliation au conseil de Londres, pas plus qu'à celle du *Cygne,* c'est-à-dire de celle de la *Section de Bruxelles.* Ces sections se valent, a dit Coudroy, elles sont aussi pourries l'une que l'autre. *La Fédération boraine* comprenant trente mille hommes est administrée avec justice, l'administration présente des garanties par l'organisation même. Coudroy ne trouve ces garanties ni à Londres, ni à Bruxelles où la comptabilité laisse à désirer. Il s'y agit de payer toujours, soit par cotisations, soit par souscriptions, soit par dons volontaires, etc. pour couvrir en résumé : les frais de typographie.

L'impression d'affiches, de circulaires, listes à souscription, règlements, adresses, protestations, tout cela n'est qu'une affaire de boutique pour l'imprimeur Brismée, Steens, Hins et leurs complices.

Coudroy a bien reçu Pirenne; il lui a montré ses livres, qui sont fort bien tenus.

356. Ghislain, ingenieur der mijn Levant-du-Flénu, aan Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen; Cuesmes, 12 mei 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Il y a eu hier soir quelques difficultés avec les remeneurs de terres du puits n° 15, mais ils sont cependant descendus sans augmentation de salaire. Les traits sont au complet comme d'habitude aujourd'hui.

357. De politiecommissaris van Morlanwelz aan De Bavay, procureur-generaal te Brussel, 12 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Pour satisfaire au contenu de votre dépêche du 8 de ce mois, je m'empresse de vous faire rapport que dans le meeting tenu chez Camus Adolphe, cabaretier à Morlanwelz, le 21 mars dernier, un individu, faisant partie de l'*Association internationale* dite des travailleurs, et que l'on dit être le nommé Hins E., a pris la parole pour expliquer aux ouvriers, ses prétendus compagnons, ce que c'était que l'Association de l'Internationale, comment cette société avait

pris naissance dans la libre Angleterre par quelques ouvriers, compagnons de tous les pays, et comme cette société s'était implantée en Belgique, en France, en Suisse et dans d'autres pays. Puis l'orateur s'est écrié : Oui, compagnons, nous sommes nombreux, nous nous comptons actuellement par centaines de mille. Etant le plus grand nombre, nous sommes donc les plus forts. C'est à nous à faire la loi aux patrons exploiteurs, dont la magnificence égale l'ignominie, dont le luxe et le faste s'élèvent sur la misère. Lâches bourgeois, gloutons et goulus, dont la vie n'est que luxe et luxure, lucre et gain. Honte à vous patrons, maîtres parasites, dont la ruse et l'astuce ne revêtent que corruption, dont la soif de jouir est inextinguible, et dont l'obscène lubricité dispute le pas à l'abjection. Oui, compagnons, vos maîtres, les industriels, les administrateurs, les gérants, les négociants, les contremaîtres, les porions sont des voleurs. Oui, parlons des porions, c'est surtout de ceux-là que nous avons quelque chose à dire aujourd'hui. Vous ne le savez que trop bien, compagnons, que vous devez sous peine d'être renvoyés, acheter chez eux, car les porions sont aussi boutiquiers. Les retenues illégales qu'ils vous font, ne leur suffisent pas, ils vous volent encore, et b . . . vos femmes et vos filles, et il faut bien qu'elles se laissent faire, ou vous seriez renvoyés sur le champ. Compagnons, toutes ces gens-là sont des gueux, des voleurs. Mais heureusement, nous sommes ici pour défendre vos droits, nous sommes les avocats du prolétariat. Le jour viendra, et il est bien proche, que nous vous ferons rentrer dans vos droits et si l'on faisait la sourde oreille, nous irions, 40.000, 50.000, 100.000, mille et plus nous promener devant les ministères à Bruxelles, et rien que cela ferait faire dans leurs culottes, dans leurs culottes, entendez-vous, à ces hauts fonctionnaires; c'est ce que l'ouvrier a déjà fait en Angleterre.

L'orateur a aussi parlé de l'armée. Il a rappelé la boucherie de l'Epine, où le major Kenne avait fait l'office de bourreau et dit que la soldatesque armée s'était couverte de honte, soudards, ivres de sang, soldats bouchers, soldats bourreaux, misérables traîneurs de sabres, habillés en carnavales, qui après leurs tueries, vont se divertir avec les filles, dont ils ont peut-être éventrés les mères. Mais bientôt, il n'en sera plus ainsi, car nous affilions dans notre société les jeunes gens de 15 ans et quand ils en auront 20, ils seront compagnons depuis 5 ans, connaîtront leurs droits et leurs devoirs et ne tueront plus leurs frères, leurs parents, et quand il n'y aura plus que les officiers, la victoire sera facilement gagnée, car ceux-ci ont peur de leur peau.

Ensuite l'orateur a dit : Oui, compagnons, nous aurons alors des charbonnages aussi puissants que ceux de Mariemont, peut-être ceux-

là. Mais en attendant ce grand jour, jour de justice, non seulement vous avez droit à un salaire plus élevé, mais vous avez encore droit au partage des bénéfices, produits de vos sueurs. Oui, compagnons, vous suez sang et eau pour faire la fortune de vos maîtres, et vos patrons, non contents de cela, s'entendent avec les médecins de leurs établissements pour vous faire des retenues illégales, qui sont partagées entre eux. Si l'un de vous tombe malade ou est blessé, vous ne trouverez personne pour vous soigner et on s'arrange de manière à faire traîner en longueur vos justes réclamations. Ceci, afin de ne pas donner la juste indemnité, à laquelle vous avez droit. Les médecins donnent des soins assidus aux familles de vos patrons, tandis que vous, compagnons, ils vous laissent crêver, quand la maladie a frappé à votre porte. Une entente semblable existe entre vos patrons et les boutiquiers. Ces derniers ont soins de faire en sorte que vous soyez toujours en dette chez eux et profitent de cette position de créanciers pour aller recevoir dans les bureaux les salaires, qui vous sont dus. Les patrons payent vos dettes à la condition toutefois de partager avec les boutiquiers l'argent, qui vous est extorqué.

Voici comment l'orateur a terminé : Compagnons, vos misères sont grandes, mais elles ne seront pas éternelles. Espérez, et quand l'heure sonnera, et elle est bien proche, nous vous dirons : Levez-vous tous comme un seul homme. Vous avez le nombre, par conséquent la force. Alors nous ne perdrons plus un temps précieux à discuter nos droits, nous les prendrons. Ce qu'il nous faut, c'est la liquidation générale de la vieille société. Il nous faut notre place au soleil. La révolution nous donnera cela.

Le onze avril dernier, un nouveau meeting eut lieu chez Camus, à Morlanwelz. Cette fois l'orateur de l'*Internationale* était le nommé Jules Godeau, demeurant actuellement à Fayt. Voici comme il est entré en matière : Compagnons, vous connaissez tous la fortune immense de Mr Arthur Warocqué. Eh bien ! compagnons, son père était perruquier et barbier à Mons. Cette fortune immense, compagnons, c'est le produit de votre travail, de vos sueurs. Cette fortune, c'est le vol, donc Mr. Arthur Warocqué est un voleur.

Travailleurs, nous vous ferons connaître vos droits et vos devoirs entre vous. Vous le savez bien, compagnons, on vous l'a déjà dit : lorsque l'on est le plus grand nombre, on est le plus fort. Le jour n'est pas éloigné, où nous nous lèverons comme un seul homme, mais... ce ne sera pas pour aller à la messe.

J'engage les travailleurs à ne pas payer leurs dettes, et lorsqu'ils feront partie de l'Association de l'*Internationale,* je me charge de défendre leur cause.

Les meetinguistes ont ensuite invité les ouvriers à faire des versements à la société de l'*Internationale* pour la résistance contre les patrons et autres, promettant que l'argent demeurait dans la caisse de la société de Morlanwelz. Des affiliés nous ont déclaré que l'argent avait déjà pris une autre direction.

...

358. De Bavay aan de hoofdpolitiecommissaris te Londen, 14 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Une *Association internationale des Travailleurs* a été fondée à Londres dans un meeting tenu le 28 septembre 1864. Cette association a maintenant des succursales en Belgique, en Suisse et peut-être ailleurs. Je vous serais très obligé si vous pouviez me procurer le règlement de cette *Association internationale* de Londres. Je désirerais également savoir si elle doit recevoir, d'après son institution, et si elle a reçu de la section affiliée de Bruxelles une rétribution quelconque, soit pour frais généraux, soit pour tout autre motif, quel est enfin le montant de ce qu'elle aurait reçu de Bruxelles.

359. De politiecommissaris van de 3e divisie te Brussel aan de onderzoeksrechter te Brussel, 15 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

En vous retournant votre réquisitoire du 14 mai courant et votre lettre du 15 du même mois, j'ai l'honneur d'y joindre un procès-verbal constatant la saisie de douze notes découvertes chez le nommé Bruno Guillaume, ouvrier coupeur-cordonnier, né à Moscou en 1840, de parents belges, caissier de la section bruxelloise de l'*Internationale,* demeurant rue Saint-François, n° 12, à St.-Josse-ten-Noode, et de vous informer que dans la visite faite au domicile de ce dernier, conjointement avec le commissaire adjoint Moonen de ladite commune et mon adjoint, le sieur Rosseel, nous n'avons découvert aucun registre relatif à la comptabilité de l'*Internationale.* Le sieur Bruno, dont l'instruction est très peu développée, nous a déclaré, en outre, qu'il n'a jamais tenu de registre, et que c'est sa femme, plus instruite que lui, qui fait les comptes pour ce qui concerne sa gestion de l'*Internationale,* dont l'encaisse, à la date de ce jour, pour la section bruxelloise, est de 36 francs.

Enfin, le sieur Bruno m'a déclaré aussi qu'aussitôt qu'il aura réglé ses comptes avec l'*Internationale,* il donnera sa démission

de membre de cette association et retournera à Paris, où il s'est marié, dans le délai d'un mois environ.

360. Uittreksel uit een particulier verslag, 15 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin a assisté le 15 mai 1869 à la séance du comité de l'*Internationale*. S'il a donné sa démission de membre du comité, ce n'est que pour échapper à l'expulsion dont il est menacé. Cependant il est présent à chaque séance et fait à peu près comme auparavant. Il est toujours en correspondance avec Liége et Verviers.

361. Verschillende uittreksels uit particuliere verslagen, 16 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Le conseil général de l'*Internationale* a tenu, hier soir, une séance *Au Cygne,* Grand'Place.

Bruno, trésorier de la *Section Bruxelloise,* y a pris la parole pour dire qu'une nouvelle perquisition avait été opérée chez lui; que le commissaire avait cherché le livre de caisse, mais qu'il n'avait trouvé que des feuilles volantes. Il paraîtrait que le livre de caisse serait caché depuis l'arrestation de certains membres du Conseil général. Ch. Maetens, trésorier du Conseil général, est venu faire la même déclaration; il a ajouté qu'on n'avait rien trouvé chez lui. Les agents se seraient rendus ensuite *Au Cygne,* mais ils n'y auraient rien découvert non plus.

Il est inexact que la *Section Bruxelloise* ait reçu de Paris une somme de 3400 francs. Si cette assertion était vraie, cet argent devrait se trouver entre les mains de Vandenhouten et non chez le trésorier, où des perquisitions ont été faites.

Vandenhouten (successeur de Robin) est trésorier du comité de défense.

Il est certain que dans ces quatre caisses (1) il n'y a pas quatre cents francs pour le moment.

---

(1) Voor de drie andere kassen, zie het rapport van 24 april 1869, nr. 322.

362. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

D'après des renseignements particuliers, le sieur Robin aurait assisté au meeting tenu par l'*Internationale* le 16 mai 1869 à Molenbeek-St.-Jean, à l'effet de protester contre la conduite du pouvoir et de l'armée dans les massacres à Seraing et du Borinage, etc., etc.

A la séance tenue par l'*Internationale* du 16 courant *Au Cygne,* Grand'Place, le sieur Robin a dit qu'il n'avait pas donné sa démission de membre de la dite association, mais qu'il désirait ne plus s'occuper de ce qu'elle fait jusqu'à ce que le procès intenté par lui contre M. Bara fût terminé. Il a ajouté : „Si je gagne mon procès, je compte être l'un des membres les plus actifs du conseil général de l'*Internationale.*"

363. Uittreksel uit een particulier verslag, 17 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Séance de l'*Internationale* du 17 mai 1869.

Robin a engagé tous les membres présents à faire de la propagande pour qu'il y ait le plus de monde possible le mercredi 19 courant aux obsèques de Mme Hins, née Brismée. „Que notre présence, dit-il, soit une nouvelle protestation contre le pouvoir, contre les arrestations et les visites arbitraires, qui ont été faites chez les membres de l'*Internationale.* Rendons, dit-il, un hommage à celle qui pensait comme nous, qui meurt victime des atrocités que le pouvoir a fait subir à son mari. Montrons au pouvour qui nous sommes."

364. Uittreksel uit een particulier verslag, 18 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Dans un rapport précédent, on a parlé de versements faits dans la caisse du Conseil Général de l'*Internationale,* par les délégués des sections de province. Voici à ce sujet quelques renseignements.

Chaque membre de n'importe quelle section verse une somme annuelle de 1 fr. De cette somme, 70 cts restent dans la caisse de la section respective; 30 cts sont envoyés au Conseil Général de Bruxelles, qui sur ces 30 cts, prélève 20 cts pour payer les frais occasionnés par les meeting, etc.; les 10 cts qui restent sont envoyés au Conseil général de Londres, pour couvrir ses frais de correspondance, etc.

A part cette cotisation, chaque membre doit verser une somme de 1 fr. 25 cts par mois dans la caisse des sections où on veut établir

des sociétés de résistance, c'est-à-dire pour soutenir les ouvriers en cas de grève.

Une autre cotisation sera imposée lorsque la caisse de prévoyance sera organisée.

365. De Bavay aan de procureur des konings te Bergen, 18 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Je viens de recevoir et j'ai l'honneur de vous envoyer pour le joindre au procès de vos 48, le n° 13 de *La Fédération Boraine,* qui a paru dimanche dernier. Vous remarquerez que Coudroy reproduit dans ce numéro les statuts de la *Fédération Boraine,* qu'il avait déjà publié dans son premier n°, le 31 janvier dernier, mais qu'il a soin de ne pas encore livrer à la publicité le règlement général de cette association, qui sert de base à votre poursuite. Cela ferait croire qu'il reconnaît lui-même la criminalité de ce règlement.

366. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

Les membres de l'*Internationale,* qui ont été interrogés hier par le juge d'instruction, se sont réunis le même jour à l'estaminet *L'Union,* petite rue des Bouchers, 25.

Ils y ont dit que le juge d'instruction leur avait demandé quel était l'auteur de l'adresse et s'ils l'avaient signée. Les uns auraient répondu oui, les autres non, mais qu'ils avaient consenti à ce que leur nom figurât dans l'adresse précitée.

L'auteur de cette adresse est le Sr Eugène Steens.

367. De politiecommissaris vanMorlanwelz aan De Bavay, procureur-generaal te Brussel, 22 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

En conformité de votre lettre du 14 mai courant, et comme suite à ma lettre du 19 de ce mois, je m'empresse de vous adresser les renseignements ci-après :

1° Déclaration du nommé Cochet Adolphe, cabaretier et magasinier de l'*Association internationale des Ouvriers,* domicilié à Morlanwelz : „Afin que je tienne le magasin de l'*Internationale,* Godeau m'a promis de me payer à 4 francs par jour. Il voulut me faire fournir des marchandises par Bernard Gilly, négociant et fournisseur à l'*Internationale,* demeurant à Gosselies, pour une somme de 5 à 600

francs de marchandises, à la condition que la facture serait faite pour mon compte et qu'il pourrait avoir la moitié des marchandises en échange d'autres qu'il pourrait me remettre. Bernard Gilly m'a dit que Godeau était une canaille, que je ne devais pas avoir confiance en lui. J'ai prié Gilly de ne m'envoyer que pour 200 francs de marchandises. Malgré cela, j'ai reçu par chemin de fer quelques jours après pour environ 600 francs de marchandises, que je me suis empressé de renvoyer. Je sais que Godeau a fait des démarches pour remettre le magasin de l'*Internationale* à Florimond Staquet de Morlanwelz. Godeau lui aurait demandé 300 francs et un cochon. Staquet devait, en outre, lui remettre un demi wagon, qu'il devait recevoir de Walcourt. Godeau s'était aussi engagé envers moi, de me faire revenir du Conseil d'administration de l'*Internationale* de Bruxelles, mon autorisation de tenir magasin de l'*Internationale*. Je n'ai reçu qu'une autorisation signée de Godeau. Staquet m'a dit qu'il n'était pas assez sot pour donner à Godeau l'argent qu'il lui avait demandé. Ce Godeau doit faire son affaire avec l'argent des compagnons souscripteurs de toutes les communes, sections de Baune, de Morlanwelz, Fayt, La Hestre, Carnières et Piéton. Le 6 mai courant, j'ai assisté à un meeting donné à Piéton par Godeau; j'avais été ce jour-là avec lui à Gosselies pour les marchandises, dont je vous ai parlé. C'est Ambroise Valée de Piéton qui a fait les inscriptions et la recette. L'argent devait rester en caisse au local de la section de Piéton, c'est la condition première, mise en avant par Godeau et malgré cela, il a empoché séance tenante les 104 francs des souscripteurs, en promettant toutefois aux compagnons et à Ambroise Valée de leur envoyer pour environ 1000 francs de marchandises venant de l'*Internationale* avant le mercredi suivant, 12. Le 14, Valée est venu me trouver à Morlanwelz. Nous sommes allés ensemble à Fayt où nous n'avons pas trouvé Godeau, qui n'a pas envoyé les marchandises promises. Vallée a fait comme moi, il a dû acheter lui-même pour monter le magasin qu'il avait promis aux ouvriers. Godeau m'a dit en présence de Staquet Florimond, de Camus Adolphe et de Jacques Fallois, boucher à Carnières, lorsque nous revenions de Bruxelles le 12 mai, qu'il envoyait notre argent tous les lundis au conseil d'administration de l'*Internationale* à Bruxelles. Nous lui avons répondu que nous venions de Bruxelles et que là on nous avait dit le contraire. Nous avons dû menacer Godeau de le faire mettre en prison pour qu'il nous remette notre argent. Il ne nous en a remis qu'une partie seulement. Il voulait nous tromper davantage en nous faisant payer pour 8 francs 40 cts d'affiches. Il a fait payer 6 francs 25 cts à Rocteur Philippe et n'a fait figurer qu'un franc 25 en face de son nom sur la liste, donc détournement de 5 francs. Deligne François,

charbonnier à Morlanwelz, a aussi payé et ne figure pas sur la liste. A sa demande, j'ai prêté 10 francs à Godeau; il est vrai que depuis, il m'a envoyé des journaux. Alexandre Devier de Fayt, agent et compagnon de Godeau, venait aussi chercher l'argent chez moi au nom et pour Godeau au fure et à mesure des souscriptions. J'ai aussi prêté 2 francs a cet individu.

Nous entendons Rocteur Philippe, charbonnier à Morlanwelz, affilié à l'*Internationale*. Il nous déclare en présence de A. Grégoire et A. Vanbusel, charbonniers à Morlanwelz, que Godeau lui ayant fait croire qu'en lui payant 6 francs 25 cts, il avait droit à un avocat de l'*Internationale* pour plaider dans une affaire civile qu'il devait intenter. Il lui avait payé cette somme en présence de témoins. Godeau lui a aussi demandé 40 francs pour le remettre en possession d'une maison, ayant appartenu aux parents de sa femme, qui a été vendue il y a environ 8 ans par le ministère du notaire Fontaine de Binche et dont la liquidation est faite depuis plusieurs années. Sur la liste arrêtée et certifiée par Godeau, Rocteur ne figure que pour 1 frs 25 cts.

Le 21 de ce mois, Camus Adolphe et Cochet Adolphe nous ont déclaré que pour attirer leur confiance et leur faire voir et croire, qu'il avait autorité à l'*Internationale* à Bruxelles, Godeau leur avait confié que Scohy, autre meetinguiste de Bruxelles, avait été dire du mal de lui au conseil d'administration et que pour ce fait, le conseil, reconnaissant les services qu'il rendait à la société, lui avait augmenté son traitement de 50 francs par mois. Godeau a dit publiquement dans les meetings à Morlanwelz qu'il n'avait pas besoin de toucher de l'argent versé par les compagnons, qu'il avait 3600 de traitement. Camus et Cochet déclarent aussi que Gossefrannis, charbonnier à Morlanwelz, Wustelin Nestor et Decamps Maximilien de Mont-St-Aldegonde, qui se sont affiliés à la section de Morlanwelz et ont payé, ne sont pas portés sur la liste certifiée exacte par Godeau.

Le 21 mai courant, le sieur François Hubert, marchand de charbon et magasinier de l'*Internationale* à Carnières, nous a déclaré que Godeau avait emporté l'argent des souscripteurs de la section de Carnières, qu'il n'y avait pas de liste fournie, que personne ne savait au juste le nombre de souscripteurs, ni le montant de l'argent emporté, que cet argent devait rester en caisse à Carnières, que Godeau n'avait pas été autorisé à l'empocher et qu'il allait se rendre à Fayt pour faire rentrer cet argent. Nous n'avons pas revu Hubert François depuis son retour à Fayt.

368. Onderzoeksrechter te Brussel aan de onderzoeksrechter te Dinant, 23 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Un meeting a été tenu à Patignie, canton de Gedinne, vers la fin de 1867 ou au commencement 1868, par un nommé De Paepe, membre de l'*Association internationale des Travailleurs* de Bruxelles, et peut-être par d'autres individus. Dans ce meeting De Paepe doit avoir attaqué le droit de propriété et le capital.

. . .

369. Uittreksel uit een particulier verslag, 23 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin a pris la parole à la séance tenu hier par le conseil général de l'*Internationale*. Il a engagé les membres de ce conseil à se renfermer dans le plus grand mutisme, s'ils étaient encore appelés devant la magistrature. Ensuite il a renouvelé une proposition faite par lui au congrès de septembre dernier et qui avait pour objet de permettre au conseil général de s'adjoindre des membres qui, afin d'éviter des poursuites, seraient dispensés de signer certaines pièces engageant leur responsabilité. Il a terminé en racontant que M. l'administrateur de la sûreté publique aurait dit, en faisant allusion à l'arrêté d'expulsion pris contre Robin : „Son affaire s'arrangera, il pourra rester."

Robin s'occupe à faire reproduire par la photographie le portrait de Mme Hins. Il en fera tirer une centaine d'exemplaires, en bas desquels on mettra, paraît-il, l'inscription suivante : „Madame E. Hins, morte victime de l'arrestation arbitraire de son mari."

370. De administrateur van de openbare veiligheid aan De Bavay, 25 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

. . .

Je sais par une correspondance de Londres que Bernard, secrétaire pour la Belgique, ouvrier tapissier, a travaillé à Bruxelles et qu'il est parti de cette ville pour Londres à la suite des affaires Delafosse-Lépine.

. . .

371. Williamson, superintendant van Scotland Yard te Londen, aan De Bavay, procureur-generaal te Brussel, 25 mei 1869.

ARAB., CRB., 703.

. . .

I am informed on good authority that the Conseil général [de l'*Internationale* à Londres] has received the following sums from the Belgian Conseil central :

1867	Janury 1th	contributions	£ 206.10.9	
1868	id.	id.	£ 103.17.3	
1869	id.	id.	£ 151.	(1).
			£ 461.	

. . .

372. De procureur des konings te Bergen aan De Bavay, 26 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Je crois utile de vous faire connaître que les délégués de l'*Internationale* ont recommencé à tenir leurs meetings dans mon arrondissement; deux de ces réunions ont été tenues le 23 courant, l'une à Jemappes, l'autre à Houdeng-Aimeries; les orateurs étaient les sieurs Standaert, Steens et Croisiez. Les discours les plus anarchiques ont été prononcés, attaques contres les patrons, contre l'armée, contre la magistrature, contre le gouvernement, contre les riches. Si vous désirez avoir communication des rapports que j'ai reçus relativement à ces meetings, je vous les ferai parvenir.

Le sieur Coudroy a également repris ses anciens meetings, mais ils sont assez insignifiants; seulement il continue à attaquer l'institution de la caisse de prévoyance.

373. De procureur-generaal te Brussel aan de procureur-generaal te Rennes, 27 mei 1869.

ARAB., PG., 218.

Je poursuis en ce moment une instruction à charge de quelques membres de la *Société internationale des Travailleurs,* section bruxelloise. Parmi eux figure un nommé Charles-Louis-Jean-Paul Robin, âgé de 32 ans, professeur de sciences, né à Toulon. Ce Robin est arrivé en Belgique au mois de janvier 1866 et il semble avoir été

(1) De rest van de rekening is weggesleten.

attaché comme professeur au Lycée impérial de Brest de 1862 à 1865. Il est affilié ici à tous nos socialistes. Je vous prie de vouloir bien me renseigner sur ses antécédents politiques et autres en France.

374. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 mei 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin, membre de l'*Internationale* et de la *Libre Pensée,* a fait circuler dans la séance mensuelle tenu le 28 mai 1869 par cette dernière société à l'*Hôtel de Vienne,* une liste de souscription en faveur des membres du conseil général de l'*Internationale,* qui font en ce moment l'objet de poursuites judiciaires, à l'effet de couvrir les frais de défense. Une quinzaine de souscriptions ont été obtenues.

375. De politiecommissaris van Houdeng-Goegnies aan de administrateur van de openbare veiligheid, 6 juni 1869.

ARAB., CRB., 703.

Un meeting a été tenu aujourd'hui dans notre commune. L'orateur a été le sieur Croisier Jean-Pierre. Son discours au début a été calme. Il engageait les ouvriers à s'affilier à la *Société Internationale,* faisait ressortir les avantages qu'elle leur procurait par la réduction des prix des diverses denrées alimentaires et par leur bonne qualité.

Le Sr Englebienne Adolphe, industriel à Houdeng-Aimeries, réfuta les argument ci-dessus en prouvant aux ouvriers l'impossibilité de cette société à subsister longtemps encore, que son but n'était autre que de paralyser notre industrie au moyen de grèves, dont les membres de l'*Internationale* sont les promoteurs.

Dans la réplique que fit le Sr. Croisier, il ne fut plus question que d'attaques dirigées contre le gouvernement, contre la magistrature et contre l'armée.

Ainsi s'exprimait cet homme :

„Compagnons, Napoléon III, ce despote qui règne sur la France depuis plus de 18 ans, est à la veille de crouler et après lui croulera le gouvernement de Léopold II."

Faisant allusion à son Altesse Royale, le comte de Flandre, il dit:

Nous avons un prince que l'on appelle Comte de Flandre, ce prince fade, qui touche 300.000 frs par an pour se promener les mains sur le dos.

De chaleureux applaudissements accueillaient ces paroles. Le Sr Englebienne, poursuivit l'orateur, nous reproche d'être les provocateurs des grèves, qui ont désolé le pays. Eh bien, compagnons, le provocateur n'est autre que le ministre, qui s'est rendu en France

pour traiter la question du chemin de fer du Luxembourg et lors des grèves et troubles de Seraing et du Borinage, les sommations légales n'ont pas été faites, l'armée a profité de l'obscurité de la nuit pour égorger des citoyens paisibles et sans défense.

Tel est Monsieur l'Administrateur, le discours tenu par Croisier, qui occasionne sur l'esprit de nos travailleurs le plus triste influence.

376. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 juni 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Au meeting tenu par l'*Internationale* le 7 courant *A la nouvelle Cour de Bruxelles,* rue des Sœurs noires, le sieur Spehl, horloger, a dit ce qui suit : „Quand les massacres de Seraing et du Borinage ont eu lieu, on aurait dû soutenir les ouvriers et faire la révolution."

377. De procureur des konings te Bergen aan De Bavay, 8 juni 1869.

ARAB., PG., 218.

Deux meetings ont été tenus le six courant à Houdeng-Goegnies et à Jemappes par les délégués de l'*Internationale;* trois à quatre cents personnes assistaient au premier dans lequel le sieur Croisiez a repris ses anciens discours, pleins de violence contre les patrons, contre le gouvernement français, contre le gouvernement belge, contre S.A. royale le comte de Flandres, contre la magistrature, contre l'armée. Au début de la séance une manifestation (organisée par des patrons) eut lieu contre l'orateur; on l'a hué, on lui a jeté des œufs à la tête et il dut descendre du tréteau où il s'était placé; plus tard, et après que Monsieur Englebienne, industriel à Houdeng-Aimeries eut parlé aux assistants, Croisiez reprit la parole et put alors prononcer les paroles anarchiques que l'on retrouve dans sa bouche à chacun des meetings qu'il organise. J'ai peu de renseignements relatifs au meeting tenu à Jemappes; je sais seulement que le délégué Steens était l'orateur principal : ce meeting n'était pas public et les affiliés à l'*Internationale* y assistaient seuls : on y a vérifié le compte des recettes; il y avait environ cent cinquante assistants et aucun discours incendiaire ne m'a été signalé comme y ayant été prononcé.

J'ai cru utile, Monsieur le procureur-général, de vous adresser ces renseignements, ne sachant pas si l'instruction que vous dirigez à l'égard des membres de l'*Internationale* est ou n'est pas terminée.

378. Association Internationale, afdeling Cuesmes, aan de minister van justitie 13 juni 1869.

ARAB., PG., 218.

C'est sous l'impression de la plus légitime indignation que les soussignés vous adressent la protestation suivante, après avoir préalablement usé de tous les moyens convenables pour faire et rendre la raison aux conterupteurs de nos libertés.

Ce jour, 13 juin, la section de Cuesmes *La Solidarité* avait une réunion générale de ses membres, personne n'entrait sans être muni de sa carte, lorsqu'à notre grand étonnement, le commissaire de police de l'endroit vint accompagné de ses gardes champêtres, envahir notre local au mépris de la liberté d'association privée, garantie par la constitution et scellée par le sang des martyrs de 1830. M. Eugène Steens, le délégué de Bruxelles, lui fit des remontrances les plus honnêtes pour lui faire comprendre l'erreur dans laquelle il versait et qu'il violait ainsi le respect dû aux lois, dont il se constituait le transgresseur. Rien n'y pût ! Malgré nos remontrances réitérées et après avoir réclamé des ouvriers un calme digne de la situation, nous avons maintenu la revendication de nos droits constitutionnels, tout en sauvegardant le caractère de la police. Voyant que la police ne voulait pas transiger et que frappant du poing sur la table, elle voulait rester en dehors de la loi et nous défiait de la mettre à la porte, nous disons : Nous, voulant éviter cette provocation, qui aurait pu avoir les plus graves effets, nous avons cru, pour donner un exemple édifiant des principes de l'*Internationale,* ne pas en appeler à la force pour mettre la police à la porte et sauvegarder nos droits, mais dans l'impossibilité de pouvoir jouir de nos libertés, nous avons devant ce coup de tête, été obligés de fermer la séance et de vous adresser cette unanime protestation, persuadé, Monsieur Bara, que vous vous empresserez de faire faire une enquête et de faire droit aux ouvriers de Cuesmes, qui pendant la grève ont su rester dans la légalité et s'indignent de leur voir contester et confisquer ce qui leur a été légué par le sang de leurs pères et qu'ils seront toujours prêts à défendre aux prix de tous les sacrifices : le droit d'association.

[Get.] Eug. Steens, Charles Debauge, Léononel, ?, R. Carlin, Capiau Alexis, Gabriel Flamand, Louis Cambier, Godin E., Floribert Rustin, Gaie Xavier, Désiré Cardinal, Auguste Monnay, François Ansiaux, Louis Algrain, Louis Derudder, Jules Cambier, Augustin Dufraisnes, Poupé Joseph, Xavier Crombiez, Auguste Delesante, Emmanuel Bauvais.

379. Losse nota in inkt, 15 juni 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 138.068.

Le nommé Frappat, cuisinier, a été exclu de l'*Association internationale des Travailleurs.*

380. Uittreksel uit een particulier verslag, 27 juni 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance tenue hier par le conseil général de *l'Internationale,* on a, sur la proposition de Hins, nommé une commission pour rédiger une protestation contre l'arrêté d'expulsion, dont Robin est l'objet. Hins, Steens, Depaepe et Verrycken font partie de cette commission. On ne publiera cette protestation que lorsque Robin aura reçu l'ordre de quitter le pays. Ensuite Hins a demandé que le conseil général prît à sa charge les frais du procès intenté par Robin au gouvernement.

Puis Verreycken a dit qu'il serait convenable aussi d'accorder à Robin une somme de 100 francs à titre de réparation pour le tort que lui fera son expulsion et, en outre, pour l'aider à faire son voyage à Londres. Cette proposition sera discutée à la prochaine séance.

381. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 juni 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Association internationale des Travailleurs. Séance du 28 juin 1869.

On s'est occupé de la question de savoir s'il y avait lieu d'organiser un meeting de protestation contre l'arrêté d'expulsion pris à charge de Robin.

L. Verreycken et Roch Splingard voulaient que ce meeting eût lieu immédiatement, mais sur la proposition de Hins, appuyée par Brismée, il a été décidé qu'on ne le tiendrait que dans le cas où cet arrêté d'expulsion serait mis à exécution.

Robin a assisté à une partie de cette séance. L'avocat Zoude s'y trouvait aussi.

382. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 25 juni 1869.

ARAB., PG., 218.

On croit que dimanche prochain les délégués de l'*Internationale* viendront tenir un meeting à Cuesmes et on s'attend au renouvelle-

ment d'un incident, qui s'est produit il y a quelques jours dans la même localité. Les délégués veulent donner des meetings auxquels les compagnons, munis de cartes, peuvent seuls assister : ils veulent interdire aux autorités locales, aux bourgmestre et commissaire de police l'entrée dans les places où se tiennent ces meetings, qui deviendraient ainsi des réunions secrètes où on pourrait débiter les théories les plus dangereuses sans que nous en puissons être informés : je crois que cette prétention des délégués de l'*Internationale* est inadmissible parce que les locaux, où ont lieu les meetings, font partie de cabarets ou lieux publics et que la police doit, à mon avis, avoir le droit de pénétrer dans toute place faisant partie de lieux publics...

Il y a quelques jours le commissaire de police de Cuesmes est resté au meeting malgré les protestations du délégué Steens; le bourgmestre de cette commune est venu me trouver et me demander ce que la police devait faire si le délégué voulait l'exclure du meeting : je lui ai dit que, d'après moi, la police avait le droit de rester et d'assister aux meetings dans toute chambre d'un cabaret (1). . . .

383. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan de directeur, 25 juni 1869.

ARAB., 1 AM., 249.

J'ai l'honneur de vous retourner la requête en date du 22 mai dr, par laquelle les distributeurs du bureau de bienfaisance d'Hornu se plaignent de ce que les ouvriers de mine, blessés dans l'exercice de leur travail, sont obligés de se réfugier auprès d'eux pour obtenir les médicaments dont ils ont besoin et demandent, pour leur servir de guide, l'interprétation de l'autorité sur l'art. 20 du décret impérial du 3 janvier 1813 et sur l'art. 8 des statuts de la *Caisse de prévoyance des Ouvriers mineurs du Couchant de Mons.*

. . .

La requête du bureau de bienfaisance d'Hornu laisse supposer que toutes les sociétés charbonnières ne remplissent pas en ce qui concerne la distribution gratuite des médicaments à leurs ouvriers blessés, les obligations, qui me paraissent résulter pour elles de l'art. 8 des statuts de la Caisse communale de prévoyance. Je manque de

(1) De procureur-generaal antwoordt op 26 juni dat volgens hem de politie niet het recht heeft een meeting bij te wonen, wanneer ze gehouden wordt in een andere kamer dan de plaatsen normaal aan het publiek voorbehouden, tenzij het gemeentelijk politiereglement de politie het recht verleent tot het bijwonen van privé-vergaderingen, gehouden in een afzonderlijk lokaal van een drankgelegenheid.

renseignements à cet égard. Cependant je suis porté à croire que toutes les sociétés ne sont pas également généreuses dans la fourniture des médicaments aux blessés, si je m'appuie sur les chiffres officiels du dernier rapport annuel de la caisse de prévoyance lesquels donnent en frais de médicaments par ouvrier savoir : Grand-Hornu 10,47 fr., Grand-Buisson 3,75 fr., Hornu-et-Wasmes 0,97 fr., Escouffiaux 0,59 fr.

Cet écart dans les frais de médicaments fournis par ouvrier me paraît considérable vu que le tableau ne renseigne que des ouvriers blessés, le Grand-Buisson seul intervenant pour quelques malades.

En résumé, Monsieur l'Ingénieur en chef, je crois, avec Mr Aug. Visschers, que les médicaments nécessaires aux ouvriers blessés dans l'exercice de leur travail sont dus par les caisses particulières de secours, établies près de chaque charbonnage et ce en vertu de l'art. 8 des statuts de la *Caisse de Prévoyance*. L'article 20 du Décret impérial du 3 janvier 1813 met positivement à la charge des exploitants les premiers secours à donner aux ouvriers blessés en cas d'accident, mais je ne pense pas que cet article ait en vue la fourniture des médicaments pendant toute la durée du traitement, et cette opinion résulte pour moi tant du texte même de l'article et du sens des articles précédents que des commentaires des auteurs que j'ai cités, commentaires qui me font penser que l'article susdit doit être interprété dans le sens du droit commun.

384. De procureur-generaal te Rennes aan de procureur-generaal te Brussel, 6 juli 1869.

ARAB., PG., 218.

En réponse à la lettre que vous avez bien voulu m'écrire le 27 mai dernier (1), j'ai l'honneur de vous faire connaître que le sieur Robin (Charles-Louis-Jean-Paul), sur lequel vous m'avez demandé des renseignements, appartient à une famille honorable. Son père, ancien agent comptable principal de la marine, actuellement en retraite, est chevalier de la Légion d'honneur.

Professeur au lycée de Brest de 1862 à 1865, le sieur Charles Robin remplissait exactement ses fonctions; il était aimé de ses collègues et de ses élèves, mais il manifestait des opinions politiques tellement avancées et une si grande exaltation, que son père lui-même, malgré toute l'affection qu'il lui porte, avait fini par lui témoigner une certaine froideur.

(1) Zie nr. 373.

Mis en disponibilité au mois de septembre 1865, sans qu'on sache pour quel motif, Charles Robin, avant de quitter Brest, avait sollicité l'autorisation d'y donner des conférences scientifiques, mais cette autorisation lui fut refusée et c'est à la suite de ce refus, dont il parut très froissé, qu'il prit la résolution de s'expatrier.

385. E. Dubois, procureur des konings te Luik aan de procureur-generaal te Luik, 7 juli 1869.

ARAB., PG., 218.

En réponse à votre dépêche du 2 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte également des rapports, que j'ai reçus, que le sieur Hins de Bruxelles a, dans un meeting à Lize-Seraing le 27 juin dernier, tenu un langage des plus violents en appréciant les événement de la grève de Seraing. Il a notamment traité le chef de la commune de mauvais drôle et de gredin, lui reprochant de s'être effacé comme bourgmestre devant la direction des établissements Cockerill, d'avoir appelé les troupes pour mitrailler les ouvriers, d'avoir été la cause en requérant l'armée, de ce qu'il a appelé les massacres de la station, des coups de bayonnettes et du sang versé.

Ces paroles n'ayant pas été prononcées devant Mr le bourgmestre de Seraing, ne peuvent constituer le délit d'outrage et pourraient aussi difficilement, me paraît-il, être considérées comme réunissant les conditions du délit de calomnie, à défaut d'imputation d'un fait précis. Aussi, je me propose de laisser à Monsieur l'officier du ministère public près du tribunal de simple police de Seraing, le soin de poursuivre le sieur Hins du chef d'injures par application de l'article 516, n° 7, du code pénal.

386. Uittreksel uit een particulier verslag, 18 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le sieur Robin, qui s'attend à être expulsé de Belgique, va aller demeurer en Suisse. Il a demandé a pouvoir représenter l'*Internationale* de Belgique au congrès de Bâle, qui aura lieu le 6 septembre 1869.

A la séance tenu hier par le conseil général de l'*Internationale*, le sieur Robin a demandé a pouvoir se rendre en qualité de délégué de la section bruxelloise, au meeting qui aura lieu aujourd'hui à Seraing, et ce pour ennuyer le pouvoir jusqu'à la fin de son séjour en Belgique, a-t-il dit.

387. Uitreksel uit een particulier verslag, 20 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Dans sa séance du 19 juillet 1869, l'*Association internationale des Travailleurs* a, sur la présentation de Robin, admis en qualité de membres, les sieurs Colin, pharmacien, rue de Rollebeek, et Van Cleemput, journaliste, chaussée d'Ixelles.

388. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance tenue par le comité général de l'*Internationale* le 24 courant, Brismée ayant proposé d'indemniser Robin de ses frais de route pour le cas où il serait expulsé de Belgique, celui-ci repondit qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cette proposition, mais qu'il désirait que la section bruxelloise payât les frais du procès intenté par lui à M. le ministre de la justice.

Robin a dit ensuite : „Je partirai volontairement et me rendrai en Suisse, mais je pense que je reviendrai en Belgique pour intenter un nouveau procès au gouvernement, lorsque ma femme aura atteint l'âge où elle pourra opter pour l'une ou l'autre nationalité." Il ajoute que depuis quelque temps, beaucoup d'ouvriers français arrivant en Belgique étaient expulsé de ce pays et qu'il conviendrait de s'informer de leurs noms.

389. Uittreksel uit een verslag van de rijkswacht, 26 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Au meeting tenu à Ivoz-Ramet le 25 juillet 1869 le sieur Robin a pris la parole pour engager les ouvriers à faire partie de l'*Internationale.*

390. Uittreksel uit een particulier verslag, 26 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Aujourd'hui Robin a annoncé aux membres de l'*Internationale* qu'il partait pour Paris demain à 2 ½ h. de relevée. Les membres qui l'accompagneront jusqu'à la station, se réuniront demain à 1 ½ h. *Au Cygne.*

Sur la proposition de Hins, l'*Internationale* a décidé qu'un meeting de protestation contre l'expulsion de Robin aura lieu le 2 août prochain à l'estaminet précité.

391. Verslag van een officier van politie te Brussel, 27 juli 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A 1 ½ heures une trentaine de membres de l'*Internationale* se sont réunis à l'estaminet *Le Cygne,* Grand-Place, où le sieur Robin est venu les rejoindre à 13 ¼ heures. A son arrivée il a distribué à chacun d'eux, ainsi qu'aux personnes qui se trouvaient à l'estaminet, un exemplaire imprimé, dont ci-joint un exemplaire (1). Ils ont ensuite causé sans faire la moindre manifestation.

Vers deux heures ils ont quitté cet établissement et se sont dirigés à pied vers la gare du Midi, marchant en groupe, pêle-mêle, d'une manière paisible et presque silencieuse (2). Arrivé au guichet, Robin seul a pris un coupon et est entré seul dans le train pour Paris. Près du guichet et dans la salle d'attente, il était entouré de tous ses compagnons et au moment de les quitter pour prendre place dans le train, le sieur Hins, secrétaire de l'*Internationale,* lui a dit : „Prend courage, Robin, Mr Bara pourrait prende le même chemin que toi."

Lorsque le train s'est mis en marche, toutes les personnes qui avaient accompagné le sieur Robin, se sont porté vers le fond de la gare du Midi, au delà des bâtiments, et là, au moment du passage du train, ils ont crié : „Vive Robin, au revoir, sans adieu, vive la liberté !" puis ils se sont retirés tranquillement et se sont dispersés.

Parmi ces individus se trouvaient deux ou trois femmes, ainsi que 1° Brismée, rue des Alexiens; 2° Hins, cité plus haut; 3° Un sieur Thomas Joseph et sa concubine, la veuve Prevost, tenant un débit de pommes de terre frites, rue de l'Hôtel de Ville; 4° un sieur Perret Félix, Français, arrivé récemment à Bruxelles et faisant l'objet du bulletin provisoire ci-joint, établi il y a deux ou trois jours.

392. Uittreksel uit een verslag van de rijkswacht, 2 augustus 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Meeting tenu *Au Cygne* le 2 août 1869 afin de protester contre l'expulsion du sieur Robin Paul.

---

(1) Ontbreekt.

(2) Robin werd op 25 april 1869 uitgebannen. Zijn verzet omdat zijn vrouw Alma Delesalle van Belgische nationaliteit was, werd door de rechtbank verworpen, omdat haar nationaliteit niet voldoende vaststond.

La réunion était nombreuse (1); elle était composée en majorité de bourgeois; peu de membres de l'*Internationale* s'y étaient rendus. On y a remarqué la présence du sieur Goffin, président de la *Libre Pensée.*

Le bureau était composé de Laurent Verrycken, président, Hins, Standaert, Delvaux, Herreboudt et Allard, membres.

Hins, Herreboudt, Verreyken, Boers, tailleur, Standaert, Neeren, Lereyck, Depaepe et Vandenhouten ont pris successivement la parole pour protester contre l'expulsion de Robin. Hins a dit que la loi de 1835, sur les étrangers, a été faite par condescendance pour le gouvernement français et que lorsque nos ministres en font l'application ils ont l'air d'être des agents du préfet de police de Paris.

Un membre de la section d'Anvers, portant le nom de Buers, croit-on, a dit notamment qu'il espérait que le jour viendrait où le peuple pourrait tout balayer et crier : „Vive la république démocratique et sociale."

Sur la proposition de Hins, la résolution suivante a été adoptée : „Considérant que le gouvernement ne fait fonctionner la loi de 1835 que par condescendance; considérant que l'hospitalité n'est pas pratiquée selon le droit des gens; considérant que le gouvernement, qui ne cesse de nous ravir toutes nos libertés, après avoir déjà vendu nos chemins de fer au gouvernement français en attendant qu'il lui vende le pays, ne fait que commettre des bassesses auprès de l'empire français, nous déclarons publiquement qu'il trahit la nation."

393. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 augustus 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin est chargé de représenter les travailleurs des bassins de Liège au prochain congrès ouvrier de Bâle. On dit que Mme Robin va quitter le pays pour aller rejoindre son mari.

394. Staking in de weverij te Lot (Sint-Pieters-Leeuw), 17 augustus 1869.

ARAB., CRB., 703.

I. PROCESVERBAAL VAN DE RIJKSWACHTBRIGADE VAN HALLE, 20 AUGUSTUS 1869

Le 17 de ce mois vers le soir et le lendemain 18 dans la matinée environ 400 ouvriers tisseurs de la fabrique de la société anonyme de Loth sous Leeuw-St-Pierre se sont mis en grève; ils ont refusé de

(1) Een ander verslag spreekt van 400 personen.

travailler. Cependant ils étaient tous contents de reprendre leur travail si l'on voulait écarter le nommé Carpil Joseph, leur surveillant, à cause qu'il infligeait des amendes trop à la légère. Deux membres de la commission, Mrs Derongé, membre de la chambre des représentants, et Parmentier de Bruxelles, ayant examiné les faits, ont été d'avis que les ouvriers pouvaient avoir raison. Le surveillant a été déplacé et les ouvriers ont immédiatement repris leur travail, c'est-à-dire le 18 à une heure de relevée.

A la suite de ce qui précède, trois ouvriers qui étaient les principaux moteurs de la grève, ont été renvoyés. Ce sont les nommés, savoir :

1° Corremans Louis, âgé de 22 ans, fils de Jean;

2° Vandenberg Frédéric, âgé de 19 ans, fils de Charles;

3° Detroyer Michel, âgé de 20 ans, tous trois domiciliés au Brévelde sous Loth.

Le lendemain de la grève, le 19 vers dix heures du matin, ils se sont introduits dans la fabrique pour faire de nouveau cesser le travail. Ils ont entrés dans différentes places où ils ont engagé les ouvriers à cesser. Ils en ont même pris plusieurs par le bras pour les amener avec eux. Le 20 vers huit et demie heures du matin, ils sont allés attendre les employés sur leur passage au moment qu'ils retournaient d'avoir été déjeuner. Ils ont saisi Carpil, tous trois, et Borremans, le premier, et tous trois lui ont porté des coups de poing en criant tous trois qu'il fallait qu'il soit tué avant dimanche. Corremans avait déjà proféré ces menaces le jour précédent. Au commencement de la grève, Carpil avait encore été l'objet de voies de fait de la part de plusieurs ouvriers demeurés inconnus, mais Corremans était le principal, qui a porté des coups dont il est résulté une contusion à l'œil droit et plusieurs sur le dos; il a aussi eu son paletot déchiré.

Ayant été informé de ces faits par exprès, nous nous sommes transportés sur les lieux, les 3 ouvriers dont il s'agit nous ayant été désignés, nous les avons arrêtés pour mettre fin aux désordres, qu'il fomente depuis le 17 courant. Il serait à désirer qu'ils puissent être maintenus en arrestation, car d'autres ouvriers sont disposés à se joindre à eux et le dangé par la reprise de la grève, ainsi que pour Carpil paraît sérieux (1).

...

(1) Zij waren nog steeds aangehouden bij het proces. Zij ontkenden alles.

II. UITSPRAAK DOOR DE BOETSTRAFFELIJKE RECHTBANK TE BRUSSEL, 18 SEPTEMBER 1869

Le tribunal condamne le premier prévenu (Corremans) du chef de coups portés à Carpil dans la journée du 17 août 1869 à deux mois d'emprisonnement, et du chef de coups portés avec préméditation au même le 20 août suivant, à trois mois d'emprisonnement et cinquante francs d'amende ou 10 jours.

Condamne le 2e et le 3e prévenus du chef de coups portés, avec préméditation, au dit Carpil dans la journée du 20 août 1869, chacun à six semaines d'emprisonnement et cinquante francs d'amende ou 10 jours pour chaque amende.

Solidairement aux frais.

Les renvoie du 1er chef de la prévention [atteinte au libre exercice de l'industrie.]

395. Dejaer, mijningenieur te Bergen, aan Laguesse, directeur der mijnen, 25 augustus 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Rentrant de course, je m'empresse de vous informer, en l'absence de l'ingénieur principal en congé, que les ouvriers à veine du puits n° 14 du charbonnage du Levant-du-Flénu à Cuesmes ont hier refusé de descendre, demandant une augmentation de salaire que, du reste, ils ne fixaient pas.

Cette demande, à laquelle la direction du charbonnage n'a pas cru devoir satisfaire, a amené le chômage de ce puits, où les ouvriers qui y sont occupés, au nombre de 430 environ, n'ont travaillé ni hier, ni aujourd'hui, sans commettre, du reste, aucun désordre.

D'après les reiseignements qui m'ont été fournis par M. l'ingénieur Gislain, directeur des travaux, aucune diminution n'avait été effectuée en ces derniers temps sur les salaires, qui varient de 3,40 à 3,60 en moyenne pour les catégories des ouvriers à veine.

Ce paraît n'être là qu'un tenage-bon tout partiel; jusqu'ici du moins, il ne semble pas devoir s'étendre, quoique avant-hier et ce matin encore, les ouvriers du puits n° 4 du même charbonnage aient fait des difficultés pour descendre.

La direction du charbonnage n'a pas paru attacher une grande importance à cette grève; elle en profite pour faire au puits n° 14 des travaux de réparation et l'extraction ne reprendra très probablement pas à ce puits avant lundi prochain.

396. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 26 augustus 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

...

Au puits n° 4 les ouvriers au nombre de 600, ne sont pas descendus aujourd'hui. Il s'en suit que les deux principaux puits de ce charbonnage, les n^{os} 14 et 4, l'un d'une production de 4000, l'autre de 5000 hectolitres, sont en état de chômage. Il reste en activité les 2 fosses 15 en 17, produisant chacune environ 3000 hectolitres et l'on espère toujours que le personnel de ces deux fosses ne suivra pas l'exemple des deux autres. Ce sont les ouvriers à veine qui tiennent bon et empêchent le travail des autres catégories, qui dépendent d'eux. Ils réclament une augmentation de salaire que la direction du charbonnage n'est pas disposée à leur accorder...

Mr Dejaer est passé et a repassé aujourd'hui dans la commune de Cuesmes sans voir de traces de rassemblement, ni de désordre.

...

397. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 28 augustus 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à mes rapports des 25 et 26 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que le commencement de grève qui s'était produit au charbonnage du Levant-du-Flénu à Cuesmes, tend à disparaître.

Hier matin il s'est présenté au puits n° 4 une vingtaine d'ouvriers. Aujourd'hui il s'en est présenté une trentaine au puits n° 14. Comme il restait à terminer quelques travaux de réparation, la direction du charbonnage les a fait prévenir que l'extraction ne serait remise en activité qu'à partir de lundi prochain.

Aujourd'hui 94 ouvriers sont occupés à préparer les tailles au puits n° 4 afin de pouvoir reprendre après-demain l'exploitation régulière.

Les puits n° 15 et n° 17 restent en travail et l'activité de leur extraction ne fait guère présumer que les ouvriers de ces puits soient intentionnés de se mettre en grève.

398. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 30 augustus 1869.

ARAB., MW., 1018/2.

Comme suite à ma lettre du 26 août ct, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte d'un rapport que je reçois à l'instant de M. l'Ingénieur principal du 1er arrondissement que les ouvriers des puits n° 4 et 14 du charbonnage du Levant-du-Flénu ont tous repris leur travail sans montrer ni hésitation, ni mécontentement et qu'il y a donc lieu de croire que ce commencement de grève est complètement appaisé.

399. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 28 september 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de présenter mes civilités à Monsieur Laguesse et l'informe qu'une nouvelle grève a commencé ce matin au Levant-du-Flénu. Les puits 15 et 17 chôment. Les ouvriers réclament une augmentation de salaire.

La grève est calme. Les ouvriers se sont rendus au puits, mais ne sont pas descendus. Ceux de l'un des puits avaient prévenu, les autres ne l'ont pas fait (1).

400. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 12 oktober 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements ci-dessous, touchant un commencement de grève dans les charbonnages du Flénu.

Belle-et-Bonne, puits n° 21 (La Cour). Les ouvriers à veine ont refusé de descendre hier sans une augmentation de salaire, et ce matin, aucun d'eux pas plus que ceux des autres catégories, ne se sont présentés pour travailler.

Belle-et-Bonne, puits n° 26 (Gaillet). Les ouvriers de cette fosse ont annoncé ce matin qu'ils ne travailleraient plus demain sans une augmentation de salaire.

Produits. Les ouvriers de Produits demandent aussi une augmentation de salaire depuis la semaine dernière. Bien qu'elle leur ait

(1) Een randnota in potlood vermeld dat op 30 september het werk hervat werd.

été refusée, ils continuent à travailler au complet. On craint cependant qu'ils ne suivent l'exemple de leurs voisins de Belle-et-Bonne.

Une grève paraît très prochaine à divers puits du charbonnage du Rieu-du-Cœur, notamment à ceux des 24-Actions, Ste-Julie et St-Félix, où presque tous les ouvriers à veine ont averti pour demain.

P.S. Mercredi 10 h. [13 octobre]. On chôme aux puits n° 21 de Belle-et-Bonne, n^{os} 2 et 5 des 24-Actions et Ste-Julie.

Le travail continue aux autres puits du Flénu.

Le 13 octobre 1869, les ouvriers du puits n° 4 du Flénu ont refusé de descendre (1).

401. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 14 oktober 1869.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui l'extraction marche au grand complet aux puits St-Félix, Ste-Julie, St-Florent, St-Placide et n^{os} 2 et 5 du Couchant-du-Flénu, concession du Rieu-du-Cœur.

Que la moitié des ouvriers ont repris leur travail au puits 24-Actions n° 2 du même charbonnage.

Que le trait chôme au puits n° 3.

Que l'on travaille comme à l'ordinaire à tous les puits des charbonnages des Produits, de l'Agrappe et de Crachet.

Qu'au puits n° 4 du Levant-du-Flénu 30 des 146 ouvriers à veine de cette fosse sont descendus aujourd'hui.

Que le travail continue comme d'habitude aux autres fosses du Levant.

Que le travail a repris ce matin au puits n° 21 (La Cour) de Belle-et-Bonne sans augmentation de salaire.

Enfin que le puits n° 26 du même charbonnage continue de chômer.

On prévoit que le travail reprendra partout demain ou après-demain au plus tard.

402. Uittreksel uit een particulier verslag, november 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 99.442.

Le sieur Victor Hallaux, rédacteur en chef de *La Chronique,* signe ses articles du pseudonyme de Victor de la Hesbaye.

(1) Bijgevoegd in potlood.

403. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 november 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

Le sieur Cheval a tout récemment écrit à l'*Association internationale des Travailleurs* qu'il cessait de faire partie de cette société, sans dire les motifs de sa retraite.

404. Uittreksel uit een particulier verslag, 6 november 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 86.

Un sieur Amédée de St-Ferréol, ex-représentant du peuple à l'assemblée législative, vient de publier à Bruxelles le 1er volume d'un ouvrage intitulé : *Les Proscrits français en Belgique ou la Belgique contemporaine vue à travers l'Exil.*

D'après cet ouvrage, les réfugiés français dont les noms suivent, seraient encore en Belgique :

Proscrits de décembre :

Mollet (du département de l'Ain), ex-représentant du peuple;
Laussedat (département de l'Allier), docteur;
Hamel (département de Calvados), ex-représentant;
Benoit (département du Cher), clerc d'avoué;
Carion (département de la Côte-d'Or), ancien sous-commissaire et ancien préfet de la république, aujourd'hui marchand de vin à Bruxelles;
Bancel (département de la Drôme);
Cheval Auguste (département de l'Eure);
Aubanel (département du Gard), professeur;
Brives (département de l'Herault);
Gervais César (département de l'Herault), ancien commissaire général de la république;
David (département d'Indre-et-Loire), journaliste;
Frappaz (département de l'Isère), docteur;
Baune (département de la Loire);
St-Ferréol (département de la Haute-Loire);
Rives (département de Lot-et-Garonne);
Miot (département de la Nièvre);
Meurs (département du Nord), journaliste;
Geuiller (département du Puy-de-Dôme), professeur;
Léger (département du Puy-de-Dôme), négociant;
Louchet-Kerven (département de la Sarthe), ex-commandant de la garde nationale du Mans;
Madier-Montjau (département de la Seine);

Berru Camille (département de la Seine);
Mme Sébert (département de la Seine);
Duluc (département de la Seine);
Petit (département de la Seine), lampiste;
Erambert (département de la Seine-et-Oise), professeur;
Gastinel (département du Var), horticulteur.

Refugiés politiques, qui depuis 1848 ont cherché un asile en Belgique et ne sont pas compris dans les listes de proscription de décembre :

Blanqui (temporairement à Paris);
Morel, bottier;
Damen, comptable;
Boichot, homme de lettres.

Réfugiés condamnés ou poursuivis pour délits de presse ou autres :

Rochefort;
Deleau;
Bidoit;
Joubert;
Wateau;
Poplu;
Lambert;
Brière;
Gosselin.

405. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 november 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 216.131.

On avait dit, d'après *Le Figaro,* que Rochefort avait pris l'engagement de ne plus faire paraître sa *Lanterne,* mais il paraît que cette nouvelle est fausse. Toutefois ce n'est pas lui qui est l'auteur du n° qui vient de paraître, mais bien le sieur Delimal.

406. Uittreksel uit een particulier verslag, 5 december 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

A la séance tenue hier par le conseil général de l'*Internationale,* le sieur Depaepe a donné lecture d'une lettre de Varlin de Paris, annonçant que les différents corps de métiers de cette ville se sont formés en fédération et que lui, Varlin, en est le secrétaire.

407. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 december 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Vuilmet est le rédacteur de *La Cosmopolie,* publication assez violente paraissant sous forme de brochure.

408. Losse nota in inkt, 26 december 1869.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 99.442.

D'après des renseignements particuliers Félix Pyat collaborerait à la rédaction de *L'Indiscret,* journal paraissant à Bruxelles sous la direction de Ferdinand Broglia.

409. Uittreksel uit een particulier verslag, 2 januari 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Varlin de Paris vient d'informer la section bruxelloise que le journal *Le Travail* cessait de paraître, mais que Rochefort ouvrait les colonnes de *La Marseillaise* à toutes les communication de l'*Internationale*. D'après Varlin, Rochefort demanderait pour le publier dans cette feuille, des articles concernant la Belgique.

410. De politiecommissaris van Ukkel aan de procureur des konings, 6 januari 1870.

ARAB., CRB., 704.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens d'apprendre qu'il y a eu du désordre aujourd'hui parmi les ouvriers des travaux du chemin de fer, qui a été maîtrisé par la gendarmerie. Je me suis rendu sur le lieu où j'ai recueilli les renseignements suivants :

Ce matin une dizaine d'ouvriers de Rhodes-Ste-Genèse et d'Alsemberg sont arrivés aux travaux étant ivres. Ils ont réclamés une augmentation de salaire qui leur a été refusée et puisqu'ils refusaient de travailler, ils ont été payés et congédiés.

Du nombre de ceux qui continuaient à travailler, il y en avait un de la contrée des émeutiers, auquel ces derniers ordonnèrent de quitter son ouvrage. Cet ouvrier ne voulant pas suivre leur exemple, ils le menacèrent et le désordre augmenta. La gendarmerie fut avertie. Le brigadier Dierieckx et le gendarme Bollen se rendirent sur le lieu, protégèrent l'ouvrier menacé et annotèrent les noms des récalcitrants. Un de ceux-ci se rendit auprès du brigadier et lui dit de l'annoter aussi, mais il donna un faux nom. Le brigadier s'en aperçu et s'em-

para de cet homme afin de savoir son nom réel. Alors toute la bande des émeutiers se ruèrent sur les gendarmes, délivrèrent le prisonnier, quelques-uns les entourèrent et les autres leurs jetèrent des pierres au point que ces agents se trouvèrent dans la nécessité de dégainer et de faire usage de leurs armes, mais n'occasionnèrent aucune blessure.

Le prisonnier délivré, les émeutiers se retirèrent des travaux, se rendirent à Neerstalle, au cabaret de Vanderaa, où ils restèrent jusqu'à la fin de la journée en vociférant contre la gendarmerie et la police locale (1).

. . .

411. Twee telegrams van Lambert, hoofdingenieur te Charleroi, aan Laguesse, directeur te Bergen, vanaf 3 februari 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

3 février. Cinquante mineurs en grève au puits n° 11 de Marcinelle. Ils demandent augmentation salaire.

4 février. La petite grève de Marcinelle est terminée.

412. Uittreksel uit een particulier verslag, 27 februari 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Le sieur Vuilmet ferait partie d'une société de réfugiés français dont les réunions ont lieu *A la Cour d'Autriche,* marché au Charbon à Bruxelles.

(1) De boetstraffelijke rechtbank van Brussel veroordeelde op 19 april 1870 2 aardwerkers tot 1 maand gevang wegens weerspannigheid en 15 dagen wegens beletten van het recht tot werken, 1 aardwerker respectievelijk tot 8 en 15 dagen, 4 aardwerkers tweemaal tot 8 dagen, een tot 15 dagen en een tot 8 dagen, beide laatsten alleen voor weerspannigheid.

413. Réfugiés français arrivés en Belgique depuis le mois de février 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 86.

Numéros d'ordre	Numéros du dossier	Noms, prénoms	Qualité, profession	Lieu de résidence, demeure	Observations
1	227.678	Asnon Alexandre	déserteur, ouvrier	rue d'Acolay, 2, Bruxelles	parti.
2	228.546	Amouroux Charles	ouvrier chapelier	rue du Damier, 6, Bruxelles	s'est expatrié en mars à la suite des troubles de février. Il est en relation avec Lissagaray.
3	229.114	Baury Camille	déserteur	rue des Alexiens, 15A, Bruxelles	détenu à Paris.
4	229.027	Bérond Antoine	ouvrier mécanicien	rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
5	229.097	Barré Charles-Venceslas	comptable	rue de Malines, 17, Bruxelles	
6	228.358	Debeaumont Jean-L.-Jules	ouvrier	rue du Damier, 6, Bruxelles	parti pour Londres.
7	227.935	Debeaudre Gabriel	étudiant en médecine	rue de l'Etuve, 50, Bruxelles	
8	228.444	Dubuc Achille	rédacteur de *La Marseillaise*	Couvin	parti pour Paris.
9	225.985	Doudeau Louis-Jean-Baptiste	sculpteur	rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
10	229.279	Decarrière Charles	artiste lyrique	Anvers	Polonais, mais réfugié politique arrivant de Paris.
11	228.581	Caria Gustave-Léopold	ouvrier mécanicien	rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
12	227.679	Fayolle Léonce	déserteur	rue d'Acolay, 2, Bruxelles	parti pour Londres.

Numéros d'ordre	Numéros du dossier	Noms, prénoms	Qualité, profession	Lieu de résidence, demeure	Observations
13	228.231	Deuzé Gustave	piqueur de bottines	Chimay puis Anvers	transféré à la frontière pour défaut de moyens d'existence (1).
14	228.402	Gois Pierre-François	ouvrier	rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
15	228.689	Gauthier Emilien-Alphonse	journaliste	Vieille-Halle-aux-Blés, 29, Bruxelles	s'est soustrait par la fuite à diverses condamnations prononcées contre lui pour délit de presse.
16	227.999	Guillaume Gustave-Adolphe	ouvrier	rue Ste-Anne, 24, Bruxelles	s'est expatrié en février '70 pour cause politique, déjà condamné pour le même motif et amnistié.
17	229.066	Ganat Octave	photographe	Chimay	
18	229.529	Combaut Amédée-Alexandre	ouvrier bijoutier	rue Godfroid de Bouillon, 8, St-Josse-ten-Noode	
19	228.822	Gasschiet Charles	journaliste	*Hôtel de Vienne,* Bruxelles	parti.
20	227.781	Jurie Adolphe	préparateur de produits chimiques	rue de Rollebeek, 5, Bruxelles	momentanément à l'Hôpital St-Pierre, sorti le 1 juin. Il paraît s'être expatrié en juin '70 pour cause politique.
21	228.359	Lassere Jean	ouvrier	rue du Damier, 6, Bruxelles	à l'amigo pour être transféré à la frontière de Prusse le 25 mai 1870.
22	227.822	Lejeune Emile	déserteur, vendeur du journal *Le Peuple Belge*	Impasse des 4 Livres, 2, Bruxelles	
23	229.302	Lebris Alexandre		rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
24	229.225	Lissagaray Hypolite	journaliste	*Hôtel de Vienne,* Bruxelles	rue des Boiteux, 11.
25	229.063	Maroteau Gustave	journaliste	rue Zerezo, 17, St-Josse-ten-Noode	
26	228.883	Morin E.	journaliste	*Hôtel du Grand Monarque*	parti.

27	228.650	Oudet Joseph-Emile	ouvrier peintre	rue des Chapeliers, 27, Bruxelles	
28	229.055	Piollaine Eugène-Aimé	ouvrier tourneur	rue Névraumont, 79, Schaerbeek	
29	228.311	Ruault Joseph-Antoine	ouvrier tailleur de pierres	rue Ste-Anne, 24, Bruxelles	
30	229.240	Reymond Louis	instituteur	rue Philomène, 39, Schaerbeek	
31	229.239	Rotges Jean	sans profession	rue Allard, 32, Schaerbeek	n'est pas réfugié politique (2).
31b	229.530	Serisier Marie-Jean Baptiste	ouvrier corroyeur	rue des Alexiens, 34, Bruxelles	
32	228.737	Suret François	déserteur, ouvrier tourneur en chaises	rue de l'Escalier, 4, Bruxelles	
33	217.093	Tridon Edme	homme de lettres	rue de Névraumont, 79, Schaerbeek	
34	228.884	Terrail Ferdinand	journaliste	rue des Alexiens, 22, Bruxelles	parti pour Londres, arrêté plus tard à Paris.
35	227.893	Verdier Auguste	sans profession	rue des Alexiens, 22, Bruxelles	parti pour Paris.
36	229.115	Varlin Louis-Eugène	relieur	rue Godfroid de Bouillon, 8, St-Josse-ten-Noode	
37	229.512	Vallée Charles	ouvrier sculpteur	rue Nuit et Jour, 17, Bruxelles	
38	223.472	Wallart Constant	ouvrier cordonnier	rue Névraumont, 78, Schaerbeek	
39	227.846	Pau Henri	déserteur, ouvrier boulanger	rue Launoy, 7, Molenbeek-St-Jean	
40	228.769	Baumaison Gaspard	mouleur en fer	Place de la Duchesse, 15, Molenbeek-St-Jean	

(1) Andere nota : 27 ans, né à Renouville, piqueur de bottines à Paris, arrivé le 18 mars par Chimay, condamné à 3 mois de prison pour avoir pris part aux derniers troubles de Paris (arrestation Rochefort), arrêté à Anvers le 22 mars pour défaut de moyens d'existence.

(2) In potlood bijgevoegd.

414. De hoofdpolitiecommissaris van Luik aan de administrateur van openbare veiligheid, 6 maart 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 84.

En réponse à votre dépêche du 12 février j'ai l'honneur de vous vaire rapport que la surveillance spéciale organisée à la suite des événements qui se sont produits à Paris, à l'égard des personnes arrivant de France à Liége et qui seraient notoirement connus comme étant sous le coup de condamnations ou de poursuites, est restée sans effet jusqu'à ce jour.

J'ajouterai, Monsieur l'Administrateur, que les Français résidant à Liége et connus comme appartenant au parti républicain sont restés parfaitement calmes, au moins ostensiblement. Le dimanche, 13 février, un meeting donné par l'*Internationale* aux ouvriers flamands au local de l'*Allée Verte,* a fait fiasco. Quarante à cinquante individus composaient l'assemblée. Trois orateurs ont pris la parole en flamand. Mais depuis cette date l'*Internationale* et la *Libre Pensée* n'ont plus eu de réunion publique et je crois pouvoir ajouter qu'actuellement tous ces grands réformateurs sont fortement matés.

415. Uittreksel uit een particulier verslag, 13 maart 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance tenue hier par le conseil général de l'*Internationale,* Hins a donné lecture d'une lettre qu'il a reçue de Robin de Paris et dans laquelle celui-ci annonce que 13 sections de ladite association sont formées dans les environs de Paris, mais sous d'autres titres que celui de l'*Internationale* afin d'éviter les tracasseries de la police. Robin ajoute qu'il travaille activement à former une fédération de ces sections et qu'à cette fin il met au profit l'expérience acquise par lui en Belgique.

416. Uittreksel uit een particulier verslag, 30 maart 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 86.

Taillandier, ex-rédacteur de *La Réforme* (de Paris), qui s'est réfugié à Bruxelles, est dans la misère; il ne veut accepter aucun secours de personne.

417. De politiecommissaris van St-Joost-ten-Node aan de administrateur van de openbare veiligheid, 4 april 1870.

ARAB.,Vreemdelingenpolitie, 217.093.

En réponse à votre dépêche, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des recherches faites que le sieur Tridon demeure rue St-Lazarre, 35, depuis environ cinq semaines, venant, suppose-t-on, de l'étranger.

Son arrivée ne m'a pas été annoncée et de ce chef poursuite sera dirigée tant à la charge de la locataire principale de la maison que du sieur Tridon.

Antérieurement à son retour, je n'ai recueilli sur le compte de cet étranger aucun renseignement défavorable sur sa manière de vivre et ses relations.

Depuis son retour il paraît recevoir la visite de particuliers aux allures mystérieuses.

Il quitte le logement qu'il occupe actuellement le 12 prochain. J'espère vous tenir au courant de la direction qu'il aura prise à son départ (1).

418. Uittreksel uit een particulier verslag, mei 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Un nommé Garet, Français d'origine, remplit depuis peu les fonctions de secrétaire de la section bruxelloise de l'*Internationale*. Il rédige les procès-verbaux des séances, mais c'est un membre belge du comité de cette section qui les signe.

Garet assiste régulièrement aux séances et a déjà présenté plusieurs candidats.

...

419. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 mei 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.265.

Lissagaray est un homme d'une trentaine d'années; il est déjà tout gris. Il ne vise à rien moins qu'à remplacer Bancel au corps législatif, si ce dernier, qui est mourant, venait à succomber.

...

(1) Hij ging zich in Schaarbeek vestigen.

420. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 mei 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Dupont, attaché à l'*Internationale* de Londres en qualité de secrétaire pour la France, a écrit à Varlin pour l'engager à se rendre à Londres afin de prendre part aux travaux du conseil général de cette association. Jusqu'ici Varlin n'a pris aucune décision à cet égard.

421. Uittreksel uit een particulier verslag, 29 mei 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Varlin a assisté à la séance tenue le 28 courant par le conseil général de l'*Internationale.*

422. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 31 mei 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que sous la date de ce jour, Mr l'ingénieur des mines F. Dupont me mande ce qui suit :

„Dans le courant de la semaine dernière, un certain nombre d'ouvriers du charbonnage de Houssu ont refusé de descendre, les uns pour des prétextes futiles, les autres sans prétexte, et quelques rixes ont eu lieu entre les ouvriers grévistes et les autres, ayant pour but avoué d'empêcher ces derniers d'accomplir leur besogne.

Samedi (28), le nombre des travailleurs avait augmenté; hier encore, les travailleurs étaient plus nombreux qu'ils ne le sont ordinairement le lundi. Tout semblait donc terminé.

Aujourdhui à la suite de menaces et de nouvelles voies de fait un grand nombre d'ouvriers n'ont pas osé descendre.

Mr Modesse, directeur-gérant du charbonnage de Houssu, est venu à Mons m'informer de la position pénible qui lui est faite, et solliciter l'appui de Mr le Procureur du Roi en faveur de ses ouvriers honnêtes et bien intentionnés, mais intimidés par les actes hostiles de quelques brouillons."

Je me rendrai demain matin à Houssu et je m'empresserai, Monsieur l'ingénieur en chef, de vous faire connaître les renseignements que j'aurai recueillis sur les ouvriers grévistes.

423. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 1 juni 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu ce matin au charbonnage de Houssu, et je suis heureux de vous faire connaître que tous les ouvriers ont repris leurs travaux.

Dans les autres charbonnages du Centre tous les ouvriers, sauf quelques exceptions, se rendent régulièrement à leur besogne...

424. Uittreksel uit een particulier verslag, 2 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.063.

Gustave Maroteau, ci-devant rédacteur en chef du *Père Duchène* (1) et du *Faubourg* et Emilien Gautier, gérant de ces feuilles, ont habité d'abord rue des Eperonniers, 37, et n'habitent que depuis peu Vieille-Halle-aux-Blés, 29. Ils semblent être tous deux dans une situation très précaire. A leur arrivée à Bruxelles, ils se proposaient d'y faire paraître leur journal, mais le manque de fonds et les conseils qui leur furent donnés les firent renoncer à ce projet. Maroteau et Gautier voient Joubert et St-Ferréol; ils connaissent également l'avocat Arnould et le voient quelquefois au salon de lecture du *Café des 3 Suisses,* entre midi et 1 h. Maroteau a été trouver Mulders pour lui proposer sa collaboration, mais *Le Peuple belge* n'ayant plus les moyens de payer de rédaction, Mulders a décliné cette offre. Ils n'ont aucun rapport avec les membres de l'*Internationale.* Ils appartiennent au parti démocratique révolutionnaire.

425. Uittreksel uit een particulier verslag, 2 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.265.

Lissagaray voit fréquemment les Hugo et va souvent à *L'Indépendance,* où il ne voit, croit-on, que Camille Berru. Il est assez intimement lié avec Amouroux et va journellement chez le chapelier Peyron, rue des Frippiers. Il fréquente le *Café des mille Colonnes* et le *Café du Cercle.* Le soir, il va à *L'Alcazar* et au *Théâtre lyrique.*

Lissagaray est un démocrate du genre de Rochefort, c'est-à-dire un socialiste ganté, guindé et très cassant. Il n'a pas de fortune. Il vient de publier à Paris deux volumes qui se vendent bien et qui lui rapportent quelque argent.

(1) *Le Père Duchène, Pamphlet révolutionnaire,* Brussel, z. d., 30 p. in-32°.

426. Uit het inlichtingsblad van Lissagaray, 3 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.265.

Il a assisté le 3 courant au meeting tenu à Ougrée par Roch Splingard.

427. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 84.

Tous les samedis soir il y a grande réunion de démocrates belges et étrangers au *Globe,* place Royale.

428. Uit het inlichtingsblad van Varlin, 5 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Il a assisté au congrès tenu aujourd'hui *A la Bourse* par les sections belges de l'*Internationale.*

429. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 6 juni 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par lettre d'hier, M. l'ingénieur des mines Félix Dupont me mande ce qui suit:

„Me trouvant hier en tournée de service dans le Centre, j'ai appris les faits suivants, relativement à la grève :

A Houssu, le 2 ct, les tapageurs étant parvenus à empêcher bon nombre d'ouvriers de descendre, Mr le directeur-gérant a donné l'ordre de cesser complètement l'extraction et de ne faire que des réparations jusqu'au 7.

Le 4 au matin, les travaux ont été suspendus au puits n° 6 de Sars-Longchamps.

Le même jour au puits Ste-Marie de La Louvière 4 taillles sur 13 ont été arrêtées par la malveillance de ses chefs de traînage. Tous étaient descendus d'abord, mais ils ont refusé de travailler sans donner de motifs et ont ainsi arrêté l'ouvrage d'une quarantaine d'hommes."

J'ai reçu hier matin une lettre du 4 de ce mois de Mr Modesse, directeur-gérant du charbonnage de Houssu, ainsi conçue :

„Nos ouvriers se sont mis en grève avant-hier, à cause de l'arrestation de celui de leurs camarades, qui a commis sur un grand chemin le guet-apens, dont j'ai eu l'honneur de vous donner connaissance.

Ils prétendent qu'ils ne descendront plus dans les travaux avant que le coupable soit relâché. Cette grève peut donc avoir une longue durée, d'autant plus qu'elle a commencé ce matin, au moins partiellement, à Sars-Longchamps et à Haine-St-Pierre."

430. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 8 juni 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de recevoir la visite de M. Modesse, directeur-gérant du charbonnage de Houssu, à Haine-St-Paul, qui m'a donné les renseignements ci-après sur la grève de Haine-St-Paul.

Tous les ouvriers de ce charbonnage, sauf quelques manœuvres occupés à des travaux de réparations, sont toujours en grève. Beaucoup de ces travailleurs voudraient bien reprendre leur travail, mais ils craignent d'être maltraités par quelques-uns de leurs compagnons, qu'ils ne désignent pas. Ils ne se présentent pas aux fosses, et le prétexte de cette grève est l'arrestation d'un des instigateurs, comme je vous le mandais dans ma lettre du 6 de ce mois.

Quant aux charbonnages de La Hestre à Haine-St-Paul, de Sars-Longchamps et de La Louvière, où un commencement de grève s'était manifesté samedi dernier, tous les ouvriers ont repris leur travail, à l'exception de quatre compagnons du charbonnage de Sars-Longchamps faisant partie de la section de l'*Internationale,* qui a son siège à La Hestre.

C'est aujourd'hui que les ouvriers de Houssu touchent le montant de leur quinzaine, et il faut espérer qu'ils ne tarderont guères à leur travail.

431. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 10 juni 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre du 8 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements concernant la grève du charbonnage de Houssu, donnés par M. Modesse, directeur-gérant, qu'hier matin quelques tailles ont pu être recommencées et qu'un plus grand nombre d'ouvriers auraient repris leur travail, si l'on n'avait pas appris que Dutrieux, l'ouvrier qui avait été arrêté, était arrivé la veille au soir. Il y a eu grande manifestation par les compagnons, qui ont promené celui-ci sur un baudet dans les villages voisins.

432. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 11 juni 1870

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que je reçois à l'instant un télégramme de M. Modesse, directeur-gérant du charbonnage de Houssu, par lequel il m'informe que le travail a été repris entièrement aujourd'hui à tous les puits.

La durée de cette grève d'ouvriers, qui a commencé le mardi 31 mai dernier, a donc été de 10 jours.

433. Uit het inlichtingsblad van Bonhomme, 14 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 150.036.

On assure qu'il a assisté à toutes les séances publiques tenues à Bruxelles en septembre 1868 par le congrès de l'*Association internationale des Travailleurs*. Il aurait en dehors de ces séances, mais en présence de certains membres de ce congrès, critiqué nos institutions constitutionnelles et déclamé contre nos ministres, qu'il disait être vendus à Napoléon III.

Il était un des meneurs les plus actifs du *Cercle populaire,* qui tenait il y a quelque temps des meetings *A la Coupe,* rue Pierre plate, dans le but de propager les principes révolutionnaires. Il ne prenait pas la parole à ces réunions dans la crainte, dit-on, d'être expulsé, mais il y aurait fait donner lecture de discours rédigés par lui.

Actuellement il serait en relations suivies avec les Français (et notamment avec Amouroux) qui se sont réfugiés à Bruxelles à la suite de la découverte du complot contre l'Empereur; on assure même que ces réfugiés se réunissent presque tous les jours chez le sieur Bonhomme (1).

434. Uit het inlichtingsblad van Varlin, 19 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Il est venu hier à Bruxelles et a assisté le même jour à la séance du conseil général de l'*Internationale*. Dès son arrivée au local de cette association, Hins l'a pris à part pour lui faire une confidence.

---

(1) Verder onderzoek kon dit niet bevestigen. Hij zou alle redevoeringen verbeteren, die men hem wou voorleggen en de sprekers aanmoedigen door applaudisseren en hen de hand te komen drukken.

435. Uit het inlichtingsblad van Varlin, 25 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Il a quitté Brismée et Amouroux le 19 courant dans la soirée, en leur disant qu'il retournait à Anvers. On ne croit pas qu'il ait mis à profit les journées des 20 et 21 pour se rendre à Paris, attendu qu'outre les poursuites dirigées contre lui pour avoir fait partie d'une association non-autorisée, il a une nouvelle affaire à sa charge : une lettre des plus compromettantes adressée par lui à Basilicat de Marseille est tombée entre les mains de la police impériale.

436. Uit het inlichtingsblad van Varlin, 26 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Il a présidé aujourd'hui un meeting d'ouvriers relieurs tenu à l'*Estaminet des Tanneurs*, Grand'Place à Bruxelles. Il a ouvert la séance en disant que si le salaire des ouvriers en Belgique est inférieur à celui des ouvriers français, c'est parce que les premiers ne se rendent pas compte des avantages de l'association et de la fédération entre les corps de métiers pour pouvoir organiser la résistance en cas de grève. Il considère l'association comme étant le seul moyen par lequel l'ouvrier puisse améliorer sa position matérielle, se relever aux yeux d'un patron ignorant, grossier et brutal.

Ensuite, il a engagé les ouvriers à lire l'*Internationale* (de Bruxelles) et leur a aussi recommandé le journal publié par la section parisienne et dont il a beaucoup de numéros à vendre.

Il a assisté à la séance tenue hier par le conseil général de l'*Internationale*.

437. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 28 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Les réfugiés français disent que Tridon possède 90.000 fr. de rente, mais qu'il est sans cœur pour les souffrances de ses compatriotes dans la détresse. (Gl.).

Il va quelquefois au *Café des Boulevards* et *Au Chapelet,* rue au Beurre. (Paul) (1).

Il est membre de la section Bruxelloise. Il se trouvait hier à la *Maison des Tanneurs* en compagnie de 3 Français partisans, comme lui, de Blanqui. (Alma).

---

(1) Op 20 juni : Il est rarement chez lui (Paul).

438. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 29 juni 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Il est souvent en compagnie d'un Français portant un ruban tricolore à la boutonnière et logé, croit-on, à l'*Hôtel des Etrangers,* rue des Fripiers (Paul).

439. Uittreksel uit een particulier verslag, 5 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

A la séance tenue hier par la section bruxelloise les deux frères Garet (les mêmes dont il a été fait mention à propos de visiteurs inconnus qui se seraient présentés chez De Beaumont à l'époque où il était question de l'arrivée à Bruxelles du prince Pierre Bonaparte) se sont pris de querelle; l'un, secrétaire de la section précitée, a demandé que son frère fût expulsé de la salle, parce que c'était, disait-il, un mauvais drôle, ennemi de l'*Internationale.*

439 bis. Uittreksel uit een particulier verslag, 7 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 36.486.

Victor Considerant ayant demandé une entrevue aux socialistes de l'*Internationale* afin de leur faire une communication, ceux-ci se rendirent hier soir au lieu de la réunion du conseil général à l'estaminet *La Paix,* petite rue des Bouchers. Comme il y avait réunion chez Janson pour y discuter le programme et l'organisation du journal *Le Travail,* les internationaux se trouvaient en fort petit nombre, à peine à 11 heures y avait-il quinze membres, parmi lesquels Arnould, Denies, Van Goidsenhoven, Hins, De Paepe, Steens, Roch Splingart.

Victor Considerant, après une courte esquisse de son voyage au Texas, dit qu'à son avis il fallait faire l'éducation du prolétariat avant que de le lancer dans de révolutions nouvelles. Il disait que l'ouvrier n'avait pas le temps de passer ses années à s'instruire et pour lors il fallait adopter une méthode simplifiée, qui lui permit d'apprendre à lire et à écrire en deux mois. Il demandait que l'*Internationale* prit l'initiative de cette réforme et nomma une commission qui s'entendit pour faire adopter une phonographie internationale.

A cette proposition inattendue et décevante, car l'on s'attendait généralement que l'écrivain fouriériste ferait une communication ayant trait à un rapprochement entre son parti et les socialistes, presque tous s'en allèrent sans même vouloir entrer en discussion. Ceux qui restèrent, Hins, De Paepe, Steens, Lerycke, tout en ne combattant pas l'idée par condescendance pour celui qui la proposait, répon-

dirent qu'ils ne pouvaient la mettre au programme et que du reste, elle était inopportune.

Il était plus d'une heure quand prit fin cette discussion, qui resta sans objet et le phalanstérien, après une distribution de poignées de mains, déclara qu'il allait, lui, réunir un congrès qui élaborerait une méthode pratique de phonographie internationale et que ce travail terminé, il viendrait le soumettre ou conseil général de l'association.

Victor Considerant a aujourd'hui 62 ans; beaucoup plus calme qu'autrefois, son esprit semble se complaire dans des utopies humanitaires tout à fait en dehors de la pratique. Il quitte Bruxelles samedi prochain.

440. De hoofdpolitiecommissaris te Antwerpen aan de administrateur van de openbare veiligheid, 12 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

...

Le 4 courant à 8 ½ heures du soir il y a eu une réunion de quelques membres de l'*Internationale* au local *St-Sebastien,* section 4, Poids de Fer. Caleuwaerts y a assisté, mais Varlin, qui sort rarement le soir, n'y était pas présent; il a été ce soir au cirque Loisset, qui se trouve actuellement en notre ville.

441. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.063.

Maroteau continue à Bruxelles la publication du *Père Duchène,* qui lui a valu plusieurs condamnations à Paris.

442. Uittreksel uit een particulier verslag, 17 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

A la séance tenu hier par le conseil général de l'*Internationale,* Croisier ayant proposé de faire un appel aux ouvriers de province afin de faire des manifestations dans la rue, Garet, Français d'origine, a appuyé fortement cette proposition et s'est montré grand partisan des sorties avec drapeaux rouges.

Brismée ayant fait observer que le moment n'était guère favorable pour faire des manifestations, Garet s'est écrié : „Attendez alors encore 20 ans !" Croisier a retiré ensuite sa proposition.

443. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 19 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Il parlait hier, Grand'Place, avec Hins de l'occasion que fournirait la guerre de faire une révolution. Le départ de l'empereur pour le quartier général de l'armée semble être pour la plupart des chefs de la démocratie une belle occasion de tenter un mouvement révolutionnaire. (Alma)

444. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Avant la séance tenu le 18 ct par la section bruxelloise, une discussion a eu lieu entre Hins et Garet au sujet de la rentrée en France de ce dernier pour être incorporé dans la garde mobile. Hins lui ayant dit qu'en consentant à faire partie de cette garde, il devenait assassin, Garet s'est levé, a quitté la salle et n'a plus reparu.

445. Losse nota, 20 juli 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

Renseignements sur la grève de Produits.

Samedi dernier, 16 juillet, 3 ouvriers ont été retenus d'une journée pour travail mal fait au 21 du Produits.

Tous ont pris fait en cause et n'ont pas travaillé ni lundi, ni mardi.

Il avait été accordé congé aux ouvriers de Frameries pour le lundi.

Aujourd'hui, mercredi, quelques ouvriers travaillent à la veine.

446. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 22 juli 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Il a assisté hier à un meeting tenu par l'*Internationale*. Il a quitté la réunion en compagnie d'Oudet (Alma).

447. Uittreksel uit een particulier verslag, 1 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Garet a annoncé hier *A la Maison des Tanneurs* qu'une condamnation à 10 ans de travaux civils venait d'être prononcée contre

lui en France, parce qu'il ne s'est pas fait incorporer dans la garde civile.

Il a ajouté : „Je ne retournerai pas en France pour faire partie de cette garde, mais quand il faudra faire une révolution, je serai à mon poste."

448. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 1 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Il y a quelque temps, il a reçu la visite de sa mère, venue de France. (Pégasse).

449. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 3 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Il sort le matin vers 9 h. et est toujours accompagné d'un jeune homme de 25 à 27 ans. Il fréquente l'estaminet *A l'Indépendance,* rue Allard. (Pégasse).

450. Uit een inlichtingsblad van Tridon, 5 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Aujourd'hui, se trouvant avec 2 personnes au restaurant du Sr Perain, rue des Bouchers, 14, il a dit en parlant de la guerre, qu'il espérait que sous peu la Belgique serait française. (Pégasse).

451. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 6 augustus 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une grève s'est déclarée aujourd'hui parmi les ouvriers du puits n° 17 du charbonnage du Levant-du-Flénu à Cuesmes. Les ouvriers de ce puits exigent que le travail soit rendu à un nommé Ambroise Montel de Frameries, expulsé du charbonnage pour avoir provoqué ces jours derniers une grève partielle au puits n° 17.

452. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

A la séance de la section bruxelloise tenu le 8 août 1870, Garet a dit à quelqu'un qu'il avait reçu une lettre de Paris, et qu'il considérait la révolution comme consommée en cette ville. Il a ajouté : „Napoléon a existé, et ici en Belgique, ce sera bien vite fait."

453. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 9 augustus 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants concernant la grève.

Levant-Flénu.

Tous les puits du Levant-du-Flénu continuent ce matin à chômer. Ils persistent à réclamer que la société reprenne l'ouvrier Montel de Frameries, lequel, ainsi que je vous l'ai fait connaître par mon rapport du 6 de ce mois, avait fomenté une grève partielle au puits n° 17.

Produits.

Les ouvriers du puits n° 20, au nombre d'environ cent, sont les seuls de ce charbonnage qui soient en grève ce matin (1). Ils demandent une augmentation de salaire. Le salaire moyen des ouvriers à veine a cependant été de 4,16 fr. à ce puits la semaine dernière.

Des ouvriers en grand nombre des autres fosses du même charbonnage ont prévenu ce matin même qu'ils ne travailleraient plus demain sans une augmentation de salaire.

454. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 11 augustus 1870.

ARAB., 1 AM., 306.

Il résulte des renseignements qui me parviennent à l'instant que le travail est repris depuis hier soir aux différents puits du Levant-du-Flénu, ainsi qu'au n° 20 de Produits.

On travaille partout. On peut donc considérer la grève comme terminée.

(1) Zij begonnen te staken op 8 augustus.

455. Uittreksel uit een particulier verslag, 26 augustus 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 191.406.

Gustave Flourens, réfugié français, demeurerait à Bruxelles, rue des Longs-Chariots, n° 9. Cette maison est occupée par un sieur Bonhomme, signalé comme tenant chez lui des réunions de réfugiés.

456. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 september 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Robin a dit à la réunion du conseil général de l'*Internationale,* tenue le 8 septembre, que le gouvernement républicain français n'est que provisoire, que toute la population parisienne a une confiance illimitée dans le général Trochu, que tout le monde sera armé et conservera ses armes. Il a encore ajouté que l'*Internationale* a beaucoup contribué à l'envahissement du corps législatif par le peuple, que l'on n'a pu faire autrement que de se laisser imposer le gouvernement provisoire actuel, mais qu'une fois la paix conclue, tout sera remanié. Robin a ensuite exprimé son étonnement de ce qu'en Belgique tout est si calme, il croyait trouver les esprits en ébullition et il apprend précisément le contraire. Cela l'étonne, dit-il, d'un pays où l'on a la liberté de s'organiser et il constate qu'aucun reproche ne peut être fait à la France, où, la veille encore de la proclamation de la république, les membres du conseil de l'*Internationale* étaient persécutés. Robin a assuré qu'il avait grande confiance dans l'avenir.

457. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 september 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

On a vu hier Robin; il retourne ce soir à Paris. Il a prévu le cas de son arrestation à Bruxelles pour rupture de ban d'expulsion. Si une mesure de ce genre était prise à son égard, l'avocat Robert en informerait immédiatement Rochefort, afin que celui-ci fit une démarche en faveur de Robin.

D'après d'autres renseignements particuliers en date du 8, Robin aurait écrit au conseil général de l'*Internationale* de Londres pour l'engager à tenir prochainement à Paris son congrès annuel; mais on croit que les chefs de cette association ne donneront aucune suite à cette proposition.

458. Uittreksel uit een particulier verslag, 9 september 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 229.115.

Varlin a écrit à Brismée pour lui dire qu'il était arrivé à Paris, où il se forme partout des cercles socialistes. Au reste, dit-il, en terminant sa lettre, vous devez avoir vu Robin qui, à sa sortie de prison, est parti pour Bruxelles.

459. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 september 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

L'arrestation de Robin (1) faisait assez de bruit hier parmi les membres de l'*Internationale*. Steens a dit à ce propos : „Robin a cherché ce qu'il a, on l'a arrêté en vertu d'un droit; comment, il vient ici pendant trois jours courir chez Janson et chez Robert, dire qu'il est étonné que la Belgique soit si tranquille et que c'est le contraire qu'il attendait. Si les agents ont agi brutalement envers lui, c'est à son caractère qu'il le doit, car vous connaissez Robin, il n'y a pas moyen de discuter avec lui. Comment, ajouta-t-il, à sa sortie de prison il arrive ici, il dépense 150 francs de frais de voyage et il ne gagne rien. S'il ne voulait pas se séparer de sa femme, il pouvait la faire venir en France et ne pas s'exposer, comme il l'a fait. J'ai fait des démarches chez Mr Robert qui sera son défenseur, mais qui convient qu'il a été arrêté légalement. Le bruit court, a dit en terminant Steens, que Robin est content d'être arrêté, parce qu'ainsi il ne devra pas se battre à Paris."

460. Robin aan Brismee, oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Je te prie de me faire envoyer *L'Internationale* dont j'ai payé l'abonnement et que l'on a depuis trois ou quatre semaines cessé de m'envoyer à ma nouvelle adresse : 41, Grove Street, Park street N.W., Londres.

Les quelques numéros que j'ai vu ici, m'ont bien peu satisfait; quelle diable de passion vous a pris pour l'énergique Gambetta et sa clique, pour la république bourgeoise qui va pour longtemps peut-être enfoncer le socialisme ? Que des Parisiens purs qui n'ont jamais

(1) Robin werd op 9 september 1870 aangehouden bij het Zuidstation. Hij was vergezeld van vrouw en kind, die hem naar het station brachten. Hij verzette zich en schold de politieagenten uit.

quitté leur coin et ont été élevés dans le dogme que Paris est la seule ville du monde, puissent en ce moment se mettre ainsi le doigt dans l'œil, c'est pardonnable; mais vous êtes sans excuse, vous Belges. L'article de *La Liberté* que reproduit le dernier n° est pitoyable. Au lieu de remplir plusieurs colonnes d'écœurantes injures contre un individu qui pour le moment ne nuit pas, ne vaudrait-il pas mieux ouvrir les yeux abusés sur les gueux qui font de la défense nationale une machine qui doit les installer définitivement au pouvoir. N'oubliez pas (si vous le savez) que par trois fois le très énergique Gambetta s'est solennellement déclaré l'ennemi du socialisme. Que sont ces exécutions militaires, cette répression, ce mépris des honnêtes gens pour les tentations criminelles de la lie du peuple, dont les journaux réactionnaires nous apportent l'avis ? Etes-vous bien sûr que votre journal, qui s'appelle *L'Internationale* n'applaudisse pas en ce moment des hommes, qui assassinent des Internationaux.

Je viens de voir des drôles de choses à Brest sur votre belle république, et elles ont achevé la transformation qu'avaient commencée dans mon esprit les dénonciations de M. Rochefort, dont la nouvelle m'était arrivée aux Petits-Carmes. Elles m'ont décidé à montrer le même zèle pour la république bourgeoise que j'aurais montré pour l'empire et à passer à Londres. Il était d'ailleurs temps, je serais sans doute sans cela avec les autres internationaux de Brest au fort Boughin. J'ai trouvé que c'était assez de quatre prisons dans trois mois. Pour moi, je l'affirme, entre le régime prussien et le régime bourgeois de MM. Gambetta, Favre, Crému, mon cœur balance.

Comment n'avez-vous encore vu que Favre a menti en parlant du Mont-Valérien et en faisant parler par un accolyte une proclamations dans ce sens, sans attendre le démenti que lui donne Bismarck. Il était évident par le long récit de M. Favre que Bismarck avait retiré à la dernière entrevue la demande du Mont-Valérien. Ceci fait, les propositions de Bismarck étaient acceptables et sans le sot sentimentalisme de M. Favre la paix serait faite.

Le conseil général, je vous le dis officieusement, s'est déclaré dans le procès-verbal blessé de ce que vous n'ayez pas reproduit son manifeste. Vous le faites maintenant un mois après. Il paraît que la traduction que vous en avez faite (bien qu'on vous en ait envoyé une dans *Le Courrier des Etats d'Europe*) contient des contresens... C'est bien assez que la fatalité tue le socialisme en France, et le rende malade en Allemagne, qu'il le laisse vivre bien portant en Belgique !

Salut et solidarité.

Lire la lettre de Rochefort à Flourens.

Note. Le conseil général, où je suis allé hier, me charge de vous dire qu'il serait très heureux de recevoir quelques nouvelles de l'état des choses en Belgique. Il ne reçoit des nouvelles de nulle part.

Je prie l'ami Le Rycke de demander au rédacteur de *La Liberté* de me l'envoyer provisoirement gratis, même adresse.

461. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

La section de l'*Internationale* de Roux est dissoute.

462. Uittreksel uit een particulier verslag, 4 oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

A la séance de l'*Internationale,* section bruxelloise, du 3 octobre 1870, Vuilmet rend compte de son voyage dans les Ardennes françaises. Vuilmet a tenu un meeting à Signy-Labaye et il y a arrangé Badinguet comme il le méritait. Vuilmet dit qu'il a illuminé le jour de la proclamation de la république en France et qu'il possède un beau drapeau républicain avec la devise : Liberté, Egalité, Fraternité (1).

463. Uittreksel uit een particulier verslag, 21 oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 40.845.

Un Polonais du nom de Thadée Tyskiewicz assistait à une réunion de républicains socialistes, qui se tenait le 21 octobre *A la Maison des Tanneurs,* Grand'Place.

Le comte Thadée Tyskiewicz est naturalisé belge; il habite le pays depuis de longues années; il ne fait partie d'aucune société ou association et on ne l'a jamais rencontré à un meeting ou à une réunion. Le comte a publié à Bruxelles en 1864-1865 un volume ayant pour titre *Ecrits sur la Pologne contemporaine.*

(1) Deze werd in zijn winkel tentoongesteld.

464. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 221.662.

Un Français, nommé Cajout ou Cajoit (1), ouvrier imprimeur, demeurant rue de la Verdure, 10, et travaillant à l'imprimerie Reynders, signe parfois des articles de *L'Indiscret*. Cajout vient d'être reçu membre de l'*Internationale*.

465. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 oktober 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 40.845.

La lecture des *Ecrits sur la Pologne,* dont l'auteur est le comte Thadée Tyskiewicz, n'apprend rien de bien intéressant. Tyskiewicz s'y montre socialiste, mais non point à la manière de Hertzen, ni de Bakounine, bien qu'il les qualifie d'amis et de chefs de la jeune Pologne. Il paraît que le comte Thadée a été au service de la Russie, ce qui fait à ses compatriotes que le contenu de son livre est la résonance des roubles russes et de thalers prussiens.

466. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 november 1870.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

A la séance de l'*Internationale* du 7 novembre une vive discussion s'est engagée entre Steens et Vandervelde à propos de Robin. Steens avait consigné au procès-verbal la conduite étrange et la fuite de Robin pour l'Angleterre. Vandervelde défendait Robin en disant qu'on ne pouvait juger un homme sans connaître les motifs qui l'avaient fait agir. Dave et Steens prétentent que Robin a cherché à se faire arrêter pour être hébergé par le gouvernement belge. Steens reconnaît que l'*Internationale* a eu tort de protester contre l'arrestation de Robin.

467. Le comité fédéral du bassin de Charleroi de l'Association internationale des Travailleurs, aan de minister van financiën, 20 november 1870.

MBZ., KIB., 186.

Quand la guerre a éclaté à nos frontières entre la France et la Prusse, un immense cri de douleur s'est échappé de nos poitrines et d'un bout du monde à l'autre les peuples affiliés à l'*Internationale*

(1) Auguste Cayron.

ont joint le concert de leurs protestations aux nôtres et se sont tendus une main fraternelle.

Nous ne nous faisons point illusion sur les terribles conséquences qui devraient surgir du choc formidable de deux armées lancées l'une contre l'autre par deux despotes pour se disputer la prépondérence nationale et hausser la gloire de leurs dinastyes.

L'épouvantable charnier de ces hécatombes sanglantes et ce carnage féroce où le vainqueur ivre de sang et ébloui par ses succès inespérés, s'amuse perfidement à assassiner un peuple héroïque, un instant affaissé, a dépassé toutes nos prévisions.

Or, rien ne semble présager une issue prochaine à cette lamentable extermination préméditée par deux sauveurs de la société.

Bien s'en faut ! un génie infernal et astucieux pousse avec rage à l'immolation du vaincu et celui-ci, loin de fléchir, avec la mort ayant fait un pacte, se redresse en jurant de sauver la république et l'avenir des peuples.

Pendant ces quatre funèbres mois où les deux pasteurs traînent à l'abattoir leur bétail humain, nous avons senti toutes les calamités s'accumuler sur nos familles, mais faisant la part des évènements et de la détresse générale, nous nous sommes résignés à toutes les privations et avons supporté sans murmurer les plus cruelles épreuves.

Que font nos maîtres en présence de notre conduite ? ils tirent le meilleur profit possible de nos maux et en présence du grand nombre de bras disponibles, rognent nos salaires et augmentent nos heures de travail. Mais l'hiver est là, menaçant et terrible, le chômage général inévitable, la coupe ne peut-elle ne pas déborder.

Vous ne l'ignorez guère, monsieur le ministre, tout sacrifice a ses limites. Nous autres ouvriers, nous sommes le plus directement en proie aux désastreuses conséquences qui affligent l'industrie et le commerce, notre droit à la vie réclame du travail, c'est notre pain quotidien, car nous n'avons pas, comme nos maîtres, le temps d'attendre. Nous succombons littéralement sous le fardeau de nos souffrances.

Ne vous imaginez pas que sous le coup de tant de désolations, nous vous supplions le moins du monde. Nous venons uniquement vous signaler la triste évidence de notre situation. Si nous élevons la voix après tant de dénis de justice, c'est un supprême effort que nous tentons pour obliger à des mesures promptes et efficaces et pour démontrer à nos oppresseurs que notre maturité politique et sociale se manifeste par notre organisation internationale et la revendication de nos droits.

Donc, pas de malentendu, notre dignité est sauve. A l'œuvre, monsieur le ministre, le cas est grave et le danger solennel. Aux

grands maux il faut de grands remèdes et pour conjurer le mal les remèdes ne vous manquent pas. Les travaux d'utilité publique réclament leur exécution, il y a urgence, et les temps jamais n'ont été plus propices à faire œuvre de sagesse et de justice.

Au moindre symptôme qui menace nos frontières, vos propriétés, vos privilèges, votre pouvoir, vous puisez l'or à pleines mains sur notre sang de prolétaire, vous prélevez l'impôt, vous nous armez jusqu'aux dents, nous qui n'avons rien à défendre et le péril conjuré vous vous délivrez un bill d'indemnité.

Mais le danger pour être à l'intérieur vous paraît-il moins imminent, est-il le moindre de vos soucis et croyez-vous indéfiniment enrayer la solution sociale en étouffant les cris de la faim sous vos charges de cavalerie et vos feux de peloton ! Détrompez-vous, monsieur le ministre, tant va la cruche à l'eau qu'enfin elle se brise. La faim honnête a des droits imprescriptibles et l'instinct de notre conservation nous fait prêter l'oreille à ses conseils, car nous avons charge d'âmes et devons veiller au salut de nos familles.

Que nous importent les félicités enviées de notre neutralité, de notre indépendance et de nos larges libertés dont vous ne cessez de nous fasciner à tout propos, si toutes ces jouissances dont nous sommes accablés, ne font que mieux ressortir l'ingratitude de ceux qui nous doivent leurs splendides richesses et à qui nous devons notre inégalité politique et sociale, toutes nos misères et tous nos maux.

Le comité fédéral du bassin de Charleroi de l'Association internationale des Travailleurs,

[Get.] Albert Delwarte, Hubert, Zaublain, H. Pareit, J.-B. Bastin, Duchène, Delannoit, Decelle, Géronne.

468. De politiecommissaris van Charleroi aan de provinciegouverneur, 21 november 1870.

MBZ., KIB., 186.

Conformément à votre dépêche en date du premier octobre dernier, j'ai l'honneur de vous informer que hier à 2 heures de l'après-midi, une réunion de l'*Internationale* a eu lieu au local ordinaire chez Madame Vve Radelet, faubourg de Charleroy, Grand-rue.

Cinquante personnes de différentes sections du bassin de Charleroy se trouvaient à la réunion.

Il y a été décidé qu'une députation de trois membres serait chargée de se rendre auprès de monsieur le commissaire d'arrondissement, lui remettrait une pétition qui aurait pour base une demande d'ouvrage pour tous les ouvriers sans travail.

La plus grande mésintelligence règne dans cette société, ainsi

que le plus grand désordre. Tout le monde cause à la fois, de choses différentes l'une de l'autre, mais se rattachant pourtant au même but.

A mon avis, l'édifice s'écroule en raison même du manque de besogne et l'ouvrier remarque que, quoiqu'on dise, les patrons font d'énormes sacrifices pour donner quand même de l'ouvrage.

469. De provinciegouverneur van Henegouwen aan de minister van binnenlandse zaken, 22 november 1870.

MBZ., KIB., 186.

Je m'empresse de vous transmettre ci-joint une sorte de requête comminatoire qui a été remise le 20 de ce mois à l'adresse de M. le ministre des finances, chez M. le commissaire de l'arrondissement de Charleroy et que ce fonctionnaire vient de me faire parvenir.

Je joins également en copie le rapport de M. le commissaire de police relatif à la même affaire.

En rapprochant ces faits de ceux pour ainsi-dire identiques qui se sont produits en même temps à Verviers;

En considérant le style, la forme et l'exaltation prétentieuse des termes du document dont j'ai l'honneur de vous entretenir, il est impossible de s'arrêter un instant à la pensée qu'un tel écrit puisse être l'œuvre ni d'un ouvrier, ni d'un Belge. L'élévation de la phraséologie et la bassesse des sentiments qu'elle recouvre, exclut l'une comme l'autre hypothèse.

L'évidence d'une action étrangère, centrale et intéressée d'une part à la perturbation, d'autre part à égarer et à surprendre la religion de la classe ouvrière à la faveur de la crise que nous traversons, semble donc démontrée en cette circonstance.

En même temps, la désorganisation de l'association dont émane ouvertement cette initiative coupable, s'affirme de tous côtés; le terrain perdu par elle auprès de la grande masse des ouvriers, déjà plus d'une fois victimes de promesses décevantes et fatigués de contributions onéreuses, dont ils commencent à comprendre que leur bien-être n'est nullement la destination, semble être acquis à la cause du bon ordre. Enfin l'exemple du succès et des résultats matériels et avantageux obtenus par les associations moralisatrices, qui ont été sur quelques points opposés à l'action dissolvante de l'*Internationale,* a produit son effet en inspirant à la généralité d'éloquentes comparaisons et de salutaires réflexions.

Je me suis donc demandé, monsieur le ministre, si profitant de ces circonstances favorables, il n'y aurait pas lieu de tirer parti de l'incident actuel en signalant par la voie du *Moniteur,* par exemple, aux ouvriers que l'on cherche à entrainer, quel est le piège vers lequel

on les pousse dans un document dont il serait facile de faire ressortir la fourberie, l'injustice, l'erreur et l'impudente hypocrisie. Soumettant cette pensée à votre appréciation éclairée, j'aurai l'honneur d'attendre vos instructions, monsieur le ministre, avant d'indiquer à M. de Gerlache qu'elle devra être son attitude si de pareilles démarches se renouvelaient où s'il devait être donné suite à celle-ci.

470. De minister van justitie aan de minister van buitenlandse zaken, 5 december 1870.

MBZ., KlB., 186.

... Il n'est pas douteux que la rédaction de ce factum (1), ainsi que celui remis aux mains du commissaire d'arrondissement de Verviers a été concertée dans le comité central de l'*Association internationale des Travailleurs de Bruxelles,* qui a chargé l'un de ses membres, le sieur Steens, de donner la forme à la pensée exprimée par le conseil général. Les variantes qu'on découvre dans les deux pétitions sont de fort peu d'importance et sont l'œuvre des membres des sections fédératives.

...

471. Uittreksel uit een particulier verslag, 15 januari 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 222.601.

Un Français se disant avocat licencié et qui s'appelle, croit-on, Forest, a pris la parole au meeting tenu le 15 courant *Au Salon d'Apollon,* rue des Tanneurs par le *Cercle libre des Républicains socialistes.* Cet individu, dont le langage est très violent, se montre partisan de la république. Tous les soirs il se rend *Au Café de la Paix* où il chante comme amateur. Il porte toute la barbe et les cheveux longs. *La Canaille* est une de ses chansons favorites.

472. De hoofdpolitiecommissaris te Brussel aan de administrateur van openbare veiligheid, 17 januari 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

En réponse à votre lettre du 9 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que les réfugiés avec lesquels le nommé Frappaz Eugène est plus particulièrement en rapport, sont les nommés Goddart

(1) De petitie van 20 november 1870. Zie nr. 467.

Etienne, Bienvenu Théophile-Charles, Bonnemain Michel-Ange, Taillez Charles et Cord'homme Jacques-Henri-Charles. Tous les jours ils se réunissent entre midi et une heure à l'établissement enseigné *A la Ville de Hasselt,* tenu par le sieur Malpas, rue des Bouchers, n° 19, et le soir *A la Cour d'Espagne,* même rue.

Frappaz a été vu plusieurs fois se rendant à l'estaminet de *La vieille Bourse,* place de la Monnaie, les jours fixés pour la réunion des communards et il assistait dans ce même local au concert donné le 26 décembre dernier au bénéfice du réfugié Simon Frédéric-Guillaume.

473. Uittreksel uit een particulier verslag, 17 januari 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225. 382.

Garet a envoyé sa démission de membre de l'*Internationale* à la suite d'une discussion qui s'était engagée entre lui et Roch Splingard et Steens. Ceux-ci n'ajoutent pas foi à tout ce qu'il raconte au sujet des batailles auxquelles il aurait assisté.

474. Felix Dupont, mijningenieur te Bergen, aan Beaujean, hoofdingenieur, 6 februari 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Depuis le commencement de ce mois les ouvriers du charbonnage de Strépy-Thieu se sont mis en grève en prenant pour motif apparent une légère augmentation de retenu, demandée pour les besoins de la caisse du service médical des ouvriers.

Je dis motif apparent, car bien que tous les ouvriers de la société soient soumis au même régime par rapport à cette caisse, les charbonniers seuls se sont mis en grève, tandis que tout ce qui est attaché aux usines, continue à travailler.

Il n'y a chez les grévistes, ni chez les maîtres nulle trace de mauvaise humeur ou d'aigreur. Cette suspension de travail, qui d'ailleurs se présente presque chaque année pendant quelques jours, semblerait plutôt être le résultat d'un besoin, qu'on trouve très naturel dans les autres classes de la société, de prendre une vacance, de faire une diversion au travail constant, quotidien, monotone.

Voici les circonstances de cette grève :

La société de Strépy-Bracquegnies est associée pour son charbonnage de Strépy-Thieu à la *Caisse générale de Prévoyance.* Elle a aussi une caisse particulière de secours pour les blessés. Mais, en outre, elle a une caisse spéciale destinée à assurer le service médical de tous

ses ouvriers et de leurs familles pour les cas de maladies et d'épidémies.

Tous les ouvriers de la société sont affiliés à cette dernière caisse.

Cette caisse est alimentée à l'aide d'une retenue de 45 centimes par quinzaine sur le salaire de tout ouvrier, quelque soit son rang ou le taux de son travail.

Jusques dans ces derniers temps la somme en provenant se repartissait en 55 % aux pharmaciens et 45 % aux médecins et chirurgiens.

Les médecins et chirurgiens sont au nombre de 4 et habitent Bracquegnies, Aimeries, Goegnies et Roeulx.

Ils ont reçu en 1870 à repartir entr'eux 6134 fr.

Les pharmaciens sont à trois et habitent Bracquegnies, Goegnies et Roeulx. Il leur a été attribué en 1870 7219 fr.

En appliquant aux médicaments livrés par eux pendant l'année sur ordonnances contrôlées les prix adoptés par la commission médicale, réduits de 40 %, les pharmaciens ont trouvé une perte d'environ 2500 francs. Ils ont déclaré ne pas vouloir continuer le service dans ces conditions et ont demandé une augmentation de 5 centimes par quinzaine et par tête d'ouvrier.

Le 27 janvier, la direction de la société de Strépy-Bracquegnies a fait afficher que pour faire continuer le service médical, il fallait porter à 50 centimes au lieu de 45 la retenue de la quinzaine, et que si parmi les ouvriers il y en avait qui eussent des observations à faire, on était prêt à écouter leurs réclamations.

Le 29, une députation composée d'une cinquantaine d'ouvriers vint, après la journée finie. Elle dit que les ouvriers ne voulaient pas subir l'augmentation, qu'ils préféraient établir eux-mêmes leur service médical.

On leur fit observer l'extrême difficulté qu'il y aurait pour eux à organiser le nouveau service médical, et que, très probablement, ils ne tarderaient pas à regretter la mesure qu'ils voulaient prendre.

Les voyant persisiter dans leur intention, le directeur-gérant les prévient qu'à partir du 1er février on ne ferait plus aucune retenue pour ce service et qu'il cesserait de se faire.

Le 1er février, le travail marcha comme à l'ordinaire.

Le 2, la moitié à peine des ouvriers vint à l'ouvrage.

Le 3, la grève était complète aux charbonnages, mais les ouvriers d'usine continuèrent et continuent encore à travailler.

Le 3 vers 9 heures du matin, une députation composée de 200 ouvriers, est venue poliment entretenir le directeur-gérant des conditions à convenir pour reprendre le travail. Les uns voulaient qu'il y eut deux médecins et deux pharmaciens à leur disposition à Bracque-

gnies; d'autres, changeant la discussion de terrain, voulaient qu'il ne fut plus imposé d'amende pour les absences du lundi.

D'autres prétendaient que l'amende du lundi devait être maintenue, mais que celle relative aux absences non justifiées pendant la semaine devaient disparaître. D'autres enfin demandaient la suppression de la caisse de secours aux blessés, qui existe parallèlement à la *Caisse générale de Prévoyance,* et la suppression de la caisse médicale.

Il leur a été répondu qu'ils avaient à choisir entre la continuation du service médical avec la retenue de 50 centimes ou le service médical à régler par eux-mêmes, comme ils l'entendraient, que pour le reste, tout continuerait comme auparavant.

Le 4, tous les ouvriers se présentent aux fosses à 4 heures du matin, comme de coutume. Ils demandent si la direction a modifié sa résolution et sur la réponse négative des porions, tous rentrent chez eux.

Le 5, dimanche, on ne travaille pas, mais tout est tranquille. Aujourd'hui 6, il en est venu une cinquantaine à chaque puits, mais ceux de St-Alexandre seuls sont descendus; les autres sont retournés chez eux.

Il n'est pas inutile de dire que c'était aujourd'hui jour de paie, que tout s'est passé sans observation et que généralement ces jours-là, il y a un nombre notable d'ouvriers qui ne travaillent pas.

Pour terminer le tableau de la situation, il faut ajouter que la société a donné un subside de 500 fr. pour indemniser les pharmaciens de leur perte, que en dehors du service médical et pharmaceutique, la société donne le vin nécessaire aux malades et convalescents et des couvertures, paillasses, etc. en temps d'épidémie.

C'est ainsi que, lors de l'épidémie cholérique qui attaqua 152 ouvriers dont 82 furent enlevés, la société dépensa environ 4500 francs.

L'épidémie variolique actuelle a déjà présenté 7 cas mortels dans le personnel ouvrier, et n'est pas étrangère au déficit des pharmaciens.

La Société ne borne pas à ces sacrifices les soins qu'elle donne au bien-être des ouvriers. Indépendamment des visites personnelles que le directeur-gérant fait à ses ouvriers frappés de cas graves, on vend aux ouvriers la qualité de charbon, dite chauffour, à 0,25 fr. l'hectolitre au lieu de 0,60 fr. qui est le prix des acheteurs ordinaires.

La société leur fournit aussi le pain au prix de revient, c'est-à-dire environ 20 % en dessous de la mercuriale de Bruxelles. Il en résulte pour elle une perte annuelle de environ 1500 fr. à cause des mauvaises paies.

Tous ces bienfaits sont au fond, sinon dans la forme, appréciés par l'ouvrier.

Dans le cas actuel il n'y a de part ni d'autre de grief sérieux, et tout porte à croire que cette petite crise se terminera comme elle a commencé, sans secousse.

P.S. Le service des usines est assuré par les achats de charbons faits aux charbonnages voisins et dans le Borinage.

475. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 14 februari 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre du 10 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que Mr le directeur-gérant du charbonnage de Strépy-Thieu me mande sous la date de ce jour, en réponse à ma dépêche du 11 courant : „que tous ses ouvriers qui ne sont pas malades, sauf six (les principaux meneurs) à qui il a remis les livrets, ont repris leur travail (1) et qu'il attend que son personnel vienne le prier en grâce de rétablir l'abonnement du service médical pour satisfaire à leur demande, bien entendu avec l'augmentation de cinq centimes (retenue de 0,50 fr. au lieu de 0,45 fr. par quinzaine pour assurer la marche de ce service médical)".

476. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 23 februari 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que des trois puits n^{os} 20, 21 et 23 du charbonnage des Produits, qui étaient en activité la semaine dernière, le premier seul a repris hier le travail (2) après le chômage habituel du lundi et du mardi du carnaval. Les ouvriers des deux autres puits, au nombre d'environ 1500, ont refusé hier et aujourd'hui encore de travailler sans une augmentation de salaire. Ils prétendent qu'il existe une reprise des affaires commerciales et veulent en profiter. Ce qui leur fait supposer cette reprise, c'est que, contrairement à l'habitude, on aurait travaillé lundi et mardi à quelques puits du voisinage, entr'autres à ceux de l'Agrappe à Frameries, et que pendant ces deux jours et même le dimanche précédent, on n'a pas arrêté les expéditions par waggons. Ces ouvriers travaillent presque tous 6 jours par semaine et ceux à veine gagnaient environ 3,40 fr. par jour. La direction du charbonnage des Produits ne fait pas droit

(1) De staking eindigde op 9 februari.

(2) Nrs 21 en 22 herbegonnen de volgende dag.

à leurs réclamations et pense qu'ils se remettront au travail demain.

Le travail a repris hier dans les conditions ordinaires au charbonnage de Belle-et-Bonne, voisin de celui des Produits, et continue aujourd'hui.

477. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur 25 februari 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Mon rapport d'hier sur la grève de Produits était à peine parti que j'apprenais qu'une grève partielle était produite la veille au puits Sentinelle du Charbonnage du Nord-du-Bois-de-Boussu à Boussu.

Déjà le mercredi, lendemain du Carnaval, les ouvriers ne s'étaient présentés qu'en nombre restreint à cette fosse, et on n'avait tout au plus pu extraire qu'un demi trait; mais le lendemain, jeudi, les ouvriers se sont également rendus à la fosse, mais ont refusé de descendre sans indiquer de prétexte. A la date d'hier soir le travail n'était pas encore repris.

En présence de cette disposition des esprits, la direction a l'intention de faire remettre tous les livrets à la disposition des ouvriers.

Je dois vous informer à ce sujet que déjà depuis plusieurs semaines une sourde fermentation règne parmi les ouvriers du Borinage en général. En présence d'une reprise possible, ils se disposent à réclamer une augmentation de salaire. Cependant je dois dire qu'il est à ma connaissance que la direction des Charbonnages unis a l'intention d'augmenter sous peu les salaires de ses ouvriers en général, sans même attendre de réclamation.

478. Gilbert, directeur van de Charbonnages-unis-de-l'Ouest de-Mons, aan Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen; Boussu, 27 februari 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Nous avons l'honneur de vous informer que quatre-vingt douze ouvriers à veine travaillent aujourd'hui à notre fosse Sentinelle et que, par conséquent, la grève est terminée.

479. Uittreksel uit een particulier verslag, 28 februari 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Garet s'est de nouveau fait présenter à l'*Internationale;* il a indiqué son adresse : rue de l'Etuve, 57 (1).

480. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 19-23 maart 1871.

ARAB., PG., 218.

Il y a une dizaine de jours un grand nombre de fabricants de cigares d'Anvers ont fait parvenir au parquet copie d'un projet d'association entre maîtres à l'effet de résister aux exigences des ouvriers cigariers, qui deviennent de jour en jour plus impérieuses et plus grandes (2). Ces messieurs désiraient avoir l'avis du parquet sur la légalité des mesures qu'ils se proposaient de prendre. Il leur fut répondu qu'en cas semblable, le parquet recevrait toujours avec grande satisfaction, connaissance de toutes les mesures que l'on se proposait de prendre, ainsi que tout ce qui serait de nature à l'éclairer sur les intérêts en jeu, mais que pour le reste, il voulait, plus qu'en toute autre matière, réserver sa liberté d'action et d'appréciation et ne pas se départir, tant qu'il le pourrait, surtout vis-à-vis des ouvriers, de la plus stricte neutralité, que tout ce qu'il pouvait faire pour répondre aux désirs des fabricants de cigares, aurait été les avertir au cas où une mesure proposée eut été en opposition manifestement évidente avec la loi.

---

(1) Hij verbleef in België van oktober 1869 tot oktober 1870, engageerde zich dan bij het Franse leger — tot dan toe was hij deserteur — en ontvluchtte weer 12 januari 1871.

(2) Société fondée par les fabricants de Cigares d'Anvers dans l'intérêt général de leur Industrie, Statuts, Anvers, 1871, 9 p. in 8°. Volgens dit reglement werd de maatschappij opgericht op 2 maart 1871 tot handhaving van de belangen van werkgevers en arbeiders. Buiten een reeks artikels betreffende het bestuur en inwendige inrichting van de maatschappij, handelt slechts één artikel over het sigarenmakersbedrijf zelf :

Art. 7. 1° Les Sociétaires s'engagent à délivrer à leurs ouvriers des livrets, et de n'accepter chez eux que des ouvriers cigariers munis d'un livret régulier.

2° Aucun membre de la Société n'acceptera de nouveaux ouvriers cigariers sortant de la fabrique d'un autre Sociétaire que le Lundi ou au plutard le Mardi avant 1 1/2 heures après-midi.

3° Si par suite des exigences croissantes des ouvriers une grève éclatait chez un membre de la Société, celui-ci devra immédiatement en donner connaissance par écrit à la Commission.

Celle-si se réunira d'urgence et soumettra à l'assemblée générale des Membres, les résolutions qu'elle jugera nécessaire dans l'intérêt des parties.

Quelques jours après ces MM. envoyèrent chez moi, pour me demander l'explication des dispositions pénales relatives aux grèves. Je me bornai pour toute réponse à leur mettre dans les mains le commentaire de M. Nypels et le traité de M. Willequet.

J'ai appris que dans le courant de la semaine dernière une réunion de fabricants de cigares avait eu lieu à Bruxelles, q'on avait dû y prendre ou y examiner des mesures analogues à celles qui nous ont été soumises.

A Anvers les fabricants se sont depuis quelques jours constitués en société, mais il ne paraît pas que l'adhésion aux statuts proposés ait jusqu'ici été unanime. Il doit y avoir aujourd'hui (19 mars) une réunion des fabricants au *Café français* vers midi.

D'autre part, les ouvriers ne sont pas restés inactifs. Depuis quelques semaines ils ont proposé un ultimatum semblable à celui qui aurait été envoyé aux fabricants de Bruxelles. Une grève aurait éclaté en même temps dans les ateliers de M. Van Swieten à Bruxelles et dans ceux de M. De Gruyter et de M. Haamspolin à Anvers. Les principales exigences des cigariers consistent à vouloir que les maîtres renvoyent immédiatement tous les poupiers et n'en admettent plus à l'avenir dans leurs ateliers, que le tabac soit livré préparé aux ouvriers, que les cigares soient payés à l'ouvrier deux francs de plus au mille.

La sanction de leurs exigences est comme toujours : la grève successive qu'ils prétendent étendre dans tous les ateliers du pays qui ne passeront pas par leurs conditions.

Le nombre des ouvriers cigariers est d'environ 800 à 900, chiffre qui en présence de l'usage des poupiers doit être porté à 1800, il y a en plus environ 400 ouvriers ou employés chargés de la manipulation et du contrôle.

Les cigariers sont constitués en une société locale affiliée à l'*Internationale* de Londres. Depuis quatre ans, nous paraît-il, sans peser beaucoup sur les ouvriers et les patrons, ces ouvriers sont parvenus à englober successivement dans son sein presque tous les ouvriers cigariers d'Anvers. Une estimation équitable des ressources pécuniaires de cette „Trade's Union" les porte de 7 à 8000 francs. Les ouvriers assurent pouvoir compter sur le concours du comité central de Londres. La société locale envoie à Londres une quotepart des deniers qu'elle reçoit : 40 cs par semaine et par membre. L'ouvrier ne paie que 25 centimes par semaine en faveur de la caisse locale. Je dois recevoir un exemplaire des statuts de la société anversoise. La société locale doit décider la grève et si mes renseignements sont exacts, c'est aujourd'hui à midi qu'elle doit délibérer à ce sujet au

local *St Sébastien*. J'ai pris des mesures pour être informé de ce qui s'y passera.

La grève résolue ici, le comité de Londres aura à décider s'il l'approuve, s'il l'appuiera et dans quelle mesure il l'appuiera. Si elle éclate, comme tout porte à le croire, l'ouvrier en grève recevra deux francs par jour et sera même payé pour une demie journée. Les ressources devenant moindres, il ne recevra plus qu'un franc 50 et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement de la réserve, ce qui, si la grève se généralise, ne tardera guère.

Quant à l'organisation intérieure de la société d'Anvers, voici les renseignements que j'ai pu obtenir. L'association a pour président un ouvrier nommé Hazaert, ouvrier médiocre, que des patrons accusent, je ne sais sous quel fondement, de vivre en partie du produit de la caisse commune. Chaque atelier a une sorte d'ouvrier inspecteur auquel les autres obéissent et qui quatre fois par semaine rend compte au conseil de ce qui se passe à l'atelier. Beaucoup de maîtres ne savent pas quel est ce contrôleur. Les réunions du conseil ont lieu au local *St Sébastien*. Ce conseil est en rapport fréquent avec d'autres comités locaux, même avec des comités étrangers et l'on aurait depuis quelque temps remarqué des allées et des venues du comité de Londres.

Les cigariers devraient cependant bien se souvenir que les ouvriers d'Anvers ont éprouvé que l'*Internationale* est plus prodigue de promesses et d'excitations mauvaises que d'écus. Nous avons eu, il y a trois ans, ici une grève de voiliers dont toutes les exigences étaient loin d'être injustes, qui a duré très longtemps et tout ce que l'*Internationale* a fait pour eux a été de leur donner 200 fr. Ils devraient peser aussi bien mûrement la question de savoir s'ils ne travaillent pas dans l'intérêt exclusif des ouvriers de l'industrie anglaise. C'est ce que leur reprochent les maîtres. Voici comment ceux-ci répondent aux demandes des ouvriers.

L'exigence de la suppression des poupiers est dictée par la crainte de les voir se substituer aux ouvriers auxquels ils feraient concurrence d'abord pour la fabrication des cigares communs puis de tous autres. Or d'une part la demande est assez forte sur la seule place d'Anvers pour donner actuellement de l'ouvrage à deux cents ouvriers et plus. Elle le serait infiniment davantage si l'on parvenait à abaisser le prix de la main d'œuvre. Un négociant m'a dit avoir dû récemment refuser une commande de 5 millions qui ira à l'étranger, vraisemblablement en Allemagne, parce qu'il n'y pouvait gagner suffisamment.

D'autre part, le poupier commence à travailler à 12 ans et reste cinq à sept ans poupier, on estime que le temps normal d'apprentis-

sage est de 5 ans au moins. Mais on ne doit pas s'imaginer que chaque année un 10e des ouvriers au moins passe de la poupée à la robe. Quand il y en a quinze par ans, c'est beaucoup. La femme ne concourt au travail du cigarier que pour une part très minime, pour aider l'ouvrier en chambre et généralement hors les heures d'atelier. Il paraît que quelques maîtres ont récemment employé des poupiers ayant un certain temps de stage à la fabrication dans leur atelier de cigares communs.

Du moment où le poupier disparait comme élément de la fabrication, il va de soi que la production est diminuée non seulement à cause de la diminuation du nombre des travailleurs, mais à cause de la perte de temps, économisée sans cela par la division du travail et à cause du passage pour l'ouvrier d'une occupation à l'autre. Cependant ce ne serait pas là, disent les maîtres, la conséquence la plus désastreuse de cette révolution. L'ouvrier, habitué à faire la robe et à ne faire que la robe, celle des cigares du prix surtout a besoin d'une grande habilité de doigt, s'il travaille à des ouvrages plus grossiers exigeant une autre manipulation, il se gâte la main. Il ne lui faut pas deux mois pour avoir à ce sujet fait des pertes très sensibles. C'est ce que l'on remarque chez l'ouvrier qui quitte Anvers pour aller à Londres où le salaire est plus considérable et où on travaille sans poupier. En huit ou neuf semaines il ne sait plus faire de bonne besogne.

Une des causes principales qui font que le nombre des poupiers qui deviennent ouvriers est si restreint, est que les ouvriers qui les employent, ont tant d'incurie qu'ils ne leur apprennent rien et ne redressent aucune de leurs mauvaises habitudes. J'étais disposé à voir dans ce laisser-aller de l'ouvrier tâcheron un parti pris pour tuer la concurrence à naître, il m'a été répondu que les pères qui emploient leurs enfants pour les aider, n'agissent pas autrement que les autres.

Il paraîtrait que l'obligation imposée aux fabricants de tout préparer en quelque sorte à pied d'œuvre pour le travail de leurs ouvriers leur causerait des dépenses excessivement considérables et qui feraient dans d'autres proportions considérables renchérir la main d'œuvre. Tous les maîtres se refusent à cette exigence.

Enfin la demande de 2 fr. par mille cigares en plus ferait que l'ouvrier n'ayant pas un écart aussi considérable à supporter entre le prix du travail du cigare fin et du cigare commun, travaillerait de préférence ce dernier et se gâterait par conséquent la main de plus en plus. Le travail est actuellement payé de 8 à 16 francs le mille et même 22 fr le mille. L'ouvrier fait presque partout défaut et toujours le lundi et souvent le mardi et malgré cela un bon ouvrier peut gagner

jusque 36 fr par semaine à l'atelier. Le prix du travail est donc rémunératoire et n'expose pas l'ouvrier aux privations. Mais un très grand nombre de cigariers sont adonnés à l'ivrognerie et à la débauche. Il en est peu qui économisent et aient de l'épargne.

La fabrication de cigares a surtout en vue l'exportation. L'exportation en est de 15 à 20 millions de cigares.

Or, l'étranger nous fait une concurrence des plus difficiles à soutenir, la Hollande a la main d'œuvre à meilleur marché, le tabac qui coûte chez nous 13 fr 10 cs revient aux Hollandais à 70 cens. Il y a un droit protecteur de 14 frs, mais que l'on charge quelque peu la main d'œuvre chez nous et la Hollande nous fera concurrence même sur le marché intérieur, la fraude qui n'existe pas sur nos frontières autrement qu'à l'état d'infiltration, s'y fera sur une vaste échelle. L'Allemagne crée partout des manufactures de tabac. Metz et Strasbourg en ont déjà chacune deux. L'Allemagne emploie la femme comme ouvrier et comme poupier. Jadis ce n'était que l'ouest de ce pays qui fabriquait le tabac. Toute l'Allemagne s'adonne à cet industrie. L'Angleterre paie la main d'œuvre plus cher, mais si l'on introduit chez nous les prix anglais et les mêmes procédés de fabrication, il en résultera que nous perdrions ce marché parce qu'il y aura toujours en plus à charge de nos producteurs les frais d'expédition.

Telles seront, disent les fabricants, les conséquences des exigences des ouvriers dans le présent. Dans l'avenir elles seront plus graves encore, puisque dans dix ans, si l'on n'emploie plus de poupiers, il n'y aura plus un seul ouvrier cigarier en Belgique, les cigariers ne se formant plus et les fabricants ayant dû fermer leurs fabriques.

Quelque fondés que puissent être les raisonnements, si la grève imminente pouvait parvenir à dicter sa loi, je ne crois pas, pour le moment du moins, au danger signalé.

Les cigariers n'ont ni les ressources pour soutenir une grève générale, ni les qualités voulues pour souffrir les privations que devrait entraîner une lutte de longue durée contre les fabricants qui possèdent des ressources très grandes, paraissent s'entendre du moins en très grand nombre, pourraient faire venir des ouvriers étrangers et même des femmes de l'Allemagne pour remplacer les mécontents. Les ouvriers ont choisi un moment où le maître n'est pas pressé d'ouvrage, où il ne travaille que pour maintenir sa fabrique et se faire un stock, ils n'ont que quelques milliers de francs dans la caisse locale, si le négociant a du tabac en trempe, il trouvera toujours parmi les non-adhérents à la grève qui le travaillera et il pourra sans grande perte pour lui prononcer un lock-out qui aura en quelques jours épuisé les ressources de la caisse. Les ouvriers me paraissent

agir avec une incurie et une ignorance complète de ce qu'ils doivent faire pour aboutir, car il est incompréhensible que dans une industrie qui ne rapporte en égard aux habitudes des ouvriers pas de plus fortes salaires, on accorde aux grévistes deux francs par jour, surtout sur des ressources aussi restreintes que 8000 pour 8 à 900 individus et que l'on n'exige pas du gréviste qu'il se prive dans la limite du possible pendant toute la durée de la grève.

Les institutions similaires anglaises agissent d'autre façon ! Elles s'assurent d'abord par des cotisations importantes en faveur de la caisse des grèves d'une réserve et de revenus importants, voire même l'appui d'autres unions. Je n'ai pas besoin d'indiquer par des chiffres quelles sont les ressources de ces sociétés qui dictent à l'industrie anglaise une loi qui menace de devenir un arrêt de mort pour bien de ses branches. Le budget de bien des états est moindre que celui de ces puissances réunies. Plus, la grève déclarée, on n'accorde aux grévistes que de quoi ne pas mourir de faim, au plus donne-t-on quelques secours à ceux qui sont plus spécialement chargés d'enfants. On se rationne comme dans un siège et on ne finit par céder que lorsqu'après s'être réduit aux plus dures extrêmités, il n'est plus possible de tenir. Les cigariers d'Anvers sont absolument incapables, je ne dirais pas de réaliser un tel plan, mais même de le concevoir.

Les fabricants réunis paraissent disposés à prononcer le lock out général. J'ai donné à ceux avec qui j'ai été en rapport le conseil de ne pas le faire. Si donc l'*International* de Londres n'a pas l'intention de donner un appui pécunier considérable aux cigariers belges et de les contraindre à se mettre immédiatement et simultanément en grève, les nuages qui couvrent l'horizon gronderont sans éclater et nous ne verrons pas une grève qui puisse durer plus de 15 jours. Si cela a lieu, ce ne pourra être que grâce à des promesses et des excitations étrangères. Si l'*Internationale* est décidée à faire des sacrifices avant de faire céder les fabricants, elle aura épuisé d'autant plus d'argent que pendant le chômage les fabricants continueront à faire le commerce de tabac. Si elle ne prétend pas entrer en une grève très sérieuse, elle échouera et les ouvriers endettés reprendront l'ouvrage aux conditions anciennes, sans avoir gagné autre chose que de la misère et plus d'habitude de paresse en plus. Si elle fait les sacrifices voulus, ce ne peut être que dans le but de tuer sur les marchés étrangers la concurrence des fabricants belges.

Dans ces conditions tout ce qui est à prévoir est d'abord une certaine agitation, la cessation du travail dans un certain nombre d'ateliers et peut-être, si soit par le fait des maîtres, soit par celle des ouvriers, la cessation du travail devient générale, une durée de grève

d'une semaine au plus avec promenades voire même des cris sans aucun écho parmi le reste de la population ouvrière.

J'ai prié MM. les fabricants de me donner avis de toutes les menaces et voies de fait dont eux ou les ouvriers qui prétendent travailler pourraient être l'objet. M. le Commissaire en chef est averti et prié de surveiller de près ce mouvement. Si les menées étrangères se feraient remarquer, surtout par des distributions d'argent la situation deviendrait plus grave et je me hâterais de vous en donner connaissance. Mais rien ne me fait prévoir des désordres de quelque gravité, ni une extension de la grève à d'autres industries.

Les rapports entre les maîtres et les ouvriers sont, comme on le voit, des plus tendus et malheureusement le maîtres ne professent pas — cela serait-il possible ici ? j'en doute — à l'égard de leurs ouvriers les sentiments de constante bienveillance et la sollicitude éclairée pour leur bonheur et leur avenir, qui doivent concourir à la pacification entre les intérêts hostiles et prévenir les conflits, en même temps qu'aider à former des classes morales. Les ouvriers de leur côté ne représentent qu'un tableau bien triste dans leur abjection. Mais dans cette abjection même existe un motif péremtoire pour n'avoir jamais rien de dangereux, ni de grave à redouter pour l'ordre public de la part de gens qui n'ont pas plus d'énergie. Une levée, une grève de la part des ouvriers du port ou du bâtiment devrait donner lieu à des graves appréhensions, une grève de cigariers n'est pas de nature à inspirer des craintes analogues.

L'industrie de la fabrication des cigares serait de nature à être parfaitement appropriée au travail en chambre et en famille. Mais la facilité que ce genre de travail donne au vol et à la tromperie et le manque de délicatesse dans la classe qui manie ces marchandises fait que le maître n'ose pas y recourir dans une large mesure et pour des marchandises dont l'élaboration est très rémunératoire. Il est en effet impossible de calculer à 100 cigares près ce que doit produire un kilogramme de tabac et il faut une grande habitude et une dégustation réfléchie pour discerner si l'ouvrier a produit le cigare qui lui a été commandé ou s'il n'en a pas mélangé l'intérieur de qualités inférieures. Si le fabriquant pouvait compter plus complètement sur la probité de l'ouvrier, il y aurait dans cette fabrication un genre de travail appelé à moraliser et à rendre heureuse une classe nombreuse d'ouvriers qui pourraient s'établir à proximité des grandes villes. La difficulté du contrôle rend ce vœu presqu'irréalisable autrement que comme une exception. Cette difficulté du contrôle rend aussi inapplicable la vente par le patron à l'ouvrier du tabac à manipuler à charge de revente par l'ouvrier au maître du cigare fabriqué, le maître ne pouvant avoir de contrôle que du poids et non de la sincérité mar-

chande de ce que lui est rendu. Le mode normal de paiement qui économiquement conviendrait à cette industrie, serait d'intéresser l'ouvrier aux bénéfices que le maître peut faire sur la quantité de tabac employé. En effet, tel ouvrier habile tirera d'un kilo un tiers de plus que l'ouvrier gâcheur ou maladroit. Pour que la rémunération de l'ouvrier fut en rapport avec les services rendus et les bénéfices qu'il fait faire, il conviendrait qu'il fut payé non seulement en proportion du nombre de cigares, du fini de son fabricat et de la difficulté vaincue, mais surtout d'autant qu'il a plus fabriqué avec une quantité donnée de tabac. Les patrons à qui j'en ai parlé m'assurent que bien que de cette façon l'ouvrier pourrait gagner davantage, il avait été fait entre tous les ouvriers un accord, fruit évident des tendances de l'*Internationale* par lequel, pour maintenir un minimum de salaires élevé et égal pour tous, les ouvriers s'engageaient à ne pas produire au moyen des mêmes matières premières plus les uns que les autres. On voit là la pierre de touche remarquée par tous les économistes, qui se sont occupés des tendances sociales de l'*Internationale.* Cette tendance de politique a surtout marqué dans l'industrie du bâtiment, dans les grèves suisses et dans les industries, qui admettent le travail à la journée. Tous les publicistes sont unanimes pour considérer de telles exigences comme la conséquence la plus fatale de cette association pour l'industrie et surtout pour l'avenir économique et moral de la classe ouvrière qu'elle domine et tyrannise. L'*Internationale,* je ne dis pas à beaucoup près toutes les trades unions, quoique la tendance a un niveau d'égalité désastreux, soit au fond de la plus part des aspirations des sociétés de grève, l'*Internationale* ne souffre pas d'inégalité parmi les ouvriers, elle ne veut pas que quelques-uns fassent des progrès interdits à la médiocrité et à l'inapplication, elle prétend élever la classe tout entière en sacrifiant l'individu et amener avec l'égalité des salaires l'égalité dans le travail en prenant pour norme de la perfection de l'œuvre, de la quantité des produits fournis et de l'économie dans la production, le travail des plus incapables et des moins diligents. Morte l'émulation, l'industrie perd tout ce qu'elle avait le droit d'en attendre et aucun ouvrier ne s'élève ni moralement, ni économiquement au dessus des autres. Tout mobile à une vie de bonne conduite, à l'application au travail, tout ce qui élève l'individuabilité est écrasé au profit de la tendance commune et du bien-être commun de la classe. Exista-t-il jamais un plus complet despotisme, plus étendu, qui saisisse plus d'individus d'une façon complète dans leur vie entière et dans tout leur avenir ? Et encore, si au prix de tant d'aptitude mise à néant, de tant de travail mal fait, de tant de perfectionnement omis, la classe ouvrière voyait son sort amélioré. Mais non, cette tendance ne peut aboutir

qu'au renchérissement de toutes choses et ce que l'ouvrier gagnera en salaires, et sans jamais pouvoir aboutir à l'état auquel peut actuellement atteindre sous le régime de la liberté de l'offre des services, un ouvrier hors ligne, il devra dans une même proportion le donner en plus en dépenses pour satisfaire ses besoins. Eh puis ! il n'est que trop vrai qu'une marchandise n'est pas de nature à atteindre jamais au delà d'un certain prix et que le bénéfice que l'ouvrier peut enlever à son profit à l'entrepreneur d'ouvrage, ne peut sans danger et sans tuer l'épargne, atteindre une forte somme, que le bénéfice de l'entrepreneur n'est que très peu de chose en présence des sommes que dans les conditions les plus favorables il paie aux ouvriers. Les conséquences premières des luttes quand même pour l'élévation des salaires dans toutes les industries et dans les conditions que nous venons d'indiquer doivent être des désastres immenses pour les industriels et partant pour les ouvriers, sans même que les pères aient pu contribuer au bonheur de leurs enfants.

La coopération peut prendre sa place dans l'industrie de la fabrication des cigares et ce qui le prouve, c'est qu'il y a des gens qui trouvent du bénéfice à faire faire des cigares au moyen de tabac qu'ils achètent et que d'autres en commandent directement aux ouvriers en chambre. Mais c'est à condition qu'elle ne se fasse pas illusion sur les conditions auxquelles est nécessairement liée son action, non plus sur l'étendue et la portée de la place, qu'elle peut être appelée à occuper dans la production. Le commerce de tabac se fait en très grand, à telles enseignes même qu'il ne se traite pas d'affaires de première main sur une grande échelle dans le port d'Anvers, le fabricant doit être approvisionné pour longtemps et d'un très grand nombre de qualités. Il en est d'excessivement chères. Cette marchandise est d'une très grande variabilité de prix que le négociant doit chercher à prévoir et escompter. Il y a des années favorables, comme l'année dernière, il en est de défavorables pour les achats, comme le sera l'année prochaine.

La fabrication des cigares à Anvers et partout où elle se fait en grand est avant tout basée sur le grand commerce des tabacs et sur la spéculation. Il doit être interdit aux ouvriers, associés surtout, tant qu'ils ne seront pas plus nombreux et qu'ils n'auront pas plus d'épargne, qu'il n'en ont, de se lancer dans ces opérations. Plus tard, même en admettant l'hypothèse impossible qu'ils se soient fait un fonds de réserve important, il sera de longtemps difficile de trouver des ouvriers à même de diriger des opérations aussi délicates et aussi importantes, plus difficile encore de trouver, comme c'est une condition nécessaire de la coopération, un contrôle efficace chez les coassociés.

La coopération d'ouvriers associés ne peut avoir en vue qu'une fabrication de genre peu compliquée, se contentant de quelques boucauts ou balles de tabac comme mise de fonds. Avant longtemps elle ne pourra être à même d'attendre le payement de ce qu'elle aura fabriqué. Tout est donc désavantage dans la lutte qu'elle entreprendrait contre la grande industrie. Il n'y aurait pour elle qu'un avenir, celui de l'exploitation au profit de l'ouvrier d'une plus grande habilité et d'une plus grande économie dans l'emploi des matières premières, qualités, cette dernière du moins, non rémunérées pour les causes que nous avons vues dans l'industrie actuelle.

Une scrupuleuse probité, rare chez l'ouvrier, surtout chez le cigarier — il n'y a pas de maître qui n'estime à des sommes considérables ce qu'on lui vole chaque année — une délicatesse qui appelle la vogue sur le produit des associés sont encore des conditions absolument indispensables à la réussite de l'entreprise ainsi limitée. La coopération, surtout celle qui envisage la société de production, n'est possible qu'avec la première mise de fonds d'une scrupuleuse probité chez tous ses membres et un contrôle incessant les uns sur les autres. Il lui faut un atelier suffisant pour obéir à la loi de la division du travail. Elle est plus encore un moyen d'éducation et de moralisation qu'une voie vers l'aisance. Pour entrer en coopération semblable il fallût déjà une très grande dose d'abnégation afin de faire dans les moments difficiles, surtout au milieu des mauvais exemples, des entraînements et des occasions de dépense trop ménagées, sou par sou, l'épargne nécessaire pour constituer dans l'avenir le capital social. Il en faut chez tous, un seul mauvais sujet pouvant tout compromettre et le crédit de la coopération n'ayant que la valeur morale de tous et de chacun pour base et pour fondement unique. Pour aboutir même dans les limites que j'indique, il faudrait que les ouvriers de cette classe commençassent à réformer leur vie et adoptassent des habitudes que l'on n'est point habitué à voir dans nos classes inférieures. Les écrivains allemands qui ont traité cette matière envisagent l'ouvrier belge des dernières classes comme des moins aptes à embrasser cette voie, parce que, disent-ils, il y a dans notre pays 400.000 familles inscrites sur les tables des pauvres et qu'elle est interdite à tous ceux qui n'ont pas le sentiment de l'honneur personnel assez développé pour ne pas sentir ce qu'il y a d'humiliant à accepter une semblable inscription.

Nous ne prétendons pas que la tâche soit impossible, mais il faut avouer qu'en présence de l'état intellectuel et moral de nos classes ouvrières, elle est ardue et difficile et le doute est permis en face de la tâche.

Ps. Depuis que le présent rapport est terminé, nous avons appris que des pourparlers ont eu lieu entre divers ouvriers, entre autres le nommé Haezaert et le secrétaire Mineur et des fabricants et que les premiers se sont montrés intraitables. M. Stein, qui se savait le premier menacé, a le 22 courant fini par déclarer chez lui la cessation du travail. Plusieurs maîtres ont le 22 et le 23 déclaré la même chose. On s'attend pour le 25 à la fermeture de toutes les fabriques à 4 ou 5 exceptions près. Les maîtres savent qu'ils ont tout à redouter du système des grèves successives et veulent par le lock out, qu'ils prononçent tous en même temps, réduire les ouvriers. Ils prétendent que ces derniers ont puisé dans les événements de Paris un surcroît d'audace, d'autre part la facilité de trouver de l'ouvrage au port où manquent les bras, peut faire durer la grève plus qu'on ne le prévoit.

481. Verslag van een politiecommissaris te Brussel, 22 maart 1871.

StB., Mt., 5.

D'après les renseignements recueillis, la société l'*Internationale* a toujours ses séances *A la maison des Tanneurs,* Grand'Place, tous les lundis. Rien de nouveau ne s'est produit dans les dernières séances; on n'a remarqué aucune agitation dans ces derniers temps, tout est calme.

482. Rapport van P. Minet, officier van politie te Brussel, 3 april 1871.

StB., Mt. 2.

Hier, deux avril courant, quatre délégués du *Cercle Populaire,* mais qui, en définitive, n'étaient autres que quatre affiliés de l'*Internationale,* d'après ce que j'ai ouï dire, ont tenu un meeting dans la salle de concert de l'*Alcazar.*

Dans cette séance, qui a duré de 2 à 4 heures de l'après-midi, et où l'on s'est traité de „citoyens" à profusion, les quelques rares orateurs (sic) ont cherché à démontrer que l'ordre, tel qu'il existe maintenant, n'est que le désordre et que pour obtenir l'ordre réel une république, une et indivisible, était indispensable. Un autre, un nommé Pelerin ou Herman, je crois, a parlé de la triste position dans laquelle se trouvent les ouvriers; il a ensuite rappelé les douloureux événements, qui ont eu lieu lors des derniers troubles, qui ont éclaté dans le Borinage, et a terminé en proposant le renversement de tous les gouvernements.

Parmi ceux, qui ont pris la parole, j'ai reconnu le nommé Delesalle et un nommé Vandenkerckhoven, attaché à la rédaction du *Peuple Belge*.

Le nommé Coulon, qui présidait le meeting, a dit qu'il espérait que la petite Belgique, déjà trop longtemps endormie, se réveillerait bientôt pour se mettre à la fête (sic) et il a ajouté que le changement qui venait de se faire en France, s'étendrait bientôt sur toute l'Europe.

En terminant la séance, ce Coulon a donné lecture du procès-verbal, approuvé par assis et levé, par lequel, à la suite de plusieurs considérants, l'assemblée proposait le renversement de toutes les autorités pour être remplacées par la république telle qu'elle existe, en ce moment, à Paris, la seule à même de procurer à tous les citoyens la liberté et l'égalité.

En somme, ce meeting n'a pas eu tout le succès qu'en attendaient probablement ceux qui l'ont provoqué; la salle était loin d'être remplie, malgré que tous les affiliés de l'*Internationale* s'y trouvaient, et les rares applaudissements qui ont eu lieu, partaient d'eux.

Enfin, ce meeting, que le comité se propose de renouveler chaque fois que ses moyens le lui permettront, n'a d'autre but que de prêcher la guerre civile parmi nous.

483. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 april 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Vuilmet est revenu de Paris; il y a vu Longuet, qui l'a chargé d'être en Belgique le vendeur et le dépositaire du *Journal officiel de la Commune*. Il a à cet effet une autorisation écrite et signée par Longuet, délégué au ministère de l'Intérieure à Paris.

Vuilmet dit que les membres de la *Commune de Paris* jouent leur tête. Il a conseillé à Longuet de faire en sorte qu'ils se procurent tous un certificat d'un commissaire de police belge, au nom d'une personne honorable; de cette façon ils pourront s'en servir pour s'enfuir.

484. Uittreksel uit een particulier verslag, 4 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Dans une de ses dernières séances, l'*Internationale* de Bruxelles a refusé d'admettre le sieur Gustave Garet, qui depuis son retour de France avait demandé à faire de nouveau partie de cette association.

485. Verslag van twee officieren van politie te Brussel, 9 mei 1871.

StB., Mt., 1.

Meeting du 8 mai 1871.

Commencé à 7 heures 40 et fini à 10 h. 25. Président : M. Coulon; membres : Clemen et Pelgrims (1).

La séance est ouverte par un discours prononcé par Coulon, dans lequel il fait ressortir ses idées pour la révolution, ainsi que pour la proclamation de la commune, etc., etc.

Viennent ensuite :

1° Pelgrims approuve fortement les paroles sensées, dit-il, de Coulon et il ajoute : „Citoyens ! faites comme à Paris, prenez les armes et dans ce cas vous me verrez marcher en tête, exigez le plus vite possible le renversement de l'administration communale, qui ne fait que disposer des fonds au détriment des patentables, etc.

2° Gregoire voudrait renverser le gouvernement, dont les membres, dit-il, sont des bavards, tels que Bara, Rogier, Dumortier, etc., qui sont tous capitalistes. Il dit aussi que sous la commune il réduirait la ville en six sections, qui auraient pour elles chacune une communauté à part, et dont les membres de chacune d'elles formeraient le pouvoir. Coulon reprend, critique fortement les actions des représentants et dit que les membres du gouvernement actuel ne parlent que de l'instruction publique, mais sur une toute autre échelle que la leur.

3° Verbruggen dit qu'il n'y a pas d'égalité, voyez, dit-il, ce qu'a fait Bonaparte, il a assassiné un citoyen innocent. Il ajoute que le peuple est malheureux, rien que parce qu'il ne comprend pas ses intérêts et que ce n'est que la proclamation d'une communauté qu'ils pourront revendiquer. La commune est une association de braves gens, tandis que sous ce gouvernement nous sommes soumis aux plus grands malheurs.

4° Schoy parle dans le même sens, mais il ajoute que d'ici peu, il faut que cela change. Frère-Orban est un grand bavard, qui ne travaille que dans son intérêt avec tous les capitalistes, tels que Tesch, Dumortier, Malou, etc., et enfin, en majeure partie tous les catholiques qui sont au pouvoir.

5° Hérick ou Férick parle dans le même sens que le précédent et propose le renversement du gouvernement.

---

(1) Verbeterd in potlood : Pellering.

6° Raingo, Louis, né à Mons en 1810, marchand d'aunages, demeurant rue St-Ghislain, n° 23, déclare être révolutionnaire dans l'âme, et désire que la commune triomphe. Il y sera le premier, même pour élever des barricades et ferait fusiller tous ceux qui ne seraient point des siens, etc.

7° Lambert critique tout à fait les membres de la commune. Il leur prouve qu'ils n'ont pas de liberté, etc. Il est hué, grand bruit, déclare ensuite qu'il ne quittera la tribune que lorsqu'il a donné son opinion et a été obligé de descendre de la tribune sans pouvoir continuer.

8° Un jeune homme accompagné de Mulders, directeur du journal *Le Peuple Belge,* à qui Mulders a remis une note, a pris la parole et a dit : „Je suis venu de Paris, il y a huit jours. Je certifie que c'est un odieux mensonge de dire qu'à Paris on empêche les gens d'aller à l'église; la commune prétend que ceux qui ont besoin d'un prêtre n'ont qu'à le payer". Grands applaudissements.

Coulon déclare la séance terminée et la foule, composée d'environ trois cents personnes, s'écoule sans bruit.

L'élement de cette réunion se composait d'une centaine d'ouvriers, et le reste de spectateurs qui semblaient être venu là en curieux.

De tous les orateurs mentionnés ci-dessus, aucun ne paraissait être de nationalité française; à l'exception du nommé Raingo, tous avaient l'accent flamand.

D'après les dires des agents judiciaires Lecluyse et Dedoncker, aucun des orateurs étrangers, qui ont pris la parole au dernier meeting, n'ont assisté à la réunion de hier soir.

486. Losse nota in inkt, 11 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Frappaz, docteur en médecine, a assisté au meeting tenu par le *Cercle populaire* à *L'Alcazar,* le 2 avril dernier et dans lequel on a discuté la question de l'établissement de la *Commune* en Belgique.

Son attitude était celle d'un républicain convaincu, mais il s'est abstenu de manifestations bruyantes; il s'est borné à donner un démenti à un des orateurs, le sieur Lambert, qui a parlé contre la Commune.

487. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 152.466.

Spehl, horloger, a fait partie du bureau des meetings tenus par le *Cercle populaire* à la *Nouvelle Cour de Bruxelles* le 24 avril et le 8 mai 1871 et dans lesquels on a discuté la question de l'établissement de la commune en Belgique. Il a paru s'intéresser aux discours prononcés à ces réunions. Spehl est un révolutionnaire bien décidé et capable de descendre dans la rue.

488. Losse nota in inkt, 15 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Le docteur Frappaz est à surveiller : il est aussi violent qu'insolent. Il a fait des études à Bruxelles qu'il habite depuis longtemps. Il a dit au meeting qu'il s'était tenu tranquille lorsque régnait le 2 décembre, mais qu'aujourd'hui il ne craignait pas de dire son fait à la police belge, n'ayant pas à craindre d'expulsion ou une expulsion arrivant il pourrait rentrer en France.

Cet un mauvais garnement, qui ne manque pas d'intelligence et qu'il serait bon de mettre de côté.

489. De administrateur van openbare veiligheid aan de minister van binnenlandse zaken, 17 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Un nouveau meeting, tenu le 15 courant *A la nouvelle Cour de Bruxelles* sous la présidence du sieur Brismée, imprimeur en cette ville, a réuni un nombre considérable d'auditeurs composé des diverses classes de la société. L'objet de cette réunion populaire, dirigée par l'*Internationale des Travailleurs* de Bruxelles, était la discussion de la *Commune*. Comme dans les réunions précédentes, dirigées par le *Cercle populaire* de Bruxelles, la discussion de l'établissement de la *Commune* de Paris a servi de prétexte aux attaques les plus passionnées contre les institutions qui régissent notre pays. Vous pourrez vous en convaincre par le compte rendu sténographié du journal *L'Echo du Parlement*, que j'ai l'honneur de joindre ci-après, ainsi que par les rapports confidentiels que vous trouverez ci-annexés.

Dans les meetings tenus antérieurement à Bruxelles depuis le 2 août dernier par le *Cercle populaire* de cette ville, on avait signalé la présence de plusieurs Français dont quelques-uns auraient pris la parole pour soutenir les idées subversives émises par les orateurs belges et pour recommander l'établissement de la *Commune* en Bel-

gique. Les recherches faites par mon administration pour découvrir ces étrangers sont restés infructueuses jusqu'aujourd'hui. Les désignations insuffisantes ou contradictoires ont rendu ma tâche fort difficile. Cependant parmi eux figure un sieur Frappaz, docteur en médecine, réfugié politique français établi en Belgique depuis le coup d'état et dont les opinions exaltées ne sont un secret pour personne. Cet étranger dont vous trouverez le dossier ci-joint, après avoir été révoqué en France des fonctions d'instituteur qu'il y exerçait, pour propagation de doctrines subversives et d'attaques violentes contre le clergé, les riches et la morale publique, fut expulsé de son pays après les graves évènements qui suivirent le coup d'état. Il vint se réfugier en Belgique, où pendant de longues années il vécut d'expédients. Le 22 mars 1858, il reçut de mon prédécesseur un avertissement de ne plus s'occuper de la politique intérieure. En 1859, il subit son examen de docteur en médecine et se maria en 1866 avec une jeune Allemande, née à Elberfeld. Il fut présenté en 1868 à l'*Association internationale des Travailleurs*. Il eut pour introducteur un de ses compatriotes, le sieur Robin, expulsé de Belgique pour complicité dans les grèves regrettables, qui éclatèrent en 1869 dans le Borinage et à Seraing.

Au moment où les évènements à Sedan amenèrent la chute de la dynastie impériale, le sieur Frappaz vivait à Bruxelles avec sa famille, mais il ne tarda pas à quitter sa résidence pour se jeter dans un mouvement révolutionnaire à Grenoble, qui avorta. Cependant, sa famille resta à Bruxelles et il ne revint la rejoindre qu'au mois d'avril dernier. A peine de retour, nous le voyons figurer parmi les orateurs des meetings du *Cercle populaire*. A la première réunion, il garda une prudente réserve; il se borna à quelques protestations contre ceux qui attaquaient la *Commune* de Paris, mais il annonça que prochainement il viendrait soutenir sa thèse sans crainte. Dans les meetings suivants tenus par le *Cercle populaire,* on ne constata cependant pas sa présence, mais dans la réunion qui eut lieu avant-hier, Frappaz sortit de sa réserve et dans un langage des plus passionnés, il approuva les actes de la *Commune,* dont le règne lui paraît assuré et dont l'organisation lui semble la seule conforme aux véritables intérêts du peuple.

La coïncidence du retour de cet étranger avec la reprise des meetings du *Cercle populaire* pour discuter l'établissement de la *Commune,* autorise à penser que Frappaz, qui depuis plusieurs mois avait abandonné Bruxelles, n'est qu'un émissaire de la *Commune,* chargé de fomenter le désordre en notre pays.

Sans donner à ces réunions populaires l'importance qu'elles ne méritent, je crois néanmoins que les attaques périodiques qui s'y

produisent contre l'ordre des choses établi peut dans certains éventualités offrir de sérieux dangers. Si le gouvernement n'a pas le pouvoir d'empêcher la propagation de ces folles doctrines, ni les attaques lorsqu'elles ne consituent ni crimes, ni délits, il a au moins le droit de prendre à l'égard des étrangers qui s'immiscent dans notre politique intérieure et qui prêchent des doctrines subversives, les mesures que les lois mettent à sa disposition. Sur divers points du pays, notamment à Gand, à Charleroi, à Pepinster, des réunions nombreuses ayant pour objet la discussion des doctrines nouvelles ont été tenues; des cris séditieux y ont été proférés. La simultanéité de ces démonstrations trahit incontestablement une influence étrangère. Le gouvernement n'ignore au surplus pas par les communications qu'il a reçues que des rapports suivis existent entre les gens de l'*Internationale* et la *Commune* de Paris. Dans ces circonstances je crois qu'il convient de prendre des mesures sévères à l'égard de ces étrangers, qui oubliant leurs devoirs, ne rêvent qu'à bouleverser le pays, qui leur accorde l'hospitalité. Je viens, en conséquence, monsieur le ministre, vous soumettre la proposition d'expulser le sieur Frappaz.

490. Losse nota in inkt, 18 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Au meeting tenu lundi dernier (15 mai) par l'*Internationale, A la nouvelle Cour de Bruxelles,* pour discuter la *Commune,* un Français, dont le nom est, croit-on, Frappaz, a prononcé un discours si révolutionnaire que l'on entendait dire autour de soi que ce ne serait que justice si l'autorité l'expulsait du pays. Ce Frappaz est l'ami intime de Delesalle, petite rue des Bouchers, où il passe une grande partie de son temps.

491. Uittreksel uit een particulier verslag, 18 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

Au meeting tenu lundi dernier, 15 mai, par l'*Internationale, A la nouvelle Cour de Bruxelles* pour discuter la *Commune,* on remarquait le citoyen Cheval, Français, marchand de journaux, Grand' Place, qui faisait de la propagande communiste dans la salle avec forces gestes et grand bruit.

492. De administrateur van de openbare veiligheid aan de minister van buitenlandse zaken, 19 mei 1871.

MBZ., KlB., 186.

En réponse à votre dépêche du 2 ct, j'ai l'honneur de vous informer que depuis longtemps déjà je suis très attentivement les réunions et menées de *La Ligue des Etats-Unis d'Europe.* A diverses époques les membres de cette association ont tenu des meetings à Bruxelles. Aug. Vandekerkhove et F.-A. Jossart et non Wossart, comme le porte le numéro du *Journal Officiel de la Commune* que vous avez bien voulu me communiquer, qui ont signé l'adresse au nom du comité central, sont connus de mon administration. Ils sont Belges tous deux; le premier participe à la rédaction du journal *Le Peuple belge;* le second est fabricant de toiles métalliques et a pris part, il y a quelques années à la rédaction de *La Tribune.* Il résulte de mes recherches que ces individus n'ont pas quitté Bruxelles. La section belge de la ligue se réunissait en 1870 les mardis de chaque semaine, rue de Ligne, n° 8. Elle comptait environ 180 membres. Ceux qui la composent sont presque tous sans influence sur l'opinion.

493. Uittreksel uit een particulier versalg, 21 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

Le sieur Cheval assiste aux meetings et réunions populaires, mais jamais on n'a remarqué qu'il fut fort exalté. Ce qui d'ailleurs augmente sa prudence aujourd'hui, ce sont les succès obtenus dans son commerce et les instances de sa femme pour qu'il ne prenne plus part aux discussions politiques. Il était au dernier meeting du *Cercle populaire,* mais ne s'y est fait remarquer en rien.

494. De hoofdpolitiecommissaris te Brussel aan de procureur des konings, 26 mei 1871.

StB., Mt., 1.

En réponse à votre lettre du 10 courant, ci-jointe en retour avec la note, qui l'accompagnait, j'ai l'honneur de vous informer que malgré une surveillance très active, exercée aux abords des maisons Gosselin, rue du Midi, 92, Mulders, Impasse Pérignon, 9, et Silvercruys, rue de Loxum, 20, il n'a pas été possible d'établir que ces

individus contreviendraient aux dispositions de nos lois postales en se livrant au transport des dépêches entre Paris et Bruxelles (1).

Il semble cependant résulter de la lettre insérée par Gosselin dans le n° ci-joint de l'*Etoile Belge,* qu'antérieurement au 15 mars ct, il aurait fait transporter des lettres à Paris. Les voyageurs dont il est fait mention dans cette lettre, sont les nommés Lambrechts, François, né à Bruxelles en 1839, demeurant rue du Midi, 157, et Lancines, Charles (2), d'origine française, ayant résidé dans les faubourgs de la capitale; quant à celui arrêté à Paris, il paraît n'être autre que le nommé Thomas.

Le nommé Gosselin, Louis-François, né à Bois-Roger, France, en 1832, directeur de la Messagerie Expresse, réside à Bruxelles depuis le 16 décembre 1868, venant de Paris. Il fait beaucoup d'affaires en ce moment et il expédie tous les jours en France une grande quantité de colis. Il a été condamné à Paris en 1863 à 3 ans de prison et 5000 francs d'amende pour avoir tenu chez lui un dépôt de brochures dites *La Lanterne* (Rochefort). On le dit affilié à l'*Internationale* et avoir des relations très suivies avec le nommé Coulon, tailleur, rue St-Lazarre, n° 4, président du *Cercle Populaire,* qui lui fait de fréquentes visites (3).

Le nommé Mulders, Pierre-Joseph, né à Esschen (Anvers) en 1827, directeur du journal *Le Peuple Belge* a des relations étendues avec un grand nombre de Français et particulièrement avec les partisans de la *Commune,* dont il est un zélé défenseur. Membre de l'*Internationale,* il assiste à tous les meetings de cette association et à ceux du *Cercle populaire.* Il se distingue généralement par ses écrits

---

(1) Op 6 mei verwittigt de administrateur van de openbare veiligheid de hoofdpolitiecommissaris dat de Messagerie Expresse van Gosselin briefwisseling zou overbrengen tussen de Parijse Commune en zekere personen in België. Thomas, vertegenwoordiger van het huis Gosselin te Parijs, Coulon en Mulders te Brussel zouden deze briefwisseling aan de bestemmingen overmaken.

(2) Lees : Lancel. Lambrecht en Lancel waren reizigers voor Gosselin : zij brachten brieven, enz. over van Brussel naar het agentschap te Parijs en vice-versa. Zij werden aangehouden, Lambrecht op 19 en Lancel op 20 april, te Calais op terugreis naar Brussel. Beiden waren dragers van een reeks democratische kranten : *Le Mot de l'Ordre, La Commune, Le Rappel,* enz., brochures van de Parijse commune en verder gewone briefwisseling.

(3) Verslag van Lenaers, politiecommissaris te Brussel, 17 mei 1871 : „... Par une lettre insérée dans *L'Etoile Belge* de dimanche dernier, Mr. Gosselin, directeur des Messageries Expresses, informe le public que ses voyageurs sont arrêtés et mis en prison, sous l'inculpation d'être des agents de la *Commune,* et que la *Commune,* de son côté, l'accusant d'être l'agent de Versailles, avait fait arrêter son principal représentant de Paris, que, par suite, il n'accepterait plus, jusqu'à nouvel avis, aucune lettre, au nombre des messages dont il se charge pour Paris. ..."

et ses discours violents contre nos institutions. Il est de conduite et de moralité équivoque et sa solvabilité est nulle.

Mulders a été condamné par le tribunal correctionnel de Bruxelles, le 21 juillet 1868, à 50 francs d'amende pour coups et blessures et le 2 octobre même année, à 10 francs d'amende pour coups.

Le sieur Silvercruys, Jean-Benoit, né à Gheel en 1820, demeurant rue de Loxum, n° 22, un des principaux négociants en horlogerie de la capitale, est possesseur d'une belle fortune, est de bonne conduite et moralité; il habite Bruxelles depuis bon nombre d'années, et il n'a jamais, à notre connaissance, donné aucun sujet de plainte.

Le sieur Coulon, tailleur, demeure rue St-Lazare à St-Josse-ten-Noode.

495. Cremers, politiecommissaris te Brussel, aan de procureur des konings, 28 mei 1871.

ARAB., CRB., 705.

Une démonstration hostile a eu lieu cette nuit place des Barricades devant la maison n° 4, occupée par Mr Victor Hugo.

Quoique l'officier de police de service au bureau en avait été informé presqu'aussitôt par un ouvrier qui avait passé en cet endroit, je n'ai pu avoir des renseignements exacts qu'à l'instant même, Mr Hugo ayant fait dire qu'il n'était visible aujourd'hui que vers 11 heures du matin.

Il résulte de la déclaration qu'il vient de faire à mon adjoint Mr Laros, qu'il est rentré, hier, vers 11 ½ heures du soir et s'est couché vers minuit trois quarts. Tout était alors silencieux autour de la maison; cependant à peine avait-il commencé à sommeiller qu'il entendit un fort coup de sonnette, puis un second; il s'est levé, a ouvert la fenêtre et a vu une trentaine d'hommes, tous bien habillés, qui se tenaient contre la grille du squarre près de la statue Vésale. Il leur a demandé ce qu'ils voulaient et un d'entr'eux, un homme d'une corpulence assez forte, s'est avancé, se disant être Dombrowski.

Voyant tout ce monde et sachant Dombrowski mort, j'ai fermé ma fenêtre, dit Mr Hugo, en leur criant : „Vous êtes un tas de scélérats !" Aussitôt, ils se sont mis à lancer des pierres contre la maison, dans les fenêtres, etc.; deux grandes glaces au premier étage et le carreau au dessus de la porte d'entrée ont été brisés. Ils ont aussi assayé à arracher le volet du rez-de-chaussée.

Ces hommes, des Français, d'après Hugo, et naturellement des Bonapartistes ou des Royalistes, selon lui, ont crié : „A mort à Victor Hugo, mort à Jean Val Jean, à la potence, à la lanterne, etc."

Après s'être retirés une première fois, ils sont revenus le quart

avant deux heures et de nouveau, ils ont lancé des pierres. On craint une nouvelle démonstration pour ce soir.

Mr Hugo ne se fait pas illusion et dit lui-même que c'est à la suite de la lettre qu'il vient de publier dans les journaux, qu'il est l'objet de la haine de ces gens-là (1).

496. Petitjean, bureelhoofd van de openbare veiligheid, aan de administrateur, 28 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

La lettre aussi scandaleuse qu'insensée de Mr Victor Hugo produirait sans aucun doute des conséquences fâcheuses si le gouvernement ne sévissait immédiatement contre son auteur.

M. Victor Hugo s'établit ouvertement chef de la commune à Bruxelles. Il se déclare inviolable et défie l'autorité. Ce langage est d'autant plus dangereux que ce publiciste entretient des relations avec tous les socialistes et les révolutionnaires et qu'en raison de son talent et de sa renommée, il exerce sur eux une grande influence.

Vous jugerez sans doute utile, monsieur l'administrateur, de provoquer l'expulsion de Mr Victor Hugo et à mon avis, cette mesure devrait être prise et exécutée d'urgence (2).

497. Uittreksel uit een verslag van de politiecommissaris van Verviers, 28 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.427.

Cloot Nicolas, tisserand, né à Eupen, âgé de 32 ans, marié, demeurant rue Bouschote, 9. Il est un des organisateurs et orateurs de réunion de la section allemande de l'*Internationale*. Il a écrit plusieurs articles qui ont paru en allemand dans *Le Mirabeau*. Il a

(1) V. Hugo publiceerde een brief gedateerd op 26 mei 1871 in de *Indépendance belge* (28 mei 1871, jg. 41, nr. 146, blz. 1), waarin hij partij trok voor de verslagen opstandige commune te Parijs, die bestond uit politiekers, en niet, zoals men het wou laten doorgaan, uit bandieten. Zowel de commune als de wetgevende vergadering beging misdaden. Hugo betreurde de houding van de Belgische staat, die asielrecht weigerde.

De nachtelijke wanorde had de familie Hugo zo geschokt dat ze bij een vriend, C. Berru, ging logeren en op 1 juni 1871 naar Vianden vertrok. Daar verweet Hugo de rechterlijke overheid dat ze te lang getalmd had met het onderzoek. *La Liberté* van J. Fontaine beweerde dat de zoon van de minister van justitie Kervyn de Lettenhoven een der leiders was : op het onderzoek erkende deze dat hij uit nieuwsgierigheid ter plaatse kwam.

(2) Het koninklijk besluit van uitbanning werd op 30 mei uitgevaardigd.

plusieurs fois essayé de faire de la propagande en faveur de l'*Internationale* dans les ateliers de monsieur De Biolley où il travaille, mais sans succès notable. Il s'est vu souvent traité de blagueur par ses compatriotes mêmes. Sa conduite est régulière. Il habite Verviers depuis 1864 et vit du fruit de son travail (1).

498. Nota over Victor Hugo, 30 mei 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

Mr Victor Hugo est arrivé le 12 décembre 1851 à Bruxelles sous le nom et à l'aide du passeport de Jacques Lanvin, ouvrier. Il est descendu à l'*Hôtel de la Porte verte*. Ordre a été donné à la gendarmerie de le conduire à l'administration, où son identité a été constatée. Après l'interrogatoire subi et signé par Mr Hugo, il s'est engagé à reprendre immédiatement son nom. Un permis de séjour provisoire et révocable lui avait été accordé sur recommandation de Mr le ministre de l'intérieur par Mr De Brouckère, bourgmestre. Le passeport au nom de Lanvin, dont il avait fait usage, lui a été retiré, ainsi que son permis. Un autre permis provisoire et révocable valable pour 15 jours et à proroger de quinzaine en quinzaine lui a été remis à l'administration. Mr Victor Hugo s'est installé Grande Place n° 27 au mois de juillet 1852.

Mr Hugo ayant préparé à Bruxelles le pamphlet intitulé *Napoléon le Petit,* le bourgmestre de Bruxelles a été invité à lui rappeler l'engagement qu'il avait pris de ne point s'occuper de politique ou de ne publier aucun écrit politique. Mr Hugo a confirmé cette assurance, puis le 1er août 1852, il s'est embarqué pour l'Angleterre. Quelques jours après paraissait le pamphlet dit *Napoléon le Petit.*

Mr Hugo s'est fixé d'abord à Jersey, d'où il a été expulsé en 1855 comme auteur d'une protestation au nom des proscrits de Jersey, à propos de l'expulsion de Charles Rybeyrolles, Pianciani et Thomas, rédacteurs du journal *L'Homme,* dans lequel avait été publiée une lettre offensante pour la Reine d'Angleterre. Mr Hugo s'est fixé dès cette époque à Guernesey. En 1861, il est venu faire un voyage en Belgique. Il a résidé à Bruxelles et à Spa pendant quelques mois. Depuis lors il est venu passer chaque année une partie de la belle saison dans le royaume, parcourant les champs de

(1) Bij een ondervraging op 13 mei 1872 verklaart hij dat hij sinds anderhalf jaar deel maakt van de *Internationale,* waarvan hij zelfs secretaris geweest was. Hij eindigt : „Je ne puis promettre de me retirer de l'*Internationale,* mais je promets de ne pas me mêler de politique".

bataille et les parties curieuses du pays. Il n'a jamais été mis obstacle à son séjour.

En 1865, le 17 octobre, son fils Charles-Abel Hugo s'est marié à Bruxelles avec une demoiselle française. A cette occasion le père est revenu en Belgique et a logé chez ses enfants rue de l'Astronomie, 3 bis. Quelque temps après, Charles Hugo a loué la maison n° 4, place des Barricades. Son père y logeait chaque année pendant la durée des séjours qu'il faisait en cette ville.

499. Uittreksel uit een verslag, 2 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

L'expulsion de Victor Hugo est différemment appréciée à Verviers. Victor Hugo trouve des défenseurs parmi les membres de l'*Internationale;* il est généralement blâmé par les gens sensés.

500. Vanbersel, hoofdpolitiecommissaris te Brussel, aan de administrateur van de openbare veiligheid, 2 juni 1871.

StB., Mt., 5.

Comme suite à votre lettre confidentielle du 25 mai dernier, j'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements que j'ai fait recueillir, que le nommé Van der Helst Joseph, marchand tailleur, né à Gand en 1835, demeure rue des Roses, n° 6, depuis le recensement de 1866. On ne lui connaît pas d'antécédents judiciaires et il jouit d'une certaine aisance.

On remarque chez Van der Helst un certain mépris pour toute autorité et il y a lieu de croire qu'il fait réellement partie du *Cercle populaire.* Je ne sache pas cependant qu'il ait déjà pris la parole dans les meetings, qui ont eu lieu en ville.

501. Rood aanplakbiljet, 3 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

Manège sur l'Ile-de-Commerce.
Samedi 3 juin, à 8 heures du soir,
RÉUNION PUBLIQUE
PROTESTATION CONTRE UNE VILENIE MINISTÉRIELLE.

L'inepte et malingre gouvernement de Léopold vient d'avorter d'un nouveau foetus : dans sa bouffonne irascibilité, il a arbitrairement ruminé contre le plus glorieux de poëtes et le plus illustre

des hôtes, un arrêté d'expulsion qui est tout à la fois une sottise, une puérilité, un manque de tact, une platitude, une indignité et une honteuse atteinte à la cordiale et miséricordieuse hospitalité du peuple Belge !!!

Après avoir accueilli à bras ouverts et le sourire aux lèvres, la lie de tous les partis monarchiques, les fangeuses épaves de l'empire; après avoir autorisé Cassagnac, ce spadassin littéraire, à fonder un journal destiné à relever une cause à jamais flétrie, il expulse brutalement, après l'avoir laissé outrager par une bande de gredins, un homme que ses cheveux blancs, sa grande âme, ses chefs-d'œuvre, la majesté de son génie, sa vie austère et ses malheurs domestiques rendaient auguste, inviolable et sacré !

En venant s'asseoir au tranquille foyer de la Belgique, Victor Hugo l'honorait et lui témoignait une préférence dont elle aurait dû être fière et reconnaissante ! La présence d'un aussi radieux personnage suffirait pour attirer sur un pays l'attention du monde intelligent.

Car sa voix est plus puissante que la tempête et chacun de ses pas est marqué par un sillon de lumière !

Peuple, abolissons le culte des rois et des idoles, mais conservons pieusement la religion des grands hommes !

La princesse Matilde se réfugie à Bruxelles, et vite Léopold s'empresse d'aller déposer ses hommages aux pieds de cette chaste madone de l'empire.

Victor Hugo écrit une lettre ultra-généreuse où à côté de l'indignation que lui inspirent les incendiaires de Paris, il fait entendre la voix de l'éternelle justice, et soudain d'Anethan, interprétant judaïquement ces lignes émues, saisit ce prétexte pour chasser la plus haute royauté intellectuelle du dix-neuvième siècle ! Ces deux actions font pendant !

En 1846, D'Anethan, ministre de la justice, protège un misérable, un fourbe, un tartufe, Retsin, l'homme aux amulettes; en 1871, D'Anethan, ministre des affaires étrangères, n'a pas un mot de réprobation contre les chenapans qui ont attenté au repos, à la liberté du plus rayonnant des écrivains, et intime à Victor Hugo l'ordre d'évacuer la Belgique ! Ces deux faits forment une symétrie morale ! Ce ministère et ce D'Anethan me donnent les nausées !

Il y a quelque chose qui m'inspire plus de dégoût que les rois, leurs débauches, leur avidité insatiable et leurs forfaits, c'est leur valetaille, leur thuriféraires, leurs exécuteurs de basses œuvres et la vermine qu'ils font éclore dans les antichambres de leurs palais !

Pars, ô mon poëte adoré, dédaigne l'hospitalité de cette capitale hybride, de cette triviale plagiaire qui après avoir insulté Proudhon, outrage Victor Hugo ! Pars et va pleurer sur les ruines de la grande

patrie française. Que ferais-tu ici ? Tu es trop lumineux pour les ténèbres qui nous environnent; tu es trop éloquent pour l'imbécile radotage de nos chambres caduques; tu es trop magnanime pour les cœurs glacés de tous nos manieurs d'argent !

Jean FONTAINE.

Liége. Imp. Lith. L. Severeyns, rue de l'Université, 32.

502. Verslag van een geheim agent aan de administrateur van openbare veiligheid, Luik, 3 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

A huit heures le *Manège* était entièrement rempli et j'estime à plus de deux mille le nombre de personnes présentes. Les ouvriers en petit nombre.

Jean Fontaine s'exprime très durement contre le gouvernement. Il le qualifie de plat gueux, composé d'hommes sans honneur qui ont soutenu et favorisé des coquins, (il a cité le nom de Retsin) et frappe la plus grande gloire de l'Europe.

Des coups de sifflets se font entendre avec persistance.

Fontaine les qualifie de bande de chenapans soudoyée par le ministère.

Il prononce encore quelques mots et finit par se déclarer l'admirateur de George, roi d'Angleterre, de Louis XIV et enfin de l'empereur Napoléon I^er^ à cause de son immense génie.

Les coups de sifflets redoublent, les cris de toute nature, et finalement Fontaine est obligé de quitter la tribune. La foule se presse et l'accompagne jusqu'au *Café du Pavillon.* Il y avait foule.

En sortant du *Pavillon* il était accompagné du notaire Lambotte de Lierneux, qui avait bu un bon coup selon son habitude. Une bande composée de plus de 700 individus a suivi Fontaine jusqu'au *Café de la Renaissance* et elle y est encore en ce moment (10 hrs).

En traversant le boulevard D'Avroy la foule chantait la *Brabançonne,* mais sans parti pris et il n'y avait certainement rien de menaçant dans ce fait.

J'ai vu le moment qu'une bagarre allait se produire et même une bataille.

Il paraît que Fontaine aurait autrefois offert ses services à Napoléon III. C'est Mr Oscar Masset, qui vient de me l'assurer en me citant toutes les circonstances relatives à cette affaire.

P.S. Outre les 2000 personnes au *Manège,* il y avait encore en dehors des groupes qui présentaient de 300 individus.

503. De administrateur van de openbare veiligheid aan de minister van buitenlandse zaken, 3 juni 1871.

MBZ., KIB., 186.

En réponse à vos dépêches confidentielles du 23 mai dernier et du 2 ct, relatives aux projets des Communiers de Paris sur Bruxelles et Amsterdam (1), j'ai l'honneur de vous informer que depuis le mouvement insurrectionnel du 18 mars dernier, j'avais prescrit une surveillance spéciale sur les menées du parti de la Commune à l'égard de notre pays. Le résultat de mes observations a été que s'il y avait entre certaines personnes de l'*Internationale* et les gens de la Commune quelques rapports, il n'était pas douteux pour la généralité des meneurs de cette association que le triomphe du parti du désordre à Paris devait rester sans influence directe sur l'état des esprits en Belgique. C'est cette persuasion qui explique comment l'*Internationale* a tant tardé à donner à Bruxelles un meeting dont le but était de défendre la Commune. Il a fallu quatre assemblées publiques du *Cercle populaire* pour le faire sortir de son inaction et encore n'y était-elle pas encouragée par le succès de ces meetings. Il est remarquable en effet que ces réunions hostiles à l'ordre public ne sont pas parvenues à intéresser la classe ouvrière qui a été faiblement représentée malgré les efforts déployés pour attirer sa curiosité.

J'ai donc tout lieu de croire que si les pièces dont il fait mention dans vos dépêches parlant d'un mouvement projeté en Belgique et en Hollande, il faut faire la part de l'ignorance où les gens de la Commune se trouvaient au point de vue des forces véritables du parti du désordre en notre pays. J'ai pu souvent constater que les Français s'exagèrent beaucoup les forces du parti de l'*Internationale* en Belgique et qu'ils prennent volontiers pour des réalités leurs désirs et leurs aspirations.

Cependant je n'ai pas hésité en présence des renseignements que vous m'avez fait l'honneur de me communiquer par votre dépêche du 23 mai dernier, à redoubler de vigilance.

Pour atteindre le but que vous indiquez dans votre dépêche du 2 ct, je crois, monsiur le ministre, qu'il serait utile de me mettre en rapport avec les autorités de La Haye, d'Amsterdam et de Rotterdam pour être averti des expulsions pour cause politique. Mais pour le faire avec fruit, il conviendrait de ne pas laisser ignorer à

(1) Uit dit schrijven van 2 juni : „Seulement ce n'était pas uniquement à Bruxelles que les agent de la révolution universelle se proposaient d'établir le siège de leurs opérations, ils voulaient aussi faire d'Amsterdam un centre d'action révolutionnaire..."

ces autorités les raisons qui me font agir. De l'échange de nos observations peuvent résulter des indications utiles pour la surveillance. Mais avant de m'engager dans cette voie, je crois, monsieur le ministre, devoir demander si vous ne trouvez aucun inconvénient à ce que je signale à ces autorités ce qui fait l'objet de vos communications sans entrer cependant dans aucun détail sur la source de nos informations.

504. Uittreksel uit een particulier verslag, 6 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 97.465.

Un nommé Morin ou Morel, sujet français, cordonnier, demeurant rue Godefroid de Bouillon, chez un sieur Dujat, paraît avoir pris une part très active aux derniers évènements de Paris et avoir quitté cette ville par prudence lorsqu'il a vu que le règne de la *Commune* devenait impossible. Cet individu est signalé comme un des principaux organisateurs des meetings révolutionnaires et de l'*Internationale;* on assure qu'il se distingue surtout par ses excitations à la révolution et ses violentes attaques contre les diverses institutions de la Belgique. Il ne prend jamais la parole dans les meetings par crainte, dit-on, de perdre sa clientèle, qu'on dit composé en grande partie de la noblesse de Bruxelles.

505. Verslag van de rijkswacht Luik, 11 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

Le 11 courant de 5 1/2 à 6 1/2 heures de relevée, le sieur Jean Fontaine de Liége a donné au *Vauxhal* en cette ville, un meeting de protestation au sujet des huées et sifflets dont il avait été l'objet lors de sa dernière conférence. Il remerçia l'assemblée de s'être rendue à son appel et d'avoir compris le droit de réunion. Il blâma fortement les jésuites de vouloir profiter du moment pour ressaisir un pouvoir à jamais perdu. Enfin il protesta contre l'expulsion de Victor Hugo en disant que si ce grand homme aurait voulu prôner les rois et les prêtres comme il l'a fait du prolétariat, le gouvernement ne l'aurait pas fait expulser. 1000 personnes environ assistaient à cette réunion. L'ordre n'a pas été troublé(1).

(1) Volgens de burgemeester van Luik zouden alleen enkele aanhangers van de *Internationale* geapplaudisseerd hebben.

506. Uittreksel uit een particulier verslag, 12 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 97.465.

Le nommé Morel est venu en Belgique à la suite du coup d'état de 1852 (1). C'est un homme intelligent et ayant une certaine facilité d'élocution. Il a écrit quelques articles dans *La Tribune* et *Le Prolétaire,* feuilles qui n'existent plus aujourd'hui. Blanquiste, il a constamment combattu l'*Internationale* (vous savez que Blanqui dit qu'il suffit de descendre dans la rue et rien n'est plus pernicieux que l'organisation). Morel qui ne sort pas et qui semble se tenir en dehors de toute affaire ayant pour trait à la politique, s'incarne dans le tailleur Coulon. Ce dernier n'agit et ne parle que par lui. Morel a effectivement une clientèle toute aristocratique et étant excellent ouvrier, il ne travaille que pour ses préférés.

507. Verslag van een geheim agent, Luik, 12 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

Jean Fontaine qui n'avait pu entrer au *Manège,* s'est rendu au *Wauxhall* (café), suivi d'une foule assez nombreuse, et s'est mis à pérorer en plein air à tout rompre. Les rois, les ministres, les ambassadeurs ne sont que des misérables, la plaie des peuples. Il y avait 3 à 4 cents personnes.

L'*Internationale* de Verviers a fait insérer dans le journal *L'Annonce de Verviers et de la Province de Liége* la note suivante :

„Les sociétés de secours mutuel de la province de Liége sont priées de se faire connaître avec leur adresse à l'*Union de Secours,* 83, rue du Marteau, à Verviers."

Le but de l'*Internationale* est d'arriver à la fusion de toutes les sociétés de secours et qui sont très nombreuses dans la province de Liége.

508. Verslag van een geheim agent aan de administrateur van de openbare veiligheid, Luik, 13 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 110.558.

Jean Fontaine ignorait à 4 1/2 hrs que le meeting ne pouvait se donner au *Manège,* puisqu'à cette heure il allait vers cette direction.

Deux avis affichés à 4.45 hrs aux fenêtres du *Manège* annonçait que le meeting n'aurait pas lieu à cause d'un décès (2).

(1) Hij kwam op 26 juni 1849 in Brussel aan onder de naam van Morlon.

(2) Een kind van de eigenaar was overleden.

C'est à ce moment que je suis arrivé avec la foule et me suis retiré avec elle.

Jean Fontaine arriva à 5 1/4 heures engagea les quelques curieux qui arrivaient encore à le suivre du *Vauxhal* à la station des Guillemins. J. Fontaine ne prévoyait pas à 4 1/2 hrs ce qu'il aurait fait à 5 1/4.

...

509. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 97.465.

...

En différentes circonstances Morel a dit que le moment venu, il saurait payer de sa personne. Mulders a donné à entendre que les nouvelles de Paris étaient adressées à Coulon par un Français habitant Bruxelles et Coulon dans ses entretiens avec Hins, parlait souvent de Morel comme chef véritable du mouvement socialiste. Mais tout cela n'établit pas sa participation aux évènements de Paris.

510. Uittreksel uit een particulier verslag, 15 juni 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

Bien que Cheval ait été prévenu par l'administration de la sûreté, il n'en continue pas moins à spéculer sur les évènements politiques, car Cheval, comme beaucoup de ses compatriotes, ne fait montre de ses sentiments républicains que pour en faire argent. Ainsi il a dans la cave qu'il occupe comme magasin une presse, qui fonctionne continuellement et d'où sortent toutes les caricatures ayant pour objet de ridiculiser l'ex-empereur ou l'un des membres du gouvernement français actuel. Ces lithographies s'expédient en nombre considérable à l'étranger et se vendent même très bien en Belgique.

511. De Société des Fabricants de Cigares te Brussel aan de ambassadeur van Frankrijk, 21 juni 1871.

MBZ., KlB., 186.

Nous prenons la respectueuse liberté de recourir à vous pour vous prier de porter à la connaissance de votre gouvernement que, malgré qu'il ait tout récemment par la circulaire de monsieur Jules Favre en date du 6 courant, fait connaître assez clairement qu'il importe de combattre par tous moyens les pernicieuses doctrines de l'*Internationale,* cette société vient précisément de choisir le gouver-

nement français pour l'instrument dont il compte se servir dans l'accomplissement de ses desseins de domination ici et voici dans quelles circonstances.

Depuis plusieurs années déjà l'*Internationale* a fondé à Anvers et Bruxelles pour les cigariers, comme du reste dans tous les grands centres et pour toutes les industries, de vastes associations de travailleurs dont le but réel n'est plus un mystère pour personne.

Au commencement de mars dernier les cigariers d'Anvers et de Bruxelles, obéissant à un mot d'ordre reçu de Londres, déclarent simultanément à leurs patrons respectifs que, sauf adoption immédiat de leur nouveau programme, ils cessaient tout travail.

Ce programme radicalement révolutionnaire ne put être accepté par aucun patron sensé; aussi les fabricants d'Anvers et de Bruxelles, en voyant leur industrie sérieusement menacée, formèrent dans chacune de ces villes une société de patrons et résolurent d'un commun accord de résister aux prétentions exagérées des ouvriers.

Depuis plus de trois mois déjà les ateliers sont fermés et environ 1000 ouvriers en grève battent le pavé à Anvers et Bruxelles, soutenus par une petite solde que leur paie leur société. Les fonds se sont renouvelés jusqu'à présent, tant bien que mal, par des subventions d'autres corporations ouvrières et notamment de l'*Internationale*.

La longue résistance des patrons d'une part, l'épuisement momentané des ressources financières d'autre part, produisirent au commencement de ce mois un état de profond découragement parmi les ouvriers, qui fut traduit par leur comité en une demande écrite de négocations avec les patrons.

Il leur fut de suite répondu que chacun de nous, fabricants, était prêt à reprendre le travail avec ses anciens ouvriers et aux mêmes conditions que par le passé, mais sans le laisser imposer la moindre obligation par un comité de société d'ouvriers que nous n'entendons pas reconnaître.

Les choses en étaient là lorsque tout-à-coup le sombre horizon de la société ouvrière s'éclaircit. La France demandant des ouvriers pour ses manufactures, l'*Internationale* y vit son salut. Le fond de résistance fut renouvelé, vint stimuler en temps le zèle un moment abattu par une caisse à sec et la société reçut l'ordre d'envoyer à ses frais le plus grand nombre possible de ses membres à Lille et ailleurs pour y travailler et soutenir ainsi la grève qui était sur le point de mal tourner ici.

Nous avons la ferme confiance qu'il suffira au gouvernement français d'être informé de ce qui se passe pour qu'il s'empresse de déjouer complètement les plans de l'*Internationale* en ne gardant ou n'acceptant dans ses manufactures aucun ouvrier belge, car tous

nos cigariers ou à de trop rares exceptions près, sont affiliés à cette société, dont nous ne pouvons et ne voulons pas devenir les esclaves.

Nous aurons alors presque la certitude de porter ici, et sous peu, un rude coup au crédit de cette puissante et maudite institution et de faire revenir de leur égarement momentané le plus grand nombre de nos ouvriers qui subissant encore l'influence de quelques meneurs, ne demande pas mieux au fond que de pouvoir reprendre comme par le passé un travail arbitrairement interrompu au grand préjudice des patrons et des ouvriers.

512. De administrateur van de openbare veiligheid aan de minister van buitenlandse zaken, 27 juni 1871.

MBZ., KlB., 1186.

En réponse à votre dépêche du 22 ct, j'ai l'honneur de vous informer que mon administration suit avec la plus grande vigilance les menées de la section de l'*Internationale* de Gand et qu'elle se tient particulièrement au courant des allées et venues de Charles Deboos et d'Edouard Van Beveren (1).

Mr le commissaire de police en chef de La Haye avait déjà pris soin de m'informer de l'arrivée en cette ville de ces deux délégués de l'*Internationale*. Je lui fais parvenir aujourd'hui les renseignements que je possédais sur leur compte, ainsi que ceux que j'ai réclamés à Mr le commissaire en chef de police de Gand.

513. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 juli 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 228.737.

On croit avoir vu Suret François en compagnie de Coliau et Delavigne à la séance d'hier de l'*Association internationale des Travailleurs*.

(1) In de brief van de minister : „Deboos, c'est un tisserand très loquace. L'autre se nomme Van Beveren; il est actif, mais moins bruyant que son compagnon.

514. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 20 juli 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un commencement de grève s'est déclaré hier matin au charbonnage du Rieu-du-Cœur à Quaregnon. Le puits n° 5 des 24-Actions chôme. Au puits St-Félix des 16-Actions une centaine d'ouvriers ont prévenu pour reprendre leurs livrets mardi prochain.

Cette grève n'a pas eu de suite. Les ouvriers ont repris leur travail au bout de 2 ou 3 jours (1).

515. De administrateur van de openbare veiligheid aan de minister van buitenlandse zaken, 29 juli 1871.

MBZ., KlB., 186.

. . .

Je saisis cette occasion, monsieur le ministre, pour vous faire savoir, en réponse à votre dépêche du 27 juin dernier, même numéro que ci-dessus, qu'il résulte de mes informations particulières, prise à bonne source, que le conseil général de l'Internationale à Bruxelles n'a reçu aucune communication de l'étranger et n'a pas délibéré lui-même jusqu'à ce jour, relativement au plan qui, d'après la presse, aurait été concerté au récent congrès de Genève de faire de Bruxelles, de Rome et de Madrid le théâtre des menées futures de cette association.

516. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 1 augustus 1871.

ARAB., RG., 218.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la grève des ouvriers cigariers d'Anvers qui, jusqu'à présent, n'avait donné lieu, ni à des faits délictueux, ni à des scènes de désordre, vient d'entrer dans une phase qui a nécessité des poursuites contre plusieurs de ces ouvriers du chef d'avoir dans le but de porter atteinte au libre exercice du travail ou de l'industrie et de forcer ainsi à leur profit la hausse des salaires, commis des violences, allant jusqu'à des blessures et proféré des injures ou des menaces, etc. contre des ouvriers cigariers hollandais, travaillant dans des fabriques de tabac de cette

(1) Nota in de rand.

ville. Ces infractions, résultat d'un concert bien certainement formé à l'avance par les ouvriers grévistes, ont commencé en premier lieu dans le courant de la semaine passée dans la 5me section et elles se sont continuées avec un caractère plus grave dans la soirée de samedi dernier dans un cabaret du marché aux chevaux dans la 2e section de cette ville. J'avais cependant dans la matinée du même jour et à la suite d'un rapport qui m'avait signalé les intentions malveillantes des ouvriers anversois à l'égard des ouvriers hollandais, adressé à Monsieur le Commissaire en chef de la police la lettre ci-jointe en copie afin de l'engager à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir les délits qui étaient à craindre.

Toutefois, Monsieur le Procureur-Général, j'ose espérer que grâce à l'instruction suivie du chef des faits dont il s'agit et qui sera menée activement et grâce surtout à l'effet salutaire que paraît avoir produit sur l'esprit des ouvriers grévistes l'arrestation de cinq d'entre eux les plus compromis, le calme succédera bientôt aux agitations qui ont eu des résultats aussi regrettables.

P.s. Des rassemblements nombreux provoqués par les ouvriers en grève, se sont encore formés dans la soirée d'hier au marché aux chevaux, mais il n'y a pas eu de désordre. La police locale était en force sur les lieux.

517. Uittreksel uit een particulier verslag, 4 augustus 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 206.269.

Les fils Soyez, tonneliers, continuent leur propagande communiste et font de la propagande contre le gouvernement. Dans un bal chez le sieur Van Laetem, rue de l'Epée, ils se sont mis à crier : „Vive la *Commune*" et cherchaient à entraîner à la révolte les jeunes gens de Bruxelles. Dès que quelqu'un trouve à redire à leur langage, ils le traitent de mouchard.

518. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 5 augustus 1871.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer comme suite à ma lettre du 1er courant (1), que l'instruction poursuivie du chef de faits délictueux provoqués par la grève des ouvriers cigariers à Anvers, a nécessité de nouvelles arrestations, d'autres actes isolés de violences, accompa-

(1) Zie nr. 516.

gnés de voies de fait, de blessures et de menaces dans le but de porter atteinte au libre exercice du travail des ouvriers cigariers hollandais dans les fabriques de cette ville, étant venus à notre connaissance par suite de l'information. A ces chefs de prévention s'ajoutent encore des bris de clôture et des dommages volontaires à des propriétés mobilières, dans une maison de logement sise marché aux chevaux et dans laquelle demeurent plusieurs de ces ouvriers étrangers. Je dois cependant vous dire, Monsieur le Procureur-général, que depuis la soirée de lundi dernier des infractions de ce genre n'ont plus été commises. J'attribue surtout cet heureux résultat aux arrestations opérées (il y a actuellement neuf inculpés sous mandat de dépôt) et à l'effet moral qu'a produit sur l'esprit de la population ouvrière la descente de justice que j'ai faite, mardi, dans la maison de logement précitée et dans les fabriques de tabacs de MM. Hanspohn, Sanes et Steins, y étant accompagné de Mr le juge d'instruction Lejeune, de son greffier, d'un piquet de gendarmerie et des commissaires de police ou adjoints des sections parcourues.

Il est vrai, Monsieur le Procureur-Général, qu'il se forme encore tous les soirs, dans la rue de Vénus et au marché aux chevaux, à l'heure de la sortie des ateliers du fabricant Hanspohn des rassemblements très nombreux qui, bien que formés d'un grand nombre de curieux, semblent néanmoins provoqués par les grévistes dans le but de continuer leur système d'intimidation vis-à-vis des ouvriers Hollandais, mais la faute en est peut-être à l'inaction de la police qui, jusqu'à présent, n'a pas cru devoir intervenir pour dissiper ces rassemblements. Dans tous les cas, c'est au chef de l'administration locale qu'il appartient de prendre des mesures pour faire cesser cet état de choses qui tient malheureusement l'attention et la curiosité publiques en éveil et je n'ai pu que signaler le danger de le laisser perdurer.

J'ajouterai enfin, Monsieur le Procureur-général, que chaque jour, depuis les événements signalés, un certain nombre de cigariers Hollandais quittent la ville sous l'influence de la peur et que, d'après ce que m'ont déclaré les fabricants précités, les quelques ouvriers cigariers étrangers qui travaillent encore chez eux, ne tarderont pas à suivre l'exemple de leurs compagnons. Cette émigration s'étend même aux ouvrières allemandes (Strasbourgeoises) que ces fabricants étaient parvenus à engager aux prix de grands sacrifices, tellement elles sont dominées par la crainte de se voir molester par les grévistes.

Il est encore une circonstance, Monsieur le Procureur-Général, que j'allais oublier de vous mentionner et qui a de l'importance : c'est qu'une quinzaine d'ouvriers délégués par les cigariers hollandais ont été appelés le 24 juillet, quelques jours par conséquent avant les

événements, dont il s'agit, au sein du *Bond,* formé par les ouvriers cigariers en grève, et que là le président, une certain Haezard, qui passe pour être l'âme de cette association, a, sous forme de conseil, vivement engagé les ouvriers hollandais à quitter au plutôt la ville.

„Voilà dix-sept semaines, a dit Haezard, que les ouvriers anversois et leurs familles doivent vivre des ressources des autres bonds; cela ne peut plus durer, ces hommes sont exaspérés et je ne saurais pas les contenir au delà de samedi. Faites donc en sorte de vous en aller en bonne amitié et de ne pas vous exposer en continuant à leur faire du tort."

Or, c'est précisément le même samedi, qu'ont commencé les scènes de désordre au marché aux chevaux. On comprend ce qu'avait de perfide ce langage tenu sous forme de conseil bienveillant et avec une habilité calculée pour arriver au résultat poursuivi par les grévistes, sans devoir recourir à l'un des moyens prévus et punis par l'article 310 du code pénal.

Ai-je besoin de vous dire après cela, en terminant, Monsieur le Procureur-général, que presque tous les ouvriers grévistes, d'après ce qui m'a été assuré par MM. les fabricants de tabacs chez lesquels ils ont travaillé, sont affiliés à l'*Internationale* et que leur *bond* peut être considéré comme étant en quelque sorte une section de cette puissante et dangereuse association.

PS. J'apprends à l'instant par un rapport verbal de la police qu'il n'y a pas eu de rassemblements dans la soirée d'hier.

519. De administrateur van de openbare veiligheid aan de minister van buitenlandse zaken, 15 augustus 1871.

MBZ., KIB., 186.

. . .

Les nommés Von der Band et Mulkens ne font pas partie de la section bruxelloise de l'*Internationale* et ils sont aussi complètement inconnus à Londres qu'à Bruxelles. Rien d'insolite ne se passe en cette ville. Les internationaux se réunissent comme par le passé, le lundi et le samedi, à la *Maison des Tanneurs,* Grand'Place, mais ces réunions n'ont absolument rien de secret. Quant à Outine, voici les rapports qui existent entre lui et Brismée d'une part et *La Liberté* de l'autre. Il y a environ deux mois un nommé Cansio ou Cansia arriva à Bruxelles, porteur d'une lettre de Outine qui le recommandait à Brismée. Ce dernier l'envoya au bureau du *Peuple belge,* où cet étranger prétend avoir reçu cent francs d'un inconnu. Brismée et Outine ne se connaissent pas autrement et rien par conséquent ne

peut faire présumer que ce Russe soit venu très fréquemment à Bruxelles.

Pour ce qui regarde Bakounine, il est si peu chef du comité de Londres que depuis qu'il a fondé à Genève *L'Alliance,* il est en complet désaccord avec le conseil central et il doit même avoir été récemment expulsé de l'*Internationale.*

Les rapports de Outine avec *La Liberté* datent de la fondation ou plutôt de la transformation de ce journal en feuille quotidienne; à cette occasion il écrivit une lettre de félicitations à la rédaction et envoya un mandat de poste pour un abonnement d'un trimestre.

520. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 17 augustus 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une grève, qui paraît devoir prendre de vastes proportions a éclaté hier aux charbonnages des Produits et de Belle-et-Bonne. Aujourd'hui la grève vient de s'étendre aux puits n^{os} 4 et 17 du Levant et, si les informations que je reçois, sont exactes, elle se serait également déclarée aux charbonnages de Crachet-Picquery, de 24-Actions et du Couchant-du-Flénu.

Cette suspension du travail aurait pour objectif une augmentation de salaire.

521. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 augustus 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 76.

Hins est en possession :

1° des listes des étrangers auxquels l'entrée en Belgique est interdite (1).

2° de la liste des 29 photographies de communeux, qui a été transmise par l'administration de la sûreté aux diverses autorités.

3° de toutes les instructions données par l'administration aux autorités et ayant trait aux passeports et aux réfugiés.

Ces documents lui ont été fournis par un bourgmestre des environs de Liége, dont il cache le nom. Hins dit qu'il va publier ces diverses pièces dans *La Liberté.*

(1) De politiecommissaris van Luik liet trouwens de autografische lijst en de 2 supplementen drukken : *Ville de Liége. Liste des Etrangers auxquels l'Entrée en Belgique est interdite,* Luik, 1871.

522. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 21 augustus 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Il résulte des renseignements qui me sont parvenus aujourd'hui que le travail a repris entièrement au charbonnage du Levant-du-Flénu et que la grève continue aux charbonnages de Produits et de Crachet.

523. Uittreksel uit een particulier verslag, 22 augustus 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

Hier à la séance administrative de l'*Internationale,* section bruxelloise, il s'agissait d'admettre la dame Mina Puccinelli. Cette candidature a donné lieu à des observations assez sérieuses, notamment de la part de L. Vereycken. Mina Puccinelli assistait à la séance; pendant la discussion on l'a priée de se retirer. Un monsieur, disant faire partie de l'*Internationale* de Paris, a appuyé la candidature de cette dame en le donnant comme auteur et journaliste et comme ayant écrit en Espagne dans des journaux avancés. Ce monsieur dit que cette dame a dépensé 25.000 francs pour équiper la compagnie des volontaires dans l'armée de Garibaldi. La dame Puccinelli est admise.

524. De administrateur van openbare veiligheid aan de politie van Verviers en Antwerpen, 24 augustus 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 99.442.

J'apprends à l'instant que Félix Pyat, Eudes et d'autres membres de la *Commune de Paris* viennent de quitter Berne (Suisse) et se proposent d'entrer probablement ce soir encore, en Belgique par la voie de l'Allemagne pour se diriger sur Anvers, où ils ont l'intention de s'embarquer en destination de Londres.

(Pour Verviers :) Je vous prie d'organiser immédiatement une surveillance à l'arrivée des trains venant d'Allemagne.

S'ils se présentent munis de papiers réguliers, il y a lieu de me les communiquer immédiatement et de les tenir en observation jusqu'à ce que j'ai statué. Si, au contraire, ils sont porteurs de papiers irréguliers ou d'emprunt, ainsi que j'ai lieu de le supposer, vous devriez les mettre en état d'arrestation à la disposition de l'autorité judiciaire compétente. Dans tous les cas, je désire être informé par télégramme de leur arrivée et de la mesure, qui aura été prise à leur égard.

(Pour Anvers :) Je vous prie de redoubler de vigilance à l'égard de Callewaert et Coenen déjà signalés et de prendre les mesures propres à empêcher l'embarquement des réfugiés français prénommés (1).

525. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 26 augustus 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à mes précédents rapports sur la situation de la grève au Flénu, j'ai l'honneur de vous informer que, à l'exception du puits n° 2 du charbonnage des 24-Actions,que l'on espère pouvoir remettre en activité lundi prochain, le travail a repris partout sans que les exploitants aient dû souscrire à une augmentation des salaires.

526. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 28 augustus 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que ce matin les ouvriers à veine du puits n° 2 de la société des 24-Actions à Quaregnon se sont présentés à cette fosse pour reprendre leur travail, mais les sclonneurs que l'on avait occupés le plus possible la semaine dernière ont à leur tour réclamé une augmentation de salaire, qui leur a été refusée, sur quoi ils n'ont pas voulu descendre.

527. Louis aan de administrateur van de openbare veiligheid 3 september 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 217.093.

Rendu hier avant 3 h. rue du Trône pour l'enterrement annoncé comme devant avoir lieu à 3 h., ce n'est que vers 4 h. que le corps est sorti de la maison mortuaire.

Le cercueil, recouvert du drap noir de la société de l'enterrement civil, était recouvert aussi d'un grand drap tout rouge, le tout surmonté d'une énorme couronne d'immortelles, ornée d'un ruban de satin rouge. Une vieille dame avait distribuée des immortelles à la porte de la maison mortuaire, aussi voyait-on la majorité dans l'assis-

(1) Verschillende stukken getuigen van de inspanningen die de openbare veiligheid zich getroost om te kunnen voldoen aan de eis tot uitlevering.

tance la boutonnière ornée de cet insigne. J'évolue à 4 à 500 personnes le nombre de ceux qui assistaient à la cérémonie.

Un grand nombre d'agents de la police en uniforme et surtout en bourgeois accompagnait le cortège. Le commissaire de la police de la 5e Dn dirigeait le service.

Le cercueil porté à bras par huit hommes a été transporté de cette manière par les boulevards extérieurs, l'ancienne porte de Louvain et la chaussée de ce nom. Le corps est entré dans le cimetière par la rue Charles-Quint. La fosse était préparée dans le coin de droite, formé par le mur longeant la rue. Arrivé dans le cimetière, le cercueil a été introduit dans une enveloppe en zinc, puis descendu dans la fosse.

La mère du défunt accompagnait à pied. Dans l'assistance j'ai reconnu Brismée, Hins, Steens, Coulon, Pellerin père et fils, Delesalle, Demarneffe, l'avocat Robert, flanqué de deux espèces de chenapans, enfin toute la crème des meetings de la ligue internationale et de celle même des ouvriers mécaniciens, car j'y ai reconnu beaucoup de ses orateurs ordinaires (1).

J'ai été mal placé au cimetière pour distinguer la physionomie des orateurs; la foule énorme ne pouvait se placer de deux côtés, elle était empêchée des deux autres par l'angle formé par les murs. Connaître leurs noms était chose peu possible.

Les discours ont été nombreux. Le 1er prononcé par une personne que je ne connais pas (2) et que je n'ai pu voir, a retracé la carrière du défunt, a fait valoir que quoique dans une position de fortune qui le mettait à même de ne pas se mêler à ces agitations politiques, il a voulu soutenir la cause du prolétariat.

Brismée a pris la parole ensuite et tout en parlant du mort, a mêlé l'*Internationale* à ses paroles, paroles haineuses où tout suinte le désir d'une vengeance qui ne peut tarder d'arriver, car la cause de l'*Internationale* est juste et les oppresseurs tomberont. On entend ensuite des délégués de la *Ligue internationale de Verviers, de Liége, de la Vallée de la Vesdre, de Montigny-sur-Sambre,* des délégués des *Ouvriers mécaniciens de Verviers et de Liège,* etc. Tous viennent rendre un dernier hommage à celui qui fut le champion, le défenseur du faible et qui, épuisé par le travail est venu mourir ici.

---

(1) Andere getuigen geven nog aanwezigen aan : advocaat Arnould, Carion, Colliaux, Colsaux, Delavigne, Depaepe, Dobbelaere, Herrebout, Huart, Georges Janson, Laduron, Leclair, Sacré, Schoy, Suret, Thuns, Van Goidsnoven, Vanthuin en Verrycken.

(2) Dr. Watteau. *La Liberté,* 4 september 1871, jg. 5, nr. 134, pp. 1 en 2 geeft een overzicht van verschillende lijkredenen.

Un orateur, et je le regrette, il ne m'a été possible de le voir (1), a fait un discours dans lequel il dit qu'un haut personnage avait envoyé exprimer ses sentiments de condoléance à la mère du défunt, que c'était là une insulte, qu'il tenait à relever, car nous qui faisons trembler les trônes quand nous sommes à l'œuvre, nous ne pouvons accepter que lorsque nous succombons provisoirement, on vienne insulter d'une manière aussi flagrante à notre malheur. Il faut relever cette acte et nous obtiendrons notre vengeance (2). Le corps repose en Belgique jusqu'au jour où il pourra rentrer en France.

Pellerin, Coulon se font aussi entendre. Enfin Brismée, au moment où quelqu'un vient dire sur la tombe : „Jurons tous ici de venger notre frère", parvient à percer la foule et j'entends qu'il dit en passant à côté de moi : „C'est assez maintenant; nous en avons eu de toutes les sortes. Il faut faire partir la mère. Tout cela pourrait finir mal. Nous sommes surveillés. J'ai vu plus de cinquante mouchards, qui nous épient". Pendant ce colloque, un nouvel orateur s'écrie qu'avant de se séparer, il faut crier „Vive la Commune !". En effet, tout l'assistance pousse ce cri. Cette foule redescend ensuite, s'entasse dans les nombreuses voitures qui ont suivi le cortège. C'est une cohue à ne pas s'en rendre compte. Suivre quelqu'un en ce moment était chose impossible, j'ai tenté de le faire, mais je pense que c'était se risquer, tant ce monde semblait bien être sur ses gardes. J'ai en mémoire quelques signalements . . .

528. Vraag van de administrateur van de openbare veiligheid (4 september 1871) met het antwoord (6 september 1871).

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 127.093.

La Section bruxelloise se propose, paraît-il de fêter par un banquet le 24 ct, l'anniversaire de la fondation de l'Internationale.

Veuillez me tenir au courant de tout ce que la section précitée se propose de faire à l'occasion de cet anniversaire.

Jusqu'ici l'on n'a fait que nommer des commissaires chargés de recueillir des souscriptions. Le banquet coûtera de 1,25 fr. à 1,50 fr.

(1) Goffin.

(2) Generaal Prisse, vleugeladjudant van de koning, zou aan mevrouw Tridon rouwbeklag en zelfs zijn diensten aangeboden hebben. Het hof ontkent; *La Liberté,* 10 september 1871, jg. 5, blz. 3, kol. 3 citeert een getuige die dit feit zou kunnen bevestigen. L'*Indiscret,* 1871, jg. 2, nr. 42, blz. 4, kol. 2, verklaart dat generaal Prisse, die naast Tridon woonde, van zijn dienstboden vernam dat er een zwaar gekwetst officier op sterven lag en aldus per vergissing zijn diensten aangeboden had.

par tête. Malgré ce bon marché il y a peu d'empressement à souscrire. Hier il y avait une soixante d'adhésions. J'aurai soin de vous tenir au courant de ce qui aura trait à cette affaire, dont l'idée appartient à Brismée.

529. Verslag van een officier van politie te Brussel, 13 september 1871.

StB., Mt., 1.

Hier vers huit heures du soir, des ouvriers mécaniciens en grève se sont réunis Grand-Place, au nombre de quatre cents environ. Ils sont entrés dans une des salles de l'estaminet dit *Au Brasseur,* où quatre ou cinq d'entre eux ont pris la parole pour démontrer leur prétendus griefs, réclamant à l'instar des ouvrier mécaniciens de Verviers, une diminution de travail de 2 heures par jour pour le même salaire, blâmant les ouvriers de l'atelier Everard, parce qu'ils avaient tardé à se mettre en grève, etc. Les orateurs ont engagé leurs compagnons à ne pas reprendre leur travail avant d'être entièrement satisfaits, et de prendre note de ceux qui „travailleraient pour quelques morceaux de pain". „Ceux-là, disait-il, briseraient leur avenir, ne mériteraient plus de faire partie de la *Société des Ouvriers Mécaniciens,* et il serait utile de ne plus les laisser travailler dans les ateliers des bons compagnons." Ils ont émis le vœu d'être suivis dans leur grève par les ouvriers mégissiers, menuisiers, et successivement, afin de dicter la loi aux patrons, en général. L'un des peroreurs porte nom de Wems au Wims (1). Celui qui dirigeait la réunion, paraissait être un ouvrier. Vers 9 heures la salle a été évacuée à cause qu'il s'y trouvait des personnes étrangères à la *Société des Ouvriers Mécaniciens.* Depuis cette heures jusqu'à 11 1/2 heures, quelques délégués de chaque établissement ont été admis dans la salle pour continuer la discussion sur les mesures les plus efficaces à prendre pour assurer la réussite de leurs projets.

Somme toute, ces hommes étaient ou, du moins, paraissaient être très paisibles, et il n'a pas été tenu, à ma connaissance, de conversation violente.

(1) In margine : Wijns François.

530. Een politiecommissaris te Brussel aan de hoofdpolitiecommissaris, 13 september 1871.

StB., Mt., 1.

J'ai l'honneur de vous transmettre la lettre ci-jointe que je viens de recevoir de Mr Bollinckx, constructeur à Cureghem. .

Voici la déclaration que m'a faite le nommé Vandroogenbroeck, Jerôme, mécanicien, demeurant à Koeckelberg, Chaussée de Jette, 13:

„Ce matin vers 7 heures, étant occupé à travailler chez M. Vandenbruggen, brasseur, rue de l'Epargne, n° 1, et me trouvant dans le corridor en train d'ajuster une machine, deux individus sont venus près de moi et m'ont invité à les suivre à la porte; n'ayant aucune défiance, je les suivis et arrivé dans la rue, il y avait encore cinq individus qui attendaient; tous m'entourèrent et me dirent de cesser immédiatement mon travail que sinon, ils me feraient un mauvais parti, qu'ils me tueraient. Tous ces individus étaient vêtus de blouses courtes comme en portent les mécaniciens et j'ai tout lieu de croire qu'ils exercent cette profession. Je ne connais aucun d'eux. Je rentrai dans la maison et au bout de quelques minutes, j'en sortis pour me rendre chez mon patron lui rendre compte de ce qui venait de m'arriver.

Ces sept individus m'attendaient dans la rue, ils me suivaient pendant quelques minutes, puis ils m'abandonnèrent, croyant sans doute que je m'en retournai chez moi et que je cesserais de travailler; ils se dirigèrent vers la chaussée d'Anvers."

J'ai conseillé à Vandroogenbroeck de continuer à travailler et de n'avoir aucune crainte au sujet des menaces qui lui ont été faites.

J'ai prescrit à l'agent du poste 6 d'avoir à se tenir plus particulièrement à proximité de la rue de l'Epargne . . .

531. Rapport van een officier van politie te Brussel, 14 september 1871.

StB., Mt., 1.

Un meeting des ouvriers mécaniciens a eu lieu hier soir à l'estaminet de l'*Ancienne Bourse,* Grand'Place, n° 19.

La réunion était privée et se composait d'environ 80 à 100 ouvriers, qui tous, avaient leur carte d'admission; elle avait pour but de s'enquérir des noms des ouvriers, qui travaillaient encore pour le compte de l'un ou l'autre patron, et qui n'avaient pas encore adhéré à la proposition du conseil d'administration dirigeant la grève des ouvriers exerçant cette profession.

Tels sont les renseignements que j'ai pu recueillir à cet égard.

La séance, qui a commencé à 8 heures, a été terminée à 10 1/4 heures.

532. Staking in de munitiefabriek Fusnot te Anderlecht, 23 september 1871.

ARAB., CRB., 705.

I. AANKLACHT VAN DE DIRECTEUR ROBYT AAN DE PROCUREUR DES KONINGS, 17 OKTOBER 1871

Le soussigné Robyt Théophile, directeur de la fabrique de cartouches de MM. Fusnot et Cie à Cuereghem sous Anderlecht, vient respectueusement vous dénoncer les faits suivants :

Le 23 septembre dernier, dans la matinée, les ouvriers mécaniciens au nombre de 20, sans se conformer aux us et coutumes pour cesser le travail, se sont mis en grève, laissant un grand désordre dans l'outillage, un, le nommé Wilmet (1), avait emporté la clé de l'armoire à outils, d'autres avaient démonté des machines de manière à mettre les ouvriers restants dans l'impossibilité de continuer le travail.

A la suite de cette grève inopinée, le soussigné fut chargé d'aller en Allemagne pour embaucher des ouvriers mécaniciens. A Dusseldorf deux ouvriers mécaniciens consentirent à aller en Belgique avec promesse de travailler dans l'atelier de MM. Fusnot et Cie à Cuereghem, moyennant qu'on leur donnerait à chacun 30 francs plus leurs frais de voyage jusqu'à Bruxelles. Ce sont les nommés Gustave Roth d'origine allemande et Jean Joseph Maçon d'origine belge, domiciliés tous deux rue Herzogstrasse, n° 38, à Dusseldorf. Le 7 octobre, on leur donna 15 francs à chacun à Dusseldorf et on paya les coupons du chemin de fer jusqu'à Bruxelles, où arrivés, on leur remit encore 15 francs à chacun. Ils louèrent une chambre chaussée d'Anderlecht, près du viaduc du chemin de fer, mais le lendemain soir plusieurs ouvriers mécaniciens en grève allèrent, paraît-il, trouver les prénommés Roth et Maçon et les contraignirent à partir sous la menace que dans le cas où ils travailleraient dans l'atelier Fusnot et Cie, on les tuerait. C'est ce que la rumeur publique apprend, enfin bruits qui circulent de bouches en bouches. C'est ainsi que Roth et Maçon disparurent escortés par divers ouvriers mécaniciens.

Des menaces de mort ont encore été faites au nommé Huygher Ange, ouvrier continuant le travail à la fabrique.

(1) Lees : Wilmain.

Le soussigné est persuadé, Monsieur le Procureur du Roi, qu'une instruction minutieuse ferait établir ces faits sérieux et que les coupables seraient frappés par loi !

. . . (1).

II. DE VERKLARINGEN

A. FUSNOT, 10 NOVEMBRE 1871

Par une décision du Conseil des Prud'hommes rendu vendredi dernier, tous les ouvriers qui se sont mis en grève chez moi, et qui sont, je pense, ceux indiqués sur la liste jointe à la plainte qui a été adressée à Mr le Procureur du Roi par le Sr Robyt, ont été condamnés à 3 jours de salaire du chef de s'être mis en grève sans avoir rempli leurs engagements. J'aurai soin de vous faire parvenir une copie de cette décision (2). Le jour que les ouvriers se sont mis en grève ils sont venus à la fabrique à six heures du matin et ils sont restés jusque 8 heures. Il n'y a que le nommé Robie, qui est entré à 8 h. Ils ont, je suppose, attendu l'arrivée de celui-là pour se déclarer en grève. Après l'arrivée de cet ouvrier, celui-ci est venu me jeter sur la table, d'une manière arrogante, il disait parler au nom des ouvriers, cet écrit que je vous remets (3). Je lui ai répondu que cet écrit ne pouvait recevoir aucune application dans ma fabrique et que les ouvriers étaient payés à l'heure et très bien payés. Les ouvriers alors se sont mis en grève et il paraît, d'après ce qu'on a dit, que des paroles de menaces ont été proférées contre ceux qui continueraient à travailler. Je ne puis dire quels sont les ouvriers qui ont démonté les machines, cela doit avoir été fait entre eux (4). L'outillage a été tellement mélangé qu'il a été impossible de travailler pendant plusieurs jours et que nous en sommes encore aujourd'hui à rechercher des outils, qui manquent. Cet outillage est très compliqué. Un nommé Wilmet Guillaume a emporté les clefs quand les ouvriers sont sortis en grève et les a gardées jusqu'aux jour où ils sont venus chercher leur livret, c'est-à-dire, trois jours après. Il n'y avait donc pas moyen de travailler

(1) Toegevoegd de naam van 20 stakers.

(2) Zie nr. 547.

(3) Een geschreven nota van *Les Mécaniciens réunis de Bruxelles :*
Règlement.
1° Dix heures de travaille sans réduction de salaire.
2° Les heures supplémentaires cinquante pour cent d'augmentation.
3° Abolition des amendes.
4° Le dimanche les heures à cinquante pour cent.
5° Abolition de la caisse de secours.

(4) Deze beweren dat ze juist de machines nakeken bij het uitbreken van de staking.

dans la fabrique à laquelle les ouvriers en grève étaient attachés, c'est-à-dire la fabrique des mécaniciens, laquelle ne sert qu'à entretenir la grande fabrique. Je sais de science personnelle que Wilmet a emporté les clefs de la fabrique, je veux dire, les clefs des tiroirs de la fabrique (1). Au moment où la grève a commencé, j'ai envoyé immédiatement à Dusseldorf demander des ouvriers pour remplacer ceux qui s'en allaient. Il en est arrivé deux, dont j'ignore les noms. Le lendemain de leur arrivée, ils sont retournés à la suite des instigations des ouvriers en grève. Le jour même qu'ils sont arrivés, les ouvriers en grève ont été les trouver avec des membres de l'*Internationale* vers 11 heures du soir à leur quartier, le lendemain matin ils ont été reconduits au chemin de fer par les ouvriers en grève, qui portaient leurs malles et leurs sacs de nuit. J'ai entendu parler de menaces, faites à des ouvriers, qui voulaient venir travailler chez moi, mais je n'ai pas eu connaissance personnelle de cela. Il faudra que les témoins s'en expliquent.

B. DIRECTEUR ROBYT, 10 NOVEMBER 1871

... Le lendemain de la grève, j'ai été trouver les ouvriers à la *Société des Ouvriers Mécaniciens* et les ai engagés à rentrer dans la fabrique. Je leur ai dit que s'ils refusaient de revenir, je serais obligé d'aller en Allemagne chercher d'autres ouvriers à quoi Michiels me répondit : „Songez bien qu'il y a une Senne à côté de la fabrique", voulant dire, sans doute, que les ouvriers étrangers seraient jetés à l'eau ...

C. RAMUT, 11 NOVEMBER 1871

Environ 15 jours après la grève, le Sr Furnot m'a demandé d'arranger et de régler les machines de son établissement. J'ai trouvé les machines de l'atelier des mécaniciens dans un désordre, qui a dû exister ou, au moins, qui a pu exister avant la grève. Ces machines se démontent tous les jours ... En somme l'état dans lequel j'ai trouvé la fabrique, mais principalement l'atelier des mécaniciens, m'a paru le résultat d'une grande négligence tout au moins; il se pourrait que la malveillance n'y eut pas été étrangère, mais je ne puis rien dire à cet égard.

D. ROBIE, 14 NOVEMBER 1871

Depuis deux mois environ je fais partie de la *Société des Mécaniciens réunis* à Bruxelles. Depuis que j'en fais partie, il est question dans les séances de cette société de demandes à faire aux patrons

(1) Deze bekent maar beweert dat er niet veel gereedschap in zijn lade was. Volgens Robyt waren er echter nog andere sleutels in die lade opgesloten.

pour obtenir la diminution du temps du travail avec maintien du salaire actuel. L'écrit que vous me montrez n'est que le résumé des différents objets de demandes sur lesquels les membres de la société s'étaient entendus et j'avais été chargé par la société de remettre cet écrit à Mr Fusnot. Le jour du commencement de la grève, je suis arrivé à la fabrique Fusnot à sept heures du matin et j'ai travaillé comme les autres ouvriers jusqu'à huit heures. Nous avions alors un quart d'heure de repos pour prendre notre repas. Revenus à la fabrique, vers huit heures et quart, nous nous sommes rendus tous ensemble chez Mr Fusnot, que nous avons trouvé à son bureau. Il était seul et assis, occupé à lire un journal. Je me suis avancé vers lui et lui tendant l'écrit que vous possédez, je lui dis : „Au nom des ouvriers de la *Société des Ouvriers Mécaniciens,* je vous présente notre programme". Mr Fusnot n'a pas voulu lire l'écrit, que je lui ai remis, et il a commencé à frapper du poing sur la table en disant : „Faites ce que vous voulez". J'ai répondu à cela que nous partirions et nous sommes partis. Nous sommes tous rentrés ensemble dans l'atelier; chacun y a repris ses vêtements et nous nous sommes dirigés vers la porte d'entrée de l'établissement. Arrivés devant la grille, qui était fermé en ce moment, nous nous sommes arrêtés là. Le fils de Mr Fusnot m'a rappelé. Je suis rentré au bureau de ce dernier et il m'a demandé ce que c'était que mon écrit, ce qu'il contenait. Comme il s'obstinait à ne pas vouloir le lire, je le lui ai lu moi-même. Nous avons discuté un instant les conditions présentées, et ne pouvant nous mettre d'accord, je suis parti et la grève a commencé. Je n'ai pas excité les autres ouvriers à se mettre en grève. Je n'ai pas manqué d'égard non plus à Mr Fusnot. Je lui ai remis l'écrit portant nos conditions avec convenance.

E. BLOCK, 25 OKTOBER 1871

Les deux Allemands se trouvaient dans un estaminet en cette commune, où je leur ai signifié un lettre de l'*Internationale.* Ils ont dit qu'ils n'auraient pas travaillé en Belgique, qu'ils ne voulaient faire aucun tort à leurs frères de la Belgique et qu'ils retourneraient chez eux. Je ne pourrais préciser la localité. Ces étrangers ont obtenu de l'*Internationale,* sur leur demande, une somme de dix francs pour retourner dans leur pays, ce qu'ils ont fait volontairement. Ne sachant lire, je ne pourrais vous dire ce que contenait cette lettre (précitée).

F. WALSCHOT, 24 OKTOBER 1871

Le nommé T'Sas Judos, domicilié rue de la Petite Senne, n° 52 à Bruxelles, ouvrier qui s'est mis en grève, se trouvait à l'estaminet de *La Demi Lune* en cette commune, où je me trouvais aussi, ainsi

que le nommé Orm, ouvrier travaillant encore chez Fusnot. T'Sas s'approchait du dit Orm, lui disant : „Si vous continuez à travailler chez M. Fusnot, ce soir vous recevrez des coups". Se voyant ainsi menacé Orm est allé immédiatement reprendre ses outils à l'atelier où il travaillait. En quittant l'établissement, il disait : „Il faut quitter, car l'un ou l'autre jour on nous tuera" . . . (1).

III. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Brussel veroordeelde op 12 februari 1872 Michiels en Robie tot 5 dagen gevangenisstraf en T'Sas tot 15 dagen.

533. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 september 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

La nommé Mina Puccinelli a assisté au banquet de l'*Internationale,* qui a eu lieu le 24 courant *A la Tête de Mouton* à Cureghem.

534. De minister van justitie aan de procureur-generaal te Brussel, 10 oktober 1871.

ARAB., PG., 218.

Les membres de l'*Internationale* redoublent en ce moment l'activité. Ils s'efforcent, et souvent par des moyens que la loi condamne, à amener la hausse des salaires et à entraver le libre exercice de l'industrie.

L'autorité ne peut demeurer inactive en présence de ces menées. Elle doit user rigoureusement des pouvoirs dont elle dispose pour mettre fin à des manœuvres coupables. Je vous prie donc de bien vouloir veiller à la sévère application de l'article 310 du code pénal.

535. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 13 oktober 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Cette grève partielle d'abord a empêché le travail de certains groupes d'ouvriers à veine, puis, la contagion gagnant, on était arrivé hier à une grève totale aux charbonnages de Sars-Longchamps, La Louvière et Péronnes.

(1) Orn zelf loochent deze bedreigingen.

A Bois-du-Luc un puits a été arrêté, à Bracquegnies quelques tailles, et si je suis bien informé, quelques tailles aussi à Houssu ont été suspendues.

Les ouvriers ne formulent pas de réclamation précise. Ils viennent au puits à l'heure habituelle, causent entr'eux tranquillement, ne répondent pas quand on les engage à descendre au travail, puis retournent chez eux. Quelques bandes ont promené de nuit en chantant et une bande a, dit-on, proféré des cris contre des ouvriers du Bois-du-Luc, qui voulaient travailler.

Hier j'ai parcouru les villages de La Louvière et d'Houdeng sans y voir un homme saoul. En somme, ce mouvement de paresse, ou pour mieux dire de repos, est très pacifique et n'aura probablement de conséquence grave. Il se remarque chaque année d'une manière plus ou moins manifeste et unanime, selon les circonstances extérieures. Il correspond à l'arrachage des pommes de terre et des betteraves.

. . .

536. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 14 oktober 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la grève continue aux charbonnages de Sars-Longchamps, La Louvière et Péronnes, et qu'elle est paisible.

Au Bois-du-Luc les ouvriers du puits St-Patrice se sont encore présentés ce matin pour descendre, mais M. Bourg les a renvoyés à lundi prochain 16 ct. Quelques tailles ont aussi été suspendues aux charbonnages de Houssu et de Strépy-Bracquegnies.

Je me suis rendu cette après-dînée aux charbonnages de Sars-Longchamps, La Louvière et Bois-du-Luc et j'ai recueillis les renseignements ci-après :

Cette grève a commencé par les ouvriers mineurs (traîneurs), qui demandent que leur journée soit réduite à 8 heures de travail sans diminution de salaire. Cette journée est variable et sa durée est proportionnée à la quantité de charbon abattue par les ouvriers à veine et qui n'est pas régulière, ce qui fait que les mineurs restent parfois plus de 10 heures pour terminer leur tâche.

Mr Englebert avait proposé aux ouvriers à veine de descendre, en leur assurant le concours d'un certain nombre de mineurs et de surveillants, qui avec l'aide de quelques-uns d'entr'eux, pourraient conduire le charbon, mais ils ont refusé cette combinaison.

En présence de ce refus, M. Englebert leur a dit que ceux qui se décideraient à descendre, pourraient se présenter lundi prochain. Il est parvenu à organiser avec ses surveillants, porions et quelques hommes de bonne volonté un poste de quarante ouvriers, qui travaillent aux puits n° 7 du siège Léopold où l'on extrait 350 hectolitres de charbon pour la fabrication du coke et d'autres ouvriers sont employés aux travaux préparatives et de réparation.

En présence des salaires qui sont très rémunératoires, j'ai tout lieu d'espérer, Monsieur l'ingénieur en chef, que le travail reprendra lundi ou mardi prochain.

...

537. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 17 oktober 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre de ce jour, 6.30 h. du matin, que je viens de recevoir, Mr Englebert, directeur-gérant du charbonnage de la Louvière, me mande ce qui suit :

„Continuation de la grève moins paisible que précédemment. Vers 4 heures du matin bris de carreaux de vitres à la fosse Ste-Marie, à la remise des locomotives, aux bureaux et chez moi.

Quelques ouvriers traîneurs auraient voulu travailler. Ils ne l'ont pu à cause des menaces.

J'attends les rapports de ce qui s'est produit ailleurs..."

538. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 19 oktober 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que les ouvriers du charbonnage de Péronnes sont descendus aux puits Ste-Marie et Ste-Barbe et que le travail a repris partiellement au charbonnage de Sars-Longchamps à La Louvière aux puits n° 1 et n° 3.

Il faut espérer que demain matin tous les ouvriers grévistes retardataires se rendront à leur poste.

539. Staking in de slotenmakerij Bertrand te Brussel, 23 oktober 1871.

ARAB., CRB., 706.

I. PROCESVERBAAL VAN GOVAERTS, OFFICIER VAN POLITIE, 29 OKTOBER 1871

. . .

Il y aurait donc bien là, croyons-nous, l'atteinte portée au libre exercice du travail et de l'industrie dans le sens prévu par l'art. 310 du code pénal; aussi avons-nous cru devoir dresser procès-verbal des faits et nous avons aussi, par la même occasion, cru devoir prévenir ces ouvriers qu'ils s'exposeraient à des peines sévères, si par la suite ils empêchaient, de l'une ou l'autre façon, leur ex-patron, qui, paraît-il, les a tous congédiés définitivement, d'embaucher et d'employer d'autres ouvriers. Tous nous ont répondu qu'il n'était pas entré dans leur pensée de nuire à ce patron, qu'ils n'avaient eu d'autre but, en se mettent en grève, que d'obtenir la réduction des heures de travail comme cela avait été accordé dans d'autres ateliers, mais que puisque leur patron s'obstinait à repousser leur demande, ils ne s'occuperaient plus de lui et se pourvoieraient d'ouvrage ailleurs.

II. DE VERKLARINGEN

A. BOEKHOUDER KOPS, 26 OKTOBER 1871

Des 14 ouvriers de Mr Bertrand, deux seulement sont venus travailler lundi matin. Les douze autres sont arrivés endimanchés, à neuf heures et ont déclaré qu'ils se mettaient en grève et se sont ensuite retirés. L'un des deux ouvriers restant a quitté à midi et n'est plus revenu, de sorte qu'il n'en est resté qu'un à l'ouvrage. Mardi après-midi, Mr Bertrand a embauché deux nouveaux ouvriers, qui sont venus travailler mercredi matin. Ces deux ouvriers ont travaillé jusqu'à midi, puis sont partis pour aller dîner et ne sont plus revenus. Mais j'ai appris depuis que les ouvriers en grève les avaient attendus au passage et les avaient empêchés de revenir à l'atelier, les menaçant que s'ils osaient y retourner, ils auraient à faire à eux, et ajoutant qu'ils empêcheraient ainsi tous les ouvriers qui seraient embauchés par Mr Bertrand. J'ai obtenu ces renseignements dans un cabaret voisin de l'atelier, où les ouvriers grévistes sont allés pour attendre les deux nouveaux engagés par Mr Bertrand . . .

B. BRAEM, 26 OKTOBER 1871

Je suis à Bruxelles depuis lundi. J'y étais venu pour chercher de l'ouvrage et en ayant trouvé chez Mr Bertrand, rue Marie-Thérèse, n° 33, j'y suis allé travailler mercredi matin avec mon camarade,

qui avait été embauché en même temps que moi. Ayant quitté l'atelier à midi pour aller dîner, nous y retournâmes vers midi trois quarts, mais arrivés à proximités de là, nous fûmes accostés par un individu, qui nous demanda si nous savions que les ouvriers de Mr Bertrand étaient en grève. Nous répondîmes que nous l'ignorions, étant nouvellement arrivés à Bruxelles. Il nous dit ensuite : „Eh bien ! Nous sommes en grève, parce que le patron ne veut pas réduire les heures de travail et puisque nous ne travaillons pas, vous ne pouvez pas travailler non plus chez ce patron, car sans cela, vous gâterez le métier et vous serez cause que nous serons sur la rue".

Cet individu ne nous fit aucune menace, mais son attitude nous fit suffisamment comprendre que nous aurions à compter avec lui et ses camarades, si nous continuions à travailler chez Bertrand. D'un autre côté, nous savions, par expérience, que dans des cas pareils, un ouvrier est en bute à une foule de méchanchetés de la part de ses compagnons, qui lui cherchent querelle partout où ils le rencontrent et s'arrangent de façon à lui rendre impossible le séjour de tous les ateliers de la ville. De plus nous étions nouvellement arrivés à Bruxelles que nous ne connaissions aucunement. Nous avons donc préféré céder . . .

C. NICASENS, 10 NOVEMBER 1871

Il y a 14 jours que je travaille chez Mr Bertrand. Le premier jour à 1 heure de l'après-midi, quand je retournais à mon ouvrage, j'ai rencontré un individu qui m'a dit : „Savez-vous que les ouvriers de Mr Bertrand sont en grève ?" J'ai répondu : „J'attendrai jusqu'à ce soir, si j'ai l'argent nécessaire pour retourner à Gand, j'y retournerai". Cet individu ne m'a fait aucune espèce de menace . . .

D. BERCEE, 6 NOVEMBER 1871

Je fais parti de l'*Association des ouvriers Serruriers*. Cette société a décidé que les ouvriers serruriers se mettraient en grève pour obtenir une réduction de 2 heures sur la journée de travail, qui était auparavant de 12 heures. La plupart des patrons ont accordé cette réduction, notamment . . . Deux patrons seulement ont résisté : MM. Bertrand et Pierret. C'est pour ce motif que nous nous sommes mis en grève chez Mr Bertrand.

J'ai rencontré à la date du mercredi 25 octobre les deux ouvriers gantois que Bertrand avait embauchés pour nous remplacer. Je leur ai dit : „Savez-vous que l'atelier de Mr Bertrand est en grève ?" Ils m'ont répondu négativement en ajoutant qu'ils s'étaient eux-mêmes mis en grève à Gand, et ils m'ont montré à l'appui de leur dire la carte qui leur a été délivrée par l'association Gantoise dont ils font partie. L'ouvrier Braem m'a dit alors : „Puisque vous êtes

en grève, nous ferons comme vous" et ils m'ont accompagné jusqu'au cabaret . . .

E. BORDET, 6 NOVEMBRE 1871

. . .

C'est moi qui ai rencontré le vendredi 27 octobre Edouard Nicasens et qui lui ai dit que l'atelier était en grève.

Je fais partie de l'*Association des Ouvriers Serruriers,* qui n'est pas affiliée à l'*Internationale.* J'ai dit à Nicasens, vers une heure de l'après-midi, lorsqu'il retournait à l'atelier, que l'association avait décrété une grève pour obtenir que la journée de travail, qui était de 12 heures soit réduite à 10 heures. Je l'ai engagé à entrer dans notre association et à suivre notre exemple. Je lui ai donné le rendez-vous pour le soir à la grand'place, au local de la société : *A la nouvelle Patte de Dindon,* mais il n'y est pas venu et je ne l'ai pas revu depuis. Je ne lui ai fait, du reste, aucune menace. Je lui ai simplement fait comprendre le but de notre association, qui est la solidarité entre les ouvriers en lui disant que s'il travaillait chez Bertrand aux anciennes conditions, il nous prendrait notre pain.

. . .

III. DE UITSPRAAK

Op 19 februari 1872 werden de beschuldigden buiten vervolging gesteld.

540. Uittreksel uit een particulier verslag, 25 oktober 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 183.157.

La brouille entre les internationaux et le couple Cheval est complète. Ils sont accusés d'avoir dénoncé par l'entremise du commissaire Mertens plusieurs réfugiés français. A ce grief il faut ajouter que Cheval est resté le débiteur de Brismée et de *La Liberté* pour des journaux qu'il a vendus.

541. Een politieagent aan de commissaris te Verviers, 27 oktober 1871.

ARAB., Vreemdelingepolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu hier soir à la conférence internationale, donnée par madame Mina Pucinelli, ex-capitaine des vengeurs de la mort sous l'ordre de Garibaldi. Cette dame a été présentée par un monsieur qui se dit être docteur bruxellois (Debrackel).

Elle a commencé son discours en disant qu'elle était heureuse de trouver un pays libre comme la Belgique, seule nation où elle peut se réfugier et s'y trouver de nombreux amis, qui comprennent la question du socialisme.

La conférence de madame Puccinelli roula principalement sur les actes de courage et de dévouement, dont elle a fait preuve pendant la durée de la guerre. Elle avait sous ses ordres 500 volontaires espagnols, qu'elle-même avait recrutés et auxquels elle a consacré sa fortune de 25.000 francs, qu'elle possédait avant la guerre. Pour le moment elle n'a plus un sous, car une collecte se faisait à la sortie de la salle pour lui venir en aide.

Elle dit avoir été prisonnière de guerre et se serait trouvé à Paris lors de la déclaration de la *Commune*. Dans son discours Thiers, Favre, etc. furent traités de lâches, bourreaux, en un mot, tout le gouvernement français fut traîné dans la boue.

Madame Puccinelli, fatiguée, se reposa un instant et le docteur mentionné ci-dessus reprit la parole : „Citoyens, la femme que vous voyez ici, c'est ce qu'on appelle une prétroleuse, une communeuse et qui de vous autres aurait eu le courage de se mettre à la tête de quelques volontaires pour si énergiquement défendre la république ? Pendant la guerre elle a toujours porté le drapeau rouge, dont elle vous parlera tantôt. Madame Pucinelli a donné une conférence à Bruxelles et ira prochainement à Liége". Le docteur rappellait également aux ouvriers qu'en Espagne l'*Internationale* avait adressé au ministre un écrit, disant que dans un temps non loin d'eux, l'*Internationale* leur déclarera la guerre et fera flotter le drapeau rouge sur Madrid.

Madame Pucinelli a repris en ce sens : „Oui, citoyens, je suis fière d'être la première femme qui a eu l'honneur et le courage de porter le drapeau rouge, drapeau qui est criblé de balles et servira à déclarer la république universelle." Dans son discours elle parlait également du clergé et reprochait aux pères de famille de laisser aller leurs enfants à l'église.

Pendant la conférence plusieurs cris de „Vive la *Commune !*" se sont fait et aussi ce cri a été répété plusieurs fois ensemble. La salle était comble; il pouvait y avoir environ 400 à 500 personnes.

Madame Pucinelli me fait l'effet d'une communeuse de première espèce, car elle rapporte quelques faits qui se sont passés pendant ce temps. Cette femme est dangereuse et j'aime à croire que, si elle donnait quelques conférences, elle entraînerait toutes les ouvrières de notre petite ville, car elle parle avec une éloquence à faire faiblir le cœur de ces quelques malheureux internationaux.

J'ai appris que ses papiers sont déposés chez Lallemand, rue du Marteau, chose qui me semble étrange, car je me suis demandé pourquoi elle ne tient pas ses papiers sur elle.

Après la conférence un des internationaux a pris la parole et déclara que bientôt ils s'occuperont tous de l'augmentaion du salaire et de la diminution des heures de travail.

542. De politiecommissaris van Verviers aan de administrateur van openbare veiligheid, 27 oktober 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer qu'hier soir la nommé Mina Puccinelli Jeanne, fille italienne, 24 ans environs, qui se dit ex-capitaine de la compagnie des Vengeurs de la Mort sous les ordres de Garibaldi lors de la guerre franco-allemande, a donné une conférence chez Bernard Lallemand, rue du Marteau, en notre ville, sur ses aventures pendant la guerre. Elle était accompagnée d'un sieur Debrackel, soi-disant docteur à Bruxelles. Elle a introduit dans son discours des attaques violentes contre le gouvernement français actuel. A mon avis cette femme a des dispositions d'une pétroleuse de la plus belle eau. Elle a annoncé son intention de se fixer en Belgique. Je vais dès aujourd'hui réclamer les papiers dont elle est porteur. Je vous transmettrai ce soir le rapport détaillé de la conférence.

543. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 28 oktober 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que la grève des ouvriers mineurs est complètement terminée. Les ouvriers grévistes ont repris le travail sans avoir obtenu de modifications aux conditions leur imposées, et la modique somme d'argent qu'ils ont touché pour leur quinzaine, leur a fait comprendre qu'ils étaient victimes de cette équipée, provoquée par les agents de l'*Internationale,* qui ne pourront plus guère exercer leur influence pernicieuse sur les esprits des travailleurs de la population charbonnière.

544. Uittreksel uit een brief van de burgemeester van Luik, 28 oktober 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

A un réunion de l'*Internationale,* tenu le 23, on a introduit une étrangère du nom de Mina Puccinelli, qui paraît être une exaltée, échappée des ateliers de la *Commune* de Paris. Elle a parlé comme parlent les aventuriers de cette espèce et a promis son concours aux ouvriers affiliés à l'*Internationale.*

Elle distribue à Liège une brochure intitulée *L'Homme obscur qui ment,* et qui se vend à Bruxelles, chez E. Cheval, Grand'Place.

545. Uittreksel uit een verslag van de politiecommissaris te Verviers, 31 oktober 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

La veuve de Léonard Puccinelli, la nommée Mina Muller, ex-capitaine des vengeurs de la mort sous Garibaldi dans l'armée des Vosges, a donné dimanche une conférence à Liége. A son retour le soir, elle a donné une conférence à 8 ½ h. chez Bernard Lallemand, rue du Marteau, où les membres seuls de l'*Internationale* étaient admis, munis de leur carte. Beaucoup de femmes ont assisté à cette conférence. Sous prétexte de raconter ses faits d'armes, elle préconise les principes de l'*Internationale.* Elle est logée et nourrie aux frais de l'*Internationale.* Elle se rend aujourd'hui à Liége, puis à Bruxelles. Elle doit revenir jeudi à Verviers pour y continuer ses conférences et serait disposée à partir la semaine suivante pour l'Espagne. Elle est très exaltée, imbue des principes révolutionnaires; son séjour ici pourrait devenir dangereux.

546. De politiecommissaris van Dison aan de administrateur van de openbare veiligheid, 2 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer qu'aujourd'hui à 8 heures du soir la section disonaise de l'*Internationale* a donné dans l'estaminet du sieur Grignard Pierre en cette commune une conférence publique, à laquelle assistait la nommée Mina Puccinelli. La séance était présidée par le sieur Montulet Pierre, de Dison.

Mina Puccinelli a d'abord fait l'historique des combats auxquels elle a assisté et de la marche de la guerre depuis qu'elle y a pris part. Elle cherche à jeter le blâme sur les divers gouvernements

français pendant la période de la guerre. Elle exhalte sans cesse les efforts que les amis de la république socialiste ont fait pour faire triompher la France. Elle accuse tous les chefs de la défense nationale d'avoir manqué à leurs serments. Elle ne leur ménage pas les injures et les calomnies, elle les traite de lâches et d'assassins, ce qui produit beaucoup d'émotions dans l'auditoire. Parmi ces chefs elle cite les noms de Trochu, Favre, Thiers.

Elle s'efforce sans cesse à insinuer dans l'auditoire que seule l'*Internationale* peut assurer l'existence de la république libre, que tous ceux qui aujourd'hui affectent de vouloir l'établir sont des traîtres, dont il faut se défier. Elle fait, en un mot, l'apologie de la république socialiste symbolisée par la *Commune* parisienne, le seul état gouvernemental qui réponde aux aspirations du prolétariat.

Warnotte de Verviers, qui parle ensuite, ne fait que parodier les paroles de l'orateur précédent. Mina Puccinelli reprend la parole et cette fois s'adresse aux femmes. Elles les engage à épouser les idées du socialisme et leur dit que d'elles seules dépend le triomphe des idées que cette société préconise et d'où dépend la régénération sociale.

Cinq à six cents personnes y assistaient et parmi elles une cinquantaine de femmes. L'ordre a été parfait.

547. Uittreksel uit een vonnis van de werkrechtersraad van St-Jans-Molenbeek, 3 november 1871 (1).

ARAB., CRB., 705.

En cause de Denayer H., Deduc G., Block P., T'sas T., Van Mulder N., Missue E., Clarisse J., Robbie J.-B., Wayer A., Wilmet G. (2), Michiels M., De Backer N., Mertens P., Roland L., Metthuis J. et Dossche E., ouvriers mécaniciens, demandeurs, contre Ch. Fusnot et Cie, fabricants, domiciliés rue des Gouyons à Cureghem, défendeurs.

. . .

Attendu que les demandeurs soutiennent que les défendeurs ont contrevenu à l'article 5 de l'arrêté royal du 10 novembre 1845, en inscrivant sur le livret de chacun d'eux la mention *sortie en grève* et que de ce chef ils réclament des dommages et intérêts.

Attendu que les défendeurs en termes reconventionnels, réclament des dommages et intérêts des demandeurs, parce que ceux-ci

(1) Voor de feiten, zie nr. 532.

(2) Lees : Wilmain.

auraient subitement quitté les ateliers, sans donner congé préalable, ni observer les délais d'usage.

En ce qui touche la demande principale :

Attendu en fait, que les défendeurs ne contestent pas avoir écrit sur le livret des demandeurs les mots *sorti en grève,* que tout le procès constitue à décider si cette mention constitue une note désavantageuse pour l'ouvrier.

Attendu que la loi a proclamé la liberté des coalitions et des grèves.

Que partant, et au point de vue strictement légal, on ne peut considérer comme désavantageuse une mention se bornant à exprimer que l'ouvrier a exercé un droit qui lui est reconnu par la loi.

Attendu, au point de vue purement moral que la grève peut être parfaitement légitime si les griefs qui l'ont amenée sont justes et fondés, qu'ainsi, en disant que l'ouvrier est sorti en grève et alors qu'il ne qualifie ni ne juge pas les caractères de la grève, le patron ne lui inflige aucune déconsidération, ni ne blesse son honneur, ni sa dignité.

Attendu que les demandeurs ne peuvent prétendre que la mention *sorti en grève,* inscrite sur leur livret les empêche de trouver de l'occupation, plusieurs d'entre eux étant à l'ouvrage.

Attendu, de plus, que si l'action intentée par les demandeurs aux défendeurs avait sa raison d'être, elle tendrait à élever, sinon à un délit, du moins à un acte répréhensible une prérogative que la loi accorde, qui par conséquent n'est nullement réprouvable et dont par suite chacun peut user sans encourir aucun blâme, ni être sujet aux reproches de ces concitoyens.

Attendu de ce qui précède, il suit que la mention critiquée par les demandeurs ne constitue point une note désavantageuse et que partant l'action des demandeurs est sans fondement et doit être repoussée.

Sur la demande reconventionnelle :

Attendu que la coutume exige que les ouvriers doivent avant de quitter l'atelier prévenir leur patron un certain temps d'avance, déterminé par le mode de payement en usage dans la fabrique et que la réciprocité a lieu en leur faveur de la part du patron.

Attendu que cette coutume qui a force de loi et qui forme ce qu'on appelle le contrat d'industrie, trouve son application bien plus souvent en faveur de l'ouvrier qu'en celle du patron et que dans les rares cas où le contraire se produit, il y a lieu de s'en tenir strictement à la jurisprudence établie par les conseils des prud'hommes en cette matière.

Attendu qu'il est constant et avisé que les demandeurs ont quitté l'atelier du défenseur immédiatement après que celui-ci eut refusé d'accepter les conditions nouvelles que les ouvriers lui offraient et sans donner congé, ni observer les délais fixés et dont il est parlé plus haut.

Attendu, en outre, que ce brusque départ a amené le chômage forcé d'un grand nombre d'ouvriers dont le travail était dépendant de celui des demandeurs.

Attendu qu'en agissant de la sorte, les demandeurs ont certainement causé aux défenseurs un préjudice sérieux et dont il est juste que ces derniers soient indemnisés.

Attendu cependant que les demandeurs ont cessé le vingt-sept septembre et que le vingt-neuf sur le refus de reprendre le travail, leur livret, suivant demande, leur a été remis, ce qui constitue une décharge.

Par ces motifs,

Le conseil déclare les demandeurs mal fondés dans leur action, les en déboute, et statuant sur les conclusions reconventionnelles des défenseurs, les condamne à payer aux sieurs Ch. Fusnot et compagnie le montant de trois jours de salaire; à savoir : Denayer frs 15; De Duc 14,25; Block 12,51; T'sas 15; Van Mulder 12,78; Missue 13,50; Clarisse 13,15; Robbie 15; Wayer 13,50; Wilmet 14,40; Michiels 13,50; De Backer 13,50; Mertens 9,74; Roland 13,50; Metthuis 12,60; Dossche 13,32; condamne en outre les demandeurs solidairement aux frais et dépens du procès liquidés à quatre-vingt centimes.

548. De politiecommissaris van Verviers aan de administrateur van de openbare veiligheid, 6 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer que la nommée Mina Muller, veuve Puccinelli, l'Espagnole que je vous ai signalée, continue à donner des conférences à Verviers et à Dison.

Vendredi 3 courant, une conférence-meeting a été tenu par elle avec le concours des meneurs de l'*Internationale* dans la grande salle *Heucheum,* rue Tyon, 9, en cette ville. Cette immense salle regeorgeait de monde et on y remarquait beaucoup de femmes.

Samedi 4, au même local, Mina Puccinelli a donné une autre conférence pour les femmes seules. Celles-ci étaient en grand nombre. Ce que la Puccinelli leur prêcha, c'est le dévouement à l'*Internationale,* c'est-à-dire le mépris des lois.

Hier soir nouvelle séance publique chez Bernard Lallemand. Salle comble. La Puccinelli y a traité les points suivant : de la justice en Belgique et dans tous les pays monarchiques, qu'elle trouve injuste et partiale. On emprisonne les petits voleurs, les ouvriers, et on protège les riches, les patrons, qu'elle trouve égoïstes et ennemis des ouvriers; du gouvernement, qu'elle taxe d'injuste et de souteneur du vin; des couvents, qu'elle désigne comme des lieux de prostitution clandestins. Tout cela doit disparaître pour faire place à l'*Internationale,* c'est-à-dire à la république universelle, qui apportera à l'ouvrier la jouissance de tous ses droits, l'abolition du paupérisme, etc.

Ce soir, séance publique par la même, rue Tyon, 9, pour les Allemands. Cette séance est annoncée pour la section internationale allemande de notre ville.

Dave de Bruxelles était encore hier à Verviers. Il s'est rendu à la section allemande. Il a mission du comité central de sonder les dispositions des sections de notre arrondissement en vue d'un mouvement qui se prépare à Bruxelles. A demain d'autres détails. Il y a aujourd'hui comité secret. Dave doit s'y rendre.

549. Uittreksel uit een particulier verslag, 7 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

Mina Puccinelli donne de nouveau une conférence aujourd'hui à Verviers. Elle reçoit quelquefois quinze francs, quelquefois vingt francs par conférence, tant par la collecte faite à l'intérieur que par ce qu'elle reçoit à l'entrée.

Pendant plusieurs jours elle a séjourné chez Marchal au passage. Marchal se dit être très heureux d'en être débarassé; elle lui occasionnait pas mal de frais.

550. De politiecommissaris van Verviers aan de administrateur van de openbare veiligheid, 7 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer en réponse à votre dépêche en date du 6 de ce mois et comme suite à mon rapport en date du même jour que la nommée Mina Muller, veuve Puccinelli est toujours à Verviers, *Hôtel de Gand.*

Hier soir elle a donné une conférence spécialement pour les Allemands qui habitent notre ville et les environs. C'est plutôt un meeting qu'il faut dire, car il y a eu divers orateurs. La Puccinelli a parlé près de deux heures en allemand, et comme toujours avec

exaltation. Ce qu'elle a dit est à peu près la répétition des conférences précédentes à Verviers et à Dison : la critique des gouvernements monarchiques et de l'empire français, en particulier, le courage qu'elle a montré et les souffrances qu'elle a endurées pendant la guerre franco-allemande. Elle se dit avec emphase la missionnaire de la liberté qui doit régénérer le monde par l'*Internationale*. Elle est appelée, dit-elle, à sauver tous les travailleurs de l'esclavage, etc., etc.

Elle donne aujourd'hui une conférence à Ensival vers 8 heures du soir. Les délégués de la section de cette commune viendront la chercher à Verviers.

Elle se dispose de visiter d'ici à peu de jours les sections de Cologne, Barmen, Elberfeld et Solingen et Deutz en Prusse. Elle sera plus réservée qu'ici, mais elle saura bien trouver le moyen de faire une propagande active et de façon à faire venir à elle tous les ouvriers allemands (sic).

Le meeting de hier soit était présidé par Bürger de la section allemande; Roettger et Cloot de la même section ont pris la parole en allemand. Warnotte de la section Wallonne a également pris la parole. Leurs discours ne comportent rien d'extraordinaire. Il y avait baucoup de monde et on remarquait un grand nombre de femmes.

J'ai reçu la suite du rapport de ce qui s'est dit à la réunion du 5 chez Schleback. Je vous la transmettrai demain.

Comme je vous l'ai dit précédemment, la Mina Puccinelli excite ici une exaltation, qui, a mon avis, pourrait devenir dangereuse si elle se prolongeait.

551. De politiecommissaris van Dison aan de administrateur van de openbare veiligheid, 7 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer qu'ensuite de votre dépêche télégraphique de ce jour, j'ai invité Mina Puccinelli à se rendre dans votre cabinet dans le plus bref délai possible. Elle m'a promis qu'elle déférerait à votre invitation et qu'après-demain matin elle aurait l'honneur de se présenter devant vous.

Elle a donné aujourd'hui soir un meeting à Ensival chez un sieur Drossard. J'y ai assistai. On y comptait plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles se trouvaient beaucoup de femmes. L'affluence a encore grandi lors de la sortie des ouvriers des diverses fabriques.

Mina Puccinelli y a traité la réduction des heures de travail et l'augmentation de salaire. Elle n'a présenté aucun argument nouveau

à l'appui de sa thèse. Elle a répété avec de légères variantes les raisons avancées par tous les orateurs précédents, qui ont traité cette question.

Mina Puccinelli s'est à la fin de sa peroraison attachée à amener les femmes à s'associer au mouvement ouvrier. Elle a cherché avec son langage si passionné à les convaincre que sans elles il n'y avait pas de réussite possible. On l'a très vivement applaudie.

552. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 9 november 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un commencement de grève, qui s'était déclaré au puits n° 4 du Levant-du-Flénu, s'est étendue au puits n° 19 et à une partie du puits n° 17 du charbonnage. Aujourd'hui le puits n° 14 fonctionne seul. L'Avaleresse, voisinne de Belle-et-Bonne, chôme pour le même motif.

Les ouvriers, s'apercevant de la reprise des affaires, réclament une augmentation des salaires, qui déjà ont été relevés comme vous en pouvez juger par les moyennes suivantes des journées des ouvriers à veine dans les diverses couches exploitées au Levant-du-Flénu.

...(1).

553. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 10 november 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à mon rapport en date d'hier, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le travail commence à reprendre aux puits n^{os} 4 et 19 du Levant-du-Flénu. Le n° 17 est encore complètement en grève.

Au puits n° 14 le travail n'a pas discontinué; on continue à chômer au puits n° 28 (Aveleresse) du charbonnage de Belle-et-Bonne, mais on espère que l'extraction reprendra lundi.

(1) Gemiddelden schommelen tussen 4,14 fr. en 4,81 fr.

554. De politiecommissaris van Verviers aan de administrateur van de openbare veiligheid, 11 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer que Mina Puccinelli est partie hier de Verviers pour Liége. Elle doit revenir à Verviers dimanche 12 et partira lundi 13 pour la Prusse. Elle serait d'intention de rentrer ensuite en Espagne. Elle a vécu ici aux frais des sections de Verviers, de Dison et d'Ensival.

Les plus grands partisans des extravagances de cette femme commencent à en être fatigués. Ils ont constaté que les conférences successives qu'elle a données, n'ont pas eu tout le succès qu'on en attendait. D'un autre côté on a constaté que la dite Mina Puccinelli buvait chaque jour énormément de petits verres de cognac, que nos internationaux devaient payer. La leçon est bonne.

555. De politiecommissaris van Verviers aan de administrateur van de openbare veiligheid, 16 november 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 240.975.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai découvert Mina Puccinelli chez le sieur Warnotte, tailleur de limes, membre du comité de la section *Internationale* de Verviers, demeurant à Gerardchamp-Verviers, où elle se trouvait, d'après ce qui m'est rapporté, depuis mardi dernier. Je l'ai invitée à se rendre dans un bref délai en votre cabinet.

556. De minister van justitie aan de minister van buitenlandse zaken, 23 november 1871.

MBZ., KIB., 186.

M. le ministre de l'intérieur à qui j'ai communiqué votre dépêche du 1er de ce mois, approuve le projet de réunir une commission chargée d'examiner s'il y a des mesures à prendre pour arrêter les progrès de l'*Internationale;* je me rallie au projet de former une commission dans ce but (1).

Il resterait à indiquer les personnes appelées à y siéger. En ce qui me concerne, j'ai désigné M. Crutzen, directeur-général à la

(1) Er werd ook navraag gedaan over de actie van de buitenlandse regeringen tegen de *Internationale.* In Nederland werden bv. verenigingen van werkgevers en -nemers in de hand gewerkt.

direction générale de la législation et des grâces, M. Berden, administrateur de la sûreté publique et des prisons, qui y représenteront le premier l'élément législatif et le second l'élément administratif, et enfin M. Dauby, chef de la régie du *Moniteur*. M. Dauby connaît parfaitement la classe ouvrière, ses aspirations, ses préjugés, ses besoins réels et les moyens par lesquels l'*Internationale* peut agir sur elle.

Il vous appartient de compléter cette commission en vous entendant avec MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics.

557. De hoofdpolitiecommissaris te Gent aan de administrateur van openbare veiligheid, 12 december 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

...

Le comité de la section gantoise de l'*Internationale* a tenu avant-hier après-midi une réunion secrète, à laquelle était appelé De Boos pour lui faire remettre le sceau de l'association et donner des explications sur sa gestion financière en ce qui concerne les frais d'impression du *Werker*, qui n'a pu paraître avant-hier faute de fonds pour payer ces frais. Cette réunion a été très orageuse et De Boos n'a pu justifier un déficit de 26 fr. dans la caisse qui ne contenait en tout que 35 francs.

D'autre part il m'est revenu que De Boos, qui avait exposé le mauvais état de ses affaires en ce qui concerne le journal *De Werker* à la mère du nommé Tridon, demeurant à Bruxelles, celle-ci lui a envoyé immédiatement une somme de 185 fr. pour combler son déficit.

...

558. Een reeks telegrams van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Laguesse, directeur te Bergen, vanaf 12 december 1871

ARAB., 1 AM., 306.

12 décembre. Numéro dix Marcinelle grève. Demande augmentation salaire et diminution heures travail. Autres puits descendus.

13 décembre. Rapport sommaire sur accident Marcinelle mis à poste. Grève continue numéro dix, commence numéro six.

14 décembre. Grève continue partiellement aux fosses de Marcinelle. Tranquillité complète.

15 décembre. Marcinelle grève continue. Extraction aujourd'hui : trois cents tonnes au lieu de mille habituellement.

16 décembre. Grève continue à Marcinelle. Elle menace Mont-sur-Marchiennes.

559. De directeur-generaal van de Société anonyme de Marcinelle et Couillet aan de minister van openbare werken, 18 december 1871.

ARAB., MW., 1018/2.

Nous avons l'honneur de vous informer que ce matin tous les ouvriers de nos charbonnage de Marcinelle ont repris leurs travaux(1).

Grâce à l'appui que vous nous avez prêté et dont nous vous remercions bien sincèrement, nous avons pu, Monsieur le Ministre, résister à des prétentions exorbitantes de la classe ouvrière; nous sommes sortis victorieux d'une crise dont la solution satisfaisante présentait un intérêt national. Il n'y a aucun doute qu'en cédant, nous engagions toutes les industries du pays dans une voie fatale, qui devait forcément aboutir au désordre et à la ruine.

560. Uittreksel uit een particulier verslag, 19 december 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 246.598.

L'article publié dans le dernier numéro de l'*Internationale* sous le titre de *Correspondance de Paris* (2), a été fait par Aubry de Rouen, qui est à Bruxelles.

561. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 20 december 1871.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que par lettre du 18 courant, le directeur-gérant de la société des Charbonnages-Unis-de-l'Ouest-de-Mons m'annonce que les ouvriers du fond de la fosse Sentinelle se sont mis en grève le dit jour pour cause d'augmentation de salaire.

---

(1) Op 13 december vermeldt een telegram : „Grève calme aux fosses numéros dix et six du charbonnage de Marcinelle".

(2) 17 december 1871, jg. 3, nr. 153, p. 2. Hij tekent H(enri) R(ichard).

562. Uittreksel uit een particulier verslag, 24 december 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 246.598.

Un nommé Aubry a assisté au congrès tenu à Bruxelles le 24 décembre 1871 par l'*Internationale*. Comme cet individu est dans la misère, les délégués des sections belges ont souscrit en sa faveur.

563. Losse nota in inkt, 27 december 1871.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 114.986.

Les Français réfugiés sont très nombreux actuellement à Bruxelles. La maison du docteur Frappaz est leur principal centre de rassemblement.

564. De administrateur van de openbare veiligheid aan de procureur-generaal te Brussel, 29 december 1871.

ARAB., PG., 218.

L'*Association internationale des Travailleurs* a tenu les 24 et 25 ct. à Bruxelles, un deuxième congrès annuel, qui a réuni 29 délégués des sections de province, y compris les quatre délégués de Bruxelles.

Dans cette séance, essentiellement secrète, on a agité particulièrement la question de la grève générale des ouvriers du bassin de Charleroi.

L'assemblée, sans se prononcer d'une manière précise sur la solution à donner à ce point, a donné son adhésion tacite au projet de grève qui lui était présenté par l'un des délégués des sections de Charleroi.

Il ne me paraît pas douteux, d'après les rapports confidentiels qui me sont parvenus, que tous les efforts des internationaux vont se concentrer sur le bassin de Charleroi, dont l'exemple peut devenir contagieux pour les centres industriels qui y confinent.

. . .

565. Laguesse, directeur der mijnen te Bergen, aan de hoofdingenieurs, 12 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

L'*Internationale* a lancé dans le bassin de Charleroi des circulaires comminatoires, annonçant une grève générale des ouvriers pour la mi-janvier, si les sociétés charbonnières n'adhéraient pas,

avant cette date, aux propositions formulées dans ces circulaires. Je vous prie, Monsieur l'ingénieur principal, de vous informer si ces écrits ont été répandus dans le Borinage et le Centre. Dans l'affirmative, ayez l'obligeance de m'en procurer deux exemplaires, dont un pour Mr l'inspecteur-général, qui m'en a fait la demande.

Veuillez aussi vous mettre en relation avec les directeurs des établissements charbonniers et métallurgiques de votre ressort pour être tenu parfaitement au courant de tout ce qui pourrait se faire en vue d'amener une grève générale.

566. Telegram van de procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 15 januari 1872, 8 h 48.

ARAB., PG., 218.

Grève commencée; pas de désordres connus jusqu'à présent; il y en aura très probablement.

567. Een reeks telegrams van Lambert, hoofdingenieur der mijnen te Charleroi, aan Laguesse, directeur te Bergen, vanaf 15 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

15 janvier 11 h. 17. Faubourg, Dampremy, Gilly : ouvriers du fond pas présentés. Marchienne, Bayemont : six-dixièmes travaillent. Montigny, Poirier : un tiers. Pays-Liége : cinquante travaillent. Marcinelle, Mont-sur-Marchienne, Ransart : comme les autres lundis. Châtelet, Boubier : même chose. Jumet, Amercœur : tous les traîneurs descendus, deux tiers mineurs manquent. Les ouvriers du jour présents partout. Tranquillité complète.

15 janvier, 13 h. 42. Bonne-Espérance Montigny : une fosse travaille. Trieu-Kaisin : traîneurs présents, cinquième des mineurs. Gouffre et autres charbonnages Basse-Sambre : comme les autres lundis. Vallée-du-Piéton, Rochelle : grève. Bordia travaille. Transmis tout au ministre.

16 janvier. Grève augmente. En plus que hier : Boubier, Ormont, Gouffre, numéro onze Marcinelle et Ransart. Charbonnages de Montigny : grève complète. Travail diminué : Trieu-Kaisin, Bayemont, Amercœur. Laminoirs de Dorlodot, Châtelineau, Acoz : arrêtés faute de charbon.

17 janvier. Légère amélioration générale. Marcinelle continue travail sauf numéro onze. Septante ouvriers descendus Boubier.

18 janvier. Même situation générale. Dix mille ouvriers non travaillant. Grève gagne partiellement la Basse-Sambre, diminue d'autres côtés. Les grévistes commencent circuler par bandes. Quelques arrestations hier. Metings aujourd'hui partout.

19 janvier. Amélioration sensible. Farciennes : traits complets. Châtelet : augmentation. Gouffre : travail repris partie aux trois fosses. Trieu-Kaisin : petite amélioration. Bonne-Espérance, Poirier : cent ouvriers chacun. Réunis-Charleroi : quelques ouvriers numéro douze. Amercœur, Vallée-Piéton : petite augmentation.

22 janvier. Amélioration continue. Environ mille travailleurs de plus que jeudi. Espère que le travail sera repris partout lundi en grande partie et mardi grève terminée. Metings de jeudi favorables, les secours annoncés ayant fait défaut.

22 janvier. Farciennes : traits complets. Châtelet, Gouffre : presque complets. Trieu-Kaisin : moitié. Centre-de-Gilly, Grand-Mambourg, Réunis-Charleroi, Sacré-Madame : grève des mineurs continue, les traîneurs se présentent. Légère amélioration Bonne-Espérance, Poirier, Réunion, Noël, Ransart, Bayemont, Amercœur, Roux. Travail ordinaire aux autres charbonnages. Laminoirs Dorlodot remis en activité. Environ sept mille ouvriers chôment.

23 janvier, 12 h. 15. Châtelet presque complet. Gouffre complet. Trieu-Kaisin : trois quarts. Centre-Gilly, Mambourg, Liége, Réunis-Charleroi, Sacré-Madame : légère reprise des mineurs. Amélioration continue aux autres charbonnages. Environ mille ouvriers rentrés depuis hier.

23 janvier, 12 h. 56. Apprends grève des mineurs aujourd'hui charbonnage Baulet. Demandent 20 % augmentation.

24 janvier. Baulet quelques ouvriers rentrés. Reprise plus accentuée Centre-Gilly, Mambourg, Liége, Réunis-Charleroi, Sacré-Madame. Amélioration continue aux autres charbonnages. Environ quatre mille huit cents ouvriers manquent encore à l'appel.

25 janvier. Grève presque terminée. Gilly, Montigny, Jumet : presque complet. Faubourg, Dampremy : moitié extraction. Baulet un quart.

26 janvier. Grève considérée comme terminée. Aujourd'hui ne manque plus que 1500 ouvriers au travail.

568. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 16 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre d'hier soir, M. l'ingénieur des mines Jottrand me mande ce qui suit :

J'ai l'honneur de vous confirmer les deux télégrammes que je vous ai adressés ce matin, l'un daté de Monceau-sur-Sambre, l'autre de Roux, vous faisant connaître que le travail avait été repris régulièrement ce matin dans tous les charbonnages de mon district. Les ouvriers sont en grève dans une partie du 2me arrondissement, notamment dans les communes de Montigny, Gilly, Jumet et Roux.

Les ouvriers ne se sont pas présentés ce matin au charbonnage de la Vallée-du-Piéton et de La Rochelle, voisins de ceux de Monceau-Martinet et du Nord-de-Charleroi, appartenant à mon district. Il est donc à craindre que si la grève prend demain plus d'extension, elle n'envahisse une partie des charbonnages du 3me arrondissement.

. . .

569. Staking in de openbare reiniging te Brussel, 17 januari 1872.

ARAB., CRB., 706.

I. VERKLARING VAN ROBYNS, DIRECTEUR, 19 JANUARI 1872

Les nommés Van Laeken Pierre, Dehont Jean-Baptiste, Vannoy François et Verstegen Paul ont voulu le dix-sept courant entre trois et quatre heures de relevée, sous menaces de coups empêcher les charretiers Moethwil Laurent et Moethwil Pierre de travailler.

Le nommé Van Laeken Pierre a ôté la balance de la voiture de Moethwil Pierre et l'a renversée pendant qu'il la chargeait au marché au poisson.

Le lendemain entre sept et demi et huit heures du matin, dans la rue de la Clef, les nommés Van Laeken Pierre, Hymans Gilles et Vannoy François ont menacé le charretier Moethwil Laurent de le jeter à l'eau s'il continuait à travailler. Tous ceux que j'ai nommé ci-dessus sont des ouvriers de la ferme de boue, qui ont quitté leur travail (1).

II. DE UITSPRAAK

Op 2 maart 1872 werden Vannoy en Verstegen buiten vervolging gesteld. De boetstraffelijke rechtbank van Brussel veroordeelde op 2 april 1872 Dehont, Heymans en Van Laeken bij verstek tot 3 dagen gevangenisstraf.

(1) De beschuldigden ontkennen.

570. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 17 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que jusqu'ici aucun symptôme sérieux de grève ne se manifeste dans les exploitations charbonnières de mon arrondissement.

Il y a bien eu dimanche dernier à Jemappes un meeting tenu à huis clos et dans lequel une grande partie des ouvriers aurait réclamé l'argent versé précédemment dans la caisse de l'*Internationale*. D'autres se seraient opposés à ce remboursement. On ne possède jusqu'à présent des renseignements bien frais à ce sujet. Mais on travaille partout.

Les directeurs des charbonnages du Flénu sont portés à croire que la section de l'*Internationale* de Jemappes ne tardera pas à se dissoudre.

Dans l'Extrême-Couchant l'ouvrier est également très tranquille et n'a reçu aucune circulaire de l'*Internationale*. Il ne parle pas de la grève de Charleroi et semble ignorer le mouvement qui vient d'éclater dans un autre bassin.

Conformément à vos instructions, j'ai donné à mon personnel des ordres précis pour que je puisse être tenu parfaitement au courant de toute agitation qui pourrait se produire et vous en informer immédiatement.

571. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 17-18 januari 1872.

ARAB., PG., 218.

Me conformant à vos ordres, j'ai l'honneur de vous faire connaître que, à la suite de la grève de mon ressort, les faits délictueux suivants sont parvenus à ma connaissance.

Dans l'après-midi de lundi, j'ai appris que onze pistolets revolvers devaient être mis en loterie chez Weecel, chef de la section de l'*Internationale* à Dampremy. J'ai envoyé la gendarmerie en force dresser procès-verbal, ce qui a été fait. Malheureusement, les revolvers n'ont pu, malgré diverses recherches, être saisis. Weecel comparaîtra lundi prochain devant le tribunal correctionnel.

Une lettre anonyme contenant des menaces de mort a été adressée à des ouvriers. L'affaire est en instruction. L'auteur des lettres ne s'est pas découvert, selon toutes les probabilités.

Le journal *Le Progrès* a annoncé que des violences sur des personnes ont eu lieu; l'affaire est en instruction. Il est probable que le rédacteur du journal se retranchera derrière la voix publique, etc.

Des tentatives d'intimidations, rentrant dans les termes de l'article 310 du code pénal, ont été commises dans divers charbonnages. Aucun individu coupable n'est dénommé dans les plaintes reçues jusqu'à ce moment. L'affaire est en instruction pour les rechercher.

Des désordres plus graves ont eu lieu à Châtelet, fosses du Boubier et du Carabinier. Trois individus sont arrêtés du chef d'entraves à la liberté du travail, de rébellion, d'outrages à des magistrats de l'ordre administratif. Je viens de requérir mandat de dépôt contre eux.

La grève augmente chaque jour; d'après les rapports, que j'ai reçus, tout le bassin sera en révolution demain ou après-demain.

Les commissaires de police et la gendarmerie, éreintés par les patrouilles, ont à peine le temps de rédiger des bouts de rapports. Chacun fait ce qu'il peut.

572. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 18 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

La grève ne s'est pas encore propagée dans le 3^{me} arrondissement et il y a lieu d'espérer qu'elle ne s'étendra pas jusque là.

Par lettre d'hier, que je viens de recevoir, H. B [?], directeur-gérant du charbonnage de Courcelles-Nord, me mande que les circulaires de l'*Internationale* ont été répandues dans sa localité, et qu'il a reçu par la poste celle qui était à l'adresse des directeurs-gérants. Ses ouvriers sont bien tranquilles, la plupart ne craignent qu'une chose, c'est que des ouvriers étrangers ne viennent les forcer à abandonner leurs travaux.

Un chef de l'*Internationale,* (on l'a supposé ainsi), est arrivé le 16 ct à cheval à l'une de ces fosses pour savoir si l'on travaillait à Courcelles-Nord. Il a demandé des renseignements aux ouvriers qu'il a rencontrés, puis il est reparti au galop.

573. De inspecteur-generaal der mijnen aan de minister van openbare werken, 18 januari 1872.

ARAB., MW., 1018/2.

Le n° 12 du *Journal de Charleroi,* ci annexé, reproduit une circulaire adressée récemment par un comité dit *Conseil des Mineurs* aux directeurs de charbonnages du bassin de Charleroi. Cette circulaire formule diverses réclamations, qui paraissent être le motif ou le prétexte de la grève, qui vient de se déclarer.

J'ai examiné ce document et je crois pouvoir dire que la majoration générale de salaires réclamée est inadmissible, non seulement à raison de son uniformité et de la base choisie, mais encore des taux eux-mêmes.

. . . (1).

574. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 19 januari 1872.

ARAB., PG., 218.

. . . J'ai l'honneur de vous faire connaître que je vous ai envoyé hier un rapport succint sur les premiers faits délictueux commis par les grévistes du Bassin de Charleroi. Depuis, une nouvelle tentative d'intimidation à eu lieu au charbonnage de Masse St François sous Châtelet (Campinaire). J'ai requis mandat d'amener et de dépôt contre les quatres individus qui menaient la bande d'environ 30 houilleurs, qui s'est présentée à ce charbonnage. Il est aussi parvenu à ma connaissance que des menaces ont été proférées contre des ouvriers à Jumet. J'ai requis instruction et mandats contre les délinquants.

Au point de vue général, j'ai peu de temps pour faire des rapports et ces rapports sont très peu intéressants. Voici néanmoins la

(1) De werklieden slorpten steeds een groter deel van de opbrengst der mijnen op, zoals blijkt uit volgende tabel :
Per ton kolen verdienden :

	1868	1869	1870
de arbeiders	Fr. 5,33 (52 %)	Fr. 5,39 (54 %)	Fr. 5,67 (57 %)
bedienden, leveranciers	4,12 (40 %)	4,02 (40 %)	3,70 (37 %)
de mijnuitbaters	0,82 (8 %)	0,61 (6 %)	0,65 (6 %)
verkoopprijs	10,27	10,02	10,02

situation. A Marchiennes, le charbonnage de Bayemont sous La Docherie est en grève. Jumet, aucun charbonnage ne marche sauf le Grand Bordia, qui a trait plein. Dampremy chôme complètement. Lodelinsart chôme complètement. Charleroi faubourg chôme complètement. Gilly de même. Montigny-sur-Sambre, Châtelineau de même. Châtelineau, laminoirs de Dorlodot chôme faute de charbon. Châtelet : le Carabinier seul travaille incomplètement, Amour et le Boubier sont en grève. Marcinelle travaille avec 300 ouvriers en moins. Somme toute, environ 18.000 ouvriers sont en grève.

Sauf les désordres signalés, partout la grève est pacifique : jamais les communes n'ont été plus paisibles, on ne rencontre ni un ivrogne, ni comme les autres fois une seule bande de chanteurs ou de promeneurs. On dirait des communes endormies. Sous ce rapport le mot d'ordre donné par l'*Internationale* est parfaitement obéi — entre parenthèses : cette discipline ne laisse pas qu'être alarmante pour l'avenir. Hier encore les membres du conseil général de l'*Internationale* sont arrivés en corps dans notre bassin; ils ont présidé sept meetings, et partout ils ont recommandé le plus grand ordre, et le plus grand respect pour la loi en même temps que la plus invincible persévérance. S'ils sont encore obéis, une crise industrielle est inévitable; les hauts fourneaux, les laminoirs, les verreries devront éteindre ou tout au moins ne faire qu'entretenir les feux sans travailler.

On peut estimer que 3/4 des ouvriers ne demandent qu'à travailler; 1/4 au plus est animé de mauvaises intentions. Seulement ce quart intimide le restant par des menaces, soit isolées, soit prononcées loin des centres industriels. Quand on interroge, tous les ouvriers se taisent et nul ne veut ou n'ose parler.

. . .

Aujourd'hui, 20, il y a un peu de détente; les ouvriers rassurés reprendront le travail lundi ou mardi, à moins de complications ou d'explosions toujours possibles.

575. Drukwerk zonder drukkers- noch auteursnaam (1), 1872.

ARAB., PG., 218.

TRAVAILLEURS

Nous vous remercions de votre modération, et de votre confiance en nous; vous allez en être récompensés.

(1) Rechterlijk onderzoek wees uit dat het gedrukt werd door Delvaux en Debie en geschreven door Roch Splingard.

Vous touchez au but de vos efforts, vos patrons découragés ne savent comment remplir leurs engagements envers les diverses industries du pays; ils ont échoué dans leurs essais d'excitation à la révolte; ils ont échoué dans leurs tentatives de semer la crainte parmi vous en parlant d'un prétendu antagonisme entre les différents corps de métier du bassin. Aujourd'hui les verriers et les métallurgistes ouvrent des listes de souscription pour soutenir votre grève;

Ils vous disent que nos caisses sont vides : Mensonge ! Que lundi les nécessiteux se présentent à leurs comités respectifs et ils seront secourus selon leurs besoins;

Ils disent encore que votre lutte touche à son terme : Mensonge ! lundi des milliers de houilleurs cesseront leur travail et se rangeront sous la bannière de la résistance.

Travailleurs;

Vos patrons sentent votre victoire prochaine; ils fléchissent, ils vous proposent de traiter avec eux; ne cédez pas à ces tentatives intéressées, votre adhésion à ces offres perfides serait une trahison envers vos camarades. Si vos patrons demandent à traiter avec vous qu'ils le fassent loyalement comme vous l'avez fait en pleine lumière comme a éclaté votre grève. Vous leur avez présenté vos griefs, qu'ils formulent leur réponse; alors vous nommerez vos comités ouvriers qui iront discuter leurs intérêts, chacun avec son patron; ils se réuniront ensuite en assemblée générale où chaque comité fera son rapport et alors vous prendrez librement votre décision suprême. Cette entente, travailleurs, est nécessaire : les ouvriers d'un charbonnage traitant isolément avec un patron commettraient la même lâcheté que le houilleur descendant dans une fosse en grève. Votre union si admirable dans la lutte doit persister dans le triomphe, c'est à elle que vous devez votre succès; ne la rompez donc pas et ne cessez votre grève que quand *tous les patrons vous offriront de traiter avec tous les ouvriers*. En attendant, travailleurs, courage et énergie; vous avez si longtemps souffert la misère pour enrichir les autres, souffrez-la, s'il le faut, quelques jours encore pour améliorer votre triste sort; vos patrons viendront à vous. Attendez-les, appuyés sur votre droit, sur la bonté, sur la justice de votre cause et vous obtiendrez la victoire décisive. Jusque-là, travailleur,

Maintenez votre attitude si digne et si calme,

Ne reprenez pas votre travail dans d'odieuses conditions,

Continuez enfin à manier pacifiquement cette arme terrible de la guerre sociale : LA GRÈVE.

VOUS AVEZ LUTTÉ ENSEMBLE, VOUS DEVEZ TRIOMPHER ENSEMBLE.

576. Beaujean, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 22 januari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Comme je vous le mandais dans ma lettre du 16 janvier courant, les charbonnages du 4° district des mines de mon arrondissement font partie de l'*Association du Bassin de Charleroi et de la Basse-Sambre* et ont reçu les circulaires comminatoires. L'on a craint un instant que la grève survenue dans les charbonnages du ressort du 2me arrondissement, voisin de ceux de Monceau-Martinet et du Nord-de-Charleroi ne se propageât dans une partie des charbonnages de mon arrondissement. Mais l'extension de la grève ayant diminué, et les ouvriers ayant résisté aux conseils pernicieux des agents de l'*Internationale,* toute crainte a disparu à ce sujet, et tous les grévistes auront repris sous peu leur travail, tout en reconnaissant qu'ils ont été les premières victimes de cette équipée, fomentée par des gens sans aveu.

En résumé, Monsieur l'Ingénieur en chef, la grève est entrée dans sa phase de décroissance, et il n'y a plus lieu de redouter une grève générale parmi les ouvriers charbonniers de notre bassin, dont les ressources pécuniaires se sont accrues durant ces dernières années dans une proportion plus forte que l'augmentation de prix des denrées alimentaires. Quant aux ouvriers des mines de mon arrondissement, ils sont généralement calmes et paisibles et j'ai tout lieu d'espérer que les tentatives que pourrait faire l'*Internationale,* demeureront longtemps encore impuissantes devant le bon sens des ouvriers, dont la plupart blâment fortement ce que font les grévistes de Charleroi, et disent que ce n'est pas dans un moment comme celui-ci, alors que les salaires sont élevés, que l'on doit refuser le travail.

. . .

577. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 23 januari 1872.

ARAB., PG., 218.

. . . je porte à votre connaissance que depuis quatre ans, il ne s'est pas tenu un seul meeting de l'*Internationale* sans qu'il y ait eu parmi les assistants, soit un fonctionnaire de la police, soit un homme dévoué à même de me rendre compte. Les rapports forment quatre énormes fardes que je vous communiquerai, si vous le désirez. Tous

ces rapports ont été, dans leur temps, transmis à Monsieur l'Administrateur de la Sûreté publique et une partie à Mr De Bavay, l'un de vos honorables prédécesseurs. La surveillance a naturellement redoublé depuis la grève.

Il y a un ou deux ans les orateurs ordinaires de l'*Internationale,* surtout les Bruxellois, Roch Splingard surtout, attaquaient véhémentement la personne du Roi, qu'il traitait de vaurien, de mangeur de millions, etc.; sous la Commune de Paris, on a crié : *Vive la république ! Vive la commune !* Depuis, le thème a changé, la discussion est portée plus haut. On n'attaque plus ni le Roi, ni la Royauté; on a mis en avant la question sociale, indépendemment de la forme du gouvernement. On oppose le capital au travail, le salaire à la participation, on nie la propriété et l'on prêche le communisme.

On s'occupe très peu des autorités; et s'il est vrai que dans des meetings, on s'est occupé incidemment de Mr le sénateur Lebeau, Bourgmestre de Charleroi, et de feu son fils, ce n'a été que pour parler de l'insolence et de l'inhumanité de certains parvenus de très fraîche date, qui, républicains très rouges en 1848, sont aujourd'hui des conservateurs très prononcés, parce qu'ils ont quelque chose à conserver, alors qu'en 1848, ils n'avaient pas d'apport à la communauté dont ils demandaient l'établissement.

On a aussi parlé à propos du fils de Mr Lebeau, de la vie de certains jeunes gens de nos jours qui meurent prématurément, épuisés, qu'ils sont de débauche et pourris de luxure. Il était, certes, ignoble d'aller aussi remuer la cendre d'un mort; mais malheureusement, les orateurs n'étaient pas à côté de la vérité.

La grève persiste toujours calme et légale; il y a reprise assez notable du travail. Dans quelques jours tout sera probablement fini, sauf à recommencer à la première occasion.

P.S. Weecel, dont je vous ai annoncé la mise en prévention du chef de loterie non autorisée (des révolvers) a été condamné hier à dix jours d'emprisonnement et à la confiscation. Il a annoncé l'intention d'appeler.

578. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 1 februari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que d'après divers bruits qui me parviennent, il se pourrait qu'une grève éclatât la semaine prochaine au Borinage.

Beaucoup d'ouvriers murmurent sur la modicité de leurs salai-

res et un certain nombre ont prévenu mardi dernier à divers charbonnages.

579. De procureur des konings te Charleroi aan de procureur-generaal te Brussel, 1 februari 1872.

ARAB., PG., 218.

Etat des individus condamnés du chef d'entraves au libre exercice du commerce et de l'industrie.

Noms et prénoms	Profession	Domicile	Date du jugement	Peines prononcées
Servius Henri	houilleur	Châtelet	31 janv. 1872	16 jours de prison 26 francs d'amende
Lyon Jules	id.	id.	id.	30 jours de prison 52 francs d'amende
Vandeloise Eugène	id.	id.	id.	3 semaines et 15 jours de prison 52 francs d'amende
Laurent Léopold	id.	id.	id.	15 jours de prison 26 francs d'amende
Schoemackers	id.	id.	1 févr. 1872	15 jours de prison
Wauters Edouard	id.	id.	id.	15 jours de prison
Wauters François	id.	id.	id.	3 semaines de pris.
Leclercq Gustave	id.	Bouffioux	id.	15 jours de prison
Rousseau Jean-Bte	id.	Montigny-sur-S.	id.	10 jours de prison
Vanmeuse Léopold	id.	Charleroi	id.	8 jours de prison
Vancranenbroeck Pierre	id.	id.	id.	6 semaines de pris.

580. Een hoofdingenieur der mijnen te Charleroi aan de directeur te Bergen, 7 februari 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Pendant le courant du mois de décembre des bruits de grève avaient déjà circulé. Le charbonnage de Marcinelle, comme vous savez, en a subi une partielle après l'accident survenu le 9 au puits n° 11. A peine celle-ci était-elle apaisée qu'une grève générale fut sourdement annoncée pour le 2 janvier. Il n'en fut rien. C'est alors que fut répandu parmi les exploitants et les ouvriers un imprimé par

lequel quatre agents de l'*Internationale,* se disant chargés de pleins pouvoirs par les ouvriers, demandaient ou plutôt exigeaient au nom de ceux-ci :

1° Que la durée de la présence dans la mine fut réduite à dix heures, c'est-à-dire depuis six heures du matin jusqu'à quatre heures de relevée pour les ouvriers du jour et de huit heures du soir à six heures du matin pour ceux de nuit;

2° Que le travail, y compris tout stationnement, fut payé à l'heure à raison de 0,60 fr. pour les ouvriers à veine et recoupeurs de voie, de 0,50 fr. pour ceux à l'entretien, de 0,40 fr. pour les encaisseurs, les chargeurs et les tourteurs, de 0,25 fr. pour les hiercheurs et de 0,15 fr. pour les aides.

Ce placard se terminait par un post-scriptum comminatoire, ainsi conçu :

„Il est formellement stipulé qu'aucun des ouvriers qui ont été chargés par leurs camarades d'organiser le mouvement, ne pourra être renvoyé pour ce motif, car dans ce cas, la grève serait déclarée instantanément."

Quiconque s'occupe de l'exploitation de la houille sait fort bien et les ouvriers le savent bien aussi qu'une telle organisation est illusoire et que l'admettre ce serait tuer l'industrie charbonnière et par suite la population ouvrière qu'elle occupe.

En effet, pour une mine profonde et de quelque importance, il faut habituellement une heure et demie au matin pour descendre le personnel et autant pour le remonter le soir. Si à cela l'on ajoute le temps qu'il faut à ce personnel pour se rendre à son poste, le temps qu'il faut aux ouvriers à la veine pour fournir les premiers charbons au transport des traîneurs, le temps qu'il faut à ceux-ci pour achever le transport des derniers charbons arrachés par les mineurs, on verra de suite que le véritable travail va se réduire à 6 ou 7 heures au maximum sans tenir compte du temps nécessaire pour la nourriture et des temps d'arrêt qui arrivent si fréquemment dans les moyens de transport ou d'extraction. Comme le travail du jour est ici le seul productif, quelle est l'industrie qui pourrait prospérer avec 6 heures de travail réel sur 24 ?

Aujourd'hui, comment les choses se passent-elles ? Il y a également le poste de jour et le poste de nuit qui s'échangent en même temps, soit 12 heures de présence pour chacun. Mais si comme plus haut, nous retranchons le temps nécessaire à la descente, à la remonte et à l'organisation du service, nous trouvons qu'il reste pour chaque poste 10 heures environ de travail effectif. Sans doute, le poste de jour occupé à l'extraction du combustible, est plus sujet à des retards provenant de différentes causes et souvent dure plus longtemps;

mais c'est là un inconvénient résultant de la nature de l'industrie et quelquefois d'un défaut d'organisation que chacun est intéressé à faire disparaître, aussi bien l'ouvrier que le patron, car si le poste de jour n'est pas fini à l'heure voulue, celui de nuit n'a plus le temps voulu pour préparer l'extraction du lendemain. Malheureusement ce défaut d'organisation dépend souvent des ouvriers mineurs eux-mêmes qui, comme on le sait, ne sont pas faciles à réglementer et à diriger même dans leur propre intérêt. Le matin, ils sont lents pour se rendre à leur poste, tandis que le soir ils se pressent et se bousculent pour entrer dans la cage qui doit les ramener à la surface. On en voit souvent qui, malgré la défense, s'emparent de celle-ci avant que le trait ne soit fini, sans s'inquiéter des autres qu'ils forcent ainsi à rester plus longtemps dans la mine pour achever leur tâche. Que d'accidents n'avons-nous pas vu se produire par cet empressement ?

Inutile, je pense, de discuter ici le salaire à l'heure dans les mines où il est déjà si difficile de tenir de contrôle des journées et de la tâche. Il faudrait pour ainsi dire autant de porions-marqueurs que d'ouvriers. Que de contestations surgiraient sur le nombre d'heures ! Combien nous verrions augmenter les réclamations déjà si nombreuses avec le système actuel ! D'ailleurs, n'est-ce pas là une de ces vieilleries, contraire à la dignité et à la liberté de l'homme, qui aurait pour effet d'abaisser le bon ouvrier au simple état de journalier, état qu'il considère toujours comme l'inférieure et d'où il cherche constamment à sortir pour embrasser un métier quelconque, plus en rapport avec son indépendance et ses aptitudes ? Un tel système ne peut être prôné et mis en avant que par des fainéants ou peut-être des malins qui, n'ayant pas le courage du travail, voudraient voir les autres ramenés à leur niveau.

Bien qu'aussi absurde qu'exagérée, cette proclamation n'en produisit pas moins, comme nous le verrons plus loin, un grand effet sur la population charbonnière qui, dans son ignorance, se laisse facilement entraîner par ceux qui ont l'art de flatter ses passions et ses intérêts. Dans tous les cas, le salaire à l'heure, aussi bien que celui à la journée et à la tâche, participerait aux fluctuations du moment et resterait toujours soumis à l'offre et à la demande.

En voyant cette pièce et la manière dont elle était présentée, les exploitants se réunirent à Charleroi et décidèrent d'une voix unanime que non seulement ils n'y répondraient en aucune façon, mais qu'ils résisteraient jusqu'à la dernière extrêmité, ne voulant pas traiter avec l'*Association Internationale des Travailleurs* et encore moins avec les signataires qui, agissant sans mandat déterminé, ne devaient avoir pour but que de jeter le trouble et le désordre dans l'arrondissement

pour ramasser quelques bribes. Tout en étant plus ou moins inquiets, ils espéraient généralement que la grève ainsi annoncée pour le 15 janvier aurait un sort analogue à celle prédite déjà pour le 2 du même mois. Cet espoir était basé sur le silence des mineurs, sur la hauteur des salaires et sur le peu de réclamations qu'on voyait surgir. Ils furent trompés dans leur attente et je dois avouer que je le fus également, car le 15 au matin près de 8000 travailleurs faisaient défaut; le 16, le 17 et le 18, le nombre de grévistes alla même jusqu'au delà de 10.000, pour aller ensuite en diminuant jusqu'au lundi 27, jour où elle cessa à peu près complètement. Chaque jour je me suis fait rendre compte du nombre approximatif des ouvriers présents ou absents, et j'ai pu ainsi dresser le tableau ci-joint qui fait voir mieux que je ne pourrais le dire, la marche des choses, en relatant chaque jour le nombre de grévistes.

Avant de poser des déductions provenant de ces chiffres, je dois vous faire observer :

1° Que les ouvriers de la surface, bien qu'ayant des salaires beaucoup moins élevés, se présentaient pourtant au travail et se tenaient complètement à l'écart des autres;

2° Que parmi les ouvriers du fond en grève, les plus récalcitrants étaient les mineurs proprement dits, c'est-à-dire ceux dont le salaire est le plus élevé, salaire qui à cette époque dépassait cinq francs dans plusieurs mines; comment comprendre que les bouveleurs, par exemple, qui ne travaillent que huit heures et dont les conditions sont bien meilleures que celles réclamées par le placard, aient fait chorus avec les autres ?

3° Que les hiercheurs dont le travail est le plus dur et le salaire moindre, furent les premiers à se présenter à la mine;

4° Que contrairement à ce qui s'est passé dans les grèves antérieures, les ouvriers restaient chez eux et ne se rassemblaient pas aux fosses. On en voyait même fort peu dans les cantines et dans les cabarets avoisinants. Aussi la tranquillité n'a-t-elle cessé de règner à peu près partout.

Une telle entente ne peut guère être attribuée qu'aux meetings qui ont eu lieu en grand nombre le 14 et le 15, et dans lesquels les meneurs engageaient les ouvriers à être calmes tout en leur défendant de s'approcher des patrons qui, suivant eux, ne tarderaient pas de venir s'entendre avec les membres des comités. Ces exhortations étaient toujours appuyées par la promesse que l'*Internationale* allait les soutenir par des distributions d'argent et d'autres secours. Malheureusement ou plutôt heureusement ces promesses, comme on devait s'y attendre, ne se réalisèrent aucunement. Aussi dès le jeudi 18, jour de nouveaux meetings, les ouvriers commencèrent-ils à ouvrir

les yeux et à voir que ces promesses étaient fallacieuses. Ce qui acheva de les désillusionner, ce furent les nombreux meetings qui furent encore organisés le dimanche 22 et le lundi 23 sans que le moindre secours arrivât. Je me trompe, on distribua quelques pains qui furent considérés comme une charité dérisoire à laquelle bien des mineurs refusèrent de tendre la main. Si après le 23, il resta encore des retardataires, ce n'étaient plus que les inféodés à l'*Internationale,* ou bien ceux qui honteux de ce qu'ils avaient fait, n'osaient plus se représenter. Aussi les voyait-on revenir aux fosses, prendre leurs outils et descendre dans la mine sans dire un seul mot, ni en bien, ni en mal. Dès la fin de la première semaine, on a remarqué que beaucoup de mineurs grévistes, sachant qu'on admettait les hiercheurs dans les mines, envoyaient leurs enfants au travail sans y aller eux-mêmes.

La présence des troupes et les nombreuses patrouilles, qui circulaient le soir et le matin, n'ont pas peu contribué à la cessation de cette grève qui, pendant quelques jours, à menacé de devenir générale. Tandis que d'un côté elles ôtaient aux mutins et aux récalcitrants toute envie de se livrer à des voies de fait contre les personnes et les choses, elles encourageaient et rassuraient les bons ouvriers qui, comme toujours en pareille circonstance, sont timides et n'osent pas se rendre au travail dans la crainte d'être molestés ou de se trouver entraînés dans une collision.

A l'aide des données du tableau ci-joint, tâchons d'établir quelques calculs pour donner un aperçu des pertes subies par l'industrie charbonnière de l'arrondissement. Nous voyons que le nombre des journées perdues a été d'environ 78.000. Le salaire des ouvriers du fond peut être actuellement estimé à 3,40 fr. en moyenne, mais comme ce sont principalement les mineurs qui ont fait défaut, je crois que les journées perdues peuvent être portées à 4 fr., ce qui donnerait une somme de 78.000 × 4 = 312.000 fr. Si à cela nous ajoutons seulement 0,25 fr. de dépenses faites, en plus, par journée perdue ou 78.000 × 0,25 = 19.500 fr., nous trouvons la somme de 331.500 fr. pour perte réelle éprouvée par la classe ouvrière, sans tenir compte de ce qui a été versé dans la caisse de l'*Internationale* et d'où il n'est rien sorti. Il me serait difficile, même approximativement, de dire la somme payée de ce chef, attendu qu'il n'en est pas rendu compte. Elle a cependant dû être assez élevée par suite du grand nombre d'ouvriers qui se sont fait inscrire avant et pendant le commencement de la grève et qui en entrant ont dû probablement se conformer au 2^{me} paragraphe de l'art. 5 des statuts, ainsi conçu : „Tout ouvrier qui se fera inscrire membre de la Section pendant le cours de l'année, devra faire le versement antérieur de six mois de la date des pre-

miers versements subis par les premiers associés (Règlement des Francs ouvriers, Section de Gilly, de l'*Association Internationale des Travailleurs*)".

Le nombre maximum d'ouvriers en grève ayant été le 17 janvier de 10.510, il s'en suit que la perte moyenne subie par l'ouvrier, est de 331.500 : 10.510 = 31,54 fr., soit 31,50 francs. Comme il a dû reprendre son ouvrage sans augmentation de salaire, il lui faudra longtemps pour récupérer cette perte par un surcroît de travail. En admettant qu'il puisse ainsi retrouver 0,25 fr. par jour (c'est déjà beaucoup en moyenne), il lui faudra 126 jours de travail, soit cinq mois à raison de 25 jours de travail par mois. Tel est le bilan que les meneurs de l'*Internationale* sont venus apporter à nos houilleurs ou, comme ils disent si bien, au travail.

Recherchons maintenant quel a pu être celui du capital où la perte éprouvée par les exploitants.

Du tableau ci-joint, commençons par retirer les charbonnages qui n'ont pas été atteints de la grève, ainsi que de ceux de Marcinelle-Nord et d'Oignies-Aiseau, qui ne l'ont subie que d'une manière relativement minime. Il nous restera ainsi pour le nombre d'ouvriers au fond 17.280 — 4.520 = 12.760. Nous aurons de même pour les charbonnages restants un nombre de journées perdues égal à 78.000 — 820 = 77.180, soit au taux de 4 francs, une somme de 308.720 fr. Pendant les quatre dernières années, l'extraction moyenne par ouvrier du fond a été, dans le 2me arrondissement, de 207 tonnes par années ou de 704 kg par jour, à raison de 280 jours de travail. En temps ordinaire ces 12.760 ouvriers ci-dessus auraient dû produire 12.760 × 704 × 12 soit environ 107.800 tonnes de charbon pendant les douze jours de la grève. Le salaire du fond étant estimé à 3,40 fr. en moyenne, la main d'œuvre se serait élevée pendant le même temps à 12.760 × 3,40 × 12 = 520.608 fr. ou à 4,83 fr. par tonne. Dans cette hypothèse, le nombre de journées se serait élevé 12.760 × 12 = 153.120, mais comme il y en a eu 77.180 de perdues par les grévistes, il n'en reste d'effectives que 153.120 — 77.180 = 75.940. Pour les mêmes raisons que plus haut nous avons admis un salaire plus élevé pour les journées perdues, nous allons aussi admettre ici une extraction plus forte. En comptant celle-ci à 1000 kg. au lieu de 704, la moyenne, nous trouvons que la perte sur l'extraction serait de 77.180 × 1000 = 77.180.000 kg. ou 77.180 tonnes, tandis que l'extraction réelle n'aurait été que de 107.800 — 77.180 = 30.620 ou 403 kg. par journée effective. On sait que les travailleurs se composaient d'un nombre de hiercheurs relativement beaucoup plus grand et par conséquent sensiblement moins productifs. Nous venons de voir que la main d'œuvre du fond sans la grève aurait été de 520.608

fr. et que la main d'œuvre perdue a été de 77.180 × 4 = 308.720 fr. Il reste donc pour celle effectuée 520.608 — 308.720 = 211.888 fr. pour une extraction réelle de 30.620, soit par tonne 6,92 fr. Le prix de revient par tonne s'est donc accru de 6,92 — 4,82 = 2,10 fr. pour la main d'œuvre du fond.

Le prix de revient pour une production aussi faible a dû également s'élever pour la main d'œuvre de la surface, pour les consommations des machines, pour l'exhaure, ainsi que pour diverses choses. En admettant pour ces objets une élévation de 2,10 fr., égale à celle de la main d'œuvre intérieure, nous restons, je pense, au dessus de la vérité et nous aurons ainsi une perte de 4,30 fr. par tonne, soit pour l'extraction de 30.602 tonnes une perte totale de 30.602 × 4,20 = 128.604 fr. Je ne parle pas ici des 77.180 tonnes d'extraction en moins et qui, à raison de 2,00 fr. en moyenne à la tonne, auraient produit un bénéfice net de 154.360 fr., parce que ce n'est pas une perte réelle, puisque le charbon restant en terre pourra reproduire le même bénéfice. On ne pourrait guère faire entrer en ligne de compte que l'intérêt pour le temps de chômage. Je ne parle pas non plus des pertes commerciales qui peuvent résulter des marchés et des livraisons tardives; c'est là un point sur lequel les données me font complètement défaut. Je dois cependant faire observer que ces 77.180 tonnes de production en moins ont retardé un mouvement d'affaires commerciales de près d'un million de francs, et qu'il doit en résulter une certaine perturbation aussi bien dans le petit commerce que dans le grand.

En résumé, je suis d'avis que la perte du travail a été de beaucoup supérieure à celle du capital, ce qui doit être d'ailleurs puisque la main d'œuvre entre généralement pour 65 % dans le prix de revient et pour plus de la moitié dans le prix de vente des charbons. Au fond, il importe peu de savoir au juste de quel côté est la plus grande perte. La grande question est de montrer aux travailleurs que leurs soi-disants protecteurs les font verser dans une profonde erreur en les excitant à des grèves et que celles-ci leur sont, si pas plus, au moins aussi nuisible qu'aux industriels. N'est-il pas triste de voir ces deux éléments productifs qui font la prospérité et la richesse du pays, se diviser et se combattre mutuellement au lieu de s'unir et de marcher ensemble dans l'intérêt commun ?

De ce qui précède, il ressort clairement que la grève à été suscitée par l'*Internationale* dont l'influence sur la population charbonnière a été beaucoup plus grande qu'on ne pouvait le supposer. Aujourd'hui, grâce au manque de secours, cette influence a reçu un échec, dont elle se relèvera difficilement dans le bassin de Charleroi. Ses agents venus de Bruxelles et d'ailleurs ont eu beau de lancer

des placards et organiser de nombreux meetings, il n'ont pu soutenir longtemps cette grève qui s'est terminée malgré eux et sans la moindre concession des patrons qui, spectateurs impassibles, recevaient seulement les ouvriers au fur et à mesure qu'ils se présentaient. Néanmoins, il ne faut pas se faire illusion, si l'*Internationale* a perdu son prestige anonyme, en montrant ce qu'elle est ou plutôt ce qu'elle n'est pas, ses principes resteront enracinés dans la classe des travailleurs qui auront appris la manière de s'entendre et de se coaliser en masse pour s'opposer aux industriels. Sans doute, s'ils ne font qu'une opposition tranquille et paisible, ils resteront dans la légalité et personne n'aura rien à leur dire, sinon à les plaindre sur le temps perdu. Mais n'est-il pas à craindre de les voir entraînés trop loin, et quand même n'est-il pas pénible de voir une population laborieuse constamment sujette à se laisser duper par le premier venu qui viendra lui débiter, peut-être sous une autre forme, la même drogue que celle livrée naguère à des prix exhorbitants par les nombreux charlatans de l'*Internationale,* d'autant plus zélés qu'ils y faisaient bien leurs affaires ?

Quels sont les remèdes capables de modifier ou d'améliorer cet état de choses ? Le cadre de ce rapport ainsi que le temps ne me permettent guère de les examiner et encore moins de les discuter ici. Ils ont d'ailleurs été suffisamment étudiés et indiqués dans ces derniers temps par des hommes capables qui en ont montré l'efficacité. Je me permettrai cependant une simple question : où le charlatanisme va-t-il porter son exploitation ? N'est-ce pas l'ignorance qui a toujours fait son succès ? Commençons donc à combattre l'ignorance par l'instruction. L'instruction unie à l'éducation, qui en est sa suite, est, à mes yeux, le plus puissant levier pour arriver au but désiré. Dans l'état où se trouve encore notre population charbonnière, on aurait beau écrire et faire des traités d'économie sociale, par qui seront-ils lus et par qui seront-ils compris ?

Les moyens matériels ont certainement du mérite, mais ils sont loin de suffire. Ne sachant pas ou ne voulant pas en apprécier la valeur, l'ouvrier souvent les considère comme un appât destiné à l'attirer dans un piège pour lui faire abdiquer son indépendance et sa liberté. Ne voyons-nous pas, en effet, les sociétés qui font beaucoup sous ce rapport, être entraînées dans les grèves comme celles avoisinantes ? Si l'on en voit qui restent en dehors du mouvement, cette circonstance favorable doit être aussi bien attribuée à l'isolement dans lequel elles se trouvent d'un grand centre industriel. Ne voyons-nous pas aussi que les grèves ont principalement lieu lorsque les affaires marchent bien et que les salaires sont élevés ? Celle qui nous occupe, nous a encore montré que les plus récalcitrants ont été les

mineurs à la veine, c'est-à-dire précisément ceux qui gagnent le plus. Ce n'est donc ni aux besoins, ni aux nécessités de la vie matérielle qu'il faut les attribuer. Il y a là une autre cause à rechercher et à combattre.

Lorsque le travailleur croit le moment venu pour se faire augmenter, il n'ose ou ne veut pas aborder son patron, ne se sentant pas capable de soutenir avec lui la moindre discussion pour faire valoir ses motifs. Que fait-il alors ? Il fomente sourdement, arrête brusquement le travail et s'en rapporte en quelque sorte à la force brutale ou se jette dans les bras du premier venu qui semble embrasser ses intérêts et auquel il croit reconnaître certaines capacités pour soutenir ses droits.

Nous avons vu plus haut, comme cela arrive toujours, que les ouvriers de la surface n'ont pas participé à la grève. Bien que moins retribués que ceux du fond, on remarque généralement chez eux, si pas plus d'aisance, au moins plus de bien-être intérieur, ce qu'on ne peut attribuer qu'à l'ordre, à la conduite et à l'esprit de famille, choses qui manquent au suprême degré aux travailleurs souterrains. Il y a là une question d'éducation à laquelle la femme n'est pas étrangère. J'ai déjà dit ailleurs ce que je pensais du travail des femmes dans les mines; je ne puis que répéter ici qu'il est fort nuisible au point de vue de la famille et qu'il n'apporte pas à l'industrie l'économie qu'on pourrait croire. La question est, du reste, jugée par les porions et les mineurs d'élite qui se dispensent, autant que possible, d'envoyer leurs filles dans les mines.

Quant à la question de prohiber les charbons à la sortie, il est trop tard pour la discuter ici. Sa mise en vigueur n'a d'ailleurs pas été opportune. Les industriels ont trouvé dans les autres bassins les charbons nécessaires à la marche de leurs usines, tout en payant, bien entendu, des frais de transport plus élevés. C'est encore là un surcroît de dépenses qu'il faut ajouter aux pertes générales apportées par la grève dans le bassin de Charleroi. Comme vous le savez, Monsieur l'ingénieur en chef, MM. Dorlodot frères sont les seuls qui aient suspendu, pendant une semaine, la marche de leurs laminoirs de Châtelineau et d'Acoz. Je ne sais jusqu'à quel point le manque de combustible en a été la cause. Le travail avait été arrêté le dimanche, 14, comme d'habitude, pour réparer les fours et je crois plutôt qu'on n'a pas voulu les rallumer et les remettre en train le 15, de crainte de devoir les éteindre au milieu de la semaine. Il y avait peut-être aussi une raison de marchandises fabriquées et non expédiées.

Cette question de prohibition (1) me paraît excessivement grave et ne pourrait guère s'appliquer en temps de paix qu'à certaines catégories de combustible. Même ainsi restreinte, que de complications n'amènerait-elle pas ! que de difficultés ne rencontrerait-on pas dans la mise en pratique ! outre qu'elle serait une grande atteinte à la liberté commerciale à l'égard des industries qui, sous la foi des traités sont venues se poser à proximité de nos frontières ?

Charbonnages	Ouvriers avant la grève	Ouvriers manquant pendant la grève du mois de janvier 1872											
		15	16	17	18	19	20	22	23	24	25	26	27
Grand Conty	70	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Grand Bordia	450	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Vallée du Piéton	260	150	150	150	120	100	90	80	50	30	10	—	—
Rochelle	320	130	150	130	100	100	90	80	50	50	20	—	—
Amercœur	1.700	500	650	600	550	550	500	400	350	300	250	200	100
Bois Delville	250	130	180	180	180	150	150	100	80	50	40	—	—
Bayemont	920	300	480	480	480	400	350	350	300	250	150	100	40
Proprétaires Réunis	inactif au moment de là grève												
Saint Martin	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Forte Taille	40	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Masse Diarbois	280	—	150	150	150	140	120	80	50	20	—	—	—
Charleroi	1.580	1.100	1.100	1.100	1.100	1.050	1.050	950	900	850	600	350	200
Sacré Madame	1.400	950	950	950	950	900	900	800	750	700	500	200	100
Réunion	470	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Marcinelle-Nord	1.980	—	150	150	150	120	100	50	—	—	—	—	—
Bois du Casier	150	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Noel Sart Culpart	230	120	120	120	100	100	100	50	50	20	20	—	—
Centre de Gilly	1 150	650	650	650	650	600	600	450	400	250	120	60	20
Réunion à Gilly	640	450	450	450	400	380	350	280	200	180	100	50	10
Viviers Réunis	280	200	200	200	200	180	150	100	100	50	20	10	—
Trieu-Kaisin	2.400	1.000	1.200	1.300	1.300	1.200	1.000	700	500	350	200	100	60
Boubier	450	—	300	250	250	200	200	100	50	30	—	—	—
Bonne-Espérance Montigny	720	500	500	500	450	450	450	400	300	250	100	50	40
Gd Mambourg Liège	940	700	700	720	720	720	720	650	600	500	300	150	100
Poirier	1.020	650	750	750	750	700	650	600	400	300	100	50	30
Appaumée	540	—	400	400	400	350	350	250	200	150	20	—	—
Gouffre	1.510	—	900	900	900	700	500	80	—	—	—	—	—
Pont du Loup Sud	540	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Carabinier	360	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Ormont	400	—	200	200	150	100	100	50	20	—	—	—	—
Baulet	290	—	—	—	—	—	—	—	150	120	120	100	100
Bonne Espérance	360	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Roton	410	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Masse St.-François	300	—	—	100	100	50	50	10	—	—	—	—	—
Tergnée Aiseau	360	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Oignies Aiseau	210	—	—	80	20	—	—	—	—	—	—	—	—
Totaux	23.580	7.630	10.330	10.510	10.170	9.240	8.570	6.610	5.500	4.450	2.670	1.420	800

(1) In een schrijven van 10 januari 1872 vroeg de minister van openbare werken de mening van het mijnwezen over een eventueel verbod steenkolen uit te voeren met het oog op de bevoorrading van de fabrieken bij de dreigende algemene staking.

581. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 februari 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 196.844.

Le sieur Robin, qui a complètement rompu avec l'*Internationale* (1), vient de renvoyer au conseil général de Bruxelles les 100 fr. qui lui avaient été avancés lors de son expulsion de la Belgique.

582. De procureur des konings te Nijvel aan de procureur-generaal te Brussel, 13 februari 1872.

ARAB., PG., 218.

En exécution de vos instructions, j'ai l'honneur de vous informer qu'un individu du nom de J.-B. Allard (2), affilié à l'*Internationale,* a glissé sous les portes des principaux estaminets fréquentés par les ouvriers à Genappe et dans les environs, un papier écrit à la main, invitant ces ouvriers à ne pas se prêter aux tentatives d'embauchage que pourraient faire auprès d'eux les maîtres menuisiers de Bruxelles.

Dans les termes où le fait que je vous signale s'est présenté, il m'a paru qu'il n'y avait pour le moment aucune poursuite à exercer et que la seule mesure à prendre était une surveillance spéciale des faits et gestes du signataire de la pièce, qui habite Glabais (3).

DIT STUK :

Association des Ouvriers menuisiers de Bruxelles.

Aux ouvriers menuisiers, charpentiers, ébénistes, modeleurs, etc. de Genappe et ses environs.

Compagnons, Frères,

Les menuisiers de Bruxelles sont en grève, ils réclament une augmentation de dix centimes par heure. De nombreux émissaires sont envoyés en province par les patrons pour recruter des ouvriers

(1) In oktober 1871 werd hij met 5 stemmen tegen 4 en 6 onthoudingen uit de *Internationale* te Londen gesloten.

(2) De burgemeester van Genappe aan de procureur des konings te Nijvel op 12 februari 1872 : „Le signataire de cette pièce est un des plus dangéreux agents de l'*Internationale :* il parcourt les villages en cherchant partout à exciter les travailleurs contre l'autorité et l'ordre social et s'efforce par tous les moyens à produire ou à augmenter les grèves.

. . .

Sa personne, ses menées et ses discours sont un danger public pour nos paisibles et vaillants artisans, sur lesquels il finira par exercer, s'il n'est entravé dans sa route, une fâcheuse et délictueuse influence.

(3) In zijn antwoord van 15 februari beaamt de procureur-generaal deze zienswijze.

afin de remplacer les grévistes. Recevez ces chevaliers-là comme ils le méritent par un refus formel; la cause des compagnons de Bruxelles est la vôtre : le droit de vivre en travaillant.

P.S. *L'Etoile* annonce dans le n° de vendredi, 2 février, que les grévistes demandent une augmentation de trente centimes par heure. Ce journal vous induit en erreur par sa fausseté et sa perfidie. Méfiez-vous des journaux vendus à la cause du capital et du patronat.

Salut cordial.

Glabais, le 4 Février 1872.

Le Correspondant,

[Get.] J. B. Allard.

583. Uittreksel uit een particulier verslag, 24 februari 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 245.451,

L. Vereycken désigne le nommé Vernier (1), Français, comme agent de police secrète de France. Il paraît qu'il y a des preuves et que les tailleurs de pierre (français), qui ont des renseignements, sont à la recherche de Vernier pour le corriger d'importance. Depuis deux ou trois séances il ne paraît plus à l'*Internationale*.

584. Uittreksel uit een verslag van William, maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie., AD., 84.

Communeux, réfugiés à Bruxelles :

Brunschwig, Français d'origine, demeurant rue Notre-Dame-aux-Neiges, 27. Il a été commandant sous les ordres de Dombrowski.

Compas Eugène, né en France, demeurant Marché-aux-Peaux, n° 2. Il a exercé un commandement supérieur sous la Commune. Il mène une vie très misérable et fait beaucoup de dupes.

585. Staking van de marmerbewerkers te Brussel, maart 1872.

ARAB., CRB., 706.

I. DE VERKLARINGEN

A. BINSE, 30 MAART 1872

Je suis venu de Dinant il y a trois semaines à la demande de Monsieur Leclercq, marbrier, demeurant rue Cornet de Grez, chez qui je devais travailler en qualité de tailleur de pierres.

(1) Lees : Verlière.

Des ouvriers marbriers en grève, mais que je ne puis désigner, m'ont empêché de prendre mon travail chez Monsieur Leclercq. Ils m'ont engagé à laisser ce patron sans ouvriers, ajoutant que si j'y continuais à travailler, je m'en repentirais. Le nommé Nicaise se trouvait parmi ces grévistes. C'est lui qui m'a conduit chez Gilmant, rue Vanderlinden, en disant que j'aurais pu recevoir des coups en restant chez Leclercq. De chez Gilmant, je suis allé chez André. Hier ce même Nicaise, vers huit heures trente minutes du soir, m'a tenu le langage suivant : „On n'est plus là-bas chez Gilmant". Je lui répondis que j'étais chez Victor André. „Si tu y restes, dit-il, prends garde à toi; moi je ne le ferai pas, mais tu seras croqué au premier jour." „Je préfère partir, ai-je répondu, je retournerai plus vite."

B. NICAISE, 30 MAART 1872

Hier vendredi vingt-neuf courant vers huit heures trente minutes du soir, je fis la rencontre du nommé Binse, rue Josaphat. Je lui demandai où il travaillait. Il me répondit : „Je ne sais pas le nom de mon patron". Je lui répondis : „Je le sais bien, moi, car on me l'a dit, c'est chez Victor André, que vous travaillez; vous feriez beaucoup mieux de chercher de l'ouvrage ailleurs, car les ouvriers qui ont laissé leur ouvrage en plan, ce n'est pas par paresse, c'est pour obtenir une augmentation; si vous fesiez la même chose, vous ne seriez pas content que d'autres ouvriers viennent reprendre votre besogne, et par conséquent, vous agissez comme un lâche; je vous conseille pour un bien-être de chercher de l'ouvrage ailleurs, car vous pourriez recevoir des coups des autres ouvriers marbriers; moi je ne vous en veux pas, mais je vous préviens de ce qui pourrait arriver."

C. BINSE OP HET PROCES, 26 JULI 1872

A la demande de Mr Leclercq, marbrier, je suis arrivé à Bruxelles pour venir travailler. En ce moment les ouvriers marbriers étaient en grève. Ayant quitté Mr Leclercq, le prévenu, que j'ai rencontré, m'a fait obtenir de l'ouvrage chez Mr Gilmont. Comme je ne gagnais pas assez chez celui-ci, je l'ai quitté. Ayant vu le prévenu, il me demanda si j'étais encore chez Mr Gilmont. Sur ma réponse négative, ajoutant que je travaillais chez le Sr André, il me dit que je devais faire attention parce que les autres ouvriers, qui étaient en grève, pourraient bien me porter des coups. Le prévenu ne m'a pas menacé, c'est plutôt un conseil qu'il donnait.

II. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Brussel sprak op 26 juli 1872 Nicaise vrij.

586. Uittreksel uit een particulier verslag, 8 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 246.598.

Aubry de Rouen est retourné à Paris. Il n'a pu trouver de travail en Belgique et a coûté quelques cents francs à l'*Internationale.*

587. E. Barbier, directeur van de papierfabriek Barbier-Hanssens te Vilvoorde, aan de politiecommissaris, 12 maart 1872.

ARAB., CRB., 706.

Suivant la déposition verbale que j'ai eu l'honneur de faire hier matin à votre bureau, je viens vous confirmer ma déposition de plainte et de demande de poursuite à charge des nommés :

1° Cockaert Charles, demeurant à Vilvorde, au glacis;

2° Corbeels François, demeurant à Vilvorde, au béguinage, et

3° Cnops Joseph, demeurant à Vilvorde, au béguinage,

tous trois ouvriers, qui, attachés à mon établissement jusqu'à dimanche dernier, 10 ct, s'y sont livrés vers 4 heures de relevée à des excès, que je ne puis laisser passer sous silence.

Les susnommés ont abandonné leur travail, dimanche midi pour aller se mettre à boire, alors qu'ils savaient parfaitement que l'abandon de leur besogne mettrait l'usine dans une position telle, que l'ouvrage ne pourrait être repris, alors que la masse des ouvriers se présenterait à cet effet. Ainsi il a été impossible de mettre la machine en route dimanche soir, à l'heure désignée pour la reprise des travaux, et, ce n'est que lundi matin, que les ateliers ont pu être ouverts.

Lorsque les ouvriers précédemment désignés sont rentrés furtivement à l'usine, (à 4 heures) et que le contremaître s'est adressé à eux pour leur demander le motif de cet abandon de travail, ces ouvriers, en ricanant, lui ont répondu qu'il ne leur plaisait plus de travailler pour le salaire comme celui qu'ils touchaient (1). Cette déclaration était confirmée par chacun d'eux trois, le contremaître leur a déclaré qu'ils pouvaient se retirer. Alors ont commencé de leur part des observations malséantes et des risées qui n'avaient d'autre but que de provoquer des disputes avec le chef d'atelier.

Usant de toute la modération possible, j'ai essayé moi-même de leur faire quelques observations qui, étant fort mal reçues, m'ont dé-

(1) De drie beschuldigden beweren dat hun reeds lang te voren loonsverhoging beloofd was.

terminé à les mettre de force à la porte de la fabrique, sans toutefois avoir usé de violence à leur égard.

Pendant ces entrefaits, des injures et des imprécations de toute nature nous ont été adressées; et pendant au moins 1/2 heure, les ouvriers renvoyés sont restés à la grille de la fabrique, nous injuriant et nous menaçant pour le cas où nous sortirions de chez nous. C'est alors que, voyant le désordre provoqué par ces faits, se répandre parmi d'autres ouvriers occupés encore à l'usine, j'ai écrit à Monsieur le Bourgmestre, pour qu'il veuille donner des instructions en conséquence, pour nous débarrasser par la force de ces mauvais sujets. Après 3/4 d'heure de tapage et, se doutant probablement de ce qui allait leur arriver, ces ouvriers se sont retirés tout en nous menaçant encore de la voix et du geste.

Depuis, m'informant auprès de deux jeunes garçons encore à l'usine et qui avaient été entraînés par les ouvriers contre lesquels je porte plainte, j'ai appris que ces meneur avaient essayé et réussi à embaucher quelques-uns de leurs camarades pour abandonner le travail (1).

Tous ces faits plus haut relatés m'obligent, Monsieur le Commissaire, à vous prier de vouloir donner la suite la plus énergique à cette affaire, afin que semblable chose ne se renouvelle plus (2).

. . .

588. Uittreksel uit een verslag van Horace, 13 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 84.

Liste de communeux qui se sont réfugiés en Belgique :

Faget, employé au ministère des finances sous la Commune. Actuellement il est employé chez Vaughan, *Hôtel de Groenendael.* Il gagne 125 fr. par mois, est marié et a un jeune enfant, né à Bruxelles. Il est tranquille, mais il a des rapports suivis avec plusieurs réfugiés de Londres.

Perret, ouvrier. On ne connaît pas ses antécédents.

Robin Charles, homme de lettres. Il a publié chez Vanderauwera une brochure ayant pour titre : *Rien ! Rien ! Rien ! ou l'Entier d'un Thiers, Président de la République sans Républicains,* par Eugène O'Ddoul.

Durut, commissaire de police sous la Commune, demeurant rue des Pierres à Bruxelles.

---

(1) In het café hadden ze andere werklieden ertoe aangezet loonsverhoging te vragen.

(2) Op 28 mei 1872 verklaarde de rechtbank dat er geen reden tot vervolging was.

589. Verslag van E. De Hollain, bevelhebber van de rijkswachtbrigade van Charlerloi, 18 maart 1872.

ARAB., PG., 218.

Une grande scission vient de se faire parmi les membres de l'*Association internationale* du bassin de Charleroi. Trois des principaux meneurs et orateurs : Delaunoit, Aimé, Weecel et Lecomte ont tenu hier un meeting chez Hancart *Au Camp de Moscou,* à Dampremy, y ont fait des révélations, dénoncé les abus commis et demandé compte des fonds de l'association; ils ont pour contradicteurs Hins, Hubert, Pierre Hannick, Warnot, ceux-ci, appuyés par une trentaine d'individus, ont mis les dénonciateurs dans l'impossibilité de parler. Ce meeting avait réuni plus de 400 personnes; commencé à 4 heures, il était terminé à 7 heures du soir.

590. Uittreksel uit een verslag van Alma, 19 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolities, AD., 84

Communeux qui se trouvent à Bruxelles :

Ruffi, ex-marchand de vin à Paris, où il aurait subi un emprisonnement de 6 mois, exerce à Bruxelles la profession d'imprimeur.

Lebeau Emile, rédacteur du *Journal officiel* sous la Commune. Il est parvenu à s'échapper de l'hôpital de Versailles au moyen d'un uniforme d'officier.

Lebeau a été renvoyé de Belgique, il est parti pour Arlon (1).

591. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Vuilmet et son fils aîné ont assisté au banquet qui a eu lieu le 17 courant *Au petit Paris* à Etterbeek, pour fêter l'anniversaire de la proclamation de la *Commune.* Vuilmet père y a distribué des numéros du *Journal du 18 mars,* publié par Bergeret, ex-membre de la Commune.

(1) Nadien toegevoegd.

592. Uittreksel uit een verslag van Horace, 21 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 84

Communeux réfugiés en Belgique et qui se trouvent actuellement à Bruxelles :

Jallot, ouvrier en papiers peints, revenu d'Amérique, estropié, employé depuis quelques jours chez Demisolz, 75, rue de la Madeleine.

Jamin. Il était l'homme de confiance de Delecluze. Il est natif de Mons et a quelque fortune. Il a été recommandé à *La Chronique* par un Belge du nom de Martin.

593. Uittreksel uit een verslag van William, 21 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, AD., 84.

Un nommé Moise, Français d'origine, qui a exercé un commandement sous la Commune de Paris, se trouve en Belgique, mais on ignore son adresse.

594. Uittreksel uit een particulier verslag, 26 maart 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 222.601.

L'acteur dramatique nommé Forest, qui n'a pas été admis à la dernière séance, a écrit une lettre à Brismée, par laquelle il demande à être entendu pour prouver qu'il est digne de faire partie de l'*Internationale*.

595. Uittreksel uit een particulier verslag, 2 april 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Vuilmet disait confidentiellement hier à quelqu'un à la séance de l'*Internationale* qu'il allait donner sa démission de membre de l'association parce qu'il y était forcé. Il avait été, disait-il, appelé à la sûreté publique où il avait été interpellé à propos de sa présence au banquet du 17 mars. Seulement Vuilmet ajoutait qu'il comptait prendre sa carte de membre en secret.

596. De procureur des konings te Turnhout aan de procureur-generaal te Brussel, 9 april 1872.

ARAB., PG., 218.

. . .

Je suis revenu immédiatement et à mon retour (1) j'ai appris que quelques ouvriers menuisiers s'étaient mis en grève, avaient parcouru la ville et avaient engagé certains ouvriers à quitter leur ouvrage.

D'après un rapport verbal de Monsieur le Commissaire de police, j'ai été informé qu'aucune violence, ni voie de fait n'avait été commise et que tout est rentré dans l'ordre. Aucune manifestation ne s'est plus produite jusqu'à ce moment et j'ai lieu de croire que la grève restera sans suite.

Je crois de mon devoir, Monsieur le Procureur-Général, de vous instruire de ce fait, parce que certains agitateurs étrangers à la localité paraissent agir sourdement sur la classe ouvrière pour provoquer une mésintelligence entre elle et les patrons. La population de Turnhout est heureusement assez calme de sa nature et fort disposée à se conformer aux sages exhortations de l'autorité locale.

Comme néanmoins l'action latente d'agents provocateurs pourrait donner lieu à des nouvelles scènes, j'ai pensé qu'il était utile de vous rendre compte de cette première tentative de désordre, en attendant que je puisse découvrir l'origine des excitations auxquelles les ouvriers ont semblé obéir en cette circonstance.

Aucun procès verbal n'a été dressé et j'ai recommandé à Monsieur le Commissaire de me tenir au courant de ses investigations ultérieures.

597. Uittreksel uit een particulier verslag, 29 april 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 225.382.

Gustave Garet a assisté hier à l'enterrement de son compatriote Doudeau, qui a eu lieu avec le concours des *Solidaires*.

Le cortège funèbre s'étant croisé, boulevard Botanique, avec le roi et le comte de Flandre, Garet aurait fait entendre alors les cris de : „Cochon ! canaille !" (cela à l'adresse du roi) et de „Vive la *Commune !*".

(1) Hij was op dienstreis naar Geel, toen hij teruggeroepen werd wegens de staking.

598. Staking van marmerbewerkers te Brussel, april-mei 1872.

ARAB., CRB., 706.

I. DE VERKLARINGEN

A. LAURENT, MEESTER-MARMERBEWERKER, OP HET PROCES, 28 JUNI 1872.

Lorsque les marbriers se sont mis en grève, ils ont demandé une augmentation de salaire. Les patrons s'étant réunis, ont trouvé que l'augmentation demandée était trop forte et ils ont décidé que tous les ouvriers, qui faisaient partie de la société, ne pourraient plus venir travailler, ce qui fait que quelques ouvriers seulement ont continué leur besogne.

B. SPRIMONT, 24 MEI 1872

Il y a cinq semaines pendant la grève, Moureau Guillaume et trois de ses compagnons que je ne connais que de vue, m'a accosté chaussée d'Etterbeek en face du n° 167 et m'a insulté de voleur, paresseux, capon, voleur de journées des sociétaires, nous vous retrouverons encore après aujourd'hui.

Etant entré peu après à l'estaminet de Desmets Pierre, j'ai entendu qu'ils attaquaient Mr Bris, maître-marbrier, demeurant rue de Pascale et lui disaient : „Hé bien ! fin de la société de patrons, avez-vous de l'ouvrage pour nous ?". Sur sa réponse, qu'il n'avait que faire avec eux, ils l'ont affronté à tel point qu'il s'est vu obligé de sortir de l'établissement, et je l'ai suivi de près.

Il y a 15 jours, 3 semaines, vers 8 1/2 heures du soir, alors que j'étais musicien pour un bal chez le sieur Hanssens Henri à Etterbeek, Moureau et deux compagnons sont encore venus me provoquer en me disant de venir au buffet, qu'ils avaient à me causer, ce que je fis, d'autant plus que je devais y aller chercher de la bière. En y arrivant il m'a demandé si, comme je l'avais dit, j'étais content de venir avec eux l'un après l'autre pour nous battre. Mr Hanssens, entendant cette provocation, m'a engagé à retourner à mon orchestre et a menacé mes provocateurs de les jeter à la porte, s'ils ne sortaient, ce qu'ils ont cru prudent de faire.

Mardi dernier, 21 courant, entre 8 1/2 et 9 heures du soir, passant rue Granvelle, j'ai dit à mes deux compagnons Burnisser et Van Cauwenberg, en désignant Moureau, sans qu'il puisse s'en apercevoir, je crois : „Voilà deux de ces marbriers, qui m'ont déjà attaqué" (Moureau et Delo venant en sens inverse).

Moureau est venu me demander ce que je voulais et je lui ai répondu que je ne lui adressais pas la parole. Là-dessus ces deux individus ont commencé à nous leurrer pour se battre, mais l'arrivée

d'un agent de police les a fait fuir, pendant que nous entrions à l'estaminet de l'*Arraignée,* tenu par Jacobs, rue Granvelle, n° 71.

En y entrant, nous avons demandé deux faros, mais avant que nous étions servi, Moureau ayant rebroussé chemin entrait et m'enpoignait par la poitrine en demandant ce que je voulais. Je lui ai répondu qu'il m'avait déjà attaqué deux fois, mais qu'il ne devait jamais venir à 3 ou 4 à la fois. Comme il continuait à me tenir, Burnisser lui a dit : „Halte ! si vous prenez mon compagnon c'est comme si vous me preniez". Ce tumulte a attiré le cabaretier qui se trouvait à table dans la cuisine et qui voulait empêcher la bataille chez lui. Moureau l'a repoussé et une rixe s'en est suivi. Mes deux compagnons ont été grièvement blessés à la tête (1) et le cabaretier et moi avons reçu des coups. Enfin, secondé par deux ou trois consommateurs, le cabaretier a pu nous séparer et m'a engagé à sortir parce que je serais roué en restant, conseil que j'ai suivi et m'enfuyais vers la chaussée d'Etterbeek, mais Moureau, Delo et deux autres individus m'ont rejoint au moment où je voulais entrer par la grille de mon patron, le sieur Laurent, chaussée d'Etterbeek, n° 151. Arrivé là, alors que j'étais sur mes chaussettes, mes sabots en main, j'ai reçu un coup de pied à la chute des reins pendant qu'ils m'empoignaient, me bousculaient et m'excitaient à me battre. Etant parvenu de nouveau à m'échapper, mes adversaires ou plutôt mes provocateurs ont continué à me poursuivre, mais je suis entré à l'estaminet de Pierre Desmet, chaussée d'Etterbeek, n° 167, où la femme me demandait ce que j'avais, lorsqu'elle avait vu du sang à ma manche et que j'étais tout essoufflé. Au même instant Moureau et ses compagnons entraient, mais sur le conseil de madame, je m'esquivais par le jardin, pendant qu'ils empoignaient au cabaret un inconnu, qu'ils prenaient pour un de mes compagnons et pendant que je traversais les champs.

C. VAN MOOR OP HET PROCES, 28 JUNI 1872.

Me trouvant à travailler chez M. Tulpinckx avec Denis, Cordemans est venu frapper sur la fenêtre de l'atelier. Tout en frappant un carreau est tombé, mais je ne sais s'il l'a fait tomber volontairement. Je ne saurais dire si Cordemans a injurié Denis en ce moment, mais à moi, il m'a traité de cochon.

Sur interpellation le témoin dit : Je reconnais que le jour même où cela s'est passé, Cordemans était venu à l'atelier pour demander de la besogne. Je ne saurais dire si c'était parce que je continuais à travailler que Cordemans m'a traité de cochon.

(1) Een geneeskundig getuigschrift verklaart bij beiden verschillende verwondingen aan het hoofd vooral, zonder werkonbekwaamheid.

II. DE UITSPRAAK DOOR DE BOETSTRAFFELIJKE RECHTBANK TE BRUSSEL, 28 JUNI 1872

Le tribunal condamne Cordemans à 8 jours de prison et Moureau et Deloe chacun 1° à 15 jours de prison du chef d'avoir porté atteinte au libre exercice du travail et 2° à un mois de prison du chef de coups (1).

599. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 mei 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 249.432.

Un communeux nommé Deneuvillers, employé dans une fabrique de chapeaux de feutre situé à Cureghem et demeurant place de Louvain, 2, est en relations avec le Sr Delesalle, Français.

600. Uittreksel uit een particulier verslag, 24 mei 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 222.601.

Un petit opuscule intitulé *En Avant,* signé Alfred Forest (2) vient de paraître. Peu intéressant quant au fond, il est néanmoins très vrai en ce qui y est dit relativement à la section bruxelloise de l'*Internationale.* Il faut toutefois ajouter que Forest s'étant présenté pour être admis comme membre et ayant été refusé, a publié la satire à seule fin de se venger de Brismée et consorts. Il a déjà été question de cet individu à propos d'un discours qu'il a prononcé à l'enterrement de Tridon. Forest a demeuré en dernier lieu rue des Bouchers, 25. On croit que c'est aussi Forest qui a publié le n° 1 de *Le Polichinelle au Vatican* (3); au moins, doit-il être de la maison.

Quant au n° 2 de *En Avant* il n'a pas encore paru, sans doute faute d'argent.

601. Uittreksel uit een particulier verslag, 5 juni 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 245.451.

Le nommé Alfred Verlière, demeurant rue Rogier, 177, est sur

(1) Bij koninklijk besluit van 19 september 1872 kreeg Moureau vermindering van straf tot 15 dagen.

(2) In het dossier : nr. 1, 27 april 1872, 16 blz. in-16°, aangekondigd om tweemaal per maand te verschijnen.

(3) In het dossier: *Polichinelle au Vatican,* 26 mei 1872, jg. 1, nr. 2, 4 p. in-4°.

le point de publier *Le Guide du Libre-Penseur, catalogue d'ouvrages philosophiques,* etc. Ce Verlière a occupé un emploi sous la *Commune.*

602. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 3 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que les ouvriers des puits n^{os} 14, 15, 17 et 19 du charbonnage du Levant-Flénu et ceux des différents puits du charbonnage des Produits, à l'exception de la fosse Sentinelle, sont en grève depuis hier.

A Crachet les ouvriers n'ont pas travaillé hier, mais les deux traits marchent ce matin.

Cette grève semble avoir pour but une augmentation de salaire.

603. De directeur-gérant van de mijn Crachet-Picquery te Frameries aan Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, 5 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Aujourd'hui notre fosse n° 7 chôme. Les ouvriers sont venus à la fosse et sont partis en demandant pour gagner de 6 à 7 fr. Leur salaire actuel est de 4,50 fr. moyenne. Je crois que demain notre deuxième fosse chômera aussi. Pas de désordre, mais il est temps de se mettre en mesure de pouvoir réprimer les désordres, s'il en survient.

604. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 5 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Ce sont principalement les ouvriers à veine qui refusent de travailler sans une augmentation de salaire. Les ouvriers du jour sont encore pour la plupart occupés.

En résumé, au Flénu on est sous le coup d'une grève générale. Les directeurs sont cependant décidés à ne pas augmenter les salaires. Ils ont eu une réunion à Mons ce matin et ont résolu de remettre les livrets aux ouvriers plutôt que d'accéder à leur demande.

605. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan, Laguesse, directeur, 11 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants au sujet de la grève des ouvriers charbonniers dans le Couchant-de-Mons.

Levant-Flénu : le chômage continue à tous les puits.

Hier, après une réunion d'ouvriers, qui avait eu lieu la veille à l'endroit dit Le Marais à Cuesmes, des ouvriers se sont présentés au bureau du charbonnage, se disant délégués par leurs compagnons. Ils ont spécifié leurs demandes comme suit : augmentation de salaire sans en exposer la forme, augmentation du personnel des tailles.

On leur a répondu que tant qu'ils seraient en grève, on ne traiterait pas avec eux et la députation s'est retirée.

Le soir, après une nouvelle réunion, qui eût lieu à 5 heures, un seul ouvrier s'est de nouveau présenté au bureau et a déclaré que sans augmentation de salaire et sans ouvriers de plus dans les tailles, on ne travaillerait plus.

On dit encore qu'une 3^{me} demande a été formulée : les ouvriers descendraient dans les travaux à 6 heures du matin pour remonter à deux heures de relevée.

. . .

606. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan de directeur, 15 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Ce matin une bande assez nombreuse d'ouvriers de Pâturages, qui s'était réunie de grand matin au lieu dit la Commune, près de Grisoeuil, s'est rendue à Wasmes pour inviter le bourgmestre à faire arrêter les puits de cette commune. La troupe s'est rendue à Bonne-Espérance, où il se trouvait de la police et de la gendarmerie, mais s'est bornée à stationner sur les chemins avoisinant la fosse. Le bourgmestre a télégraphié à Mons pour obtenir du renfort.

. . .

607. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 16 juli 1872.

ARAB., PG., 218.

Depuis quelque temps une grève locale existait dans le Borinage; tout était calme et l'on devait espérer qu'après un chômage de peu de durée les ouvriers comprendraient que leur travail est très largement rémunéré et retourneraient aux différentes fosses momentanément abandonnées; malheureusement cet espoir a été déçu. Depuis hier, la situation s'est considérablement aggravée; des ouvriers en grève sont arrivés à Wasmes pour faire remonter les traits au charbonnage d'Hornu et Wasmes, sans toutefois pouvoir mettre leur projet à exécution, grâce à la présence d'un fort détachement de gendarmes; ce matin, plusieurs puits de charbonnages sis à Wasmes ont chômé; la même chose s'est présentée à Dour; la grève qui avait cessé à Boussu y a recommencé; on m'informe qu'à Dour un gendarme a reçu une pierre lancée par un ouvrier et qu'il a blessé ce dernier. La grève prend donc un caractère inquiétant et si l'on veut empêcher qu'elle ne devienne générale et éviter les plus grands désordres, des mesures énergiques sont nécessaires; aussi des troupes, sur réquisitoire, je crois, du gouverneur sont parties pour le Borinage; je vous tiendra au courant des circonstances importantes qui se produiront; j'ai invité le capitaine de gendarmerie à chercher à mettre en état d'arrestation ceux qui seraient surpris en délit, à me les faire amener et je les ferai juger immédiatement; une répression prompte et sévère produirait, j'en suis convaincu, la meilleure impression sur ces individus, qui sont assez coupables pour entraver la liberté de ceux qui consentent à travailler et ne demandent qu'à voir se continuer une situation qui peut-être n'a jamais été plus favorable à l'ouvrier.

608. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan de directeur, 18 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Le calme règne dans les charbonnages de la Grande-Veine-d'Epinois, du Midi-de-Dour, de la Grande-Machine-à-feu-de-Dour, du Grand-Bouillon-du-Bois-de-St-Ghislain et de la Grande-Veine-du-Bois-de-St-Ghislain.

Il n'en est pas de même au charbonnage de Longterne-Ferrand : ce matin 6 mineurs arrivés les premiers, ont refusé de travailler en disant qu'ils ne gagnaient pas assez. Tous les autres qui arrivaient successivement ont suivi leur exemple. Les porions seuls sont occupés

à diverses réparations.

Dimanche prochain a lieu la kermesse de Dour. On craint qu'à la suite de cette fête différents autres charbonnages ne soient obligés de chômer, leurs ouvriers pouvant se laisser entraîner par les grévistes.

. . .

On me signale le passage à Pâturages du Sr Splingard. Il est passé hier près de Grisoeuil accompagné de quelques ouvriers se rendant au cabaret du Sieur Boubau, rue de la Digue. Il serait bon, je crois, de surveiller de près cet agent actif de l'*Internationale*.

. . .

609. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur 18 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Les ouvriers de la fosse Sentinelle [Nord-du-Bois-de-Boussu] en grève depuis le 10, sont allés hier vers 5 h. du matin au puits Vedette pour faire monter le trait. On a fermé les portes, mais la plupart ont pu pénétrer sur le dommage et ont fait remonter les ouvriers du fond. La direction a aussitôt informé l'administration locale. La gendarmerie est arrivée et a rejoint les émeutiers à la fosse Ste-Antoine. Ces derniers ont jeté des pierres aux gendarmes. Ceux-ci ont fait une charge et un ouvrier a reçu un coup de sabre au crâne : c'est l'un des principaux meneurs : il est arrêté.

610. De procureur des konings te Bergen aan de procureur generaal te Brussel, 18 juli 1872.

ARAB., PG., 218.

Comme suite à ma lettre du 16 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que la grève continue dans le Borinage; aujourd'hui matin cependant une amélioration m'est signalée à Wasmes; le Bourgmestre m'a fait savoir que quelques ouvriers sont revenus à leur travail; ce même fonctionnaire vient de me dire qu'on lui a appris que le sieur Splingard de Bruxelles serait arrivé à Wasmes. Monsieur le Bourgmestre est parti de suite pour sa commune afin de surveiller, le cas échéant, la conduite de ce personnage qui vient, sans doute, dans des intentions subversives.

Hier et aujourd'hui quatorze ouvriers ont été arrêtés et conduits

à Mons; ils sont prévenus d'attentat à la liberté de travail et de rébellion. A Boussu notamment, la gendarmerie a été assaillie de coups de pierres; un gréviste, qui est arrêté, a menacé d'une hachette le commandant de la brigade de Dour; je ferai en sorte que ces inculpés soient jugés dès la semaine prochaine et qu'une sévère répression vienne les atteindre. On doit espérer que la présence des troupes produira un bon résultat dans un avenir peu éloigné et que les bons ouvriers, se sachant protégés, oseront retourner à leur travail habituel.

611. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan de directeur, 19 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Une députation d'ouvriers mécontents de voir leurs camarades reprendre le travail à l'Agrappe, est allée aujourd'hui demander au bourgmestre de Frameries de faire suspendre les travaux à ce charbonnage. Il est bon que l'autorité ait l'œil ouvert de ce côté.

612. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan de directeur, 24 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

. . .

Le Sieur Splingard a donné hier 23 un meeting sur la place de Quaregnon. Environ 300 ouvriers assistaient à cette réunion.

L'orateur qui n'a parlé que pendant 10 minutes, a reproché aux travailleurs de ne s'être point, il y a deux ans, affiliés à l'*Internationale*. D'après lui, ils auraient actuellement une caisse pour leur venir en aide. Il ne les a engagés ni à continuer la grève, ni à reprendre leur travail. Seulement, il leur a conseillé de former des députations d'ouvriers en s'offrant de les accompagner pour exposer aux diverses sociétés leurs griefs et leurs réclamations.

613. Flamache, hoofdingenieur der mijnen te Bergen, aan Laguesse, directeur, 26 juli 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Renseignements sur les ouvriers houilleurs en grève dans le Couchant-de-Mons; juillet 1872 (grève et chômage forcé).

Cuesmes et Jemappes; Levant-Flénu (siège à Cuesmes); nos 14, 15, 17, 19, Auflette n° 14; H. Jordan, directeur-gérant, F. Cornet, ingénieur; 3050 ouvriers :

dates :

1 - 6 :	2416	1976	2127	2208	2208	2208
8 - 13 :	2976	2976	2976	2976	2976	2976
15 - 20 :	2976	2976	2976	2976	2976	2976
22 - 25 :	2976	2976	2976	1500		

Jemappes; Petite-Sorcière (siège à Jemappes); n° 2 dit puits Modeste; Honorez, directeur-gérant, Colmant, conducteur des travaux; 375 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	350	350	350	350	350	350
15 - 20 :	350	350	350	350	350	350
22 - 25 :	320	320	315	—		

Flénu; Quaregnon et Jemappes; Belle-et-Bonne (siège à Flénu); n° 21 dit la Cour; n° 25 St-Emile, n° 26 Gaillet, n° 28 l'Avaleresse; Urbain, directeur-gérant, François, ingénieur; 1564 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	604	604	1384
8 - 13 :	1564	1564	1564	1564	1564	1564
15 - 20 :	1564	1564	1564	1564	1564	1564
22 - 25 :	1564	1564	1020	200		

Flénu et Quaregnon; Produits (siège à Flénu); n° 12 St-Louis, n° 14 Sentinelle, n° 16 St-Joseph, n° 18 Ste-Henriette, n° 20, n° 21, n° 23 Ste-Félicité; Laporte, directeur-gérant, Sadin, ingénieur; 3311 ouvriers :

1 - 6 :	—	2055	3036	3311	3311	3311
8 - 13 :	3311	3311	3311	3311	3311	3311
15 - 20 :	3311	3311	3311	3311	3311	3311
22 - 25 :	3311	3311	2500	400		

Quaregnon; Société Mère du Rieu-du-Cœur, Arthur Franeau, directeur-gérant à Mons, Elie Descamps, ingénieur à Quaregnon; remises à forfait :

— Société des 12-Actions (Couchant-du-Flénu); nos 2 et 5; E. Brouta, directeur-gérant, D. Dehu, ingénieur; 1050 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	1050	1050
8 - 13 :	1050	1050	1050	1050	1050	1050
15 - 20 :	1050	1050	1050	1050	1050	1050
22 - 25 :	1050	900	600	100		

— Société des Houillères Réunies; Ste-Barbe; H. Poulain, directeur-gérant, E. Splingard, ingénieur; 400 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	400	400	400
8 - 13 :	400	400	400	400	400	400
15 - 20 :	400	400	400	400	400	400
22 - 25 :	400	400	270	50		

— Société des 16-Actions; St-Félix; Navez, directeur-gérant, J.-B. Vilain, ingénieur, 550 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	550	550	550	550	550	550
15 - 20 :	550	550	550	550	550	550
22 - 25 :	400	50	—	—		

— Société des 24-Actions; n° 1 Ste-Marie-Joseph-d'en-haut, n° 5 Ste-Caroline; Drion, directeur-gérant, Deladrière, ingénieur; 850 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	850	850	850	850	850	850
15 - 20 :	850	850	850	850	850	850
22 - 25 :	850	700	75	—		

— Société du Midi-du-Flénu; St-Florent, St-Placide; L. Dufrasne, directeur-gérant, A. Dufrasne, ingénieur; 900 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	900	900	900	900	900	900
15 - 20 :	900	900	900	900	900	900
22 - 25 :	900	700	—	—		

— Société du Bas-Flénu; Ste-Julie; E. Brunin, directeur-gérant, Quenon, ingénieur; 550 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	46	46	46	46
8 - 13 :	550	550	550	550	550	550
15 - 20 :	550	550	550	550	550	550
22 - 25 :	550	450	55	—		

— Société Mère; l'Avaléresse; Franeau, directeur-gérant, E. Descamps, ingénieur; 100 ouvriers :

Pas de chômage.

Wasmes; Hornu-et-Wasmes (siège social à Wasmes); n^{os} 3, 4, 5 et 6; D. Delhaise, directeur-gérant, Franquet, ingénieur; 2289 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	30	30	30	30	30	30
15 - 20 :	30	1594	1543	1543	404	250
22 - 25 :	209	141	122	110		

Pâturages; Grisœuil (appartient à la Cie des Charbonnages Belges, siège social à Frameries); n° 10; E. Hardy, directeur-gérant, A. Bouchez, ingénieur; 630 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	540	540	540	630	630	630
15 - 20 :	630	630	630	576	576	570
22 - 25 :	480	—	—	—		

Quaregnon; Piquery (remise à forfait à la Société de Bonne-Veine, siège social à Pâturages); Ste-Hortense; Stiller, directeur-gérant, E. Urbain, ingénieur; 585 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	585	585	585	585	585	585
15 - 20 :	585	585	585	570	506	506
22 - 25 :	500	430	100	—		

Frameries; Agrappe (Cie des Charbonnages Belges, siège social à Frameries); n° 2 la Cour, n° 3 Grand-Trait, n° 5 Ste-Caroline; E. Hardy, directeur-gérant, A. Bouchez, ingénieur; 1368 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	—	—	900	900	551	478
22 - 25 :	540	—	—	—		

Eugies; Société civile des Couteaux; Ste-Mathilde; Vilain-Delattre, directeur-gérant; 50 ouvriers :

Pas de chômage.

Frameries; Crachet (société anonyme de Crachet-Picquery); n° 7 St-Placide, n° 11 St-Ferdinand; C. Plumat, directeur-gérant, G. Hallez, ingénieur; 1130 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	1130	1130	1130	1130	826	826
22 - 25 :	826	826	400	—		

Hornu; Grand-Hornu (siège social à Hornu); nos 6, 8 et 12, Legrand-Lecreps, administrateur, Glepin, ingénieur; 1674 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	—	—	—	—	—	—
22 - 25 :	12	12	12	—		

Hornu, Wasmes; Grand-Buisson (siège social à Hornu); nos 1, 2 et 3; Legrand-Lecreps, agent principal, Leroy, directeur; 1084 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	82	171	440	280	155	131
22 - 25 :	174	151	85	85		

Wasmes; Société civile de Bonne-Espérance (forfait du Charbonnage de l'Escouffiaux); Bonne-Espérance; Panaux, directeur-gérant, Dupont, ingénieur; 533 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	533	170	170	—	—
15 - 20 :	—	170	533	480	183	170
22 - 25 :	—	—	—	—		

Hornu, Wasmes; Escouffiaux (Cie des Charbonnages Belges, siège à Hornu); n° 1 Pompe-à-Feu, n° 7 St-Antoine; E. Hardy, directeur-gérant, Mairesse, ingénieur; 967 ouvriers :

Pas de chômage.

Dour; Grande-Machine-à-Feu-de-Dour (siège social à Dour); n° 1, Fréderic; Goebel, directeur-gérant; 658 ouvriers :

Pas de chômage.

Boussu; Bois-de-Boussu (S.A. de l'Ouest-de-Mons, siège à Boussu); n° 4 Alliance, n° 5 Sentinelle, n° 7 Vedette, n° 9 St-Antoine; F. Gilbert, directeur-gérant, A. Detry, ingénieur; 1504 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	501	501	501	501
15 - 20 :	501	1211	1504	1261	655	528
22 - 25 :	420	12	—	—		

Elouges, Dour; Belle-Vue (S.A. de l'Ouest-de-Mons, siège à Boussu); nos 2, 6, 7 et 8; F. Gilbert, directeur-gérant, A. Detry, ingénieur; 898 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	—	—	—	17	222	268
22 - 25 :	512	290	—	—		

Dour; Grand-Bouillon et Grande-Veine-du-Bois-de-St-Ghislain (siège à Dour); nos 1, 2 et 5; Willame, directeur-gérant, A. Descamps, ingénieur; 940 ouvriers :

Pas de chômage.

Dour; Midi-de-Dour (siège à Dour); n° 1 Ste-Cathérine, n° 2 St-Charles; Willame, directeur-gérant, J. Hecquet, ingénieur; 700 ouvriers :

Pas de chômage.

Elouges; Grande-Veine-d'Elouges (siège à Elouges); n^{os} 1 et 4; H. Willame, directeur-gérant, J. Hecket, ingénieur; 600 ouvriers :

Pas de chômage.

Elouges; Lontgerne-Ferrand; n° 1; Thierry, directeur-gérant, Dereume, ingénieur; 472 ouvriers :

1 - 6 :	—	—	—	—	—	—
8 - 13 :	—	—	—	—	—	—
15 - 20 :	—	—	—	400	400	388
22 - 25 :	360	40	10	—		

Totaux : 28.782 ouvriers :

1 - 6 :	2416	4031	5209	6569	7619	8399
8 - 13 :	13565	14189	14327	14417	14347	14347
15 - 20 :	15459	17992	19766	19658	16979	16616
22 - 25 :	16354	13273	8540	2445		

614. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 26 juli 1872.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer que la grève du Borinage est finie; aujourd'hui, 26 juillet, on travaille dans tous les charbonnages et aucune modification n'a été apportée dans les conditions de travail. Les troupes qui avaient été envoyées sur les lieux pour assurer l'exercice de la liberté du travail et pour maintenir l'ordre, rentrent ce soir à Mons. Je suis heureux de pouvoir vous donner ces bonnes nouvelles. Le tribunal correctionnel s'occupera la semaine prochaine de plusieurs affaires instruites à charge d'individus qui sont prévenus d'atteinte au libre exercice du travail, de rébellion et d'outrages envers des agents de l'autorité.

615. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 27 juli 1872.

ARAB., PG., 218.

J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte de rapports qui viennent de m'être adressés par Messieurs les Commissaires de Police des 4° et 7° sections, que les ouvriers charpentiers de navires et calfats

se sont mis en grève depuis lundi dernier. Cette suspension de travail paraît avoir été déterminée par le motif que les constructeurs de navires et autres patrons des dits ouvriers, qui, par suite de fortes commandes et de la concurrence qui s'était établie entre eux, avaient depuis quelques temps augmenté les salaires jusqu'à concurrence de 7 à 8 francs par jour, les ont réduit tout à coup de près de moitié en invoquant la diminution de l'ouvrage.

Ces conditions n'ayant pas été acceptées par les ouvriers, ceux-ci ont quitté les ateliers, après avoir inutilement essayé de transiger avec leurs patrons sur le pied d'un salaire assuré par contrat de 6 francs par jour pendant les mois d'été et de 5 francs pendant les mois d'hiver.

Jusqu'à présent cette grève ne menace pas la tranquillité publique, les ouvriers dont il s'agit se bornent à circuler par petits groupes en ville et au port.

De commun accord avec la police et la gendarmerie, j'ai pris les mesures nécessaires pour arriver à la répression des infractions qui pourraient se produire à l'occasion de ces faits.

616. De procureur des konings te Turnhout aan de procureur-generaal te Brussel, 31 juli 1872.

ARAB., PG., 218.

Pour me conformer aux instructions de votre circulaire relative à cet objet, je m'empresse de vous informer qu'un mouvement fort sérieux a éclaté en cette ville.

Les fabricants de coutils ne pouvant plus, paraît-il, soutenir la concurrence des fabriques des Flandres et spécialement de Courtray, s'étaient concertés pour abaisser considérablement le salaire des tisserands. Les ouvriers exaspérés par cette mesure, à laquelle ils ne s'attendaient pas, se sont attroupés dans le courant de l'après-dîner. Une bande d'environ 400 d'entre eux s'est portée vers la maison des frères Viseghs, fabricants, où ils ont brisé tous les carreaux sans que la police, prise à l'improviste, ait pu y mettre obstacle.

Ils se sont ensuite rendus chez un autre fabricant, le sieur Steenackers, mais ici la police a pu intervenir et empêcher que les excès ne prisent les mêmes proportions. Malheureusement la troupe des émeutiers grossissait toujours et la police locale devenait impuissante à la contenir. Le bourgmestre a donc dû requérir la gendarmerie. Le lieutenant Grégoire avec le maréchal des logis Van den Bosch, deux gendarmes à cheval et deux à pied sont arrivés au moment où les ouvriers allaient se porter aux plus grands excès. Ils se ruaient

en ce moment vers la maison du fabricant Van Dooren, rue du Parc; celui-ci avait, disait-on, pris l'initiative de la mesure qui les ruinait. Le bourgmestre, sa police et les gendarmes ont été exposés aux plus grands dangers, la foule furieuse avait trouvé un tas de briques près d'une maison en construction et les jetait vers tout ce qui s'opposait à ses desseins. Le Bourgmestre, après avoir fait les sommations légales, a dû laisser agir la force publique. Les gendarmes réussirent à disperser les plus ardents, mais ce n'a pas été sans peine. Le lieutenant Gégoire a reçu plusieurs contusions dont l'une fort sérieuse à la main, il a eu son cheval frappé de plusieurs coups de pierre et renversé sous lui, presque tous les gendarmes ont été plus ou moins gravement atteints et plusieurs agents de police sont blessés. Toutes ces blessures proviennent de coups de pierre. Du côté des émeutiers il a été reçu plusieurs coups de crosse et force coups de plats de sabre, mais aucune blessure grave. Vers six heures du soir les attroupements se multipliaient toujours et le danger devenait de plus en plus grand, quand sont arrivés trois gendarmes de la brigade d'Hoogstraeten avertis par le télégraphe. Ce renfort, tout faible qu'il fut, a produit un excellent effet en ce sens que la populace a pris au sérieux la nouvelle de l'arrivée de secours plus considérables. Le Bourgmestre avait demandé de la troupe à Anvers et Monsieur le Gouverneur annonçait l'arrivée de 100 hommes d'infanterie et de six gendarmes. Au surplus, grâce à l'énergie et à l'activité de la police locale, le bourgmestre en tête, et grâce aussi au courage et au sangfroid de la gendarmerie le mal n'a pas pris de plus grande extension. On redoutait surtout l'heure de sortie des ouvriers des fabriques de papiers, il y a eu un instant où tout pouvait être compromis, quelques charges faites par les six gendarmes à cheval, dont nous disposions en ce moment, ont dissipé la foule qui enfin se montre moins menaçante. Enfin les renforts d'Anvers sont attendus à chaque instant, la plupart des émeutiers rentrent chez eux et les mesures intelligentes et énergiques prises par le bourgmestre et le commissaire de police ensemble avec le lieutenant de gendarmerie sont couronnés d'un succès tel que je crois pouvoir affirmer que tout danger est passé, les forces dont on disposera sous peu d'instants, l'empêcheront de se reproduire. Je me suis de concert avec mon substitut Mr Drieghe tenu à la disposition et auprès de l'autorité locale pendant tout le temps qu'a duré l'émeute. Quatre ou cinq émeutiers ont été pris et seront interrogés demain. Si leur interrogatoire et la suite qui sera donnée à cette affaire révélait des faits d'une certaine gravité, je m'empresserais de vous en informer. En attendant, excusez-moi, Monsieur le Procureur-Général, si ce rapport ne répond pas à ce que vous êtes en droit d'attendre d'une communication de cette nature. J'ai tenu surtout à

vous informer sur l'heure d'un événement auquel les journaux ne manqueront pas de donner un certain retentissement et qui aurait certainement eu les conséquences les plus graves si l'émeute avait été organisée; heureusement, il n'y avait aucune trace d'ordre ni d'organisation parmi les émeutiers.

617. De procureur des konings te Antwerpen aan de procureur-generaal te Brussel, 1 augustus 1872.

ARAB., PG., 218.

Comme suite à ma lettre du 27 juillet dernier (1), j'ai l'honneur de vous informer que d'après le rapport que je viens de recevoir de Monsieur le Commissaire de la 7e Section, les ouvriers charpentiers de navires et calfats de notre port, qui s'étaient mis en grève depuis lundi, 22 juillet dernier, ont repris leur travail aujourd'hui à raison de 5 francs par jour (pour 10 heures de travail) et 50 centimes pour chaque heure au delà.

618. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 2 augustus 1872.

ARAB., PG., 218.

Comme suite à votre lettre du 27 juillet dernier, j'ai l'honneur de vous adresser les renseignements suivants au sujet de la dernière grève des établissements charbonniers du Borinage. L'*Association Internationale des Travailleurs* n'a plus guère d'influence dans cette partie du pays; l'ouvrier borain a compris qu'on lui avait fait des promesses trompeuses et il ne se laisserait plus séduire par les paroles de ces agitateurs venant perorer dans des meetings. Aussi l'association prémentionnée a-t-elle été, je pense, complètement étrangère à la cessation du travail dans les charbonnages; la grève était près de finir quand le sieur Roch Splingard, de Bruxelles, membre de l'*Internationale* vint tenir un meeting à Quaregnon; après des tirades, on ne peut plus subversives de l'ordre social, il déclara que si les ouvriers l'avaient écouté, ils auraient eu les ressources nécessaires pour soutenir la lutte contre leurs patrons, mais que n'ayant pas suivi ses conseils, ils n'avaient qu'à examiner s'ils devaient ou non reprendre le travail; c'était un véritable aveu d'impuissance. Aucun

(1) Zie nr. 615.

désordre n'a eu lieu à la suite de cette réunion, qui comptait environ 300 personnes dont la plupart sans doute n'étaient que des curieux. La grève n'a eu aucune cause bien déterminée; les salaires des charbonniers n'ont jamais, je pense, été aussi élevés et l'industrie se trouve actuellement dans une situation très prospère; il y a une reprise vigoureuse qui est la conséquence du temps de marasme et de souffrance, qui a coïncidé avec la dernière guerre; l'ouvrier gagne en moyenne 5 francs par jour, ce qui forme certes un salaire rémunératoire; la vérité est, à mon avis, qu'il a voulu exploiter la position; comprenant que les patrons ayant de nombreuses demandes de charbon, devaient donner au travail le plus d'activité possible, ils ont espéré pouvoir, par une grève, forcer la main à leurs maîtres et les contraindre à accepter des conditions exagérées; cette pensée n'a eu pour résultat que de faire éprouver à l'ouvrier une perte de salaire très importante et d'amener les rigueurs de la justice. On dit aussi qu'une ancienne tradition ne serait pas étrangère à cette grève; il paraît qu'avant l'établissement des chemins de fer, alors que le canal était le seul moyen de transport des charbons, la navigation étant d'habitude fermée au mois de juillet par suite de travaux de curage, une cessation de travail en était la conséquence dans les charbonnages; cette situation se reproduisait chaque année et était considérée comme une sorte de vacance que se donnait l'ouvrier; cette tradition peut ne pas avoir été indifférente à la cause de la grève et les charbonniers s'y seraient d'autant plus facilement conformés, que leurs ressources étaient plus grandes. Quelle que soit la cause vraie de la grève qui vient de se terminer, il est évident que ce n'est pas la dernière dont nos charbonnages seront affligés; la grève est malheureusement une maladie chronique de tous les grands centres industriels. Pour en prévenir autant que possible le retour, pour en diminuer l'intensité, il faut, à mon avis, chercher à intéresser l'ouvrier à la prospérité de l'établissement dans lequel il travaille; je sais que la question est délicate mais l'avenir nous en apportera, peut-être, une solution satisfaisante.

619. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 3 augustus 1872.

ARAB., PG., 218.

. . .

Le sieur Carlier Désiré se trouvait le 17 juillet 1872, lors des grèves du Borinage, dans une bande d'ouvriers qui menaçaient les travailleurs. La bande devenant nombreuse et menaçante, la gendar-

merie dut opérer une charge pour la dissoudre. C'est alors que Carlier, pendant qu'un de ses cogrévistes tenait la bride du cheval du brigadier commandant la gendarmerie, leva sur ce dernier une hapiette et se mit ainsi en état de rébellion contre la force armée.

Le lendemain matin la gendarmerie, en vertu d'un mandat de Mr le juge d'instruction, arrêta chez lui Carlier : on dut user de violences car non seulement Carlier, mais toute sa famille également, opposèrent toute résistance possible à cette arrestation.

Carlier a été condamné le 1er courant par le tribunal correctionnel à 1° 6 mois de prison pour rébellion, 2° 8 jours de prison pour atteindre à la liberté du travail, 3° quinze jours de prison et 26 francs d'amende pour outrages aux gendarmes.

620. De hoofdpolitiecommissaris te Luik aan de administrateur van openbare veiligheid, 3 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 247.812.

En réponse à votre dépêche du 29 juillet, j'ai l'honneur de vous informer que le nommé Cavalier Georges-Louis-Marie, dit Pipe-en-Bois, condamnés à dix années de bannissement en France, qui en fait l'objet, a effectivement séjourné ici pendant trois jours avec son patron le sieur Elssen, ingénieur (1)... Ils doivent être retournés à Bruxelles.

...

621. Uittreksel uit een particulier verslag, 6 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 244.270.

Il y a quelques mois plusieurs Français, parmi lesquels figurent Frappaz, docteur, Vaughan et Cord'homme, ont formé à Bruxelles une section française de l'*Internationale*.

Cette section s'est mise en relation avec le conseil général de Londres, qui, paraît-il, l'a reconnue.

Dans le principe ses réunions avaient lieu chez le docteur Frappaz, mais celui-ci, craignant de se compromettre, engagea ses amis politiques à ne plus se réunir chez lui. Depuis lors, elles sont tenues chez Vaughan à l'*Hôtel de Groenendael* sous la présidence de Cord'homme.

(1) In de rand : C'est Esselens, chimiste belge.

Ces deux derniers ayant été interpellés à cet égard par Mr l'administrateur, le 29 juillet dernier, ont nié formellement avoir tenu des conciliabules et se trouver à la tête d'une section française de l'*Internationale*. Ils ont soutenu n'avoir aucun rapport avec cette association, ni avec le conseil général de Londres. Ils ont cependant avoué qu'ils assistent à des réunions tenues à l'*Hôtel de Groenendael*, mais ils soutiennent qu'elles n'ont d'autre but que la causerie familière sur des intérêts absolument étrangers à la politique.

622. Uittreksel uit een verslag van de Gentse politie, 12 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

Au meeting tenu par l'*Internationale* le 11 août 1872, *Au Prince*, rue du Bélier à Gand, le nommé Vanderven a dit que quoique n'étant pas ouvrier, il se sentait cependant pénétré de la triste position de la classe ouvrière et qu'il avait pris à cœur de l'instruire sur sa véritable situation. A son avis, les plus grands ennemis de l'ouvrier sont les moines et les jésuites, cette race de fainéants et d'imposteurs, dont l'unique acceptation est de fanatiser et d'abrutir les esprits ignorants en leur promettant un ciel dont ils ne savent pas même prouver l'existence.

623. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 247.153.

Des Français, parmi lesquels Mondet et Jaleaux, se sont formés en association de bienfaisance pour venir en aide à leurs compatriotes dans la détresse et se proposent d'envoyer un délégué au congrès de La-Haye (du 2 septembre) dans le but de protester contre la nouvelle voie inaugurée par le conseil général de Londres et qui a pour objet de transformer l'*Internationale* en association politique.

Ce groupe se réunit à l'établissement du *Tanneur*, Grand-Place; il est presqu'exclusivement composé de braves et honnêtes ouvriers. Tous sont Français.

624. Laroche, bevelhebber van de rijkswachtbrigade te Pâturages aan de procureur des konings te Bergen, 17 augustus 1872.

ARAB., PG., 218.

En réponse à votre apostille du 16 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé Saletzki a réellement venu à Pâturages dans les derniers jours de juin et vers les premiers de juillet. Il a été chez Coudroy, agent d'affaires à Pâturages, auquel il a demandé de lui délivrer un certificat constatant qu'il était bon ouvrier charbonnier, ayant dans le temps travaillé sous ses ordres, ce à quoi Coudroy a refusé. En effet, quelques jours après, j'ai rencontré le dit Coudroy qui m'a fait part que le nommé Saletzki était allé chez lui, me disant que cet individu avait été condamné dans le temps pour vol et escroquerie.

Quant à Coudroy, il n'est pas chef, ni affilié à l'*Internationale,* mais il avait en 1868 formé une société d'ouvriers dite la *Fédération boraine* dans les communes de Quaregnon et Pâturages. Aujourd'hui cette société est entièrement dissoute et l'argent versé par ses affiliés à la caisse de la société leur a été en partie remis, sur leur demande.

Je sais également que le dit Coudroy a été arrêté en 1871, en allant en France, mais il a été relâché presqu'aussitôt. Voici, d'après ce que j'ai appris alors, comment cette arrestation a eu lieu : l'épouse Coudroy et ses enfants habitaient Valenciennes, où ils ont des parents. Coudroy plaide au tribunal civil et de simple police de Pâturages deux fois par semaine; le samedi, il retournait ordinairement revoir sa famille à Valenciennes où il aurait été arrêté à la gare en arrivant, inculpé d'être un communeux et signalé au sous-préfet par une personne inconnue de Pâturages.

Quant aux relations que Coudroy aurait avec Saletzki, je présume qu'il n'en a aucune; ils se connaissent comme ayant habité tous deux la commune de La Bouverie, où, d'après renseignements que j'ai pris, le dit Saletzki ne serait plus revenu depuis 3 à 4 ans, non plus qu'à Pâturages. La femme de ce dernier se trouve en Angleterre et est séparée de lui.

Quant à la moralité de Coudroy, il avait jadis le nom de s'amuser avec les femmes, mais il paraît que depuis environ six mois, il est très tranquille et je n'entends plus parler d'aucun fait touchant à sa moralité.

625. Losse nota in inkt, 19 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, III.242.

Gustave Naquet habite avec une jeune femme qu'il dit être la sienne, le même appartement qu'occupait Victor Hugo quand il demeurait chez Mme Sébert. Il a collaboré à la rédaction de *L'Eclaireur,* petite feuille qui s'imprimait rue du Peuplier, et actuellement il est le correspondant de *La Tribune.*

Naquet est un révolutionnaire de l'école de Gambetta; il n'a aucun rapport avec les socialistes et est mis à l'index par les internationaux. Il voit peu de monde, se plaint amèrement de la conduite de Mulders à son égard, et bien qu'il soit allé frappé a la porte de *La Chronique* et des *Nouvelles,* rien dans son intérieur, ni dans sa personne n'annonce la détresse.

626. De politiecommissaris van Pâturages aan de procureur des konings te Bergen, 21 augustus 1872.

ARAB., PG., 218.

En réponse à votre lettre du 16 courant, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le nommé Saletzky Augustin a demeuré à La Bouverie pendant moins d'une année sans changement de domicile, venant de Denain (France); il s'est marié avec Ledune Marie-Suzanne; celle-ci abandonnant peu de temps après son mari, est partie pour l'Angleterre. Saletzky a eu des rapports fréquents avec le sieur Coudroy; ils ont été vus ensemble à Pâturages avant les grèves à Anzin en mai 1871.

J'ignore quelles relations ils avaient ensemble.

Saletzky a été condamné par le Tribunal correctionnel de Mons, le 5 décembre 1864 par défaut, à treize mois de prison et cinquante francs d'amende pour escroqueries à Pâturages. La rumeur publique l'accuse aussi d'avoir donné un coup de couteau à une personne, mais on ne saurait rien préciser.

Coudroy a toujours la réputation de faire encore partie de l'*Internationale;* quant à moi, j'en suis certain, car je l'ai vu il y a environ un mois et d'autres personnes l'ont vu également, bras-dessus bras-dessous avec Roch Splingard, fêtant leur rencontre par de très nombreuses choppes de bière et verres de genièvre.

Coudroy a été à Anzin lors des grèves en mai 1871; il a même été arrêté par la police française et, comme il l'a conté lui-même, conduit à Versailles pour y être fusillé; on ignore par quel hasard il a été remis en liberté.

Quant à la moralité de Saletzky, elle est mauvaise.

627. De minister van justitie aan de minister van buitenlandse zaken, 22 augustus 1872.

MBZ., KlB., 186.

. . .

Monsieur l'administrateur de la sûreté publique, auquel j'ai soumis les rapports, m'a fait remarquer que le ministre du roi à La Haye est dans l'erreur lorsqu'il affirme dans la dépêche du 7 ct, que la réunion de l'*Internationale* à La Haye a été résolu par le comité de Bruxelles, contrairement à l'avis du comité central qui a son siège à Londres.

L'initiative du congrès est due au conseil général de Londres, qui seul au surplus a compétence pour décider la réunion des fédérations en congrès général. Il est vrai que des dissentiments graves existent entre le conseil général de Londres et le conseil fédéral de Belgique; mais ce désaccord n'a pas empêché ce dernier conseil de se soumettre à la décision du grand conseil de Londres.

628. Uittreksel uit een particulier verslag, 27 augustus 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 244.254.

Le nommé Faillet a quitté Laeken et habite actuellement la rue Rogier. Il représentait au congrès de la Haye la section ou plutôt la fédération rouennaise, qui proteste maintenant contre ce qu'a fait son délégué et se rallie à la minorité de ce congrès.

629. Staking van de steenhouwers bij de bouw van het justitiepaleis te Brussel, begin september 1872.

ARAB., CRB., 706.

I. EEN POLITIECOMMISSARIS VAN BRUSSEL AAN DE HOOFDPOLITIECOMMISSARIS, 4 OKTOBER 1872

J'ai l'honneur de vous informer qu'aucune scène de désordre ne s'est passée aux abords des chantiers du nouveau palais de justice, parmi les ouvriers tailleurs de pierres, depuis le 11 septembre 1872.

Cependant, le 26 septembre dernier, l'entrepreneur ayant refusé du travail à plusieurs grévistes et ceux-ci ayant manifesté l'intention de se rendre sur les travaux malgré sa défense, il a requis inutilement la gendarmerie pour empêcher toute violence de la part des ouvriers.

Actuellement les grévistes et les ouvriers nouvellement arrivés sont au travail ou nombre de cinquante et sont parfaitement tranquilles.

Une surveillance spéciale est exercée aux abords du nouveau palais de justice et rapport sera immédiatement transmis, si de nouvelles scènes se reproduisent.

II. DE VERKLARINGEN

A. SOYER, 17 SEPTEMBER 1872

... Au moment où la grève s'est produite, je n'étais plus ouvrier employé sur les travaux. J'avais quitté moi-même les travaux parce que la pierre blanche manquait. Je ne faisais donc pas partie des ouvriers en grève. Il est faux que j'aurais dit ou fait entendre que pour empêcher les autres ouvriers de travailler, nous nous exposerions au besoin à deux ou trois années de prison. Je sais que la loi ne permet pas d'user de menaces ou de violences pour empêcher le travail, aussi je me garderai d'employer un moyen semblable. La cause de la grève est que les tailleurs de pierre désirent obtenir un salaire plus élevé que celui d'aujourd'hui, mais inférieur à celui qu'on avait obtenu déjà en 1870. Des ouvriers de la province de Liége ayant été appelé à Bruxelles, les grévistes m'ont demandé de m'aboucher avec eux comme étant un compatriote. Ces ouvriers m'ont dit qu'on les avait engagés en leur disant qu'il s'agissait de travailler aux travaux de la Senne. J'ai causé avec eux. Nous avons bu un verre ensemble en ami, je leur ai fait comprendre qu'en travaillant, ils nous feraient du tort et ils sont retournés chez eux spontanément. Je leur ai dit, du reste, qu'ils seraient informés de la reprise des travaux.

B. WERKLEIDER PIERRE ROUSSEAU, 11 SEPTEMBER 1872

Dimanche 8 septembre courant, 2 ouvriers tailleurs de pierre de Bruxelles sont venus à Soignies pour inviter les ouvriers des carrières de l'endroit, à ne pas venir travailler à Bruxelles.

Lundi, vers midi, je suis arrivé à Bruxelles par la gare du midi, où j'ai rencontré environ 30 ouvriers, qui m'attendaient. Ces ouvriers avaient été depuis quelques jours renvoyés des travaux du nouveau palais de justice. Comme la plupart d'entre eux ont travaillé aux carrières de Soignies, ils me connaissaient, et m'ont demandé où étaient mes ouvriers. Leur ayant répondu que je n'en avais pas, ils m'ont de suite informé que je ne trouverai pas d'ouvriers tailleurs de pierre à Bruxelles et que le mieux à faire pour moi, c'était de retourner et de ne plus revenir en cette ville.

...(1).

(1) Hij werd verschillende malen lastig gevallen in de herberg waar hij logeerde.

C. DEJAEN, 11 SEPTEMBER 1872

Lors de l'arrivée des ouvriers liégeois, j'ai été chargé d'aller payer leur dîner sur le Sablon chez un restaurant. Dans la soirée me trouvant avec eux sur la voie publique, rue aux Laines, quelques grévistes vinrent se mêler parmi nous. Le nommé Lagneau François me traita de lâche et de vaurien pendant que ses camarades instiguaient les autres à ne pas travailler. Comme ils craignaient de venir seuls sur les travaux le lendemain, j'ai été chercher à St-Gilles deux ouvriers du Hainaut pour travailler avec eux... Ces 2 ouvriers se sont rendus le lendemain sur les travaux, mais n'ont pas osé rester après le départ des Liégeois.

III. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Brussel sprak op 7 maart 1873 de 10 beschuldigden vrij. De getuigen ten laste waren trouwens meer gematigd dan op het vooronderzoek.

360. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 september 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 238.797.

Un Français, demeurant rue Linnée, n° 5 (1), fréquente l'établissement de Mr Malplas, rue des Bouchers, 19, en compagnie de Delesalle et du docteur Frappaz.

631. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 september 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 253.625.

Le nommé Chassaing, communeux réfugié, collabore aux *Nouvelles du Jour.*

632. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 26 september 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

En apprenant lundi 23 septembre qu'une grève commençait parmi les ouvriers mineurs du Centre occidental, j'ai chargé M. le sous-ingénieur Dejardin de se rendre le lendemain sur les lieux et voici ce que par son rapport d'hier, il me mande à ce sujet :

(1) Agarant. In 1876 houdt hij zelf in de Brabantstraat een likeurhandel, waar veel Fransen komen.

La grève n'est pas encore générale; les ouvriers sont très paisibles, on ne les rencontre nulle part en groupes, ils ne se présentent pas aux abords des fosses. Jusqu'ici aucune atteinte n'a été portée à la liberté du travail et nulle part l'ordre public n'a été troublé et l'intervention de la force a été jusqu'ici inutile. La plupart des ouvriers s'occupent à la récolte des pommes de terre. Ils réclament une augmentation de salaire basée sur le haut prix de vente des charbons, augmentation qui leur a déjà été accordée presque partout, mais qu'ils jugent insuffisante. Examinons maintenant la situation particulière de chacun des charbonnages.

1) Charbonnage de Strepy-Bracquegnies.

Ce charbonnage est celui ou la grève s'est pour ainsi dire déclarée en premier lieu; depuis mercredi 18, le travail s'est ralenti, cessant tantôt à un puits, tantôt à l'autre; mercredi il y a eu grève à l'Occident, jeudi à St Alexandre, vendredi à St Alphonse et à l'Occident, samedi, jour de paie, à St Alexandre et à l'Occident. Enfin depuis lundi la grève est devenue générale. Les ouvriers à veine demandent une augmentation de 10 centimes au mètre carré d'avancement, tandis que la direction leur offre 5 % d'augmentation. Les salaires sont au taux moyen de 5,48 fr. pour les ouvriers à veine.

Depuis la semaine dernière les ouvriers ne se sont montrés nulle part et n'ont point énoncé leurs prétentions. M. le directeur-gérant a fermé la boulangerie de la société. La plupart des fours à coke des usines de la société sont callés d'argile, le charbon faisant défaut pour les alimenter.

2) Charbonnage du Bois-du-Luc.

Depuis samedi matin les ouvriers, sans donner de motifs de leur conduite, se sont mis en grève aux puits St-Emmanuel, St-Patrice et St-Charles. Les ouvriers du puits St-Amand, qui pour la plupart se font des salaires variant de 6 à 7 fr., ont travaillé ce jour-là. Depuis lundi la grève est générale; on ne connaît pas les prétentions des ouvriers. Ils ont été dernièrement augmentés de 5 %. Depuis le mois de mars, c'est la troisième augmentation qu'ils ont obtenue. Les ouvriers s'occupent tous de la récolte des pommes de terre. On a dû également arrêter le chargement des fours à coke. M. le directeur-gérant a fait fermer le magasin à farine de la société.

3) Charbonnage de La Louvière.

Jusque hier on avait travaillé aux 3 puits d'extraction de ce charbonnage. Hier les ouvriers du puits Ste-Marie se sont mis en grève sans en donner les motifs. Aux puits Léopold n° 7 et St-Hubert l'extraction moyenne est respectivement de 2300 et de 900 hectolitres. En temps ordinaire on extrait 3000 hectolitres au puits n° 7.

On craint une grève générale. Le prix moyen de la journée des ouvriers à veine est de 5,5 fr. Tous les ouvriers à veine ont à coup sûr un salaire assuré de 5 fr. Les coupeurs de murs reçoivent un prix plus élevé.

4) Charbonnage de Sars-Longchamps.

C'est à ce charbonnage que la grève s'est déclarée avec le plus d'intensité tout d'abord. Le mercredi 18 le puits n° 6 s'est mis en grève; les ouvriers des 3 puits n'avaient pas travaillé pendant 2 jours par suite de la fête du village de Baume. Le 19 et le 20, le puits n° 3 était en grève; le 21, les puits n° 3 et n° 6 chômaient et le n° 1 (Bouvy) partiellement aussi. L'extraction n'est plus ce jour-là que de 1700 hectolitres. A partir du 23, les 3 puits sont en grève. Les ouvriers se présentent au directeur-gérant porteurs de propositions délibérées en assemblée générale de l'*Internationale* à La Louvière, demandant outre une augmentation de salaire de 10 %, qui leur est accordée, une réduction d'heures de travail, qui porterait la journée à 10 heures au lieu de 12 et permettrait aux ouvriers à veine descendus à 4 heures du matin de remonter à midi. La direction est bien décidée à ne pas céder à ces prétentions exorbitantes. Le taux moyen des salaires des ouvriers à veine est de 5,60 fr.

5) Charbonnage d'Houssu.

Jusqu'ici le travail n'a pas été interrompu à ce charbonnage, cependant l'extraction est faible et varie de 5300 à 5600 hectolitres de 90 kilos pour les 5 puits. La direction attribue le bon esprit de ses ouvriers à une augmentation qui leur a été accordée avant leur demande et qui s'élève à 5 ou 6 %. Cependant elle n'est point assurée que d'un jour à l'autre ces ouvriers ne cèdent aussi à la contagion du mauvais exemple qui les entourne.

En résumé, sur 16 puits en extraction 11 chôment. On ne prévoit pas encore l'espoir d'une reprise immédiate.

De ces renseignements, il résulte donc que la grève n'est pas générale jusqu'à présent, qu'elle est paisible, que les ouvriers qui chôment ne cherchent pas par menaces ou violences à empêcher le travail de leurs camarades, que les motifs de la mise en grève ne sont pas bien déterminés, que les demandes des ouvriers diffèrent d'un charbonnage à l'autre et qu'elles semblent plutôt des prétextes pour justifier leur refus de travailler puisque toutes les sociétés sont disposées à mettre le salaire en rapport avec l'état prospère du commerce.

J'estime donc que la grève actuelle, comme celle qui s'est produite dans les mêmes charbonnages l'année dernière au commencement d'octobre, comme celle du mois de juillet dernier dans le Cou-

chant de Mons, n'a pas pour but une augmentation de salaire, mais est causée par le désir des ouvriers de se procurer des espèces de vacances pour se reposer en s'occupant cependant de la récolte des grains ou des pommes de terre.

L'élévation du salaire leur permet d'ailleurs de supporter sans trop de dommage cette interruption dans leur travail habituel.

633. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 28 september 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre d'avant-hier, j'ai l'honneur de vous donner les renseignements suivants au sujet de la grève qui s'est déclarée parmi les ouvriers mineurs du Centre occidental.

A la date d'hier le travail continuait, bien que faiblement, aux trois puits du charbonnage de Houssu. La situation n'avait pas changé à Sars-Longchamps et à Bois du Luc : grève partout. On réparait et on entretenait les travaux au moyen des porions et de quelques hommes de bonne volonté. Au charbonnage de La Louvière, où lors de mon rapport précédent, un puits seul chômait, la grève est devenue générale depuis hier. Jeudi déjà, on n'avait plus travaillé qu'au puits n° 7. Quelques ouvriers turbulents ont brisé des vitres au bureau des porions et au bâtiment de la fosse Ste Marie.

La gendarmerie se trouvait hier sur les lieux à l'heure de la descente, heure à laquelle les ouvriers viennent chaque jour à la fosse, tandis qu'à Sars-Longchamps et à Bois du Luc, ils ne se montrent même pas alors. On ne rencontre nulle part les ouvriers en groupes; peu vont dans les cabarets, d'autres s'occupent aux travaux des champs.

A La Louvière l'*Internationale,* dont l'importance a beaucoup diminué dans ces derniers temps, cherche à regagner son prestige en exploitant le mouvement et en tentant de faire croire qu'il se produit d'après ses ordres. Elle voulait, paraît-il, organiser un meeting pour aujourd'hui.

En revanche, la grève paraît terminée à Bracquegnies. Jeudi on a fait une demi extraction et hier, les ouvriers des trois puits étaient descendus.

634. Staking bij kleermaker Swyen te Brussel, 30 september 1872.

ARAB., CRB., 707.

I. AANKLACHT VAN JOSEPH ROUSMANS, 10 OKTOBER 1872

Hier les ouvriers de Monsieur Swyen, tailleur, Montagne de la Cour, se sont mis en grève et ont refusé de continuer à travailler. Comme j'étais sans occupation et que j'ai besoin de travailler, je me suis présenté chez Monsieur Swyen, qui m'a accepté.

Aujourd'hui vers 4 heures, trois des anciens ouvriers sont venus à l'atelier me menacer de m'ouvrir le ventre si je continuais à travailler. Il y a environ une demi heure, étant à l'angle de la rue des Trois-Têtes et de la Montagne de la Cour, deux autres (1) sont encore venus près de moi. Ils m'ont traîté de lâche et menacé de mort dans les mêmes circonstances.

. . .

II. VERKLARING VAN DIERICKX, 2 OKTOBER 1872

J'avoue que hier, après avoir refusé le travail, j'ai demandé à Mr Swyen à me laisser aller à l'atelier pour parler au chef ouvrier, ce qui m'a été accordé, ainsi qu'à Van Kricken (2) et Michiels. A notre entrée, grand a été notre étonnement de voir le plaignant occupé à travailler, alors qu'il avait été convenu entre nous de ne reprendre le travail que lorsque le patron Monsieur Swyen, aurait augmenté notre salaire. Une discussion s'est alors engagée et j'avoue avoir dit à Rousmans que c'était un lâche et un couyon, mais je nie formellement l'avoir menacé de lui ouvrir le ventre.

Quant à la scène de hier soir, elle est également mensongère. C'est Rousmans lui-même, qui est venu à nous, lorsque nous étions occupés à parler. Nous l'avons suivi tout en causant. Je l'ai engagé à venir s'expliquer à l'estaminet en présence des autres ouvriers, mais je ne l'ai aucunement menacé, je l'ai simplement pris par le pan de sa redingote . . .

III. VERKLARING VAN L. RENARD OP HET PROCES, 8 JANUARI 1873

Je dirige l'atelier de Mr Swyen. Depuis plusieurs semaines Mr Swyen avait promis d'augmenter le salaire des ouvriers de cinq centimes par quart. Comme l'augmentation n'arrivait pas, un matin les ouvriers me dirent d'aller trouver Mr Swyen et de lui demander de tenir sa promesse. Mr Swyen s'y étant refusé, les ouvriers sont partis.

(1) Het waren dezelfde kleermakers. Rousmans is niet meer teruggekeerd naar het huis Swyen.

(2) Lees : Vangrieken.

Le même jour, dans le courant de l'après-dîner, Rousmans s'est présenté à l'atelier et a été accepté. Peu après les prévenus sont arrivés et ils ont injurié Rousmans en le traitant de lâche, ajoutant qu'il était un mauvais compagnon. D'après ce que j'ai appris, il avait été convenu entre les prévenus et le plaignant que celui-ci ne se présenterait pas chez Mr Swyen avant les prévenus.

IV. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Brussel veroordeelde op 8 januari 1873 Dierickx, Michiels en Vangrieken tot 26 fr. boete of 8 dagen gevang.

635. Uittreksel uit een particulier verslag, 2 oktober 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 244.254.

Le nommé Faillet, employé chez Vaughan, *Hôtel de Groenendael,* continue ses relations avec Aubry de Paris, Serrailler de Londres, E. D'Estraygues de Toulouse et avec un Bordelais dont le nom m'échappe. Il y a scission dans le camp des réfugiés à l'*Internationale,* les modérés, dont Faillet n'est pas, sont accusés d'aller à la remorque des Belges.

636. Pogingen om het werk te verhinderen bij een staking van mijnwerkers te Houdeng-Goegnies, 2 oktober 1872.

ARAB., BHB., PD., 2303.

I. DE BESCHULDIGING

A. VERSLAG VAN DE POLITIECOMMISSARIS VAN HOUDENG-GOEGNIES, 3 OKTOBER 1872

Dans la nuit du 1er au 2 octobre ct, des groupes d'ouvriers échelonnés sur les chemins partant de notre localité et conduisant aux différentes fosses du charbonnage de La Louvière, ont empêché leurs camarades de se rendre à leur travail.

D'après les renseignements obtenus, ces ouvriers grévistes sans aucun doute, étaient déguisés. C'est ainsi que les uns portaient des fausses barbes, d'autres avaient la tête enveloppée soit d'un mouchoir, soit dans une écharpe. Le bruit a également circulé que d'aucuns étaient armés d'une hachette, cependant ces faits n'ont pas été confirmés jusqu'ici.

L'enquête à laquelle nous nous sommes livré, a eu pour résultat de découvrir quelques houilleurs, qui se sont vus dans l'obligation de

rebrousser chemin, quant aux auteurs de ces menaces, ils restent encore inconnus. L'obscurité de la nuit et les déguisements ont certainement beaucoup contribué à empêcher de les reconnaître. On est cependant porté à croire que ce seraient des ouvriers du Sars-Longchamps, tous étrangers de notre localité. Nous tiendrons à faire remarquer à monsieur le procureur du roi que les ouvriers, sauf un petit nombre, et en temps de grève, bien entendu, n'insistent guère pour aller travailler et qu'ils ont été suffisamment prévenus qu'ils pouvaient nous requérir le cas échéant.

. . .

B. VERKLARING VAN COSMANS, 24 OKTOBER 1872

Dans la nuit du 1er au 2 courant vers trois heures et demie du matin, je me rendais à la fosse Avaleresse à La Louvière pour y prendre mon travail à quatre heures comme à l'ordinaire. Je rencontrai Emmanuel Jauniaux accompagné d'un gamin que je ne connais pas. Jauniaux me dit qu'il n'y avait pas d'avance à aller plus loin, que des individus obligeaient les ouvriers à retourner sur leurs pas. Je proposai alors d'entrer au cabaret de Ferdinand Therasse. Quand nous y fûmes d'un moment, Xavier Lebacq entra et sans nous adresser la parole, il paya les trois verres de liqueur que nous avions pris, puis il partit. Un instant après, à la demande du cabaretier, nous partîmes également et je repris la route vers le charbonnage dans l'intention de tenter d'aller travailler. Après quelques pas je fus arrêté par Xavier Lebacq, derrière lequel étaient à une certaine distance deux autres hommes, dont un avait la tête enveloppée d'un mouchoir bleu. Lebacq me dit qu'il était inutile d'aller plus avant, qu'un peu plus loin, je serais encore arrêté. A trois heures, dit-il, nous étions cinquante et sur cinq minutes nous nous sommes tous dispersés pour aller chacun à notre poste, garder les chemins et empêcher la reprise du travail. L'homme qui avait la tête enveloppée d'un mouchoir ajouta : „C'est pour votre bien, c'est pour faire augmenter votre salaire". J'ai rebroussé chemin sans résistance, crainte de recevoir des coups de pierre, cependant on n'en jetait pas, mais je le craignais. Cette grève m'a fait perdre cinq jours, malgré ma bonne intention de travailler (1).

(1) Cosmans kwam Lebacq aangeven. Uit het dossier blijkt dat er familievete tussen beiden bestond. Lebacq beweert eerst dat hij die nacht niet buiten kwam, nadien erkent hij dat hij zijn zieke moeder was gaan bezoeken en Cosmans bij Therasse ontmoette.

C. DE POLITIECOMMISSARIS VAN HOUDENG-GOEGNIES AAN DE PROCUREUR DES KONINGS, 14 OKTOBER 1872

...

Je ferai d'abord remarquer à monsieur le procureur que les faits qui se sont passés dans la nuit du 1er au 2 octobre ct, ont eu lieu le lendemain du meeting, qui a été donné dans le cabaret tenu par le dit Lebacq Xavier, et que selon toute probabilité, c'est chez lui que se serait tramé le complot et en effet, à un momen donné n'a-t-on pas fait évacuer à la police la place attenante au cabaret ? et c'est Lebacq qui s'est chargé de cette mission. Interpellé, il nie être sorti de chez lui...

II. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Bergen sprak Lebacq vrij op 6 januari 1873. De 7e ging de procureur in beroep. De zaak verscheen weer op 12 februari 1873.

637. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 2 oktober 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre du 28 septembre dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître au sujet de la grève du Centre occidentale que le travail continue au charbonnages de Houssu et de Bracquegnies, qu'à Sars-Longchamps et à Bois du Luc la grève persiste, que les ouvriers du Bois du Luc sont allés hier soir en députation demander au directeur une augmentation de 0,50 fr par jour, qui leur a été refusée, attendu que la semaine dernière, on a haussé les salaires de 5 à 6 %. Au charbonnage de La Louvière 90 ouvriers étaient descendus lundi au puits Ste Marie et 75 au puits Léopold. L'extraction au puits Ste Marie a été de 700 hectolitres. Hier mardi, sur 240 ouvriers 212 sont descendus au puits Léopold, mais beaucoup sont remontés avant d'avoir terminé leur travail. L'extraction a été de 1800 hectolitres. Au puits St Hubert 70 ouvriers sur 100 sont descendus à 6 heures. Ils sont remontés à 2 heures, les chargeurs et les meneurs sans avoir achevé leur tâche. A Ste Marie les ouvriers sont tous venus au puits le matin. A 7 heures, n'étant pas descendus, on a fait fermer les portes et la gendarmerie qui occupait le puits, a été forcée de les refouler jusqu'au pavé de Bouvy. Il y a eu des rixes entre les ouvriers. Tous les jours se tiennent des meetings, soit à Goegnies, soit à La Louvière. Des orateurs de Verviers et de Bruxelles y viennent pérorer. On commence à apercevoir plus d'ouvriers sur les chemins. Ils fréquentent plus les cabarets que la semaine

dernière. Tout ceci est un indice que la grève entre dans une nouvelle période, qui se terminera probablement par une reprise. Cependant beaucoup d'ouvriers sont encore occupés aux travaux de la récolte de pommes de terre et de betteraves.

M. l'ingénieur Jottrand par un rapport en date d'hier me mande que les ouvriers du puits Bois des Vallées du charbonnage de Piéton-Centre se sont mis en grève le matin en demandant une augmentation de salaire de 25 %, que les ouvriers d'ailleurs sont très calmes et très paisibles.

638. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 3 oktober 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre d'hier, j'ai l'honneur de vous informer que les ouvriers du charbonnage de Péronnes se sont aussi mis en grève. Depuis plusieurs jours déjà, par suite d'un accident à l'un des cables du puits Ste Marie, on avait concentré l'extraction au puits Ste Barbe, lorsque la semaine dernière les ouvriers refusèrent, un jour, de descendre. Le lendemain, ils reprirent leur travail. Puis lundi 30 septembre, ils demandèrent que le minimum de la journée des ouvriers à veine fut fixé à 6,50 fr. Depuis un mois ils avaient reçu une augmentation de 13 % environ, qui portait ce salaire minimum à 5,50 fr.

Sur le refus de la direction de se soumettre à cette prétention, les ouvriers ne voulurent pas descendre mardi. Hier les ouvriers à veine ont travaillé, mais les chargeurs et les hiercheurs ont continué la grève, de sorte qu'on n'a rien extrait.

On continue à travailler à Bracquegnies et à Houssu. La grève est toujours complète à Bois du Luc et à Sars-Longchemps. A La Louvière deux puits sont partiellement activés : St Hubert et Léopold ou n° 7; au premier 5 tailles sur 8 ont marché hier et au deuxième 4 sur 15 seulement. D'après les agents de la société, les ouvriers ont été empêchés d'arriver en plus grand nombre parce que des groupes menaçants de grévistes, postés sur les chemins vers 4 ou 5 heures du matin, se sont opposés au passage des ouvriers qui viennent des villages voisins.

Il y a des meetings fréquents, soit à La Louvière, soit à Houdeng-Goegnies ou Houdeng-Aimeries; on n'espère pas la reprise du travail pour cette semaine.

639. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 3 oktober 1872.

ARAB., MW., 1018/2.

En présence de la durée de la grève qui a éclaté dans le 3e arrondissement, je crois devoir vous adresser un résumé de la situation actuelle en même temps que vous en retracer l'historique d'après les rapports que j'ai reçus.

La grève a commencé aux charbonnages de Bracquegnies et de Sars-Longchamps; elle s'est annoncée dès le 18 septembre par un ralentissement de la production par des chômages partiels, et, elle y a été générale le 23.

Le même jour, elle éclatait à toutes les fosses du charbonnage du Bois-du-Luc, où elle s'était déclarée le 21 par l'arrêt de 3 puits sur 4.

Elle tardait davantage au charbonnage de La Louvière, où elle atteignait tous les puits le 27, après n'y avoir fait sentir ses premiers effets que le 24.

Malgré diverses craintes et plusieurs signes précurseurs, le charbonnage de Houssu a échappé jusqu'ici à toute suspension des travaux.

A la date du 2 de ce mois, les charbonnages de Sars-Longchamps et de Bois-du-Luc chômaient encore. Le travail avait repris complètement au charbonnage de Bracquegnies depuis le 27 septembre. Enfin à celui de La Louvière la reprise semblait se faire sentir dès le 30; ce jour-là, 90 ouvriers étaient descendus au puits Ste-Marie et 75 au puits Léopold; le lendemain le trait était à peu près complet à ce dernier, ainsi qu'au puits St-Hubert, mais les ouvriers étaient mal disposés et abandonnaient leurs chantiers de bonne heure, en laissant leur besogne inachevée; quant aux puits Ste-Marie, il chômait de nouveau avant-hier (1er octobre); les ouvriers au complet étaient venus, mais ils avaient refusé de descendre et avaient dû être refoulés par la gendarmerie.

D'autre part, la grève au commencement de cette semaine s'est étendue à des charbonnages assez éloignés du groupe précédent, à celui de Piéton-Centre (un puits) et, paraît-il, à celui de Péronnes, mais les détails me manquent encore.

Dans le principe, les ouvriers étaient fort calmes; ils ne se présentaient pas aux fosses, se montraient peu dans les cabarets et ne violentaient en aucune façon ceux d'entre eux disposés à travailler. Jusqu'au 26, on ne signalait de désordres qu'au charbonnage de La Louvière, où quelques vitres avaient été brisées.

Depuis, il semble y avoir un peu plus d'effervescence, comme le prouve le fait rapporté tantôt. Les cabarets sonts plus fréquentés;

les ouvriers se montrent davantage dans les chemins et aux abords des fosses; il est probable qu'ils défendent l'accès de celle-ci.

On ne doit pas chercher les motifs de la grève actuelle, ailleurs que dans l'extrême prospérité de l'industrie charbonnière. Elle a éclaté au Centre comme elle a éclaté à Charleroi, puis dans le Borinage et elle aura pour résultat, si pas immédiat, au moins prochain, par suite de la crainte, qu'auront les exploitants d'un nouveau chômage, de produire une majoration nouvelle du taux des salaires, quelque élevés que soient déjà ceux-ci.

A en juger par les nombreux meetings qui se tiennent à La Louvière, à Houdeng et peut-être en d'autres communes, la *Société internationale des Travailleurs* cherche à profiter pour accroître son influence dans les populations du Centre, du désaccord survenu entre les ouvriers et les exploitants sur la valeur actuelle du travail.

640. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 4 oktober 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

Comme suite à ma lettre du 3 octobre, j'ai l'honneur de vous informer que hier le travail a été complètement suspendu au charbonnage de La Louvière; les ouvriers se sont bien le matin rendus aux puits, mais ils sont retournés sans descendre.

Rien n'est changé à Bois du Luc et à Sars-Longchamps. Le travail continue à Houssu.

A Piéton-Centre les ouvriers à veine et ceux à la pierre du puits Bois des Vallées ont persisté mercredi à refuser de descendre; ils se sont présentés cependant à la fosse et ont exigé une augmentation de 30 centimes au mètre carré pour reprendre leur travail, ce qui correspond à une augmentation de 33 % sur le prix actuel, qui est de 90 centimes au mètre carré.

La moyenne des salaires des ouvriers mineurs à la veine pendant la quinzaine précédente était de 5,43 fr. et celle des ouvriers mineurs à la pierre de 7 fr. Le salaire de l'ouvrier mineur à la veine atteint 6,85 fr.

La direction du charbonnage n'a pas accueilli leur demande parce qu'elle la trouve exagérée, mais elle va augmenter de 10 % les salaires des ouvriers du puits de Piéton-Campagne à partir de la quinzaine courante, les ouvriers de ce puits ne s'étant pas mis en grève.

Les ouvriers du puits du Bois des Vallées se sont montrés jusqu'ici très calmes; ils restent chez eux où la plupart sont occupés à faire la récolte de leurs pommes de terre. Les ouvriers hiercheurs se sont présentés à leur travail sans soulever aucune réclamation.

641. Baldadigheden bij een staking in de steengroeven Hachez te Zinnik, 5 oktober 1872.

ARAB., BHB., PD., 2180.

I. DE BESCHULDIGING

A. VERSLAG VAN DE POLITIECOMMISSARIS VAN ZINNIK, 6 OKTOBER 1872

Que par suite de la grève des ouvriers de carrières en général, qui a lieu depuis hier cinq ditto, un rassemblement de ces derniers au nombre de plus de deux cents, s'est porté en masse vis-à-vis des bureaux de la carrière Hachez et Cie, située sur la route de Soignies à Rœulx, près de Soignies, en demandant une augmentation sur le tarif actuel de la taille de pierre. N'ayant pas reçu satisfaction à leur demande, quelques-uns d'entr'eux se sont portés à quelques désordres.

1° Le nommé Baise Vincent, tailleur de pierre à Soignies, s'est permis de détacher un cheval attelé à un cris conduisant des pierres sur la carrière Hachez et Cie et ce en présence et malgré l'opposition du nommé Liénard Jean-Baptiste, qui conduisait le cris.

2° Jacquet Eugène, tailleur de pierre à Soignies, conseillait à ses camarades réunis de frapper dans les vitres de la scierie de la dite carrière et ce en présence du nommé Pierre Bergeret, appareilleur de la dite carrière.

3° Danneau Grégoire, fils de Marcel, ouvrier de carrière à Soignies, a proféré les cris : „Abat les machines, tirons les cris des blocs !" et ce en présence des appareilleurs Pierre et Henri Bergeret.

4° Lefrant Philibert, fils de Goderis (1), a frappé dans les vitres avec une pierre et a cassé un carreau de la scierie de la dite carrière.

Toujours en présence des mêmes appareilleurs, une quantité d'autres ouvriers tenaient des pierres en main pour en faire probablement autant, mais ils en ont été empêché par d'autres ouvriers plus cencés et plus raisonnables . . .

B. VERKLARING VAN H. BERGERET OP HET PROCES, 29 OKTOBER 1872

Le cinq octobre, une bande d'ouvriers est arrivée à la carrière en craint : „A bas les machines ! lachez les crics !". (Il y avait en ce moment des ouvriers qui chargeaient des blocs de pierre au moyen de crics). Ils ont traversé le pavé et ont jeté des pièrres après des ouvriers, qui travaillaient dans le fond de la carrière. Ils ont traités

(1) Eigenlijk : Hubert Lefrant.

ceux-ci de lâches et de fainéants et ces ouvriers sont remontés de leur travail. Les ouvriers qui composaient cette bande, s'éloignant sur l'ordre de mon frère, qui leur avait dit qu'ils avaient été assez loin, l'un d'eux dit : „Tout à l'heure on devait jeter des pierres et maintenant on n'en jette pas". Lefrant alors jeta une pierre dans la fenêtre. Je l'ai très bien vu. Je n'ai pas reconnu les autres ouvriers qui fesaient partie de cette bande. Liénard m'a dit que Baise lui avait dételé son cheval deux fois.

II. DE UITSPRAAK

De boetstraffelijke rechtbank van Bergen op 29 oktober 1872 „condamne Vincent Blaise, Eugène Jacquet, Grégoire Daneau et Hubert Lefrant, chacun à trente francs d'amende pour avoir porté atteinte à la liberté des maîtres et des ouvriers par des rassemblements près de la carrière Hachez et Cie, auprès de la demeure de ceux qui la dirigent;

Condamne Vincent Blaise et Hubert Lefrant, en outre, chacun à trente francs d'amende du chef d'avoir commis des violences et proféré des menaces contre ceux qui travaillent et ce dans le but de porter atteinte au libre exercice du travail;

Condamne Blaise et Lefrant chacun aux trois huitièmes des frais, Jacquet et Daniau, chacun à un huitième des dits frais, liquidés pour la totalité, à vingt-six francs trente-cinq centimes."

Op 29 april ging het openbaar ministerie in beroep. De zaak kwam weer voor op 22 november 1872.

642. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 10 oktober 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre en date du 8 de ce mois, M. l'ingénieur Gérard me mande ce qui suit au sujet de la mise en grève d'ouvriers des carrières de Soignies :

Satisfaisant à votre lettre d'hier, je me suis rendu aujourd'hui à Soignies et j'ai pris connaissance qu'une grève des ouvriers de toutes les carrières s'y était réellement déclarée samedi dernier et s'y continuait paisiblement. Mercredi dernier à quelques carrières et le lendemain aux autres, les ouvriers en recevant leur quinzaine, ont déclaré qu'ils voulaient une augmentation de salaire. Après une réunion qu'eurent entr'eux les maîtres, il leur fut annoncé le vendredi à 2 heures de relevée qu'on accordait aux rocteurs une augmentation de 2 centimes par heure de travail, que quant aux autres qui travaillent à

marché, on devait prendre quelques jours pour reviser les tarifs et décider de l'augmentation qu'on accorderait. Les ouvriers n'ont pas voulu entendre cela et ont dit qu'il leur fallait une augmentation qui, en moyenne, s'élèverait à 25 % de ce qu'ils gagnaient.

Sur cela les propriétaires se réunirent de nouveau, et le soir et le lendemain matin ils leur firent connaître que, vu leur manière d'agir, on ne reviserait pas le tarif et qu'aucune augmentation ne serait accordée qu'à ceux qui s'en rendraient dignes par leur conduite et leur travail. Ensuite de cette annonce, ils n'ont plus voulu travailler et ils ont été jusqu'à jeter des pierres dans les carrières pour empêcher aussi le travail des rocteurs. A la carrière de M. Hachez les employés se sont emparés d'un de ces ouvriers qui avait jeté une pierre dans les vitres de la scierie et deux autres qui s'étaient mis à dételer les chevaux aux voitures. Procès-verbal a été dressé et M. le bourgmestre a requis la gendarmerie de Braine-le-Comte. Hier lundi, trois gendarmes se sont rendus sur les lieux et deux autres aujourd'hui. On dit qu'un grand nombre de ces ouvriers ont, dimanche et lundi, quitté Soignies pour se diriger sur divers points, Malines et surtout Bruxelles, où ils comptent trouver de l'ouvrage au nouveau palais de justice. D'autres se sont mis à travailler à leur jardin. On s'attend à ce que ceux-ci reprennent leurs travaux. Mais beaucoup d'entr'eux semblent craindre les menaces, qu'on croit qu'on leur a faites. On présume, en effet, qu'il y a des meneurs qui se cachent et on a cru reconnaître dans un estaminet parmi les ouvriers un personnage de l'*Internationale* travesti, mais qui a disparu sans que la police ait pu tenter de mettre la main sur lui.

643. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 10 oktober 1872.

ARAB., MW., 1018/2.

Comme suite à mon rapport rappelé en marge (1), j'ai l'honneur de vous informer que la grève du Centre paraît entrer dans une période de décroissance.

Le chômage a cessé dès le commencement de la semaine au charbonnage de Péronnes et au puits Bois-des-Vallées du charbonnage de Piéton-Centre.

Des reprises partielles ont eu lieu aux charbonnages du Bois-du-Luc, de Sars-Longchamps et de La Louvière; au premier, depuis le

(1) Zie nr. 639.

4 courant, aux deux autres depuis le 8. A cette dernière date quelques tailles ont pu être activées au charbonnage de Sars-Longchamps; les puits Léopold et St-Hubert de La Louvière ont travaillé, l'un avec les 2/3 de son personnel, l'autre avec les ouvriers de 2 tailles; quant au puits Ste-Marie, il a continué à chômer.

L'ordre public ne semble avoir été troublé nulle part depuis les quelques faits sans importance que je vous ai fait connaître précédemment.

Des renseignements qui m'ont été transmis, on peut inférer que les ouvriers ont, en général, repris leur travail aux anciennes conditions.

C'est ainsi, du reste, que se terminent habituellement ces déplorables conflits. La majoration du taux des salaires ne vient que peu à peu et plus tard.

Je crois également, Monsieur le Ministre, devoir vous faire savoir que des différends survenus dès le 2 de ce mois, entre les maîtres de carrières de Soignies et leurs ouvriers, au sujet de la valeur actuelle du travail, ont abouti, le 5, après des chômages partiels et des pourparlers infructueux, à une grève générale, laquelle, à la date de ce jour, n'était pas encore apaisée.

Sauf quelques actes isolés et peu sérieux, l'ordre public n'a pas été troublé.

644. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 oktober 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 244.254.

La maison de commerce dirigée par Vaughan à l'ancien hôtel de Groenendael cesse d'exister à partir du 15 novembre, ce qui aura pour résultat de mettre fin aux conciliabules qui s'y tiennent. Le nommé Faillet va se trouver sans emploi. Janson a promis de le placer comme précepteur dans une famille.

645. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 12 oktober 1872.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que depuis mercredi la grève peut être considérée comme terminée au charbonnage de La Louvière et que hier presque tous les ouvriers du Bois du Luc ont repris leur travail.

646. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de minister van openbare werken, 17 oktober 1872.

ARAB., MW., 1018/2.

J'ai l'honneur de vous informer que la grève qui s'était déclarée parmi les ouvriers mineurs des charbonnages du Centre est aujourd'hui terminée. Le travail a repris partout.

647. Verslag van politieofficier te Brussel, 17 oktober 1872.

StB., Mt., 2.

La réunion des Communeux se tient actuellement à l'estaminet ayant pour enseigne *La Maison des Tanneurs,* situé Grand'Place, où ils ont un local.

Autrefois ils étaient à l'estaminet *Aux petits Tonneaux,* rue de Ligne. Cet estaminet étant également restaurant, la majeure partie y dînaient et soupaient dans une salle située au premier étage et qui leur servait en outre de lieu de réunion.

La plus grande partie de leurs conversations étaient du gouvernement de Versailles.

En dernier lieu ils s'occupaient de la Belgique et dans le cours de leur conversation exaltée, ils s'étaient permis à l'insu du tenant de l'établissement d'outrager la personne de notre Roi, qui y était représenté en buste et qu'ils avaient masqué de planches. Ils furent expulsés il y a trois mois de ce dernier établissement où la plupart n'ont laissé que des dettes.

Celui qui paraît être le chef principal et organisateur de ces réunions est un Belge du nom de Verbruggen, ouvrier cordonnier, se disant membre de l'*Internationale,* institution dont il ne fait que parler en excitant tout chacun à en faire partie. Cet homme à une très mauvaise réputation, d'après le dire du tenant de l'établissement *Les petits Tonneaux.* Un ouvrier typographe dont il a été impossible jusqu'ici de connaître le véritable nom, serait aussi l'un des membres les plus zélés de l'*Internationale;* ce dernier est Belge, mais est revenu il y a quelque temps de Paris, où il a travaillé avant la guerre. Un Français nommé Tabouret, demeurant rue du Nord chez son père, est un jeune homme de 18 ans, exerçant la profession d'ouvrier chaudronnier, travaillant peu et ne vivant, dit-on, que de mauvais expédients. Il est partisan de l'*Internationale* et joui d'une très mauvaise réputation.

Les nommés Dubois, ouvrier gantier, demeurant rue Botanique, n° 21, à St-Josse-ten-Noode, ayant travaillé en dernier lieu rue Neuve-

Ste-Gudule, et Goupil, peintre, ayant demeuré rue de l'Abricot, où il a abandonné un atelier de peinture, auraient été, selon des dires du sieur Durieur, tenant l'estaminet *Les petits Tonneaux,* deux membres très dévoués de la *Commune :* ils font partie tous deux de l'*Internationale.* Il paraîtrait même que dans l'atelier abandonné par Goupil, ils se trouveraient des tableaux de grande valeur.

Un ouvrier du nom de Joseph, ayant travaillé aux travaux de la nouvelle bourse et qui dit avoir fait partie de la *Commune,* où il avait le grade de lieutenant, s'est flatté d'avoir commandé le feu de peloton lorsqu'on a fusillé l'Archevêque de Paris.

D'après son langage, s'il retournait en France, il passerait en Cour d'Assises.

Cet homme est vieux, a la tête chauve, moustache grisonnante, il a la parole facile et serait malgré son âge disposé à tout en cas d'émeute. Il se mettrait à la tête des insurgés et donnerait lui-même l'exemple. Cet homme est encore en Belgique, il a quitté, il n'y a pas longtemps, les travaux de la bourse.

Il existe encore une réunion de communeux, elle se tient au *Café Américain,* rue Léopold.

Là ce n'est plus la classe ouvrière, ce sont tous jeunes gens ayant les allures très distinguées, presque tous en société de femmes du demi-monde, dont ils paraissent être les favorisés. Le sieur Cavalier, dit Pipe-en-Bois, y est chaque soir; tous ses amis sont d'anciens membres de la *Commune.* Leurs conversations sont les actes de l'ancien gouvernement, elles sont souvent très vives, mais jamais, elles ne vont jusqu'à la querelle. Très peu travaillent, car l'après-dîner on peut les voir au *Café de milles Colonnes* ou aux environs de la place de la Monnaie.

648. Uittreksel uit een verslag der Gentse politie, 19 november 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

La section gantoise a tenu avant-hier un meeting au local du *Prince,* à Gand.

Le nommé Vandervenne Jacques, rédacteur de l'organe de l'*Internationale Het vrije Volk* sous le pseudonyme de Rademacher, faisait partie du bureau, ainsi que Bos, au sujet duquel un rapport vous parviendra incessemment.

Environ 80 visiteurs, tous ouvriers de fabrique, y assistaient. Rademacher a pris le premier la parole. Il a traité la question de la cherté des denrées alimentaires, qu'il a imputée aux riches qui louent

leurs terres à un prix exorbitant et en laissant d'autres incultes (1).

Le roi et sa suite galonnée ne sont que des mendiants, qui vivent de la sueur de l'ouvrier, dont on pourrait considérablement améliorer le sort aux moyens des sommes fabuleuses, que coûtent la liste civile, la dotation du prince, les frais de décorations et l'indemnité des représentants. Il est facile à ces derniers de pérorer sur la situation de la classe ouvrière entre un verre de champagne et un beefstaeck et il propose de leur adresser une pétition pour leur demander d'aviser aux moyens de porter remède à cette situation par l'abolition de l'armée et la suppression des frais cités plus haut.

649. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 december 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 254.609.

Le nommé Lemonyer, libraire socialiste demeurant impasse de la Violette, est toujours en route tantôt pour la France, tantôt pour l'Angleterre. On assure qu'il introduit en France des écrits socialistes (2).

650. Uittreksel uit een particulier verslag, 24 december 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 247.153.

Un Français nommé Mondey est très assidu aux séances de l'*Internationale.*

651. De hoofdpolitiecommissaris te Gent aan de administrateur van openbare veiligheid, 30 december 1872.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'une affiche, placardée sur les murs de la ville, avait annoncé une conférence, qui devait être donnée hier par un individu prenant le pseudonyme de Philoverax, ancien professeur de théologie à Amsterdam.

Le sujet de la conférence était : „La religion ou Dieu et le diable, croire et savoir, papiste et jésuite."

(1) Bij de politiecommissaris te Antwerpen geroepen om hem te vermanen wegens deze toespraak, schreef Van der Ven dit gedeelte toe aan Jan Deridder.

(2) Er is zelfs een reclameblaadje met vermelding : Le passage de la frontière française est garanti.

Environ 90 personnes, toutes ouvriers de fabrique, s'étaient rendues à cette réunion, qui a durée pendant 5/4 d'heure. Le bureau était composé de membres de l'*Internationle*. Philoverax, dont le nom véritable est Huysmans, écrivain à Amsterdam, est un petit bossu, atteint d'asthme à un si haut degré qu'il n'a pu porter la parole. Il a été remplacé par Vandervenne Jacques, dit Rademacher, d'Anvers.

Celui-ci a traité le sujet annoncé par l'affiche en attaquant toutes les religions en général, dont les préceptes n'aboutissent, dit-il, qu'à assujettir l'homme depuis sa naissance jusqu'au tombeau et ne sont que des moyens de domination exercée sur le vulgaire par des intrigants et des imposteurs.

Le public qui assistait à cette conférence, paraissait prendre peu d'intérêt au discours de Rademacher, lequel parle avec un accent hollandais assez prononcé et a de la peine à se faire comprendre.

Aucun désordre n'a eu lieu pendant cette réunion, dont l'entrée était fixée à 10 centimes par tête pour couvrir les frais.

. . .

652. Uittreksel uit een particulier verslag, 11 januari 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

La section d'Anvers a, le mois passé, prononcé l'exclusion de Vanderven (Jacq. Rademacher). Elle se fonde sur les faits suivants :

1° Que la parole du compagnon Vanderven avait trop d'autorité;

2° Que le dit compagnon, par la publication de sa feuille *Het vrije Volk,* faisait concurrence au *Werker,* organe officiel de la section flamande;

3° Et en outre, parce que pour être agréable à la *Ligue des Gueux,* il avait retracté un article, écrit dans son journal *Het vrije Volk.*

La section de Gand vient d'accueillir à l'unanimité Vanderven.

653. Staking van de letterzetters van Le Courrier de Bruxelles, 16 januari 1873.

ARAB., CRB., 707.

I. DE AANKLACHT

A. GEDRUKT STROOIBILJET DOOR HET PERSONEEL VAN DE COURRIER DE BRUXELLES, 16 JANUARI 1873

Le *Courrier de Bruxelles* annonce qu'une grève typographique a failli le mettre dans l'impossibilité de paraître.

Voici la vérité touchant cet annonce :

Dans tous les journaux il y a un personnel fixe, selon le nombre de mille de composition que comporte le journal.

Les typographes de la publication susdite ont demandé de pouvoir se faire remplacer lorsqu'il y avait un de leurs confrères malade, comme cela est en usage dans tous les journeaux. Cette demande ayant été soumise à Mr Delmer, gérant, il y a été répondu :

„Votre réclmation est fondée, Messieurs, et il vous sera rendu justice; nous ignorions complètement ce que vous venez nous dire relativement à cet état de choses. Il faut que votre metteur en pages vous paie la journée du malade, lorsque cela arrive, afin que vous la donniez au malade ou que vous la partagiez entre vous, puisqu'en pareil cas votre travail est plus dur par suite du manquement d'un homme; il n'a donc pas le droit de s'approprier cet argent."

Cette déclaration a indigné les compositeurs du *Courrier,* qui, après s'être assurés que leur chef d'atelier mettait illégalement cet argent en poche, ont envoyé une protestation à leur patron, M. Delmer, contre M. Logé, chef d'atelier. Cette protestation, nous pouvons le déclarer, était digne, honnête; elle disait au patron que leur amour-propre les mettait dans l'impossibilité de voir à leurs côtés un homme qui avait démérité de leur confiance, qui s'était approprié le bien d'autrui, en retenant indûment les journées des compositeurs malades, journées que le patron, M. Delmer, lui payait en toute confiance.

Après l'envoi de cette protestation spontanée, honnête et respectueuse, les compositeurs du *Courrier de Bruxelles,* croyaient que justice allait être faite de l'homme qui leur avait spolié un grand nombre de journées de travail. Mais, chose étrange, M. Delmer, pardonnant au coupable, jette l'anathème sur le personnel et renvoie un des leurs, qui était la probité même, et qui avait eu la franchise et la loyauté de parler au nom de ses compagnons pour dévoiler la vérité.

Devant cet état de choses, le personnel a cru que son honneur et sa probité le mettaient dans l'impossibilité de continuer le travail à côté du susdit M. Logé, metteur en pages du *Courrier de Bruxelles.*

Pour terminer, les compositeurs sous-signés, composant la totalité du personnel du susdit journal, déclarent être prêts à reprendre leur travail aussitôt que M. Delmer, directeur-gérant, aura renvoyé de ses ateliers l'homme qui a démérité de leur confiance.

Le personnel du *Courrier de Bruxelles :* . . . (1).

---

(1) 1 corrector en 14 letterzetters.

B. OPMAKER LOGÉ AAN DE PROCUREUR DES KONINGS, 17 JANUARI 1873

Le soussigné Antoine Logé, imprimeur rue des Longs-Chariots, n° 9, à Bruxelles, a l'honneur de vous exposer que depuis le quinze janvier courant, il est en butte à des propos injurieux, diffamatoires et calomnieux de la part des signataires de l'imprimé ci-joint, qu'ils répandent dans les estaminets et autres lieux publics de la ville.

. . .

C. HET PERSONEEL VAN DE COURRIER DE BRUXELLES AAN DE PROCUREUR DES KONINGS, S.D.

Les signataires de la circulaire ci-jointe vous prient d'ouvrir une instruction sur les faits y relatés concernant le sieur Logé (Antoine), metteur en pages au *Courrier de Bruxelles* et demeurant rue de Flandre, 85.

II. DE VERKLARINGEN

A. OPMAKER LOGÉ, 20 JANUARI 1873

Toute la colère des ex-typographes du *Courrier de Bruxelles* contre moi provient de ce que Mr Delmer, le gérant du journal, n'a pas voulu me renvoyer de chez lui, par la raison fort simple que, traitant à forfait avec lui pour l'impression du journal, je n'ai aucun compte à rendre aux ouvriers de l'argent que je reçois pour que le journal paraisse en temps et lieux. Une des prétentions des ouvriers, qui se sont mis en grève, consiste à prétendre que, lorsque l'un d'eux vient à manquer, soit pour maladie ou toute autre cause, ils ont le droit de se faire remplacer par qui bon leur semble et de s'entendre avec le remplaçant pour le salaire à toucher du chef de son travail.

Lorsque je fis part de cette prétention à Mr Delmer, lui en montrant les inconvénients, celui-ci me donna raison et afin d'obvier aux inconvénients résultant de l'absence de l'un ou l'autre typographe, j'engageai à titre permanent un compositeur supplémentaire, auquel je payais sa semaine comme à tous les autres, qu'il ait travaillé ou non. De là, récrimination de la part du personnel, qui prétendit que je n'avais pas le droit de traiter à forfait avec Mr Delmer et prétendant que j'empochais les bénéfices du surcroît de travail qu'ils faisait lors de l'absence de l'un d'eux, ce qui est complètement faux, car indépendemment de leurs journées de travail, lorsqu'ils font des heures supplémentaires, cela est payé à part et même le dimanche, jour où ils ne travaillent pas, les ouvriers reçoivent leur journée comme dans la semaine.

Enfin ne pouvant obtenir ce qu'ils désiraient, ils menacèrent de faire la mise bas, c'est-à-dire de ne plus travailler, ce qu'ils firent

et lancèrent la circulaire qui forme l'objet de ma plainte à Mr le Procureur du Roi.

B) DIRECTEUR DELMER, 20 JANUARI 1873

Logé est un très honnête homme, qui possède toute ma confiance et la mérite à tous égards. Les prétentions des ouvriers en grève sont exagérées, inacceptables, et, dans la circulaire qu'ils ont faite et lancée contre leur maître-ouvrier, ils me font tenir un langage qui n'est pas de la plus rigoureuse exactitude... Or, voici ce que j'ai dit : „Il n'est que juste, lorsque votre travail est plus long, c'est-à-dire lorsque vous faites plus d'heures de travail, que ces heures vous soient payées; quant à renvoyer Logé, je ne le ferai pas, n'ayant aucun motif pour me priver de ses services". Un d'eux, le nommé Grégoire Jean-Baptiste, lequel carressait, je crois, l'idée de remplacer Logé et le meneur de la grève, me répondit : „Si c'est comme cela, attendez-vous à une mise bas". „Quant à vous," lui repliquai-je, „vous pouvez quitter samedi". „Non, dit-il, je quitterai tout de suite." Il ne le fit pas, mais quitta le lendemain.

Après il revint, accompagné du sieur Kats, le métinguiste, pour me faire comprendre que je devais congédier Logé, mais voyant que je n'en ferais rien, ils débauchèrent les ouvriers, qui tous quittèrent l'atelier, sous prétexte que j'avais renvoyé un des leurs, Grégoire, qui ne l'avait pas mérité.

C) GRÉGOIRE, 23 JANUARI 1873

. . . avouent (1) avoir signé la circulaire concernant Logé, et ce dans le but de défendre leurs intérêts.

Je connais encore d'autres faits sur le compte de Logé, que je ferai valoir en temps et lieux.

D) REYNE, 21 JANUARI 1873

Me trouvant hier vers 9 heures du soir, rue des Bouchers, à l'estaminet enseigné *A la Cour d'Espagne,* où je jouais une partie de billard avec quelques amis, j'ai été assailli par un grand nombre d'individus que je ne connais pas, mais parmi lesquels, d'après ce que j'ai appris par la suite, se trouvaient plusieurs anciens ouvriers typographes du journal *Le Courrier de Bruxelles.*

Ces individus en m'entourant se sont mis à m'insulter, disant que j'étais un chenapan et un voleur, que je volais leur pain, en venant les remplacer dans leur atelier. Ensuite ils m'ont violenté en me poussant et en me donnant des coups de pied sur les jambes. Ces coups m'ont été porté par plusieurs d'entre eux, sans que je

(1) Verklaring van verschillende ondertekenaars.

puis désigner aucun, vu qu'on me les portait toujours par derrière, chaque fois que je me retournais. Je ne sais jusqu'où leurs mauvais traitements se seraient portés sur ma personne, si je ne m'étais servi d'un expédient pour me défaire de ces forcenés, en leur demandant à pouvoir entrer dans leur société. Alors immédiatement, on m'a soulevé et porté en triomphe à leur local au *Café du Cygne,* Grand'Place, où le président s'est mis à me tenir un discours, ensuite ce monsieur m'a engagé à lui adresser le lendemain une demande par écrit pour obtenir mon admission, comme membre de la société, disant qu'alors j'aurais été payé par celle-ci à raison de 4 frs 50 centimes par jour, et ce pendant tout le temps de la grève. Ensuite, j'ai été obligé, mais bien malgré moi, de les suivre... (1).

III. DE UITSPRAAK

Op 22 augustus 1873 werd de zaak voorlopig geklasseerd.

654. Gedrukte circulaire van de Imprimerie Bruxelloise, Société Coopérative, 18 januari 1873.

ARAB., CRB., 707.

Vous êtes prié d'assister à la séance générale, qui aura lieu, au local du *Coffy,* le jeudi 23 janvier courant, à 8 1/2 heures du soir.

ORDRE DU JOUR :

1° Appel nominal et lecture du procès de la séance précédente;

2° Reddition des comptes pendant le semestre écoulé;

3° Démission de M. Logé, comme membre du Comité;

4° Demande d'enquête faite par les membres du Comité et motivée par la susdite démission;

5° Proposition d'exclure M. Logé, metteur en pages au *Courrier de Bruxelles* (2). M. Logé ayant la signature du dépôt des fonds de la Société à la banque de Belgique, une proposition d'ester en justice sera faite au cas où M. Logé, administrateur de la Société Coopérative, n'aurait pas fait le transfert de sa signature dans les deux fois vingt-quatre heures de la décision de l'assemblée.

6° Nomination de cinq vérificateurs de comptes;

(1) Henri Kats was bij de aanvallers. Deze loochenen echter elk kwaad opzet.

(2) Article 34 des statuts. Si un associé était jugé indigne de continuer à faire partie de la Société coopérative, il pourra être exclu. Les exclusions et radiations sont prononcées par l'Assemblée générale. Le membre qui sera sous le coup de motifs d'exclusion aura toujours le droit de se défendre devant l'administration.

7° Proposition de M. Tordeur, relative à rechercher les voies et moyens de commencer l'exploitation de l'Imprimerie Coopérative immédiatement après le vote du Sénat.

L'importance de l'ordre du jour nous fait espérer que vous vous ferez un devoir d'assister à cette séance générale. L'amende de 50 centimes, stipulée à l'art. 37 des statuts, sera appliquée aux membres qui ne répondront pas à l'appel nominal.

Pour le comité.

655. Uittreksel uit een particulier verslag, 19 januari 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Au meeting de la Fédération bruxelloise tenu *A la Bourse,* Grand'Place, le 19 janvier 1873, le sieur Vuilmet père a crié : „A bas Versailles ! Vive la *Commune !*".

656. Gedrukte uitnodiging (1), 18 februari 1873.

StB., Mt., 5.

Citoyen,

En votre qualité de membre effectif, vous êtes invité à assister à la séance administrative, qui aura lieu le mardi 23 février, à 8 heures et demie du soir, au local *A la Renommée,* 13, Grand'Place.

Je crois utile de vous rappeler qu'aux termes de nos statuts, les adhérents et les correspondants ne peuvent assister à cette séance.

ORDRE DU JOUR :

1° Recette des cotisations mensuelles.
2° Présentation de nouveaux membres.
3° Distribution du Règlement.
4° Proposition de célébrer l'inauguration du groupe.

Pour le Comité,
Le secrétaire des séances, Rever.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A NOMMÉ MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF, LES CITOYENS :

Secrétaire des séances: Rever, Grand'Place, 13.
Secrétaire-correspondant : Van Peteghem, rue du Midi, 35.

(1) Zonder drukkersnaam.

Trésorier : Edouard Leto, rue du Billiard, 29, à Molenbeek.

Archiviste : Joseph Claeskens, rue de la Montagne, 26.

Délégués aux funérailles : Joseph De Frasne, rue St-Ghislain, 2, et André Poffé, rue Nuit-et-Jour, 37.

Délégués aux fêtes : Vanden Acker, rue St-Philippe, 31, à St-Josse-ten-Noode.

Les membres de la commission d'enquête sont : les citoyens Dugimont, Milot, Léonard Leeuw, Stipulkovski et Verbruggen.

N.B. La séance philosophique aura lieu le mardi, 9 mars, prochain; à cette soirée les membres effectifs peuvent inviter leurs amis.

657. De federale raad van de Vesdervallei aan Volksvertegenwoordiger Bara; Verviers, 24 februari 1873.

ARAB., Bara, 29.

La chambre des représentants de la Belgique a encore une fois été amenée à s'occuper du socialisme et de la révolution; pendant plusieurs jours elle a malmené avec une impudence qui ne saurait être dépassée que par son ignorance, un des organes européens de nos doctrines, *La Liberté*, qui ne fait que grandir et rayonner davantage sous les coups que lui portent ses adversaires. Il ne nous appartient pas de défendre *La Liberté :* elle a déjà commencé elle-même à vous administrer une leçon dont vous vous souviendrez tous; qu'il nous suffise de déclarer publiquement que jamais journal ne fut entouré de plus de sympathies de la part des travailleurs, toujours reconnaissants du désintéressement, du courage et du dévouement avec lesquels ses vrais vaillants rédacteurs défendent la cause sacrée du prolétariat.

Vous, Monsieur, qui à raison de votre jeune âge — la jeunesse, dit-on, est généreuse et noble par instinct, par nature — eussiez dû ne mêler votre voix à ce concert de récriminations haineuses que pour en adoucir les accents, vous vous êtes mis au premier rang des insulteurs, vous avez outragé plus que vos collègues le parti révolutionnaire tout entier. Parlant de l'héroïque *Commune* de Paris, vous n'avez pas craint de vous écrier : „Les trois quarts, pour ne pas dire l'unanimité de ceux qui ont commis toutes ces atrocités, n'avaient aucune espèce d'opinions; ils n'appartenaient à aucun parti, si ce n'est à celui du désordre, du vol, du pillage et de l'incendie et des hommes de cette catégorie se trouvent dans tous les pays et en plus grand nombre dans les pays catholiques que dans les pays libéraux." Il est vrai que depuis longtemps nous avons reconnu que vous n'avez au cœur aucun sentiment généreux, que vous n'êtes pas capable d'avoir une pensée large et que vous ressemblez trait pour trait à ceux qui

ont depuis cinquante ans et plus usé leur talent et leur puissance dans les sentiers fangeux du doctrinarisme.

Il nous appartient, à nous qui avons acclamé de toutes les puissances de notre âme la révolution prolétarienne du 18 mars 1871, qui a produit l'immortelle *Commune* de Paris, à nous qui nous sommes réjouis de ses jours et qui avons souffert de ses souffrances, il nous appartient de vous dire au nom de trente mille travailleurs répandus dans le Bassin de la Vesdre, que sous le couvert de votre inviolabilité parlementaire, vous avez audacieusement menti en disant que les révolutionnaires de la *Commune* étaient „des voleurs, des pillards et des incendiaires".

Vous avez non seulement menti effrontément et en prononçant des paroles indignes vous saviez bien que vous mentiez, mais vous avez encore fait preuve de la plus insigne lâcheté, les hommes que vous attaquiez n'étaient pas là pour se défendre ! Vous devez être satifait et les mamelucks de votre parti vous trouveront, sans doute, des courronnes. Nous, les vaincus, nous sommes heureux de vous dire une fois de plus, publiquement, que nous vous méprisons, vous et les vôtres, comme nous méprisons toujours ceux qui mentent et ceux qui sont lâches !

Allez ! allez toujours de l'avant ! Calomniez encore, calomniez toujours, nous avons découvert le secret de votre rage impuissante et de vos inutiles colères. Nous savons que votre haine contre l'organisation du socialisme international va grandissant, en raison directe de votre propre désorganisation gouvernementale. Et ce qui nous console, ce qui nous fait entrevoir le triomphe prochain de la révolution, c'est que ce n'est pas en Belgique seulement que le gouvernement se désagrège, que le pouvoir se disloque et que les partis officiels agonisent.

En Espagne, en France, en Italie, en Allemagne, en Autriche, partout mêmes injures, mêmes insolences, l'insolence de la fin ! partout mêmes outrages contre les hommes et les adeptes de la révolution.

Vous êtes une poignée de mauvais drôles et de sinistres plaisants, qui à une heure d'égarement des peuples, vous êtes emparés de la machine de l'état et qui avec l'argent dont vous avez dépouillé légalement les autres, avez organisé une puissance qui vous permet d'exploiter et de gruger ceux qui ne sont pas avec vous et qui ne vivent pas comme vous ! Vous avez créé ainsi des magistrats qui jugent pour votre plus grande gloire, des soldats qui fusillent et qui tuent pour sauvegarder vos intérêts le plus souvent inavouables, des prêtres qui nous excommunient à votre profit et au leur. Mais vous sentez déjà que nous allons bientôt broyer entre vos mains cette puissance inique

et c'est pour cela que, furieux et désespéré, vous poussez ces cris de paon !

Vous avez beau vous donner l'air, vous Monsieur Bara, libéral doctrinaire, de combattre les membres qui se disent catholiques de votre soi-disant chambre nationale. Au fond, ce sont là querelles d'amis, destinées à amuser la galerie devant laquelle vous paradez comme des saltimbanques que vous êtes, contre le socialisme et la révolution, qui vous absorbe et vous submerge déjà. Vous êtes tous unanimement d'accord : vous avez peur de perdre vos monopoles financiers, industriels, agricoles, bancocratiques et ce sont ces monopoles — vous vous les partagez comme des frères quelles que soient d'ailleurs vos opinions particulières — que vous défendez en attaquant les socialistes, les révolutionnaires, la *Commune* de Paris et l'*Association internationale des Travailleurs*. Les empereurs romains, coquins et scélérats comme Néron, philosophes et penseurs comme Trajan, étaient unanimes contre le christianisme; ainsi vous-mêmes, libéraux et progressistes à plat ventre devant le dieu-état, catholiques et doctrinaires à genoux devant le dieu du ciel, vous êtes unanimes contre la marée montante de la révolution, qui vous engloutira tous sans pitié comme sans miséricorde ! Déjà quand vous nous menacez, nous nous rions de vos menaces et de vos rigueurs; quand au jour prochain où sonnera et retentira dans les airs la diane de la vengeance, vous nous crierez grâce et merci, nous dédaignerons vos prières et vos larmes et nous passerons outre, tout entiers à notre œuvre de justice. La révolution avancera ainsi, dit un de nos maîtres, d'un pas fatal et sombre sur les fleurs que lui jettent ses dévots dans le sang de ses défenseurs et sur les cadavres de ses ennemis !

Vous apprendrez alors, Monsieur, où se trouvent les voleurs, les pillards et les incendiaires : la justice se chargera de leur châtiment !

D'ici là, Monsieur, recevez pour vous et pour vos collègues l'assurance formelle de notre souverain mépris.

Au nom des sections et corporations du Bassin de la Vesdre de l'*Association internationale des Travailleurs*.

Le conseil fédéral du Bassin :

(Ont signé :) Denis Noblué, J.-N. Demoulin, J. Coumont, Jules Wilmès, Charles Pieraux, Joseph Maigray, Jules Ernst, Walthère Spiron, Pascal Bodson, Joseph Pirotte, Louis Linsé, P. Bastin, Emile Piette, Laurent Manguette, Alb. Pairoux, Olivier Ruwette.

Pour copie conforme, le secrétaire du conseil,

J.-N. Demoulin (1).

(1) Onderaan een stempel : *Association internationale des Travailleurs*
Conseil fédéral
La Valleée de la Vesdre.

658. Losse nota in inkt, 22 maart 1873.

StB., Mt., 1.

Meeting du 22 mars 1873 à l'estaminet de *La Bourse,* Grand'-Place.

La séance a commencé à 8 3/4 heures et présidé par Mr Pelering, qui a pris la parole, disant que l'ordre du jour était la discution sur les principes communalistes, que la commune était un ménage et que l'on disait que les communards étaient des assassins, mais que ce n'est pas ainsi, que c'était plutôt Versailles, qui étaient des assassins, qu'ils se sont même servi de pétrole pour incendier les maisons à Paris. Ensuite un nommé Flahaut a pris la parole et a dit qu'il avait vu le 9 mai 1871, qu'une femme avait désigné un homme aux Versaillais, disant que c'était un communard et que malgré les pleurs de sa femme et ses enfants les Versaillais l'ont fusillé, et qu'il pouvait l'affirmer que lui-même l'avait vu.

Mr Pelering a repris la parole disant que l'ouvrier devrait se mettre dans les Fédérations au lieu que de se mettre dans des sociétés d'agrément pour pouvoir être en nombre, et qu'il tenait à voir abolir les cléricaux, avocats, juges, et l'armée, et qu'il proposait de faire comme en France, qu'il était temps. Flahaut a repris la parole en disant : „Je vous engage à prendre des armes à temps et nous conduire pour quand le moment viendra, que l'on proclamerait la commune pour ne pas nous laisser mener comme on a mené les communeux de Paris et que Mr Thiers et sa clique étaient tous des faux républicains, et qu'il pense bien que l'ouvrier commence à comprendre ce que la commune veut dire, qu'il proposait la révolution, qu'il nous faut la guerre, il la faut, il la faut..."

Un nommé Bastin a pris la parole, disant qu'il ne s'agissait pas de faire une révolution, que l'on devait avant soigner d'avoir des fonds pour subvenir au besoin des travailleurs et qu'il nous faudrait le vote universel.

Les nommés Verreycken, Coulon et Stakaert ont parlé dans le même sens que Bastin, qu'ils tenaient avoir des fonds avant de faire des révolutions et qu'ils espèrent alors que personne n'aurait refusé de prendre les armes, que c'est dans l'intérêt de l'ouvrier.

Pelering a repris la parole en disant : „Messieurs, vu l'heure avancée, je propose de terminer la séance et crier ensemble *Vive la Commune",* ce qui a été fait.

La séance a été terminée à 11 h. 20 minutes et tous ceux qui y ont assisté, se sont retiré paisiblement. Le tout c'est passé en bon ordre et il y avait environ 150 personnes.

659. De administrateur van de openbare veiligheid aan Lenaers, hoofdpolitiecommissaris te Brussel, 28 maart 1873.

StB., Mt., 1.

Dans un récent meeting tenu à Bruxelles par les meneurs du parti socialiste, il a été décidé qu'une manifestation aura lieu dimanche prochain pour célébrer l'anniversaire de la commune de Paris. A cet effet, les partisans de la révolution sociale se réuniront ce jour-là, à 2 heures, Grand'Place, pour se rendre au cimetière de Bruxelles, situé au quartier Léopold, afin de déposer des couronnes d'immortelles sur la tombe de certains communeux décédés dans notre pays.

Cette manifestation pouvant provoquer des désordres, je vous prie de la faire surveiller et de me faire connaître ensuite les noms des individus qui l'auront dirigée, et, en résumé, les discours qui auront été prononcés à cette occasion.

660. Uittreksel uit een particulier verslag, 4 april 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 173.737.

Vuilmet a raconté avec commentaires, qu'il avait été mandé à la sûreté de Belgique, ce qui s'y était passé, le procès-verbal qu'on lui avait fait signer et l'obligation où l'on l'avait mis de donner sa démission de membre de l'*Internationale*.

Il a envoyé sa démission au secrétaire de cette association, sans spécifier de motifs, mais en demandant un accusé de réception; cela n'a pas été fait, parce que c'est contraire aux usages.

661. Losse nota in inkt, 6 april 1873.

StB., Mt., 1.

Meeting tenu le 6 avril ct, à 6 heures du soir, à l'estaminet de *La Colline,* rue de ce nom, n° 18.

Le président Deheldt a déclaré en ouvrant la séance, que ceux qui désiraient prendre la parole, devaient être tailleur de profession.

Un nommé Dewitte a dit que l'on devait proposer aux patrons de ne plus envoyer à domicile pour essayer les effets d'habillement.

Un sieur Carion a engagé tous les tailleurs présents, à faire partie de l'association et d'exiger une augmentation de salaire.

Un individu de Gand, dont on n'a pu connaître le nom, a fait connaître les prix exigés par les tailleurs de Gand, Verviers, Amster-

dam et Genève. Il a fait ressortir que ces prix étaient plus élevés que ceux d'ici et a engagé ses confrères à se mettre en grève.

75 personnes assistaient à cette réunion. La séance a été levée à 8 1/4 heures du soir et l'ordre n'a cessé d'y règner.

662. De procureur des konings te Bergen aan de procureur-generaal te Brussel, 10 april 1873.

ARAB., PG., 219.

Une grève qui prend des proportions assez graves existe depuis quelques jours parmi les ouvriers des carrières des Ecaussinnes. Ces ouvriers qui tous ont cessé leur travail, sont au nombre de 2500 environ. La cause de la grève est un règlement arrêté par les directeurs et permettant de sévir contre l'ouvrier qui se trouverait en état d'ivresse du mardi au samedi (les deux jours compris) de chaque semaine; si mes renseignements sont exacts, aux termes de ce règlement, l'ouvrier qui s'énivrerait pendant ce délai, serait renvoyé et pendant un mois, il ne serait admis dans aucun autre établissement. Ces dispositions sévères ont mécontenté les ouvriers qui, le 8 courant au matin, se mirent en grève; le même jour le bourgmestre d'Ecaussines-Lalaing eut une réunion avec les directeurs de carrières et, le 9 au matin, il fit connaître aux ouvriers rassemblés sur la place, le résultat de la conférence. D'après ce que l'on m'a dit, le règlement en question était maintenu, mais jusqu'au 15 de ce mois seulement. Cette décision ne satisfit pas les ouvriers et une seconde entrevue eut lieu entre le bourgmestre et les maîtres de carrières. Des ouvriers y auraient assisté. On n'aboutit malheureusement à aucune entente. Alors un grand nombre d'ouvriers (6 à 700) se dirigèrent en chantant vers la station. Douze gendarmes, accompagnant l'échevin Roland d'Ecaussinnes-d'Enghien, se présentèrent pour les disperser et, après sommations du fonctionnaire civil, une charge fut opérée. Plusieurs coups de feu furent tirés par les gendarmes; un de ces derniers eut son cheval tué, mais on ne peut encore me dire si cette mort est le résultat d'un acte de violence ou d'un accident. On n'a vu aucune arme en mains des ouvriers. J'ignore jusqu'à ce moment si, soit du côté des agents de la force publique, soit du côté des grévistes, il y a quelque blessé. A la suite de l'intervention de la force publique, la foule s'est dispersée. On a amené ce matin à ma disposition les nommés Tondeur Augustin et Berlanger Jules, tous deux ouvriers tailleurs de pierres, demeurant aux Ecaussinnes. Ils ont été arrêtés par la gendarmerie dans l'attroupement et sont interrogés par le

juge d'instruction du chef de rébellion (1). Environ vingt gendarmes sont actuellement sur les lieux où le capitaine, commandant l'arme dans la province, s'est rendu ce matin. Pour le moment cette force paraît suffisante pour assurer le maintien de l'ordre.

Je vous expédie en hâte le présent rapport et j'aurai l'honneur de vous tenir au courant des suites de la grève.

663. Maistriaux, politiecommissaris te Verviers, aan de procureur des konings te Verviers, 20 april 1873.

StB., Mt., 1.

Les meneurs de l'*Internationale* viennent de faire circuler dans les principaux ateliers de notre cercle industriel la pièce suivante.

„Citoyens !

Depuis longtemps, depuis toujours, le prolétariat lutte et souffre pour la même cause : son émancipation sociale.

Le travailleur a manié l'arme terrible de la grève, il n'a obtenu qu'un succès partiel, car les exploiteurs ont su la retourner, et quand ils ont augmenté les salaires, ils ont augmenté le prix des denrées alimentaires.

Ils ont fait de nous une vile multitude, un complément à la machine, un être productif n'ayant aucun droit.

Il est temps de sortir de cet état d'esclavage et de reprendre par tous les moyens possibles ce que la rapine et la violence nous ont enlevé.

Cette arme de la grève n'étant pas forte assez, puisqu'elle n'est jamais que partielle, il nous en faut chercher une autre. Et pour qu'une action uniforme nous apporte les moyens les plus efficaces pour commencer notre œuvre de révendications, des meetings publics seront tenus le 20 et le 27 avril dans tous les locaux des sections internationales organisées en Belgique.

Ces meetings auront pour ordre du jour :

1° L'*Internationale* et la Révolution.

2° De la représentation du travail.

Salut et solidarité.

Pour le comité organisateur,

(signé) Edm. Warnotte."

(1) Op 18 april werden ze vrijgelaten omdat hun medeplichtigheid niet al te erg was, en er geen verdere wanordelijkheden te betreuren vielen. Zij werden samen met 25 andere stakers rechterlijk vervolgd.

Le moyen dont parle le sieur Warnotte et qu'il n'ose encore avouer a été discuté et adopté en séance du congrès de l'*Internationale,* tenue dimanche dernier à Verviers. C'est l'organisation d'une grève générale, comme moyen révolutionnaire.

Des affiches sont apposées en ville annonçant pour aujourd'hui un grand meeting avec le concours d'orateurs de Bruxelles.

664. Maistriaux, politiecommissaris te Verviers, aan de administrateur van de openbare veiligheid, 28 april 1873.

StB., Mt., 1.

J'ai l'honneur de vous informer qu'hier de six à 10 heures du soir, l'*Internationale* a tenu un meeting en son local ordinaire, *Cour Sauvage,* en cette ville; ce meeting a été très fréquenté.

Les sieurs Meunier, Nivarlet, Pierre Pluche, Cadiat, Hauzeur, Godfroid et Victor Dave, tous de Verviers, y ont pris successivement la parole. Leurs discours ont roulé sur le même thème qu'au meeting de dimanche dernier : l'organisation de tous les corps de métier, en vue d'une grève générale.

Nos internationalistes sont bien décidés à ne rien épargner pour arriver à ce résultat. Victor Dave s'est surtout appliqué à faire comprendre l'importance, l'urgence d'organiser une propagande active dans les campagnes et dans les centres ouvriers où l'*Internationale* compte peu d'affiliés.

Un plan sera adopté pour la propagande dans l'armée.

Les attaques contre le gouvernement, les autorités, la police, la bourgeoisie, ont été violentes, comme d'habitude maintenant.

L'ordre n'a pas été troublé.

665. Losse nota in inkt, 1 mei 1873.

StB., Mt., 1.

Meeting du 1 mai 1873 à l'estaminet de *La Bourse,* Grand'Place.

La séance a commencé à 8 1/2 heures du soir et est présidé par une personne dont les noms sont restés inconnus, et qui a dit ce qui suit :

„Messieurs, je prie toutes les personnes qui se trouvent dans la salle et qui ne sont pas ouvrier maçon de vouloir sortir," et voyant que tout le monde restait assis, il est descendu de la tribune et a demandé à chaque personne s'il était maçon et ceux qui répondait que non, il les a fait sortir de la salle, ensuite il a dit „Messieurs,

j'ai fait un appel aux ouvriers maçons pour les engager de se former en société pour faire augmenter leurs salaires, que c'est eux seuls qui savent le faire, attendu que l'on ne peut rien faire sans eux et que c'est le moment des grands travaux. Ensuite le nommé Verreycken a pris la parole et a dit ce qui suit :

„Compagnons et amis, je vais vous donner ce que c'est d'une société, il y a beaucoup des ouvriers qui n'ont pas l'intelligence, et qui ne comprennent pas ce que c'est d'une association et qui ne connaissent que les sociétés d'agréments. Ici, il n'en est pas ainsi, notre but est de se donner la main et de travailler pour faire augmenter le salaire, et si nous ne parvenons pas à un résultat, de nous mettre en grève, et si le salaire des maçons était plus grand, ils pourraient au moins se reposer pendant l'hiver au lieu que de travailler à la campagne pour quelques sous pour subvenir au besoin de leur famille."

Un nommé Bazin, que l'on croit être avocat, et demeure à Molenbeeck-St-Jean a dit quelques paroles dans le même sens que Verreycken, et au lieu de demander une augmentation de quelques centimes, ils devaient demander davantage, que les patrons seraient obligé de leurs donner, vu que les maçons manquent en Belgique; ensuite Flahaut a pris la parole et a dit : „Messieurs et amis, je viens aussi à cette séance pour vous engager de vous former en société, ce qui n'existe pas parmis les ouvriers maçons. C'est le seul but pour vous faire payer pour votre travail, car ce sont les patrons qui s'enrichissent avec la sueur de l'ouvrier, et nous devons tâcher d'y mettre une fin et de vous former en société et de se faire inscrire et d'engager leurs amis d'en faire autant et que ceux qui ne voulait pas se faire inscrire de suite, qu'il aurait délégué des membres pour venir les voirs à leurs travaux et les engager à le faire."

Bazin a repris la parole disant que ceux qui étaient disposés à faire partie de la société, qu'ils n'avaient qu'à s'approcher à la tribune et de se faire inscrire séance tenante. Une cinquantaine se sont fait inscrire et ont reçu un imprimé, dont on est parvenu à connaître le texte.

Bazin a proposé une séance pour jeudi prochain pour tous ceux qui se sont fait inscrire aujourd'hui.

La séance s'est terminé à 10 heures, il y avait environ 80 personnes.

666. Uittreksel uit een particulier rapport, 4 mei 1873.

StB., Mt., 1.

Meeting des tailleurs de pierre du 4 mai 1873, à l'estaminet *Le Cygne,* Grand'Place.

La séance est ouverte vers trois heures de relevée. Le sieur Jules Leroy préside le meeting.

Flahaut prend la parole pour engager les ouvriers à réclamer une augmentation de salaire et les conseille de se mettre en grève pour le cas où il ne serait pas fait droit à leur demande. Il invite les personnes présentes à rapporter ses paroles aux confrères absents.

„Si par ce moyen-là, nous ne parvenons pas, dit-il à faire augmenter les salaires dans chaque métier, nous nous formerons en un seul groupe et tenterons une révolution. Mais il s'agit d'abord de parvenir à nous réunir, car seule l'union fait la force."

Schoy a parlé dans le même sens, mais seulement pour ce qui concerne la grève. Il a laissé de côté la question de révolution.

Puis est arrivé l'avocat Rastin, qui a donné lecture d'une circulaire intitulée : *Un peu de Justice.* Il en a fait la distribution aux auditeurs avec prière de la méditer. Il a aussi attiré l'attention sur la partie d'un autre écrit du même genre, qui traite du suffrage universel et où il est question du droit des femmes que l'on a tort d'exclure des affaires publiques.

Standart est d'avis qu'il faut abolir le clergé. Au lieu de donner leur argent aux prêtres, les cléricaux feraient mieux, dit-il, d'assister aux séances de *L'Internationale,* laquelle n'atteindra pas son but si elle ne parvient pas à se former en groupe.

Flahaut a repris la parole pour conseiller de se réunir pour aider les grévistes d'Ecaussines, lesquels sont dans la misère, et a annoncé qu'une souscription est ouverte à cet effet, ainsi que pour donner des défenseurs à ceux qui ont été arrêtés pour injures ou pour avoir refusé de travailler.

Il a ensuite développé une proposition tendante à établir des ateliers dont la direction serait confiée à des patrons choisis par les ouvriers. Il a prié ceux qui adhéraient à cette proposition, d'inscrire leurs noms et adresses sur un bout de papier à déposer sur le bureau.

Plus de 300 personnes assistaient au meeting. Il y avait beaucoup de Français.

Deux individus se trouvaient à la porte de sortie pour recevoir les secours destinés aux grévistes d'Ecaussines.

Ci-joint des exemplaires de trois circulaires, destinées, l'une

aux ouvriers en général, l'autre aux militaires et la troisième pour être distribuée dans les bonnes maisons (1).

667. Rapport van een officier van politie te Brussel, 6 mei 1873.

StB., Mt., 1.

Hier vers 8 heures du soir une réunion d'ouvriers menuisiers au nombre de trois à quatre cents environ, a eu lieu à l'estaminet du *Cygne,* Grand'Place.

Leur but serait de se mettre en grève s'ils n'obtiennent pas une augmentation de salaire.

Ils se sont séparés vers 10 1/2 heures par groupes de 5 à 6 hommes, sans avoir, à ma connaissance, fait la moindre démonstration.

A 10 heures du soir quelques ouvriers typographes ont eu une conférence dans le même établissement.

668. Verslag van een officier van politie te Brussel, 6 mei 1873.

StB., Mt., 2.

La Société de Français, qui se réunit tous les lundis dans la petite salle, réservée aux sociétés particulières, de l'établissement *Le Messager de Louvain,* se compose, d'après le dire d'un individu, qui m'a paru être un des chefs, de 76 à 78 personnes.

Hier il y a eu une réunion d'environ 40 membres. Tous n'ont pas monté au local. Il y en avait une 10e qui sont restés dans l'estaminet. Il y avait parmi ceux-ci une femme d'une 50e d'années, proprement habillée de noir, à bonnet blanc, et une autre personne, jolie, de 25 à 28 ans, qui doit être la maîtresse d'un des chefs.

Tous, à l'exception de 4 ou 5, appartiennent à la bonne classe ouvrière.

Une décision, j'ignore laquelle, aurait dû être prise hier au soir, mais comme il n'y avait qu'une 40e de membres présents, elle a été remise à la réunion de lundi prochain.

La jeune dame, dont je parle plus haut, a causé avec un des chefs d'une évasion de 8 individus condamnés pour participation aux actes de la *Commune.* Elle n'en savait pas plus pour le moment, Charles, son amant, n'ayant pas eu le temps de lui en dire plus avant de venir à la réunion. Celle-ci a été terminée vers 11 1/2 h. Tous se sont en allés par petits groupes de 3 ou 4 personnes.

(1) Deze ontbreken in het dossier.

669. Verslag van een officier van politie te Brussel, 6 mei 1873.

StB., Mt., 2.

J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu hier, 5 courant, vers 9 heures du soir, à l'estaminet *Au Messager de Louvain,* à la salle située à l'étage, où se trouvait réunie une société composée d'ouvriers d'origine française.

Les sociétaires, au nombre de quarante environ, se causaient entre eux, les uns d'affaires de famille, d'autres du pays, de leurs patrons, etc., etc.

Autour du billard, qui se trouvait au milieu de la salle, se réunissaient quelques-uns pour y faire des billets pour présenter des nouveaux membres (7 à 8). A leur admission ils ont donné leur adresse au secrétaire et payé la cotisation, qui est d'un franc. Immédiatement après, un individu, sur lequel je ne saurais donner aucun renseignement, a demandé au président un appel nominal avec ordre de placer séparément les membres appelés et de faire sortir les étrangers. Aussitôt plusieurs autres ont crié à haute et intelligible voix : „Il y a des mouchards et on doit les faire sortir". Immédiatement après on a commencé l'appel et un commissaire, je crois, m'a prié de me retirer.

Je n'ai pu obtenir aucun renseignement, ni sur le président ou fondateurs, ni sur le but de ces réunions. Les quatre personnes à qui je me suis adressé, se sont montrées peu communicatives et faisaient voir un air de méfiance.

Sur le billard qui servait de table, se trouvait une bande de papier tracée sous forme de rôle de service, contenant les noms de tous les membres et qui servait, je crois, de brouillon pour l'inscription des recettes et en même temps de liste d'appel; il y avait, en outre, un registre de grand format, paraissant assez vieux, dont il n'a été fait usage en ma présence.

670. Verslag van een officier van politie te Brussel, 6 mei 1873.

StB., Mt., 2.

. . . (1).

Vers 9 1/2 h. du soir, les Français qui pouvaient être au nombre de quarante, sont montés au premier en laissant au bas de l'escalier un des leurs en sentinelle (poste renouvelé à tour de rôle). Le nommé Bellamy, Jean-Victor, objet du bulletin n° 26, est une espèce d'autorité; il tient la comptablité de la société; il était porteur de registres.

(1) Over de vergadering van 5 mei in de *Messager de Louvain.*

Il est sorti de l'estaminet vers 12 1/4 heures, tous lui donnaient la main en lui disant : „Bonne chance". Il demeure rue de Malines, ci-devant rue St-Jean-Népomucène, n° 6.

Le but apparent de la société est le secours mutuel. On a remarqué parmi eux le nommé Roussel, Louis-Achille-Richard, ouvrier menuisier, né à Paris en 1845, demeurant rue des Annanas, n° 33. Il y aura probablement une nouvelle séance sous peu.

Nous sommes informé qu'une réunion journalière a lieu à Molenbeck-St-Jean. Nous nous renseignerons sur ce sujet qui fera l'objet d'un rapport.

671. De hoofdpolitiecommissaris te Gent aan de administrateur van openbare veiligheid, 16 mei 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

En réponse à votre dépêche du 12 ct, j'ai l'honneur de vous informer que je ne puis en ce moment vous donner d'autres renseignements concernant le nommé Vanderven, alias Rademacher, attendu que le nommé Dewitte, membre de l'*Internationale,* qui m'avait fourni ceux que je vous ai transmis par ma lettre du 20 novembre dernier, est parti récemment pour l'Amérique.

672. Uittreksel van een verslag van de Antwerpse politie, 17 mei 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

Jacques Rademacher est le pseudonyme du nommé Vandeven Ernest-Philippe-Hubert, né en 1841 à Anvers, commis, domicilié à Anvers, rue des Fortifications, n° 1. Il s'est retiré de la rédaction du journal *De Werker* au mois de juin 1872, parce qu'il avait été décidé en section de l'*Internationale,* que les rédacteurs ne pourraient plus signer leurs articles dans le *Werker.* Il parut avoir été blessé dans son amour-propre par cette résolution qui l'empêchait de jouir de la gloire de ses œuvres. Ce fut à raison de sa propension à s'élever par la renommée que les internationalistes de la section anversoise, niveleurs absolus, votèrent son exclusion de l'*Internationale* au mois de décembre dernier. Il faut croire que ce fut par un motif du même genre, peut-être pour obéir à des injonctions en ce sens, que Vanderven, qui avait d'abord signé „de Rademacher", supprima un jour la particule de ce faux nom. Ses dernières publications portaient Rademacher tout court. Il est l'auteur d'une brochure ayant pour titre *Onze grootsten Vijand,* imprimé en 1872 chez MM. Huisman de Amsterdam.

673. Losse nota in inkt, 25 mei 1873.

StB., Mt., 2.

Extrait d'un rapport particulier.

Séance publique du 25 mai 1873 de la *Société des Ouvriers Ebénistes et Menuisiers.*

Ordre du jour : Suppression du travail à la pièce; demande d'augmentation de salaire.

La séance a commencé à 4 1/2 heures; elle était présidée par Dewael.

Le président ainsi que la commission ont manifesté tout leur étonnement de ce que sur 600 membres faisant partie de l'association, il n'y en avait que 150 présents.

Le nommé Maes faisant partie de la commission, a le premier pris la parole. Il a engagé ses camarades à se mettre en grève avant quinze jours, si les patrons n'abolissent le travail à la pièce et ne leur accordent une augmentation de salaire de 5 centimes à l'heure. Il a proposé également à ce que les heures de travail soient diminuées et soient portées de 10 à 8 heures, ainsi que cela se pratique en Angleterre et en Amérique. Il a déclaré à ces compagnons qu'ils ne devaient avoir aucune crainte de se soulever, attendu que le travail ne leur manquerait pas. Qu'on demandait de toutes parts des manœuvres de maçon à 50 centimes par heure, tandis qu'eux n'en gagnent que 43.

Le nommé Pierard a fait entendre que la grève était impossible pour le moment, parce que leur association n'était pas assez bien constituée. Il a dit que si on se mettait en grève maintenant, on risquerait d'être remplacé par les ouvriers de Paris où le travail manque. Qu'on devait au préalable se fédéraliser avec ces derniers.

Le nommé Delsaux qui, dit-on, a habité Paris assez longtemps, a pris plusieurs fois la parole. Il a essayé de faire comprendre aux ouvriers (qu'il qualifiait de citoyens) qu'une simple grève ne pourrait rien faire obtenir. Il s'est écrié qu'il fallait la révolution sociale !

Le nommé Miennens (1) a engagé les membres présents à tendre la main aux ouvriers français et à se lever en masse pour faire une révolution !

Ce Miennens, ainsi que Delsaux, ci-devant renseigné, ont été rappelés à l'ordre parce qu'ils s'écartaient de l'ordre du jour.

Le nommé Petersen ou Paterson a déclaré que c'était au parti prolétaire à dominer, que la grève n'aboutirait à rien et qu'il fallait à tout prix la révolution sociale !!

(1) Lees : Minne.

Un sieur Beckx, qui s'est exprimé en flamand, a déclaré qu'il n'était pas, lui, partisan de la révolution sociale, mais que toutefois on devait y aller rudement avec les patrons et demander 10 centimes d'augmentation au lieu de 5.

674. Uittreksel uit een particulier verslag, 29 mei 1873.

StB., Mt., 2.

Séance publique du 25 mai 1873 de la *Société des Ouvriers Ebénistes et menuisiers.*

Ordre du jour : Suppression du travail à la pièce. Demande d'augmentation de salaire.

La séance a commencé à 4 1/2 heures; elle était présidée par Dewael.

Le président, ainsi que la commission ont manifesté tout leur étonnement de ce que, sur 600 membres faisant partie de l'association, il n'y en avait que 150 présents.

Le nommé Maes, faisant partie de la commission, a le premier pris la parole. Il a engagé ses camarades à se mettre en grève avant quinze jours, si les patrons n'abolissent le travail à la pièce et ne leur accordent une augmentation de salaire de 5 centimes à l'heure. Il a proposé également à ce que les heures de travail soient diminuées et soient portées de 10 à 8 heures, ainsi que cela se pratique en Angleterre et en Amérique. Il a déclaré à ses compagnons qu'ils ne devaient avoir aucune crainte de se soulever, attendu que le travail ne leur manquerait pas, qu'on demandait de toutes parts de manœuvres de maçon à 50 centimes par heure, tandis qu'eux n'en gagnent que 43.

Le nommé Pierard a fait entendre que la grève était impossible pour le moment, parce que leur association n'était pas assez bien constituée. Il a dit que si on se mettait en grève maitenant, on risquerait d'être remplacé par les ouvriers de Paris, où le travail manque; qu'on devait, au préalable, se fédéraliser avec ces derniers.

Le nommé Delsaux, qui, dit-on, a habité Paris assez longtemps, a pris plusieurs fois la parole. Il a essayé de faire comprendre aux ouvriers (qu'il qualifiait de citoyens), qu'une simple grève ne pourrait rien faire obtenir. Il s'est écrié, qu'il fallait la révolution sociale !

Le nommé Miennens (1) a engagé les membres présents à tendre la main aux ouvriers français et à se lever en masse pour faire une révolution !

(1) Nota in potlood : „C'est Minne, sans doute".

Ce Miennens, ainsi que Delsaux, ci-devant renseigné, ont été rappelés à l'ordre, parce qu'ils s'écartaient de l'ordre du jour.

Le nommé Petersen ou Paterson a déclaré que c'était au parti prolétaire à dominer, que la grève n'aboutirait à rien et qu'il fallait à tout prix la révolution sociale !!

Un sieur Beckx, qui s'est exprimé en flamand, a déclaré qu'il n'était pas, lui, partisan de la révolution sociale, mais que toutefois on devait y aller rudement avec les patrons et demander 10 centimes d'augmentation au lieu de 5.

675. Uittreksel uit een particulier verslag, 1 juni 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 245.451.

Le nommé Puissant, ouvrier-peintre, demeurant rue Van Aa, 1, fréquente assidûment les réunions des *Solidaires*.

676. Nota van Vandervorst, officier van politie te Brussel, 4 juni 1873.

StB., Mt., 1.

On m'assure que la demande des ouvriers fondeurs et autres de la maison Cooremans, a été rejetée par la société *Le Maintien,* comme étant reconnue non fondée et que par conséquent ils ne toucheront plus l'indemnité de 2 francs par jour, qui leur a été accordée depuis le commencement de la grève.

Pour avoir droit à cette indemnité, les grévistes sont astreints à se présenter 2 fois par jour au local, tantôt au Marché-aux-Fromages, tantôt ailleurs, à 9 heures du matin et à 3 heures de relevée. Jusqu'à ce jour, ces réunions ont eu lieu régulièrement, il y a cependant quelques-uns des ouvriers, qui ont repris le travail, mais si ce que l'on me dit se confirme, il faudra évidemment que la situation change.

677. Verslag van een officier van politie te Brussel, 4 juni 1873.

StB., Mt., 11 en ARAB., Vreemdelingenpolitie, 238.996.

Le nommé Denelle Antoine Adolphe, ouvrier monteur en bronze, né à Saint-Denis (France) en 1846, demeurant à Saint-Josse-ten-Noode, rue de Liedekerke, 12 est le meneur principal de la grève,

qui a éclaté la semaine dernière parmi les ouvriers du sieur Cooremans, rue d'Assaut, 22.

Cet étranger, qui est, dit-on, affilié à l'*Internationale* et aurait été condamné à la déportation pour participation au mouvement insurrectionnel de la *Commune,* exerce une grande pression sur ses camarades d'atelier et empêche ceux-ci de reprendre leur travail.

678. Uittreksel uit een particulier verslag, 5 juni 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

Il y a des graves dissidents entre les Anversois et les Gantois au sujet du nommé Vanderven (pseudonyme Rademacher), qui a été expulsé de la section anversoise, parce qu'il avait fait paraître un article sous sa signature sans consulter les co-rédacteurs du *Werker.* Vanderven, pour se venger, a fondé le *Vrije Volk* et traîne les Gantois, qui ont pris fait et cause pour lui, à sa remorque. Ce Vanderven est Hollandais, employé chez le courtier Gittens (libéral progressiste) chez lequel il gagne 3000 fr. Comme Vanderven dépense davantage et que son journal a peu d'abonnés, on suppose qu'il est soutenu par un parti qui veut battre l'*Internationale* en brèche. Au congrès tenu les 1er et 2 juin dernieur (Pentecôte) à Amsterdam à l'effet d'établir une alliance démocratique entre la Hollande et les provinces flamandes de Belgique, il a été décidé que le *Vrije Volk* deviendrait l'organe officiel de la démocratie hollando-belge.

679. Nota in inkt, 7 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales. 7 juin. Séance du soir.

Internationale.

La séance du *Cercle d'Etudes sociales* s'est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence du citoyen Paterson. Le secrétaire ayant donné lecture du procès-verbal, le citoyen Bastin donne les résultats du congrès de Gohissart : il dit que la proposition du *Conseil fédéral* tendant à la suppression du *Conseil Belge* a été rejetée, à l'unanimité, par les délégués. Cette décision a été prises par ces derniers en présence des événements du bassin de la Vesdre, dans la crainte de voir surgir la division, alors que l'union est si nécessaire.

Le congrès a adopté un projet de statuts de fédération internationale.

Les membres suivants ont été chargés de la rédaction d'un projet de circulaire à adresser aux travailleurs des campagnes, savoir :

Verycken Laurent, rue Haute;

Parron, mécanicien, chaussée de Mons;

Depaepe, docteur en médecine;

Standaert, gantier;

Fluon, marbrier, et

Brismée, imprimeur, rue de l'Epargne.

Le comité chargé d'élaborer un programme socialiste et composé comme suit :

Van den Abeele, d'Anvers;

Dave, de Verviers;

Puissant, peintre, de Bruxelles, et

Bastin, avocat, de Bruxelles.

Il est décidé que le prochain congrès se fera à Anvers, le 15 août prochain. La question des impôts y sera portée à l'ordre du jour.

Le Cercle s'occupe ensuite de la forme à donner à un article du règlement relatif aux procès-verbaux. Breugel, Brasseur, Bastin et Debock prennent part à la discussion.

La séance est levée à 11 heures.

680. Uittreksel uit een particulier verslag, 7 juni 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 245.451.

. . . C'est lui (Puissant) qui signe dans *L'Internationale* les avis publiés par la commission administrative de la société coopérative des ouvriers peintres en bâtiments de Bruxelles.

681. Nota in inkt, 8 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Réforme électorale. 8 juin. Séance du matin.

La séance est ouverte à 11 heures du matin sous la présidence de Bastin. Quoique 50 membres fussent inscrits, onze seulement se sont présentés à la séance.

On s'est occupé d'un projet de règlement, rédigé par Bastin, dont une partie a été provisoirement adoptée.

Un comité composé de membres désignés ci-après, c'est formé pour être chargé de l'examen de ce règlement : Bastin, Debock, Mercier, Mahieu et Demoulin.

Il est décidé que la deuxième séance aura lieu le mardi, 17 courant, à 9 heures du soir, au local de *La Bourse,* Grand'Place.

682. Nota in inkt, 8 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Menuisiers. Meeting.

La séance est ouverte à 7 heures du soir. Le compagnon Pira préside (menuisier). L'objet à l'ordre du jour est le suivant : „De la nécessité et des avantages de l'association et de la fédération".

Janssens, ébéniste, parle de l'utilité qu'il y a d'abolir le travail à pièce.

Kats Simon engage à s'organiser pour se fédérer à l'*Internationale*. C'est par elle seule, dit-il, que nous pourrons arriver à forcer ceux qui nous exploitent, à nous donner le nécessaire à la vie.

Hernalsteen démontre l'utilité de s'associer et de se fédérer.

Standaert engage les menuisiers de se fédérer à l'*Internationale*. Il dit que c'est à celle-ci que s'attaquent tous les gouvernements, qui reconnaissent la grande justesse de ses tendances et de son but.

Il attaque la Fédération locale. Ceux qui sont à la tête de celle-ci, se voient décorés du gouvernement, qui les encourage à jeter le désordre dans les associations ouvrières, qu'ils engagent à se séparer de l'*Internationale*.

L'ébéniste Donck préconise la fédération, non seulement parce qu'elle amènera l'augmentation des salaires, mais aussi parce qu'elle forcera la diminution des denrées et du loyer. Il parle d'un atelier de production.

Flahaut, marbrier, dit que tous les travailleurs doivent s'unir afin de combattre le capital et les mauvaises institutions.

En parlant de la Fédération, il dit que les marbriers sont affiliés aux deux fédérations. L'*Internationale* devant guider tous les travailleurs, il cherche à convaincre ceux de la Fédération locale, qu'ils sont dans l'erreur et qu'il est de leur intérêt de s'unir à l'*Internationale*. Il engage toutes les corporations à en faite autant.

Staatje, menuisier, rappelle ce que les menuisiers ont gagné par la grève.

Il dit qu'il regrette seulement une chose : c'est d'avoir été, pendant la grève, chez le Bourgmestre à l'hôtel de ville, mais il y avait été forcé par les grévistes eux-mêmes, qui demandaient un arbitre, lequel a fait tomber les menuisiers dans un piège.

Il ajoute que tous les exploiteurs sont liés internationalement et il donne comme exemple les jésuites. Les ouvriers doivent faire comme eux.

Dave, de Verviers, parlant du bassin de la Vesdre, dit que la crise actuelle met la population de cet endroit dans la plus profonde misère. Cette situation leur a fait comprendre la nécessité de s'associer à l'*Internationale* et il y a là actuellement trente mille individus prêts à combattre pour la cause commune.

Il pense qu'une révolution éclatera bientôt qui redressera les abus et proclamera les droits de l'homme, et engage les corporations à se préparer pour ce moment.

Il fait une comparaison entre notre pays et la France. Dans ce dernier pays le droit de s'associer est limité et l'*Internationale* y recrute plus d'adhérents que chez nous, qui sommes libres.

Minne, cordonnier, conseille de faire de la propagande révolutionnaire. Il parle de l'abbé Bernard, qui a tenté de transformer en congrégations les associations ouvrières.

La Fédération locale s'inspire à l'hôtel de ville. Les ouvriers ne doivent pas s'occuper de partis, attendu que tous, libéraux ou catholiques, sont des exploiteurs qu'il faut exterminer. Il parle des tripots Langrand que les libéraux ont voulu faire servir au renversement des catholiques en employant à cette fin les ouvriers, qui ont vu claire dans cette manœuvre et sont restés calmes.

Maes, passementier, membre de la Fédération locale, répond à Minne en disant que celle-ci ne sort nullement de l'hôtel de ville, attendu que les membres mêmes de l'*Internationale* ont aidé à la constituer.

Minne soutient que certains membres sortent de la *Société générale ouvrière* et ont eu des relations avec Mr Anspach, qui les a décorés.

Standaert dit que la *Société générale* était menée par Mr Anspach et rappelle une réunion où celui-ci engageait les ouvriers à changer de conduite, à ne plus s'adonner à la boisson, etc.

Maes nie les relations avec le bourgmestre. Standaert, pour terminer, propose de donner un meeting, qui mettrait les deux associations en présence.

Lissens, cordonnier, dit qu'il ne faudrait pas mettre en cause des personnalités.

Bastin parle dans le sens de la Fédération générale pour lutter contre le capital. Il parle aussi des manœuvres employées par l'abbé Bernard et dit qu'il s'est fait admettre dans une de ces congrégations afin de le combattre facilement.

Flahaut retrace l'histoire des fédérations parisiennes. Lorsqu'il

se trouvait à Paris, il y avait 32 corporations, dont 4 internationales, qui sont parvenues à s'unir toutes les autres. Il ne peut admettre la critique, qui sème la discorde. Si des sociétés vont mal, il faut tâcher de le leur faire comprendre. Il y a partout des mauvais membres, même à l'*Internationale,* dont il cite Herreboudt.

Pierron, mécanicien, informe que l'atelier du Luxembourg est sur le point de se mettre en lutte contre les exigeances des administrateurs, qui demandent 12 heures de travail par jour comme avant 1871. La cause étant, d'après lui, commune, il propose une réunion *A la Bourse,* Grand'Place, le 9 ct, à 8 heures du soir, afin de s'entendre sur un meeting à donner dans les environs de cet atelier.

Brismée cite comme exemple les grèves de l'Angleterre, où tout se fait avec méthode et internationalement. Il dit que nos ouvriers ne doivent pas se borner à demander une augmentation de salaire, mais doivent exiger toute l'aisance et le comfort auquel un homme a droit.

Il rappelle que les typographes ont eu une réunion, à la *Maison du Roi,* où le Bourgmestre a décoré leur président en leur disant qu'attendu qu'ils étaient les amis de l'ordre, il était de leur devoir de montrer le bon chemin aux autres ouvriers et qu'il comptait sur eux en temps opportun. Brismée cherche à démontrer que Mr Anspach a voulu dire par là qu'il comptait sur eux comme sur une police occulte en cas de tentative de soulèvement.

La séance est levée à 9 1/2 heures.

683. Losse nota in inkt, 9 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 9 juin 1873. *A la Bourse.*
Internationale.

Le conseil fédéral s'est réuni à 10 heures du soir. Les associations des cordonniers, mécaniciens et peintres y étaient représentées.

Le délégué Mahieu, peintre, donne quelques détails sur le congrès de Gohissart et fait remarquer que le *Cercle d'Etudes sociales* n'avait pas le droit d'y envoyer un délégué (Bastin), attendu que ce groupe ne s'est pas encore fait représenter au *Conseil fédéral.* Tous les délégués témoignent leur mécontentement à ce sujet.

Le délégué Puissant, peintre, démontre que le *Conseil belge* a aussi abusé de ses droits en y envoyant deux délégués au lieu d'un et il fait voir par là qu'il y avait une majorité préparée d'avance, afin de repousser la proposition du *Conseil fédéral,* ayant pour objet la suppression du *Conseil Belge.*

Le délégué Minne, cordonnier, demande si l'assemblée a connaissance de l'arrestation de Warnotte, délégué du *Conseil fédéral* pour le bassin de Charleroi, pour avoir au meeting, donné dans son discours des épithètes insultantes au Roi, telle que : „Roi de carton, mannequin, etc." Une légère discussion s'engage à ce sujet entre les citoyens Pellerin, Minne, Lissens, cordonniers, Mahieu et Puissant, peintres, et Pira, menuisier. Ils finissent en disant que les autorités n'oseront pas garder ce citoyen, dans la crainte de voir des avocats prendre son parti en faisant grand bruit dans la presse.

Les bronziers en grève demandent un secours, qui leur permette de continuer à résister à leurs patrons. *Le Conseil fédéral* désire que cette corporation se fasse représenter dans son sein et décide qu'une lettre dans ce sens lui sera adressée. Il y aura une séance le 16 ct pour examiner si le secours demandé doit être accordé. L'ordre du jour portera également sur la révision du règlement intérieur du *Conseil fédéral.*

La séance est levée à 11 1/2 heures.

684. Uittreksel uit een particulier verslag, 10 juni 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 245.451.

A la séance tenue le 8 courant par la section bruxelloise, le nommé Mahieu a proposé de désigner 3 membres, entre autres Puissant, peintre, pour rédiger un programme socialiste, mais Puissant refuse de faire partie de cette commission parce qu'il est étranger et que cela pourrait lui occasionner des désagréments.

685. Rapport van Vandervorst, officier van politie te Brussel, 10 juni 1873.

StB., Mt., 1.

Le meeting des ouvriers charpentiers, menuisiers, etc., de dimanche 8 ct, tenu au *Cygne,* Grand'Place, a été assez orageux.

La séance a été ouverte à 7 1/4 heures au lieu de 5. Le bureau se composait de Flahaut, Brismée, Coenraet et deux avocats dont on n'a pu me donner les noms; des délégués de plusieurs corps de métiers, envoyés d'autres villes, étaient présents.

Les principales questions étaient : le renversement de l'ordre social, travail au tarif, sinon grève générale, avec promesse d'assistances pécuniaires des sociétés internationales étrangères.

A part quelques ouvriers qui ont repris le travail, la grève des bronzeurs, fondeurs, etc. continue.

686. Nota in inkt, (14 juni 1873).

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales. Enterrement de la femme Laurier. *Internationale.*

La réunion du *Cercle d'Etudes sociales* n'a pas eu lieu le 14 (1) ct, à cause de l'enterrement d'une femme, faisant partie de la libre pensée, et que l'on dit avoir participé aux affaires de la commune de Paris. Un petit nombre d'individus se sont réunis *A la Bourse* à 9 1/2 heures et se sont entretenus de l'enterrement de cette femme, qui se nomme l'épouse Laurier. Ils prétendaient avoir remarqué qu'ils étaient suivis et surveillés, mais ils avaient fait en sorte que les poursuivants ne purent entendre les discours qui furent prononcés sur la tombe. Ils ont fait une collecte, qui a produit une somme de 44 francs, destinés à être remis au mari de la femme Laurier et à ses 4 enfants.

687. Nota in inkt, 15 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise.

La séance de la Section Bruxelloise de l'*Internationale* a eu lieu *A la Bourse,* le 15, à 9 1/2 heures du soir. L'unique objet porté à l'ordre du jour : „Les attributions du *Conseil fédéral*", a donné lieu à une discussion, engagée entre les compagnons Carillon, tailleur, L. Schoy, tailleur, Mahieu, peintre, Lissens, Minne et Pelerin, cordonniers, Standaert, gantier, et Flahaut, marbrier, Minne, Carillon, Mahieu, Lissens et Pelerin firent ressortir la maladresse du *Conseil Belge* dans ses tendances à conserver l'autorité sur tous les autres groupes et aussi par la formation de sections séparées, telles que les cercles de propagande et d'études sociales. Les compagnons Schoy, Standaert et Flahaut ne furent pas de cet avis et s'expliquèrent aussi à ce sujet.

Le compagnon Pelerin propose de faire représenter par un délégué au *Conseil fédéral,* le *Cercle d'Etudes sociales,* auquel il serait interdit de se faire représenter isolément à aucun congrès. Cette poposition a été mise à l'ordre du jour pour le 22 de ce mois.

La séance a été levée à 11 1/2 heures.

Il y avait environ 30 membres présents.

(1) Bovengeschreven in potlood : juin.

688. Losse nota in inkt, 16 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral.

Internationale.

Les affaires de l'*Internationale* continuent à marcher d'une singulière façon. C'est ainsi que la séance du *Conseil fédéral,* qui devait avoir lieu le 16 juin courant, *A la Bourse,* à 7 heures du soir, n'a pu être tenue, faute de membres. Trois ou 4 se sont présentés vers 8 1/2 heures et ce nombre a encore été augmenté de 5 ou 6 plus tard dans la soirée.

Tous sont restés dans l'estaminet où ils se sont entretenus de la grève des bronziers, qui ont eu le tort de ne pas se faire représenter au Conseil. Le compagnon-marbrier Flahaut vint ensuite annoncer que cette grève était terminée et que les ouvriers avaient repris leur travail dans les conditions ordinaires.

On causa aussi de la France, surtout de la poursuite dirigée contre Ranc, membre de l'assemblée, que quelques-uns croient réfugié à Bruxelles.

689. Nota in inkt, 21 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales.

Internationale.

La séance du 21 juin ct n'a pas pu avoir lieu, les membres présents n'étant pas en nombre. Elle a été remise à samedi prochain.

Après quelques paroles échangées pour déplorer le peu d'empressement des sociétaires à suivre ces séances, on s'est occupé de l'affaire Ranc : quelques compagnons ont exprimé le regret qu'il ne se soit pas présenté à la commission, nommée par l'assemblée législative française, non pas pour défendre sa propre position, mais bien dans l'intérêt du parti socialiste tout entier; il lui aurait été facultatif de mettre ensuite la mer entre lui et ses persécuteurs.

D'autres sont d'avis qu'il ne devait pas se cacher.

Le gouvernement conservateur actuellement à la tête de la France enraiera, il ne faut pas en douter, le mouvement socialiste, mais il est à espérer qu'une réaction s'opérera, qui remettra à flots le parti.

On s'occupe encore dans la presse internationaliste de l'inhumation de la nommée Merceron, épouse Laurier, dont il est question dans notre dernier rapport. Elle y trouve des apologistes, qui la repré-

sentent comme une mère modèle, inculquant à ses enfants les idées qu'elle a affirmées jusqu'à son dernier souffle.

La défunte était âgée de 38 ans et son enterrement a eu lieu par les soins de l'*Association des Solidaires*. La bière avait été recouverte du drap rouge, qui a été choisi comme le symbole d'affranchissement et de résurrection sociale. De nombreuses femmes y assistaient.

Dans un discours prononcé sur la tombe, le citoyen Gulielmus a exalté les vertus de cette femme, qui, sous la *Commune*, a poussé le courage et le dévouement jusqu'à l'abnégation.

„Affranchie," dit il, „de toute superstition, de tout préjugé, Marie Laurier est morte comme elle a vécu, repoussant avec l'énergie des grands cœurs les suggestions odieuses des prétendus ministres de Dieu."

Laurier a aussi prononcé quelques mots dans le même sens.

690. Nota in inkt, 22 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise.

La séance a eu lieu le 22 juin et s'est ouverte à 10 heures du soir. Mahieu a présidé.

Les membres présents étaient au nombre de quatorze. L'ordre du jour portait sur les attributions du *Conseil Belge*. Schoy demande que ce Conseil soit supprimé pour la raison que les sociétés ne veulent plus être conduites par quatre hommes, qui sont : Brismée, Verycken, Flahaut et Standaert (ces deux derniers étaient présents).

Carillon, Minne, Lissens, Mahieu et Rousseau sont du même avis et donnent comme exemple la suppression du Conseil général de Londres pour l'autorité qu'il avait prise. *Le Conseil Belge* supprimé, les fédérations pourront correspondre entre elles et recevoir directement toutes les communications.

Pira croit qu'il sera difficile d'arriver à ce résultat en ce moment, les autres fédérations n'étant pas de cet avis. Il propose de mettre à l'ordre du jour pour le 29 la séparation de la *Fédération Bruxelloise* du *Conseil Belge*. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

691. Nota in inkt, 23 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 23 juin 1873.

Internationale.

La séance est présidée par Mahieu, peintre. Le bureau se compose, en outre, du nommé Pelerin, secrétaire, Rousseau et Carillon, commissaires. Sont présents : Minne, Mercier et Verlen (d'Ixelles).

L'objet à l'ordre du jour est la suppression du *Conseil Belge.*

La discussion a roulé sur les nécessités de supprimer ce conseil et de laisser la question de l'association à un conseil fédéral. Carillon a combattu énergiquement la proposition. Il a fait valoir que le vote de la suppression du *Conseil belge* entraînerait la division et créerait deux pouvoirs dans la direction de l'*Internationale;* que, du reste, le moment n'est pas venu : il faut attendre l'organisation complète des fédérations avant de songer à supprimer ce conseil; que l'union est plus que jamais nécessaire et que toute division en ce moment pourrait menacer l'existence de l'*Internationale.*

Verlen, en appuyant cette proposition, a parlé dans le même sens et a dit qu'il fallait avertir les autres fédérations de l'intention que l'on avait de supprimer le *Conseil belge.* Il est d'avis qu'il y a lieu de réunir ensuite un congrès auquel on soumettrait la proposition, qui serait sans aucun doute votée à grande majorité. Il indiquait cette marche pour éviter les déchirements, que ferait naître une proposition discutée et adoptée sans consultation des fédérations du pays.

Le conseil a décidé d'attendre le résultat de la séance de la *Section Bruxelloise* de dimanche prochaine pour prendre une décision quelconque.

692. Nota in inkt, 23 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Réfugiés français.

Les réfugiés français viennent de transférer le siège de leur *Club socialiste français* de l'estaminet enseigné *A l'Eperonnier,* rue des Eperonniers, au local de *La Bourse,* Grand'Place.

Dans la séance, qui a eu lieu mercredi dernier, présidée par Cavalier, dit Pipe-en-bois, et où étaient réunies soixante à septante personnes, il a été question de l'admission de nouveaux membres et de l'arrivée de Ranc à Bruxelles.

Une grande réunion doit avoir lieu mercredi prochain.

693. Nota van de administrateur van openbare veiligheid, 23 juni 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 301.246.

Le Sr Ernest Vanderven, alias J. Rademacher, qui est étranger au pays, vient de comparaître en mon cabinet. Je l'ai interpellé sur la propagande qu'il n'a cessé de faire jusqu'à ce jour en vue de réformes politiques et sociales. Il a reconnu faire partie de la section gantoise de l'*Internationale*. Il n'a pas méconnu non plus que c'est lui, qui dans le 1er numéro du journal *Het vrije Volk,* a sous la signature de Jac. Rademacher, défendu les principes de la *Commune* de Paris. Il s'est avoué enfin l'auteur du projet de création d'une ligue socialiste et républicaine entre les provinces du sud de la Hollande et du nord de la Belgique.

. . . (1).

694. Nota in inkt, 27 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Section Bruxelloise. Séance du 27 juillet 1873.

Cette séance, qui a eu lieu *A la Bourse,* s'est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence de Mahieu. Rousseau et Carion étaient aussi au bureau.

L'ordre du jour portait sur la nomination d'un délégué à envoyer au congrès d'Anvers par le *Conseil fédéral.*

Rousseau, trésorier, fait connaître à l'assemblée, composée d'une 15e de membres, que la caisse est vide, et que, par conséquent, il est impossible d'envoyer un délégué.

Bastin ayant proposé de faire l'avance de la somme nécessaire, trouve une opposition presque générale de la part des principaux membres.

Brismée s'étonne de ce que l'état de la caisse soit si misérable. Il fait remarquer aussi que le *Conseil fédéral* doit encore de l'argent à la gestion.

Rousseau ayant dénoncé plusieurs sociétés comme n'ayant pas payé leurs cotisations, Bastin demanda à ce qu'on reprenne l'ordre du jour, dont on s'était écarté, et que sa proposition soit prise en considération.

---

(1) Verwittiging met bedreiging tot uitbanning.

De là grand émoi ! Carion criait à tue-tête contre Bastin, qui tint bon. Verbrugge demanda la parole pour une motion d'ordre. Tout le monde criait à la fois. On était sur le point d'en venir aux mains, lorsque les membres du bureau quittèrent leur place.

Bastin prit la place du président, mais tout le monde s'en alla en se moquant de lui. Il partit désespéré. Il était alors minuit.

695. Nota in inkt, 28 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales.
Internationale.

La séance de samedi 28 juin n'a pu avoir lieu, les membres présents n'étant pas en nombre. S'y trouvaient : Debock, Verlen, Demoulin, Paterson, Standaert et Depaepe. Le secrétaire était parmi les absents.

696. Nota in inkt, 29 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Fédération Bruxelloise.

La séance du 29 juin a eu lieu *A la Bourse.* Ouverte à 10 heures du soir, elle était présidée par le cordonnier Rousseau, qui, après lecture du procès-verbal de la séance précédente, a fait connaître que l'ordre du jour porterait sur „Les droits et les attributions du *Conseil fédéral Belge*".

Schoy demande la suppression de ce conseil, dont les membres, au nombre de 17, ne se réunissent que très rarement et ne sont jamais au complet. Toutes les questions y sont débattues entre Brismée, Standaert, Verycken et Pierron.

Brismée est d'avis que Schoy soulève là une question, qui n'est pas de la compétence de la *Fédération,* à qui il conteste le droit de s'ingérer dans les affaires du *Conseil belge.*

Verycken dit que, loin d'infliger un blâme aux quelques membres du *Conseil Belge,* qui s'occupent si assidûment des affaires, il y a lieu de les remercier et de leur savoir gré du dévouement dont ils font preuve. Ces membres sont d'ailleurs, dit-il, les seuls capables de mener à bien l'organisation des sections. Il ajoute que Schoy est d'autant moins fondé à se plaindre, qu'il a déjà été jugé à sa valeur par les organisateurs d'un meeting à Charleroi, où il était

délégué, qui ont prié de ne plus leur envoyer un individu de l'espèce chez qui l'incapacité ne pouvait que faire naître des idées tendantes à la désorganisation.

Schoy se défend de cette accusation en disant que celui qui l'a taxé de la sorte à Charleroi était un malfaiteur, qui fut condamné quelques temps après à 10 ans de travaux forcés.

Ces propos soulèvent une foule de questions, s'attachant à des personnalités dans l'*Association internationale* et dont nous ne citerons que les plus saillantes.

Bauvrie dit que Standaert, à un meeting des menuisiers, a été accusé par le passementier Maes d'avoir cherché à parvenir, avec quelques autres, à la dissolution de l'*Association des Gantiers* dans le but de se partager l'encaisse. Standaert se défend de cette accusation en disant qu'il aurait voulu cette dissolution, non pour profiter de l'avoir social, mais à cause des antipathies que les gantiers éprouvaient pour l'*Internationale,* dont il était là le seul représentant.

Le serrurier Pellerin, ayant émis l'avis, que les sections pourraient correspondre entre elles sans passer par le *Comité Belge,* Verycken l'accuse de vouloir la désorganisation de l'*Internationale,* comme il a jadis cherché celle des mouleurs. Ces questions personnelles paraissant vouloir continuer, quelques membres demandent la clôture.

Deux membres du bureau quittent la salle, ne voulant pas assister plus longtemps à une réunion où tout tend à la désorganisation complète de l'*Internationale.*

Verycken attaque ensuite le *Conseil fédéral,* qui n'a pas à blâmer le *Conseil belge,* attendu que son organisation ne vaut pas mieux. Il l'accuse d'avoir reçu de l'argent des corporations pour l'entretien d'un journal; que Brismée avait dépensé plus de deux mille francs et que le journal n'avait encore rien reçu.

Le peintre Debauche dit qu'il a été trésorier provisoire du *Conseil fédéral* et fait connaître que presque la totalité de la somme, dont il est question, a passé dans les dépenses, qu'ont occasionnées les meetings et manifestations données à l'occasion de l'anniversaire de la *Commune* de *Paris.*

Rousseau dit qu'il y a des corporations, qui n'ont pas encore versé leurs cotisations au *Conseil fédéral* et que c'est là encore une cause, qui a empêché que l'argent ait pu avoir sa destination.

Maigroy et Bastin, de Verviers, disent qu'ils sont venus à Bruxelles, espérant y puiser quelques lumières, discuter des questions de principe, qu'ils auraient pu soumettre à leurs compagnons de Verviers et qu'ils sont au regret de n'avoir trouvé que la discorde.

Bastin ajoute qu'un congrès seul peut décider la suppression du *Conseil Belge.*

Genet engage à la réconciliation, mais il n'est pas écouté et les discussions continuent sur le même ton jusqu'à 1 heure du matin.

La clôture est alors prononcée et la séance est levée.

De tout ceci, il résulte clairement que la désunion marche à grands pas dans l'*Internationale,* dont les divers orateurs ouvriers voudraient arriver à l'exclusion de l'élément bourgeois représenté par les avocats, etc., qui en font partie.

697. Verslag van Joostens, officier van politie te Brussel, 30 juni 1873.

StB., Mt., 5.

Renseignements et adresses des membres de l'*Internationale,* dont le noms suivent :

Maes Charles, ouvrier passementier, né à Bruxelles en 1834, demeurant rue des quatre-fils-Aymond, n° 4, venant de la rue des Chapeliers, 2e division, travaille régulièrement, mais d'un caractère exalté.

Hanssens Antoine, ouvrier facteur d'orgues, né à Bruxelles le 9 août 1824, demeurant rue de Prévoyance, n° 9, d'une conduite régulière, mais va tous les jours de réunion à la société, membre zélé de l'association.

Hanssens Arnould, facteur d'orgues, fils du précédent, né à Bruxelles, le 2 septembre 1850, demeurant rue des trois-Têtes, n° 4, membre actif de la Société, d'une bonne conduite.

Dumoulin Jean-Bastiste, fabricant de chaises, né à Bruxelles en 1839, demeurant rue des trois-Têtes, conduite régulière, fait de la propagande en faveur de l'association.

Deprez Gustave, typographe, né à Ypres, en 1837, demeurant rue Haute, n° 120, venant de la 2e division, même rue, n° 3, actif, intelligent, aime à pérorer.

Pierront Evariste, né à Seneffe le 21 février 1843, ouvrier ajusteur, demeurant chaussée de Ninove, 26, à Molenbeek-St-Jean depuis 1863, conduite et moralité bonnes. Il était, il y a quatre ans, secrétaire de l'*Internationale,* société qui avait pris pour titre *Les mécaniciens réunis.* A chaque séance de la dite société, on élisait un nouveau président, afin de prouver l'égalité existante entre tous les membres de l'association, aussi ne choisissait-on pas deux fois le même prési-

dent. Pierront a toujours été assez adroit pour mettre les autres en avant et se tenir à l'écart, quoique étant un des meneurs de l'*Internationale* et un des membres les plus influents. Les renseignements concernant ce dernier doivent avoir fait l'objet d'un rapport de Mr. l'officier de police Desmet, à qui nous avions indiqué la source.

PS. A l'époque où Pierront était secrétaire, les réunions se tenaient à l'estaminet *A la Bourse,* Grand'Place; aujourd'hui, on nous assure que les réunions se tiennent dans un estaminet à côté de *La Louve.*

698. Losse nota, juli 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale.

Extrait d'un rapport particulier.

Un congrès aura lieu à Bruxelles au mois d'août ou septembre prochain. Les délégués des Etats-Unis y assisteront.

Parmi les objets qui seront portés à l'ordre du jour, figurera la question de réunir l'Europe et l'Amérique par les liens de la fédération et de la solidarité.

En ce moment il est fortement question de la suppression du *Conseil général.* Les différentes sections demandent l'exclusion de l'association de tout individu n'appartenant pas à la classe ouvrière.

Au congrès, qui aura lieu à Gohyssart-Jumet, sera discutée la proposition tendant à reviser l'organisation actuelle et celle de remplacer le *Conseil général* par un conseil fédéral, qui serait composé des délégués des différentes sections du pays.

C'est un nommé Mahieu, secrétaire de l'*Association des ouvriers peintres,* qui est délégué par la *Section Bruxelloise* pour la représenter à ce congrès.

La *Section Bruxelloise* est divisée en trois parties : 1° le *Cercle d'Etudes sociales;* 2° le *Cercle d'Etudes médicales* (propagation du système Raspail) et 3° le *Cercle de la Propagande.*

Ce dernier travaille ouvertement et cherche à recruter le plus d'adhérents possibles dans les campagnes.

Le comité de Bruxelles admet à certaines séances les militaires. Dans ce but elle fait remettre aux soldats des avis par lesquels elle sollicite leur présence aux réunions de l'association.

Jusque maintenant, peu de soldats ont assisté aux séances, qui se donnent habituellement *A la Bourse.*

699. Verslag van Joostens, officier van politie te Brussel, 3 juli 1873.

St B., Mt., 5.

Renseignements et adresses des membres de l'*Internationale,* dont les noms suivent :

Brasseur Auguste, né à Liége, le 20 septembre 1840, demeurant rue marché-aux-Bois, n° 22, venant de Liége, condamné à un mois de prison et cents francs d'amende pour s'être battu en duel. Agent de change, dans les réunions de la société, se pose en défenseur des droits de l'ouvrier.

Minne François-Joseph, menuisier, né à Bruges, en 1808, demeurant rue des Minimes, n° 162, venant de la rue Blaes, n° 174, 2e division, très remuant et très parleur, d'une conduite régulière.

Hernalsteen Pierre, né à Bruxelles en 1839, demeurant rue de la Bergère, 3, venant de la rue des Eperonniers, n° 9, 2e division, fait partie de différentes sociétés, se faufilant partout, conduite et moralité bonnes.

Hernalsteen Jean-Philippe, frère du précédent, né à Bruxelles en 1846, demeurant rue des Sols, n° 8, ouvrier menuisier, fait également partie de plusieurs sociétés et passe pour être un orateur de meetings.

Patterson Georges, ouvrier ébéniste, né à Schaerbeek en 1842, demeurant rue Haute, n° 106, venant de la 2e division, même rue n° 139. Travaille régulièrement, mais considéré comme un des membres zélés de l'association.

700. Uittreksel uit een particulier verslag, 3 juli 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 249.291.

Un jeune homme du nom d'Acconay (1) (ou un nom approchant) a établi à l'*Hôtel du Duc de Brabant* la direction d'une compagnie d'assurances sur la vie qui s'intitule *Le Monde.*

Sans rien savoir de précis on a des doutes sur cet établissement, dont Acconay père est le directeur à Paris, et afin d'éviter qu'il y ait de nouvelles dupes, on croit devoir signaler le fait à l'administration (2).

(1) Lees : Aconin.

(2) Het dossier vermeldt verder niets ongunstigs over deze maatschappij.

De Paepe César a été nommé médecin de la compagnie du *Monde,* c'est-à-dire qu'il est chargé de visiter ceux qui veulent se faire assurer.

Il serait bon de n'autoriser le fonctionnement en Belgique des compagnies étrangères qu'après une enquête sérieuse, car dernièrement encore une compagnie anglaise *The Bee Hive* a été déclarée en faillite après avoir fonctionné ici pendant 4 mois. Cependant les noms les plus honorables patronnaient cette entreprise.

701. Verslag van Govaerts, politiecommissaris te Brussel, 6 juli 1873.

StB., Mt., 2.

Il résulte des recherches faites dans les régistres de la division (1), à l'effet de découvrir la demeure de quelques membres de l'Internationale, renseignés sur la note ci-jointe (2), que accompagne l'apostille de Monsieur le Commissaire en chef en date du 24 juin dernier, n° 5268, que les personnes dénommées ci-après habitent ou ont habité la division, mais je ne pourrais dire si ce sont les mêmes que celles portées sur la dite note ou seulement leurs homonymes, sauf un, le sieur Thiran, qui m'est connu comme étant un membre très actif de l'*Internationale,* fréquentant les communards et travaillant peu.

(1) De 5e politiewijk.

(2) Brasseur ...; Breugel ...; Cortonniers ..., peintre; Carillon ..., ouvrier tailleur; Demoulin ...; Havermans ...; Hernalsteen ...; Huon ...; Janssens ..., ouvrier ébéniste; Kats, Simon ...; Lissens, ouvrier cordonnier; Mahieu, peintre; Maes, ouvrier passementier; Mercier ...; Paterson ...; Pierron ...; Parron ...; Staatje, ouvrier menuisier; De Buschère; Tirau ou Tiran, Chaussée d'Etterbeek, 199; Minne, cordonnier (N'est-ce pas l'ancien agent).

Noms et Prénoms	Lieu natal	Date de la	Profession	Demeure	Mutation
Brasseur Jean-Baptiste	Opent	2 mars 1845	mitron	rue du Cardinal,55	rayé pour St-Gilles le 2 août 1871.
Brasseur Armand	Bruxelles	1854	domestique	rue de la loi, 52	
Demoulin Eugène-Constant	Genappe	1818	domestique	Place de l'Industrie, 5	rayé pour Ixelles le 9 mars 1870
Mercier Guillaume	Nivelles	1816	maçon	Ch. d'Etterbeek, 276	
Mercier André	Grandmetz	1847	maçon	id.	
Pierron Georges	Paris	1842	artiste peintre	rue du Marteau, 52	rayé pour St-Josse-ten-Noode le 5 août 1872.
Thiran Louis	Bruxelles	1841	ouvrier horloger	Ch. d'Etterbeek, 199	
Minne François-Joseph-Ghuislain	Bruxelles	1832	fabricant de cotonnette	rue de Spa, 45	rayé pour Ixelles rue Sans-Souci, 96
Minne Félicien	Ronquières	1844	domestique	Pl. de l'Industrie, 39	rayé pour Ixelles le 20 déc. 1869.
Minne Charles-Adolphe	Poperinghe	1823	ouvrier maréchal	rue du Noyer, 55	rayé pour St-Josse-ten-Noode le 25 avril 1872.
Dumoulin Gustave-Euphraen	Harlem (Hol.)	1840	employé	rue du Commerce, 73	
Mercier Célestin-Iréné	Valsin (Fr.)	1840	valet de chambre	rue Joseph II, 82	

702. Losse nota in inkt, 7 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale.

Le concert, qui devait avoir lieu au local du *Cygne,* le 7 juillet courant, a commencé à 9 1/2 heures du soir. Les membres composant le bureau avaient des fonctions dans la salle et nous avons reconnu parmi eux Bergmans, Devillers, Brismée, Schoy, Puissant, Cats Simon.

Il y a eu peu de chants démocratiques. Parmi les amateurs qui s'y sont fait entendre, nous avons remarqué Devillers, Etienne et sa femme, Cats et Marquelle. Ce dernier a dit une poésie, qui a pour titre *Le 18 mars.*

La Commune de Paris y était représentée par quelques-uns de ces membres les plus en vue, tels que : Debock et son fils, Mondet, Merlant, Calliot, Cavalier et Ricard.

Ricard est le correspondant de Paris du journal *L'Internationale* d'ici. Dans le dernier numéro il a annoncé qu'il cessait sa collaboration à ce journal, mais on nous a affirmé qu'il y continuerait ses communications, qui seraient seulement signées d'un autre nom.

Ranc n'est pas, croyons-nous, en relations avec les susnommés. Il est détesté des démocrates français, qui se trouvent à Bruxelles.

Nous ne pouvons, pour le moment, donner d'autres renseignements.

Le Cercle français se réunira mercredi *A l'Eperonnier* et la *Mutualité* jeudi. Nous ne connaissons pas le local choisi par cette dernière.

703. Nota in inkt, 12 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales.
Internationale.

La séance du 12 juillet 1873 n'a pu avoir lieu, les membres présents ne se trouvant pas en nombre. Il n'y avait là que Brismée, Lissens, Paterson, Desaulnier, Demoulin, Willems et Verlen.

Leur conversation a roulé principalement sur les affaires d'Espagne, où l'*Internationale* joue un rôle actif et intelligent, inculquant au peuple les idées des promoteurs de la *Commune* de Paris. C'est au point que plusieurs villes ont déjà adopté ce régime, qui d'après eux, est le seul qui puisse régénérer l'Espagne.

704. Nota in inkt, 13 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Fédération Bruxelloise.

La séance du 13 juillet n'a pas eu lieu, le local de *La Bourse* étant occupé par l'*Association des Mécaniciens.*

Se trouvaient dans la salle d'estaminet : Standaert, Flahaut, Schoy, Paterson, Desaulnier, Demoulin, Minne, Lissens et Willems.

Leur attitude dénotait du découragement et quelques-uns ont même manifesté de sérieuses craintes sur l'existence du cercle.

Après que les mécaniciens se fussent retirés, deux ou trois d'entr'eux sont montés au local et y ont fait de la lumière dans l'espoir de voir arriver d'autres co-sociétaires. Soins inutiles, ceux-là mêmes qui étaient au rez-de-chaussée s'étant empressés de s'esquiver.

705. Nota in inkt, 14 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 14 juillet 1873.

Internationale.

La séance, présidée par Mahieu, est ouverte à 7 heures du soir. Sont présents : Lissens, Kips, Schoy, Pira et Paterson. Ils regrettent les fréquentes absences aux séances du *Conseil fédéral* des délégués des différentes associations, qui s'y font représenter.

Mahieu demandera le remplacement de Puissant, délégué de l'*Association des Ouvriers Peintres.* Lissens signale les absences réitérées de Pellerin, et propose de désigner des membres pour être chargés d'assister aux séances des associations afin d'y démontrer la nécessité d'envoyer au *Conseil fédéral* des délégués dévoués et capables. Ils pourraient, en même temps, signaler les absences de ces derniers.

Le compagnon Schoy appuie cette proposition et ajoute, qu'à son avis, les séances des associations internationales auraient plus d'attrait par la présence de membres du *Conseil fédéral.*

Lissens croit qu'il conviendrait que chaque association envoie au conseil trois délégués, dont un seul aura le droit de vote, ils seraient choisis dans l'assemblée et non dans le comité. Il fait remarquer l'attitude incompréhensible des marbriers vis-à-vis du *Conseil fédéral.* Il propose aussi d'inviter les associations affiliées à venir payer leur cotisation.

Mahieu, Paterson et Pira font remarquer qu'il est de toute nécessité que les délégués du conseil fassent partie du comité dans leurs associations respectives.

Kips fait observer que les jour et heure des séances sont mal choisis et propose de tenir celles-ci les mardis, à 9 heures du soir. Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 9 heures.

706. Nota in inkt, 14 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance ordinaire du 14 juillet 1873.

La séance a eu lieu au local du *Cygne,* à 9 1/2 heures du soir. Le mécanicien Brasseur préside, Brismée secrétaire. Ce dernier a une liste des membres présentés pour faire partie de l'association. Ils sont à peu près quarante, la plupart Français, parmi lesquels nous remarquons Pipe-en-Bois et consorts. Tous sont admis sans observation. Le secrétaire rend compte des recettes et dépenses du trimestre échu.

Après quoi, le président, au nom du comité, propose d'organiser un banquet pour fêter l'anniversaire de la fondation de l'association. La cotisation serait de 2 francs par tête. Cette proposition est adoptée à l'unanimité et il est décidé que ce banquet aura lieu le 4 août.

Le secrétaire informe qu'une séance ne pourra avoir lieu avant cette date, la salle devant être occupée le 21 par la *Société française,* qui y donne un concert, et le 28, par la *Fédération des Secours mutuels,* qui donnera un meeting pour dévoiler les tendances de l'abbé Renard. On se réunira toutefois, le 27, pour organiser le banquet.

Nous avons omis de dire que parmi les membres nouvellement admis, se trouvent les menuisiers Demoulin et Paterson.

La séance est levée à minuit.

707. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 juli 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 249.432.

Un nommé Deneuvillers, Français, qui a fait partie de la *Commune* de Paris, est attaché au journal *La Vie moderne* (de Bruxelles) en qualité de courtier.

Deneuvillers est à Bruxelles depuis 2 ans et travaillait précédemment à la fabrique de chapeaux de Cureghem.

708. Nota in inkt, 21 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Concert, organisé par les Français, le 21 juillet 1873.
Internationale.

Le concert a eu lieu lundi, 21 ct. Commencé à 9 heures, il s'est terminé vers minuit. Davoest présidait, Monast faisait les fonctions de commissaire et le fils Debock celles de contrôleur.

Ce dernier prévint les auditeurs, au nombre de 200 environ, qu'il avait été de toute impossibilité de se procurer un piano, qu'à cause de la Kermesse aucun ouvrier n'avait été trouvé pour, le cas échéant, en opérer le transport.

Il y avait environ 60 femmes dans l'auditoire.

Pendant qu'un chanteur, dont nous chercherons à connaître le nom, entonnait un air poétique, quelques membres allèrent à la recherche d'un instrumentiste et revinrent quelques instants après, accompagné d'un violoniste ambulant, qui dut abandonner la partie au bout d'une demi-heure, ne parvenant pas à accorder son accompagnement avec le chant.

Salomon et Doria chantèrent des poésies démocratiques. Le premier eut beaucoup de succès après avoir dit *Le Chant des honnêtes Gens.* Plusieurs romances sans couleurs furent chantées par différentes personnes.

Nous avons appris dans la soirée que les deux Français, qui travaillent chez Driesmans, rue Nevraumont, étaient de vaillants défenseurs de la *Commune,* l'un y avait servi comme capitaine et l'autre occupait aussi un grade assez élevé.

Le correspondant de Paris du journal *L'Internationale* travaille chez Brismée. Le nom de Ricard, sous lequel il signe, paraît ne pas être le sien. Nous le saurons bientôt d'une manière certaine. Cet individu aurait saisi l'occasion de l'entrée à Paris du Shah de Perse pour se sauver.

709. Nota in inkt, 22 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral.

Une séance sous la présidence de Mahieu a eu lieu à *La Bourse* le 22, à 9 heures du soir.

Etaient présents : Lissens, Paterson, Patrice, Kips et Rousseau, savoir : 3 cordonniers, 1 peintre, 3 tailleurs et 1 menuisier.

L'ordre du jour portait la nomination de délégués à envoyer chez les marbriers et chez les mégissiers de la rivière afin de rappeler aux membres de ces associations leurs devoirs envers l'*Internationale.*

Ont été désignés : Mahieu, Lissens et Rousseau. Ils débuteront dans leur nouvelle qualité aux séances du dimanche, 27 juillet, qui auront lieu au *Cygne* et aux *Tanneurs.*

La fédération tiendra une séance, le 27 juillet au soir, *A la Bourse.* On examinera l'opportunité de déléguer un membre au congrès d'Anvers du 15 août.

La séance est levée à minuit.

710. Nota in inkt, 27 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil Belge. Séance du 27 juillet 1873.

A eu lieu à 5 1/2 heures *A la Bourse.* Etaient présents : Vanes, de Liége, Warnotte, du Centre, et Maigray, de Verviers, Brismée, Standaert et Verycken.

Il y a été examiné les comptes du journal *L'Internationale.*

Après avoir décidé que les frais de délégations seraient supportés par le conseil, les membres se sont séparés.

711. Nota in inkt, 27 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires.
Internationale.

Ils se sont réunis, dimanche, 27 juillet, au *Cygne,* à l'effet de recevoir les souscriptions (2 frs. par tête) au banquet qui doit avoir lieu au restaurant *Le Cercle,* le 3 août.

Une quinzaine de membres seulement ont répondu à l'appel. Nous avons remarqué parmi eux : Bergmans, Schoy, Verycken, Brismée, Melchior, Paterson, Driesmans, Mondée, Ricard, Brasseur et Standaert. Ce dernier percevait les souscriptions.

Après le banquet, le même jour, aura lieu une séance, qui commencera à 8 heures, au *Cygne,* et dont l'ordre du jour portera sur „Les religieuses examinées au point de vue social". A 10 heures, au même local, continuation de la soirée en famille.

Les membres se sont dispersés après une conversation dans laquelle ont été blâmées les fêtes données au Shah de Perse par les autorités des pays, qu'il visite. Brismée dit que la France devrait avoir honte de dépenser à cette occasion un demi million, alors que son peuple souffre de la faim et la misère. Et cela pour fêter un tyran!

712. Losse nota in inkt, 28 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Meeting du 28 juillet (*Au Cygne,* Grand'Place).

Ordre du jour : Ingérence du clergé dans les associations ouvrières. L'abbé Renard et le père Van Caloen. Effets funestes de cette ingérence.

Le meeting, ouvert à 8 1/2, était présidé par un individu, dont nous ne connaissons pas le nom, mais que nous croyons être un ouvrier bijoutier. Parmi les membres du bureau, nous remarquons Flahaut, Standaert et Verycken.

Un nommé Narcisse a le premier la parole. Il dénonce les tendances secrètes du clergé et la politique machiavélique des catholiques pour se maintenir au pouvoir. Il cherche à démontrer que la *Ligue nationale belge, Fédération des secours mutuels,* dont l'abbé Renard est l'aumônier, est une institution patronnée par des nobles, cléricaux, et ne tend qu'à christianiser l'ouvrier et le détourner de la voie de la liberté et de l'affranchissement en l'alléchant par des aumônes. Lorsqu'ils les auront conquis, ils introduiront le suffrage universel et pourront compter sur eux lors des élections.

Un ébéniste du nom de Janssens dit quelques mots dans le même sens, mais n'étant pas orateur, il ne fit qu'amuser le public.

Veryken conseilla de se méfier des manœuvres des prêtres dans les associations, ainsi que de celles des catholiques et des libéraux. Il est fier d'être membre de l'*Internationale* et engage les travailleurs à n'avoir en vue que le rétablissement d'un état social, basé sur l'égalité et la justice, enfin la liberté pour tous. Il a été chaleureusement applaudi. Vint ensuite Standaert, qui dit que jamais le clergé n'a usé, comme il le fait aujourd'hui, de ses ressources politiques.

Il fut souvent interrompu par des individus, dont un fut forcé à se présenter à la tribune. Son nom doit être Xavier Lacroix. Ce dernier fait l'apologie de l'institution de l'abbé Renard, dont il a été secouru. Il en a reçu 300 francs après l'incendie de sa maison, tandis que Mr le Bourgmestre lui a donné seulement 20 francs. Il a été hué à plusieurs reprises.

Flahaut obtient la parole pour une motion d'ordre, et dit que l'assemblée devrait être heureuse de rencontrer parmi les orateurs, des contradicteurs et les écouter jusqu'au bout.

Lacroix voulut continuer à exhalter les vertus de l'abbé Renard, mais il fut sifflé et hué au point qu'il dut se retirer.

Un ouvrier ébéniste, ayant conseillé de ne s'occuper de la question du travail en laissant de côté celle de la religion, ne fut pas écouté.

Flahaut déplore la funeste influence exercée par les prêtres au sein des familles et voue au ridicule l'histoire sacrée, dont il donne quelques citations. Le clergé, dit-il en terminant, nous ramènera, si nous n'y prenons garde, au fanatisme du règne d'Albert et Isabelle.

Un nommé Lebrocquy, après avoir approuvé plusieurs points des discours précédents, relatifs aux ouvriers, a pris chaleureusement la défense de l'abbé Renard, dont il fait ressortir la charité. Des cris *A bas la Calotte ! Vive la Commune !* se sont fait entendre, lorsqu'il a voulu s'étendre sur les bienfaits de la religion.

Il conseilla ensuite à la classe ouvrière de se méfier de l'*Internationale,* qui n'était composée que d'individus imbus des principes de la *Commune.* Il avait à peine prononcé ces mots que les trois quarts de la salle fut debout; les cris *Vive la Commune* éclatèrent de toutes parts, les cannes et les chapeaux s'agitèrent dans les mains levées de leurs propriétaires et Lebrocquy, craignant qu'on ne lui fit un mauvais parti, jugea prudent de s'esquiver. Il revint ensuite s'asseoir parmi les auditeurs.

César Depaepe fit un résumé de l'histoire depuis 1793 et constata les progrès toujours croissants de la classe ouvrière, ne ménageant pas les allusions à la *Commune de Paris* et à celles qui viennent d'être proclamées en Espagne.

Il dit que la Belgique est le pays le plus catholique de l'Europe. Le clergé, lui, tente un dernier coup en s'attirant les ouvriers. Mais l'*Internationale* est là pour les faire échouer.

Ayant rappelé les massacres, faits jadis par les catholiques, qui voudraient encore en arriver là, il fut interrompu par Lebrocquy, qui essaya une réplique.

La séance se termina ainsi dans un tumulte où étaient mêlés les applaudissements et les cris de *Vive la Commune.* Il était 10 3/4 heures.

Il y avait environ 2000 personnes. La salle étant trop petite, il a été décidé qu'on chercherait une plus spacieuse pour un prochain meeting, dont la date sera arrêtée ultérieurement.

713. Nota in inkt, 29 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 29 juillet 1873 (*A la Bourse*).

Le *Conseil fédéral* s'est réuni à 9 1/2 heures du soir, sous la présidence de Mahieu. Carrion, Lissens, Paterson, Rousseau et Kips, membres, étaient aussi présents. Ils passèrent une heure à s'entretenir du meeting du 28 juillet. Mahieu, Kips et Rousseau y ont éprouvé beaucoup de satisfaction de l'insuccès des tentatives catholiques. Ce dernier a, dit-il, été le premier à interrompre Lebrocquy en donnant le signal des cris *A bas la Calotte,* etc., etc. Minne et Bergmans ont immédiatement suivi son exemple.

Carion dit qu'il n'est pas parvenu à pénétrer dans la salle. Il a remarqué bon nombre de catholiques, qui ont dû se retirer faute de place. Son opinion était que si la salle avait pu contenir tout le monde, les catholiques auraient certainement triomphé et il s'en serait suivi de grands désordres.

Le président, passant à l'ordre du jour, soumet à l'assemblée la question de savoir s'il y a lieu d'envoyer un délégué au prochain congrès d'Anvers.

Rousseau, trésorier, dit que l'encaisse ne le permet pas. Il ajoute de plus, qu'une somme est encore due au *Conseil Belge.* D'ailleurs, dit-il encore, n'ayant plus de délégué à ce dernier conseil, il est parfaitement inutile que nous en envoyons un au congrès.

Lissens n'est pas du tout de cet avis : il faut absolument qu'un délégué soit envoyé à Anvers, ne fut-ce que pour prouver l'existence du *Conseil fédéral,* que les membres Bruxellois du *Conseil Belge* semblent ne plus vouloir reconnaître et cherchent à faire tomber en colportant en province, qu'il n'existe plus.

Après une discussion, qui fait ressortir quelques fautes, commises par le *Conseil fédéral* à l'égard du *Conseil Belge,* il est décidé qu'un délégué serait envoyé à Anvers. Dans la séance de mardi prochain, celui-ci sera désigné et son mandat sera discuté.

Lissens rappelle que dimanche prochain doit avoir lieu le banquet des *Solidaires.* Il pense que le *Conseil fédéral* ne pourra réunir assez de membres ce jour-là et propose de remettre au dimanche suivant la réunion habituelle à la *Bourse.*

Plusieurs membres ayant combattu cette proposition, qui, si elle était adoptée, aurait pour résultat d'amoindrir encore l'opinion que l'on a de l'*Internationale,* il est décidé que la séance sera maintenue, quitte à lever, faute d'un nombre suffisant de membres présents.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

417. Nota in inkt, 30 juli 1873.

StB., Mt., 5.

Club socialiste français. Séance du 30 juillet 1873.
Internationale.

La séance du *Club socialiste* a eu lieu *A l'Eperonnier,* rue des Eperonniers. Etaient présents : Sellier, Davoust, Mornasse, Gérard, Amouroux, Marion et Paterson.

Sellier fait remarquer que le club n'étant composé que de 26 membres, dont quelques-uns seulement assistent assidûment aux séances, il est impossible d'atteindre le but que les fondateurs s'étaient proposés. A son avis, il y a lieu de le dissoudre et de partager l'encaisse entre les sociétaires.

Gérard ne partage pas tout à fait cette manière de voir. Il estime toutefois, qu'il y a lieu de soumettre la proposition de Sellier, concurremment avec un projet de réorganisation, à l'examen du club, dont les membres seraient convoqués en assemblée générale, le 13 août prochain.

Cette proposition est adoptée et la séance est levée.

715. Verslag van een officier van politie te Brussel, 1 augustus 1873.

StB., Mt., 2.

Séance à l'estaminet de la *Nouvelle Bourse,* Grand'Place, 31 juillet 1873.

Vers 9 heures une demie douzaine de communards se trouvaient atablés à l'estaminet au nombre desquels j'ai vu l'homme qu'on était chargé de filer.

Un 1/4 h. plus tard entra Bellamy en tenue de travail et Rabaux, accompagné d'une femme, jeune encore, qui semblait être la maîtresse de ce dernier et presqu'au même instant se présentaient Cavalier, tenant en main un rouleau de papier, ainsi que trois autres Français, qui tous serrèrent la main à l'homme à la barbiche.

Après 1/4 h. d'attente, Cavalier et sept à huit autres communards sont montés dans la salle.

Vers 10 heures est entré Perrachon. Boffelioux dit qu'il descendait de la salle; de mon côté, je ne puis le certifier, toutefois, il est entré une première fois et sorti immédiatement après. Rentré de nouveau, il semblait en causant avec les autres, se dérober à ma vue.

Vers 10 1/2 heures, entra Bonvoust, accompagné de sa concubine Fauquenberghe; cette dernière a causé au moins une heure avec l'homme à la barbiche, qui est resté à l'estaminet pendant toute la durée de la séance. Vers 12 1/2 heures s'est terminée la séance.

716. Aanslag op de vrijheid van de arbeid te La Louvière, 1 augustus 1873.

ARAB., BHB., PD., 2423.

I. DE BESCHULDIGING

A. OTTLET, 1 AUGUSTUS 1873

Il y a environ 2 ans, lorsque je fus admis comme ouvrier aux ateliers du Centre belge à La Croyère, sous La Louvière, tous les forgerons de cet établissement se mirent en grève pendant 2 mois, au sujet que je ne voulais m'associer avec eux. Voyant que l'ouvrage pressait et qu'ils ne voulaient plus travailler tant que j'étais là, les maîtres de l'établissement me firent aller travailler à Bruxelles. Après mon départ ils reprirent le travail.

Au commencement de ce mois, étant rentré aux ateliers susdits, tous les forgerons signataires de la lettre de menaces me demandèrent pour m'associer avec eux. Je refusai pour le motif que j'aurai dû suivre les conditions imposées aux membres de cette société, c'est-à-dire que, lorsque j'aurais été pour entreprendre une pièce quelconque, que j'aurais dû demander leur assentiment pour me conformer à leur décision.

A la réception de la dite lettre, voyant qu'elle renfermait des menaces de la part de ces individus, qui étaient alors très exaltés et près à se mettre en grève, j'ai vu que ma place n'était plus tenable sans danger, surtout lorsqu'ils seraient ivres, et à cet effet, j'ai quitté une seconde fois l'établissement et suis allé chez Mr Lekeux à Lahestre.

B. OTTLET, 2 OKTOBER 1873

... Je savais que la première grève avait été occasionnée par mon refus de faire partie de l'*Internationale*. J'ai proposé à quelques-uns de mes anciens compagnons de verser comme eux mon franc, mais à la condition de ne pas assister aux assemblées. Je me rendis en effet pour faire cette proposition à une réunion de l'*Internationale*, tenue à Jolimont et présidée par un nommé Waterloo Désiré (1).

(1) Désiré Waterlot, een der medeondertekenaars.

Un nommé Massart, secrétaire-général de l'*Internationale,* a mis comme condition à ma rentrée que je n'aille pas travailler à l'établissement de M. Delbecq. Je suis allé travailler chez M. Botte pendant deux mois et je venais de revenir à l'établissement de La Croyère, lorsque j'ai reçu la lettre comminatoire que vous me représentez, et que je vise à votre demande. Je n'avais cependant donné aucun motif pour recevoir cette interdiction et il est pénible pour moi d'être empêché ainsi de travailler.

C. BRIEF AAN OTTLET, GETEKEND DOOR 34 WERKLIEDEN

Les forgerons de Croyère, réunis en assemblée, ayant examinés votre conduite depuis la promesse que vous aviez faite de vous comporter en socialiste, ont décidés que vous deviez quitter les ateliers sous peine d'agir à votre égard comme antérieurement. Nous croyons de notre devoir de vous rappeler ce que vous a coûté la grève de Croyère et croyons que vous ne nous forcerez pas à agir de la même façon.

D. THIRION, 15 SEPTEMBER 1873

On m'a dit qu'il y a un an et demi, deux ans, le nommé Ottlet avait déjà travaillé à l'établissement et qu'il avait été obligé de le quitter à la suite de menaces qui lui avaient été adressées. Dans le courant du mois de juillet dernier, alors qu'Ottlet n'était rentré à l'établissement que depuis deux ou trois jours, on lui remit la lettre que vous me représentez. On m'a demandé de régler de suite le compte d'Ottlet et ce dernier a quitté l'établissement. Les ouvriers forgerons travaillent généralement à l'entreprise et ils débattent le prix des ouvrages avec moi, le contre-maître et le chef de service. On leur remet un billet fixant le prix du travail à exécuter et s'ils ne l'acceptent pas, ce travail est fait à la journée. Ottlet passait pour un très bon ouvrier et il avait la réputation d'entreprendre les travaux à meilleur marché que les forgerons signataires de la lettre. Je crois que c'est cette circonstance qui a déterminé ces derniers à lui adresser la lettre pour le forcer à quitter.

E. VERSLAG VAN DE RIJKSWACHT TE MORLANWELZ, 1 AUGUSTUS 1873

Tous ces individus (1), à l'exception des neufs derniers, qui n'ont pu être entendus pour cause d'absence, nous ont affirmé avoir signé la lettre en question pour le motif que Ottlet, avant de rentrer à l'établissement où ils travaillaient tous au moment que la lettre a été faite, leur avait bien promis de se comporter comme eux en

(1) De 34 ondertekenaars.

socialiste, c'est-à-dire qu'il ne ferait rien sans leur demander conseil. Mais au lieu d'exécuter sa promesse, qu'il avait fait à sa mode, qu'il les faisait perdre en entreprenant l'ouvrage à meilleur marché qu'eux.

Ils ajoutent que comme ils font, que ce n'est pas les employés qui indiquent les prix de la façon des objets, que c'est eux, et que lorsqu'on ne veut leur donner ce qu'ils demandent par pièce de travail, qu'ils arrêtent.

De sorte qu'ils ont dit que si Outtelet avait continué à l'établissement, qu'ils se seraient tous mis en grève, jusqu'à ce qu'il soit parti.

II. DE UITSPRAAK

Op 30 december 1873 veroordeelde de boetstraffelijke rechtbank van Bergen 32 ondertekenaars, 4 bij verstek, tot 2 maand gevangenisstraf. De twee laatsten, die niet tijdig konden gedagvaard worden, werden op 26 januari 1874 eveneens tot 2 maand verwezen. 14 veroordeelden en het openbaar ministerie gingen in beroep, maar het beroepshof te Brussel bekrachtigde het eerste vonnis op 21 mei 1874.

717. Losse nota in inkt, 3 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Banquet du 3 août 1873, *Au Cercle,* chaus. d'Haecht. *Internationale.*

Le banquet a eu lieu à 4 heures. Il y avait 50 personnes inscrites, mais 43 seulement y ont participé. On a remarqué parmi elles neuf femmes et deux enfants.

Ci-après quelques noms des principaux internationalistes, qui y assistaient: Brismée, Standaert et sa femme, Mondée, Emile Ricard, Minne et sa femme, Verycken, Brasseur, Paterson, Poffé, Debock père et fils, Etienne et sa femme.

Le dîner terminé, Paterson s'est mis au piano pour accompagner les chanteurs.

Outre plusieurs romances, quelques chants démocratiques ont été entendus. Nous citerons: *Un pot-pourri sur la Commune,* chanté par Mondée, *Les aristots,* par Brismée, *Le chant des travailleurs* (commune) par Debock fils.

Les convives se rendirent ensuite *Au Cygne,* où ils arrivèrent vers 8 1/2 heures. Ils montèrent directement à la salle, espérant faire séance, mais celle-ci ne put avoir lieu, tout le monde étant distrait

et trouvant plus d'attrait à s'occuper des sociétés de musique qu'ils entendaient sur la Grand'Place.

Très peu de membres arrivèrent encore. Ce furent Pira, Demoulin, Desaulnier, Debuyser et les filles Lissens.

On chanta pour tuer le temps. Mondée dit une chanson dont le refrain finissait par les mots : „Plus de roi, ni d'empereur !"; Paterson chanta *La Marseillaise de l'Internationale,* Brismée une chanson intitulée *A bas les Jésuites.* A minuit et demi on se dispersa.

Avant le banquet un groupe se trouvait *Au Cygne.* Il était composé de Brismée, Paterson, Verycken, Brasseur, Poffé, Ricard et quelques autres. Il y fut parlé des événements, dont l'Espagne est le théâtre et dont l'on n'avait qu'à se réjouir, les internationalistes gagnant tous les jours du terrain. Contrairement à ce que disent les journaux réactionnaires, Contreras n'est pas prisonnier et ce sera certainement le parti, qu'il sert, qui sortira victorieux de la lutte.

Ils se félicitèrent ensuite des bons résultats du meeting de lundi dernier.

Ci-joint un exemplaire du journal *L'Organe des Marbriers* (1), donnant le compte-rendu du meeting. Flahaut, qui est aussi venu le soir aux *Solidaires,* était porteur de tout un paquet, dont il a fait la distribution.

Celui qui a présidé le meeting (2) et que nous ne connaissions pas est un nommé Cammaert, ouvrier bijoutier.

718. Brief van A. D. Brouet; Luik, 3 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Cher Compagnon,

J'ai attendu jusqu'à ce jour pour voir s'il ne m'arriverait pas des nouvelles du congrès de New-York, mais ne voyant rien venir à la séance dernière du comité, j'ai été chargé de vous faire savoir que, vu le temps qui s'écoule, les menuisiers de Liége étaient d'avis que vous teniez votre congrès sans le concours des Etats-Unis. Cependant vous êtes libres de leur donner communication de la date du congrès de Bruxelles pour le cas qu'ils voudraient envoyer des délégués.

Je crois qu'une singulière coïncidence est la cause que je n'ai pas été répondu, il n'y a pas de doute que c'est à l'instigation du *Conseil général de l'Internationale,* s'il se fait un congrès, s'il a lieu,

(1) Ontbreekt in het dossier.
(2) In de rand : Meeting du 28 juillet.

il est également hors de doute que c'est pour se faire des partisans pour le prochain congrès international, et comme ils reçoivent les journaux socialistes de la Belgique pour savoir ce qui se passe, ils auront su que j'avais voté contre le *Conseil général* lors de ma délégation au congrès belge de Pâques dernier, et n'auront peut-être plus voulu être en relation avec moi.

Donc, il pourrait se faire que si vous leur écriviez, vous en sauriez, vous pourriez connaître quelque chose.

Voici quelques détails sur le compte de notre société : vous vous rappelez le fameux Barbier, le secrétaire qui n'a pas daigné venir faire votre connaissance et celle de nos compagnons lors du congrès de Liége. Il s'était fait autoriser à prendre un abonnement à *L'Internationale* pour le compte de la société, mais comme il le gardait et qu'il ne venait plus aux séances, il lui fut écrit une lettre, que j'ai signée, pour lui signifier de rapporter le journal, s'il ne voulait plus assister aux séances. Alors, il revint, mais ce fut pour me chicaner et m'insulter, disant que je n'avais pas fait mon devoir et que j'avais gaspillé la caisse à organiser la *Fédération universelle,* sans y avoir été autorisé pour en faire profiter les autres sociétés, même voulu en venir à des voies de fait, mais pour éviter les scandales, je me suis contenté de le démentir. Son but était de provoquer la dissolution de la société pour avoir la jouissance tranquille de son journal; ce qui m'a fait le plus de peine, c'est que dans ce moment de réaction, les quelques membres présents semblaient s'entendre avec lui pour me donner tort. Et au risque de voir s'effectuer la dissolution, j'ai donné ma démission au trésorier, et sans me décourager, je fis une reddition générale des comptes et j'ai convoqué une assemblée et j'ai la satisfaction de voir le comité se réorganiser assez bien pour la situation. Après deux invitations réitérées et sans résultat, le triste secrétaire fut remplacé; maintenant on essayait de lui faire restituer le journal, dont il a pris l'abonnement en son nom. C'est vous dire qu'il n'a pas réussi comme il le croyait.

J'ai dit que j'espérais porter de vos nouvelles à la séance de mercredi, 6 courant. Seulement, je désire que votre lettre ne fasse pas mention des détails, que je viens de vous communiquer pour ne pas avoir l'air de faire des cancans, celle-ci devant être lue à la séance.

Je termine en vous donnant les adresses, que je possède, afin que vous puissiez vous mettre en relation avec les différentes sociétés de nos confrères :

Debanke (ou Debanque), rue des Tisserands, n° 9, à Gand.

Pour avoir des renseignements des menuisiers d'Anvers, écrire à L. Dhondt, rue de la Paix, 1, Anvers. Il est également en relation avec le *De Werker,* organe flamand.

Il y a un de nos voisins, un charmant garçon, qui tient la correspondance d'Allemagne pour le journal *L'Internationale,* qui pourra vous être très utile pour des adresses d'Allemagne : c'est Zegers, rue Haute, 23.

P.-H. Hellebrandt, Blindgasse, n° 33, Coln, Allemagne, secrétaire des menuisiers de Cologne.

Pour savoir s'il y a une société de menuisiers à Anvers, vous pourriez aussi vous adresser à Philippe Coenen, Meistraat, n° 6, Anvers.

Appelgarth, charpentier, 113, Stranfondstreet, S.E. Londres.

César Depaepe de Bruxelles pourrait aussi vous donner des adresses.

C. Speyx, secr. corr. 76, S. 5th Avenue, New-York city. Menuisiers, vous pouvez écrire, si vous avez encore des statuts en français, que je vous ai envoyés. Vous feriez bien d'en mettre un sous bande et leur envoyer.

Maintenant voici quelques adresses, auxquelles j'ai envoyé des statuts pour être communiqués aux journaux socialistes :

Duval, chemin des Eaux-vives, 39, Genève.

A. Walter, Elisabethufer, 13, Berlin.

Adhémar Schwitz, Guibel Sanvillier, Jura Bernois (Suisse).

Fréderic Capestro, Marketstreet, 94, Paterson, U.S. Amérique.

Pascal Varischi, Café de la Barrière, 1, à Rimini (Italie).

Arenti, ébéniste, avenue de l'Engonari, 11, Valence.

Francisco Thomas Homadel, Vidrial, 3, Alcoy (Espagne).

Agréez mes salutations cordiales, serrez pour moi la main aux compagnons Piras et Demoulin et un salut fraternel à tous les confrères de Bruxelles. Espérons que nous aurons un bon succès à Bruxelles.

719. Nota in inkt, 4 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 4 août 1873.

La séance s'est ouverte à 10 heures sous la présidence de Flahaut, marbrier.

Rousseau, trésorier, fait le compte de la caisse, lequel accuse une recette de 98 francs et des dépenses s'élevant à 95 francs; reste donc 3 francs disponibles.

Les tailleurs, ne reconnaissant plus le *Conseil Belge* actuel, n'y paieront plus leurs cotisations, qui s'élèvent à 11 fr. 34 (10 centimes

par membre). Ils continueront par l'intermédiaire de Vanderlinden, leur trésorier, à payer leurs adhésions au *Conseil fédéral.*

Rousseau est d'avis qu'il y a lieu de protester au congrès d'Anvers contre le *Conseil belge,* qui n'a pas mis à l'ordre du jour une proposition pour sa suppression.

En présence de la désorganisation déjà avancée de l'*Internationale,* Carion et Flahaut sont d'avis qu'il serait imprudent de faire cette protestation, qui amènerait inévitablement des discussions aigres, dont se réjouirait la bourgeoisie.

Lissens et Kips appuient la proposition de Rousseau et rappellent à cette occasion le congrès de La Haye, où les membres du *Conseil Belge* ont déclaré que les ouvriers n'avaient pas besoin d'être conduits par le *Conseil général,* dont ils cherchèrent l'anéantissement, afin de rester les seuls maîtres en Belgique. Ces discussions étant terminées, le président aborde l'ordre du jour.

Il est constaté que l'encaisse ne permet pas d'envoyer un délégué à Anvers. Flahaut informe que les marbriers payeront leur cotisations dans huit jours. Lissens fait remarquer que les cordonniers doivent aussi de l'argent et les engage à désigner parmi eux le délégué d'Anvers.

Carion fut proposé, mais il refusa sous prétexte que le jour étant mal choisi, il ne pouvait pas abandonner pour cela son travail. Flahaut refusa aussi. Mahieu, admis à l'unanimité, accepta. La discussion de son mandat a été renvoyée à une autre séance.

On se sépare à 11 1/2 heures.

720. Nota in inkt, 4 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 4 août 1873.
Internationale.

Verycken, qui présidait, a ouvert la séance à 9 heures du soir. Faisaient aussi partie du bureau : Brismée, secrétaire, Standaert et Farin, trésoriers, et Brasseur, commissaire. Il y avait en tout 25 membres présents. Le président en manifesta son mécontentement, les *Solidaires,* dit-il, paraissant mieux aimer les amusements de la Kermesse que le soin de leurs intérêts.

Il proposa de reprendre l'ordre du jour de la dernière séance, qui n'avait pu être discuté : „Des idées religieuses, examinées au point de vue social".

Bastin aurait voulu que l'on s'occupât de „L'Ingérence des Prêtres dans les Sociétés". Il a trouvé très mauvais d'avoir donné

le dernier banquet le jour où l'*Internationale* devait avoir une séance, laquelle, par ce fait, n'a pas pu avoir lieu.

Il voudrait voir plus de monde aux séances des *Solidaires* et pour y parvenir il faudrait y admettre le public, qui paierait un droit d'entrée de 10 centimes par personne. Et afin de ne pas être continuellement dérangé par les garçons de l'estaminet, il voudrait voir mettre un tonneau de faro dans la salle des séances.

Colliot le désaprouva tout-à-fait, et Pierron en partie. Ce dernier n'appuya que la proposition d'établir un droit d'entrée pour le public, parce que cela alimenterait la caisse de propagande. Les propositions de Bastin furent ensuite ridiculisées par Brismée, Brasseur et Paterson, et il quitta la salle sans dire un mot de plus.

Après son départ, il fut parlé de lui : les uns croient qu'il perd la raison, les autres voient en lui un envoyé de la Franc-maçonnerie, chargé d'entraver la séance et amener les sociétés ouvrières à former un pacte avec elles.

Tous ces pourparlers ayant pris beaucoup de temps, la discussion de l'ordre du jour a été remise à la séance prochaine. La séance est levée à 11 1/2 heures.

721. Nota in inkt, 6 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Prêt mutuel français. Séance du 6 août 1873 (1).

La séance, présidée par Wormael, a été ouverte à 9 heures. L'objet à l'ordre du jour était : „Propositions d'exclusions".

Des soupçons planaient sur les nommés Asperge et Penet, qui étaient présumés devoir appartenir à un parti hostile au Cercle et à ses idées, et que l'on croit même avoir des relations avec la police.

Peret et Cavalier prirent leur défense et, allant toujours en s'échauffant, finirent par donner leur démission, qu'ils maintinrent malgré l'opposition de l'assemblée, composée d'une quarantaine de membres. La séance fut levée à minuit et demi.

Voici quelques renseignements sur l'organisation du *Cercle du Prêt mutuel français.*

Le président et le secrétaire sont nommés pour la durée de chaque séance, le trésorier est élu pour six mois. Un nommé Duval, demeurant rue de Villers, a fait les fonctions de secrétaire pendant la séance du 6 août, rapportée plus haut.

Il y a pourtant un comité permanent, composé, entre autres, de Cavalier, Peret, Davoust, Mornaert, Trouchon et Gérard.

(1) Bovengeschreven : *A la Bourse,* Grand'Place.

722. C. Speyer, corresponderend secretaris van de centrale commissie van het meubelmakersbedrijf te New-York, aan de Verenigde Timmerlieden te Luik, 8 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Le comité centrale de l'association des ouvriers faisant partie de la fabrication des meubles, aux menuisiers réunis à Liège.

Compagnons,

Le centre provisoire des sociétés du métier nommé ci-dessus recevait au mois de juin la communication du conseil-général de l'association, lui donnant avis, que vous désiriez notre participation à un congrès des menuisiers et charpentiers, qui aurait lieu à Bruxelles au mois d'août ou septembre.

Le centre provisoire a soumis cette lettre à notre congrès, qui était tenu au mois de juillet à Cincinnati et le congrès a chargé le comité central de vous offrir les sympathies cordiales de l'association. En même temps, le congrès a chargé de vous prévenir qu'il est encore impossible à notre jeune organisation de se faire représenter à votre convention et que pour le moment nous ne pourrions pas demander aux membres de notre association qui sont en grande partie sans occupations, de faire de pareils sacrifices.

Cependant, maintenant que nous avons combiné nos forces et nos moyens, nous serons bientôt en état d'aider l'union avec nos frères en Europe.

Jusqu'ici les efforts de résistances, faits par les sociétés des ébénistes, qui existent dans les différentes cités, étant isolés les uns des autres, ont échoués.

Et même à New-York, nous avons dû succomber dans la grande grève pour les 8 heures, l'année dernière, étant sans appui suffisant.

Aujourd'hui les membres de notre association ont compris qu'ils sont impuissants dans la lutte séparée et pour cela ont crée au Congrès à Cincinnati, une organisation fort centralisée, qui ne fera que des démarches bien réfléchies et qui est capable de se défendre.

Le congrès à Cincinnati a adopté une résolution, demandant que l'action commune soit étendue sur tous les pays et pour y arriver, il a autorisé le comité central de se mettre en relation avec les comités centraux des travailleurs des différents pays.

La copie de vos statuts a été lue au congrès, mais le temps manquait pour les discuter. Recevez maintenant, compagnons, l'assurance que nous nous efforcerons toujours d'aider votre mouvement et de vous donner des preuves de fraternité.

Veuillez bien donner connaissance de cette lettre à tous ceux intéressés à votre congrès.

Salut fraternel.

723. Losse nota in inkt, 10 augustus, 1873.

StB., Mt., 5.

Fédération Bruxelloise. Séance du 10-8-73 (*A la Bourse*). *Internationale.*

La séance s'est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence de Mayeu. Les membres composant le bureau étaient : Carion, Patrice, Rousseau et Kips.

L'objet à l'ordre du jour était la discussion du mandat du délégué à envoyer à Anvers. Bastin pense qu'il conviendrait d'envoyer un second délégué au congrès pour représenter la *Section bruxelloise.* Il est d'accord avec Brismée, qui accepterait ce mandat pour proposer la réduction des heures de travail de façon à ce que dans tous les corps de métiers, la journée soit dorénavant de huit heures seulement.

Flahaut est d'avis qu'il ne faut plus s'occuper de ces questions mesquines de journées de travail et de salaires, qu'il faut étudier sérieusement les moyens d'arriver à un renversement complet de l'état des choses actuel, c'est-à-dire à l'abolition et la destruction générale de l'exploitation et de l'oppression.

Bastin, s'obstinant, renouvela sa proposition, mais il fut combattu par Minne, qui parvint à le rendre ridicule au point qu'il quitta la salle sous prétexte d'indisposition.

Le président ayant proposé l'ordre du jour, Minne et Carion lui firent observer que la fédération s'accaparait là une question, dont la discussion n'appartient qu'au *Conseil fédéral.*

Pierron informe qu'un délégué sera envoyé au congrès par l'*Association des Mécaniciens.*

Bauvrie, Lissens, Minne, Carion, Pira, Kips, Rousseau et Mayeu protestent contre cette délégation, une corporation seule n'ayant pas ce droit, à moins de ne point prendre part au vote, ni faire aucune espèce de proposition.

Pierron dit aussi que ce délégué avait pour mission la réduction du travail à 10 heures par jour.

Passant à un autre ordre d'idées, il blâme la manie qu'a le bureau du *Conseil fédéral* de siéger le dimanche. Cela empêche beaucoup de membres de se rendre aux séances ces jours-là, n'y trouvant plus l'intérêt des anciennes réunions où la tribune était accessible à tous.

Minne et Paterson sont du même avis. Le premier propose ensuite de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance l'organisation du cercle de propagande révolutionnaire.

Pira dit que le bureau du *Conseil fédéral* aurait tort de ne pas siéger le dimanche et de céder la place aux orateurs individuels ou à un bureau fictif, l'*Internationale* n'ayant jamais été représentée, comme elle l'est aujourd'hui, par les ouvriers eux-mêmes. Changer l'ordre des choses existant serait retomber dans l'erreur qui a donné naissance à l'idée que l'*Internationale* était conduite par quelques bourgeois, qui avaient bien voulu se mettre à la tête des ouvriers, qui ne pouvaient rien sans eux. Il ajoute que le *Conseil fédéral* ne doit porter à son ordre du jour que des questions de principes, qui seront discutées avec raisonnement et rejeter toute proposition isolée de manière à ne plus entraver les discussions. C'est là, à son avis, le seul moyen de rendre les séances vraiment intéressantes.

Il est appuyé par Lissens, Bauvrie, Kips, Rousseau, Patrice, etc.

La séance est levée à minuit. Il y avait 18 membres présents.

Congrès d'Anvers : Nous avons appris que le congrès aura lieu dans un local situé rue du Paroissien, n° 4 (Parochiaan straat).

724. Losse nota in inkt, 11 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 11-8-73 (*Au Cygne*).
Internationale.

La séance, présidée par Standaert, a été ouverte à 9 1/2 du soir. Bergmans et Brismée étaient aussi au bureau. Les membres présents étaient au nombre de 21.

Personne ne demandant la parole, l'ordre du jour „Les idées religieuses au point de vue social" est renvoyé à la séance prochaine.

Brismée prend ensuite la parole pour ramener l'attention sur le compte-rendu, que le journal de l'*Association des Marbriers* a publié du dernier meeting, où fut examinée la question de l'ingérence des prêtres dans les associations ouvrières. Ce numéro ne pourrait, dit-il, assez être lu et il propose d'organiser immédiament une souscription pour permettre l'impression d'un millier d'exemplaires à distribuer parmi les ouvriers. Cette proposition est accueillie et plusieurs membres se font inscrire, séance tenante, pour des sommes variant de 50 cs. à 2 frs.

Sur la proposition du Français Dauvilier, une souscription est aussi ouverte en faveur du nommé Colliot, Français aussi, qu'il re-

présente comme l'un des membres les plus dévoués des *Solidaires*. Ce Colliot est dans le dénuement et ne peut être secouru par le *Cercle du Prêt mutuel français* avant d'avoir versé à la caisse de cette société une somme de 10 francs, exigible aux termes des statuts. Une somme de fr. 6,50 est réunie; Bergmans la complètera et ses avances lui seront restituées à la prochaine séance.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

725. Losse nota in inkt, 12 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 12-8-73 (*A la Bourse*).

La séance est ouverte à 9 1/2 heures sous la présidence de Pira.

Sont présents : Lissens, Carion, Patrice, Mayeu, Vanderlinden, Rousseau et Paterson.

Ordre du jour : discussion d'un mandat impératif pour le délégué au congrès d'Anvers.

Ce mandat est discuté dans l'ordre des articles, dont aura à s'occuper le congrès :

1° „Programme du socialisme révolutionnaire".

Il est donné carte blanche au délégué, le *Conseil fédéral* ne doutant pas que le délégué (Mayeu) fera tout ce qui lui serait possible pour que ce programme soit formulé à l'entière satisfaction de l'*Internationale,* c'est-à-dire en faveur de la classe ouvrière.

2° „Les Impôts".

Le président (Pira) dit qu'il lui paraît superflu de voir figurer les impôts à l'ordre du jour, attendu que dans un avenir prochain, ils devront disparaître.

Carion réplique en disant que cette question n'a pas encore été examinée et que, par conséquent, on ne peut la juger quant à présent. Il ajoute que, quoiqu'il en adviendra et quel que soit le système de gouvernement, les impôts devront être maintenus par la raison que tout peuple, pour faire face à ses dépenses générales, doit se créer des revenus.

Pira combat cette manière de voir, et à son avis, les impôts doivent être supprimés absolument. Les revenus des propriétés communales doivent suffire pour solder toutes les dépenses. Le conseil décide que le délégué ne prendra aucune part à la discussion de cet article.

3° „Les services publics".

Le délégué ne prendra non plus, aucune part à la discussion de cet article.

4° „Révision du règlement de la *Fédération belge*".

Carion, Lissens et Rousseau prennent part à la discussion. Ils sont unanimement d'avis que le délégué doit s'opposer au maintien du *Conseil Belge,* qui s'est arrogé le droit de gouverner toutes les associations de l'*Internationale* et ne tient aucun compte de leurs observations ou leurs conseils.

Le mandat du *Conseil Belge* expirant au mois de septembre prochain, il faut absolument, qu'après cette date, il prenne siége dans une autre ville.

Il serait à désirer aussi que le journal *L'Internationale* soit imprimé dans une autre ville que Bruxelles, où l'éditeur en fait un objet de spéculation en publiant à son profit, des annonces, qui prennent la place d'articles de fond, qui feraient énormément de bien au parti démocratique.

D'un autre côté, ce journal, négligeant les affaires de la Belgique pour ne s'occuper que de ce qui regarde les associations françaises, en publiant toutes les communications venant de France, il y a lieu de lui retirer le subside dont il jouit actuellement.

Ces propositions sont adoptées et il est décidé que le délégué les communiquera au congrès. Il fera ressortir en même temps la funeste influence, que le *Conseil Belge* a exercé sur les associations, dont il a provoqué la désorganisation au point de faire péricliter sensiblement l'*Internationale.*

5° „S'il y a lieu d'insérer dans *L'Internationale* tous les règlements, qu'il plaira aux diverses corporations d'envoyer à la rédaction".

Lissens est d'avis qu'il y a lieu de proposer l'insertion au journal de tous les règlements des sociétés affiliées à l'*Internationale.* Jusque maintenant, on s'est trop occupé de sauvegarder les intérêts de l'imprimeur en le laissant disposer à son gré du cadre du journal. Toute considération particulière quelconque doit être écartée pour n'avoir en vue que les intérêts de l'*Association internationale* et de ses membres.

Il est décidé que le délégué au congrès y parlera dans ce sens.

6° „De la nécessité d'avoir un membre indépendant dans le bassin de Charleroi, qui serait rétribué par toute la fédération belge, afin de pouvoir faire une propagande active et à l'abri des taquineries des patrons".

D'après Carion, il n'y a pas lieu de prendre cette proposition en considération et le conseil décide que le délégué s'abstiendra de voter

en déclarant que le *Conseil fédéral* n'a pas les moyens d'intervenir dans la dépense, qu'occasionnerait l'entretien de ce membre à Charleroi.

7° „Nomination d'un délégué au 6e congrès international".

La caisse étant vide, Lissens propose de déclarer qu'il ne sera pas envoyé de délégué au 6e congrès.

Mayeu fera cette communication et s'abstiendra également de prendre part au vote sur cet article.

La séance est levée à minuit.

726. Losse nota in inkt, 15 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès d'Anvers. Séance d'ouverture, vendredi 15 août 1873. *Internationale.*

La séance de réception a commencé à deux heures de relevée. Il a été procédé immédiatement à la vérification du mandat des délégués présents, qui étaient les suivants :

Bassin du Centre : Chapeau;
Verviers : Bastin;
Liége : Mahieu;
Bruxelles : Mayeu;
Merxem : Vandevelde;
Gand : Beyle:
Anvers : Coenen;
Charleroi : Dricot et Warnotte;
Ansival : Vieillevoie;
Châtelineau : Rumont.

Ceux qui s'y trouvaient sans mandat étaient : Vanes, de Liége; Standaert, Verycken, Brasseur, Pira et Paterson, de Bruxelles; Vandenabeele, D'Hondt et une douzaine, environ, d'autres membres d'Anvers.

La discussion est ouverte à trois heures sous la présidence de Coenen, d'Anvers. Les fonctions de secrétaire sont remplies par Vandenabeele.

Verycken donne lecture d'une lettre qu'il dit venir de l'Espagne, mais dont il n'a pas fait connaître l'auteur, lequel s'attache à réfuter comme fausses, les assertions des journaux réactionnaires et ajoute qu'il voit avec plaisir qu'en Belgique on se remue pour faire de la propagande en faveur de la cause sociale que l'on a embrassée.

Une lettre dans le même sens aurait également été adressée de l'Italie.

L'ordre du jour étant abordé, il est décidé que l'on ne s'occupera des trois premiers articles qu'après la discussion des suivants. Il est donc passé à l'examen du quatrième, qui porte sur la révision du règlement de la *Fédération belge.*

Sur la proposition de Chapeau, agissant au nom du Bassin du Centre, l'article 1er de ce règlement est revisé dans la forme, qu'il a demandée. Il est encore procédé à la révision des articles 2, 3 et 4, mais plusieurs membres ayant fait remarquer que la discussion de ces articles va faire perdre un temps précieux, il est décidé qu'une commission Liégo-Verviétoise réunira les propositions, qui seront envoyées par les autres localités et procèdera au remaniement complet de ce règlement.

L'examen de l'art. 5 (s'il y a lieu d'insérer dans *L'Internationale* tous les règlements, etc., etc.) donne lieu à une longue discussion après laquelle il est décidé que le journal *L'Internationale* insérerait les règlements de toutes les fédérations affiliées à l'*Internationale.*

La discussion de l'art. 6 est très animée. A 7 heures elle n'était pas terminée. Nous ne connaissons pas encore ce qui a été décidé et si la proposition de placer un membre indépendant à Charleroi est adoptée.

Dans un prochain rapport, nous donnerons un compte-rendu plus détaillé et entièrement exact de cette séance.

A huit heures et demie, ce soir, il y aura un meeting à l'établissement enseigné *A St-Sébastien,* rue Poids-de-fer, où a aussi lieu le congrès.

727. Nota in inkt, 15 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès d'Anvers (suite).

Dans notre dernier rapport, nous avons rendu compte de la discussion des articles 4 et 5, ainsi que d'une partie de celle à laquelle a donné lieu l'examen de l'article 6 de l'ordre du jour.

La parole est ensuite donnée à Brasseur, qui informe que l'*Association des Mécaniciens* a décidé de proposer Warnotte pour remplir le mandat indépendant, que l'on propose de créer pour le bassin de Charleroi.

D'Hondt, d'Anvers, est d'avis que ce membre indépendant à Charleroi, quel qu'il soit, ferait plus de tort que de bien et qu'il

arriverait ce qui a déjà eu lieu : c'est que l'effet serait contraire à celui que l'on en attend.

Chapeau, pour le bassin du Centre, défend la proposition à l'ordre du jour, mais combat la candidature de Warnotte. Il faut que ce membre indépendant possède les deux langues usitées parmi la classe ouvrière carolorégienne.

Sur la proposition de Bastin, Standaert et D'hondt, l'art. 6 est adopté en principe, mais il est décidé que l'on attendra le prochain congrès pour le choix du membre à envoyer à Charleroi.

Cette première séance est levée à 7 heures.

728. Nota in inkt, 15 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Meeting anversois *Au St-Sébastien,* rue Poids-de-fer, le 15-8-73.

Le meeting, auquel assistent environ 500 personnes, est ouvert à 9 h. du soir sous la présidence de Coenen, qui fait connaître l'ordre du jour, roulant sur l'*Internationale* et ses adversaires.

Après avoir exposé succintement la situation de l'*Internationale* en Belgique, Coenen aborde les événements d'Espagne, où les affiliés luttent avec ardeur pour l'affranchissement des travailleurs et arrêter les crimes et atrocités des carlistes. Parlant ensuite de la religion, il est souvent interrompu, et obligé de terminer en engageant les ouvriers à s'abstenir de toute manifestation contre la visite du Roi à Anvers.

S'adressant alors aux Flamands, qui avaient protesté parce qu'il s'exprimait en français, il les engage à n'interrompre aucun orateur, parlant la langue qui lui est familière. Mais il fut de nouveau interrompu par des individus, qui crièrent ne pas vouloir entendre le français.

D'hont prit ensuite la parole et dit à peu près la même chose que Coenen, mais seulement en ce qui concerne l'*Internationale.*

Vint ensuite un nommé Jéroska, que l'on dit être un ex-petit-frère de la doctrine chrétienne. Il combattit l'*Internationale,* en faisant remarquer qu'elle promettait beaucoup, mais ne tenait rien et n'offrait pas de garantie de sécurité. Il défendit aussi les catholiques espagnols, mais fut interrompu souvent par des cris de *Mensonges, A bas la Calotte, etc., etc.*

Un internationaliste du nom de Magherman tâcha de ridiculiser Jéroska et promit tout ce qu'on voulait de la part de l'*Internationale.* Après qu'eurent parlé Verycken, Vandenabeele, Callewaert et Janssens, tous en faveur des principes internationalistes, et qui furent

beaucoup applaudis, un catholique, qui essaya de les combattre en leur opposant la religion, fut hué de telle sorte qu'il abandonna la tribune. Il fut reçu dans la foule par des cris de *A bas la calotte.*

Ce fut Magherman, qui clôtura le meeting en déclarant que les internationalistes s'abstiendraient d'aller recevoir le Roi, qui pour eux ne comptait plus.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

729. Losse nota in inkt, 16 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

[Congrès d'Anvers] (Suite). Séance du 16-8-73.

La séance qui a eu lieu au même local, est ouverte à 9 heures du matin, sous la présidence de Coenen.

Examen de l'art. 7 de l'ordre du jour : nomination d'un délégué au 6e congrès.

Bastin, Chapeau et Verycken estiment qu'il est nécessaire de le choisir parmi les membres présents. Après une discussion entre plusieurs membres, notamment sur l'article „frais, résultant de cette délégation", Verycken est proposé et admis à l'unanimité.

Verycken accepte et demande la parole pour une communication importante. Il rapporte que lors d'un meeting, qu'il a été chargé d'organiser dans le Borinage, il avait trouvé un local dans l'établissement d'une demoiselle Wuillot à Pâturages, mais que l'autorité de l'endroit, après avoir fait arracher les affiches, annonçant ce meeting, avait défendu à la demoiselle susdite de prêter son établissement à cette occasion.

Il propose, en conséquence, de prendre des mesures pour éviter pareil mécompte à l'avenir et invite à suivre l'exemple donné, il y a peu de temps à Frameries où un engagement avait été contracté entre les organisateurs d'un meeting et le propriétaire d'une vaste salle. Aux termes de ce document, la partie qui manquerait à sa promesse paierait à l'autre un dédit de 100 francs.

Il est décidé ensuite que le prochain congrès aura lieu à Gand, le 25 décembre prochain. L'ordre du jour portera sur : 1° Le transfèrement du *Conseil Belge,* qui devra s'effectuer à la date du 1er janvier 1874; 2° Reddition des comptes du journal et du conseil, et 3° Nomination des membres de ce conseil.

Les fédérations sont invitées à faire parvenir au *Conseil fédéral* la teneur des articles qu'elles désirent voir ajouter à l'ordre du jour.

Sur la proposition de plusieurs membres, il est décidé que les fédérations qui ne pourront pas supporter les frais de déplacement

de leur délégué au congrès, le feront connaître au *Conseil fédéral,* qui interviendra efficacement dans la dépense.

Le commencement de l'ordre du jour, qui avait été renvoyé à la fin, est ensuite repris : art. 1er „Programme du socialisme révolutionnaire".

Verycken fait observer que ceux, qui avaient entrepris de faire un projet de programme, n'ont rien fait du tout.

Mayeu dit, qu'au contraire, Bastin en a fait un qu'il dit très complet et qu'il suffira d'envoyer à ce dernier un télégramme pour qu'il vienne immédiatement le présenter au congrès.

Il ajoute que Puissant a aussi élaboré un travail semblable, mais que son nom ayant figuré dans le journal, le chef de la sûreté publique lui a intimé l'ordre de cesser toute participation aux associations de l'*Internationale,* sous peine d'expulsion.

Bastin, de Verviers, dit que ce travail doit être fait par des ouvriers, lesquels sont seuls à même de comprendre leurs intérêts et d'y mettre toute la célérité désirable. Il rappelle le retard apporté par Vandenabeele à la traduction, dont il avait été chargé, de la dernière circulaire adressée aux militaires. Il est d'avis qu'il faut plus d'activité dans la propagande afin de ramasser de l'argent pour pouvoir, au temps donné, lancer les hommes dans la lutte.

Après une longue discussion, il est décidé que ce programme sera rédigé par toutes les fédérations, qui enverront le résultat de leurs travaux au *Conseil Belge* avant le 15 octobre 73. Verycken demande ensuite à dire quelques mots sur les services publics.

Il dit que dans l'avenir, c'est-à-dire après le triomphe de l'*Internationale,* l'administration de la police proviendra des diverses sociétés, que les médecins appartiendront également aux sociétés et seront retribués par la commune. Les navires, etc. seront la propriété des travailleurs, qui, réunis en sociétés, veilleront aux intérêts de tous. A son avis, le service des postes est celui qui soit actuellement le mieux organisé, mais il devra également être fait par des travailleurs en société.

Bastin estime que toutes ces choses ne pourront se faire en peu de temps. Parlant des impôts, il dit que l'eau et la lumière étant les propriétés de tous, ces choses ne pourront se faire payer. Quant aux machines à vapeur, il faudra que ceux, qui les exploitent, payent proportionnellement à la force motrice. Le terrain devra être partagé entre tous les citoyens qui paieront chacun une certaine somme à la commune.

Vielvoie n'est pas partisan des impôts. La prochaine révolution devra les abolir radicalement.

Mahieu est d'avis que l'argent restant dans les mains des possesseurs, il faudra d'abord agir sans brusquerie, la révolution ne pouvant, apparemment, éclater en même temps et produire les mêmes résultats partout.

Verycken est contraire à toute transaction et dit que si l'on ne veut retomber dans des non-réussites, il faut ôter tout privilège et déclarer la propriété collective sous la gestion de la commune. Lorsque l'instant sera venu, dit-il, chacun prendra ce qui lui est nécessaire et paiera suivant la place qu'il occupera.

Cette séance est ensuite levée. Il est midi.

730. Nota in inkt, 16 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

[Congrès d'Anvers] (Suite). Séance du 16-8-73.

Cette séance a lieu rue des Paroissiens, 4. Elle est ouverte à 4 heures de relevée sous la présidence de Mahieu, Richard. Aucun délégué d'Anvers n'est présent.

Verycken, délégué au congrès qui doit avoir lieu bientôt à Genève, demande à examiner l'ordre du jour pour ce congrès. Il propose à l'assemblée de se rallier aux idées émises par les fédérations présentes au congrès de St-Imier (Suisse), qui préconisaient toutes un système d'autonomie pour les fédérations et les sections. Ceci est admis à l'unanimité. Le 2° article de cet ordre du jour, la révision des statuts généraux, n'a plus besoin d'examen. Quant au 3°, qui est la grève générale, il y a lieu, surtout, de le maintenir. Bastin est d'avis que les grèves partielles ne donnent que très peu de résultats et qu'il y a lieu de concentrer tous les efforts pour parvenir à une grève générale et complète, d'où sortirait inévitablement une révolution, qui éclaterait simultanément sur plusieurs points.

Brasseur émet quelques doutes à ce sujet, l'*Internationale* n'étant pas assez nombreuse.

Dricot dit que dans le bassin de Charleroi les grèves partielles ont fait beaucoup de bien.

Verycken n'est pas de cet avis. Si les grèves partielles ont fait augmenter les salaires, elles ont aussi fait augmenter la valeur des produits de façon que la situation reste la même. Répondant à Dricot, il dit que si les ouvriers de Charleroi gagnent davantage aujourd'hui, c'est qu'ils peuvent travailler aussi longtemps qu'ils veulent.

Mahieu Richard dit que les grèves partielles ont fait du bien en ce sens qu'elles ont non seulement abouti à une augmentation de salaire, mais encore à éclairer les ouvriers sur les nécessités d'une

grève générale. La grève générale est admise à l'unanimité, à l'exclusion totale des grèves partielles, qui n'auront plus lieu qu'en cas d'absolue nécessité ou de légitime défense contre les prétentions des patrons.

Sur la demande de Verycken, il est décidé que celui-ci demandera que le bureau pour la vérification des mandats au congrès de Genève soit formé d'un délégué par région. Il lui est donné carte blanche pour ce congrès, à la condition qu'il soutienne l'autonomie des fédérations, etc.

Sur la proposition de Vanes, il est voté une protestation contre l'absence des délégués d'Anvers.

Le mandat pour le délégué de Genève est ensuite rédigé par Bastin, qui le signe de concert avec Chapeau, Mahieu, D'hondt, Warnotte et Mayeu.

Le congrès est terminé à 7 heures du soir.

731. Nota in inkt, 16 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Le congrès terminé, quelques délégués ont tenu une séance secrète. Y ont assisté : Bastin de Verviers, Verycken, Chapeau, Mahieu et Vannes. Les autres ne purent absolument pas y participer.

Ils disaient avoir des communications à se faire à propos du journal. Il nous a été tout-à-fait impossible de connaître quelque chose de ce qui a fait l'objet de leur entretien.

Nous croyons savoir qu'outre Verycken, qui a été désigné pour le congrès de Genève, Vandenabeele y ira aussi, mais à ses frais. Il représentera la Hollande et la fédération Anversoise.

Un nommé Magnitte (?) représentera le bassin de la Vesdre. Dave ira probablement aussi. Chapeau va engager la fédération du Centre à en nommer un.

732. Nota in inkt, 19 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Enterrement d'un Solidaire.

Internationale.

Mardi, 19 août, à 5 heures de relevée, a eu lieu l'enterrement d'un nommé Emile Spingler, teinturier en peaux, demeurant rue Heyvaert, n° 5, à Cureghem.

Il y avait une cinquantaine de membres présents au cortège. Parmi eux se trouvaient Verycken, Van Ramdonck, Brismée, Ricard, Colliot, Mercier, Standaert, Paterson, Schoy, Brasseur, Pierron, Rotmeyer, Desaulnier, Cats, Bergmans, Melchior et Maetens, le beau-frère du défunt.

Arrivé au cimetière du Scheutveld à 5 1/2 heures, le corps fut déposé dans un caveau de famille. Verycken dit quelques mots, dans lesquels il retraça rapidement la vie du défunt, mort à l'âge de 22 ans, au moment où il entrait seulement dans la vie utile. Il ajoute que Spindler n'avait adopté que depuis peu de temps les principes de la libre pensée et de la solidarité, et que, malgré cela, il avait été assez inspiré de ses devoirs pour repousser énergiquement un prêtre qui, introduit par sa belle-mère, avait eu l'audace d'approcher de son lit.

Un des beaux-frères du défunt (pas un Solidaire) fit aussi un petit discours, dans lequel il priait l'Etre suprême de recevoir le mari de sa sœur parmi les élus.

733. Nota in inkt, 19 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Conseil fédéral. Séance du 19-8-73, *A la Bourse.*

La séance est ouverte à 10 heures du soir sous la présidence du tailleur Kips. Etaient présents : Carion, Mayeu, Paterson, Pira, Rousseau et Lissens.

Mayeu dit quelques mots du congrès d'Anvers. Tous furent très mécontents des résolutions, qui y furent prises.

Le délégué n'ayant pas encore rendu compte de l'exécution de son mandat, il a été décidé que cet objet serait porté à l'ordre du jour de la séance de mardi prochain.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

734. Nota in inkt, 19 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle d'Etudes sociales.

Ce cercle en est toujours au même point. Ses membres ne se réunissent plus, espérant voir bientôt un changement au sein de cette association, qui donnerait aux internationalistes individuels le loisir d'assister à ses séances le dimanche.

Ayant rencontré quelques Français, parmi lesquels : Davoest, Asperge, Lucas, Mornaes et autres encore, nous nous enquîmes de la cause du silence régnant en ce qui concerne le *Cercle d'Etudes sociales,* et il nous fut répondu que c'était le fait du trésorier, Gérard, qui s'obstinait à ne pas vouloir convoquer les membres pour proposer la dissolution, qui a été demandée à la dernière assemblée. Ce Gérard s'était enfin décidé et la séance attendue aurait lieu définitivement le 27 août, à 9 heures du soir, *A l'Eperonnier.*

735. Nota in inkt, 25 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Fédération Bruxelloise. Séance du 25-8-73 (*A la Bourse*).

La séance, sous la présidence de Pellerin, s'est ouverte à 9 1/2 heures du soir. Les membres présents au bureau étaient Mayeu, Kips et Carion.

La parole fut donnée à Paterson, qui avait préparé, pour le *Conseil fédéral,* le compte-rendu du congrès d'Anvers. Ce travail, très bien détaillé, a été approuvé à l'unanimité.

Minne demanda ensuite à discuter les moyens d'arriver à une réorganisation de l'*Internationale,* qui à Bruxelles, périclite d'une manière sensible. Il est désolé d'avoir constaté que la fédération ait dû s'abstenir au congrès d'Anvers, de tout ce qui avait rapport aux contributions. Il termina en accusant les tailleurs de ne plus reconnaître le *Conseil fédéral Bruxelles,* attendu qu'ils payaient leurs cotisations directement au *Conseil fédéral Belge.*

Carion crut devoir relever cette accusation et dit qu'en présence d'une décadence visible et pour ne pas être exposés à payer double contribution, les membres composant son association avaient décidé de payer directement à ceux qui devaient l'être.

De là discussion tapageuse : Brasseur, Pierron, Standaert et Verycken se prononcent d'une manière énergique contre les agissements des tailleurs.

Kips et Carion défendent leur association en disant qu'en agissant ainsi, elle n'a fait que suivre l'exemple donné par les marbriers, les mécaniciens et même le *Cercle des Individuels* (ceux qui ne font partie d'aucune corporation), qui ne se font pas représenter au *Conseil fédéral Bruxellois.*

Verycken, ripostant, dit que les tailleurs n'ont rien à voir dans ce que fait le *Cercle des Individuels,* qui est maître de ses actions.

Brasseur, au nom des mécaniciens, dit que les délégués de leur association ne voulaient plus se rendre aux séances du *Conseil fédéral,*

parce que celles-ci ne commençaient, le plus souvent, que 2 ou 3 heures après l'heure indiquée.

Pellerin, Mayeu, Kips, Carion, Minne et Pira firent remarquer que si le *Cercle des Individuels* voulait continuer à faire partie de l'*Internationale,* il devait se faire représenter au *Conseil fédéral.* Verycken fait observer que cette décision n'a pas encore été votée.

Demoulin ayant ensuite proposé d'organiser un meeting en vue des prochaines élections pour le *Conseil des Prud'hommes*, n'obtint pas de réponse.

Depaepe, ayant demandé la parole, dit qu'il est temps que l'*Internationale* se réorganise, qu'il y a un an que toutes les séances sont désertes à cause de continuelles chamailleries. Il faut que le règlement de la fédération soit revisé, que le *Cercle des Individuels,* les mécaniciens, etc., s'y fassent représenter, et que les séances du dimanche soient consacrées exclusivement à l'examen des questions de principes.

Il propose, en outre, que dans l'avenir, le président ait pour mission de retirer la parole à tout orateur soulevant une question personnelle.

L'heure étant assez avancée, le président déclare que les propositions de Depaepe seront examinées à la séance prochaine et qu'il espère bien arriver à une entente parfaite.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

736. Nota in inkt, 25 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 25-8-73 (*Au Cygne*).
Internationale.

Cette séance n'a pu avoir lieu faute d'un nombre suffisant de membres présents. Ils étaient environ une vingtaine, qui se tinrent, néanmoins, dans le local jusque 11 heures du soir. Vers la fin Verycken donna lecture de la lettre lue au congrès d'Anvers et venant d'Espagne. Après quoi, ils se séparèrent tous.

737. Nota in inkt, 26 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Conseil fédéral. Séance du 26-8-73 (*A la Bourse*).

Onze membres présents. La séance est ouverte à 9 1/2 heures du soir par Kips, qui préside.

Bergmans donna lecture d'une lettre datée d'Ansival, le 24 ct, par laquelle on informait que 140 tisserands s'étaient mis en grève depuis dimanche dernier, à l'issue d'un meeting, qui s'y était tenu à la suite de certaines exigences d'un fabricant. Cette lettre ne s'explique pas à ce sujet. Elle ajoute seulement que 7 à 8 ouvriers étaient restés à l'ouvrage dans le principe, mais qu'actuellement il n'y en a plus que 3 ou 4. On y est certain de triompher.

Le président Kips propose ensuite de décider quelle serait l'attitude à prendre par le Conseil vis-à-vis des associations, qui n'avaient pas encore payé leur cotisation. Ceci amena une assez vive discussion.

Pira démontra que le *Conseil fédéral* était réduit à l'impuissance depuis que les cotisations des affiliés avaient été diminuées, et qu'avec les 30 centimes, que chaque membre paie par an, le *Conseil fédéral* ne peut rester subsister, attendu qu'il doit payer 10 cs au *Conseil Belge* et 10 cs pour le journal.

Kips répondit que l'*Association des Tailleurs* n'avait nulle envie de voir augmenter les contributions, qu'au contraire, elle se retirera peut-être du *Conseil fédéral.*

Pira, Lissens et Mayeu protestèrent contre les paroles de Kips, disant que les tailleurs offensaient l'*Internationale* en prenant de telles déterminations.

Kips répondit qu'il était fatigué du désaccord, qui régnait dans l'*Internationale.*

Lissens, ayant demandé de passer à l'ordre du jour sur ces discussions, proposa une mesure envers les marbriers, qui ne payaient pas.

Il fut décidé que Kips et Patrice se rendraient jeudi, à 9 heures du soir, à leur chambre syndicale, rue St-Ghislain, 17, à l'effet de réclamer le paiement au comité, qui doit s'y réunir.

Sur la proposition de Pira, on s'occupera dans la séance prochaine des candidats au *Conseil des Prud'hommes.*

La séance est levée à minuit.

738. Losse nota in inkt, 27 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle français d'Etudes sociales. Séance du 27-8-73. (*A l'Eperonnier*).

Internationale.

La séance, présidée par Dardael, s'est ouverte à 9 heures du soir.

Après avoir donné lecture de l'ordre du jour, qui portait le projet de dissolution, le président demanda à l'assemblée, composée

de 15 membres, de nommer un secrétaire. Ce fut Sellier, qui remplit ces fonctions.

La parole fut ensuite donnée à Gérard, trésorier, qui s'exprima à peu près en ces termes :

„Depuis quelques temps nous constatons l'absence aux séances de la grande majorité des membres. Nous devons attribuer cela à ces causes : d'abord un désaccord survenu à la suite des discussions à propos de Pérachon et Failly. Ce dernier ayant annoncé une conférence, qui aurait duré 4 ou 5 soirées, fut combattu par le premier, auquel se joignirent quelques autres qu'effrayèrent la longueur de la conférence annoncée. Cet incident, ramené souvent sur le tapis, donnant lieu à des discussions sans fin, il fut décidé que l'on renoncerait aux conférences. Perrachon et Failly quittèrent le Cercle, d'autres ne s'y firent plus voir, et la saison d'été a beaucoup contribué à faire déserter les séances; c'est au point que 4 ou 5 fidèles, fatigués à leur tour, proposèrent la dissolution du Cercle."

Gérard déclare ne pas être partisan de la dissolution, attendu, dit-il, que c'est ici le seul local où les réfugiés français puissent se réunir sans être inquiétés, apprendre à se connaître, se rappeler le passé et étudier en commun les questions sociales. Il pense qu'il conviendrait d'ajourner les réunions jusqu'au mois d'octobre. Il donnerait alors, dans la première séance, une conférence très courte, dans laquelle tout membre pourrait prendre la parole, discuter et combattre même le conférencier. Il termina en disant que les membres se découragèrent à la suite des démissions données par Perrachon, Failly et Puissant, mais que pour lui, sachant que dans ces séances, on ne s'occuperait que des questions sociales et non de soulèvements ou prises d'armes, il est certain que le gouvernement n'y verra rien de mal, quoiqu'ils fussent réfugiés politiques.

Amouroux et Dardael appuyèrent Gérard et furent pour l'ajournement.

Après quelques observations de Sellier, Mornaest, Stibulocsky, Goulard, Gourdin et Menart, l'ajournement fut mis au vote et rejeté par 7 voix contre six.

Il fut donc décidé que le Cercle serait dissous et que l'encaisse serait partagé entre les membres.

Gérard se mit en devoir de remettre à chacun ce qui lui revenait. Sellier, Paterson et Verleen déclarèrent laisser leur part, comme don anonyme au Cercle du crédit mutuel.

Les membres non présents peuvent réclamer au trésorier, jusqu'au 1er octobre, ce qui leur revient. Après cette date, l'encaisse restant sera versé au Crédit mutuel.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

739. Verslag van een officier van politie te Brussel, 27 augustus 1873.

StB., Mt., 5.

Il y a eu hier soir à 9 heures réunion de communards *A l'Eperonnier.*

Ils étaient 12 à 15. J'y ai remarqué M. Gérard, Monaste, Lucas et Fontaine Adolphe.

L'homme au nez rouge n'est pas venu et je crois même que les participants à cette réunion sont d'un parti opposé au soi-disant Ricard.

La réunion s'est terminée à 10 1/2 heures. Tous sont sortis de l'estaminet et après un entretien de quelques minutes sur la rue, se sont séparés.

J'ai suivi avec Boufféliau deux individus qui se trouvaient avec Monnaste, l'un demeure dans la même maison rue des Secours, 18, et se nomme Sellier (professeur); l'autre doit demeurer rue St Lazarre, 17, et se nomme Berlin.

740. Losse nota in inkt, 1 september 1873.

StB., Mt., 5.

Fédération Bruxelloise. Séance du 1 septembre 73 (*A la Bourse*). *Internationale.*

Le président Mayeu ouvre la séance à 10 heures du soir.

A l'ordre du jour était la proposition de Demoulin, relative au *Conseil de Prud'hommes.* Kips dit qu'il a été reconnu que les ressources du Conseil ne permettent pas d'intervenir efficacement dans la question.

Dewit, tailleur, ne voit pas la nécessité de s'occuper du *Conseil de Prud'hommes* aussi longtemps que subsisterait l'art. 1781 du code civil. Il voudrait que les corporations s'entendent pour qu'à un moment donné, tous les ouvriers, réunis sur la Grand'Place, déclarent hautement ne plus vouloir travailler avant l'abolition de la loi sur les livrets. Ces derniers seraient brûlés, séance tenante.

Pira pense que cela ne serait pas praticable, devant amener une longue grève, qui aurait promptement raison des caisses de résistance.

Schoy est du même avis.

Pellerin dit qu'il ne voit pas comment l'*Internationale* veut s'occuper de cette question. Si, dit-il, après des luttes acharnées, la fatigue de nos membres et l'épuisement des caisses de résistance, nous par-

venons à faire abolir les livrets et l'art. 1781, nous ne serons pas plus avancés qu'aujourd'hui et nous donnerons à nos exploiteurs l'occasion de nous répondre qu'ils ont fait beaucoup pour améliorer notre position. Ce n'est pas de l'art 1781, que nous devons nous occuper, mais bien de l'abolition de toutes les lois, qui existent au détriment de la classe ouvrière.

Le président, passant à l'ordre du jour, propose de s'occuper de la réorganisation.

Kips ne voit qu'un moyen, c'est de remettre, comme cela avait lieu précédemment, les séances du *Cercle des Individuels* au dimanche.

Après quelques observations de différentes parts, il est décidé que cette question sera examinée par un congrès tenu par les différentes corporations.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

741. Losse nota in inkt, 1 september 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Conférence par un sieur Galoppin. Le 1[er] septembre 1873. (*Au Cygne*). Physiologie.

Internationale.

La conférence annoncée a commencé à 9 1/2 heures. Il y avait environ une centaine de personnes présentes, parmi lesquels nous avons remarqué Brismée, Standaert, Flahaut, Schoy, Pira, Depaepe, Streens, Ricard, Mondée, Devillers, Colliot, Melchior, Mercier, Demoulin, Driesmans, Pierron et Bergmans.

Le conférencier était muni d'un mannequin en liége pulvérisé, ainsi que de quelques autres objets, notamment des crânes d'animaux, tels que chats, ours, lions, singes, etc.

Il débuta en démontrant à l'assemblée la composition anatomique du corps humain et s'attacha surtout à l'examen du crâne, dont il découvrit les différentes bosses, qu'il dénomma scientifiquement, et fut amené ainsi à prouver matériellement que l'homme est constitué de manière à devoir s'instruire, développer des idées, etc., etc.

Le travail de l'esprit, dit-il, en terminant, est surtout nécessaire pour que les cerveaux ne soient point vides au moment où les peuples entreprendront la lutte à laquelle ils s'apprêtent et afin qu'ils puissent tenir tête.

Avant de se retirer, il engage vivement les membres présents à assister encore aux conférences et à être assidus aux séance du Cercle.

Le conférencier a été souvent applaudi pendant le cours de sa conférence notamment après avoir parlé de la lutte à laquelle les peuples s'apprêtent.

La séance est terminée à 11 heures.

742. Losse nota in inkt, 8 september 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance annoncée pour le 8-9-73.
Internationale.

Cette séance n'a pas eu lieu. Les membres présents n'étaient pas en nombre. Se sont trouvés attablés ensemble dans la salle d'estaminet du *Cygne :* Brismée, Bergmans, Forin, Paterson, Mercier, Demoulin et Brasseurs.

Une conversation s'étant engagée, Brismée fit observer que le comité de propagande ne donnait plus signe de vie et que s'étaient, au contraire, les membres qui le composaient, qui se voyaient le moins aux séances.

Un individu, dont nous ne connaissons pas le nom, remarqua que, cependant, il y avait du mouvement dans la libre pensée, attendu qu'il est question d'un projet de fédération des sociétés, qui la représentent, et qui a été provoqué par la section de Verviers.

Brismée est d'avis qu'il n'y a rien à faire, la plupart de ces sociétés étant dominées par la bourgeoisie et les quelques hommes convaincus, qui en font partie, n'ayant pas d'énergie. Le clergé, lui, bat le rappel, en organisant des pélérinages et autres choses dans le but de rétablir l'inquisition.

Vers 10 1/4 heures Depaepe, Petersen, Aubry et Mondée vinrent se joindre à eux et la conversation prit une tournure moins sérieuse. Il fut cependant encore parlé de l'*Internationale,* notamment du congrès, mais d'une façon très légère et qui ne mérite pas un rapport.

743. Losse nota in inkt, 9 september 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral.
Internationale.

Le Conseil n'a pas tenu sa séance habituelle, le 9 septembre 1873. Ses membres s'occupent d'un projet de congrès, auquel ils se

proposent d'inviter toutes les associations de résistance de Bruxelles, avec l'espoir de former une vaste fédération, ne s'occupant plus des séances des dimanches, mais ayant pour attributions spéciales l'examen de toutes les questions, relatives aux intérêts du travailleur.

Les tailleurs, cordonniers et peintres, se réuniront le 15 ct, à 7 heures du soir, *A la Colline,* rue du même nom, à l'effet de s'entendre pour l'organisation de cette fédération.

744. Losse nota in inkt, 14 september 1873.

StB., Mt., 5.

Société l'Affranchissement. Meeting tenu *Au Cygne,* le 14 septembre 1873.

Internationale.

Le meeting auquel assistaient environ 150 personnes, a commencé à 7 heures du soir.

Plusieurs orateurs se sont fait écouter; parmi eux nous avons remarqué Sellier, Davoust, Pelering, Godart, Coulant, Delesalle, Brismée, Flahaut et Janssens.

Tous ont parlé dans le même sens, c'est-à-dire qu'ils se sont appliqués à démontrer l'absurdité des religions et la nécessité d'empêcher l'immixtion du clergé dans les associations ouvrières, dont les membres ne seront réellement libres, qu'après s'être affranchis littéralement et généralement de tous les stupides préjugés, que les idées religieuses font naître.

Il a été ensuite donné lecture d'une lettre, émanant du soldat qui, lors du dernier Te Deum à Ste-Gudule, a refusé de présenter les armes.

La manière d'agir de ce militaire y a été approuvée et il a été résolu qu'on lui paierait un défenseur devant le Conseil de guerre.

Ils ont proclamé la nécessité de l'abolition des lois militaires, qui sont incompatibles avec les libertés auxquelles l'homme a droit.

Des remercîments ont été votés aux journaux *La Chronique, La Gazette* et *L'Eclair Belge,* qui ont annoncé le meeting. *Les Nouvelles du Jour,* qui n'ont rien dit, ont été blâmées.

La séance est levée à 9 1/2 heures.

745. Losse nota in inkt, 15 september 1873.

StB., Mt., 5.

Projet de congrès à Bruxelles.
Internationale.

Le lundi, 15 septembre 1873, des délégations des tailleurs et des cordonniers se sont réunies *A la Colline,* sous la présidence de Verbruggen. Il y avait 28 membres présents, parmi lesquels se trouvaient Vanderlinden (faisant fonctions de secrétaire), Kips, Carillon, Schoy et Zeghers, tailleurs; Patrice, Minne, Harc, Decoen, Roogen, Poffé et Dewit, cordonniers. Il y avait aussi deux menuisiers : Pira et Paterson.

Vanderlinden fait connaître le but de la réunion, laquelle a été provoquée par la désorganisation de la *Fédération Bruxelloise,* qui n'est plus composée que de 2 ou 3 délégués des tailleurs et cordonniers.

Ces derniers ne se sentant pas la force de subsister seuls, il propose de faire un appel aux autres corporations et de tenir un congrès.

Minne est du même avis; seulement, il conseille de ne pas convoquer les typographes et les bijoutiers, qui sont, eux, des salariés de l'hôtel de ville.

Verbruggen, croit, au contraire, qu'il serait bon de les convoquer tous, afin qu'ils puissent s'initier aux principes de l'*Internationale,* ce qui les déciderait, peut-être, à se défaire de ceux qui les conduisent actuellement.

Carillon s'y oppose énergiquement, disant que, jamais, les tailleurs accepteront de marcher avec des associations dans lesquelles s'introduit l'abbé Renard et dont les présidents sont décorés. „Pour moi, dit-il, si je voyais parmi nous un de ces hommes, j'irais droit à lui et lui arracherait le ruban, qu'il porterait à la boutonnière, lui faisant voir ainsi qu'il n'a été médaillé que pour avoir vendu ses compagnons."

Dewit, qui parle le flamand, s'attache à démontrer, très longuement, que les membres individuels, parmi lesquels se trouvent des médecins, des avocats, des chimistes, des employés et des imprimeurs, sont la seule cause de la désorganisation de la fédération, car ils n'ont en vue que leurs propres intérêts et ne cherchent qu'à dominer.

Après de nombreux pourparlers sans intérêt, il est décidé qu'un congrès, auquel seront invitées toutes les associations de résistance, aura lieu à Bruxelles, le 12 octobre prochain, à 2 heures de relevée.

Il a été décidé aussi que le *Conseil fédéral* se réunira le 21 septembre ct, à l'effet de s'entendre sur l'organisation du congrès.

746. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 september 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 246.598.

Le nommé Emile Aubry, demeurant actuellement chez Brismée, est bien l'auteur des correspondances signées Durand et publiées par *L'Internationale*. On n'a point de preuves matérielles du fait, seulement il est facile d'acquérir la preuve que Brismée ne reçoit aucune correspondance de Paris, à lui directement adressée; d'autre part, la correspondance datée de Paris, 4 septembre, était imprimée dès le 3, et le journal a paru dès le vendredi matin, qui était le 5. Or il faut savoir que le journal entier est composé par un jeune apprenti auquel Brismée donne de temps en temps un coup de main. Il n'y a qu'un homme inoccupé qui puisse écrire d'aussi longues et d'aussi insignifiantes lettres.

747. Losse nota in inkt, 16 september 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 16-9-73 (*A l'Eperonnier*).
Internationale.

Une huitaine de membres se trouvaient réunis sous la présidence de Pellering fils.

Après lecture du procès-verbal faite par Rousseau, un Français du nom de Renaix, lut quelques passages d'une œuvre de Jean-Jacques Rousseau, qui traîte de l'égalité chez les hommes. Partageant l'avis de l'auteur, il prétend que, contrairement à ce qu'a dit Pellering dans une précédente séance, l'égalité ne proviendra pas de la fraternité, mais bien de la solidarité, attendu que la fraternité est un sentiment naturel, tandis que la solidarité est une nécessité et un devoir qui autorise les citoyens à s'unir pour s'entr'aider.

Pellering père et Coulon approuvèrent l'orateur. Le dernier ajouta que jamais un mouvement en avant ne se fera sans solidarité.

Après quoi, Pellering fils demanda à clôturer la séance en promettant d'expliquer bientôt sa pensée au sujet de la fraternité.

La séance est levée à 10 3/4 heures.

748. Losse nota in inkt, 19 september 1873.

StB., Mt., 5.

Projet de congrès. Séance du 19 septembre 1873. *A la Colline. Internationale.*

Une dizaine de membres de l'*Internationale* se sont réunis *A la Colline*, rue du même nom. Ils étaient quelques tailleurs, parmi lesquels se trouvaient Carillon, Kips et Vanderlinden, et quelques cordonniers, dont Minne et Poffé. Il y avait aussi les menuisiers Paterson, Pira, Demoulin et Van Damme Ch. (ce dernier ne fait pas partie de l'*Internationale*). Un peintre était également présent.

La séance a été ouverte à 8 heures sous la présidence de Carillon. Paterson fut désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La parole fut donnée à Minne, qui demanda que le secrétaire procèda, séance tenante, à la rédaction d'une circulaire pour inviter toutes les associations à prendre part au congrès, ce à quoi Paterson répondit qu'il ne pouvait satisfaire, attendu que la date du congrès n'avait pas encore été fixée.

Une discussion assez animée s'engage ensuite au sujet de cette date, et il est enfin décidé que le congrès aura lieu au jour arrêté provisoirement dans la dernière séance, c'est-à-dire le 12 octobre, à 2 heures de relevée, au local de *La Bourse*.

Aucun délégué à ce congrès ne sera admis à la discussion, s'il n'appartient à l'association ou corps de métier, qu'il représente.

La séance est levée à 11 heures.

749. Losse nota in inkt, 22 september 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 22-9-73 (*Au Cygne*). *Internationale.*

La séance est ouverte à 9 1/2 heures par Brismée, qui préside.

Il est donné lecture d'une lettre d'un membre, nommé Delorne, qui appelle l'attention bienveillante de l'association sur l'était malheureux dans lequel se trouve une femme, demeurant rue Camusel, mère de quatre enfants en bas âge, aux besoins desquels elle ne peut pas subvenir. Cette femme est Belge, veuve d'un individu également Belge, qui fut tué après s'être vigoureusement défendu derrière les barricades élevée par la *Commune* à Paris.

Brismée émit l'avis qu'il y avait lieu d'organiser un concert au bénéfice de cette femme. Seulement il déplora l'absence d'un grand

nombre de membres, ce qui rendait très difficile la résolution à prendre à ce sujet.

Schoy ayant proposé de frapper d'une amende les *Solidaires,* qui n'assisteraient pas aux séances administratives, Streens protesta contre cette proposition, qui n'aurait pour premier résultat que de soutirer de l'argent à ceux qui, comme lui, se trouvent souvent empêchés de faire acte de présence.

Après que divers membres eurent fait connaître leur manière de voir à ce sujet, Brismée prit la parole pour dire, qu'il ne comprenait pas comment des hommes, tels que les *Solidaires,* qui cherchent à anéantir tous les préjugés, toutes les punitions que les autoritaires infligent encore à ceux qu'ils veulent dominer, comment, dit-il, ces hommes-là veulent s'exposer à mentir à leur principe en s'infligeant mutuellement des amendes. L'incident étant clos, le président propose de faire payer un droit d'entrée aux conférences, que donnera encore le professeur Gallopin. Cette proposition est adoptée.

Pierron, mécanicien, fait connaître qu'en sa qualité de représentant de la *Fédération du Centre,* avec laquelle il est en relations directes, il a appris que cette fraction de l'*Internationale,* qui est la plus forte de toute la Belgique, se trouve en lutte ouverte avec tous les exploiteurs de l'endroit, qui employent tous les moyens pour arriver à sa destruction. Cette fédération ayant besoin d'aide pour résister, il a pensé que les associations de Bruxelles, épousant la même cause, se joindront à elle et lui passeront des fonds.

Pierron dit qu'il ne se serait pas adressé aux *Solidaires,* s'il était parvenu à connaître où et quand le *Conseil fédéral* tenait ses séances actuellement.

Schoy proteste contre les dernières paroles, disant que si l'*Association des Mécaniciens* envoyait un délégué au conseil, le compagnon Pierron saurait actuellement à qui s'adresser.

Ce dernier fut désapprouvé par plusieurs autres encore et, enfin, renvoyé au *Conseil fédéral.*

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Il y avait 28 membres présents, plus quelques femmes.

Parmi les hommes se trouvaient : Brismée, Depaepe, Streens, Schoy, Lissens, Paterson, Dumoulin, Kats, Pira, Brasseur, Pierron, Steens, Colliot, Driesmans, plus 7 ou 8 Français et deux délégués de Verviers, venus pour demander des secours pour les tisserands en grève actuellement.

750. Losse nota in inkt, 23 september 1873.

StB., Mt., 5.

Réunion *A la Bourse* de quelques membres du *Conseil fédéral* et de l'*Internationale.*

Internationale.

Le mardi, 23 ct, se sont réunis *A la Bourse :* Pierron, Brasseur, Pira, Verrycken, Paterson, Minne et Lissens. Il se sont occupés des grèves du Centre et de Verviers.

Pierron dit que ne sachant pas si le *Conseil fédéral* se réunissait encore, il s'était adressé aux *Solidaires,* qui lui avaient indiqué ce jour. Il me semble, dit-il encore, que j'ai été induit en erreur.

Il fait ressortir la nécessité d'intervenir pécunairement dans la grève du Centre, qui est d'une très grande importance, vu que toute la fédération est en jeu et que cette grève a été provoquée par les grands de l'endroit, qu'effrayait l'extension que prend la fédération.

Verrycken parle de la grève des tisserands de Verviers, qui pourrait aussi se prolonger et mettre ainsi cette section à bout de ressources.

Lissens propose de convoquer à ce sujet le *Conseil fédéral,* qui ferait un appel à la générosité de toutes les corporations.

Pira et Paterson proposèrent à Pierron de prendre en note les différentes associations de Bruxelles et d'engager le *Conseil fédéral du Centre* de s'adresser directement et sans retard aux différentes sociétés Bruxelloises. Ces demandes, venant directement de l'endroit des grèves, feront infiniment plus d'effet. Pierron adopta et prit ses notes, puis il s'entendit avec Verrycken et Brasseur, ce dernier représentant la *Fédération anversoise* et l'autre celle de Verviers, pour convoquer le *Conseil Belge* dans le but de faire imprimer une circulaire à envoyer en province et dans les pays étrangers pour engager les corporations à soutenir les deux sections en grève.

Verrycken fit connaître qu'à Verviers 86 compagnons sont en grève et qu'il est question de mettre à l'index la fabrique d'où ils sortent. Cette mesure lui paraît imprudente, car tous ces hommes seraient forcés de chercher à se caser ailleurs, ce qui prolongerait forcément leur inaction industrielle et coûterait beaucoup d'argent.

Pierron, à son tour, fait savoir, que les grévistes du Centre sont au nombre de neuf cents.

On se sépare à 11 1/2 heures.

751. Losse nota in inkt, 24 september 1873

StB., Mt., 5.

Conseil Belge. Séance du 24-9-73. *A la Bourse.*
Internationale.

La séance s'est ouverte à 9 heures du soir.

Etaient présents : Brismée, Verrycken, Standaert, Depaepe, Brasseur et Pierron. Vinrent ensuite Minne et Lissens.

On s'est occupé des grèves actuelles et il a été décidé que Pierron, le correspondant du Centre, enverrait au nommé Fidèle Cornet, de l'endroit, les adresses des différentes associations de Bruxelles, auxquelles les grévistes pourraient s'adresser directement; Verycken ferait de même pour ce qui concerne Verviers.

Le *Conseil Belge* fera un appel dans le journal pour ces deux grèves et fera imprimer des circulaires faisant un appel aux corporations de l'étranger.

Le journal *L'Internationale* fera aussi un appel à tous les membres individuels, afin de reconstituer le *Groupe de Propagande* et le *Cercle d'Etudes sociales,* dont les séances devront se tenir, comme antérieurement, le dimanche.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

752. Losse nota in inkt, 28 september 1873.

StB., Mt., 5.

Réunion *A la Bourse,* le 28 septembre 1873.
Internationale.

Une vingtaine d'internationalistes se sont réunis et ont ouvert une séance vers 9 heures du soir.

Lissens prévint l'assemblée que cette réunion avait pour but la réorganisation de la *Section Bruxelloise,* que le *Conseil fédéral,* ayant réfusé de siéger au bureau le dimanche, le *Conseil Belge* s'est réuni et a conclu à un appel aux membres individuels afin de reconstituer la section.

Ayant proposé de former immédiatement un bureau, Lissens fut désigné pour présider la séance. Paterson fut nommé secrétaire.

Verycken croit qu'il serait utile de remettre à dimanche prochain la constitution définitive de ce bureau, en présence du peu de membres présents aujourd'hui.

Pierron prend ensuite la parole pour prendre la défense des intérêts des grévistes du Centre. Il ne fait que répéter ce qu'il a déjà dit dans d'autres séances, dont nous avons rendu compte.

Standaert dit qu'il a été délégué à Beaurain et que la section de l'endroit a décidé d'envoyer 1000 francs à ces grévistes.

Verycken revient aussi sur la nécessité d'aider à la grève de Verviers, qui, si elle échouait, pourrait amener une révolution, ce qu'il faut éviter à tout prix, le moment n'étant pas propice.

Pierron fait connaître qu'il a envoyé au Centre les adresses de toutes les corporations.

Lissens, ayant proposé de faire circuler des listes de souscription, Standaert lui fit observer que ces listes ne produisaient que très peu de choses, telles qu'on les confectionne actuellement, mais il pense qu'en laissant aux souscripteurs le temps de payer (un délai de 1 ou 2 mois), il y aurait moyen de ramasser une assez bonne somme, que l'un ou l'autre d'entre eux avancerait de suite.

Paterson donne ensuite lecture d'une lettre émanant de la *Fédération du Centre*, qui sollicite un prêt d'argent des menuisiers de Bruxelles.

Mayeu informe que les peintres ont décidé d'envoyer une certaine somme à cette fédération.

Après quelques pourparlers insignifiants, il décide que la séance prochaine aura lieu à 8 heures du soir et que les membres formant le bureau actuel ouvriront cette séance.

L'ordre du jour portera :

1° Réorganisation administrative de la *Section Bruxelloise*.

2° Compte-rendu du congrès de Genève.

Et 3° Union des travailleurs au point de vue de la solidarité.

Personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 11 heures.

753. Losse nota in inkt, 29 september 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 29 septembre 1873. (*Au Cygne*).
Internationale.

La séance, présidée par Standaert, a été ouverte à 9 1/2 heures du soir. L'ordre du jour est le projet de concert au bénéfice d'une veuve et dont il a été question dans la précédente séance.

Sur la proposition du président, ce concert est fixé au lundi, 13 octobre.

Après que Standaert se fut enquis des membres, qui voudraient bien se charger du placement des cartes d'entrée, Verycken prit la parole pour proposer à l'association de varier la pratique de ses

œuvres de bienfaisance, en donnant de temps en temps un bal au lieu d'un concert.

Après une légère discussion entre quelques membres, il a été décidé que la question serait mise à l'ordre du jour de la séance prochaine.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

754. Losse nota in inkt, 30 september 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 30 septembre 73 (*A l'Eperonnier*). *Internationale.*

Huit membres seulement se sont réunis et ont ouvert une séance, à neuf heures du soir, sous la présidence de Coulon.

Après que le trésorier eut rendu ses comptes et perçu les mensuels, on s'entretint sur le besoin de faire de la propagande pour agrandir le *Cercle*. Il fut résolu de mettre à l'ordre du jour de la séance prochaine une proposition ayant pour but d'organiser un meeting dans ce but.

La séance fut ensuite levée. Il était 10 heures.

Les membres présents dont nous connaissons les noms sont : Coulon, Pellering fils, Rousseau, Verbruggen, Renaix et Delsau.

Cinq membres, dont Coulon, Rousseau et Pellering fils, s'attablèrent ensuite dans la salle d'estaminet et causèrent de la séance extraordinaire qu'avait tenue *La Société des Tailleurs,* le 29 septembre, *A la Colline.*

Coulon est d'avis que cette séance n'aura aucun résultat, les tailleurs, qui n'y asssistaient qu'en très petit nombre, n'étant pas d'accord. Il ajoute que cette association n'a nullement l'air d'être internationale, les orateurs n'ayant rien dit qui puisse le prouver. Ces orateurs étaient : Carillon, Kips, Zeghers et d'autres. Il dit que le président, en ouvrant la séance, avait prévenu qu'il tiendrait essentiellement la main à ce que les orateurs ne s'écartent pas de l'ordre du jour, qui était l'abolition de l'essayage et la formation d'un atelier coopératif. D'ailleurs, dit-il encore, la plupart des internationalistes, qui y ont parlé, sont de ceux qui aident à la destruction de l'*Internationale,* tels que Minne et consorts.

Un de ces derniers, ayant fait observé à Coulon, que l'*Internationale* n'est plus rien, Rousseau se souleva énergiquement et violemment contre cette assertion, disant qu'au contraire cette association se reconstitue ici et qu'elle existe réellement dans les pays étrangers.

Coulon, Pellering et autres déclarent alors qu'ils en ont, pour ainsi dire, été chassés parce qu'ils refusaient de se laisser mêner par Brismée, Depaepe, Carillon et Verrycken, Standaert, Steens et autres, des avocats, qui se moquent de l'ouvrier.

Coulon dit qu'il attaque l'*Internationale* entière parce qu'elle n'agit pas lorsqu'il est nécessaire, et, faisant allusion à la *Commune* de Paris, il ajoute que son devoir était d'aider par la force ceux qui luttaient. Il en est de même pour ce qui se passe en Espagne.

La séance est levée à minuit et demie.

Nous avons appris que Brismée est allé à Châtelineau, le 28 septembre dernier, pour y donner une conférence.

755. Losse nota in inkt, 5 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil Belge. Séance du 5-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance a été ouverte à trois heures de relevée sous la présidence de Brismée. Les membres présents étaient : Brasseur, Pierron, Standaert, Verrycken et Depaepe de Bruxelles; Vanes de Liége; Maigraye de Verviers, Fidèle Cornet du Centre Hainaut. Quelques internationalistes n'appartenant pas au *Conseil Belge* y assistaient aussi.

Fidèle Cornet rend compte de la situation de la grève du Centre. Il dit qu'à part une vingtaine, tous les grévistes sont replacés, les uns comme terrassiers, les autres dans des mines. Quant aux étrangers, ils sont retournés chez eux. Le comité se trouve dans un grand embarras d'argent et se voit déjà en retard de paiement envers les grévistes d'une somme de sept mille francs. Cornet prie donc le conseil de venir à son aide, s'il ne veut voir l'anéantissement de l'*Internationale* dans le Centre.

Pierron dit que si cette somme n'est pas déjà payée, c'est la faute au *Conseil Belge,* qui avait promis diverses choses, mais qui n'en a rien fait. Entre autres l'impression de circulaires à envoyer dans toutes les sections de la Belgique et de l'étranger.

Brismée répondit qu'un appel avait été fait dans le journal et que cela devait suffire.

Verrycken dit alors qu'il a envoyé des lettres en Espagne, en Italie, en Suisse, en Allemagne, en Angleterre et dans toutes les sections de la Belgique.

Il demanda ensuite des nouvelles de la somme promise par la *Section de Jemmapes.* Standaert dit que cette somme sera à la disposition du conseil, lundi ou mardi (7 ou 8 courant).

Fidèle Cornet ayant fait observer que mardi, il serait trop tard, il fut décidé que Standaert partirait immédiatement pour Jemmapes, afin de recevoir la somme qu'il porterait de suite au *Comité du Centre.*

Fidèle Cornet et Standaert quittèrent ensuite la salle pour aller solliciter l'aide des mégissiers, des marbriers et des menuisiers. Ils en obtinrent une somme totale d'environ 900 francs.

Pendant ce temps Verrycken rendit compte de sa délégation au congrès de Genève, où étaient présents entre autres, Fidèle Cornet, Dave, Manguette et Vandenabeele pour la Belgique; Eccarius et Els pour l'Angleterre; Montel, Berard, Grousse et Paindy pour la France; Costa Guillaume pour l'Italie; Farga, Vignas et Broume pour l'Espagne, et Vandenabeele pour la Hollande.

Tous les délégués ont été très bien reçus et logés gratuitement. Une soirée de famille avait été organisée et toutes les dépenses en résultant étaient supportées par le groupe de propagande de Genève.

Il donne des détails sur la manière dont s'est faite la vérification des mandats et dit que c'est lui qui y a présidé. Une proposition de Bérard tendant à exclure de l'*Internationale* tout individu ne professant pas un état, a été rejetée par le congrès.

Il y fut question ensuite de la formation d'un comité en remplacement du *Conseil général de Londres,* transféré à New-York.

La Belgique et l'Espagne demandèrent 3 comités. L'Angleterre veut un comité exécutif et l'Italie n'en veut aucun.

Il en est résulté le maintien d'un seul comité, dont le siège est en Belgique et qui est le *Conseil Belge.*

Il fut parlé ensuite de la grève générale, proposée par la *Fédération Verviétoise.* Cette proposition a été rejetée, le moment n'étant pas encore venu. Il faut, toutefois, éviter les grèves partielles.

Verrycken ajoute qu'il résulte d'un rapport fourni par l'Espagne que la fédération de ce pays est la mieux organisée.

Enfin, de l'ensemble de tout ce qui a été dit, il faut conclure, dit-il encore, que l'*Internationale* est plus forte aujourd'hui qu'avant la *Commune de Paris.*

Après que Verrycken eut cessé de parler, Standaert, Pierron, Brasseur et Verrycken remirent à Fidèle Cornet le montant des listes de souscription, qu'ils avaient ouvertes en faveur des grévistes du Centre, environ 200 francs en tout.

La séance a été levée à 7 heures.

756. Losse nota in inkt, 5 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 5-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

Présidée par Lissens, cette séance a été ouverte à 9 1/2 heures du soir.

L'ordre du jour est la réorganisation du comité.

Brismée ne partage pas l'avis de Lissens qui propose de désigner le président à chaque séance. Il croit qu'il convient de former le comité de neuf membres permanents, soit 2 secrétaires, 2 trésoriers et 5 commissaires, qui rempliraient, à tour de rôle, les fonctions de président.

Cette question sera résolue dans une prochaine séance.

Verrycken ayant rendu compte de sa délégation au congrès de Genève (tel que nous l'avons rapporté lors de la dernière séance du *Conseil Belge*), la séance fut levée à 10 3/4 heures.

757. Losse nota in inkt, 6 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 6 octobre 73. (*Au Cygne*).
Internationale.

La séance, présidée par un nommé Nélissen, a été ouverte à 9 1/2 heures du soir. Le bureau était composé de Brismée, secrétaire, Standaert, trésorier, Melchior, Philippe, trésorier du *Comité de Prévoyance.* Une quarantaine de membres étaient présents. Parmi eux se trouvaient : Lissens, Schoy, Mercier, Bergmans, Glaeser, Faucon, Mondée, Etienne, Melchior G., Pira, Paterson, Dumoulin père et fils, Debock père et fils, Depaepe, Streens, Petersen, etc., plus une 12e de Français et autres étrangers. Le président ayant demandé le compte du concert donné le 14 juillet dernier, Mondée lui répondit ne pas encore pouvoir l'établir, attendu que des membres n'avaient pas encore fait rentrer le montant des cartes, qu'ils avaient placées, savoir : Colliot 7, Cavalier 60 et un autre 5. Melchior dit que la recette faite jusqu'ici s'élève à 68 francs.

Debock père propose d'envoyer une lettre à Cavalier pour l'engager à venir verser le montant de ses cartes, ce, afin de ne pas être exposés à subir le sort de la *Société française,* où ce même individu, ayant reçu de la même manière un nombre considérable de cartes, n'en a jamais rendu compte au Cercle.

Brismée n'est pas de cet avis. Il ne faut pas, dit-il, mettre l'épée dans les reins à un membre, qui peut se trouver momentanément gêné, surtout à Cavalier, qui est réfugié politique et a combattu pour une aussi bonne cause que celle de la *Commune.*

Mondée, Faucon et Debock réfutèrent ce raisonnement, la société devant au contraire se montrer très sévère envers tous ses membres, qui n'exécutaient pas leurs engagements.

Après une longue discussion sur le même objet, il est décidé que l'on écrira à Cavalier en l'engageant à payer le plus tôt possible.

Il est parlé ensuite du concert qui aura lieu le 13 ct au bénéfice d'une veuve. Des cartes sont distribuées aux membres.

Le président appelle l'attention de la société sur la proposition des *Solidaires de Verviers,* qui font un appel à toutes les sociétés de libres-penseurs dans le but d'organiser un congrès pour arriver à la formation d'une fédération.

Depaepe voit du bon dans cette proposition et est d'avis que Bruxelles pourrait être représentée à ce congrès, attendu que l'idée émise ne pourrait que profiter au rationalisme.

Brismée est du même avis, seulement il ne voudrait pas que les *Solidaires,* qui défendent deux causes à la fois, la destruction des religions et l'abolition de l'exploitation, fussent contraints de s'unir aux libres-penseurs de la bourgeoisie, qui veulent l'abolition de l'exploitation par la religion et exploitent eux-mêmes leur semblable.

Les Solidaires de Bruxelles tendant à détruire toute espèce de spéculation, il demande qu'il soit répondu à Verviers que la société se rallie à la proposition, mais à la condition bien expresse que chacune des associations, qui se feront représenter au congrès et qui adhéreront à la formation d'une fédération, gardera sa pleine liberté d'action quant aux idées et aux pricipes, qu'elle préconise.

Adopté à l'unanimité.

Huit nouveaux membres ont été présentés et admis dans cette séance. Parmi eux se trouvaient deux Français, les nommés Mouton et Penez. Ce dernier demeure rue l'Allée-Verte, n° 2.

La séance est levée à 11 heures.

758. Losse nota in inkt, 7 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

L'Affranchissement. Séance du 7-10-73. (*A l'Eperonnier*). *Internationale.*

La séance, présidée par un nommé Rojo, a été ouverte à 9 heures du soir. Parmi les membres présents, au nombre de quinze, se trou-

vaient : Pellerin père et fils, Van Peteghem, Delsaux, Gérard, Verbruggen, Almontée, Coulon, Van Wint et Cammaert.

Outre la perception des membres et la présentation de nouveaux membres, l'ordre du jour portait le compte-rendu du meeting tenu le 14 septembre.

Les mensuels étant perçus, il fut procédé à l'admission de quatre nouveaux membres, parmi lesquels se trouvaient l'ex-abbé Opsommer et son patron, dont le nom nous échappe. Ceux-ci furent admis à la suite de la lecture d'une lettre dans laquelle Opsommer déclare être ennemi de toute religion, avoir rompu avec l'abbé Noels, son ex-associé, et être actuellement employé à Marchienne.

Coulon donna ensuite lecture du compte-rendu du meeting. Ce compte-rendu sera imprimé à 500 exemplaires à vendre au bénéfice de la caisse de propagande.

Verbruggen donne lecture d'une brochure, dont il se déclare l'auteur, et destinée, d'après lui, à démontrer clairement au public ce que c'est l'affranchissement de la pensée. Cet écrit, très confus, est tellement mal fait que plusieurs membres engagèrent son auteur à le conserver pour lui, s'il ne voulait s'exposer à la raillerie.

La séance est levée à 11 heures.

Nous avons appris que Brismée s'est rendu au Centre hier matin pour y conférer avec les grévistes et leur remettre de l'argent.

Les mégissiers de la rivière de Bruxelles, dans une séance du 5 ct, tenue *A la Maison des Tanneurs,* ont voté une somme de 500 francs à remettre à ces grévistes.

759. Verslag van Joostens, politieofficier te Brussel, 10 oktober 1873.

StB., Mt., 2.

La réunion des Communards, qui devait avoir lieu le 9 octobre ct, à *La Vieille Bourse,* n'a pu se faire parce que les lettres de convocation n'ont pas été remises en temps voulu aux sociétaires. Elle est donc remise à huitaine, mais les cinq membres, composant la commission, se réunissent demain 11 octobre chez Rigaut, ex-commandant des fusilliers marins, demeurant rue de Liedekerke, n° 47, à St-Josse-ten-Noode. Gérard, demeurant rue des deux Eglises, n° 54, est un des membres de la dite commission.

Nous poursuivons Laurier du chef d'abus de confiance pour avoir emporté différents effets d'habilement à un de ses compatriotes.

760. Losse nota in inkt, 12 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès des sociétés de résistance. Séance du 12-10-73 (*A la Bourse*).

Internationale.

Le congrès a été ouvert à 2 1/2 heures de relevée par Verbruggen, qui présidait l'ouverture. Les sociétés qui y étaient représentées, sont :

Les cordonniers par Stevens, Patrice, Minne et Rousseau.
Les tailleurs par Delhanter, Dewit et Van Crombruggen.
Les menuisiers par Pira, Demoulin, Devois et Vanhasselt.
Les emballeurs-cigariers par Lecocq.
Les marbriers par Flahaut.
Les passementiers par Peeters Jean-Baptiste et Breda.
Les peintres par Mahieu, Dezau, Verboven et Berthels Jean.
Les brossiers par Feitens, Gérard, Lauter et Foulon.
Les bijoutiers par Cammaerts et Verhalebeek.
Les galonniers par Bodart et Hensel L.
Les cigariers par Robyns, Leemans et Debolster.
Les ébénistes par Vandewattyne, Geevers et Devalk.
Les autres cigariers par Herbener, Bayez, Callou et Cooren.
Une trentaine d'autres membres y assistaient également.

Le président provisoire expose le but du congrès (formation d'une vaste fédération) et engage l'assemblée à choisir les membres devant former le bureau définitif. Furent nommés : président : Minne, secrétaire : Paterson, commissaires : Mayeu et Rousseau.

Le président (Minne) engage les orateurs, qui se présenteront, à ne pas s'écarter des limites de l'ordre du jour, qui était soumis à la discussion dans le but d'arriver à une entente générale entre les membres bruxellois de l'*Internationale* pour lutter victorieusement contre le capital.

Cammaert dit quelques mots pour appuyer.

Flahaut témoigne le bonheur dont il jouit depuis qu'il a appris le but du congrès, mais il est d'avis que l'on devra éviter d'imposer aux membres des idées politiques, attendu que la grande masse n'y comprend rien et ne connaît pas les principes de l'*Internationale.* Il ne croit pas nécessaire que les fédérations partielles s'affilient en bloc à la fédération proposée, mais il pense qu'il convient de laisser à chacun, individuellement, la liberté de le faire. Le peuple, dit-il, est trop ignorant encore et nul ne peut le forcer à prendre les armes pour une cause qu'il ne peut apprécier.

Dezau est d'avis que cette fédération doit s'étendre à toute l'Europe.

Pellerin ayant demandé la parole, le président lui fit observer qu'elle ne pouvait lui être accordée, attendu qu'il n'était pas délégué. Pellerin répondit que c'était là une atteinte à la liberté.

Après quelques pourparlers à ce sujet, l'assemblée décida qu'il n'y avait pas lieu de l'entendre.

Dewit, qui se dit grand partisan de l'*Internationale,* donne quelques détails sur la marche générale de cette grande association qui, selon lui, doit être gouvernée exclusivement par les travailleurs.

Parlant de la *Commune,* il cherche à démontrer que ce sont des ambitieux et non des ouvriers, qui en ont fait manquer le succès.

Paterson fait remarquer que l'on s'écarte de l'ordre du jour; que le but de la réunion a été de discuter les moyens d'arriver à la constitution d'une fédération. Il démontre qu'à ce jour il en existe deux, dont les forces sont paralysées, et les engage à s'entendre pour n'en former qu'une, ce qui engagera les sociétés isolées à se joindre à elles.

Minne est du même avis et propose de nommer l'association sortant de cette fusion : „L'Union des Métiers".

Dumoulin voit dans cette alliance la perte du nom de l'*Internationale* à Bruxelles.

Après diverses observations sans aucune importance, il est décidé que les deux fédérations existantes se réuniront ensemble le 19 ct à 2 1/2 heures de relevée, *A la Bourse,* à l'effet de s'entendre sur un projet de fusion et de convoquer ensuite toutes les corporations à un nouveau congrès.

La séance est levée à 5 1/2 heures.

761. Losse nota in inkt, 13 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 13-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

Pierron, qui présidait, a ouvert la séance à 9 1/2 heures du soir.

Il y avait une quarantaine de membres présents. Parmi eux se trouvait Chapeau du Centre, venu s'installer à Bruxelles pour travailler.

L'objet à l'ordre du jour était le renouvellement de la commission.

Le président consulta l'assemblée sur le point de savoir de combien de membres devrait se composer la section nouvelle.

Verrycken proposa de porter le nombre à neuf et présenta pour en faire partie : Paterson, Pira, Mayeu, Pierron, Minne, Verrycken et Demoulin. Plusieurs de ces derniers refusèrent d'être portés candidats.

Brismée dit que l'assemblée doit préalablement décider de la manière dont la section doit être reconstituée. Le *Conseil fédéral* ayant abandonné le bureau, il faut qu'il fasse connaître s'il cède la place aux individuels. Dans l'affirmative, il propose de donner à la section le titre de *Groupe d'Etudes sociales*. Ce groupe ne devrait se composer que de membres individuels et l'on ne devrait s'y occuper que de questions de principes. Il devrait des contributions au *Conseil Belge,* ainsi qu'aux membres indépendants, créés par le Congrès d'Anvers.

Le *Conseil Belge* devant être transféré au 1er janvier prochain, il est urgent que l'on connaisse le nombre de membres, dont se composera le *Groupe d'Etudes* sociales.

Pira dit que d'après la discussion soulevée au congrès du 12 ct, il n'y aura plus à Bruxelles que des membres individuels.

Depaepe regrette beaucoup ce qui se passe à Bruxelles. En province et à l'étranger l'*Internationale* ne fait que grandir, tandis qu'elle se meurt ici. Il préfèrerait ne voir que deux ou trois associations s'affiliant en bloc.

Verrycken appuie Depaepe et dit que si des associations cherchent à abandonner le titre *L'Internationale,* c'est qu'elles n'ont plus envie de marcher à l'émancipation des travailleurs.

Pellerin est d'un avis contraire. Il n'a vu dans le congrès d'hier qu'un progrès pour l'*Internationale.*

Dumoulin dit que des sociétés ont renié le *Conseil Belge.*

Pira fait remarquer que cela provient du manque de dévouement des membres les plus influents.

Kips dit que les tailleurs ne veulent pas d'autre fédération que celle qui existe et qui a été disloquée par l'absence non justifiée des mécaniciens et des marbriers.

Verrycken, se ralliant à quelques observations faites par Pierron et Brismée, dit que l'on doit répandre partout les principes de l'*Internationale* et se méfier des menées libérales bien plus que de celles catholiques, parce que les premières sont les plus dangereuses.

Sur la proposition de Depaepe, il sera porté à l'ordre du jour de la prochaine séance : „La reconstitution de la *Section Bruxelloise* sur le plan des anciens statuts."

Le *Conseil fédéral* sera convoqué le même jour pour la reddition de ses comptes.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

762. Losse nota in inkt, 14 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 14-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

Quelques membres se sont réunis ce jour et y ont tenu une séance sous la présidence de Van Peteghem. Cette séance a été ouverte à 9 1/2 heures.

Verbruggen, le secrétaire, fait connaître que l'objet à l'ordre du jour est : „L'homme, ses penchants, ses habitudes et ses tendances". Il développe sa pensée à ce sujet et conclut que tous les hommes sont plus ou moins ambitieux et animés du désir de posséder; que la force des uns avait réduit les autres à la misère et que de là sont sortis les exploiteurs et les exploités; que l'instruction seule est le moyen de remédier à cet état de choses, mais qu'il faudrait encore beaucoup de temps pour arriver à une complète amélioration. Il nous faut donc, dit-il, un soulèvement brutal du peuple qui, rentrant dans ses droits, aurait plus de facultés pour acquérir cette instruction et en comprendrait mieux la nécessité.

Pellering fils prit ensuite la parole pour dire que l'homme est né vicieux et qu'il faudra que plusieurs générations passent avant qu'il soit en état de se maintenir dans les limites du vrai socialisme.

D'après Rousseau, l'homme se sent libre en naissant et apporte avec lui des qualités et des vertus, telles que la générosité, l'amour, etc. Les vices proviennent en grande partie de la misère.

Delsante Hubert et Verbruggen appuyèrent Pellering fils, à cette différence près qu'à leur avis il suffirait d'une génération pour rétablir l'état social.

Coulon prend ensuite la parole pour conseiller de ne pas s'occuper de ce que peut être l'homme, mais de rechercher les moyens de lui donner une position dans la société.

Après diverses émissions d'idées semblables par Coulon, Van Peteghem, Rousseau et Pelering père, le président propose de donner un meeting, car il faut se hâter si nous voulons être prêts avant le mouvement qui se produira incessamment en France.

Coulon propose de mettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance et demande la clôture.

Cette proposition étant adoptée, la séance est levée (11 heures du soir).

763. Uittreksel uit een particulier verslag, 14 oktober 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 249.432.

Le nommé Deneufvillers, communard, vient d'être expulsé de la société française *Le Prêt mutuel,* parce qu'il est suspecté d'appartenir à la police française.

764. Uittreksel uit een particulier verslag, 16 oktober 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 121.392.

Arthur Ranc, réfugié français, est souvent l'après-midi *Aux mille Colonnes,* place de la Monnaie.

Il fréquente Arnould, ex-rédacteur de *La Liberté* (de Bruxelles), Louis Watteau, médecin, rue Verte, Calié, Berru, Tardieu, etc.

Il continue d'écrire pour *La République française.* Il envoie à Paris des articles de fond.

Ranc s'attendait à sa condamnation.

765. Losse nota in inkt, 19 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès des associations de résistance. Séance du 19-10-73 (*A la Bourse*).

Internationale.

Cette seconde séance a eu lieu à 3 heures de relevée sous la présidence de Rousseau.

Les délégués présents étaient :

Pour les tailleurs : Zeghers et Vanderlinden.

Pour les cordonniers : Minne et Rousseau.

Pour les marbriers : Baudouin.

Pour les cigariers : Robyns.

Pour les bijoutiers : Cammaert et Narcisse.

Pour les brossiers : Foulon.

Pour les mécaniciens : Brasseur, Pierron et David.

Pour les menuisiers : Paterson, Demoulin et Vandamme.

Pour les bronziers : Lucas (un Français).

Pour les ciseleurs : Verhoeven et Vandermeulen.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance du 12 courant la parole est donnée à Brasseur, qui informe que les mécaniciens sont

d'avis de s'affilier à la fédération projetée, si celle-ci adopte les principes de l'*Internationale*. Il demande si la fédération locale conservera son nom.

Cammaert répondit qu'attendu que cette dernière était actuellement bien constituée, elle pourra entretenir dorénavant des relations avec l'étranger et suivra la marche de l'*Internationale*. Il donne lecture du règlement et consulte l'assemblée sur le point de savoir s'il n'y a pas d'autres observations à faire que sur la qualification „locale".

Narcisse dit que lorsque cette fédération a été constituée (il y a un an), il y avait nécessité de se fédérer d'abord pour la localité, mais il propose de biffer le mot „locale", si celui-ci devait entraver la marche de l'union, que l'on veut fonder.

Baudouin parle dans le même sens et donne pour preuve que la fédération marche déjà avec l'*Internationale,* la relation des secours envoyés à Genève, Lauzanne, etc.

Narcisse dit qu'une fédération peut devenir *Internationale* par des faits, mais ne peut se donner ce nom parce qu'elle arbore un drapeau politique que tous les travailleurs ne veulent suivre.

Minne dit que les cordonniers resteront Internationaux, paieront comme par le passé au *Conseil Belge* et, conservant leur liberté d'action, acceptent la fédération nouvelle, celle-ci étant la seule force vraie à donner aux associations de résistance. Zeghers dit qu'il est impossible de progresser si les associations ne choisissent pas un but politique.

Pierron demande à ajouter au règlement un article défendant aux membres de la fédération d'accepter du gouvernement des dons honorifiques ou autres, car il faut considérer comme des mouchards tous ceux des nôtres qui se trouvent dans ce cas.

Cammaert dit que si les associations veulent s'occuper de politique, il faut qu'elles se mettent en mesure de combattre un grand ennemi, la religion, et donc, à son avis, l'*Internationale* ne doit pas s'occuper, sa mission se bornant à combattre les patrons.

Brasseur dit que toutes les associations de résistance sont politiques, et qu'il est plus difficile de fonder ces sociétés que les associations purement politiques, parce que les patrons prennent l'ouvrier par la faim. Il ajoute que l'*Internationale* ne devrait pas accepter d'associations dans son sein, attendu que dans ces sociétés il y a des ouvriers de toutes les opinions et catégories.

Minne appuie ces paroles en disant que c'est là le vœu de la plupart des membres de l'*Internationale*.

Maes dit que dans la fédération tout membre doit avoir la liberté d'être de l'*Internationale,* mais que pour en faire partie, il ne doit pas exister de garantie.

Baudouin, répondant à Pierron, dit qu'il trouve mal que l'on s'occupe de faits personnels; que tout membre délégué d'une association, et nommé par elle, est digne de se trouver dans la fédération.

Paterson propose à la fédération de faire dans une quinzaine de jours un nouvel appel à toutes les associations et de déterminer définitivement dans cette réunion la constitution de la nouvelle fédération de résistance.

Cammaert appuie cette proposition et, répondant à Pierron, il dit que les mouchards ne sont pas à craindre, car ils ne peuvent faire aucun mal. Croyez-vous, ajouta-t-il, qu'il n'en existe pas dans l'*Internationale ?* Dans ce cas vous vous trompez, car dans les bureaux de la sûreté publique, on sait fort exactement tout ce qui se dit à l'*Internationale* et par qui les choses sont dites.

Robyns demanda la traduction flamande de ce qui avait été dit, faisant remarquer que si la fédération ne prend pas la détermination de faire ses séances dans les deux langues, elle n'arrivera jamais à des réunions complètes.

Il est fait droit à cette demande et le secrétaire donne le résumé flamand de la délibération de ce jour.

Plusieurs membres ayant demandé la clôture, celle-ci fut mise aux voix et adoptée. La proposition de Paterson, tendant à se réunir de nouveau dans la quinzaine, est également adoptée.

Pierron demanda alors la parole pour une motion d'ordre et revint sur la proposition d'ajouter un article au règlement pour ce qui concerne les distinctions honorifiques. Voyant que l'assemblée ne s'en occupe pas, il demande à développer ses idées à ce sujet.

Plusieurs membres ayant fait observer que la clôture avait été votée, il a été décidé que cette proposition sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La séance est levée à 5 heures.

766. Losse nota in inkt, 19 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 19-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance a été ouverte à 9 heures du soir par Mayeu, qui présidait.

L'objet à l'ordre du jour est la réorganisation de la section sur le plan des anciens statuts.

Pira ayant demandé que l'auteur de la proposition donne lecture de ces statuts, Depaepe répondit qu'il ne les avait plus. Mais il affirme que la section est composée de membres individuels d'associations affiliées, soit en bloc, soit individuellement.

Verrycken dit que l'*Internationale* ne peut plus marcher avec d'anciens statuts et que le cercle ne pourrait plus accepter dans son sein que des membres individuels et des associations affiliées individuellement. Le but de la section est de réunir toutes les associations, tandis que celui de l'*Internationale* est d'arriver à la révolution sociale. Il propose de porter les cotisations à 30 cs, dont 10 pour le *Conseil Belge,* 10 jour le journal et 10 autres pour la section. Il désire aussi que l'on constitue un groupe de propagande, dont tout membre pourrait faire partie à la condition de payer une cotisation spéciale.

Minne appuie.

Depaepe voit l'anéantissement de la *Section Bruxelloise* et, à son avis, il n'y a qu'un moyen pour la relever : c'est d'inviter toutes les associations, qui en ont fait partie, à s'y affilier. Il est triste, dit-il, de voir que c'est à Bruxelles, que les affaires de l'*Internationale* marchent le moins bien.

Verrycken propose à l'assemblée de prendre une résolution, de nommer son comité et de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance des questions de principes, qui attireraient les membres.

Dumoulin voit avec douleur que la fédération en formation ne pourra s'occuper de politique, et il regrette que des membres, se disant dévoués à l'*Internationale,* adoptent si facilement un nom, autre que celui répandu déjà sur le globe entier et qui fait reconnaître l'esprit de solidarité animant tous les travailleurs.

Depaepe dit que cette fédération ne tardera pas à être tout-à-fait internationale, et que le congrès, qui se tiendra à Bruxelles l'année prochaine y contribuera beaucoup.

Brasseur dit que la fédération ayant démontré au congrès qu'elle adoptait les principes de l'*Internationale,* il l'a acceptée au nom des mécaniciens. Il ajoute que, d'après lui, l'*Internationale* ne devrait admettre dans son sein que des membres dévoués et avancés et non des associations.

Depaepe répond que si l'on ne marchait pas avec les corporations, on n'aurait pas le droit de se dire de l'*Association Internationales des Travailleurs.*

Verrycken appuie Demoulin. Il voit avec plaisir la formation de la fédération, mais il serait plus heureux encore, s'il apprenait que les membres restent fidèles à l'*Internationale* et se donnent de la peine pour recruter des adhérents.

Depaepe propose de mettre à l'ordre du jour de la séance prochaine la nomination des membres du comité administratif et la suite de la reconstitution de la *Section Bruxelloise*. Cette proposition étant adoptée, il est d'avis qu'il y a lieu de composer ce comité de cinq membres.

Verrycken et Standaert en proposent neuf. Cette dernière proposition est adoptée à l'unanimité.

Une autre proposition de Depaepe fut également adoptée : celle de composer la *Section Bruxelloise* d'associations affiliées et de membres individuels.

La séance est levée à 11 heures. Une 20e de membres y assistaient.

767. Losse nota in inkt, 20 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 20-10-73. (*Au Cygne*).
Internationale.

Les *Solidaires* se sont réunis à une vingtaine, vers 9 heures du soir.

Il est procédé à la vérification des comptes du dernier concert et à la distribution des cartes d'entrée à celui qui doit avoir lieu le 27 ct.

Brismée se mit ensuite au bureau et fit part de la rentrée de 60 francs pour ce concert. Il dit aussi que 165 cartes sont encore à placer.

Une somme de 25 francs a été remise à la veuve dont il a été question.

Il annonce de nouveau le concert du 27, qui doit avoir lieu au profit de la veuve du nommé Jean-Baptiste Julien, et engage les membres à se munir de cartes.

Il informe que les Français lui ont demandé de procéder à l'enterrement du défunt, dont le patron rembourserait les frais, mais celui-ci ne s'étant pas exécuté, le cercueil serait payé par la société, qui en prélèvera le montant sur la recette du concert.

Il dit aussi que la société devra venir en aide à un compagnon, dont le nom n'est pas prononcé, qui a reçu l'ordre de quitter le pays après 3 semaines de séjour à Bruxelles et qui se trouvait sans ressources. Il l'avait envoyé chez un nommé Castanié, lequel l'a adressé à un nommé Laurent qui, à son tour, lui a indiqué un certain Becquet, trésorier d'une société qui, pour autant que nous avons pu comprendre,

est une association fraternelle de républicains. Ce dernier lui a donné cinq francs, somme modique pour laquelle il à dû délivrer reçu. Après quelques pourparlers à ce sujet, une somme de 15 francs est votée pour secourir cette individu.

Brismée continua en rappelant le congrès projeté par les libres-penseurs de Verviers, et donna lecture de la lettre qu'il a été autorisé d'écrire à ces derniers.

Il lut aussi une nouvelle circulaire des libres-penseurs de Verviers, ainsi qu'une lettre par laquelle ceux-ci lui demandent de se charger de faire parvenir ces circulaires (cinq) aux sociétés de libres-penseurs, qu'il pourrait connaître.

Voici la teneur de ces circulaires :

„Frères,

En présence des tentatives les plus audacieuses, que font les hommes du passé, pour arrêter dans sa marche progressive la rénovation philosophique de l'humanité; en présence des manœuvres odieuses se tramant publiquement ici, ténébreusement ailleurs, avec persistance partout, dont le but avoué est de nous ravir une des conquêtes les plus précieuses des temps modernes, l'indépendance de notre raison et l'intégrité de notre conscience, nous, libres-penseurs de Verviers, nous avons cru qu'il était temps de nous unir tous ensemble, pour résister avec force et vigueur à l'ennemi commun.

C'est pourquoi nous nous adressons aujourd'hui à vous tous, nos frères de la libre-pensée, avec le ferme espoir que vous répondrez à notre appel. Si vous croyez comme nous que la liberté de conscience est de plus en plus menacée; si vous croyez comme nous que grâce à une politique aventureuse, le gouvernement belge, entre autres, conduit la nation droit au servilisme religieux des évêques et des moines; si comme nous enfin, vous croyez qu'il est du devoir du libre-penseur, vraiment digne de ce nom, de combattre jusqu'à la fin, de lutter jusqu'au triomphe définitif, alors, frères libres-penseurs, vous vous associerez avec joie à notre projet parce que vous trouverez ainsi l'occasion d'affirmer en face de la réaction menaçante, les principes qui dirigent notre vie intellectuelle et morale.

Nous ferons plus encore, frères, et pour donner à nos diverses sociétés une cohésion qui leur a manqué toujours, nous vous proposerons de conclure avec nous un pacte fédératif, qui décuplera nos forces aujourd'hui isolées.

Vous voudrez bien nous répondre dans le plus bref délai, si nous pouvons compter sur le concours de votre société, pour que nous puissions prendre toutes les mesures indispensables pour l'installation et la date de ce congrès des libres-penseurs belges. Vous voudrez bien

aussi nous informer des questions que vous désireriez, le cas échéant, voir figurer au programme de ce congrès.

En attendant une réponse, que nous avons tout lieu de croire favorable, nous vous présentons nos salutations fraternelles.

Le secrétaire, Le président,
Pierre Fluse. Ch. Pieraux.

Adresser les communications au secrétaire, rue des Messieurs, n° 19, à Hodimont-Verviers."

La séance est levée après cette lecture. Il est 10 1/2 heures du soir.

768. Uittreksel uit een particulier verslag, 20 oktober 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 247.153.

Le communard Mondet dîne fort souvent chez Vaughan, même sans être invité (1). C'est un bon travailleur et un ouvrier intelligent, mais il s'occupe avant tout de ses plaisirs. Marié en France, il fait ici de l'amour libre avec la fille de Prosper Voglet, l'aveugle. La politique l'inquiète peu, il n'y fait même jamais allusion (2).

769. Losse nota in inkt, 21 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 21-10-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

Le *Cercle populaire* s'est réuni *A la Bourse* le 21 octobre à 9 1/2 heures du soir, sous la présidence de Van Peteghem.

Etaient présents : Coulon, Verbruggen, Paterson, Rousseau, Decoen, Pelerin et Dewindt.

Le trésorier (Coulon) perçoit les cotisations. Le secrétaire (Verbruggen) lit le procès-verbal de la séance précédente.

L'assemblée décida de ne point entamer de discussions.

---

(1) Volgens een verslag in zijn dossier (nr. 244.270) zou het bij Vaughan een zoeten inval geweest zijn voor de Franse bannelingen. Er kwamen er soms wel 18 eten. Zijn vrouw ontving hen nogal nors.

(2) G. Mondet speelde een vooraanstaande rol in de *Internationale* te Rouen. Zijn zoon, geboren in 1868, werd verschillende malen gestraft voor landloperij en diefstal.

Pourtant, Van Peteghem fit causer un peu en rappelant le meeting projeté et en demandant que des mesures soient prises à cet égard.

Coulon est grand partisan de ce meeting, qui devrait avoir lieu le plus tôt possible, attendu qu'il est plus que possible que, le 5 novembre prochain, l'assemblée nationale française rétablira la royauté, et que, par conséquent, il sera bon de dévoiler ce que c'est que la bourgeoisie qui, tout récemment encore, jetait la pierre aux rois et à l'église et s'agenouille de nouveau devant eux.

Un tyran étant de nouveau proclamé chef d'une nation, le meeting est destiné à faire beaucoup en faveur de la propagande, attendu qu'il sera prouvé une fois de plus que rien de bon ne se fait lorsque la bourgeoisie s'en mêle.

Verbruggen appuie les paroles de Coulon et ajoute que le *Cercle populaire* devrait s'occuper aussi de la formation en province de cercles d'études sociales, afin que le peuple soit d'accord et au courant de la sitution.

Rousseau fit observer que cela coûterait énormément d'argent et que le cercle ne pourrait subvenir à ces dépenses.

Pellerin demanda aussi que le meeting se fasse le plus tôt possible.

Attendu que les membres sont d'accord pour l'organisation du meeting, le président conseille de se mettre en quête d'un local plus vaste que celui du *Cygne,* qui ne peut contenir assez de monde.

Plusieurs membres ayant désigné le local de *La Cour de Bruxelles,* Coulon et Pellerin se chargèrent d'entrer en négociation pour l'obtenir.

Sur la proposition de Coulon une collecte est faite en faveur d'un nommé Ebrard, qui est signalé comme un citoyen dévoué dont le grand âge est un obstacle à l'exécution du travail manuel dont il a été chargé jusqu'ici.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

770. Nota in inkt, 26 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 26-10-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance est ouverte à 9 heures du soir sous la présidence de Verrycken.

Le procès-verbal de la séance précédente, lu par le secrétaire, est approuvé.

Rousseau, l'ex-trésorier, rend ses comptes, d'où il résulte que l'encaisse est nulle et que la section lui doit 15 centimes. Ses livres, vérifiés par Minne, Depaepe et Standaert, sont trouvés exacts.

Il est procédé ensuite à la formation du bureau. Le vote se fait au scrutin secret.

Sont nommés : Standaert, trésorier, Paterson, secrétaire, Verrycken, Depaepe, Brismée, Brasseur, Pierron, Minne et Lissens, dont les fonctions seront fixées dans le comité même, le dimanche 2 novembre, avant l'ouverture de la séance.

Cela terminé, Pierron prend la parole au sujet du congrès des associations de résistance tenu le 19 ct, pour la fusion des deux fédérations. Il dit qu'il n'a pas grande confiance dans cette fédération soi-disant locale, au point de vue de l'*Internationale*. Il revient sur la proposition, qu'il a faite, d'introduire un amendement dans le règlement en ce qui concerne les récompenses honorifiques, et invite les membres de la *Fédération internationale* à se rendre à la prochaine séance du congrès afin de l'appuyer à ce sujet.

Minne trouve que Pierron a fait une maladresse en soulevant cette question au *Cercle Bruxellois,* attendu que les internationaux y sont en minorité.

Pierron répond qu'il l'a fait pour sonder les individus à la tête de la fédération locale.

Le président n'est pas non plus de l'avis de Pierron, cet article n'étant pas indispensable, attendu qu'en présence de la liberté d'action, qui est laissée à chaque association, il n'est pas possible de forcer des corporations à une réglementation, qui serait en contradiction avec leurs statuts.

Pierron insiste et émet l'avis que l'*Internationale* ne peut marcher avec des hommes, qui ne savent pas repousser des offres d'un gouvernement contre lequel ils luttent.

Standaert dit que le gouvernement gratifie en secret ceux qui le servent; que, ne pouvant connaître ceux-ci, il est partisan de l'affiliation, afin d'arriver à les connaître et à en faire des internationalistes, si possible.

Dumoulin n'a pas de confiance dans la fédération locale, qui a des principes cachés. Il suppose qu'elle sert le gouvernement, qui cherche à s'emparer du mouvement ouvrier.

Minne n'est pas de cet avis.

Le président fait observer que la section n'a pas à intervenir dans les affaires des sociétés de résistance et demande à ce que le *Conseil fédéral* soit convoqué afin de s'entendre sur les cotisations à payer par les membres des corporations.

D'après Verbruggen, ces cotisations sont fixées définitivement.

Standaert propose de mettre cet objet à l'ordre du jour en invitant la section à fixer les cotisations au taux le plus minime.

Cette proposition est adoptée.

Est également adoptée une proposition de Verrycken, tendant à mettre comme second article à l'ordre du jour, la discussion de questions à soumettre au congrès de Gand.

La séance est levée à 11 heures.

771. Nota in inkt, 26 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Société française.
Internationale.

Nous apprenons qu'en présence des expulsions, qui se sont faites récemment, cette association se dispensera des réunions pendant quelque temps.

772. Nota in inkt, 27 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Concert du 27-10-73. (*Au Cygne*).
Internationale.

De même qu'au dernier concert organisé par cette société, plusieurs chansons démocratiques ont été chantées cette fois.

La plupart des chanteurs étaient encore des artistes recrutés par Debock fils dans les cafés-concerts de la rue des Bouchers (*L'Union* et *La Paix*).

Des amateurs se sont également fait entendre : Penez chanta *La Canaille,* Brismée *Les Aristots;* d'autres chansonnettes furent chantées par Mme Melchior, Debock fils, etc.

Markel dit la même poésie que la fois dernière.

Un individu y joua aussi quelques airs sur un accordéon.

Puis Paterson (pas le menuisier) chanta *Les Jésuites* et *La Liberté de la Femme.*

Après que Brismée eut remercié les artistes qui avaient prêté leur concours et annoncé un nouveau concert pour le 26 novembre prochain, la salle fut évacuée à minuit.

773. Nota in inkt, 28 oktober 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 28-10-73. (*A l'Eperonnier*).

Une dizaine de membres se sont réunis. Parmi eux se trouvaient Coulon, Van Peteghem, Pellerin père et fils, Rousseau, Delsante et Decoen.

Le secrétaire, Verbruggen, étant absent, le procès-verbal ne put être lu.

Plusieurs d'entre eux se plaignirent de Verbruggen, de son inexactitude et de la négligence apportée dans la rédaction des procès-verbaux. Il fut décidé qu'après le meeting, il serait fait choix d'un autre secrétaire.

Coulon fait connaître qu'il n'avait encore pu s'occuper du local du meeting.

Sur une provocation de Van Peteghem, Coulon dit que ce meeting ne devant avoir lieu qu'après que la France aura adopté définitivement une forme de gouvernement, il conviendra de fixer l'ordre du jour d'après la situation.

Il est convaincu que la république l'emportera et il le regrette car, le comte de Chambord sur le trône, le clergé serait maître et croirait pouvoir asservir le peuple, ce qui agrandirait la haine et serait un prompt acheminement vers la révolution. Le peuple verrait qu'avec la bourgeoisie, il est impossible de marcher et se mettrait en mesure de la massacrer et de l'anéantir.

Tandis que la république, qui restera conservatrice, ne permettra aucun mouvement révolutionnaire, attendu que le peuple aura le gouvernement de son choix.

Pellering père et Van Peteghem ne sont pas de cet avis, la république faisant faire un pas vers le progrès, qui aurait lieu pacifiquement.

Pellering ajouta que dans la bourgeoisie, il y avait des individus plus dévoués à la cause commune des travailleurs que parmi les ouvriers et que, dans toute occasion, la charrue a été conduite par les bourgeois tous les premiers.

Coulon l'interrompit en le défiant de citer un membre de nos chambres, qui s'occupât de la cause du peuple.

Pellering désigna Mr Jottrand et Rousseau Mr Dufuisseau.

Pellering fils ayant désigné Mr Bergé, son père répondit que celui-ci était le plus grand des jésuites, ce qu'il démontrerait au besoin.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

774. Losse nota in inkt, 2 november 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 2-11-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance a été ouverte par Brismée à 9 heures du soir. Il y avait 21 membres présents, plus 7 ou 8 femmes.

Le bureau était composé de Paterson, Standaert, Depaepe, Verrycken, Lissens et Minne.

L'ordre du jour était la fixation des cotisations.

Standaert rappela qu'autrefois, il y avait plusieurs caisses dans l'association, ce qui faisaient que les cotisations étaient très élevées. Cela n'existant plus, il serait facile de faire payer des annuels très minimes afin d'attirer les membres. Il propose, en conséquence, de fixer les contributions à 30 centimes pour les membres des corporations et à un franc pour les individuels.

D'après Brismée, ces cotisations ne seraient pas assez élevées, attendu que 20 centimes sont déjà destinés au *Conseil Belge,* qui en réserve la moitié pour l'extinction de la dette de *L'Internationale;* que 10 autres centimes doivent servir à l'entretien des membres indépendants, dont il a été question au congrès d'Anvers, et que de cette façon, il ne restera plus rien pour la section.

Il devrait aussi se former, dit-il un *Cercle d'Etudes sociales,* dont les membres devraient payer 25 centimes par mois en sus de la cotisation ordinaire.

Verrycken propose de remettre l'argent destiné aux membres indépendants entre les mains des fédérations, dont ceux-ci font partie. Il demande si tous les membres de la section devront faire partie du *Cercle d'Etudes sociales.*

Pira est d'avis qu'il est impossible d'entretenir des membres indépendants, attendu que cela fera l'objet de convoitises et que l'on ne pourra pas en couvrir les frais, tellement ils se multiplieront.

Il en a proposé dans le temps pour les pays étrangers, afin d'avoir des bons correspondants. Cela avait pourtant bien son utilité, attendu que l'on reçoit souvent des correspondances, qu'il faut faire traduire par des personnes, qui peuvent nuire à l'*Internationale.*

Verrycken propose une cotisation de 3 frs par an pour le *Cercle d'Etudes sociales,* afin d'avoir des bons membres.

Brismée ne pense pas que ce soit un moyen pour y parvenir, attendu que bien des individus nuisibles ne regardent pas à payer les plus fortes cotisations. Pour ce qui regarde la Section, il faut une cotisation égale afin de faire de la propagande, envoyer des délégués aux congrès, donner des meetings, etc., afin de montrer à la bourgeoi-

sie que, contrairement à ce qu'elle croit, l'*Internationale* est plus forte que jamais.

Standaert est d'avis que le cercle d'études ne marchera pas, faute d'adhérents. Il ne doit pas non plus être question de *Conseil fédéral* dans la section.

Minne dit que presque toutes les associations ont l'intention de faire partie de la fédération nouvelle, mais qu'elles ne paieront point pour le *Conseil fédéral* en question, attendu que les membres entreront dans la *Section Bruxelloise.*

Brismée dit qu'il faut laisser la porte ouverte aux associations; que ceux qui sont à la tête de la nouvelle fédération, sont menés par les libéraux de l'hôtel de ville, qui ne cherchent rien de moins que la ruine de l'*Internationale,* à qui ils ne peuvent pardonner d'avoir arrêté l'émeute en 1871. Il faut que ces hommes soient surveillés, car le massacre de nos frères de Charleroi est pour nous une leçon, dit-il.

Verrycken appuie et dit qu'il n'y a rien à attendre d'associations, telles que les typographes, bijoutiers, etc., contrairement aux menuisiers et mégissiers qui, eux, ont montré qu'ils suivaient l'*Internationale,* attendu qu'ils sont venus en aide aux grévistes du Centre et de Verviers. Il termine en disant qu'il faut donner de la force au *Conseil fédéral.*

Après quelques pourparlers dans divers sens, il est procédé au vote pour les cotisations. Le résultat est que tout adhérent à l'*Internationale* paiera 50 centimes par an.

Sur la proposition de Verrycken, le comité est chargé de la révision des statuts et devra présenter son travail à la séance administrative, qui se tient l'avant-dernier dimanche du mois.

Les questions à l'ordre du jour du congrès de Gand seront examinées dans la prochaine séance.

L'assemblée se sépare à 11 heures.

775. Losse nota in inkt, 3 november 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 3-11-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance a été ouverte à 9 heures du soir, sous la présidence d'un nommé Mitchel, mécanicien.

Après l'adoption du procès-verbal de la séance précédente, document qui fut approuvé, le secrétaire (Brismée) annonça à l'assem-

blée, composée d'une 40e de membres, que le citoyen Cavalier venait de lui faire parvenir, sans que la chose lui eut été réclamée, la somme de 15 francs, montant du prix de 60 cartes d'entrée, dont il n'avait pas rendu compte.

Brismée continua en faisant connaître que le concert au profit de la veuve Julien n'avait produit que 68 francs; que cette femme ayant déjà eu, par anticipation, un somme de 50 francs, le restant ne suffirait pas pour payer tous les frais de l'enterrement de Julien, frais auxquelles la *Société Française* et le patron du défunt avaient promis de faire face. Ceux-ci ne tenant pas parole, il y aura lieu de payer de la caisse. Il est vrai que la caisse est vide et doit une somme à la mutualité, mais la société a décidé de donner un grand concert dans une salle plus vaste que celle du *Cygne.*

Ce concert viendra d'autant mieux à point que la caisse devra venir en aide à un citoyen, dupe des gouvernements français et belge, qui, dit-il, sont les plus sales qui existent. Il ajoute que cet homme a beaucoup souffert à cause de ses opinions, qu'il avait été emprisonné, et enfin obligé de s'expatrier. La société a déjà fait venir de Paris sa femme et ses enfants, ce qui a coûté beaucoup d'argent, attendu qu'il a fallu payer également le port du mobilier.

De plus, dit-il, comme nous avons dans notre pays le gouvernement le plus atroce que l'on puisse trouver, associé à celui de cette malheureuse France, vendue et massacrée par les gouvernants, la société s'attend à devoir secourir tous les jours des citoyens maltraités par eux. Si, par exemple, il prenait fantaisie à ce bon Mr Berden de se débarrasser de quelques-uns de nos amis, nous ne pourrions les laisser partir sans un sou.

Il informe ensuite que le grand concert annoncé aura lieu le lundi, 24 ct, à la *Salle du Navalorama,* rue des Brigittines. Cette salle, qui peut contenir 1000 personnes (je dis mille) a été obtenue pour 40 francs. Il est assuré aussi du concours gratuit d'artistes distingués.

Sur la proposition du président, l'assemblée approuva en tous points ce qui avait été fait pour le concert projeté.

Brismée reprit ensuite la parole pour proposer d'envoyer au nommé Eberard, tailleur, membre de l'*Affranchissement,* les quinze francs payés par Cavalier. Ce malheureux est fortement malade et dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. Le nommé Schoy fut désigné pour remettre cette somme à destination; il fut chargé aussi d'aller payer un acompte de 10 francs sur le prix de location de la salle du concert.

Après l'admission de 9 nouveaux membres, parmi lesquels plusieurs Français, présentés la plupart par Lissens et Brismée, la séance fut levée (11 heures).

Nous croyons que le Français présenté, dont a parlé Brismée, est le nommé Haubry (1).

Brismée a dit qu'il se réservait de citer le moins possible les noms de ceux qui ont besoin des secours de la société, car il faut craindre autant que des mouchards, ceux qui ont la langue trop longue.

776. Nota in inkt, 4 november 1873.

StB., Mt., 5.

Société d'Affranchissement. Séance du 4-11-73. (*A l'Eperonnier*) *Internationale.*

Une trentaine de membres, parmi lesquels se trouvaient Pellerin père et fils, Delsante, Cammaert, l'avocat Ferron, Roggen, Dewint, etc., se sont réunis sous la présidence de Verbruggen, qui a ouvert la séance à neuf heures du soir.

Après la perception des cotisations, le président présenta à l'assemblée deux listes de souscription en faveur de deux membres malades, Wallez et Eberard.

Il a été décidé ensuite qu'une conférence serait donnée à la prochaine séance par Cammaert.

On s'est séparé à 10 heures.

777. Een hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 5 november 1873.

ARAB., 1 AM., 306.

J'ai l'honneur de vous informer que depuis lundi les puits n^{os} 17 et 19 du Levant du Flénu sont inactifs par suite du refus des ouvriers de travailler sans une augmentation de salaire. Le n° 14 est en grève depuis ce matin.

Le salaire des ouvriers à veine est d'environ 5,75 fr. en moyenne.

(1) Lees : Aubry.

778. De hoofdingenieur der mijnen te Bergen aan de directeur, 6 november 1873.

ARAB., 1 AM., 306.

Aujourd'hui chômage complet au Levant de Flénu : les quatre puits sont en grève.

L'on m'informe que le personnel est au complet dans les charbonnages voisins.

P.S. Les travaux ont été repris le 10 novembre à tous les puits (1).

779. Losse nota in inkt, 9 november 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès des associations de résistance. Séance du 9-11-73. (*A la Bourse*).

Internationale.

La séance, sous la présidence de Cammaert, s'est ouverte à 3 heures de relevée.

Les délégués présents étaient les suivants :

Bijoutiers : Cammaert et Verhalebeek.

Cordonniers : Minne et Verbruggen.

Marbriers : Flahaut.

Tailleurs : Zeghers, Dewit et Vanderlinden.

Passementiers : Maes Jean.

Mécaniciens : Brasseurs et Pierron.

Peintres : Mayeu et Dezau.

Brossiers : Feitens et Foulon.

Menuisiers : Paterson, Vandamme et Everaerts.

Bronziers : Wets.

Typographes : Cats, Grégoire et Debock.

Le président donne lecture du projet de règlement pour la fédération. Il est passé ensuite à la discussion des articles. Quelques changements furent apportés.

L'art. 9, qui fixe à 10 centimes la cotisation, donna lieu à une longue discussion; entre autres Verbruggen, Minne, Zeghers, Vanderlinden et Paterson demandèrent que ce chiffre fut plus élevé.

(1) Bijgevoegd door de directeur der mijnen.

Wets leur ayant répondu que cette somme avait suffi jusqu'ici, ils lui firent remarquer que la fédération existante n'avait fait aucun effort pour créer des sociétés de résistance. Ce à quoi Wets répondit encore que la fédération n'avait pas besoin de plus dans le principe, attendu qu'il a été décidé qu'elle serait d'abord locale, puis nationale, pour devenir enfin internationale, et qu'il a été compris déjà que ce n'est qu'à partir de cette dernière transformation que de grands fonds seront nécessaires.

Pierron, Brasseur, Mayeu, Minne et Flahaut démontrèrent qu'il est impossible à l'association de poursuivre son but, si elle n'adopte pas immédiatement les principes de l'*Internationale,* attendu que, pour faire réussir une grève, il faut presque chaque fois entretenir des relations avec l'étranger. Wets en convient, mais il croit nécessaire de cacher l'internationale, dont le nom fait peur à beaucoup d'ouvriers.

Cette observation fut approuvée par tous les délégués, à part les tailleurs, dont le délégué Zeghers donna lecture d'un programme socialiste et révolutionnaire au plus haut degré, déclarant que la fédération devait marcher dans la voie, qui était tracée, condition indispensable pour que les tailleurs s'y affilient.

Le président retira la parole à Zeghers, lorsque celui-ci fut arrivé à un point de son programme, émettant des théories d'après lesquelles l'ouvrier ne parviendrait pas à une amélioration de position par l'augmentation des salaires; qu'il faut que les sociétés et fédérations adoptent le socialisme, qu'elles s'occupent de politique et que tous les gouvernements actuels n'étant composés que de grands capitalistes, les exploiteurs et les oppresseurs des peuples, il faut que les ouvriers étudient les moyens de se débarrasser de la bourgeoisie, afin d'arriver à se gouverner eux-mêmes.

Des délégués, parmi lesquels se trouvait Flahaut, voulurent quitter la salle à la lecture de ce programme. Le président les pria de rester, déclarant qu'il lèverait la séance si Zeghers s'obstinait à faire connaître tout son programme.

Flahaut dit alors que, dans la fédération, il ne devait être question que de la réunion des corporations pour la revendication des salaires, etc. Il se croit un des membres les plus dévoués de l'*Internationale,* mais n'est pas partisan d'imposer aux membres des associations la politique gouvernementale à examiner. L'*Internationale* poursuit la revendication de droits légitimes, mais elle n'a que cela, dont elle doive s'occuper. Tout ouvrier peut en faire partie sans craindre de se compromettre. Allant plus loin, il fera en sorte, lui, Flahaut, que les marbriers se retirent de la fédération, s'ils continuent à vouloir s'occuper de politique.

La clôture de cet incident, mise aux voix, est adoptée par tous les délégués, moins les tailleurs.

La discussion des articles continue, les art. 9 et 10 sont remis à la séance prochaine. Les autres furent adoptés, sauf l'art. 20, qui subit d'abord une modification. Le règlement en entier fut ensuite adopté par tous les membres, sauf les tailleurs.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

Une dernière séance aura lieu le 14 décembre.

780. Losse nota in inkt, 9 november 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 9-11-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

Présidée par Lissens, la séance a été ouverte à 9 1/2 heures du soir.

Il n'y avait que 14 membres présents, savoir : Brismée, Lissens, Paterson, Standaert, Minne, Mayeu, Dewit, Vankerckhoven (demeurant rue du Midi, 90), Malcorps (rue du Marais, 87), Driesmans (rue Verte), Marion (Français), Demoulin et Pira.

En présence du peu de membres, l'ordre du jour n'a pas été abordé. Le trésorier a perçu des cotisations.

Brismée est d'avis qu'il est urgent de s'occuper de l'envoi de délégués au congrès de Gand. Ils y démontreront aux autres la décadence de la *Fédération de Bruxelles.*

Dewit, parlant de la réunion des sociétés, qui a eu lieu dans l'après-dîner, dit que les tailleurs se sont opposés à la formation de cette nouvelle fédération et qu'ils resteront fidèles à l'*Internationale.*

Standaert, Paterson et Minne disent qu'il est nécessaire que cette fédération se constitue afin de mettre les fondateurs de côté, s'ils marchent dans une voie contraire. Brismée croit que les idées de ces derniers ne tarderont pas à se faire jour et qu'il sera démontré ce que c'est que ces présidents d'associations de résistance, tel que Cats, celui des typographes, qui ont donné une fête à *La Maison du Roi,* dont le Roi était président d'honneur et dont Mr Anspach a décoré le président et le secrétaire, en disant qu'il était heureux de voir que les membres de cette société étaient les amis de l'ordre et qu'il comptait sur eux en temps de troubles. C'est-à-dire qu'il comptait sur eux en temps de révolte comme sur autant d'agents de police.

Et ce Narcisse, dit-il, qui a été décoré pour avoir empêché des sociétés de faire partie de l'*Internationale !*

Standaert dit que le moment de dévoiler toutes ces choses ne se fera pas attendre.

La séance est levée à 11 heures.

781. Nota in inkt, 11 november 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 11-11-73 (*A l'Eperonnier*).

La séance annoncée n'a pas pu avoir lieu. Il n'y avait que six membres présents : Coulon, les deux Pellerin, Rousseau, Delsante et Hubert.

Coulon perçoit les cotisations et fait savoir ensuite qu'il n'a pu obtenir *La Cour de Bruxelles* (local) pour le meeting. Il est décidé que tous se mettront en quête d'un local convenable.

Ces membres se sont dispersés à 10 1/2 heures du soir.

782. Losse nota in inkt, 16 november 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 16 novembre 1873. (*A la Bourse*). *Internationale.*

La séance a été ouverte à 9 1/2 heures du soir sous la présidence de Minne. Il y avait une trentaine de membres, parmi lesquels Brismée, Standaert, Paterson et Depaepe.

Le président ayant donné lecture du 1er article de l'ordre du jour pour le congrès de Gand, la section décide qu'il n'y a pas lieu de s'occuper de la question, qui concerne plus spécialement le *Conseil fédéral Belge.*

Standaert propose de s'occuper du 2e article, qui traite de la révision du règlement. Il pense qu'il conviendrait de soumettre à l'assemblée un travail préparatoire.

Brismée revient au 1er article, qui va soumettre au congrès la question du journal *L'Internationale,* et propose de passer outre à la révision des statuts, dont aucun membre présent ne possède d'exemplaire.

Pira appuie et désire savoir à combien s'élève la dette du journal. Standaert ne peut le préciser, mais déclare que, dans tous les cas, la *Section Bruxelloise* n'a rien fait pour la diminuer, attendu que

depuis 18 mois elle n'a rien payé au *Conseil Belge*. Il engage les membres à verser le montant de leurs cotisations, à prendre leurs nouvelles cartes et à payer aussi de suite ces dernières de manière à faire entrer de l'argent en caisse pour permettre l'apurement des dettes et l'envoi d'un délégué à Gand.

Brismée fait remarquer les nécessités qu'il y a de s'occuper immédiatement du déplacement du *Conseil fédéral,* mouvement qui doit avoir lieu aussitôt après le congrès de Gand. Il est probable, dit-il, que Verviers sera choisi pour siége; dans ce cas *L'Internationale* sera fondu avec *Le Mirabeau,* qui s'imprime déjà là-bas et la dette de notre organe se paiera facilement, attendu que le journal de Verviers fait déjà plus que ses frais.

Il ajoute que, pour ce qui le concerne, il ne verrait pas avec plaisir l'installation du *Conseil fédéral Belge* à Verviers, parce qu'il craint que l'exaltation, qui caractérise les ouvriers de ce côté, n'amène une révolution qui, faite avant le temps, ne vienne à avorter.

Il continue en signalant la persécution, dont sont victimes de la part des patrons, les ouvriers qui se dévouent pour l'*Internationale,* et les effets funestes que cela produit. Il cite les section du Borinage, du Centre, de Charleroi, de Gand, etc., qui ont dû être dissoutes à cause des infamies, dont étaient l'objet les principaux membres. Il faut qu'il soit veillé à cela et, qu'à l'avenir, ces hommes soient soutenus de manière à pouvoir résister dans l'intérêt de l'*Internationale.*

Il engage ensuite les membres à verser leurs cotisations et les corporations à payer les dettes qu'elles ont contractées envers l'*Internationale.* Les membres des corporations peuvent également prendre leurs cartes, attendu qu'ils ne sont pas encore affiliés en bloc.

Dewit répond que les tailleurs ont satisfait à toutes leurs obligations sous ce rapport, sauf la contribution de dix centimes par an pour le *Conseil de New-York,* qui n'est plus reconnu depuis le congrès de La Haye.

Pira désire qu'il ne soit plus question des membres indépendants, dont il a été parlé au congrès d'Anvers, attendu que l'on ne trouvera jamais les moyens de les entretenir.

Minne dit que les cordonniers n'étant pas tous partisans de l'*Internationale,* cette association éprouvait de grandes difficultés pour faire rentrer les cotisations extraordinaires. Il a été résolu, pour parer autant que possible à cet inconvénient, d'ouvrir une liste de souscription dont le montant servirait à payer l'*Internationale.*

Zeghers est étonné que les cordonniers soient divisés à ce point et fait remarquer que c'est de leur devoir de payer leurs dettes.

Carillon est d'avis que l'*Internationale* devrait réclamer les cotisations aux marbriers et aux mégissiers de la rivière, qui ne s'y font

plus représenter depuis un an, mais qui n'ont cependant pas donné leur démission d'affiliés.

Cette proposition est accueillie et il est décidé que le secrétaire écrirait dans ce sens à ces corporations.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

783. Nota in inkt, 17 november 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Réunion *Au Cygne,* le 17-11-73.

Une trentaine de membres se sont réunis, mais il n'y a pas eu de séance. La commission s'est attablée avec les autres membres et a délivré à ces derniers quelques cartes pour le concert du 24 ct.

Brismée informe qu'il est parvenu à faire employer comme vendeur au journal *Le petit Bruxellois* un communard, qui s'était présenté à lui dans un grand état de dénûment. Il proposa d'accorder un secours à cet homme, dont il ne prononça pas le nom. Sa proposition fut accueillie (10 frs.).

Un grand quart d'heure après la salle fut évacuée.

784. De politiecommissaris van Dison aan de administrateur van openbare veiligheid, 19 november 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 172.085.

En réponse à votre dépêche du 11 de ce mois, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le nommé Kittel Adam-Léonard, tisserand, demeure actuellement à Andrimont et que le sieur Cauchi Jacques-Henri, d'origine française, à quitté cette commune à la suite de la grève qui a eu lieu dans les ateliers de fabrique de Mr Lejeune Vincent, et qu'il doit résider actuellement à Rheims (France).

Les nommés Fatzaun Léonard et Janssens Jean-Laurent habitent toujours la commune. Ces ouvriers se sont affiliés à l'*Internationale* depuis la grève citée plus haut, afin de toucher l'indemnité que cette société accordait aux grévistes, mais ils ne font absolument pas de propagande en faveur de celle-ci.

Leur conduite est régulière; ils ne fréquentent ordinairement que leurs compatriotes pour s'amuser paisiblement entre eux. Ils ne

se mêlent pas de la politique et ne vont qu'aux réunions obligatoires des francs ouvriers, dont ils ne paraissent même pas trop aimer les principes.

Je ne sache pas qu'il existe aucun fait à leur égard avant leur arrivée en ma localité.

785. Losse nota in inkt, 23 november 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 23-11-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance, proprement dite, n'a pas pu avoir lieu, un grand nombre de membres ne s'étant pas présentés. Parmi les manquants dont l'absence a été le plus remarquée, se trouvaient Pierron, Brasseur et Depaepe de Bruxelles, plus les représentants du Centre, de Verviers et d'Anvers, qui auraient dû s'y trouver. Le Conseil n'était représenté que par Brismée, Verrycken et Standaert de Bruxelles, plus Vannes de Liége. Il y avait aussi Paterson et Pira de l'*Internationale*.

Nous y avons appris que le *Conseil fédéral de Verviers* est démissionnaire et que les affaires marchent très mal là-bas. La discorde y est jetée par le nommé Dave, qui a été exclu de l'*Internationale* pour fraude.

Il a été décidé que Verrycken s'y rendrait dimanche prochain pour étudier la situation et tâcher de rétablir l'union.

Il est donné lecture par Verrycken (secrétaire-correspondant) d'une lettre par laquelle le nommé D'hondt, d'Anvers, émet des doutes sur la possibilité de tenir à Gand le congrès annoncé, attendu qu'il n'existe en cet endroit aucune section et que l'*Internationale* n'y est plus représentée que par quelques membres individuels, qu'il est même très difficile de rencontrer. Il fait remarquer l'urgence qu'il y a de prendre des mesures sérieuses pour empêcher, le cas échéant, la non-réussite de ce congrès, qui n'est pas sans importance.

Verrycken propose d'examiner cette question avec le concours de tout le conseil, qui serait convoqué d'urgence par la voie du journal.

Brismée trouve ce moyen mauvais, attendu que ce serait, une fois de plus, divulguer la désorganisation de l'*Internationale*, dont la bourgeoisie ne se félicite déjà que trop bruyamment.

A ce moment, un télégramme de Gand parvient à Verrycken, qui en donne lecture. Il en résulte que l'auteur conseille de ne donner aucune suite à la communication de D'hondt d'Anvers, que le congrès pourra très bien avoir lieu à Gand, d'où un délégué se rendra à Bruxelles, le lundi 24 ct, pour éclairer le conseil à ce sujet.

Il est convenu d'attendre. On se sépare à 5 1/2 heures du soir.

786. Nota in inkt, 23 november 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 23-11-73. (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance, sous la présidence de Brasseur, s'est ouverte à 9 heures du soir.

Brismée, Standaert et Paterson étaient également au bureau.

Il fut d'abord admis quatre nouveaux membres, dont nous aurons les noms dans quelques jours.

Rien de saillant à signaler. On s'est occupé de la révision des statuts de la *Fédération belge,* imprimés dans le premier numéro de *L'Internationale.* La discussion des articles 1 à 19, qui y ont été examinés, s'est faite sans faire surgir d'incident. Prirent part à cette discussion : Brismée, Standaert, Brasseur, Pira, Paterson, Lissens, Minne et Verbruggen. Attendu qu'il y a encore 4 articles à réviser, nous attendrons jusqu'à ce moment pour donner le texte du règlement avec les changements y apportés et tel qu'il sera soumis au prochain congrès.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

Il y avait une trentaine de membres présents, plus 7 ou 8 femmes.

787. Nota in inkt, 23 november 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Concert du 23-11-73. (*A la Cour de l'Univers,* rue des Brigittines).

Le concert, annoncé pour 8 heures, n'a pu commencer qu'à neuf heures, l'organisateur, Debock fils, ayant fait connaître au dernier moment qu'il ne pouvait y assister. Ce fut Brismée qui le remplaça tant bien que mal.

Beaucoup d'artistes, qui avaient promis leur concours, ne se présentèrent pas. Le seul qui tint parole, y chanta deux chansons démocratiques, dont la dernière avait pour sujet la position du bourgeois vis-à-vis le gouvernement et concluait à ce que les ouvriers ne devraient pas s'y fier.

Après des romances chantées par Mondée, Schoy et Mme Melchior, Marquelle dit une poésie, ayant pour titre *Le 18 Mars,* et qui a trait à la *Commune,* conspuant l'ex-empereur et ses généraux et faisant l'apologie du général Duval, mort en se dévouant pour la *Commune.*

Une dame, que nous ne connaissons pas, chanta après *Charlotte la Républicaine.*

Divers membres chantèrent encore, puis le concert se termina vers minuit. Une partie des auditeurs se retirèrent et une autre partie se mirent à danser au son du piano jusque 2 1/2 du matin.

Il y avait environ 500 personnes présentes, parmi lesquels se trouvaient les délégues d'Anvers, venus expressément à Bruxelles pour annoncer aux membres de l'*Internationale* que le congrès de Gand pourra avoir lieu, qu'il sera organisé par une société de tisserands de l'endroit.

Un grand nombre de Français assistaient au concert.

788. Losse nota in inkt, 25 november 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 25-11-73 (*A l'Eperonnier*).
Internationale.

Cette séance n'a pas pu avoir lieu en présence du petit nombre de membres, qui avaient répondu à l'appel. S'y trouvaient : Van Peteghem, Pellering père et fils, Dewindt et Victor Delsante, qui sont montés au local à 9 1/2 heures pour en descendre à 10 heures. Il a été dit quelques mots de l'enterrement du nommé Martin.

Delsante a présenté une liste de souscription au profit d'un nommé Wallée, ouvrier ébéniste chez le sieur Everaert, chaussée d'Anvers, qui se trouve à l'hôpital ayant eu une main coupée par la machine à vapeur établie chez son patron.

Van Peteghem ayant demandé ce qu'était devenu Coulon, Pellerin lui répondit qu'il ne s'occupait plus des affaires du meeting, dont

il s'était chargé en vue des événements prévus en France, attendu que, d'après lui, ce meeting n'avait pas de raison d'être, aucun événement ne s'étant produit.

Van Peteghem n'est pas de cet avis et déclare qu'il donnera sa démission, si le meeting n'a pas lieu avant le 1er janvier.

789. Nota in inkt, 1 december 1873.

StB., Mt., 5.

Internationale. Conseil Belge. Séance du 1-12-73 (*Au Cygne*).
Cette séance a eu lieu immédiatement après celle des *Solidaires.*
Etaient présents : Brismée, Depaepe, Standaert et Brasseur.

Standaert rend compte de sa mission à Gand : il fait connaître qu'il est de toute impossibilité d'organiser un congrès en cette ville, où il a vainement cherché à se mettre en rapport avec des internationalistes. Il croit qu'il n'en existe pas par là.

Sur la proposition de Brismée, il est décidé que le congrès aura lieu à Bruxelles.

La séance est levée après avoir duré 3/4 d'heure.

790. Nota in inkt, 1 december 1873.

StB., Mt., 5.

Conseil fédéral. Séance du 1er-12-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance a été ouverte à 9 1/2 heures du soir par Brismée, qui présidait. Les quelques articles du règlement, qui restaient encore à examiner, furent expédiés très promptement.

Il fut passé ensuite à l'examen du 3e article de l'ordre du jour pour le congrès de Gand : „Renouvellement du *Conseil fédéral Belge* et son transfèrement dans une autre localité. S'il y a lieu de le faire suivre par le journal".

Personne ne demandant la parole, Standaert trouve la chose extraordinaire, attendu que des discussions très animées s'engagent souvent provoquées par des futilités.

Lissens dit qu'autrefois il aurait voulu voir disparaître le *Conseil Belge,* étant alors ennemi de toute centralisation, mais qu'il est revenu de cette idée parce qu'il est certain maintenant que l'ouvrier n'a pas encore compris qu'il pouvait traiter toutes ses affaires lui-même.

Depaepe, après avoir fait l'apologie du *Conseil fédéral* qui, d'après lui, deviendra d'autant plus nécessaire que l'*Internationale* prendra plus d'extension, fait remarquer que l'on s'éloigne de la question, qui est de savoir si ce conseil doit, ou non, être transféré.

Il développe quelques considérations, qui sont la répétition de ce qui a été toujours dit à ce sujet et finit pas proposer Verviers pour siège.

Lissens fait remarquer que si le conseil et le journal disparaissent de Bruxelles, il n'y aura plus rien ici au moment où l'on a tant besoin de s'organiser. Il désire que le journal ne change pas.

Brismée est d'avis que la question mérité mûre réflexion. Il rappelle que le conseil doit être composé d'hommes capables et ayant le courage d'assumer ouvertement la responsabilité de leurs actes. Les Liégeois n'ont pas ce courage et il n'en veut pour preuve que le journal *L'Ami du Peuple,* qui ne donne jamais que des initiales et dont l'imprimeur n'ose pas se faire connaître. A Verviers se trouve le vrai courage, mais il y a là à craindre le caractère bouillant des individus que nous avons eu beaucoup de peine à empêcher, il y a quelque temps, de se lancer dans un mouvement révolutionnaire, qui nous aurait envoyés tous au bagne.

Un autre inconvénient : Verviers étant très éloigné de toute fédération, il faudra augmenter les contributions, attendu que chaque mois des délégués devront y être envoyés.

D'un autre côté, les Bruxellois sont fatigués de la responsabilité qui faisait peser sur eux le conseil et il propose pour ce motif de transférer quant même le *Conseil fédéral Belge* à Verviers.

Sur la proposition de Depaepe, la question sera liquidée dans la prochaine séance.

Brismée prend ensuite la parole pour rappeler l'incident, qui s'est produit à la séance du 27 novembre dernier, où le contenu d'une dépêche de D'hondt à été contredit par une autre dépêche, émanant d'un nommé Kistemaeker, libraire à Anvers, qui informait que, contrairement à ce qu'avait écrit le premier, le congrès de Gand pourrait parfaitement avoir lieu.

Brismée ajoute que tout ce qui a été tiré du même Kistemaeker, qui a été délégué à Bruxelles à cette fin, est qu'une société de tisserands se chargerait d'organiser le congrès, mais qu'il n'y a aucune assurance à ce sujet et qu'il y a lieu de prendre ses précautions, afin d'éviter un fiasco, qui ferait beaucoup de tort à l'*Internationale.* Nous devons empêcher aussi *Le Journal de Charleroi* de dire une seconde fois que l'*Internationale* n'existe plus en Belgique.

Après diverses propositions, dont une de Depaepe, qui conseille de demander des renseignements à un nommé Potersbergh, de Gand, il est décidé que Standaert se rendra en personne là-bas pour s'enquérir de ce qu'il est nécessaire de savoir.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

791. Nota in inkt, 1 december 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 1-12-73 (*Au Cygne*).
Internationale.

Au début de la séance, qui a été ouverte à 9 heures du soir par Brismée, une violente discussion s'est engagée entre celui-ci et un nommé Fieron (1) qui l'accusait de vouloir faire tourner à son profit le produit du dernier concert.

Deneuvillers regrette que cet incident ait été soulevé, d'autant plus que Fieron connaît parfaitement la position du bénéficiaire.

Brismée veut s'expliquer à ce sujet dans une assemblée générale où il démontrera quels sons les individus qu'il faut remercier dans les œuvres philanthropiques, qui ont été entreprises par la société. „Ce sont, s'écrie-t-il, des Français qui demandent des enquêtes, mais ce sont les Belges, qui font la charité !"

Il est décidé qu'une séance générale aura lieu à cette fin le 15 ct. La séance est ensuite levée (11 heures).

792. Nota in inkt, 8 december 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 8-12-73. (*Au Cygne*).
Internationale.

La séance annoncée n'a pas eu lieu. Seulement quelques membres se sont réunis pour faire, avec le trésorier, le nommé Melchior, le compte des cartes vendues au concert, donné dernièrement à *La Cour de l'Univers.*

(1) Lees telkens : Fréon.

793. Nota in inkt, 9 december 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 9-12-73. (*A l'Eperonnier*).

Il y avait très peu de monde présent. S'y trouvaient : Van Peteghem, Rousseau, Coulon, Dewindt, Paterson, V. Delsante, Pellerin père et Léonard.

Coulon et Victor Delsante, respectivement trésorier et secrétaire du Cercle, donnent leur démission, qui a été acceptée.

Le trésorier démissionnaire a déposé ses comptes, puis il a été décidé qu'une séance extraordinaire aurait lieu le 14, à 6 heures du soir, pour le renouvellement du comité.

La séance est levée à 10 1/2 heures.

794. Losse nota in inkt, 14 december 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 14-12-73 (*A la Bourse*).

Internationale.

La séance, présidée par Verrycken, a été ouverte à 9 1/2 heures du soir.

Standaert informe que la section est rentrée dans une avance de 50 francs, qu'elle avait faite aux marbriers de Liége lors de la dernière grève. Il demande à pouvoir payer ce que la section doit au *Conseil fédéral Belge.* Autorisé.

Depaepe développe la proposition qu'il a faite, de porter à l'ordre du jour du congrès la question du transfèrement du *Conseil Belge* à Verviers. Il entre absolument dans les mêmes considérations que les orateurs, qui se sont déjà occupés de cet objet.

Brasseur ayant proposé, au nom des mécaniciens, de former le *Conseil Belge* d'éléments Liégeois et Verviétois, Brismée démontre l'impossibilité de cette combinaison et se base principalement sur les difficultés, qui se présenteraient de réunir les membres dans les moments urgents.

Verrycken a assisté à un congrès à Verviers, le 30 novembre dernier, et assure que le délégué, qui y a été désigné, proposera au congrès de la Noël l'établissement en cette ville du *Conseil Belge.*

Afin d'éviter les frais de déplacement, Standaert propose que les membres du conseil entretiennent des correspondances avec les fédérations. Brismée dit que cette idée peut être soumise au congrès

de la Noël, mais que la question n'étant pas à l'ordre du jour, il ne pourra être statué à ce sujet.

Pira fait remarquer que le journal devra suivre le conseil.

Brismée dit que si Verviers n'acceptait pas de payer les dettes du journal *L'Internationale,* il se pourrait que le Conseil fut établi dans le Centre. Le journal serait alors supprimé pour fonder un autre organe, qui se vendrait partout.

Il est décidé que le meeting, qui devait avoir lieu à Bruxelles après le congrès de Gand, ne se ferait pas. Seulement, attendu que ce congrès aura lieu ici, il y aura une séance publique dans laquelle on s'occupera des grèves partielles.

La séance est levée à 11 heures.

795. Losse nota in inkt, 15 december 1873.

StB., Mt., 5.

Cercle populaire. Séance du 15-12-73 (*A l'Eperonnier*).
Internationale.

La séance, présidée par Dewindt, est ouverte à 6 1/2 heures du soir.

Etaient présents : Van Peteghem, Pellering père et fils, Delsante frères, Rochindel, Rousseau, Paterson, Léonard, Letton, Huppé, plus quelques femmes.

L'ordre du jour est le renouvellement du comité : deux secrétaires et un trésorier à élire.

Delsante Hubert se présente pour remplir les fonctions de secrétaire, à la condition que l'on fixe aux dimanches les dates des réunions. Cette proposition n'est pas acceptée.

Furent nommés : Secrétaire : Paterson, secrétaire-adjoint : Huppé et trésorier : le nommé Dewindt.

Ce dernier ne pouvant pas accepter ces fonctions, attendu que ses parents, chez qui il demeure, s'opposent à ce qu'il fasse partie de quoique ce soit, il est procédé à un nouveau choix, qui se porta sur Coulon, l'ancien trésorier, qui accepta ces fonctions pour trois mois.

Le président proposa ensuite de porter à l'ordre du jour pour la prochaine séance la question de savoir si le meeting projeté pourrait avoir lieu à Schaerbeek où un local convenable avait été découvert. Adopté.

Van Peteghem dit qu'il est question à la *Société d'Affranchissement* de se réunir dorénavant deux fois par mois au lieu d'une.

Cette séance supplémentaire serait exclusivement consacrée à la lecture de livres scientifiques et philosophiques (1), ainsi qu'à l'examen de questions de principe.

Coulon proposa les mêmes lectures au *Cercle populaire*. Adopté.

La séance est levée à huit heures.

796. Losse nota in inkt, 15 december 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Séance du 15-12-73. (*Au Cygne*).
Internationale.

Une assemblée générale, présidée par Brasseur, à été ouverte à 9 heures, pour s'occuper du différend, intervenu entre Brismée et Fierron (2). On sait que celui-ci a accusé le premier d'avoir détourné à son profit une collecte et le produit du dernier concert donné par la société.

Fierron rappelle que Brismée a lancé des injures à l'adresse de tous les Français réfugies et qu'il n'en a rencontré que deux, Varlin et Haubry (3), qui se sont montrés dignes de ce qu'auraient pu faire pour eux les socialistes, que ces injures avaient été proférées à propos d'un contrat, que lui, Fierron, avait écrit pour Driesmans, son patron. Ce contrat avait pour but de rentrer dans une créance que ce dernier avait sur un nommé Chateau.

Brismée fait remarquer que là n'est pas la question : il s'agit des calomnies répandues par des Français au sujet du concert au bénéfice de Haubry. Il fut interrompu à plusieurs reprises par des Français, attablés près de Fieron. Il en fit l'observation à l'assemblée, qui reconnut plusieurs étrangers au Cercle parmi les interrupteurs.

Un vote, provoqué par Standaert, décida que les étrangers devaient quitter la salle. Une dizaine d'individus se levèrent en murmurant; l'un d'eux s'écria en sortant et en regardant Brismée : „Vous n'êtes ni socialistes, ni républicains, ni communards vous-autres. Vous n'êtes rien du tout". Brismée et quelques autres s'élancèrent à la poursuite de l'insolent et quelques mots d'explication furent échangés dans l'escalier. Il rentra et dit qu'il y avait eu un malentendu en ce sens que quelques Français avaient cru que ce qu'il avait dit s'adressait à tous les réfugiés français.

---

(1) In de rand : „Oeuvres de Proudhon et Ruthner".
(2) Lees telkens : Fréon.
(3) Lees telkens : Aubry.

Fieron reprend ses explications : ne connaissant pas Haubry et ne sachant pas que cet homme avait besoin d'être secouru, il a demandé à savoir pour qui était le produit du concert. Quant à ce qui regarde Chateau, le manchot, que Brismée dit que nous avons misérablement trompé, voici ce qui en est : Driesmans a fait pour Chateau un appareil en bois, qui devait lui servir à gagner son pain sur les foires. Après une dizaine de jours, un changement dut être apporté à cet appareil et comme celui-ci n'était pas payé, Driesmans exigea des garanties et c'est alors que fut écrit un contrat, qui laissait Driesmans propriétaire de l'appareil en question, loué à Chateau moyennant une redevance hebdomadaire.

Fieron ne croit pas qu'il y ait là rien d'anti-socialiste et n'y trouve pas la raison pour laquelle Brismée a traité les Français de mouchards et de carottiers. Brismée, au contraire, a donné des preuves qu'il était un de ces carottiers, car qui ne se rappelle la manière, dont il s'est rendu en prison, lorsqu'il s'est agi du journal *La Nation,* alors qu'il s'est fait grassement payer pour faire une année de prison.

Brismée se lève furieux et lance à Fieron des épithètes, telles que coquin, saligot, misérable, en affirmant que ceux qui lui avaient rapporté ces choses, sont des mouchards et des voleurs.

Huit ou dix autres membres traitèrent également Fieron d'infâme menteur.

Depaepe déclare qu'il ne croira plus rien de ce que dira encore Fieron.

Glaezer demande l'exclusion de ce dernier pour diffamation infâme envers Brismée, le membre le plus dévoué de la société.

Demoulin affirme avoir vu le contrat, dont il a été question tantôt et dit que l'auteur de cet acte, fait pour tromper et exploiter un malheureux, est indigne de faire encore partie du Cercle.

Après que Fierron eut encore été blâmé par quelques autres membres, Brismée reprit la parole pour entrer dans de minutieux détails sur Emile Haubry, la manière dont celui-ci avait vécu en France, l'emprisonnement qu'il a subi pour son dévouement au socialisme, la situation malheureuse dans laquelle il se trouvait, lorsqu'il a fait venir ici sa femme et ses enfants. Des méchants, dit-il, ont prétendu que j'ai organisé ce concert pour être payé de ce que me devait Haubry. Eh bien ! je déclare que cet homme ne me doit rien et qu'il n'a jamais reçu un centime de la caisse de la société.

Cette dernière affirmation est confirmée par Melchior, le trésorier.

Brismée continue en expliquant sa condamnation à un an de prison : il avait voulu sauver le journal *La Nation* en cachant le nom de l'auteur d'un article incriminé. Cet auteur était un nommé Dela-

barre, dont il a reçu plus tard, non pas de l'argent, mais beaucoup de marques d'ingratitude. Cet individu lui doit encore de l'argent.

Brismée ajoute que s'il avait reçu de l'argent, sa famille n'aurait pas dû être entretenue par ses amis pendant sa détention. Il a, à ce sujet, à remercier cinq hommes qui, chaque mois, portaient à sa femme chacun une somme de dix francs. Ils organisèrent aussi un concert pour payer une amende de 1000 francs et les frais du procès.

L'enquête demandée par Fieron est ensuite rejetée. Un nommé Chandée s'étant abstenu au vote, il fut appelé à s'expliquer. Il déclare avoir ignoré ce qu'il vient d'apprendre et ne pouvoir voter, attendu qu'il ne peut pas le faire contre Fieron, son ami, et qu'il ne veut plus le faire contre Brismée, dont il admet la justification.

Sur la proposition de Grivelle, une commission, composée de Lissens, Cats, Dumoulin, Verycken et Paterson, est nommée pour faire une enquête sur l'affaire Fieron-Driesmans-Chateau.

Cette commission rendra compte de sa mission à la prochaine séance, où il sera jugé si l'exclusion doit être prononcée à charge de Driesmans et Fieron.

Une collecte est ensuite faite au profit d'une femme avec un enfant et dont le mari est à l'hôpital.

Brismée informe ensuite qu'un concert devra être organisé au profit d'un nommé Simon, qui se trouve dans la plus grande misère.

La séance est levée à minuit.

797. Uittreksel uit een particulier rapport, 16 december 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 249.432.

Le nommé Deneuvillers, Français, a assisté le 15 décembre à la séance de l'*Association des Solidaires,* dans laquelle Brismée a rendu compte de l'emploi de la recette du concert donné récemment au profit d'Aubry, réfugié français.

798. Losse nota in inkt, 21 december 1873.

StB., Mt., 5.

Section Bruxelloise. Séance du 21-12-73 (*A la Bourse*).
Internationale.

La séance, ouverte à 9 1/2 heures du soir, était présidée par Minne. Le secrétaire, Paterson, était le seul qui fut également présent au bureau. Il y avait en tout 14 membres.

Le président ayant présenté une liste de personnes se présentant pour faire partie de la section et parmi lesquels se trouvaient beaucoup de cordonniers, Pira demanda si l'*Association des Cordonniers* s'était déjà désaffiliée en bloc de l'*Internationale*. Minne ayant répondu qu'il n'y avait encore aucune décision, Pira fit remarquer qu'ils ne pouvaient se présenter, ni être admis comme membres individuels.

Lissens interrompit brusquement en rappelant qu'il a été décidé dans une précédente séance que tout individu avait le droit de se faire présenter et qu'il était inutile d'attendre la décision d'une corporation.

Carion ayant dit que ceux-là même, qui présentaient ces candidats, n'avaient pas été scrutinés, Minne déchira la liste qu'il tenait en mains et abandonna la présidence, en faisant remarquer qu'il ne pouvait pas présider, attendu qu'il n'était pas encore admis.

Depaepe le remplaça et dit que Minne n'a jamais cessé de faire partie de la section, ce qui est tellement vrai que dernièrement il a été nommé contrôleur. Il a donc le droit de présenter des candidats sociétaires. Il présenta une nouvelle liste des individus, mis en avant par Minne, et ils furent tous acceptés.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de la *Section de Verviers,* qui informe qu'elle accepte de reprendre le journal *L'Internationale* aux conditions imposées par Bruxelles.

Après une longue discussion sur le titre à donner au journal, qui naîtra de la fusion du *Mirabeau* et de *L'Internationale,* il est décidé que les représentants au congrès insisteront autant que possible pour que ce soit *L'Internationale,* qui subsiste.

Il est aussi donné lecture d'une lettre de Brismée, qui informe qu'il est indisposé, mais qu'il était intentionné de proposer Paterson pour délégué au congrès.

Ce dernier est admis comme tel, ainsi que Pira.

La séance est levée à 11 1/2 heures.

799. Nota in inkt, 22 december 1873.

StB., Mt., 5.

Marbriers. Séance du 22-12-73. *Au Cygne. Solidaires.* Séance du 22-12-73. (*Au Cygne*).

Internationale.

La société de résistance des ouvriers marbriers a tenue une séance, qui a duré jusque vers 10 heures du soir. Cette réunion ayant lieu dans le local des *Solidaires,* ces derniers attendirent qu'elle fut terminée. D'après ce que nous avons pu entendre, il s'agisait de la révision

du règlement du syndicat de cette association. L'avocat Degreef et Flahaut discutaient un article.

Voyant les *Solidaires,* qui attendaient, les marbriers se levèrent et se disposaient à quitter la salle, lorsque Brismée les invita poliment à assister à la séance, qui allait commencer. Quelques-uns acceptèrent.

Brismée annonce qu'un concert sera donné le 29 décembre *A la Bourse* par la Société française. Ce concert est organisé pour venir en aide à un Français, victime des actes scandaleux de notre gouvernement, qui est le plus jésuitique et le plus sale, qui ait jamais existé.

Il annonce également un concert pour le 12 janvier au bénéfice d'un Solidaire, atteint d'un panari au doigt.

Standaert propose de donner de temps en temps une conférence au lieu d'un concert, ce dernier genre de fête finissant par déplaire.

Steens approuve Standaert, mais il propose de faire comme en Angleterre : mêler l'utile à l'agréable, c'est-à-dire diviser la soirée en conférences et concert. Ceci fut appuyé par plusieurs membres.

Brismée approuve aussi, mais fait remarquer que l'idée ne peut être immédiatement mise en pratique, attendu qu'il faut d'abord du temps pour s'assurer le concours de conférenciers. „Nous avons pourtant déjà, ajoute-t-il, notre ami G. Degreef, qui se charge d'en donner une, seulement il faut lui donner le temps de se préparer. Nous solliciterons aussi le concours de Depaepe, Robert, Hector Denis, etc."

La séance est levée à 11 heures.

800. Nota in inkt, 25 december 1873.

StB., Mt., 5.

4e congrès annuel Belge. 1re séance, le 25-12-73. (*A la Bourse*). *Internationale.*

Les délégués des différentes fédérations se réunirent vers dix heures du matin. Ce fut Laurent Verrycken qui vérifia les mandats. Cette opération constata la présence des délégations suivantes :

Pour Bruxelles : Paterson et Pira, Jean;
Marbriers de Bruxelles : Flahaut;
Mécaniciens de Bruxelles : Pierron;
Centre : Chapeau et Malemprée;
Centre (Jolimont) : Durby, Vergile;
Charleroi : Tricot, Maximilien;
Anvers : Kistemaekers, Coenen, Doré et Nauwens;
Liége : Vanes (ou Vannes);

Gand : Vanbeever;
Verviers : Linsée;
Borinage : Maton Ph.;
Gohissart : Hannicq P.

Tous les délégués quittèrent ensuite le local pour y revenir l'après-dîner.

Le congrès fut ouvert à 2 1/2 de relevée sous la présidence de Malemprée. Le bureau fut composé d'un délégué par fédération, savoir : Kistenmaekers, secrétaire, Linsée, Vannes, Paterson, Van Beever et Tricot.

Le 1er objet à l'ordre du jour était la reddition des comptes du *Conseil fédéral Belge* et du journal *L'Internationale.*

Verrycken, prenant la parole comme secrétaire-correspondant, donne lecture d'une lettre de la *Fédération parisienne.* Cette lettre, qui est la seule qu'il ait reçue à l'occasion du congrès, fait connaître que des vœux se forment à Paris pour que le congrès produise du bon; elle a aussi des phrases faites pour encourager.

Le trésorier Standaert rend ses comptes, qui accusent une encaisse de frs 544,40 et les recettes ont produit frs. 569,23.

Brismée rend les comptes du journal : il était à découvert de fr. 1884,97 en 1872 et cette dette s'est encore accrue de fr 205,39 pour l'exercice écoulé, les recettes n'ayant été que de frs 2913,61, tandis que les dépenses se sont élevées à frs 3119,—. La dette totale est donc de frs 2090,36.

Sur la proposition de Brismée, une commission est nommée pour la vérification des comptes du conseil et du journal. Cette commission est composée de membres présents au bureau.

Il est passé à l'article 2 de l'ordre du jour : Révision des statuts.

Linsée rappelle qu'au précedent congrès la *Fédération Verviéto-Liégeoise* a été désignée pour élaborer un projet de ces statuts. Cela a été fait, mais le travail n'ayant point été soumis à une discussion à Verviers, il ne pourra être adopté définitivement.

Vannes propose de les admettre provisoirement, s'il y a lieu, sauf à rectifier cette décision au prochain congrès.

Chapeau fait observer qu'il y a six mois que ce règlement est en discussion, que c'est la seconde fois que cette révision est à l'ordre du jour d'un congrès, que le Centre a déjà revisé deux fois et qu'il est temps de mettre un terme à toutes ces remises.

Verrycken est du même avis.

Coenen fait connaître que la *Fédération anversoise* n'a pas discuté ce règlement.

Brismée fait remarquer qui si des fédérations n'ont point discuté ce règlement, elles ont eu tort, attendu que rien ne les empêchait

de faire comme à Bruxelles, où la fédération l'a examiné article par article.

L'assemblée consultée, il est décidé que la discussion définitive aura lieu immédiatement.

Linsée donne lecture du projet élaboré par Liége et Verviers.

Brismée prend la parole à propos du 1er article, qui dispose que les fédérations des bassins seules formeront la fédération régionale. Il démontre les inconvénients de ce système, qui exclurait forcément de l'*Internationale* les sections des endroits où l'on n'est pas encore en état de se former en fédération.

En ce moment un étranger à l'*Internationale* fut désigné par Verrycken comme se trouvant dans la salle. Cet individu, du nom de Bazin, prétendit d'en faire partie et offrit de produire des preuves. Plusieurs lui répondirent que c'était ce que l'on désirait et il sortit de la salle tout tranquillement.

Brismée continue alors et dit que cet article devrait être changé dans le sens de celui adopté par Bruxelles.

Linsée objecte que dans le bassin de la Vesdre les mécaniciens se sont retirés de la fédération et demande quelle serait alors l'attitude du conseil vis-à-vis de cette section si elle venait à se présenter directement à elle.

Kistemaekers est d'avis, aussi, que la fédération régionale ne devrait se composer que de bassins.

Flahaut n'admet pas cette manière de voir; que suivant les règles de l'autonomie, les sections peuvent refuser d'adopter le règlement d'une fédération, et existant par elles-mêmes, s'affilier directement au Conseil régional.

Brismée admet l'idée de Verviers-Liège, mais seulement pour les endroits où les associations sont assez nombreuses pour pouvoir se fédérer par bassin. Il ne partage pas les idées de Flahaut sur l'autonomie qui, poussée si loin, serait la destruction de toute organisation. Il y a en Belgique des fédérations reconnues et toutes celles qui voudront se faire admettre comme telles, devront être soumises à l'approbation des autres fédérations dans un congrès. Répondant à Linsée, il lui fait remarquer que, comme conséquence de ce qu'il préconise, une fédération qui a manqué à ses devoirs ne serait point admise dans la fédération régionale.

Linsée répondant à Flahaut, fait remarquer que si des sections peuvent être admises séparément au Conseil régional, il n'y a pas de raison pour maintenir les fédérations locales, qui ne servent plus à rien. Il rappelle le cas de la *Section des Mécaniciens de Verviers,* poussée par l'avocat Dave, exclu de l'*Internationale* pour fraude, et

qui pourrait à ce compte se mettre sur un pied d'égalité avec les sections fidèles à la cause défendue en commun.

Verycken dit qu'il y a actuellement huit fédérations reconnues en Belgique et émet l'avis que celles-là seules doivent être admises par le congrès.

Cette proposition, mise aux voix, est admise à l'unanimité.

Brasseur propose de donner lecture du projet entier de règlement avant de le discuter partiellement. Approuvé.

Le secrétaire lit celui de Liége-Verviers et Paterson celui de Bruxelles.

En ce moment entre de nouveau le nommé Bazin, qui présente des papiers à la vérification du bureau. C'étaient trois circulaires de la *Fédération de Genève,* portant le nom de l'individu. Il laissa aussi voir son livret, qui constatait qu'il était ici depuis le mois d'octobre, qu'il était bijoutier, etc., etc.

Plusieurs membres jugèrent ces preuves insuffisantes et trouvèrent étrange son apparition au congrès, alors qu'il est à Bruxelles depuis trois mois et qu'il n'a assisté encore à aucune autre réunion.

Verrycken considère Bazin comme international, mais il tient à démontrer que ce dernier a mal agi en aidant à fonder une autre association, qui a pour titre l'*Union des Travailleurs.* Il appuie ses paroles par la lecture d'une lettre émanant de Genève.

Sur la demande de Brismée, le nom de l'auteur de cette lettre n'est pas **divulgé.**

Verrycken continue en faisant connaître aussi qu'au congrès de Genève, Bazin se trouvait parmi ceux qui avaient établi au même endroit un congrès autoritaire, d'où émane la nouvelle association dite l'*Union des Travailleurs,* laquelle possède dans la presse un organe, qui porte le même titre, et dont Bazin est l'un des administrateurs. Il ajoute que Bazin a eu tort de coopérer à l'établissement de cette nouvelle association, car, en présence des tentatives de la bourgeoisie, il était du devoir de tout bon internationaliste de relever le drapeau de l'association et non pas de le cacher sous des dehors tels que ceux de l'*Union des Travailleurs.*

Ces paroles furent acclamées par l'assemblée, qui s'était grossie d'un certain nombre d'internationaux, venus pour entendre la discussion.

Bazin ayant manifesté l'intention de quitter la salle si l'assemblée le jugeait indigne de se trouver parmi elle, les membres du bureau lui dirent qu'il avait le droit de s'expliquer.

Bazin dit alors qu'il a cru qu'il était suffisant de faire son possible pour la solidarité entre les travailleurs, marchant dans les principes de l'*Internationale.* Si le nom en a été omis dans l'*Union*

des Travailleurs, ce n'a été que dans l'intention de faire plus de propagande fructueuse. Il termine en déclarant que ses opinions sont autonomes et nullement autoritaires.

Depaepe donne de longs détails sur les principes connus de l'*Internationale* et demande à ce que Bazin fut autorisé à s'expliquer dans la séance qui suivra le congrès, sur les intentions, qu'ont eues ceux qui ont constitué l'*Union des Travailleurs.*

En présence de la déclaration formelle de Bazin, qui dit faire partie de l'*Internationale* et être intentionné d'y rester, Brismée demande comment il se fait que le journal de l'*Union* ne fasse jamais allusion à la grande *Association internationale.* D'ailleurs, dit-il, tout prouve que l'*Union des Travailleurs* à Genève est gouvernée par des bourgeois et des gros bonnets, sans quoi le journal ne pourrait se vendre à si bon compte, ni être distribué gratuitement, tandis que *L'Internationale,* qui existe depuis 10 ans, ne parvient pas à faire ses frais tout en se faisant payer un prix double.

Linsée demande si Bazin n'a pas renoncé à l'*Internationale* depuis son départ de Genève et l'invite à s'expliquer immédiatement afin que l'on sache si sa présence peut être tolérée au congrès.

Kistermans (1) parle dans le même sens et engage Bazin à faire connaître sa profession de foi dans laquelle il devra se déclarer sympathique à l'*Internationale* et antipathique à l'*Union.*

Afin de terminer cet incident, Standaert et Hannicq demandent que Bazin soit invité à se retirer.

Chapeau demande à ce que Bazin soit entendu de suite.

Flahaut dit qu'il a vu Bazin à une séance privée de marbriers et de cordonniers et qu'il a cru s'apercevoir que ses principes sont ceux de l'*Internationale.*

Bazin prit alors la parole et dit que le nom de l'*Internationale* effrayant beaucoup d'ouvriers, un certain nombre d'internationaux, d'accord avec quelques membres de l'ex-conseil général de Londres, résolurent de changer le nom d'*Internationale* en celui d'*Union des Travailleurs.* Malheureusement au congrès soi-disant autoritaire, qui a eu lieu à Olten, un cercle d'aristocrates a été admis dans l'association, qui avait réellement eu pour but la propagation de l'*Internationale des Travailleurs.* Il est correspondant du journal de l'*Union,* dont la rédaction lui déplait, ainsi qu'il l'a dit à Verrycken. Ce dernier répondit qu'en effet Bazin lui a dit cela et a même ajouté qu'il allait s'en retirer, ne pouvant plus marcher avec eux.

(1) Lees : Kistemaeckers.

A la demande du président, Bazin déclara qu'il renonçait à l'*Union des Travailleurs* et s'associait aux principes de l'*Internationale* autonome.

L'autorisation de rester au congrès fut alors mise aux voix : trois délégués répondirent oui, deux répondirent non et trois s'abstinrent. L'incident est clos.

Linsée propose de charger les délégués de fondre en un seul les différents projets de statuts et que ce travail se fasse dans la séance du matin du 26 décembre. Adopté.

Voyant qu'il était question de lever la séance, Doré propose de poursuivre et de s'occuper du transfert du Conseil, attendu que plusieurs délégués devaient quitter Bruxelles le même jour et que cette question devait être discutée en présence de tous les délégués.

La discussion étant ouverte, Doré prit la parole pour demander, au nom de la *Fédération anversoise,* que le Conseil fut transféré à Anvers où l'on parle les deux langues, avantage que n'ont pas les localités walonnes. Le Conseil se trouvant à Anvers, donnera du prestige à l'*Internationale* de l'endroit et relèvera ainsi les villes flamandes, qui en ont bien besoin.

Linsée dit que Verviers émet les mêmes vœux qu'Anvers et demande également à voir le conseil dans son sein.

Kistemaeker appuie Doré.

Hannicq pense que pour ne pas donner aux adversaires de l'*Internationale* l'occasion de dire que cette association est morte, il faudrait que le conseil demeure à Bruxelles.

Verrycken est du même avis, mais il croit la chose devenue impossible. Bruxelles, dit-il, a besoin d'exemples lui venant des provinces, et c'est à son sens, Verviers qui réunit le plus de bonnes conditions pour lui donner ces exemples d'énergie et de caractère, que nous n'avons encore rencontré nulle part autre.

Doré revient sur sa proposition et répète qu'Anvers est plus à même que Verviers de donner à Bruxelles les exemples salutaires, qui y sont nécessaires.

Verrycken ne croit pas qu'Anvers soit à même de faire de la propagande, attendu que les quelques hommes dévoués, qui s'y trouvent, ont déjà besoin de toutes leurs forces pour soutenir le journal *De Werker,* et que s'ils s'avisaient à tenter de porter leurs efforts au dehors, le peu d'*Internationale,* qui existe à Anvers, disparaîtrait bientôt complètement.

Doré reconnaît qu'actuellement Anvers ne peut rien, mais il prétend que cette situation changerait totalement, si l'on y installait le *Conseil belge.*

Brismée dit que si Anvers a besoin de la présence du *Conseil Belge,* Gand en a encore bien plus besoin et serait plus en droit de le réclamer

Il ajoute qu'attendu que le journal doit suivre le conseil, le *Werker* devrait être rédigé en français et ne pourrait donc plus être lu dans les Flandres. Il fait remarquer que Verviers paiera les dettes du journal et ne croit pas qu'Anvers soit à même de le faire aussi.

Paterson dit que la *Fédération de Bruxelles* demande le transfèrement à Verviers du *Conseil Belge.*

Standaert ne comprend pas la proposition d'Anvers, qui n'a pas encore pu payer le premier versement d'affiliation au *Conseil fédéral Belge.*

Van Beever dit que Gand considère la vallée de la Vesdre comme présentant le plus d'éléments propres à convenir au siège du Conseil.

Kistemaeker dit que si le conseil est tranféré à Verviers, le journal devra être rédigé d'une autre manière. Il ajoute que si Anvers n'a encore rien payé au Conseil, c'est que le journal *De Werker* a coûté trop d'argent jusque maintenant. Ce journal commence seulement à faire ses frais.

Vannes dit qu'à Liége, on a hésité pour le transfèrement à Verviers, parce qu'on craignait l'esprit révolutionnaire, qui y règne et aurait pu compremettre l'action de l'*Internationale.* Mais la grève de Dison, soutenue avec tant d'énergie et tant de calme, est venue effacer cette appréhension.

Nauwens dit qu'à Anvers il y a une foule d'invididus, qui n'osent se montrer maintenant et qui n'auraient plus les mêmes scrupules si le conseil y siégeait. Parmi eux, il y en a qui se sont sacrifiés pour la propagande et qui se sont fait remarquer par leurs opinions sociales révolutionnaires.

Chapeau, au nom de la *Fédération du Centre,* demande que le journal ne reproduise plus les correspondances de Paris, signées par un nommé Durand, qu'il prétend être un bonapartiste.

Brismée dit que le Centre se trompe et que loin d'être bonapartiste, Durand est une victime de Napoléon III, qui l'a tenu sous les verrous pendant tout son règne.

Verrycken demande que les articles du journal soient signés à l'avenir.

Sur la proposition de Tricot, il est passé au vote sur le transfèrement. Le vote se fait par appel nominal :

Charleroy vote pour Bruxelles, Gand pour Verviers, Verviers, Liége et Bruxelles pour Verviers, le Centre et Anvers pour Bruxelles.

Le délégué du Borinage était absent. Il fut donc décidé que le Conseil serait tranféré à Verviers.

Sur ce, la séance fut levée. Il était 7 heures.

Beaucoup de membres avaient déjà quitté la salle, lorsqu'on s'apperçut que rien n'avait été décidé quant à la séance publique à tenir dans la soirée. Un nommé Marion monta sur un banc et consulta l'assemblée sur ce point. Une partie des individus répondirent que oui, quoiqu'ils n'y fussent nullement autorisés et l'on évacua la salle.

Vers neuf heures, un certain nombre de membres, ainsi que quelques délégués, se présentèrent au local dans l'espoir d'assister à une séance de discussion. N'en voyant pas l'apparence, ils s'attablèrent et il fut chanté quelques chants démocratiques. Vers 10 1/2 heures, le nombre de curieux s'agrandit et à 11 heures la salle fut évacuée.

801. Nota in inkt, 26 december 1873.

StB., Mt., 5.

[4e congrès annuel Belge], 2e séance, le 26-12-74 (1), (*A la Bourse*).

Les délégués se sont réunis à 9 heures du matin et se sont divisés en deux, les uns pour l'élaboration du projet de règlement, les autres pour la vérification des comptes du Conseil et du journal. Les premiers étaient : Vanes, Paterson, Pira et Chapeau; les derniers : Kistemaekers, Malempré, Linsée, Tricot, Van Beever et Duby.

Leur besogne terminée, ils se séparèrent. Il était 11 heures.

802. Losse nota in inkt, 26 december 1873.

StB., Mt., 5.

[4e congrès annuel Belge], 3e séance. Le 26-12-73. (*A la Bourse*).

La séance, sous la présidence de Malempré, est ouverte à 2 1/2 heures.

Kistemaeker donne lecture du procès-verbal de la séance du 25, qui donna lieu à une observation de Verrycken, qui proposa d'en rayer le nom de Bazin, afin de ne pas le compromettre, attendu que le procès-verbal figurera au journal. Sa proposition est surtout mo-

(1) Lees 73.

tivée par la position d'étranger de Bazin. Le conseil admet cette restriction et approuve le reste du procès-verbal.

A ce moment entre dans la salle un nommé Glazer, accompagné d'un étranger, auquel Verrycken alla serrer la main et qu'il présenta ensuite aux délégués en leur faisant connaître que c'était un nommé Jong, ex-membre du conseil-général de Londres. Ce Jong resta pendant un quart d'heure et s'en alla accompagné de Glazer.

On s'occupa ensuite de la question du transfèrement du journal et tous les délégués furent d'accord pour l'envoyer à Verviers.

Linsée rappelle qu'autrefois Verviers avait fait une proposition tendant à la suppression du journal *L'Internationale,* s'il continuait à ne pas faire ses frais, et de faire du *Mirabeau* l'organe officiel de l'*Internationale* en Belgique, et de payer les dettes en y affectant le montant des abonnements de *L'Internationale* jusqu'à extinction. Il espère que les corporations de Verviers n'ont pas changé de sentiment à cet égard.

Standaert fait remarquer que ce n'est pas Verviers seule qui paiera la dette, mais que toutes les fédérations y contribueront au moyen de combinaisons basées sur la fusion des deux journaux.

Verrycken parle dans le même sens et estime qu'il y a lieu de se livrer à ce travail immédiatement afin que Brismée, qui est l'éditeur du journal, rentre le plus tôt possible dans ses avances.

Paterson, au nom de la *Section Bruxelloise,* émet le vœu de voir changer le titre du *Mirabeau* en celui de l'*Internationale.*

Tricot dit que c'est là également le vœu de Charleroi.

Vannes dit que Liége voudrait le titre d'*Internationale* ou bien celui de *La Fédération Belge.*

Linsée croit que c'est une question à débattre à Verviers même. Mais il ne pense pas qu'il soit possible de changer le titre du *Mirabeau,* attendu que l'organe de l'*Internationale Belge* ne doit rester là qu'autant que le *Conseil fédéral* y siége.

Verrycken n'aime pas le titre *L'Internationale,* qui est un obstacle à l'introduction du journal dans d'autres pays et même en province. Il préférerait lui donner le nom de *La Fédération.* Mais il propose au congrès de laisser cette question à l'appréciation de Verviers, se bornant à émettre le vœu de voir changer le titre du *Mirabeau.* Mise aux voix, cette proposition est adopée à l'unanimité.

Les délégués, chargés de la vérification des comptes du journal et du Conseil, déclarent ensuite avoir trouvé ces comptes exacts. Puis Paterson donna lecture du projet de règlement élaboré la veille. Ce règlement est discuté article par article et adopté avec quelques petites modifications. Il a été décidé de ne pas fixer les cotisations

dans le règlement et de les maintenir pour 1874 au taux fixé pour 1873.

Linsée propose d'ajouter un article destiné à empêcher que des grèves éclatent ensemble dans deux localités différentes.

Cette proposition est appuyée par Brismée, qui rappelle, que c'est toujours cela qui a empêché la régularité des correspondances. Cette question doit être approfondie et il propose de la soumettre à un examen dans une séance publique lors du prochain congrès. Cette proposition est adoptée.

Sur demande de Verrycken, Brismée répond que celui-ci doit répondre lui-même aux correspondances, qu'il a reçues comme secrétaire-correspondant et qu'il doit garder ces lettres jusqu'à la nomination d'un nouveau secrétaire-correspondant.

Verrycken rappela ensuite qu'il fallait encore procéder à la nomination du bureau fédéral, que le congrès de Genève a décidé de placer à Bruxelles.

Vannes rappelle la même chose pour Liége et demande que l'ancien *Conseil fédéral* compose ce bureau.

Verrycken fit l'observation que ce Conseil avait cru pouvoir se reposer et qu'on le chargerait ainsi d'une nouvelle besogne. Plusieurs délégués ayant émis l'avis que ces membres ne pouvaient pas rester oisifs, le président met la proposition de Vannes aux voix. Elle fut adoptée par tous les délégués, sauf ceux du Centre et de Bruxelles, qui n'avaient pas mandat pour cela.

Sur la proposition de Chapeau, il est décidé que le prochain congrès (à Paques) aura lieu dans le Centre.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare le congrès terminé. Il est 6 heures du soir.

803. Uittreksel uit een particulier rapport, 26 december 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 270.427.

Bazin est à Bruxelles depuis le mois d'octobre. Il était connu de Verrycken comme correspondant du journal *L'Union des Travailleurs* de Genève. On lui a demandé s'il était membre de l'*Internationale*. Il a exhibé des papiers qui prouvaient qu'il a fait partie de la section genevoise. Il a déclaré que l'*Union des Travailleurs* avait été fondée par des socialistes pour grouper les travailleurs sans le nom de l'*Internationale,* qui cause plus ou moins de frayeur. Il a cessé, a-t-il dit, de faire partie de la rédaction du journal *L'Union des Travailleurs*.

804. Uittreksel uit een particulier verslag, 27 december 1873.

ARAB., Vreemdelingenpolitie, 270.427.

Un nommé Bazin, Français, ouvrier bijoutier, arrivé récemment de Genève, assistait au congrès de l'*Internationale* les 25 et 26 courant. On assure qu'il est venu en Belgique pour faire des prosélytes à l'*Union des Travailleurs,* association fondée par quelques réfugiés habitant la Suisse et destinée à remplacer l'*Internationale.*

805. Losse nota in inkt, 28 december 1873.

StB., Mt., 5.

Congrès des associations de résistance. Séance du 28-12-73. (*A la Bourse*).

Internationale.

Le congrès des associations de résistance de l'agglomération Bruxelloise, qui avait été remis, il y 15 jours, à l'occasion de l'enterrement d'Eberard (1), n'a pu commencer qu'après 3 heures à cause du peu de délégués présents. Cammaert et Maes prirent place au bureau. Les autres délégués qui s'y trouvaient, étaient : Brasseur pour les mécaniciens, Paterson et Pira pour les menuisiers, Minne et Rousseau pour les cordonniers, Maes pour les ébénistes. Cammaert représentait la fédération et les bijoutiers, Maes la fédération et les passementiers.

Cammaert prit la parole comme président et donna lecture de trois lettres reçues au sujet du règlement à modifier. La première était des peintres, qui demandaient la suppression de l'art. 10, qui porte qu',,indépendamment des secours alloués à titre de prêt, chaque association s'engage à verser au profit de la grève, 50 centimes par mois et par membre".

Ils proposent de porter 50 centimes pour le droit d'affiliation à la fédération, par année et par membre, et déclarent ne vouloir s'affilier qu'à cette condition.

Les tailleurs écrivent qu'ils ont décidé de ne pas s'affilier à la fédération par la raison qu'ils ne veulent pas se déclarer ouvertement de l'*Internationale.*

Les menuisiers, eux, disent dans la 3e lettre, qu'il y a lieu d'apporter beaucoup de modifications au règlement : ils demandent la suppression de l'art. 10 et de mettre à l'art. 9 que le droit d'affiliation

(1) Lees : Eberhard.

serait de 40 centimes, payables par année et par membre payant. Ils apportent quelques changements à l'art. 2, et proposent de remplacer l'art. 22 par un autre, qui ordonnerait aux associations affiliées d'avoir toujours en caisse une réserve, destinée à secourir une société, qui viendrait à se mettre en grève. Ils déclarent, en outre, ne vouloir s'affilier que lorsque la fédération sera assise sur de bonnes bases, qui assureront le succès de ses tentatives.

En présence de toutes ces propositions de changements, le président estime qu'il y a lieu de se réunir d'urgence pour les examiner, d'autant plus qu'il pense que les associations, qui les ont faites, sont décidées à ne pas s'affilier si le règlement n'est pas changé dans le sens qu'elles indiquent.

Il s'aperçoit aussi que les réunions n'aboutissent pas à grand chose et que les individus, qui les composent, s'entendent aussi mal qu'à la tour de Babel. On veut précisément supprimer l'argent, le nerf de la guerre, sans lequel il ne voit pas comment on veut assurer le succès des grèves.

Pira répond que c'est parce que la fédération veut imposer ses membres qu'elle ne réussira pas.

Cammaert combat cette opinion et rappelle la grève des marbriers, qui dut être soutenue à son début par des prêts et des dons volontaires et qui était sur le point d'échouer, lorsque l'idée est venue de former une fédération, qui donnait plus de garantie et dont le règlement mûrement étudié, est présenté en ce moment.

Paterson dit que la question a été étudiée aussi par les menuisiers, qui ont trouvé une infinité d'inconvénients au système d'impositions forcées. Le principal inconvénient est l'égoïsme de l'ouvrier qui, loin de s'empresser de venir en aide à des confrères en grève, ne manquerait pas de mettre tout en œuvre pour ne pas payer les sommes, qui lui seront exigées. Il pose en fait que dans une association de 300 membres, 250 manqueront aux séances au moment décisif pour ne pas payer la cotisation extraordinaire, qui pourrait lui être réclamée pendant la grève.

Il y a encore ceci : c'est la disproportion qui existerait dans la somme des secours, que recevraient les associations en grève. Ainsi une société active qui soutiendrait au moyen des ressources, que lui procurent 300 membres, une association en grève composée de 40 membres seulement, ne serait évidemment pas si bien partagée que cette dernière, si les circonstances venaient intervertir les rôles.

Le seul moyen pratique, dit-il, est que la fédération déterminât le chiffre d'une somme à conserver en caisse dans chaque association en vue des grèves. Des transferts provisoires pourraient ainsi s'opé-

rer, en cas d'urgence, d'une caisse dans l'autre, lorsque l'intérêt général l'exigerait.

Il propose ensuite de mettre un terme aux réunions actuelles, qui n'aboutissent pas, et de fixer une dernière assemblée générale, où les délégués, munis de mandats impératifs, pourront toucher toutes les questions sans avoir besoin d'en référer encore à leurs associations. Cette proposition fut appuyée par Rousseau, qui informa que les cordonniers ont résolu de ne rien changer à l'art. 10.

Brasseur dit que les mécaniciens n'ont pas encore discuté cette article, mais qu'il est certain que rien n'y sera changé.

Mayeu dit que les peintres en demandent la suppression purement et simplement.

Le président prend alors la parole. Il dit que pour lui, il est évident qu'il y aura encore, comme par le passé deux fédérations, car il ne pense pas qu'on puisse supprimer les impôts proposés sans menacer l'existence de la nouvelle fédération, qui aura une sœur, bien faible il est vrai, dans celle qui sera composée des associations non prévoyante, qui auront repoussé ce système.

Il met aux voix la proposition de Paterson, qui est admise à l'unanimité. Cette assemblée générale ne pourra peut-être avoir lieu que dans deux mois.

La séance est levée à 6 heures.

806. Nota in inkt, 28 december 1873.

StB., Mt., 5.

Fédération Bruxelloise. Séance du 28-12-73 (*A la Bourse*). *Internationale.*

Il était plus de 10 heures lorsqu'une douzaine de membres seulement prirent possession du local des séances. Standaert et Paterson se mirent au bureau et attendirent plus d'un quart d'heure avant d'ouvrir la séance.

Standaert présida et informa que l'ordre du jour était la nomination des membres du Conseil pour Bruxelles. Vu le peu de monde présent, cette affaire est remise à huitaine.

Il dit ensuite qu'ayant dû faire le compte-rendu du congrès pour le journal *L'Internationale,* il n'a pu en fournir un à la section, mais il rendra compte de sa délégation à la prochaine séance.

Entre en séance Brismée, qui remet à quelques membres les premiers numéros tirés ce jour du journal. Chacun se mettant en devoir de lire, le président lève la séance (à 11 heures).

807. Nota in inkt, 29 december 1873.

StB., Mt., 5.

Solidaires. Concert au bénéfice du nommé Symon, le 29-12-73.

N'ont pas eu de séance le 29 décembre dernier, la plupart des membres s'étant rendus *A la Bourse,* où avait lieu un concert, organisé par des Français au profit d'un nommé Symon, membre de la *Commune de Paris,* pour lui permettre de quitter la Belgique pour un climat plus clément, sa santée étant très délabrée. Quatre cent personnes environ assistaient à ce concert auquel prêtaient leur concours, comme d'habitude, plusieurs artistes des cafés-concerts de la rue des Bouchers et de la rue des Dominicains. Voici le nom de quelques-uns de ceux-ci : Potier, Bergeron, Deneuvillers, Georges, Lesueur et Léopold. Quelques femmes chantèrent aussi, mais nous n'avons pas leurs noms. Après le concert il a été tiré une tombola, dont les lots étaient des gravures coloriées. Les numéros furent vendus dans la soirée même à raison de 50 centimes pièce. Un grand nombre n'ayant pas été débités, Debock les vendit à la criée, ce qui rapporta tout au plus 1 fr. 50 par 6 ou 7 numéros. Lors du tirage, qui eut lieu vers minuit, une dizaine d'enfants, debout sur la tribune, tenaient chacun en mains une couple de ces gravures.

Parmi les gagnants était le docteur Frappaz (absent).

Le tout était terminé à minuit et demie.

D. 1970/0081/22

N.V. DRUKKERIJ ERASMUS LEDEBERG/GENT

M. L. Warnotte, Etude sur la presse à Namur, 1794-1914. 1967. (Cahiers-Bijdragen 44.) fr. 565 (abonnement fr. 485)

Hugo Degraer, Willy Maervoet, Frida Martens, Frank Simon, Anne-Marie Simon-Van der Meersch, Repertorium van de Westvlaamse pers, 1807-1914. 1968. (Bijdragen-Cahiers 48.) fr. 670 (abonnement fr. 570)

H. De Borger, Bijdrage tot de geschiedenis van de Antwerpse pers. Repertorium, 1794-1914. 1968. (Bijdragen-Cahiers 49.) fr. 1.150 (abonnement fr. 980).

M. Blanpain, Le „Journal de Bruxelles". Histoire interne de 1863 à 1871. 1965. (Cahiers-Bijdragen 39.) fr. 90 (abonnement fr. 80)

J. Vander Vorst-Zeegers, Le „Journal de Bruxelles" de 1871 à 1884. 1965. (Cahiers-Bijdragen 36.) fr. 480 (abonnement fr. 410)

M.L. Warnotte, „L'Ami de l'Ordre", Quotidien catholique namurois de 1839 à 1914. 1968. (Cahiers-Bijdragen 51.) fr. 210 (abonnement fr. 180)

N. Piepers, „La Revue Générale" de 1865 à 1940. Essai d'analyse du contenu) 1968. (Cahiers-Bijdragen 52.) fr. 170 (abonnement fr. 145)

Denise Lambrette, Le journal „La Meuse", 1855-1955. 1969. (Cahiers-Bijdragen 55.) fr. 220 (abonnement fr. 190)

A. Thys, met medewerking van **G. Bulthé** en **A.M. Simon-Van der Meersch**, Repertorium van de pers in de provincie Antwerpen (behoudens de stad Antwerpen en de kantons Mechelen en Puurs). 1969. (Bijdragen-Cahiers 58.) fr. 600 (abonnement fr. 510)

R. Messens, Repertorium van de Oostvlaamse pers (met uitzondering van Gent en het arrondissement Aalst) 1784-1914. 1969. (Bijdragen-Cahiers 59.) fr. 780 (abon. fr. 665)

M. Leroy, La presse belge en Belgique libre et à l'etranger, en 1918. (sous presse) (Cahiers-Bijdragen 63.)

J.-L. De Paepe, La Réforme, organe de la démocratie libérale (1884-1907). (sous presse) (Cahiers-Bijdragen 64.)

Paul Gérin & M. L. Warnotte, La presse liégeoise de 1850 à 1914. Répertoire général. (Cahiers - Bijdragen 65.) (sous presse.)

Martine Rycx-d'Huisnacht, Répertoire de la presse de l'arrondissement de Nivelles au XIX^e Siècle. (Cahiers - Bijdragen 66.) (sous presse.)

BIBLIOGRAPHIE — BIBLIOGRAFIE

M. De Vroede, Bibliografische inleiding tot de studie van de Vlaamse Beweging, 1830-1860. 1959. (Bijdragen-Cahiers 8.) Uitverkocht

J. Dhondt & S. Vervaeck, Instruments biographiques pour l'histoire contemporaine de la Belgique. 1960. 2e éd. (Cahiers-Bijdragen 13.) fr. 140 (abonnement fr. 120)

D. De Weerdt, Publications officielles de la Belgique contemporaine. 1963. (Bijdragen-Cahiers 30.) fr. 650 (abonnement fr. 555)

Paul Gérin, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1789-1831. 1960. (Cahiers-Bijdragen 15.) Epuisé

S. Vervaeck, Bibliographie de l'Histoire de Belgique, 1831-1865. 1965. (Cahiers-Bijdragen 37.) fr. 460 (abonnement fr. 390)

J. De Belder & J. Hannes, Bibliographie de l'histoire de Belgique, 1865-1914. 1965. (Cahiers-Bijdragen 38.) fr. 460 (abonnement fr. 390)

ARCHIVES ECONOMIQUES — EKONOMISCHE ARCHIEVEN

M. Colle-Michel, Les archives de la S.A. Cockerill-Ougrée des origines à nos jours. 1959 (Cahiers-Bijdragen 9.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

M. Colle-Michel, Les Archives de la s.a. Métallurgique d'Espérance-Longdoz de origines à nos jours. 1962. (Cahiers-Bijdragen 24.) fr. 110 (abonnement fr. 95

M. Colle-Michel, Les archives de la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne. 1967. (Cahiers-Bijdragen 46.) fr. 150 (abonnement fr. 130)

Bertrand Gille, Crise politique et crise financière en Belgique. Lettres adressées à la maison Rothschild à Paris par son représentant à Bruxelles (1838-1840). 1961. (Cahiers-Bijdragen 19.) fr. 670 (abonnement fr. 570)

Bertrand Gille, Lettres adressées à la maison Rothschild de Paris par son représentant à Bruxelles (1843-1853). 1963. (Cahiers-Bijdragen 33.) fr. 630 (abonnement fr. 535)

SOURCES SUR LES CLASSES SOCIALES — BRONNEN BETREFFENDE DE SOCIALE GROEPEN

S. Vervaeck, De samenstelling van de gegoede stand te Mechelen op het einde van de XVIIIe eeuw en in het begin van de XIXe eeuw (1796-1813). Een methodologisch onderzoek. 1960. (Bijdragen-Cahiers 11.) Uitverkocht

Solange Vervaeck, Enkele bronnen uit de Franse tijd. Hun belang voor de sociale geschiedenis. 1962. (Bijdragen-Cahiers 22.) fr. 170 (abonnement fr. 145)

K. Vanden Abeele, De gedwongen lening van het jaar IV te Leuven. Bronnenmateriaal voor sociale geschiedenis onder Frans Bewind. 1963. (Bijdragen-Cahiers 31.) fr. 140 (abonnement fr. 120)

H. Balthazar, J. De Belder, J. Hannes, J. Verhelst. Bronnen voor de sociale geschiedenis van de XIXe eeuw (1794-1914), 2e uitg. 1965. (Bijdragen-Cahiers 18.) fr. 265 (abonnement fr. 225)

HISTOIRE DU MOUVEMENT OUVRIER —
GESCHIEDENIS DER ARBEIDERSBEWEGING

H. Wouters, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging : 1831-1853. 1964. (Bijdragen-Cahiers 27.) 3 delen. fr. 1970 (abonnement fr. 1675)

H. Wouters, Dokumenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1853-1865. 1966. (Bijdragen-Cahiers 40.) fr. 540 (abonnement fr. 460)

L. Linotte, Les manifestations et les grèves dans la province de Liège de 1831 à 1914. 1964. (Cahiers-Bijdragen 34.) fr. 280 (abonnement fr. 240)

J. Bayer-Lothe, Documents relatifs au mouvement ouvrier dans la province de Namur au XIXe siècle. Ière partie, 1794-1848. 1967. (Cahiers-Bijdragen 45.) fr. 320 (abonnement fr. 270)

C. Oukhow, Documents relatifs à la Ière Internationale en Wallonie. 1967. (Cahiers-Bijdragen 47.) fr. 690 (abonnement fr. 590)

L. Linotte, Les manifestations et les grèves à Liège de l'an IV à 1914. 1969. (Cahiers-Bijdragen 53.) fr. 260 (abonnement fr. 215)

J. Bayer-Lothe, Documents relatifs au mouvement ouvrier dans la province de Namur au XIXe siècle. Deuxième partie. 1849-1886. 1969. (Cahiers-Bijdragen 57.) fr. 320 (abonnement fr. 270)

H. Wouters, Documenten betreffende de geschiedenis der arbeidersbeweging, 1866-188 0 (ter perse) (Bijdragen-Cahiers 60.)

STATISTIQUES — STATISTIEKEN

Nicole Caulier-Mathy, Statistiques de la province de Liège sous le régime hollandais. 1962. (Cahiers-Bijdragen 25.) fr. 240 (abonnement fr. 205)

ARCHIVES POLITIQUES — POLITIEKE ARCHIEVEN

H. Haag, Les archives personnelles des anciens ministres belges. 1963. (Cahiers-Bijdragen 29.) fr. 60 (abonnement fr. 50)

DIVERS — VARIA

Neuf rapports sur les sources de l'histoire contemporaine de la Belgique. Negen verslagen betreffende de bronnen van de Belgische Hedendaagse geschiedenis. 1957. (Cahiers-Bijdragen 1.) fr. 85 (abonnement fr. 75)

W. Theuns, De organieke wet op het middelbaar onderwijs (1 juni 1850) en de conventie van Antwerpen. 1959. (Bijdragen-Cahiers 7.) fr. 80 (abonnement fr. 70)

F. Balace, La guerre de sécession et la Belgique. Documents d'archives américaines, 1861-1865. 1969. (Cahiers-Bijdragen 56.) fr. 560 (abonnement fr. 480)

MÉMOIRES I. VERHANDELINGEN I.

R. Devleeshouwer, Les Belges et le danger de guerre (1910-1914). 1958. fr. 370 (abonnement fr. 315)

VERHANDELINGEN II. MÉMOIRES II.

D. De Weerdt, De Gentse textielbewerkers en arbeidersbeweging tussen 1866 en 1881. Bijdrage tot de sociale geschiedenis van Gent. 1959. fr. 310 (abonnement fr. 265)

MÉMOIRES III. VERHANDELINGEN III.

Colette Lebas, L'union des catholiques et des libéraux de 1839 à 1847. Étude sur les pouvoirs exécutif et législatif. 1960. fr. 420 (abonnement fr. 360)

VERHANDELINGEN IV. MÉMOIRES IV.

Romain Van Eenoo, Een bijdrage tot de geschiedenis der arbeidersbeweging te Brugge (1864-1914). 1959. fr. 440 (abonnement fr. 375)

EDITIONS NAUWELAERTS
LOUVAIN

BEATRICE-NAUWELAERTS
PARIS